This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Digitized by Google

Fr 39.20

HARVARD UNIVERSITY.

LIBRARY

OF THE

MUSEUM OF COMPARATIVE ZOÖLOGY.

5391

Exchange.

May 1. 1899.

TRANSFERRED

TO

HARVARD COLLEGE

LIBRARY

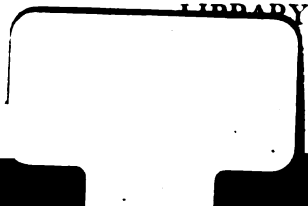

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

288.1

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LVI^e ANNÉE. — 1874-1875

TROISIÈME SÉRIE. — 4^e ANNÉE

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

METZ

BALLET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 14

1876

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

Digitized by Google

Nancy. — Imprimerie E. RÉAU, rue Saint-Dizier, 51. — 1876.

Digitized by Google

MÉMOIRES

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

LVI^e ANNÉE. — 1874-1875

TROISIÈME SÉRIE. — 4^e ANNÉE.

LETTRES, SCIENCES, ARTS ET AGRICULTURE

A METZ

BALLET, LIBRAIRE DE L'ACADÉMIE

Rue des Clercs, 11

1876

Digitized by Google

Fr 39.20

HARVARD COLLEGE LIBRARY
GIFT OF THE
MUSEUM OF COMPARATIVE ZOOLOGY
SEP 29 1936

L'Académie ne prend pas la responsabilité des opinions émises dans les Notices ou Travaux particuliers que renferment ses Mémoires.

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE.

Digitized by Google

L'A

Digitized by Google

SÉANCE ANNUELLE

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

DU DIMANCHE 23 MAI 1875

DISCOURS

PRONONCÉ

PAR M. ORBAIN, PRÉSIDENT

ὅτι μόνον ἀγαθὸν τὸ Καλὸν.

Quod honestum sit, id solum bonum esse.

CICÉRON, *Paradoxe 1^er^, à Brutus.*

Mesdames et Messieurs,

En prenant la parole, j'obéis au règlement de l'Académie qui prescrit à son président de terminer ses fonctions par un discours dans cette réunion annuelle.

La tâche est difficile ; pour la remplir dignement, il faudrait unir l'utile à l'agréable, et je sens combien en ce point les qualités indispensables me font défaut.

D'autre part, le choix d'un sujet dont je puisse vous entretenir avec quelqu'espoir de succès, est

Digitized by Google

très-limité. La politique, la religion sont exclues ; l'industrie, les arts me sont étrangers ; la littérature, la philosophie me restent, il est vrai, mais, tout ce qu'il y avait à dire sur ces matières, n'a-t-il pas été dit, à peu près du moins ?

Des écrivains éminents, par la variété et la profondeur de leurs études, par le brillant de leur langage et les aperçus savants qu'ils ont mis en lumière, laissent à peine à glaner, pour qui serait tenté de les suivre sur ce terrain ; Dieu me garde d'une telle présomption, et pour essayer cependant de satisfaire autant que je le puis à l'obligation qui m'est imposée, permettez que je vous soumette quelques courtes réflexions sur un sujet qui occupe avec tant de raison les esprits sérieux et prévoyants ; je veux parler des mœurs, de l'éducation, de l'instruction qui, selon qu'une direction sage ou imprudente leur est imprimée, deviennent les causes les plus actives de la prospérité ou de la décadence des États, de la dignité ou de la dégradation des citoyens.

Quelques profondes que soient les nuances qui différencient au moral les divers groupes humains répandus sur le globe, elles sont dues en partie à l'effet des milieux dans lesquels ces groupes ont vécu ; placée dans des conditions favorables, la peuplade la plus disgraciée se modifiera bientôt ; le germe intellectuel jusqu'alors engourdi ou comprimé, se manifestera ; une ou un petit nombre de générations le développeront dans la proportion des nouvelles facilités qui lui seront faites.

Ce n'est point une assertion gratuite ou risquée, que je fais ici ; l'histoire, depuis la plus haute antiquité, comme l'expérience que chaque jour nous fournit, attestant la perfectibilité des différentes

Digitized by Google

races humaines, l'identité du souffle divin qu'elles ont reçu du Créateur.

Les progrès scientifiques auxquels les arts, l'industrie doivent leur prodigieux développement, et qui, dans l'histoire de l'humanité, placeront le dix-neuvième siècle parmi les plus féconds ; l'élan nouveau de la littérature dégagée du rigorisme que s'étaient imposé les grands écrivains du siècle de Louis XIV, laissant plus d'empire à l'imagination, plus de liberté à l'expression de la pensée, les écrivains se sont multipliés ; chacun, dans la sphère spéciale de ses travaux, a fait effort pour en divulguer les résultats, et a répandu ainsi des sources jusqu'alors inconnues de richesses et de jouissances.

Des succès si brillants, loin de satisfaire l'homme et de modérer son ardeur à chercher une perfection dont il a le sentiment intime, l'y encouragent de plus en plus, et semblent lui dire que, comme le personnage d'une certaine légende, il doit marcher, marcher encore, marcher toujours.

L'intelligence provoque incessamment l'homme, à la poursuite de nouveaux moyens de satisfaire les besoins du corps et de l'esprit ; travail qui puise en lui-même l'élément d'une perpétration continue, abondante en progrès, dont les limites ne sont pas encore aperçues, et dont il importe de régler le mouvement par l'autorité de la conscience et de la raison, afin de conjurer les périls dans lesquels, sans ce frein, l'abus, les mauvaises passions pourraient l'entraîner.

On peut considérer les mœurs, comme étant l'ensemble des habitudes dominantes ; les mœurs sont très diverses, il est difficile, impossible même, de leur assigner des causes absolues : l'âpreté du climat,

Digitized by Google

la stérilité du sol, partant, la difficulté de pourvoir aux premiers besoins, semblent devoir aiguiser l'instinct de conservation, créer un égoïsme impitoyable, des appétits violents qui étouffent les sentiments généreux et font taire la voix de l'humanité. Mais il en est des peuples comme de chaque individualité prise isolément: les goûts, les penchants, les caractères varient indépendamment de l'atmosphère qui les environne; les uns graves, sérieux, réfléchis, froids, calculateurs, ne cherchent que le succès, et le saisissent sans s'inquiéter de savoir s'ils peuvent le faire sans blesser les lois de la plus vulgaire équité; les autres, enclins à la générosité, sensibles, passionnés, s'abandonnent facilement aux entraînements du cœur: les richesses, le luxe les séduisent, et bientôt, s'enivrant au sein des plaisirs, l'esprit de vertige qui précède la chute des peuples aussi bien que celle des rois, ferme leurs yeux sur les conséquences fatales de ces faiblesses, et ils courent aveuglément à une ruine inévitable.

Les uns et les autres sont évidemment tombés dans l'excès: le but que le moraliste doit donc se proposer, est de tempérer ces deux extrêmes, de les ramener vers un terme moyen qui permette, en écartant l'abus, d'utiliser ce que chacun d'eux contient de bon. Pour cela, il ne faut pas oublier que les passions sont, tout autant que les besoins matériels, l'un des stimulants de l'activité sans laquelle l'homme resterait stationnaire à jamais, stimulant dont il faut toutefois modérer la puissance et les effets en éclairant les consciences, et en leur faisant comprendre que les intérêts véritables ne peuvent se trouver que dans le juste emploi des facultés qui lui sont imparties.

Digitized by Google

Servan l'a dit avec raison : « Les bonnes mœurs sont principalement de l'origine des nations, des temps de simplicité, de pauvreté ; la morale naît avec les premiers germes de la civilisation, ou plutôt, elle est elle-même le germe qui a en lui la civilisation. La formation des peuples, leur force, leur durée, sont en raison directe de leur moralité, et ne sont compromises que par sa décadence. Tant qu'un peuple conserve un fond de moralité, il conserve aussi sa vitalité : tous les grands empires dont l'histoire nous révèle l'origine, le développement, attestent cette vérité : Athènes, Rome, Babylone ont grandi et disparu par les mêmes causes ; la sévérité ou le relâchement des mœurs publiques ont fait leur force ou amené leur ruine. Quand un peuple est devenu la proie de la licence, des richesses, du luxe, de la mollesse, on peut prévoir que bientôt il n'aura plus le même amour de la patrie, et si cependant parfois il manifeste encore cette vertu, c'est par l'effet des mœurs anciennes qui reparaissent accidentellement pour sauver le pays, mais qui ne tardent pas à s'engloutir dans le torrent des jouissances. »

Les mœurs dont nous devons désirer voir l'empire s'étendre et se consolider, sont celles qui tendent à nous faire éviter la témérité et la négligence, la sévérité outrée, comme l'indulgence imprudente ; ce sont celles qui soumettent nos passions au devoir, à la raison, et nous conduisent ainsi à la vertu.

Tout, dans la vie ; que ce soit affaires publiques ou privées ; que ce soit actions particulières, ou transactions sociales ; tout est soumis à des devoirs, et c'est à les remplir que consiste l'honnêteté. De telles mœurs, lorsqu'elles ont pénétré dans un

Digitized by Google

peuple, ont l'avantage sur les lois, car elles peuvent tout sans les lois, et les lois ne peuvent que très-peu sans les mœurs. Les lois règlent les actions extérieures des hommes entre eux, dans leurs rapports sociaux ; les mœurs règlent la vie privée et les actes que les lois ne peuvent atteindre ; elles font le caractère et, par là, le citoyen qui sait obéir à la loi, faire fléchir sa volonté pour s'y soumettre ; c'est de ces deux éléments que se forment les sociétés bien réglées.

Pour obtenir ce résultat, il faut s'emparer de l'homme, dès son enfance, au moment où les premières lueurs de l'intelligence apparaissent, et le préparer déjà à recevoir l'empreinte des principes dont il est important de le pénétrer, que l'éducation doit développer et fortifier en lui faisant comprendre que le bonheur est attaché à leur observation, et les conséquences les plus funestes à leur oubli.

Créer, autant que faire se peut, des caractères sérieux, des âmes probes, viriles ; tel doit être l'objet, le but de l'éducation.

La première société dans l'ordre naturel, c'est le mariage ; les enfants, l'habitation commune, la communauté des autres choses nécessaires ou utiles, des douleurs, des infortunes, comme celle des succès, des plaisirs, en resserrent les liens ; cette vie privée devient la base de la vie publique ; il importe donc de perfectionner la prèmière, qui, si elle était parfaite, pourrait dispenser des lois.

C'est donc sur la famille qu'il faut d'abord porter les regards ; c'est à elle qu'il faut demander les leçons, les exemples continus et persévérants d'une moralité correcte et pure, afin de sauvegarder les enfants contre les séductions du vice. Ces premiers

Digitized by Google

enseignements se gravent dans le cœur des enfants en caractères ineffaçables ; il n'est personne qui, faisant un retour sur lui-même, ne reconnaisse que c'est là une vérité absolue.

L'autorité des père et mère sur les enfants, comme l'amour qu'ils leur portent, a sa source dans la nature même, et cet amour, prodigue de soins, de témoignages d'affection, de tendresse, inspire à ceux-ci la reconnaissance, l'estime, la réciprocité des sentiments affectueux, et une confiance que vainement, à de rares exceptions près, l'étranger, quelqu'efforts qu'il fasse, parviendrait à obtenir.

L'éducation par la famille est donc la meilleure : c'est une tâche bien lourde qui incombe à ses chefs ; c'est le devoir le plus difficile à remplir en même temps qu'il est le plus utile ; c'est son accomplissement qui met l'homme, dès ses premiers ans, sur les voies de l'honneur, de la probité, le protége contre le vice, le prépare aux luttes de la vie, et lui donne la force et le courage nécessaires pour les soutenir en honnête homme, en bon citoyen.

C'est l'éducation par la famille qui développe les instincts dont la nature a doué l'enfant : « Aucune étude, a dit un philanthrope, n'est plus intéressante, aucun spectacle n'est plus instructif, que l'étude et le spectacle à l'heure où l'enfance s'offre dans la naïveté des premiers instincts comme une cire molle aux doigs expérimentés qui doivent la façonner. »

Le premier élément de succès d'une bonne éducation étant la confiance que le père de famille inspire à ses enfants, il doit, pour l'obtenir et la conserver, veiller attentivement sur lui-même ; agir et parler toujours de telle façon que son langage et

Digitized by Google

sa conduite soient constamment d'accord avec les principes qu'il veut leur inculquer : grave sans tristesse, il laissera accès à une gaîté honnête, aux distractions légitimes ; il évitera la sévérité inutile qui produirait bientôt l'ennui, l'éloignement, le dégoût même pour ses enseignements.

Les devoirs envers Dieu sont de premier ordre, c'est la foi dans l'existence de Dieu qu'il faut faire pénétrer dans le cœur de l'enfant afin de le préparer à la conviction raisonnée ; celui qui ne croit pas à la Providence, est frappé d'une sorte d'incapacité morale ; c'est une lacune dans l'âme qui rend l'homme incomplet, presque toujours malheureux, souvent pervers, et qui prive ses concitoyens de la plus importante garantie qu'ils ont droit d'attendre principalement de celui qui est revêtu d'un caractère public.

A ce premier enseignement, doit succéder celui de la probité qui en est le corollaire immédiat ; je ne parle pas seulement de cette probité vulgaire qui consiste uniquement à ne pas s'approprier le bien d'autrui par des voies illicites ; qui n'a pour règle que la loi écrite et pour frein que les pénalités dont elle menace ses infracteurs : une telle probité est très-peu méritoire, bien sujette à faillir ; au premier souffle des passions, aux premières résistances de l'intérêt, elle fait effort pour s'abriter dans l'interprétation souvent équivoque des lois positives et imposer silence aux murmures de la conscience.

La véritable probité a d'autres caractères ; émanation des mouvements les plus nobles de l'âme, elle étend ses horizons et embrasse à la fois tous les devoirs que Dieu impose aux hommes dans leurs rapports sociaux : elle proscrit l'égoïsme, commande

Digitized by Google

la justice, l'équité, la bienveillance, la fermeté, l'amour de la patrie, la loyauté, la sincérité, la délicatesse des procédés, la générosité, et trace ainsi la conduite à tenir pour rester honnête dans les complications les plus difficiles de la vie.

L'enfant ainsi préparé trouvera plus tard en lui la force et l'énergie nécessaires pour repousser les séductions, les entraînements dangereux ; il se complaira dans la culture d'une morale pure et des vertus qu'elle enfante.

Parmi les vices que l'éducation doit s'attacher à détruire, il en est un qui entraînera presque toujours la ruine des principes salutaires qu'elle se sera efforcé de graver au cœur des jeunes hommes : l'oisiveté est le penchant naturel de la jeunesse ; rebelle aux occupations sérieuses de l'esprit comme aux travaux réguliers du corps, elle aime la dissipation, le mouvement, le repos ou l'activité fantaisiste, les jeux, et n'a d'autre vue que le plaisir du moment, tel que l'imagination le lui présente.

Quels déplorables résultats ne doit-on pas attendre de ce penchant si on le laisse se développer librement, ou si on ne parvient pas à le vaincre. L'homme qui a contracté l'habitude de l'oisiveté trouve bientôt l'ennui ; bientôt, se comparant à celui qui a exercé son corps ou son esprit, il constate sa propre infériorité, conçoit une sorte de mépris de lui-même, et se sentant dans l'impossibilité de rompre la chaîne qui lui pèse cependant, il accepte sans contrôle tous les moyens de s'étourdir sur sa situation et s'abandonne le plus souvent aux influences délétères les plus pernicieuses ; en tout cas, il subit une existence lourde à lui-même, inutile à ses semblables, si elle n'en devient pas le fléau.

Digitized by Google

Une loi de la nature a voulu que l'homme ne puisse exister qu'à l'état de société : par cette raison encore, il est né pour le travail. La société, en effet, ne peut exister qu'autant que chacun de ses membres lui apporte par son labeur un contingent d'assistance qui est le prix des services qu'il en reçoit à son tour : l'homme oisif, en méconnaissant cette loi, se place hors la loi sociale, il cesse pour ainsi dire d'être membre de l'État ; il n'en est plus que le parasite énervant et dangereux. Il importe donc que l'éducation soit dirigée de telle sorte qu'elle inspire à la jeunesse le goût du travail, la haine de l'oisiveté.

Le travail, comme toutes les leçons, tous les devoirs, doit tendre vers l'utile, le juste, l'honnête qui ne doivent être séparés que par la pensée, car tout ce qui est juste est utile, tout ce qui est honnête est juste, d'où suit, dit Cicéron, que tout ce qui est honnête est utile.

Le père de famille qui sera parvenu à faire pénétrer ces divers principes dans le cœur de ses enfants, aura posé les bases d'une bonne éducation ; il n'aura plus qu'à en développer les conséquences en provoquant chez eux le goût de ce qui est noble et grand, le désir d'élever leur esprit vers l'idéal de la perfection morale qui est déposé dans la raison, l'habitude de se former, au milieu de l'atmosphère commune à tous, une atmosphère plus pure, plus vivifiante, et de se fortifier dans la pratique de la vertu.

Malheureusement il n'est pas donné à tous les chefs de famille de former ainsi les cœurs de leurs enfants ; les uns, par ignorance, d'autres (il faut bien le reconnaître avec tristesse), par indifférence, ou pis encore, par la corruption dont eux-mêmes sont

Digitized by Google

atteints, ne peuvent qu'égarer ceux-ci ou les laisser devenir la proie des entraînements les plus funestes.

Quel que soit le moyen mis en œuvre pour porter remède à cette situation, il faut absolument et avant tout ne pas perdre de vue qu'il s'agit de former des hommes probes en suppléant à l'action des pères de famille qui fait défaut.

Le maître sera donc, comme le bon père de famille, dévoué à l'enfant, il s'efforcera d'obtenir sa confiance, son respect, sa reconnaissance ; comme le bon père de famille, il veillera sur ses paroles et sa conduite, de telle sorte qu'en tout temps il manifeste ou sauvegarde la dignité de son caractère et montre, par l'exemple, qu'il pratique les vertus qu'il a mission d'enseigner.

L'instruction a pour objet de grandir, de perfectionner les aptitudes de l'esprit en l'éclairant de la lumière recueillie dans le passé et de celle que chaque jour fait jaillir : elle tend à dissiper les ténèbres qui ont enveloppé les âges précédents, comme ceux qui obscurcissent l'intelligence de l'enfant ; d'où cette conclusion, que l'homme qui exerce son intelligence par l'étude et le travail, met en action la plus sublime de ses aptitudes, la perfectibilité refusée aux autres créatures.

Il n'appartient pas à toutes les intelligences de s'élever à la hauteur des conceptions philosophiques sur la morale, mais tout homme qui n'est pas frappé d'atrophie intellectuelle, est apte à en comprendre sans effort les lois générales, à distinguer ce qui est honnête de ce qui ne l'est pas, et à régler sa conduite d'après cette notion. Cette faculté est pour ainsi dire instinctive, elle constitue la conscience, la responsabilité humaine ; elle est naturelle comme l'amour

Digitized by Google

des parents pour leurs enfants, parce que, comme cet amour, elle est une des bases essentielles de l'état de société.

Il n'en est pas de même des connaissances que l'étude et le travail font acquérir ; la littérature, la philosophie, les sciences, les arts, l'industrie ne sont pas au même degré à la portée de toutes les intelligences : un petit nombre en saisit promptement les secrets, la grandeur ou les beautés et prépare leur perfectionnement ; d'autres ne peuvent atteindre qu'une médiocrité à peu près stérile, enfin il en est de complétement rebelles.

Cependant tous les hommes naissent avec un droit égal aux avantages résultant de l'état de société ; celle-ci doit mettre à leur disposition les moyens d'en profiter, et particulièrement rendre l'instruction accessible à chacun.

Si les aptitudes sont très-inégales, elles sont aussi très-diverses, et pour que l'étude produise les bons effets qu'on se propose d'en obtenir, il faut, autant que faire se peut, qu'elle soit appropriée à l'aptitude spéciale de chaque élève.

En regard des inégalités naturelles, viennent se placer celles créées par l'état de société dont l'existence ne peut se comprendre sans les différences de conditions propres à chacun de ses membres, et, il faut en tenir un compte sérieux dans la direction à donner à l'enseignement.

Ces réflexions nous amènent naturellement à dire un mot sur les vocations et le choix de la carrière que les jeunes hommes se proposent d'embrasser. Ici, l'intérêt privé et l'intérêt public se trouvent encore réunis, car, si le succès importe à celui qui entreprend, il n'est pas moins précieux pour l'État

Digitized by Google

dont la puissance et la grandeur se forment du nombre et de l'ensemble des succès particuliers, des spécialités individuelles.

La vocation vraie est une sorte d'intuition, de sentiment intime qu'on a telle ou telle aptitude; presque toujours elle est un gage de succès, néanmoins il faut se garer contre ses illusions, à cet âge surtout, où l'expérience n'a point encore assez éclairé le jugement pour lui permettre de distinguer promptement la réalité de ce qui n'en n'a que l'apparence,

En dehors des vocations la difficulté grandit; le choix d'une carrière est une résolution capitale par l'influence qu'il a sur l'avenir en bien comme en mal : mille considérations contradictoires obscurcissent et troublent le jugement; l'intérêt moral, les intérêts matériels, souvent en lutte dans cette occasion, tendent à fourvoyer les esprits les plus judicieux; la jeunesse est d'ailleurs présomptueuse et versatile, elle prend facilement pour disposition réelle un goût accidentel qui bientôt fait place à un autre; on désire améliorer la position qu'on a ou la changer : l'ambition des honneurs, de la renommée et celle des richesses, apportent encore leur part de séduction.

On ne peut donc trop réfléchir avant de se décider, et dans le doute, il est prudent et sage d'accepter la position qu'on a, quelque modeste qu'elle soit, plutôt que de courir les chances d'éventualités malheureusement trop fertiles en déceptions.

Certainement, il ne faut pas vouloir parquer les intelligences, ni opposer systématiquement des obstacles à leur essor : il faut leur faire produire les meilleurs fruits qu'elles peuvent donner.

La science morale, c'est-à-dire l'étude et la connaissance des devoirs imposés à tous les hommes;

Digitized by Google

l'instruction proprement dite, c'est-à-dire l'étude des autres sciences qui ont pour objet le progrès, doivent se prêter un appui mutuel, marcher de conserve, l'une comme base fondamentale des actions, l'autre comme flambeau propre à les éclairer : l'une et l'autre, unies dans la recherche du bien, constituent la bonne éducation dont le but final est précisément le bien, le bon, le juste, l'honnête. La bonne éducation fait les bonnes mœurs ou les consolide, et celles-ci, tempérant ce que les passions ont de trop impétueux, rendent à l'âme, le calme, la force, la santé.

Dans notre vieille Europe, si souvent bouleversée par tant de convulsions, les défaillances des âmes ne doivent pas surprendre ; en luttant contre les situations anormales, souvent orageuses qui leur ont été faites, elles en ont subi toutes les influences, et dans le trouble causé par ce chaos de difficultés, on conçoit qu'elles ont pu perdre de vue les vrais principes, et je crois qu'on peut dire avec assurance que ce mal est aujourd'hui le plus redoutable des sociétés modernes.

C'est la recherche d'un remède à ce mal qui occupe les hommes sérieux ; c'est, pense-t-on généralement, de l'instruction qu'on doit l'attendre ; mais comment étendre l'instruction à toutes les classes de la société ? Sera-t-elle obligatoire ou facultative, libre ou réglementée, publique ou privée, gratuite ou soumise à des rétributions, la même pour tous ou spécialisée d'après la condition particulière de chaque sujet ? Des considérations multiples combattent ou appuient chacune de ces propositions ; c'est à l'expérience et au temps qu'il appartient de produire la raison de décider ; mais on ne peut trop le redire, ce dont il

Digitized by Google

faut bien se convaincre, c'est que la science, quelle qu'elle soit, ne formera jamais un honnête homme, un grand caractère, un bon citoyen, si elle n'est pas étayée d'une morale élevée, noble et virile qui, seule, peut rendre les cœurs inaccessibles aux séductions, inébranlables en présence des dangers. Cette morale est celle que Socrate, Platon, Aristote ont enseignée, qui a fait la gloire d'Aristide, de Caton, et qui a soutenu le courage de Régulus; c'est cette morale que Cicéron a développée magnifiquement dans son immortel Traité des devoirs, et que, depuis, le christianisme, en l'épurant et lui donnant le sceau de la perfection, a offerte à l'humanité comme la source unique où elle peut toujours puiser une abondance de pensées pleines d'énergie, de grandeur, d'espérances, d'encouragements et de consolations.

Digitized by Google

Digitized by Google

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1874-1875,

PAR M. SCHUSTER, SECRÉTAIRE.

Messieurs,

Chaque année voit se reproduire un renouvellement partiel de notre Compagnie, soit que la mort vienne frapper dans nos rangs, soit que le départ de quelques-uns de nos confrères nous oblige à pourvoir à leur remplacement.

Dans la période qui vient de s'écouler depuis la dernière séance annuelle, nous avons eu la douleur de perdre : M. Félicien Cordier, peintre et architecte ; M. le docteur Fée, membre titulaire de l'Académie de médecine, et M. Benoît, bibliothécaire de la ville de Nancy.

Une fin prématurée n'a pas permis à M. Félicien Cordier de réaliser les belles espérances qu'il donnait. Élève distingué de notre école de dessin, il avait d'abord cultivé la peinture avec succès sous la direction de M. Migette. Aussi M. Maréchal n'avait-il pas tardé à l'admettre dans ses ateliers, comptant s'en faire un auxiliaire utile. — Lorsque les circonstances

Digitized by Google

décidèrent notre grand peintre verrier à quitter Metz et à aller s'établir à Bar-le-Duc, M. Cordier ne put se résoudre à abandonner sa famille et sa ville natale. Il s'adonna alors, comme son père, à l'architecture. Les projets de monuments qu'il envoya à divers concours, furent l'objet de distinctions bien propres à l'encourager dès son début. — Secrétaire de la Société d'Archéologie, il s'occupait surtout de retrouver tout ce qui peut rester des anciens édifices de notre ville, — et d'après les résultats de ses recherches, il arrivait à retracer sur le papier des plans, coupes et élévation des constructions diverses que Metz possédait autrefois. M. Cordier était, depuis un an, membre agrégé de l'Académie, lorsque la mort est venue briser une carrière qui s'annonçait sous les plus heureux auspices.

M. Fée s'est éteint à Paris à l'âge de 85 ans. Médecin et professeur du plus grand mérite, notre honorable confrère était en outre philosophe et littérateur de talent [1]. Après avoir fait plusieurs campagnes sous le premier Empire, dans le service de santé militaire, il remporta au concours la chaire de botanique à la faculté de médecine de Strasbourg et l'occupa pendant plus d'un tiers de siècle.

En 1871, le gouvernement suisse lui fit offrir le professorat à l'Université de Genève. A la même époque, l'empereur du Brésil cherchait à l'attirer dans son pays et lui ouvrait un *crédit illimité*, en reconnaissance d'un beau travail qu'avait autrefois publié le docteur Fée sur les fougères de l'Amé-

[1] On lui doit une tragédie en vers intitulée Pélage ; un éloge de Pline ; une flore de Virgile ; des études philosophiques sur l'instinct et l'intelligence des animaux, sur le Darwinisme, etc.

Digitized by Google

rique du Sud. Toutes ces offres ne purent séduire le vénérable professeur de Strasbourg. Son âge avancé, sa vie tout entière vouée à l'étude lui commandaient le repos. Il quitta sa ville d'adoption et choisit Paris pour sa résidence nouvelle. C'est là qu'il est allé terminer une existence dont tous les instants avaient été consacrés au devoir et à la science. M. Fée était membre correspondant de l'Académie de Metz depuis 1832.

M. Benoît, mort le 4 décembre 1874, a été enlevé jeune encore à ceux qui avaient été à portée d'apprécier ses qualités et ses connaissances variées. Archéologue éminent et dessinateur habile, il sut illustrer les descriptions qu'il donnait des monuments de l'époque gallo-romaine et des temps féodaux par des dessins qui révélaient un talent réel. C'est surtout sur les antiquités de la Lorraine allemande qu'il porta ses investigations. Deux qualités opposées, l'ardeur et en même temps la patience qu'il savait apporter dans le travail assurèrent plus d'une fois le succès des ses recherches. M. Benoît n'avait que 49 ans lorsqu'il succomba à la maladie de cœur qui le minait depuis plusieurs années.

A côté de ces pertes, qui font disparaître à jamais de la liste de nos collègues des noms dont l'Académie pouvait justement s'honorer, vous avez eu à regretter le départ de deux membres titulaires. M. le colonel Virlet est allé se fixer à Châlons et M. le professeur Taratte à Versaillès. Mais ces honorables confrères restent attachés à notre Compagnie en la qualité d'associés-libres non résidants et tout nous fait espérer que leur collaboration active nous fera pas défaut.

Ces départs, ces changements de résidence vous

Digitized by Google

ont imposé l'obligation de remanier la composition de votre personnel.

Et d'abord, vous avez élevé M. Maréchal à la dignité de membre honoraire. Vous deviez certainement cet hommage à l'artiste messin qui occupe le premier rang parmi les peintres sur verre de notre époque. Unissant à une habileté consommée dans l'art de grouper les personnages une intuition profonde des effets de la couleur, M. Maréchal était en outre le plus vigoureux de nos peintres de pastel, avant qu'il eût adopté le genre spécial dans lequel il s'est fait une réputation européenne.

Pour compléter la classe des membres titulaires, vous en avez élu cinq.

Ce sont, dans l'ordre de leur admission :

M. l'abbé Friren, professeur de sciences naturelles au petit séminaire;

M. le docteur F. Schneider, président du comice agricole de Thionville;

M. Félicien de Saulcy, membre de la Société entomologique de France;

M. Remoissenet, ingénieur-opticien à Metz;

M. l'abbé Bérard, professeur de rhétorique au petit séminaire.

Parmi les agrégés-artistes, vous avez nommé M. Graffe, peintre-décorateur.

Avec ces nouveaux confrères, tout nous donne lieu d'espérer que notre Compagnie reprendra une vitalité nouvelle et que ses travaux se maintiendront à la hauteur de ce qu'ils ont été jusqu'à présent. — J'arrive à l'exposé de ceux que vous avez accomplis dans le cours de cette année académique.

Digitized by Google

I. — Travaux philosophiques, historiques et littéraires.

1. — Morale. Éducation.

Pénétré de l'idée que les sentiments du devoir et de l'honneur ainsi que la religion sont les bases les plus inébranlables sur lesquelles peut reposer l'édifice social, M. de Gerando a composé un ouvrage où la morale est enseignée par de nombreux exemples. « Les maximes, dit l'auteur, se justifient surtout par leurs applications, la théorie par la pratique. » D'autres livres avaient été déjà conçus dans la même pensée ; mais les faits que cite M. de Gerando à l'appui des préceptes qu'il donne, ont le mérite d'être la plupart contemporains, ou tout au moins inédits, — et l'on est heureux de rencontrer fréquemment dans l'ouvrage des récits anecdotiques dont les auteurs sont des enfants de notre ville ou des contrées avoisinantes.

2. — Littérature.

De nouveaux documents inédits sur la correspondance de Dom Calmet vous ont été adressés par M. l'abbé Guillaume, de Toul. Votre honorable correspondant à eu la bonne fortune de découvrir six volumes contenant 721 lettres et plusieurs mémoires et documents divers, dont une partie avait disparu et dont on regrettait la perte. « Ces documents, dit M. l'abbé Guillaume, révèlent d'importantes et curieuses particularités, omises par Dom Fangé, sans doute par respect pour la modestie et la profonde humilité que son vénérable oncle avait si admirablement pratiquées pendant toute sa vie,

Digitized by Google

mais qui doivent surgir, comme preuves certaines, que jamais l'adulation n'a surenchéri dans les louanges que ses contemporains et la postérité lui ont décernées. »

3. — Histoire et Topographie locale.

Vous trouverez dans le dictionnaire topographique de M. de Bouteiller, les plus précieux documents sur les villes, les bourgs et même les moindres hameaux de l'ancien département de la Moselle. De savantes et minutieuses recherches ont permis à l'auteur de mener à bonne fin une œuvre aussi considérable. Aux dénominations sous lesquelles on a successivement désigné chaque localité sont joints un résumé de son histoire, l'indication du bailliage sous la juridiction duquel elle se trouvait, la coutume suivie, le classement administratif sous les diverses organisations depuis 1790, les dépendances ecclésiastiques et enfin les armoiries. Les détails archéologiques sont nombreux quoique donnés avec brièveté. Sans craindre de se noyer dans les longueurs, le lecteur trouve sur chaque localité tout ce qu'il désire savoir.

A l'audience solennelle de rentrée de la cour de Dijon, — le 3 novembre 1874, — M. de Cléry, aujourd'hui procureur général à Lyon, a prononcé un discours dont le sujet se rattache à notre histoire locale. Ce discours a pour titre : *Les magistrats Bourguignons au parlement de Metz et au Conseil souverain d'Alsace.* C'est une étude sur les origines du grand corps politique et judiciaire que Louis XIII installa à Metz en 1633 et qui pendant plus d'un siècle et demi exerça sa juridiction sur notre pro-

Digitized by Google

vince. A l'époque où il fut institué, un assez grand nombre de ses magistrats furent tirés du parlement de Bourgogne. Parmi eux se trouvait Bénigne Bossuet, père de l'illustre orateur dont le talent devait plus tard jeter un si vif éclat sur l'éloquence sacrée.

Un dessin au fusain, de M. Simon, représentant l'église Saint-Nabor de Colombey, a fourni à M. Abel l'occasion de vous faire une notice historique intéressante sur la localité de Colombey elle-même. Il vous a appris que ce village avait été fondé par l'abbaye de Senones et en a cité la charte de donation par l'empereur d'Allemagne, en 1111. Suivant pas à pas le développement de cette paroisse qui était soudée au village de Coincy, M. Abel vous a montré la seigneurie de Colombey s'élevant aux dépens de la paroisse elle-même, et passant entre les mains de messins protestants : les Leduchat, les Grandjambe. M. Abel a été assez habile pour découvrir l'acte de foi et hommage que ces seigneurs firent au roi de France en 1680, de concert avec l'abbaye de Senones. Ce document, entièrement inédit, nous montre l'état des populations rurales au XVII^e^ siècle dans le pays Mosellan. Il y avait alors des serfs dans la plupart des contrées de l'Europe, et la servitude personnelle ne devait être abolie que beaucoup plus tard.

Les chartes de Colombey prouvent qu'au XVII^e^ siècle les seigneurs terriens avaient bien encore le droit de colombier avec les quatre piliers comme hauts justiciers, ainsi que le droit de troupeau à part. Mais les hommes et les femmes de la localité n'étaient plus tenus qu'à une journée pour faucher le foin du breuil seigneurial et à une journée pour

Digitized by Google

le faner. Toutes les anciennes obligations avaient été converties en redevances d'argent et de produits agricoles.

M. Abel a terminé sa notice par des renseignements pleins d'intérêt sur M. de Tschudy, un des fondateurs de la première Académie de Metz. M. de Tschudy ayant acquis Colombey, en a fait le véritable jardin d'acclimatation du pays Messin. C'est de là que sont sortis les *robinia acacia*, les *sophora* et certains arbres du Japon qui ornent aujourd'hui notre Esplanade et les parcs des environs de Metz.

Continuant ses infatigables recherches sur les institutions communales de la Moselle, le même confrère vous a donné la suite de ses travaux sur les points obscurs de l'histoire de Metz. Il vous a fait connaître le vrai rôle juridique qui était assigné du VIII^e^ au XI^e^ siècle aux *scabini*, *échevins*, les premiers magistrats qu'aient connus les Messins. Quelques-uns de nos chroniqueurs laisseraient croire qu'à cette époque reculée, nos ancêtres ne connaissaient que les duels pour trancher leurs procès, ce qui n'est pas exact.

M. Abel a passé ensuite à l'étude de l'origine du tribunal des *Treize* qui a remplacé celui des échevins au criminel, et en première instance au civil. M. Abel apporte sur ce point une opinion toute nouvelle : c'est que les *Treize* n'ont pas été créés par l'évêque *Bertram*, comme on le croit généralement, mais qu'ils remontent au XI^e^ siècle, et qu'ils ont débuté par être des *Wardours de paix* tenant du gendarme et du ministère public, avant de devenir des magistrats. — M. Abel démontre que c'est seulement vers le milieu du treizième siècle que les

Digitized by Google

Treize ont été institués comme juges, se substituant aux échevins, qui sont restés surtout les conseillers administratifs du *maître-échevin*. A ce propos, M. Abel a mis en regard les *plaids annaux* tenus à Metz à la fin du XIII^e^ siècle et ceux tenus à la fin du XVIII^e^ et nous a communiqué une pièce inédite fort curieuse concernant Saint-Julien. Il a terminé cette partie de ses recherches, en appelant l'attention sur le rôle que l'institution des échevins doit de nouveau jouer dans Metz, par suite de la législation allemande. M. Abel a mis en parallèle les anciens *scabini* et les *schöffen* qui vont fonctionner sur les rives de la Moselle, et a fait ressortir les différences de ces deux institutions portant le même nom.

4. — Archéologie, Numismatique, Topographie gallo-romaine et Histoire.

Les précieuses recherches que fait depuis bien des années M. l'abbé Ledain ont été réunies par lui en un volume important ayant pour titre : *Lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'histoire.* Cet ouvrage considérable, fruit de longues études, d'explorations nombreuses, d'un examen attentif des débris de monuments antiques et d'une connaissance parfaite des localités, s'adresse à tous ceux qui cherchent à pénétrer les mystères que recèlent, dans notre province et dans quelques contrées limitrophes, les vestiges des siècles passés.

5. — Égyptologie.

M. J. Lieblein a offert à l'Académie un remarquable travail sur les dynasties égyptiennes dont l'exa-

Digitized by Google

men a été confié à M. E. de Saulcy pour qu'il en fasse un rapport à la société.

En vous faisant pressentir que son analyse ne pourrait vous être présentée aussitôt qu'il l'aurait désiré, notre confrère, dans une communication verbale, à rendu hommage à l'œuvre du savant Suédois, œuvre pleine d'observations intéressantes et d'aperçus ingénieux ; mais il a cru néanmoins devoir faire quelques réserves sur l'arrangement des dynasties adopté par l'auteur.

M. Lieblein a-t-il eu raison, a-t-il eu tort, en restreignant de près de dix-huit siècles la durée de l'empire fondé par Ménès, depuis l'avénement de ce premier monarque jusqu'à la fin du règne de Nectanébo II, le dernier roi indigène de la XXX^e^ dynastie, fuyant devant les armées victorieuses de Darius Ochus et abandonnant la couronne à son heureux rival en l'an 340 avant J.-C.

En l'état de la question, M. E. de Saulcy estime qu'il serait téméraire de se prononcer formellement sur un point qui, selon toute apparence, ne sera jamais pleinement élucidé, et que la réserve, — sinon le doute, — s'impose invinciblement à tout esprit judicieux qui voudra l'aborder sans parti pris à l'avance.

A quels témoignages en effet s'en remettre ?

L'auteur le plus compétent pour nous en transmettre de sérieux, — nous dirions volontiers d'officiels, — a eu la mauvaise fortune que son livre n'est point venu jusqu'à nous. Il ne nous en est arrivé que des lambeaux, des extraits plus ou moins tronqués ou altérés par des chronologistes qui ne sont même pas toujours d'accord entre eux ni pour le nombre des rois, ni pour les durées de leurs règnes, ni même sur leurs noms.

Digitized by Google

Bien plus, cet historien national, — Manéthon, — a été considéré, par des hommes très-érudits et jusque dans le premier quart au moins de notre siècle, comme un imposteur.

On s'effrayait du total énorme de ses chiffres et de la prodigieuse antiquité à laquelle il fallait reporter, suivant son dire, le berceau de la monarchie égyptienne. Force a été pourtant de reconnaître que Manéthon n'avait pas menti autant que ses détracteurs avaient la prétention de le faire croire.

Des études sérieuses, poursuivies avec persévérance, depuis que Champollion jeune, d'impérissable mémoire, est venu projeter une lumière inespérée sur des monuments muets jusqu'à lui, nous ont enfin restitué les véritables noms des anciens Pharaons et ont rendu justice sur ce point, comme sur bien d'autres, à la véracité du prêtre de Sébennys.

M. Lieblein, de même que tous ceux qui se sont essayés au même labeur avant lui, a mis en œuvre les listes de Manéthon et ses nombres, en les ajustant à un système qui lui est personnel, et en usant, dans une large mesure, de l'emploi des dynasties collatérales.

Il admet les trente premières dynasties depuis Ménès jusqu'à Nectanébo II et il resserre dans une période de 3555 ans l'intervalle compté par Jules Africain pour un total de 5380 ans et de 4002 par Eusèbe.

Pour légitimer ce résultat, il inscrit comme parallèles huit dynasties entières, avec les seize premières années du règne d'Aménémès, chef de la XII^{e} dynastie, et il compte pour la durée totale de ces différents groupes un laps de 1777 ans.

Digitized by Google

Cette suppression pure et simple, est-elle bien légitime? Là est toute la question.

Ce que M. de Saulcy croit pouvoir affirmer à première vue, c'est que l'auteur expose son système d'une manière très-spécieuse, sinon très-convaincante ; mais il déclare en même temps qu'il ne lui est pas possible de partager complétement la manière de voir de M. Lieblein.

Il ajoute qu'il y a sur cette question très-grave deux systèmes chronologiques bien tranchés en présence, le système allemand d'une part, et de l'autre le système français.

M. Lieblein s'est prononcé franchement pour le premier et il reporte l'avénement de Ménès à l'an 3893 avant N.-S.

M. Bunsen, — lui, — n'admet pour le même événement que 3623.

Le système français est moins explicite ; il n'affirme pas, faute de preuves suffisantes ; il se contente d'enregistrer les chiffres qui lui paraissent les plus vraisemblables. Il admet, jusqu'à un certain point, un parallélisme, — dont Manéthon fait ressortir l'existence dans une certaine mesure, — mais avec plus de réserve que le système allemand et pour des périodes moins longues.

Il y a tout lieu de croire que ces deux systèmes ne sont pas près de se concilier et qu'ils resteront en antagonisme, tout aussi longtemps du moins que des preuves irrécusables ne viendront pas trancher magistralement le nœud du litige.

Où les trouver, dans l'état actuel des choses, ces documents qui éclairciraient tous les doutes, qui mettraient toutes les objections à néant ?

Et pourtant, un hasard providentiel avait amené

Digitized by Google

jusqu'à nous ce critérium précieux, au moins pour toute la période qui venait aboutir à la XIX^e^ dynastie. Il existait incontestablement dans le canon rédigé sous Ramsès II, monument bien connu des égyptologues, sous le titre de *Papyrus royal* du Musée de Turin.

Malheureusement, comme le dit M. Mariette, l'incurie des Fellahs, d'une part, et l'incurie plus grande encore de ceux qui l'ont envoyé en Europe lui ont porté le coup le plus funeste.

Manié par des mains brutales et inhabiles il n'existe plus qu'en minimes fragments le plus souvent impossibles à rapprocher.

Mutilé et lacéré comme il l'est aujourd'hui, il ne peut guère donner autre chose désormais que des indications de contrôle pour quelques périodes restreintes, reconnues avec autant de bonheur que de sagacité par d'habiles interprètes tels que MM. Lepsius, Brugsch, de Rougé, Devéria, etc.

Quoi qu'il en soit, on ne peut que rendre hommage aux savantes études, aux patientes investigations, aux minutieuses et ingénieuses comparaisons des séries généalogiques réunies par M. Lieblein, comparaisons qui l'ont guidé dans son travail et qui l'ont amené à des conclusions qu'on peut ne pas admettre, mais qui commandent certainement l'éloge par leur ingéniosité même.

6. — Concours de poésie et d'histoire.

Avant de terminer cette partie du compte rendu qui a trait aux travaux littéraires, je suis chargé de vous faire connaître brièvement quelques-uns des résultats du concours.

Digitized by Google

La commission nommée pour juger les pièces de poésie et composée de MM. Blanc, Cailly, Michel, Petsche et Thilloy, a pensé qu'il n'y avait pas lieu de faire cette année un rapport spécial. Sept pièces ou réunions de pièces de vers ou de prose ont été soumises à son examen. Trois d'entre elles ont été écartées *a priori* comme n'ayant pas rempli cette condition obligatoire du concours : « les concurrents ne devront pas se faire connaître. »

Trois autres pièces ont été éliminées parce que, à côté de qualités sérieuses, elles présentaient des faiblesses ou de nombreuses incorrections.

Enfin, une dernière poésie intitulée « *En forêt* » a été jugée digne d'une mention honorable. Elle est due à la plume de M^lle^ Mélanie Bourotte, de Guéret (Creuse).

Parmi les travaux historiques, un seul a été présenté au concours. C'est une étude sur la Collégiale de Saint-Sauveur. La commission chargée de prendre connaissance de ce travail a estimé qu'il méritait aussi une mention honorable. L'auteur de ce mémoire est M. Gustave Baudelet, domicilié à Vallières-lès-Metz.

II. — Travaux artistiques.

Devenue par le fait Société des amis des arts et possédant d'ailleurs dans son sein des architectes, des peintres, des dessinateurs et des musiciens d'un mérite incontesté, l'Académie s'est appliquée à remplir avec conscience la mission que lui a transmise l'ancienne compagnie artistique qui existait dans notre ville et qui s'est dissoute il y a quelques années.

Digitized by Google

Des tableaux, des gravures exécutés par des artistes du pays, ont été achetés en grand nombre et enrichissent aujourd'hui le Musée de notre ville. Je vous épargnerai la sécheresse d'une énumération trop longue et je me contenterai de vous dire que ces acquisitions se composent de : cinq tableaux importants de MM. E. Cuny, Barillot et de M. le capitaine Barrault, de Thionville ;

Un dessin de M. Fagonde ;

Dix-neuf eaux-fortes de MM. André Malardot, E. Boilvin, Rajon ;

La *kermesse flamande* de M. Rajon ;

Un groupe en terre cuite de M. Lepetit ;

Deux photographies des sociétés chorales de Metz ;

Une gravure du tableau de M. Michel par M. E. Boilvin.

Le dernier catalogue de notre Musée a été fait dans l'année 1863. Il était nécessairement incomplet et tout le monde en réclamait un nouveau. M. Migette a bien voulu se charger de ce travail si ingrat et pourtant si utile. A cette occasion, il a été amené à étudier les développements progressifs des arts du dessin dans notre ville ; ses investigations ne portent pas seulement sur les derniers siècles de notre histoire locale, mais encore, sur cette longue période du moyen âge qui elle aussi a été féconde en artistes inspirés par une foi profonde et chez qui la naïveté n'excluait pas toujours le génie.

De nouvelles distinctions sont venues trouver M. E. Michel. Son beau tableau des *semailles d'automne* a été acheté par l'État et placé au Musée du Luxembourg.

Digitized by Google

Trois autres toiles du même artiste ont été admises à l'exposition des beaux-arts. Elles portent les titres suivants :

1° *Dans les landes (pays de Bitche) ;*

2° *Le temps gris en décembre ;*

3° *Forêt de la Bresse.*

Un de nos concitoyens, M. Joseph Hussenot, a exposé une vaste et magistrale composition ayant pour sujet : *Saint Amand, apôtre des Flandres, prêchant l'Évangile sur les bords de l'Escaut.*

Enfin, M. Simon a fait recevoir un dessin au fusain représentant *une Mare sous bois* qui figure aussi avec honneur au Salon de 1875.

III. — Travaux scientifiques.

I. — Sciences mathématiques.

Le perfectionnement des instruments de précision, surtout de ceux que l'on emploie en topographie et en géodésie, a toujours été l'une des préoccupations dominantes de M. le colonel Goulier. Cette année encore, notre honorable collègue a fait hommage à l'Académie d'un travail sur un appareil qu'il a inventé et qu'il nomme *niveau à collimateur.*

Cet instrument se compose d'un *collimateur ou viseur* consistant en un petit tube hermétiquement fermé à une extrémité par un verre dépoli, à l'autre par une lentille convergente. Un diaphragme percé d'un trou se trouve au foyer de la lentille. Il porte un fil de cocon *teint en noir.*

Le collimateur est supporté par un pendule auquel il est invariablement fixé. Le pendule lui-même est suspendu par une double articulation. Les liaisons

Digitized by Google

du collimateur et du pendule sont d'ailleurs telles que lorsque le pendule est en équilibre, le plan passant par le fil et le centre optique de la lentille est rigoureusement horizontal.

Dans ces conditions, l'œil appliqué à la lentille aperçoit le fil noir qui détermine sur la campagne la trace du plan horizontal de l'appareil. Il est alors facile de faire élever le voyant d'une mire jusqu'à ce que sa *ligne de foi* coïncide avec le fil du collimateur.

Ce niveau a reçu diverses dispositions. Dans l'une d'elles, les dimensions sont assez réduites pour en faire un instrument de gousset. Dans un air tranquille, il donne encore des résultats aussi bons que le niveau d'eau. Mais en prenant les précautions nécessaires pour annuler l'action du vent, les opérations se font deux ou trois fois plus vite et avec des erreurs deux ou trois fois moindres. En résumé l'appareil présente trois qualités précieuses : 1° il est d'un faible volume ; 2° il peut être employé sans apprentissage préalable ; 3° il est invariable.

Avec ce niveau les marins peuvent obtenir une bonne solution de l'*horizon de brume* pour prendre la hauteur des astres, quand l'horizon de la mer n'est pas visible. Dans ce but, le niveau est monté sur le sextant, de façon que l'on puisse voir le collimateur à travers la partie transparente du petit miroir. Son fil est vu, dans la lunette du sextant mise au point sur les astres. En faisant éclairer le verre dépoli, l'observation peut se faire aussi bien la nuit que le jour.

Le nivellement barométrique a fait l'objet d'un second travail de M. le colonel Goulier. Chacun sait

Digitized by Google

qu'au moyen d'un baromètre on peut trouver la différence d'altitude de deux lieux. Quand on s'élève la colonne mercurielle s'abaisse, puisqu'on laisse au-dessous de soi une couche d'air qui n'appuie plus sur le mercure de la cuvette. — Pascal est le premier qui ait pressenti cette application de baromètre, lorsqu'il pria son beau-frère Périer de faire l'ascension du Puy-de-Dôme avec cet instrument et d'observer s'il y avait une dépression dans la colonne de mercure à mesure qu'il montait. — Halley, Newton, Laplace ont donné des formules au moyen desquelles on peut calculer la différence de hauteur de deux stations où l'on a observé le baromètre et le thermomètre.

Mais bien qu'on ait essayé de rendre les baromètres à mercure aussi portatifs que possible, il faut toujours des précautions pour qu'ils ne subissent aucune avarie dans un déplacement un peu prolongé. Aussi lorsqu'on n'a pas besoin d'une approximation très-grande, on peut leur substituer les baromètres *anéroïdes* réduits à d'assez petites dimensions pour tenir aisément dans la poche. M. Goulier leur adapte une graduation en parties inégales contiguë à celle qui exprime les millimètres de mercure et sur laquelle on lit en regard des pressions observées à deux stations A et B deux nombres *orométriques* qui expriment les distances de ces stations à une même surface de niveau ; la différence de ces deux nombres donne la différence de niveau.

Pour éviter les corrections relatives à la température de l'air, on a gradué le cadran en prenant pour l'air une température moyenne de 20 au niveau de la mer, pendant la belle saison, avec diminution de 1° pour 165 mètres d'élévation. On a supposé de

Digitized by Google

plus que le baromètre serait observé immédiatement après avoir été sorti du gousset, ce qui permet de négliger la correction nécessitée par la température de l'appareil lui-même. En opérant ainsi, M. le colonel Goulier démontre qu'avec un bon baromètre de poche l'erreur à craindre dépasse rarement quatre à cinq mètres plus ou moins quatre à cinq centièmes de la différence de niveau.

Les comètes ont toujours le privilége de provoquer l'attention non-seulement des savants, mais aussi des..... autres hommes.

C'est ce qui a eu lieu pour la comète de Coggia, aperçue le 17 avril 1874.

Le fils de l'illustre astronome dont nous déplorions l'an dernier la perte, éminent astronome lui-même, M. Ernest Quételet, vous a envoyé sur l'astre errant une note résumant les observations qui en ont été faites à Bruxelles. Peu lumineuse au moment de sa découverte, la comète augmenta progressivement d'éclat et devint visible à l'œil nu à la fin de juin. Elle était alors assez belle pour attirer les regards de tout le monde.

Ses positions ont été déterminées avec soin du 1er au 14 juillet. Le noyau était bien dessiné sur son contour pendant la plus grande durée de l'apparition.

Vers les derniers temps, le contour était moins bien arrêté. La nébulosité qui l'entourait crut en dimension jusqu'au dernier jour, et le 14 la traînée lumineuse avait une longueur de 25° environ. Elle était alors plus brillante sur le contour que dans l'axe.

Puis le météore mystérieux a disparu dans l'espace, emportant avec lui le secret de son origine, de

Digitized by Google

sa nature et des véritables causes qui régissent et son mouvement et ses changements de forme.

2. — Sciences appliquées.

Les progrès des sciences et de l'industrie appliqués à l'artillerie ont été le sujet d'un intéressant discours prononcé par M. le général Didion, devant l'Académie de Stanislas, dans la séance du 28 mai 1874. — Suivant pas à pas les développements de l'art de lancer les projectiles, dont il a fait l'étude de toute sa vie, M. le général Didion nous le montre à son aurore, puis nous fait parcourir la distance énorme qui sépare les essais primitifs des résultats immenses que nous constatons de nos jours. Il nous décrit les perfectionnements successifs qui se sont opérés depuis l'époque où le boulet était en pierre, lancé à de faibles distances par des bouches à feu grossières appelées *bombardes*, jusqu'aux temps modernes où l'on voit des projectiles d'acier de plusieurs centaines de kilogrammes [1] capables de parcourir des distances de 8000 mètres ou de percer des cuirasses de 50 centimètres d'épaisseur [2]. — Et le dernier mot de la science n'est pas encore dit. Tout nous fait présumer, dit le général Didion, que « la puissance de pénétration des projectiles ira sans doute en augmentant encore ; les moyens de s'opposer à leur effet devront augmenter de leur côté,

[1] Le projectile du canon Krupp qu'on a vu à l'exposition de 1867 était en acier fondu et pesait 490 kilogrammes.

[2] L'artillerie italienne vient de faire fondre un canon gigantesque de 6m,80 de longueur, du poids de 36,000 kilogrammes qui serait, dit-on, capable de percer une cuirasse de 50 centimètres d'épaisseur. (Général DIDION.)

Digitized by Google

sans qu'on puisse prévoir à quel point on s'arrêtera de part et d'autre. »

Qu'on vienne ensuite nier le progrès, quand il se révèle par des manifestations aussi éclatantes !

3. — Sciences physiques.

Continuant ses intéressantes études spectroscopiques, M. Chautard a examiné cette année l'action que des aimants puissants peuvent faire subir aux spectres de gaz raréfiés, renfermés dans des tubes de Geissler et rendus lumineux par des décharges d'un appareil de Ruhmkorff ou d'une machine de Holtz. — Les tubes étaient disposés entre les deux pôles d'un électro-aimant énergique. Dans ces conditions, le savant professeur de la faculté de Nancy a découvert que le spectre du corps mis en expérience pouvait être considérablement modifié par l'influence du magnétisme. Tantôt la lumière s'affaiblit et s'éteint. C'est ce qu'on observe pour les vapeurs de soufre et de sélénium. Tantôt au contraire il se produit un accroissement d'éclat accompagné de l'apparition de raies nombreuses, fines et brillantes. C'est ce qui a lieu pour le brome et l'iode. Pour ces deux derniers corps, c'est dans le vert surtout que se produisent les raies brillantes. Elles apparaissent ou disparaissent lorsqu'on tourne l'interrupteur de l'appareil d'induction et l'effet résultant a un caractère vraiment magique.

M. Chautard a expérimenté sur les métalloïdes seulement. Comme il le fait observer, ces faits ont de l'importance surtout au point de vue des relations, encore peu connues, qui doivent exister entre le magnétisme et la lumière.

Digitized by Google

A la troisième session tenue à Lille au mois d'août 1874 par l'Association pour l'avancement des sciences, M. Terquem fils, professeur à la faculté des sciences, et M. Plassiard, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ont présenté des recherches nouvelles sur certaines parties de l'acoustique, le premier sur les *battements*[1], le second sur les cordes des instruments à archet.

Des observations météorologiques faites de 1868 à 1874 et accompagnées d'une statistique agricole ont été adressées à l'Académie, en vue du concours de 1875. Malgré l'intérêt qui s'attache à cette œuvre, la commission chargée de l'apprécier n'a pas cru devoir l'admettre à concourir et a motivé sa décision dans les termes suivants :

1° Le mémoire ne répond à aucune des questions du programme, si ce n'est peut-être à cette demande générale : Traiter une question de science pure ou appliquée.

2° L'auteur n'a pas pris les précautions nécessaires et suffisantes pour ne pas se faire connaître.

4. — Sciences naturelles.

L'éloignement du sol natal n'empêche pas M. O. Terquem père, de réunir et de publier les notes et les observations nombreuses qu'il a faites sur la géologie et la paléontologie de nos contrées. Grâce à lui, les mémoires de la Société géologique de France se sont enrichis d'une savante monographie de l'étage

[1] Renflements qui se produisent à intervalles égaux et plus ou moins rapprochés quand on fait entendre simultanément deux sons qui ne sont pas exactement consonnants.

Digitized by Google

Bathonien [1] dans notre département, faite en collaboration avec M. E. Jourdy.

Bien que M. Terquem ait fait connaître les roches de cet étage du terrain jurassique, dans le texte qui accompagnait la carte géologique publiée en 1868, il croit devoir présenter, dans la première partie de son travail, une description stratigraphique nouvelle résultant d'études plus récentes et plus approfondies. Il fait suivre immédiatement cette description d'un résumé sur les particularités de la faune, ce qui permet d'assigner aux couches de l'étage leur place dans la série des terrains jurassiques [2]. Vient ensuite le synchronisme avec les dépôts du même âge, en Angleterre et dans le Nord-Est de la France. Cette étude a pour objet de suivre les modifications de l'étage bathonien dans les pays voisins de la Moselle et dans ceux qu'on a pris comme types pour établir l'âge de ces diverses formations.

La seconde partie du travail de M. Terquem, qui est de beaucoup la plus étendue, comprend un aperçu général des corps organisés fossiles de l'étage et se termine par la description des espèces.

L'histoire des infusoires, c'est-à-dire de ces animalcules qu'on trouve ordinairement dans les infusions, est étroitement unie à celle du microscope. Les anciens ne pouvaient soupçonner l'existence de ces infi-

[1] L'épithète de Bathonien tire son origine de la ville de Bath en Angleterre, de même que celle d'Oxfordien vient de la ville d'Oxford.

[2] On divise assez ordinairement le terrain jurassique en quatre étages, qu'on désigne par les épithètes de portlandien, d'oxfordien, de bathonien et de liasique. (Omalius d'Halloy, p. 274, abrégé de géologie, 1862.)

Digitized by Google

niment petits de la nature. Par quels moyens auraient-ils pu apercevoir ces êtres dont les plus grands n'atteignent pas deux cents millièmes de millimètres, dont le nombre dans un millimètre cube d'eau peut aller jusqu'à 2500 millions !

Sans abandonner l'étude des sciences exactes, M. l'abbé Fleck trouve toutefois le temps d'explorer ce champ si vaste de l'histoire naturelle.

Dans cette branche de nos connaissances, on peut fixer trois dates capitales :

1° L'emploi du microscope ;

2° L'idée de colorer les infusoires par du carmin dissout dans le liquide ;

3° L'usage des lentilles achromatiques.

On s'accorde généralement à attribuer à Leeuwenhoëck les premières observations micrographiques. — A ce sujet, M. l'abbé Fleck a rectifié une erreur échappée à M. Dujardin qui avance que les observations d'un savant français, Joblot, n'ont été publiées qu'en 1754. Or la première édition de l'ouvrage de Joblot remonte à 1718, vingt-cinq ans avant la publication du premier ouvrage de Baker sur le microscope ; vingt-six ans avant celle des recherches de Trembley sur le polype d'eau douce et trente-quatre ans avant les essais de Hill. En d'autres termes la publication de Joblot a eu lieu du vivant même de Leeuwenhoëck, et doit être rangée parmi les premières qui aient paru sur les infusoires.

5. — Sciences médicales.

Vous vous rappelez peut-être, Messieurs, que peu de temps avant sa mort, votre regretté confrère, M. le docteur Scoutetten, fit paraître un résumé de

Digitized by Google

l'histoire chimique et thérapeutique du chloral [1] A son tour, M. le docteur Winsback a intéressé deux de vos séances par des communications sur l'emploi de cette même substance comme agent anesthésique.

Dans un premier cas, il l'administra à un de nos malheureux concitoyens atteint d'hydrophobie. Son but était de supprimer les crises produites par cette maladie ou tout au moins d'en atténuer la violence.

Le résultat espéré fut en effet obtenu.

Les crises furent moins nombreuses et moins fortes.

A cette occasion, M. le docteur Winsback vous a donné une description saisissante des phases par lesquelles le mal avait passé depuis son origine jusqu'à sa terminaison. Il vous a rapporté quelques observations curieuses qu'il avait été en situation de faire. En voici une entre autres : Contrairement à ce qu'on pourrait supposer, les sentiments d'*affectuosité* paraissaient développés au plus haut degré chez la victime qui pouvait, — même dans les crises les plus intenses, — garder assez d'empire sur elle-même pour ne se porter à aucune violence sur les personnes chargées de la surveiller. Malheureusement la science est encore impuissante devant ce terrible mal et l'infortuné a fini par succomber.

Dans une seconde communication, M. le docteur Winsback vous a présenté un appareil récemment inventé par M. Mathieu, habile fabricant de Paris,

[1] Chloral, produit de la réaction du chlore sur un excès d'alcool absolu. Sa formule atomique est C^2 Cl^3 $O''H$. C'est une huile incolore, visqueuse, faisant sur le papier des taches qui toutefois ne subsistent pas.

Digitized by Google

en vue d'opérer la transfusion du sang. A cet appareil, M. Winsback a trouvé une application toute nouvelle en l'employant à effectuer des injections intra-veineuses de chloral. Notre honorable confrère vous a donné d'abord quelques détails sur son mode de fonctionnement et sur l'opération de la transfusion du sang elle-même. Passant ensuite à l'application qu'il a faite de l'instrument à l'injection intraveineuse d'hydrate de chloral, comme agent anesthésique, il a été amené à comparer ce corps au chloroforme, en a fait ressortir les avantages et a signalé quelques-uns des inconvénients du dernier. — Peu de temps avant cette communication, M. le docteur Winsback fut obligé d'anesthésier un malade auquel on devait faire l'amputation de la jambe. Ce malade était de plus atteint de tétanos. Dans cette conjoncture, l'hydrate de chloral étant recommandé pour combattre les accidents tétaniques, et plusieurs médecins en ayant obtenu de bons résultats, notre collègue fut déterminé à recourir à son emploi. En l'administrant au moyen d'injections, il était fondé à croire qu'il en obtiendrait les mêmes bons effets, que l'action serait la même, sinon plus énergique, et qu'enfin le malade n'aurait pas l'ennui d'avaler le remède. Ce mode d'administration réussit parfaitement.

L'anesthésie fut obtenue rapidement et aussi complétement que possible. Il en résulta un sommeil qui ne dura pas moins de dix-huit heures, ce qui permit d'effectuer l'opération qu'on avait en vue de faire, et eut en outre pour résultat de soustraire pendant le même temps le patient aux douleurs de ses crises tétaniques.

M. Winsback constata toutefois que les effets du

Digitized by Google

chloral contre le tétanos lui-même, préconisés par d'autres médecins, ne se produisaient pas dans le cas qu'il était à portée d'observer. Les crises tétaniques eurent lieu pendant le sommeil procuré par cet agent, tout comme elles se seraient produites à l'état de veille. *Mais du moins le malade n'en avait pas conscience* ; les douleurs n'étaient pas ressenties, (résultat qui a bien sa valeur). En résumé, l'injection intra-veineuse d'hydrate de chloral est un moyen commode et sûr d'obtenir une anesthésie prolongée.

6. — Travaux publics.

De tout temps, notre Compagnie a compté parmi ses membres des ingénieurs qui la renseignaient sur les travaux publics dont ils avaient la direction ou qu'ils étaient à portée d'étudier. M. l'ingénieur en chef des ponts et chaussées Frécot et M. Viansson, secrétaire de la commission interdépartementale du canal de l'Est, ont conservé ces traditions en vous tenant au courant des travaux sur les voies navigables qui se font dans nos régions, en particulier de ceux qui sont en cours d'exécution pour le rétablissement du canal de la Meuse à la Saône.

De son côté, votre ancien président, M. l'ingénieur en chef Raillard, vous a envoyé une savante étude sur les *tramways* de la Belgique, avec un appendice sur les courbes de raccordement de ces voies ferrées.

Tels sont, Messieurs, les travaux accomplis par vous, dans le cours de l'année qui vient de s'écouler. Dans le nombre, il en est qui ont été publiés en

Digitized by Google

dehors de notre recueil périodique. Il ne faut pas nous en étonner, ni nous en plaindre. L'importance et l'étendue de quelques-uns d'entre eux imposaient à leur auteur une publication séparée. Mais de quelque manière que ces œuvres aient vu le jour, elles n'en démontrent pas moins un fait certain : c'est que le culte de la pensée trouve toujours parmi vous des adeptes fervents, des apôtres dévoués ; c'est que l'amour des arts, des lettres et des sciences vous anime plus que jamais, et, vous élevant au-dessus des ténèbres dont l'esprit humain est trop souvent enveloppé, vous permet enfin d'entrevoir comme en un lever d'aurore, quelques reflets lointains des vérités éternelles.

Digitized by Google

RAPPORT DE LA COMMISSION[1]

CHARGÉE D'EXAMINER LE MÉMOIRE INTITULÉ

SÉBASTIEN LE CLERC

ET SON ŒUVRE

ENVOYÉ AU CONCOURS OUVERT PAR L'ACADÉMIE DE METZ SUR LA BIOGRAPHIE D'ARTISTES MESSINS

PAR M. A. BELLEVOYE.

Messieurs,

Le mémoire soumis à vos suffrages, et intitulé *Sébastien Le Clerc et son Œuvre*, porte cette devise : Juger des œuvres de l'art est chose difficile ; il faut autant de temps pour apprendre à les bien connaître que pour les bien faire (N. Poussin).

L'auteur de ce mémoire a en effet passé une grande partie de sa vie à réunir une œuvre aussi complète que possible du grand artiste messin. Ce mémoire se compose de six chapitres et d'un appendice.

[1] Cette commission était composée de MM. A. Bellevoye, *rapporteur*, E. Michel, A. Migette, baron de Salis et L. Simon.

Digitized by Google

Le premier chapitre renferme des détails biographiques sur la famille Le Clerc et sur les travaux exécutés à Metz par Sébastien. Les ancêtres[1] de Le Clerc sont originaires de la Lorraine ; son grand-père, anobli[2] par Charles III, s'établit à Metz et y abandonna sa femme et ses enfants vers 1600. Laurent, le plus jeune de ses enfants, est né en 1590, et mourut plus que centenaire en 1695 ; entré chez un orfèvre de Metz, il travailla ensuite à Paris en 1610, puis à Lyon qu'il quitta en 1635 pour se fixer à Metz, où il vécut soixante années. Son fils unique, Sébastien Le Clerc, est né le 26 septembre 1637 ; il est mort le 25 octobre 1714, à l'âge de 77 ans.

L'auteur accepte que Laurent Le Clerc fut le seul maître de son fils, car on ne connaît à Metz à cette époque aucun artiste de profession ; le bénédictin

[1] Dans la séance du 29 juillet 1875, M. Abel a lu à l'Académie le résultat des recherches qu'il a faites sur l'origine de la famille de S. Le Clerc dans les archives municipales de la ville de Metz ; ces archives contenant les registres des anciennes paroisses de la ville, M. Abel y a retrouvé des actes de naissance, de mariage, de décès, qui jettent un jour nouveau sur la parenté de notre artiste messin. M. Meaume s'est donc vu dans la nécessité de réfuter ce qui avait été imprimé jusqu'à présent sur les aïeux de S. Le Clerc et qu'il avait adopté d'après l'abbé de Vallemont et Jombert, contemporains de l'artiste ; nous n'avons pas cru devoir changer les termes du rapport lu en séance annuelle, nous renvoyons aux pages 60 et suivantes du mémoire de M. Meaume qui suit.

[2] Les armoiries de Le Clerc sont probablement des armes parlantes ; elles sont d'azur au flambeau allumé accompagné d'un vol d'argent ; elles se trouvent gravées par Le Clerc sur la première planche des *vrais principes du dessin*, sur le portrait de Le Clerc, gravé par son gendre E. Jeaurat, ainsi que sur celui gravé par Duflos.

Ces armoiries sont sans doute personnelles à Séb. Le Clerc et lui auront été données, avec le titre de chevalier romain, en 1706.

Digitized by Google

D. Pierron affirme que le père de Le Clerc, orfèvre et dessinateur habile, fut son premier maître. (Templum metensibus sacrum, p. 136, ad notam.)

Cependant il faut bien parler d'une tradition populaire qui veut que Sébastien ait été aide de cuisine chez les Bénédictins (tradition reproduite dans la biographie de Bégin, d'après l'histoire de Metz par les Bénédictins); cette tradition est en contradiction avec ce que dit le biographe et contemporain de S. Le Clerc, l'abbé de Vallemont. « Son père, dit-il, lui apprit à dessiner de fort bonne heure, et Le Clerc fit sous lui de si grands progrès dans le dessin qu'il en donnait lui-même des leçons à l'âge de dix à douze ans, ce qui se trouve attesté par des personnes de considération qui, dans ses commencements, avaient été ses élèves. » Enfin le père de Sébastien atteste sur un dessin à la plume fait par son fils, que ce dessin a été exécuté lorsque celui-ci était âgé de 8 ans ; preuve matérielle de la façon dont le père s'intéressait aux progrès naissants de son fils ; d'ailleurs comme orfèvre et ciseleur, il était plus à même de suivre et d'encourager ses progrès. Les Pères bénédictins ont pu s'intéresser aussi aux progrès de Sébastien Le Clerc, lui donner des conseils, des leçons de géométrie et d'autres sciences qui ont fait de lui un homme instruit autant qu'un artiste précoce et fécond ; mais, pourquoi vouloir en faire un de leurs aides de cuisine? à quelle époque l'aurait-il été d'ailleurs, puisque dès l'âge de 8 ans son père lui apprend à dessiner, qu'à 10 et 12 ans il donne déjà des leçons de dessin, qu'à 14 ans on a des gravures signées de lui et qu'ensuite on suit pas à pas ses nombreux travaux.

L'auteur passe en revue tous les travaux que

Digitized by Google

Sébastien a exécutés à Metz et qui ont été imprimés chez Claude Bouchard, ami du père de notre artiste; il analyse les différents états de ses planches qu'il a comparées avec soin et donne une foule de détails intéressants sur l'œuvre naissant de Le Clerc, détails que n'a pu donner Jombert dans son catalogue et que l'auteur a trouvés, soit dans Mariette, soit en comparant les œuvres de Le Clerc conservés à la Bibliothèque nationale avec sa riche collection, soit enfin en étudiant les nombreuses publications qui contiennent des gravures de l'artiste messin.

En 1660, Sébastien Le Clerc, alors âgé de 23 ans, fut nommé ingénieur géographe par le maréchal de la Ferté, et il s'occupa de faire les levés des principales places du pays Messin et du Verdunois. Ayant parfaitement réussi à faire le plan de Marsal, il se piqua de ce qu'on eût envoyé son travail à la Cour sous le nom d'un autre ingénieur, et reconnaissant qu'il s'en plaignait inutilement, il abandonna cet emploi et prit la résolution en 1665 d'aller se fixer à Paris. A cette époque il possédait déjà une petite maison à Metz, fruit de ses économies; il est regrettable que nous ne connaissions pas le lieu où était située cette maison, qui fut vendue par sa veuve pour la somme de 2,000 livres.

En arrivant à Paris, Sébastien Le Clerc fut présenté à Le Brun, qui tenait le sceptre des arts à la Cour de France, et qui lui conseilla d'abandonner le génie militaire pour se livrer entièrement à la gravure. Patronné par ce grand peintre, Le Clerc fut bientôt comblé de travaux, et le 6 août 1672, il fut admis à l'Académie, sur la présentation de Le Brun; la planche du mausolée du chancelier Séguier lui servit de morceau de réception. Il pro-

Digitized by Google

fessa à l'Académie, pendant trente années, la géométrie et la perspective ; enfin logé aux Gobelins, Le Clerc se maria avec la fille du teinturier en chef de cet établissement, et il travailla avec une nouvelle ardeur, pour satisfaire aux besoins de sa nombreuse famille.

Les 3412 pièces inscrites au catalogue Jombert sont les preuves du labeur de l'infatigable artiste, qui put travailler jusqu'à sa mort en 1714, âgé de 77 ans, et produire un certain nombre de chefs-d'œuvre. Je ne suivrai pas l'auteur du mémoire qui vous est présenté, dans l'appréciation de toutes ces pièces ; chacun de vous lira ce travail lorsqu'il sera imprimé ; les amateurs de gravure y puiseront nombre de renseignements, tous les enfants de Metz apprendront à admirer l'artiste.

Dans un appendice, l'auteur donne des renseignements sur la postérité de Le Clerc, qui était à peu près inconnue à Metz ; enfin il termine par le vœu suivant auquel votre Commission s'associerait de grand cœur si l'Académie jugeait pouvoir arriver au but exprimé.

« La ville de Nancy va élever une statue à Callot ; sans être aussi ambitieux pour le charmant graveur de Metz, ne peut-on pas exprimer le vœu qu'un groupe de bons citoyens, à la tête desquels se placerait l'Académie de Metz, fasse placer dans sa ville natale le buste d'un artiste qui l'a honorée et est incontestablement sa plus grande illustration artistique. »

En attendant, notre généreux confrère, M. de Salis, veut offrir à l'Académie, pour les faire placer au Musée de la ville :

1° Le portrait de Sébastien Le Clerc, gravé par Duflos ;

Digitized by Google

2° Deux gravures de l'artiste messin, dont les œuvres jusqu'à présent ne figurent pas dans notre Musée, ou tout au moins n'y sont représentées que par une petite gravure de son enfance.

Votre Commission a été unanime pour vous proposer de décerner à l'auteur du mémoire remarquable intitulé : *Sébastien Le Clerc et son Œuvre*, et portant pour devise : Juger des œuvres de l'art est chose difficile, etc., une médaille d'or de 300 francs.

Dans sa séance du 13 mai 1875, l'Académie a sanctionné la proposition de sa Commission. L'ouverture du pli cacheté, joint au mémoire, a appris que l'auteur était M. E. Meaume, ancien professeur de droit à l'École forestière de Nancy, maintenant avenue de Neuilly, n° 45, à Paris.

Digitized by Google

SÉBASTIEN LE CLERC

ET SON ŒUVRE

PAR M. E. MEAUME.

Juger des œuvres de l'art est chose difficile ; il faut autant de temps pour apprendre à les bien connaître que pour les bien faire.

N. POUSSIN, *Lettre à Chantelou.*

..... Suæ quantum decus addidit urbi
Clericus, et quanta per sæcula laude fruetur
Cælaturæ inter celebres graphidisque magistros !

D. PIERRON, *Templum Metensibus sacrum.*

AVERTISSEMENT.

La biographie d'un artiste peut, le plus souvent, être écrite en quelques pages ; car les existences consacrées au travail sont généralement peu accidentées. En les racontant, on trouve rarement l'occasion de relever le récit par des anecdotes piquantes. Il n'en est pas des travailleurs comme de ces personnages brillants qui ont joué un rôle sur la scène du monde, et dont les hauts faits ou les aventures sont racontés dans les mémoires contemporains.

Le plus souvent, l'histoire d'un artiste n'est autre que celle de ses ouvrages. C'est donc principalement à eux que le biographe doit s'attacher en signalant

Digitized by Google

particulièrement ceux qui méritent de fixer l'attention de la postérité. Lorsque ces ouvrages sont nombreux, un semblable travail prend des développements inattendus. Il ne peut en être autrement quand il s'agit d'un graveur qui, pendant soixante-quatre ans, a promené sa pointe sur plus de trois mille planches.

L'abbé de Vallemont a écrit, en 1715, un Éloge de Sébastien Le Clerc, et Jombert a publié, en 1774, le Catalogue de son œuvre. L'un a résumé très-superficiellement une partie de l'œuvre du graveur messin ; l'autre est entré dans des développements tels que son travail remplit deux volumes d'une impression fine et serrée.

Il n'est pas probable qu'un éditeur se risque à réimprimer l'ouvrage de Jombert, ce qui serait cependant une bonne fortune pour les amateurs. En attendant, nous venons, cent années après sa publication, rectifier et compléter ce travail remarquable.

Sébastien Le Clerc est l'un des maîtres qui ont illustré l'art français. Pendant plus de vingt-cinq ans nous nous sommes attaché à recueillir et à comparer les différents *états* des épreuves dues à sa pointe aussi légère que spirituelle.

C'est le résultat de ces études, fondu dans une biographie de l'artiste, que nous soumettons au jugement de l'Académie de Metz, sa ville natale.

Paris, décembre 1874.

Digitized by Google

PRÉLIMINAIRE.

Sources et but de ce travail. — Biographie de Le Clerc. — Erreurs à rectifier.

Vers le milieu du XVII^e^ siècle, la mort et les malheurs du temps avaient chassé de la Lorraine les charmants graveurs qui l'avaient illustrée. Callot, le plus célèbre de tous, était mort dès 1635 ; Bellange avait également disparu. Deruet, vieux et infirme, ne travaillait plus ; Henriet et son neveu Silvestre étaient établis à Paris, ainsi que Collignon qui usait son talent à faire, pour le compte de Langlois, des copies de Callot, de La Belle, et plus tard de Silvestre. Spierre, Lafleur et quelques autres ne quittaient pas la terre classique des arts. Claude Gellée fixait sur la toile le soleil d'Italie, et sa pointe magique traçait sur le cuivre quelques-unes des conceptions de son prodigieux génie. L'art de la gravure à l'eau-forte semblait avoir disparu du sol lorrain, lorsqu'un artiste nouveau se révéla sur la terre médiomatricienne qu'une triste conformité de malheur n'a que trop assimilée à une partie de la Lorraine.

Le 26 septembre 1637, la femme d'un orfèvre de Metz donnait le jour à un enfant qui devait être l'honneur de cette noble cité. Cet enfant fut, plus tard, l'artiste éminent dont le savant Mariette, juge si compétent, a pu dire avec vérité : « S'il y a jamais eu un graveur qui se soit rendu célèbre dans sa

Digitized by Google

profession et qui ait étendu ses connaissances au delà des bornes ordinaires, c'est sans contredit Sébastien Le Clerc. » (*Abecedario*, t. III, p. 98.)

La tâche de raconter la vie de cet homme illustre et de signaler ses principaux ouvrages avait été entreprise au XVIII^e^ siècle, par l'abbé de Vallemont, contemporain de Le Clerc, qui a écrit son éloge publié à Paris en 1715, une année après la mort de son ami. Le pieux abbé était plus capable de louer le chrétien que d'apprécier l'artiste ; aussi son travail laisse-t-il beaucoup à désirer, lorsqu'il cherche à faire ressortir le mérite de ses ouvrages.

Jombert était un juge des choses de l'art beaucoup plus compétent que l'abbé de Vallemont ; aussi la notice qu'il a placée en tête de son *Catalogue de l'Œuvre de Le Clerc*, publié en 1774, est-elle très-supérieure à l'Éloge de son devancier. Mais cette notice n'est qu'un précis historique et non une biographie complète.

Nous avons la prétention de faire sinon mieux du moins autrement que nos devanciers. Néanmoins nous devons proclamer hautement qu'aucun biographe de Le Clerc ne peut se passer des renseignements qu'ils nous ont transmis. Placés plus près que nous des événements, ils ont su ce qu'il nous serait impossible de connaître sans eux, et que tout biographe doit nécessairement leur emprunter [1].

[1] Nous bornerons, le plus ordinairement, nos emprunts à ces deux biographies. Ce sont en effet les deux sources principales auxquelles on doit puiser. Tous les autres travaux biographiques sur Le Clerc (sauf la notice malheureusement trop courte du savant Mariette), ne font que reproduire les détails dus à l'abbé de Vallemont et à Jombert. Il va sans dire que les auteurs de ces

Digitized by Google

travaux biographiques, prétendus nouveaux, sont dépourvus de toute critique, et qu'ils reproduisent les erreurs de leurs devanciers, ce qui est, jusqu'à un certain point, pardonnable. Mais ils en ajoutent d'autres, de leur chef, ce qui est inexcusable.

Il en est tout autrement des savantes notes recueillies par Mariette (*Abecedario*, t. III) sur les travaux de Le Clerc. Nous les avons soigneusement utilisées dans le cours de notre travail. Leur exactitude est universellement reconnue, et ce précieux recueil est toujours consulté avec fruit. Il doit l'être d'autant plus, à l'égard des pièces gravées par Le Clerc, que Jombert ne put obtenir communication ni de l'œuvre rassemblé par Mariette, ni des nombreuses notes qu'il avait recueillies. Tous les manuscrits de Mariette sont aujourd'hui conservés à la bibliothèque nationale; ils ont été, en partie, publiés par MM. de Montaiglon et de Chennevières sous le titre d'*Abecedario*.

Mariette avait vingt ans, lors de la mort de Le Clerc. Il l'a donc à peine connu; mais il a beaucoup pratiqué son fils qui fut peintre et dessinateur, et qui a pu lui fournir, sur son père et sur ses ouvrages, des renseignements précieux. Ces documents n'ont pas été admis sans examen par Mariette, dont le contrôle si sûr a souvent rectifié les souvenirs inexacts du fils de notre artiste.

Ce n'est pas à dire cependant qu'on doive accepter sans contrôle les assertions des deux premiers biographes de Le Clerc, ni même celles de Mariette. Il est de toute évidence qu'elles doivent être rejetées aussitôt que leur inexactitude est établie. C'est ce qu'on a eu le soin de faire dans le cours de cette étude.

Parmi les documents qui nous ont servi à rectifier l'abbé de Vallemont et Jombert, nous devons signaler ceux dont nous devons l'obligeante communication à M. Abel qui, le premier, a émis des doutes sur l'origine lorraine de Sébastien Le Clerc. Ces doutes sont aujourd'hui passés à l'état de certitude, par suite de la découverte des actes authentiques due aux recherches de M. Abel, et qui se trouvent utilisés au début de notre travail. Il en résulte que l'origine de Sébastien Le Clerc est entièrement messine.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER.

TRAVAUX DE LE CLERC A METZ.

Origine messine de la famille de Le Clerc. — Profession de son père — Naissance de Le Clerc fixée au 26 septembre 1637. — Son excessive précocité. — Le Clerc commence à dessiner et à graver avant 1650. — Il donne des leçons de dessin avant douze ans. — Ses travaux à Metz jusqu'à son départ pour Paris.

1650—1665.

Travaux cités. (*Les numéros renvoient au Catalogue de Jombert.*)

Profil de Metz (Jombert, n° 1); la Samaritaine (2); Saint Jean dans le désert (4); les Quatre Écrans ronds (5); la Chapelle Sainte-Catherine ou Tombeau du roi de Portugal (6); les Heures à la Cavalière (7); Saint Maur (17); les Mathurins (18); la Robe de N. S. (20); les Armes au burin (21); Coutume de Lorraine; Portrait de Fabert (51); Vases de fleurs (44); Vues des environs de Metz (45); Saint Placide (47); les Messes (52, 66, 162); Prières pour la communion (53); la Vie de Saint Benoît (57); Lustucru (68); les Modes de Metz (70); Traité de la divine sagesse (40); le Triomphe de Charles IV (71); Bataille de Nordlingen (*ibid*); Plan du Siége de Metz (73); Nouvelle manière de fortifications de Brioys (75); Portrait du maréchal de la Ferté (58); — *Appendice;* Pièces gravées à Metz qui n'ont pas été connues par Jombert.

Suivant l'abbé de Vallemont, copié par dom Calmet et par Jombert, les ancêtres de Le Clerc sont originaires de la Lorraine. Son grand-père, anobli par Charles III, aurait été l'un des rares adeptes, en Lorraine, de la doctrine de Luther, où l'exercice de leur culte n'était pas toléré. Forcé de quitter Nancy, il se serait établi à Metz sans y séjourner longtemps. Il aurait abandonné sa femme et ses enfants vers

Digitized by Google

l'année 1600, sans qu'on ait jamais pu savoir ce qu'il est devenu.

D'après les mêmes autorités, la famille de Le Clerc était restée catholique. Laurent, le plus jeune de ses enfants, fut le père de notre artiste. Né en 1590, Laurent serait mort plus que centenaire en 1695. Dès son jeune âge, il était entré en apprentissage chez un orfèvre de Metz, où l'art de l'orfévrerie était alors florissant. Il travailla ensuite à Paris en 1610, puis à Lyon qu'il quitta en 1635 pour se fixer à Metz. Il y vécut soixante années et put jouir des succès de son fils unique.

Toutes ces indications manquent d'exactitude, et la vérité se trouve rétablie au moyen des précieuses découvertes dues aux patientes investigations de M. Abel, qui a bien voulu nous communiquer le résultat de ses recherches dans les archives de Metz.

Il en résulte que le grand-père de Sébastien Le Clerc n'était pas noble. Un acte de 1619 atteste qu'il était marchand, ce qui exclut toute idée de noblesse[1]. Il n'a donc pas été anobli par Charles III, et il n'a pas été le secrétaire de la princesse de Tarente, personnage tout à fait inconnu des historiens de la Lorraine, et qui paraît être sorti de la fertile imagination de l'abbé de Vallemont, probablement mal renseigné. Dès lors, il n'y a rien d'étonnant à ce

[1] Voici la teneur de cet acte découvert par M. Abel : « Ce jourd'huy quinzième avril 1619, le sieur Jean Darragouze, M^e^ Orpheure, demeurant à Metz, a déclaré avoir pris pour apprentif *Lorent le Clerc* (sic), fils du sieur *Nicollas le Clerc, marchant, demeurant à Metz*, pour le servir ainsi qu'il est porté dans l'ordonnance du 27 janvier 1612. » (Archives municipales de Metz. — Registre des apprentifs, carton 89 (123).

Digitized by Google

qu'on ne trouve les lettres de noblesse de l'aïeul de Sébastien ni dans le Trésor des chartes de Lorraine, ni dans dom Pelletier, ni dans aucun nobiliaire lorrain. On doit remarquer, en outre, que si les portraits de Sébastien Le Clerc, gravés par Duflos et autres, portent des armoiries, ce sont celles de chevalier romain, titre qui fut accordé à Sébastien en 1706. Duflos ayant oublié d'entourer l'écu du cordon de l'ordre, et de le surmonter d'une couronne, ces accessoires ont été ajoutés postérieurement à la publication du portrait, ainsi que la croix qui, dans les états postérieurs au premier, est suspendue au cordon passé au col du personnage dans tous les états. Si les ancêtres de Sébastien eussent été anoblis avant qu'il fût pourvu du titre de chevalier romain, les armoiries anciennes auraient été, sans nul doute, reproduites avec les nouvelles.

D'un autre côté, l'aïeul de Sébastien n'a pas quitté Metz en 1600, en abandonnant sa famille, sans qu'on sache ce qu'il est devenu, puisqu'on le trouve établi et faisant le commerce dans cette ville en 1619. Les assertions de l'abbé de Vallemont sont donc fabuleuses.

Quant à la question de savoir si le grand-père de Sébastien Le Clerc était hérétique, elle n'est pas tranchée par les documents dont la découverte est due à M. Abel. Cependant tout porte à croire qu'il était catholique, et que l'abbé de Vallemont a confondu l'aïeul de Sébastien avec des membres de la même famille, en tout cas avec des homonymes qui ont certainement appartenu à la religion réformée au seizième siècle et au dix-septième. On ignore si le protestant Jean Le Clerc, dont l'horrible supplice eut lieu en 1525 (Huguenin, *Chroniques messines*,

Digitized by Google

pages 824 et suiv.), était un ancêtre ou un parent de Sébastien.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il y avait à Metz, au dix-septième siècle, des Le Clerc anoblis et des Le Clerc protestants qui étaient, selon toute vraisemblance, des parents de Sébastien et de son père Laurent, et que telle est la cause de l'erreur des biographes.

En effet, un Pierre Le Clerc, orfèvre, portait des armoiries qui sont ainsi décrites par M. Michel (*Parlement de Metz*) : « D'azur aux lettres P. L. et C. d'or, accompagnées en chef de trois étoiles mal ordonnées de même, et en pointe de trois roses d'or posées 2 et 1. » Cette description est empruntée à l'armorial de d'Hozier, rédigé en 1696. Voilà donc un Le Clerc, orfèvre, qui était noble de France et non de Lorraine ; ce ne peut être un ancêtre de Sébastien, mais il peut très-bien avoir appartenu à une branche collatérale.

Quant aux Le Clerc protestants, M. Abel en a trouvé qui habitaient la rue du Porte-Enseigne. C'était là en effet que demeurait, en 1637, près de Laurent Le Clerc, père de Sébastien, un orfèvre du nom de Jacques Le Clerc, marié et père de six enfants. M. Abel pense, et nous inclinons à croire avec lui, que ce Jacques Le Clerc était un proche parent de Laurent, peut-être son frère ; mais ils ne se voyaient pas à cause de la différence des religions. Jacques et ses six enfants étaient protestants. On voit, le 20 janvier 1675, le maître orfèvre, Jacques Le Clerc, être parrain au Temple avec son frère Pierre Le Clerc, aussi orfèvre à Metz (peut-être l'anobli dont nous avons parlé). On le voit également assister au mariage de son fils Salomon Le Clerc,

Digitized by Google

maître orfèvre, aussi bourgeois de Metz qui, à l'âge de quarante-neuf ans, épousait Anne Moiré, veuve de l'orfèvre Jacob de Valley, âgée de trente-quatre ans. Ce Salomon était un zélé protestant qui, en 1660, soutenait les intérêts de sa communauté contre Henry d'Anglure de Bourlémont et qui fut condamné, ainsi que sa femme et consorts, à lui payer des sommes considérables. Le 30 avril 1681 était baptisée au Temple Sara, fille de Salomon Le Clerc, maître orfèvre, et d'Anne Moiré ; elle avait pour marraine Sara, fille de feu Jacques Le Clerc, de son vivant maître orfèvre. Après la révocation de l'édit de Nantes, cette branche protestante des Le Clerc passa à l'étranger en 1685.

Quels qu'aient pu être les liens de parenté entre les orfèvres anoblis, les orfèvres protestants et le père de notre artiste, il ne pourrait appartenir qu'à une branche collatérale. Quant à ses ascendants, on a la preuve que son grand-père s'appelait Nicolas, qu'il était marchand, établi à Metz en avril 1619, époque à laquelle il mettait son fils Laurent en apprentissage chez l'orfèvre Jean Darragouze.

Les actes authentiques découverts par M. Abel permettent de suivre la carrière de Laurent Le Clerc depuis son apprentissage, en 1619, jusqu'à sa mort, en 1695. Ces documents rectifient les assertions de Jombert qui, après avoir copié l'abbé de Vallemont, suivant lequel Laurent, né en 1590, serait mort plus que centenaire en 1695, ajoute qu'il alla se perfectionner à Paris en 1610, après son apprentissage à Metz, puisqu'il s'établit à Lyon, où il se trouvait lors de la grande peste qui désola cette ville en 1635. Jombert ajoute que Laurent serait revenu à Metz, pour s'établir orfèvre, quelque temps après cette époque.

Digitized by Google

Les archives municipales de Metz, sans infirmer le fait des séjours de Laurent à Paris et à Lyon, contredisent le surplus du récit de Jombert. M. Abel a trouvé l'acte de décès de Laurent Le Clerc, qui fut enterré le 7 octobre 1691, à la paroisse Saint-Martin ; il était mort le 4 du même mois. L'acte mortuaire [1] indique qu'il était âgé de quatre-vingt-seize ans (et non cent cinq suivant l'abbé de Vallemont, ou cent sept suivant dom Calmet), ce qui reporte sa naissance à 1599 et non à 1590, comme le disent tous les biographes. Laurent n'a pu aller à Paris en 1610 pour se perfectionner dans son art, puisqu'il entrait en apprentissage à Metz en 1619. Il était revenu à Metz avant la grande peste de Lyon, puisque son mariage est du 17 janvier 1635. M. Abel a trouvé l'acte de ce mariage, d'après lequel Laurent Le Clerc, *maître orphevre*, épousa, à la paroisse Saint-Gorgon, une veuve de cette paroisse, sans doute la veuve d'un autre maître orfèvre [2].

Poursuivant ses recherches sur le père de notre artiste, M. Abel a découvert qu'il ne résidait pas, immédiatement après son mariage, dans la paroisse de Saint-Martin, mais dans la paroisse Saint-Jacques.

[1] Cet acte est ainsi conçu : Ce jourd'huy 7 octobre (16) 95, furent achevés les prières et services pour le repos de l'âme de deffunt le sieur Laurent le Clerc, lequel aagé de quatre-vingt et seize ans, mourut le quatrième desdits mois et an et fut inhumé dans cette église le cinquième. Présent le sieur d'Avrange, son nepveu, lequel a signé avec nous. (Paroisse Saint-Martin.)

[2] Voici cet acte : 17 *januarii* (1635) 3 *banna proclamata ad futurum matrimonium inter Laurentium le Clerc* (sic) *Sti Simplicii parochianum et Catharinam de Ronne viduam Sti Gorgonii parachianam sine oppositione, testibus presentibus solemni benedictione nuptiali* (Reg. de Saint-Gorgon).

Digitized by Google

Un rôle de la population de 1637 fait connaître que, au commencement de cette année, dans la rue Porte-Enseigne, près de maître Abraham Ancillon, procureur des Treize, demeurait « Laurent Le Clerc avec sa femme, un enfant et une servante ». Cet enfant était une fille ; Sébastien n'était pas encore né. — A côté vivait un autre orfèvre avec ses six enfants, Jacques Le Clerc, le protestant, que nous croyons être le frère de Laurent.

On vient de voir que, au commencement de 1637, Laurent Le Clerc demeurait rue Porte-Enseigne. Néanmoins, ce ne fut pas dans cette rue que, le 26 septembre 1637, sa femme donna le jour à l'éminent artiste qui nous occupe. Cette naissance eut lieu dans une maison située sur la paroisse Saint-Martin, ainsi que le démontre l'acte de baptême retrouvé par M. Abel[1]. Cette date avait déjà été précisée par l'abbé de Vallemont et par tous les biographes. Nous l'avions reconnue vraie, même avant la découverte de l'acte authentique, malgré les indi-

[1] « Ce 26 septembre 1637 fut baptisé un fils nommé Sébastien ; le père, Le Cler ; la mère Catherine de Ronne ; le parrain Sébastien Marchant ; la marraine Elisabeth le Cler. » (Arch. de Metz. — Reg. pour Saint-Martin.) — Cette marraine était une sœur de Laurent, et, par conséquent, la tante de Sébastien. Elle avait épousé un sergent appelé Jean Barbier, dit La Jeunesse. Cet acte de baptême prouve que Laurent Le Clerc et sa femme étaient venus s'établir dans la paroisse Saint-Martin. Laurent avait probablement cédé au désir de sa femme qui voulait se rapprocher de son frère Michel de Ronne, dit du Bouquet, administrateur de Saint-Symphorien. — Sébastien Marchant, parrain de Le Clerc, était établi orfèvre sur la paroisse Saint-Gorgon, en 1621. A cette époque, et pendant tout le dix-septième siècle, il y avait à Metz un grand nombre d'orfèvres qui n'étaient pas de simples marchands, mais de véritables artistes.

Digitized by Google

cations contraires fournies par les actes de mariage et de décès de Sébastien Le Clerc, reproduits par M. Jal dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire*, article Le Clerc. Ces actes placeraient la naissance de Sébastien en 1639 ou 1640; mais ils renferment une erreur évidente. Lors de son mariage, Le Clerc s'était rajeuni de deux ans, et cette erreur, volontaire ou non, a persisté dans sa famille jusqu'à sa mort. Du reste, le secrétaire de l'Académie de peinture ne s'y est pas trompé, et son registre fixe exactement à soixante-dix-sept ans l'âge de Sébastien Le Clerc, lors de sa mort qui eut lieu le 25 octobre 1714. (*Archives de l'art français*, t. Ier, p. 367.)

L'abbé de Vallemont et tous les biographes indiquent que le premier maître de Sébastien fut son père Laurent, qui lui enseigna le dessin en même temps que l'écriture. Laurent était effectivement un très-habile dessinateur; d'ailleurs on ne connaît à cette époque aucun artiste qui fût plus en état que l'habile orfèvre de donner à son fils les premières notions du dessin.

Mais le biographe et l'ami de Séb. Le Clerc ne nous fait pas connaître comment le jeune artiste apprit la pratique de la gravure. Il se borne à dire que Sébastien s'y appliqua tellement qu'il ne se souvenait pas de l'âge auquel il avait commencé à graver. On doit en conclure que son père, quoique s'adonnant principalement à la ciselure d'orfévrerie, dut donner à son fils des leçons de gravure que la précoce intelligence de l'enfant rendit bientôt inutiles, l'élève ayant promptement dépassé le maître [1].

[1] Le bénédictin dom Pierron affirme que le père de Le Clerc,

Digitized by Google

Cette explication est plausible en ce qui concerne le maniement du burin ; elle l'est moins à l'égard de la pratique de l'eau-forte. Faut-il admettre que Laurent Le Clerc la possédait, et qu'il l'a transmise à son fils? Celui-ci a-t-il pu recevoir des leçons de l'ingénieur Brioys qui a certainement gravé quelques planches? Doit-on supposer qu'il n'eut aucun maître, et qu'il prit pour guide les excellents ouvrages publiés par Abraham Bosse sur l'art du graveur? Toutes ces hypothèses sont également admissibles. Mais la plus vraisemblable est celle d'après laquelle Laurent Le Clerc aurait été l'unique maître de son fils, tant pour le dessin que pour la gravure, car Zani, dont on connaît l'exactitude, le range au nombre des graveurs [1], quoiqu'on ne connaisse aucune planche qui puisse lui être attribuée.

Ce qu'il y a de certain, c'est que Sébastien commença fort jeune à graver, et qu'il dut faire quelques essais, tant au burin qu'à l'eau-forte, avant la publication des pièces portant son nom avec une date certaine.

On doit ici relever une erreur de l'abbé de Vallemont, affirmant que la première pièce datée de Sébastien Le Clerc est une robe de N. S. portant le millésime de 1655, alors qu'il avait environ dix-huit ans.

Une semblable production, d'ailleurs fort médiocre, serait loin d'être une preuve de la grande pré-

orfèvre et dessinateur habile, fut son premier maître. (*Templum Metensibus sacrum*, p. 136, *ad notam*).

[1] Le mot *intagliatore* dont s'est servi Zani peut s'appliquer également à la gravure d'orfévrerie, aussi bien qu'à la gravure iconographique.

Digitized by Google

cocité de Le Clerc. Mais l'abbé ignorait qu'il existe une pièce signée et datée par Le Clerc, avec le millésime de 1650. Elle serait donc antérieure de cinq années à celle que signale le premier biographe de notre artiste.

Cette date reporterait l'exécution de cette pièce, entièrement à l'eau-forte, à une époque où Le Clerc avait treize ou quatorze ans. C'est une vue générale de *Metz*, au haut de laquelle le jeune artiste a fièrement écrit dans une banderole : *Sebastianus le Clerc, designator et sculptor, 1650.* Quoique ce ne soit pas un chef-d'œuvre, ce *Profil de la ville de Metz* (c'est le titre qui se lit en haut de l'estampe), révèle déjà une grande habileté de main, et une certaine pratique de l'eau-forte. Il est donc impossible d'admettre que cette pièce soit la première production du jeune graveur. Elle a dû être précédée de plusieurs essais dont les épreuves non datées ne sont probablement pas parvenues jusqu'à nous. Dans tous les cas, il est incontestable que certaines estampes, sans dates, connues et décrites par Jombert, sont antérieures à ce *Profil de la ville de Metz,* qui est très-certainement gravé à l'eau-forte.

Des vers français se lisent au bas du *Profil de Metz;* ils sont du même, L. Mangin [1], qui a fait les vers servant d'explications aux figures des deux premières éditions de la première *Messe* (1657-1661) (J., 52).

Les vers de L. Mangin, quelque mauvais qu'ils soient, pourraient servir à l'éclaircissement des doutes qui naissent à la lecture de la date de 1650

[1] Le Catalogue de Jombert écrit L. Manain pour le profil, et L. Mangin pour la Messe.

Digitized by Google

qui est bien celle que porte le *Profil de Metz*. Malheureusement il n'en est rien, et les doutes les plus sérieux continuent à subsister sur la véracité de cette date de 1650.

On vient de voir que la pièce où cette date est inscrite n'est pas la première que Le Clerc ait gravée. Cela est certain, et Jombert a eu tort de dire le contraire. Mais en résulte-t-il que Sébastien ait gravé à l'eau-forte avant 1650? Cela est douteux. Cette date de 1650, gravée sur la banderole du *Profil de Metz*, est-elle bien celle de la gravure, et ne doit-on pas lui assigner une époque plus récente?

Nous inclinons à croire que cette dernière question doit être résolue affirmativement. Sans doute, suivant une tradition messine dont il va être parlé, Sébastien aurait manié le burin dès l'âge de sept ans, et, à douze ans, il donnait des leçons de dessin aux dames de Metz. Mais il y a loin entre la production d'informes essais de gravure au burin et l'exécution d'une assez grande planche à l'eau-forte qui exige une sûreté de main et une pratique presqu'incroyables chez un enfant de treize ans. Qu'à cet âge Le Clerc ait dessiné le *Profil de Metz*, nous l'admettons volontiers ; mais on voudra bien nous accorder aussi que, au point de vue de la composition et de l'exécution, il existe une différence très-grande, d'une part, entre les *Armes* (J., n° 21) et la Robe de N. S. (J., n° 20) qui porte la date de 1655, et, d'autre part, le *Profil de Metz* daté de 1650. Il nous paraît impossible que le graveur qui exécutait la *Robe* de 1655, planche des plus médiocres, ait pu produire, cinq années auparavant, le *Profil de Metz*. Entre ces deux époques, les seules pièces qui soient datées portent le millésime de 1654 ; ce sont *les quatre écrans*

Digitized by Google

ronds (J., 5) et *les Heures à la cavalière* (J., 7). Or, ces pièces se rapprochent beaucoup de la *Robe de N. S.* Quant aux pièces non datées, le classement de Jombert est très-problématique et souvent peu justifié, en ce qui concerne les planches gravées par Le Clerc dans ses commencements. Ainsi l'on ne peut admettre que la jolie suite des *Mathurins* (J., 18) soit antérieure à la *Robe* et aux *Armes;* comparée à ces deux pièces, la suite des *Mathurins* serait un chef-d'œuvre. Aussi la croyons-nous très-postérieure à 1654, année qui est indiquée par Jombert comme étant celle de sa publication. Il en est de même à l'égard de plusieurs autres pièces, parmi lesquelles nous proposons de ranger le *Profil de Metz,* malgré sa date de 1650. Sans doute, cette date est gravée sur la pièce, et l'on ne peut en lire une autre; mais est-elle exacte? c'est ce dont il est permis de douter. Ne peut-on pas admettre que cette date de 1650 soit celle du dessin, et qu'elle aura été reproduite sur la planche par une inadvertance du jeune artiste? Les quatre derniers vers de L. Mangin, qu'on lit dans la marge, viennent à l'appui de cette conjecture. L'auteur, s'adressant à la ville de Metz, s'exprime ainsi:

Estime le repos que la France te donne
Et comme vn membre sain dans ce robuste corps
Ploye au gré de ton Roy connoissant que tu dors
A l'ombre des Lauriers que sa Valeur moissonne.

Ce roi, dont la *valeur moissonne des lauriers*, n'est autre que Louis XIV qui avait douze ans en 1650, et ne fut déclaré majeur que le 13 septembre 1651. Qu'on suppose l'hyperbole poussée aux plus extrêmes limites, on ne saurait admettre qu'elle puisse aller jusqu'à parler de la valeur guerrière d'un enfant

Digitized by Google

de douze ans, encore sous la tutelle officielle de sa mère et qui ne conduisait que des soldats en métal. Au contraire, en 1655 ou 1656, date qu'on peut assigner à la gravure du *Profil*, Louis XIV avait dix-sept ou dix-huit ans ; on le conduisait aux armées, et, bien qu'il ne commandât pas en personne, l'hyperbole est admissible.

En résumé, si la date de 1650 est bien celle de la gravure du *Profil*, ce qui paraît invraisemblable, il en résulterait que, dans sa vie d'artiste, Sébastien Le Clerc aurait eu des faiblesses, des inégalités tout à fait inexplicables. On doit plutôt supposer une erreur de millésime, erreur assez fréquente, même chez les adultes, plutôt que d'admettre que le jeune artiste se soit montré, dans des pièces datées de 1655, aussi inférieur à ce qu'il était cinq années auparavant.

Une autre explication peut être proposée. La *Robe de N. S.* n'est pas de 1655 ; elle est antérieure de plusieurs années, et cette date a été ajoutée à la planche à l'occasion d'un pèlerinage qui se faisait à Trèves. Alors la date de 1650 du *Profil* serait exacte, celle de la *Robe* serait fausse, et l'excessive précocité de Le Clerc serait pleinement justifiée. Mais, dans cette hypothèse, il resterait à expliquer la date de 1654 des *écrans ronds* et les quatre vers de L. Mangin qui ne concordent pas avec la date de 1650.

Toutefois, et sous le mérite de ces observations, nous adopterons, dans la suite de notre travail, l'ordre proposé par Jombert, malgré ses erreurs évidentes. Dans l'impossibilité où l'on se trouve de proposer un classement certain, il est préférable de s'en tenir à celui qui est connu et pour ainsi dire vulgarisé depuis un siècle.

Digitized by Google

Parmi les pièces dont on connaît des épreuves et qui paraissent antérieures au *Profil de Metz*, on peut citer la *Samaritaine, deux essais de gravures au burin*, et *Saint Jean dans le désert* (Jombert, nos 2, 3, 4). La première de ces pièces représentant Jésus et la Samaritaine, quoique certainement gravée par Le Clerc, lui parut plus tard si peu digne de son talent qu'il se servit du cuivre, sur lequel il avait exécuté cette petite pièce, comme garde d'entrée de la serrure d'un petit coffre où elle est restée jusqu'à sa mort, époque à laquelle on l'a détachée pour en tirer quelques épreuves. Aussi, ces épreuves laissent-elles voir le trou pratiqué dans la planche pour l'entrée de la clef, et quatre autres trous, aux angles, provenant des clous employés pour retenir cette plaque sur le coffre.

C'est à ces premiers essais qu'il faut rapporter une tradition reproduite par M. Teissier [1] qui s'exprime ainsi : « Sébastien ayant, pour la première » fois, à l'âge de sept ans, manié le burin et gravé » en cachette une petite planche, courut chez Claude » Bouchard, libraire et imprimeur en taille-douce, » pour faire tirer son œuvre. Bouchard, qui l'affec- » tionnait beaucoup, lui fit observer qu'il avait eu le » tort de graver (probablement une inscription) de » gauche à droite, et l'enfant fut très-surpris quand » il vit, sur la première épreuve, l'objet représenté » à rebours. » Cette tradition n'a rien d'impossible. On croit aussi, sans en être certain, que dans son enfance, Sébastien Le Clerc était aide de cuisine à

[1] *Essais sur les commencements de la Typographie à Metz*, 1828, in-8°, p. 101. Ce passage a été reproduit, sans indication de provenance, par M. Bégin, *Biog. de la Moselle*, article Le Clerc.

Digitized by Google

l'abbaye de Saint-Arnoul. Le fait est attesté par les Bénédictins, auteurs de l'Histoire de Metz[1].

L'enfant commençait déjà ses études d'artiste. Ses premières productions tombèrent sous les yeux du prieur dom Pierre des Crochets, qui donna de l'éducation au jeune Sébastien[2].

Il est du reste certain que Le Clerc dessinait dès l'âge de huit ans. Le fait est attesté par son père qui l'a mentionné au bas d'un dessin à la plume, exécuté par son fils, et longtemps conservé dans sa famille. Ce dessin représente un enfant nu dormant sur le dos, vu en raccourci, les deux mains sur la poitrine. L'abbé de Vallemont en témoigne, et Jombert a possédé ce dessin dont une copie, si ce n'est l'original, est entrée dans la collection de Mme de Bandeville, qui se conserve aujourd'hui au cabinet des estampes de Vienne. (JOMBERT, *Catalogue de l'œuvre de Le Clerc*, p. 2 et 3, et les notes.)

Un autre exemple presqu'incroyable de l'étonnante précocité de Le Clerc, est rapporté par l'abbé de Vallemont. « Son père, dit-il, lui apprit à dessiner de fort bonne heure, et M. Le Clerc fit sous lui de si grands progrès dans le dessin, qu'il en faisait lui-même des leçons à l'âge de dix ou douze ans,

[1] Selon cette tradition, peut-être incertaine, Séb. Le Clerc aurait été cuisinier à Metz, peu d'années après que l'illustre Claude Gellée avait quitté la boutique du pâtissier de Toul, chez lequel ses parents l'avaient placé, ainsi que l'atteste Sandrart.

Claude Gellée devint un éminent paysagiste, mais il se ressentit toute sa vie de l'absence d'éducation première. Sébastien Le Clerc, au contraire, devint un savant distingué et il écrivit plusieurs traités sur les sciences exactes.

[2] « Quelques auteurs le font élever à Saint-Arnoul, par d. Pierre des Crochets, prieur de cette abbaye ». (D. Pierron, *Templum, Metensibus sacrum*, p. 136, *ad notam.*)

Digitized by Google

ce qui se trouve attesté par des personnes de considération qui, dans ses commencements, avaient été ses élèves ».

A l'attestation de l'abbé de Vallemont, on peut y joindre celle du véridique Mariette, qui ajoute ce curieux détail : « A dix ou douze ans, il s'attachait déjà à dessiner et montrait à plusieurs dames de Metz. Il était si faible et si fluet que, l'hiver, il avait des engelures à ne pouvoir marcher, et que celles qui voulaient l'avoir dans ce temps étaient obligées d'envoyer un valet pour l'emporter entre ses bras ». (*Abecedario*, t. III, p. 100.)

Jombert (n° 6) place parmi les premiers ouvrages de Le Clerc la *Chapelle de Sainte-Catherine, à Stockholm*, appelée, mal à propos, par les marchands d'estampes, le *Tombeau du roi de Portugal*. Ce serait plutôt celui de Charles Gustave, roi de Suède.

Cette planche, aussi médiocre que rare, aurait été, suivant Jombert, gravée à Metz en 1654, pour entrer dans la collection des monuments de Suède, connue sous le titre *Suecia antiqua et Hodierna*, 3 vol. in-fol., où il y a 353 planches.

Jombert reconnaît que cette planche n'a pas été employée pour cet ouvrage, mais qu'elle a été copiée par Perelle pour former la 25e planche du recueil[1]. Elle est, dit-il, restée nombre d'années dans le cabinet de M. Le Clerc, qui l'a fait enfin effacer pour y graver l'*Apothéose d'Isis*, en 1693 (n° 236). On ne

[1] Suivant Heinecken, t. IV, p. 481, l'ouvrage intitulé *Suecia antiqua et Hodierna* aurait été publié en 1704. C'est une erreur. Le premier volume parut en 1693 et le dernier en 1714 (Brunet,

Digitized by Google

s'explique pas comment Perelle aurait pu copier une planche gravée à Metz en 1654 et dont les épreuves n'étaient pas dans le commerce. Mais la vérité est rétablie par un simple changement de dates et par les explications suivantes de Mariette (*Abecedario*, t. III, p. 109).

Voici ce qu'il dit dans deux notes différentes : « Ce n'est point le tombeau du roi de Portugal, mais bien la vue de l'église Sainte-Catherine à Stockholm, *et cette planche n'a point été gravée par Le Clerc à Metz*, mais pendant les premières années de son arrivée à Paris, à peu près dans le temps qu'il grava les *gonds* d'Angleterre. (J., n° 79). Elle est du moins dans la même manière. Il la fit pour la suite des vues du royaume de Suède, qu'on avait entrepris de faire graver à Paris [1], et soit que M. Le Clerc ne se fût pas accommodé avec ceux qui étaient chargés de ce soin, soit que ceux-ci ne fussent pas contents du travail de Le Clerc, la planche resta entre ses mains. On la fit recommencer sur le même dessin par Perelle, et ce fut cette planche qui fut agréée et portée en Suède.

» La planche de Perelle n'est donc pas une copie. Il s'en faut bien que celle de Le Clerc soit de ses belles choses ; à tout prendre, elle me paraît cependant préférable à celle de Perelle ; car, quoique

art. *Suecia*). Heinecken ajoute que cet ouvrage contient *deux* pièces de Le Clerc qui ne se trouvent pas dans tous les exemplaires. C'est encore une erreur. Le Clerc n'a gravé pour cet ouvrage qu'une seule pièce. Elle ne s'y trouve jamais. Elle a été remplacée par une copie de Perelle, ainsi que l'explique Mariette.

[1] « Pour l'ouvrage intitulé : *Suecia antiqua et Hodierna*, publié en 1693, mais commencé longtemps auparavant. » — Voy. Brunet, art. *Suecia*.

Digitized by Google

celle-ci soit plus proprement gravée, l'autre est moins maniérée ; Perelle n'ayant pu s'empêcher de remettre les fabriques, les terrasses et les ornements dans sa manière. A cela près, tout est entièrement conforme. L'idée et la disposition générale du peu de figures qui sont sur le devant est presque la même.

» Il est pourtant vrai que Perelle a beaucoup alourdi et grossi toutes les parties du dessin, suivant sa coutume. Quoi qu'il en soit, il est certain que la planche en question resta à M. Le Clerc, et que, ne sachant qu'en faire, elle servit pendant longtemps à ramasser les ordures qu'on balayait dans son cabinet. Enfin le sujet de l'*Apothéose d'Isis* s'étant présenté à graver, il fit repolir cette planche pour y graver ce beau sujet (J., 236), c'est ce qui fait que les épreuves de cette vue sont si rares, et que les deux qu'on connaît à Paris, chez M. d'Ozenbray (l'œuvre qu'a M. d'Ozenbray vient de chez M. Thuret, il le lui a vendu 1,800 livres), et chez M. d'Argenville, peuvent passer pour uniques [1]. La planche, avec le blanc qui est autour, a 8 p. de long sur 12 p. 10 lignes de travers. Ce qui est gravé dans la bordure a 7 p. 9 l., 12 p. 6 lignes de travers. »

Cette rectification faite, nous revenons aux travaux réellement exécutés à Metz en 1654, et pendant les années suivantes.

Toutes les planches de cette époque ont été tirées

[1] L'épreuve de d'Argenville est à Vienne ; une autre (peut-être celle de Thuret) fait partie de la riche collection de M. le Président de Baudicour.

Digitized by Google

à Metz, jusqu'en 1665, par l'éditeur Claude Bouchard, ami du père de notre artiste. Les épreuves en sont extrêmement rares, et l'on peut constater, par celles qui sont venues jusqu'à nous, que ces tirages n'ont pas été également soignés. Lorsque le tirage est bon, sans empâtement ou sans sécheresse, les épreuves sont très-remarquables, et l'on s'étonne à bon droit qu'un jeune homme de dix-sept ou dix-huit ans, au plus, ait pu produire un ouvrage aussi distingué que la suite de *Tableaux de l'institution des Mathurins* (Jombert, nº 18).

Cette suite de onze pièces, dont l'invention et l'exécution appartiennent à Le Clerc, eut un succès prodigieux attesté par l'usure des planches. Néanmoins les épreuves en sont extrêmement rares. L'exemplaire du cabinet des estampes à Paris, laisse à désirer. Celui de Vienne, au contraire, est d'une incomparable beauté. Les épreuves que nous avons sous les yeux, fort belles aussi, montrent que l'artiste s'est inspiré tout à la fois de Callot et de La Belle. L'imitation de la manière de ce dernier est sensible dans les pièces portant les nos 9, 10 et 11. Sans atteindre le moelleux que le graveur florentin savait donner à sa pointe, Le Clerc fait pressentir, dans cette suite, qu'il deviendra plus tard un merveilleux artiste.

Déjà l'on peut remarquer, outre l'habileté à manier l'outil, la science de la composition unie à la richesse de l'architecture. Il est évident que Le Clerc avait mis à profit les leçons de perspective qui lui avaient été données par un chanoine de Metz, dont l'abbé de Vallemont ne nous a pas fait connaître le nom. Mais ce qu'on n'a pu lui apprendre, ce qu'il a évidemment tiré de son propre

Digitized by Google

fonds, c'est l'exécution si soignée de cette jolie suite [1].

Parmi les pièces de cette époque, il faut citer *les deux vases de fleurs et le dos de livre*, le tout gravé sur la même planche (J., 44). Ces gravures sont des dessins de fers à dorer pour la couverture d'un livre. Il n'est pas à notre connaissance qu'aucun fer à dorer ait été exécuté sur ces dessins. — Le Clerc grava aussi, vers la même époque, des planches dont les épreuves étaient destinées à être collées sur les gardes des livres des grandes bibliothèques. C'est ce qu'on appelle aujourd'hui des *ex libris*. Nous avons vu notamment celui qu'il a gravé, en 1655, pour la bibliothèque de Nicolas Martigny, archidiacre de Marsal. Cet *ex libris*, d'assez forte dimension, n'a pu servir que pour les livres de format in-folio ou in-4°. Il est décrit par Jombert ainsi que plusieurs autres pour les formats in-4°, in-8° et in-12. Voy. aussi J., n° 77 (J., n° 65, 1 à 7).

[1] Nous avertissons, une fois pour toutes, que la vérité de nos appréciations ne peut être sentie que si l'on a sous les yeux d'excellentes épreuves, surtout pour la période messine de la vie d'artiste de Le Clerc. Celles qui proviennent de planches usées sont d'une sécheresse désespérante; celles qui sont mal encrées ou boueuses ne donnent pas une meilleure idée de ces charmantes productions.

Florent le Comte avait, depuis longtemps, reconnu cette vérité: « Il est bien vrai, dit-il, que, dans le choix d'une estampe, le grand curieux qui veut avoir du plus beau, sans se soucier du prix, ne saurait être trop difficile dans la recherche des belles épreuves, des véritables originaux et de la belle impression; il y a de la différence, du tout au tout, dans une même pièce, suivant qu'elle est conditionnée. » (*Cabinet des singularités*, t. I, page 160, Paris, 1689, in-12.)

Digitized by Google

Citons encore *deux petites vues des environs de Metz* (J., 45), dont l'une représente les arches de l'aqueduc de Jouy.

Indiquons ici qu'il existe deux états, dont le premier n'a pas été décrit, de deux jolies pièces sans date: *Saint Maur* (J., n° 17) et *Saint Placide* (J., n° 47). Malgré l'opinion contraire de Jombert, nous croyons que ces deux planches sont contemporaines l'une de l'autre et que la date de leur exécution peut être celle des *Mathurins* et de la *Première Messe*. Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il existe, de chacune de ces pièces, deux états caractérisés ainsi qu'il suit:

Saint Maur:

I^er^ *État.* — Sur la terrasse à droite, on voit seulement le *C* de la signature de Le Clerc.

II^e^ *État.* — La signature a été complétée et on lit: *Séb. le Clerc.*

Saint Placide:

I^er^ *État.* — Comme au S^t^ Maur, on voit seulement le *C* de la signature de Le Clerc.

II^e^ *État.* — En avant du nom *Clerc* on voit un monogramme composé d'une L et d'une S, et, à la suite: *Clerc f.*

Sans parler de nombreux morceaux gravés de 1650 à 1657, nous nous arrêterons à cette date pour rectifier une erreur de Jombert qui attribue à Sébastien Le Clerc le portrait d'Abraham Fabert, placé

Digitized by Google

au verso du frontispice des *Remarques sur la coutume de Lorraine* [1]. (J., n° 51.)

Nul doute que le beau frontispice de ce livre ne soit l'ouvrage de Sébastien Le Clerc, ainsi que la riche bordure entourant le portrait de Fabert, qui, dans le premier tirage, se voit au verso du frontispice. Dans le second tirage, cette bordure a été supprimée et remplacée par un portrait à mi-corps de Fabert, exécuté par Gabriel Ladame [2].

Quant au portrait en buste auquel a servi la bordure, en forme de passe-partout, spécialement gravée par notre artiste pour ce portrait, il n'est pas de Le Clerc, mais plutôt de Michel Lasne. Quelqu'habile que fût alors le jeune messin, il n'avait pu réussir dans le genre du portrait. C'est ce dont on peut se convaincre en jetant les yeux sur les quatre pièces gravées en 1659, deux années après le frontispice des *Remarques*. Ces portraits de 1659 n'ont d'autre mérite que celui d'une excessive rareté, et témoignent de l'infériorité, nous dirions presque l'incapacité de Le Clerc à représenter, à cette époque, la figure humaine [3]. Il suffit de comparer

[1] Il a été démontré par M. Digot, *Mémoires de l'Académie de Stanislas*, 1849, p. 239, que Thierriat avait confié à Fabert le manuscrit de ses *Remarques* pour en exécuter l'impression. La fin tragique de l'auteur suspendit l'exécution de ce projet. A la mort de Fabert, ses héritiers, trouvant le manuscrit dans ses papiers, crurent de bonne foi qu'il en était l'auteur. En conséquence, ils le publièrent sous son nom.

[2] Heinecken, t. IV, p. 489, dit que le portrait de Ladame est une copie de celui de Sébastien Le Clerc. Cette assertion est doublement inexacte : d'une part, le portrait placé dans la bordure de Le Clerc, n'est pas de lui ; et, d'autre part, le travail de Ladame n'est pas une copie de ce portrait.

[3] Exceptons cependant de la sévérité de ce jugement le portrait d'Egon de Furstemberg.

Digitized by Google

ces portraits à celui d'Abraham Fabert pour être convaincu que ce dernier n'est pas l'ouvrage du graveur messin ; les héritiers de Fabert durent recourir à Michel Lasne pour exécuter un ouvrage que Le Clerc lui-même ne se sentait pas en état de produire. Ce ne fut que beaucoup plus tard que Le Clerc, rompu à toutes les pratiques du graveur, put exécuter avec succès la représentation de la figure humaine. Encore n'y parvient-il que dans les dimensions restreintes d'une gravure de médailles, sans jamais se hasarder à exécuter des ouvrages de la dimension de ceux de Nanteuil, d'Edelinck, de Van Schuppen et autres grands portraitistes de son temps.

Le Clerc retrouve toute sa supériorité dans les différentes *Messes* dont la première est datée de 1657 (J., 52). Si l'abbé de Vallemont n'a pas parlé de cette charmante production, non plus que de la *Seconde Messe*, exécutée en 1661 (J., 66), c'est qu'il ne lui a pas été donné d'en voir des épreuves satisfaisantes. Il ne paraît avoir connu que la *Troisième Messe*, gravée à Paris (J., 162), dont les épreuves, très-communes, se rencontrent dans toutes les collections, tandis que celles des suites exécutées à Metz, dans les années 1657 et 1661, sont d'une excessive rareté.

Les trois Messes. — Chacune de ces trois suites forme un petit volume, au verso de toutes les pages duquel se trouve une prière en caractères typographiques. Les trente-cinq planches dont chaque suite se compose (le titre forme la trente-sixième dans les deux premières messes), représentent la passion de Jésus-Christ, dont une scène est figurée par un tableau placé sur un autel devant lequel officie le

Digitized by Google

célébrant. Des inscriptions gravées au haut des tableaux en indiquent les sujets, tandis que les inscriptions du bas, également gravées, font connaître la partie de la Messe dont la représentation se trouve figurée, en avant de l'autel et du tableau, dans les différentes positions prises successivement par l'officiant. — Les planches de ces trois suites sont chiffrées dans toutes les éditions. Le titre seul n'est pas chiffré.

Les légendes des six premiers morceaux de la première et de la seconde Messe feront connaître, mieux que notre description, la disposition des doubles sujets représentés dans chaque estampe.

1° Quand le prêtre vient à l'autel. — *Sujet du tableau :* Jésus-Christ ayant l'âme triste, va au Jardin des Oliviers.

2° Au commencement de la Messe. — *Tableau :* Jésus-Christ arrivé au Jardin y fait sa prière.

3° Au confiteor. — *Tableau :* Jésus-Christ prosterné sue du sang.

4° Quand le prêtre baise l'autel. — *Tableau :* Jésus-Christ est trahi par un baiser.

5° Quand le prêtre va du côté de l'épître. — *Tableau :* Jésus-Christ est pris et lié.

6° A l'introït. — *Tableau :* Jésus est mené en la maison d'Anne, etc., etc.

La première Messe est de format petit in-12. La planche du titre, un peu plus grande que celles de la suite, porte ce qui suit dans un ovale : *Tableavx parlants ov sont représentées la passion de N. S. Jésus-Christ et les actions du prêtre à la sainte Messe, Auec des prières en vers correspondantes aux*

Digitized by Google

tableaux, par L. Mengin, prestre[1]. Au bas de l'estampe, on lit dans un cartel en travers : *A Metz, chez Claude Bouchard, libraire, proche la grande église, 1657, avec privilége du Roy. Sébastien Le Clerc, f.* — Cette inscription est celle du titre de la première édition, dans la seconde le mot *parlants* a été supprimé.

Quoique l'exécution de cette première Messe soit assez faible, elle eut un succès prodigieux. Jombert en a décrit quatre éditions présentant des différences sur le titre, bien que les planches n'aient subi d'autre altération que celle d'un prodigieux tirage. Ces quatre éditions différentes portent les dates de 1657, 1661, 1664 et 1665 ; mais Jombert suppose qu'il y en eut au moins sept ou huit. Ajoutons, à titre de renseignement, que les deux premières éditions donnent seules des épreuves satisfaisantes, et que la seconde contient, en plus de la première, trois pièces relatives à la communion. (J., nº 53.)

Ces trois pièces supplémentaires furent exécutées en 1661, l'année même où parut la seconde édition de la première Messe. Malgré cette addition, il semble que Le Clerc ait été peu satisfait de son premier travail, car, en même temps que Claude Bouchard en publiait la seconde édition, il faisait paraître simultanément la seconde Messe (Jombert, nº 66), qui est un spécimen des chefs-d'œuvre de la première manière de Le Clerc, avant de quitter sa ville natale.

Cette nouvelle publication, de format petit in-8º, est très-supérieure à la première qui cependant

[1] Nous n'avons trouvé aucun renseignement sur ce L. Mengin, qui est l'auteur des mauvais vers français gravés au bas du *Profil de Metz*. (Jombert, 1.)

Digitized by Google

parut avoir obtenu un plus grand débit, si l'on en juge par les éditions qui se succédèrent, même après 1661, tandis qu'on ne compte que deux éditions de la seconde Messe, suivies d'un dernier tirage en 1680, mais qui est complétement défectueux. Jombert indique qu'il existe une édition sans date qui serait la première. C'est une erreur. On connaît effectivement des exemplaires avec un titre sans date, mais ils sont exactement semblables à ceux de l'édition datée de 1661. La seule différence entre les deux éditions, qui ont paru sous la même date de 1661, est que la première (la seule bonne), est imprimée en gros caractères, et que chaque prière se termine par *Ainsi soit-il*. Dans la seconde édition, le texte est différent, les caractères sont plus petits et l'*Ainsi soit-il* a disparu.

On peut, à l'occasion de ces trois Messes, remarquer que Le Clerc ne s'est jamais répété en traitant, à trois reprises, les mêmes sujets. Les compositions des tableaux de chacune des trois suites sont entièrement différentes, et dans la seconde, les ornements sont plus riches et plus travaillés que ceux de la première. Son imagination était tellement féconde qu'il lui fut facile de rendre plusieurs fois la même pensée sans jamais se répéter. Bien peu d'artistes sont capables de produire ainsi trois compositions différentes d'après les mêmes données, et cela non pas une ou deux fois, mais sur des planches dont le nombre s'élève à 106 pour les trois suites.

Le Clerc suivit constamment cette méthode dans le cours de sa longue carrière. Il se copia très-rarement ; il aimait peu à travailler d'après les compo-

Digitized by Google

sitions d'autrui ; il se sentait alors gêné et inférieur à lui-même, si ce n'est quand il reproduisait à Paris les dessins de son ami Le Brun.

Après la première Messe, mais avant la seconde, Le Clerc grava *La vie de saint Benoît* en 32 sujets, plus le frontispice et quatre planches de bordures servant de passe-partout. Cette suite intitulée : *Vita et Miracula sanctissimi patris Benedicti*, de format petit in-fol. (J., 57), paraît avoir été gravée pour une vie de saint Benoît dont le texte n'a jamais paru. Le nom de Claude Bouchard ne se voit pas sur le frontispice ; mais il est vraisemblable que le tirage eut lieu dans son atelier.

Très-supérieure à la première Messe, la vie de saint Benoît, quoique fort remarquable, est inférieure à la seconde Messe, et il est très-difficile d'en rencontrer des épreuves satisfaisantes. On répute généralement pour telles celles qui sont tirées sans les bordures. Nous avons vu effectivement plusieurs suites en cet état qui sont très-recommandables. Cependant nous devons dire, contre l'assertion de Jombert, que l'absence des bordures n'est pas toujours un indice de primauté et de supériorité du tirage. En effet les bordures et les sujets étant gravés sur des planches différentes, il a pu y avoir de bons et de mauvais tirages avec ou sans bordures. Néanmoins les épreuves que nous avons rencontrées dépourvues de bordures étaient généralement supérieures à celles qui les contenaient. — Les bonnes épreuves de cette suite, avant les bordures, sont extrêmement rares.

On voit au musée de Bruxelles (nos 142 à 151), du Catalogue de 1874, dix tableaux de Philippe de

Digitized by Google

Champaigne, représentant différents actes de la vie de saint Benoît qui ont été également traités par Séb. Le Clerc dans la suite dont il vient d'être parlé. Rien n'indique que Sébastien ait eu connaissance des peintures exécutées par le célèbre maître que nous avons comparées avec les eaux-fortes en 1875. En tout cas, l'artiste messin n'a rien emprunté à l'artiste bruxellois, et, dans plusieurs compositions, le graveur n'est pas trop inférieur au peintre.

Dans toutes ces suites, Le Clerc conserve presque toujours un type qui lui est particulier. Rarement il s'inspire de ses prédécesseurs. Ce n'est que très-accidentellement qu'on le voit imiter Callot (la Bohémienne des *Modes de Metz*, Jombert, 70-16), et Abraham Bosse dans la *Grande destruction de Lustucru* (Jombert, n° 68). Ces pièces sont de rares exemples des imitations que Le Clerc a cru pouvoir se permettre dans sa jeunesse.

Cette dernière estampe est une réparation que Le Clerc devait aux dames de Metz, après les avoir gravement insultées par une gravure satirique connue sous le nom de *Lustucru, ou les hommes vengés*. Le sujet de cette satire est le redressement des têtes féminines acariâtres que Lustucru, *l'opérateur céphalique*, se charge de mettre à bien en les battant sur l'enclume, puis en les polissant à la lime. La vogue de l'opérateur est telle qu'on lui apporte des paniers pleins de têtes ; on voit même, dans le lointain, la mer couverte de vaisseaux chargés de cette étrange marchandise.

Le Clerc sentit lui-même combien cette triste plaisanterie était de mauvais goût, car il n'acheva pas sa planche qui, de son vivant, est demeurée au

Digitized by Google

simple trait. On n'en connaît que deux épreuves dont l'une, incomplète, se conserve au cabinet des estampes de Paris (Jombert, n° 68). Plus tard, la planche vint à Paris, entre les mains de Campion, mauvais graveur, qui la termina et y ajouta des légendes dignes de son travail. Le tout est d'un goût détestable. C'est en cet état qu'on en rencontre des épreuves qui sont loin d'être communes.

Pour détruire le mauvais effet de sa tentative, Le Clerc publia la *Grande destruction de Lustucru, par les femmes fortes et vertueuses.* (Jombert, n° 68-2). L'opérateur céphalique est puni d'après la loi du talion, et ce sont des femmes qui brisent sa tête sur sa propre enclume. Ses aides sont battus et chassés. Les femmes envahissent sa boutique ; plusieurs retrouvent leurs têtes accrochées le long des murs et les remettent sur leurs épaules.

Cet essai de caricature, très-éloigné du genre grave de Le Clerc, ne fut pas renouvelé. Cependant on trouve encore un reste d'esprit satirique dans une suite dite les *Modes de Metz* (Jombert, n° 70), différente de celle qui a été publiée à Paris en 1685, avec une dédicace au duc de Bourgogne.

Ces *Modes de Metz* ne sont pas, comme on pourrait le croire, des figures de modes telles qu'en ont gravées Callot, Abraham Bosse, Watteau et Le Clerc lui-même, qui dédia au duc de Bourgogne une suite de ce genre (J., 205). Le vrai titre qui a été donné plus tard par Pierre Landry, éditeur de cette suite à Paris, est : *Divers états et conditions de la vie humaine.* On voit effectivement, dans cette série de vingt pièces, une grande diversité de conditions religieuses ou civiles : le pape, le cardinal, l'abbé,

Digitized by Google

le président à mortier, le marchand, le cabaretier, le ramoneur, le magicien, la bohémienne, etc. Le marchand offre un type israélite très-caractérisé, plus accusé même que celui du Juif qui figure aussi dans la suite.

Le Clerc s'était réservé la propriété de ses planches qu'il remania avant de les céder à Landry[1]. Il en conserva même quelques-unes, au nombre de sept, dont les épreuves, aussi rares que belles, n'ont pas été mises dans le commerce. Les sujets de ces sept estampes, dont Landry n'a jamais possédé les planches, sont : le roi, le chasseur, l'abbé (en manteau court), l'hermite, le cavalier et le gentilhomme. Ces sept pièces ne se trouvent réunies que dans une seule collection, celle que M. Hennin a léguée au cabinet des estampes. Du temps de Jombert, elles appartenaient à M. Paignon Dijonval[2].

Pendant que Le Clerc était occupé à ces divers travaux, on venait de Nancy, où il n'y avait plus aucun artiste, lui demander de graver des titres de

[1] Les épreuves de la suite non remaniée sont dites : *Aux grands chapeaux*, parce que Le Clerc diminua, à Paris, la hauteur de quelques formes de chapeaux, qu'il trouvait trop allongés. (J., t. I, p. 59, *ad notam*.)

Les épreuves aux grands chapeaux sont toujours avant les mauvais vers ajoutés par Landry. On rencontre quelquefois des épreuves de la suite remaniée dont la lettre a été dissimulée par un *cache*, lors de leur tirage. Sans être aussi rares que les épreuves avant la lettre, celles du tirage de Landry (avec les vers) se rencontrent difficilement.

[2] Une note trop laconique de Mariette (*Abecedario*, t. III, page 107), indique qu'il a vu les *Habillements de diverses nations* en 197 dessins; il (Le Clerc) faisait ces dessins-là pour donner à dessiner à ceux à qui il apprenait. On ignore ce que sont devenus ces

Digitized by Google

livres et autres ouvrages. C'est à lui que s'adressa un religieux lorrain, le Père Cyrille de la Passion, pour graver le frontispice de son *Traité de la divine sagesse*, imprimé à Nancy en 1658. Jombert, qui connaissait l'estampe, ignorait l'existence de ce livre dont un exemplaire se trouve à Metz, dans la riche collection de M. le baron de Salis.

Ce fut aussi à cause de l'absence complète de graveurs à Nancy qu'on fut obligé de faire remettre en lumière par Le Clerc les compositions préparées par Deruet, pour célébrer le retour de Charles IV dans ses états, en 1641. On devait donner, à cette occasion, des fêtes dont Deruet avait dessiné les machines dans le goût du temps. Mais Charles IV, brouillé de nouveau avec la cour de France, fut obligé de sortir de ses états avant la célébration de ces fêtes ; les dessins de Deruet restèrent en portefeuille. Ils n'en sortirent qu'en 1660 pour être confiés à Sébastien Le Clerc qui exécuta, sur ces dessins, les gravures décorant le très-rare volume, petit in-folio, intitulé : *Triomphe de Charles IV*, Nancy, 1664.

Jombert n'a pas fait preuve de son exactitude ordinaire en décrivant les estampes qui décorent cet ouvrage (n° 71). Il attribue à Le Clerc la totalité des pièces qui le composent, tandis qu'elles lui appartiennent seulement pour partie. Ainsi Jombert donne, sans hésiter, à Le Clerc, la planche représentant le

dessins. Ceux des *Modes de Metz* en font-ils partie ? et Le Clerc aurait-il choisi les meilleurs pour les graver ? Cela est assez vraisemblable. En tout cas ces dessins, faits pour des élèves, ont dû être exécutés à Metz, car il n'est pas certain que Le Clerc ait donné des leçons à Paris, si ce n'est, peut-être, avant son installation aux Gobelins.

Digitized by Google

Palais Ducal de Nancy. Il suffit de comparer cette pièce à la *Carrière*, du même volume, pour reconnaître que l'une et l'autre appartiennent au même artiste. Or la *Carrière* est signé en toutes lettres *C. Deruet*, *F.* Jombert ne peut le contester, mais il affirme que les petites figures qui se voient sur cette planche n'en sont pas moins de Le Clerc, alors qu'elles sont incontestablement de Deruet.

L'erreur se perpétue à l'égard du grand portrait de Charles IV. Quoique cette pièce soit signée *Cl. Deruet fecit*, cette signature, dit Jombert, n'empêche pas de mettre cette estampe dans l'œuvre de Le Clerc, parce que la petite vue de Nancy et les autres lointains sont certainement de lui.

Malgré cette assertion, il n'est plus aujourd'hui douteux pour personne que la vue de Nancy et les lointains du portrait de Charles IV sont entièrement de Deruet. Ce qu'il y a d'étrange, c'est que Jombert attribue à Le Clerc une partie de la planche du portrait de Charles IV, où il n'a rien fait, tandis qu'il ne signale pas le travail de l'artiste messin dans une autre partie de la même planche, la figure du prince, qu'il a entièrement refaite.

La vérité est que la planche, *dans son état primitif*, ne présente d'autre travail que celui de Deruet, y compris la vue de Nancy et les lointains. Mais il est également vrai que, lors de la publication du *Triomphe de Charles IV*, la planche de Deruet est venue entre les mains de Le Clerc, qui fut chargé de vieillir la tête du prince représenté plus jeune de vingt-quatre ans environ, dans le travail primitif. Il

Digitized by Google

fut également chargé de lui ajouter une perruque à la mode de 1660[1].

Enfin Jombert attribue encore à Le Clerc une planche de bataille (celle de Nordlingen, t. I, p. 72), qui est également de Deruet, car elle est signée par lui, et tout à fait dans sa manière[2].

[1] Voy., sur les différents états des pièces faussement attribuées à Le Clerc, nos *Recherches sur Deruet*. Paris, Dumoulin, 1854, in-8°.

[2] Ce n'est pas seulement Jombert qui s'est trompé, à l'égard de Deruet, dont le nom a été souvent estropié par les écrivains de l'histoire de l'art. Plusieurs l'ont confondu avec l'un des graveurs qui ont illustré le nom de Drevet. Deruet n'a pas d'article dans les Biographies générales. La seule qui parle de lui est celle de Michaud (Art. Lorrain, Claude). On lit dans la première édition de cet ouvrage qu'en 1625, Claude Lorrain revint dans sa patrie où *Charles Dervent*, peintre du duc de Lorraine, se servit de lui pendant un an pour peindre l'architecture de l'église des Carmes à Nancy. La vérité est qu'il s'agit de Claude Deruet, et que *Charles Dervent* est un nom imaginaire. L'erreur continue dans la seconde édition de la *Biographie*, et elle a été reproduite par M. Villot (*Catalogue des Musées du Louvre*, p. 135), où, après avoir dit, comme la *Biographie*, que Claude Gellée est né au château de Chamagne (il n'y a jamais eu de château à Chamagne), ajoute qu'un de ses parents lui fit connaître à Nancy *Charles Dervent*, peintre du duc Henry de Lorraine..., etc. Ce qui est plus singulier, c'est que M. Villot signale l'artiste imaginaire Charles Dervent comme un peintre dont le Musée du Louvre ne possède pas de tableaux. On peut être certain qu'il n'en possédera jamais.

L'erreur une fois produite se perpétue, et nous lisons dans le *Catalogue des Musées de La Haye*, imprimé en 1874, une notice sur Claude Gellée, où l'on retrouve l'inévitable et fantastique château de Chamagne et le non moins fantastique *Charles* Dervent, dont le nom est imprimé en petites capitales pour bien appeler l'attention du lecteur.

Ceci montre combien nos artistes lorrains sont peu connus, même en France. Cependant ils mériteraient de l'être davantage. Tout au moins doit-on désirer que quand on parle d'eux ce soit avec

Digitized by Google

Mais Le Clerc ne voulut laisser à personne le soin de graver, en 1665 (Jombert, nº 73), le plan du siége de Metz, fait par Charles-Quint, en 1552, que l'éditeur Collignon lui avait demandé pour décorer la réimpression de l'ouvrage de Bertrand de Salignac devenu excessivement rare. Le Clerc se servit sans doute du plan qui accompagne l'édition originale; mais il ne le reproduisit pas servilement et y fit d'heureuses améliorations.

En suivant ainsi pas à pas, et d'après l'ordre chronologique, les travaux et les progrès de l'artiste messin dans sa ville natale, nous touchons au moment où il va s'exercer sur un plus grand théâtre. On ne peut, en effet, se dissimuler que les œuvres de l'art, tant qu'elles sont exécutées dans un milieu éloigné d'une capitale, en l'absence de toute rivalité et de la comparaison qu'elle entraîne, ne suffisent pas à consacrer la réputation de leur auteur.

Presque tous les grands peintres ont vu l'Italie. Le Sueur, seul, n'y alla jamais; mais il avait sous les yeux assez de chefs-d'œuvre provenant de la terre classique des arts pour qu'il pût produire les toiles immortelles où se reflète d'une manière si puissante l'union du goût français au goût italien.

Quant à Le Clerc, il n'avait pas besoin de visiter l'Italie, où les productions de la gravure étaient alors inférieures à celles de la France. Il lui suffisait

exactitude. Ces erreurs sont d'autant plus étranges que la vérité sur Deruet et sur ses ouvrages a été dite, il y a plus de vingt-cinq ans, par M. de Chennevières, par M. Beaupré, par M. Lepage et par nous-même; mais il paraît que nous n'avons pas eu le bonheur d'être lus par les faiseurs de biographies et de catalogues.

Digitized by Google

de s'établir à Paris pour acquérir ce qu'il lui manquait encore.

Toutefois, avant de quitter Metz, il grava encore quelques-unes des eaux-fortes qui décorent le livre de Jean Brioys intitulé : *Nouvelle manière de fortification*, publié en 1666 à Metz, aux frais de l'auteur (J., nº 75). Ces gravures sont plus rares que belles. Jombert s'est trompé en les attribuant toutes à Le Clerc. Plusieurs ont été évidemment exécutées par une main beaucoup moins habile, peut-être celle de Brioys lui-même qui, dans tous les cas, en a dessiné au moins une qu'il a signée *J. Brioys, inu.*

Malgré la date de 1666 qui est celle de l'impression de ce rare volume, il est certain que celles des gravures de Le Clerc qui le décorent ont été exécutées plusieurs années auparavant.

Deux titres ont été gravés pour cet ouvrage : Le premier représente Minerve assise, tenant une lance de la main droite. Une banderole, soutenue par deux génies, se déploie dans le haut ; derrière cette banderole, une renommée indique le titre suivant qui s'y trouve gravé : *NOUVELLE MANIÈRE DE FORTIFICATION | composé par Iean Brioys Ingenieur du Roy | Pour la Noblesse Françoise | avec privilege de Sa Majesté.* Ce frontispice anonyme, dont nous n'avons vu qu'une seule épreuve chez M. Chartener, n'est pas de Séb. Le Clerc. Il paraît avoir été gravé pour décorer un certain nombre d'exemplaires du livre de Jean Brioys.

Le second titre, moins rare que le premier, ce qui ne veut pas dire qu'il soit commun, est de Séb. Le Clerc. Il représente Minerve debout conduisant un guerrier, casqué et cuirassé, vers un plan de fortification qu'elle soutient de la main droite, dans la-

Digitized by Google

quelle se trouve la hampe d'un drapeau qui se déploie dans le haut avec l'inscription suivante : NOUVELLE MANIÈRE DE FORTIFICATION | *Composée pour la Noblesse Françoise* | *Par Jean Brioys Ingénieur et* | *Géographe Ordinaire du Roy.* | *avec privilege de Sa Majesté.* (Morceau anonyme.)

Les études dans l'art de la fortification étaient poursuivies tout à la fois par Jean Brioys et par Le Clerc, qui réunirent leurs talents dans la *Nouvelle manière de fortification*, dont le texte appartient à Brioys. Quoique Sébastien Le Clerc n'ait produit à Metz aucun travail analogue, il fut cependant, dès 1660, préféré à son futur collaborateur pour occuper la charge d'ingénieur géographe, qui lui fut conférée par le maréchal de la Ferté [1]. « Ce fut par son ordre, dit l'abbé de Vallemont, qu'il leva les plans des principales places du gouvernement du pays Messin et du Verdunois [2].

» Ayant parfaitement réussi à faire le plan de Marsal, dont le roi (Louis XIV) pensait à démolir les fortifications, il se piqua de ce qu'on avait envoyé ce plan à la cour sous le nom d'un ingénieur, à la vérité

[1] Il s'agit ici de Henri de la Ferté de Senneterre ou Sennecterre, dont Sébastien Le Clerc avait gravé le portrait en 1659. (Jombert, n° 58). Sa seconde femme, Madeleine d'Angennes, fut célèbre par ses galanteries, et ses prouesses amoureuses remplissent les romans-pamphlets publiés pendant la seconde moitié du XVII[e] siècle. En faisant la part de l'exagération dont ces écrits sont empreints, il reste encore trop de vérités.

[2] On ignore ce que sont devenus les plans levés par Sébastien Le Clerc ; ils n'ont jamais été publiés. Ce fut beaucoup plus tard qu'il dessina et grava à l'eau-forte la belle planche représentant la reddition de Marsal (Jombert, n° 174), qui fut terminée au burin par Ch. Simonneau.

Digitized by Google

plus vieux que lui, mais qui, depuis quelques années, n'était plus capable d'agir. »

Reconnaissant qu'il s'en plaignait inutilement, il abandonna cet emploi où il ne voyait aucun avantage ni pour sa fortune ni pour sa réputation. Tel est le motif que l'abbé de Vallemont assigne à la résolution prise en 1665 par Sébastien Le Clerc de se fixer à Paris. Il y en eut peut-être un autre dont aucun biographe ne fait mention et qui se joignit à celui ci-dessus signalé pour l'engager à se démettre de ses fonctions d'ingénieur.

Nous avons vu qu'il devait ce titre au maréchal de la Ferté, gouverneur du Pays Messin, dont l'avarice proverbiale est attestée par les contemporains. Avant d'être pourvu du gouvernement de Metz, il avait succédé à M. de Lenoncourt dans le gouvernement de Nancy, vers 1643. Une députation des bourgeois de Nancy lui ayant fait présent, à son arrivée dans la capitale de la Lorraine, d'une bourse de jetons d'or, où ses armes étaient gravées d'un côté et de l'autre l'effigie de la ville. *Qu'est-ce ceci ?* dit-il. On lui répondit que c'était Nancy. — « Quoi, » une si petite empreinte pour une si grande ville ! » Faites-moi faire des jetons plus gros et vous verrez » que je la reconnaîtrai mieux. » (M. D'HAUSSONVILLE. *Hist. de la réunion de la Lorraine à la France*, 2e éd., p. 175, d'après l'Histoire mss. de Charles IV, par Guillemin.)

Les auteurs qui rapportent cette anecdote en racontent une autre qui concerne la ville de Metz et qui témoigne du goût du maréchal de la Ferté pour les riches cadeaux. A son entrée dans cette ville, les chefs de la synagogue avaient demandé à lui présenter leurs hommages. « Je ne veux pas, dit-il en

Digitized by Google

» colère, voir ces marauds-là; ce sont eux qui ont » fait mourir mon maître. » — Mais quand on lui eut appris qu'ils apportaient un présent de 4000 pistoles. « Ah! faites-les entrer, dit-il, après tout ils » ne le connaissaient pas quand ils l'ont crucifié. »

Ces témoignages sont confirmés par le marquis de Beauveau, contemporain du maréchal de la Ferté et qui, dans ses Mémoires, en trace le portrait suivant: « M. de la Ferté, ayant une furieuse avidité pour les richesses, n'oublia, pendant près de vingt ans que dura son gouvernement (en Lorraine), ni invention de contributions, ni rigueur pour épuiser le plus pur sang, non-seulement du pauvre peuple, mais de ceux qui pouvaient en avoir de reste dans les veines, c'est-à-dire des nobles qui n'étaient pas encore réduits à la misère comme le peuple. »

En présence de ces révélations de l'avarice du maréchal de la Ferté, est-il téméraire de supposer que s'il aimait beaucoup à recevoir, il aimait moins à récompenser les services de ceux qu'il employait! Il est donc tout à fait vraisemblable que Sébastien Le Clerc tenait peu à travailler pour un semblable personnage, et qu'il abandonna sans regret une position où il ne trouvait ni honneur, ni profit.

Lorsque Sébastien Le Clerc, mécontent du maréchal de la Ferté, quitta Metz à l'âge de vingt-huit ans, il avait déjà acquis, par son travail, une certaine aisance. Les idées d'ordre et d'économie, qu'il conserva toute sa vie, étaient pour ainsi dire innées chez lui, et il les pratiqua dès son jeune âge. La preuve de ce fait nous a été récemment révélée par M. J. J. Guiffrey, auquel on doit la publication, dans les *Nouvelles archives de l'art français* (1872, p. 317), du partage

Digitized by Google

des biens de l'illustre graveur qui eut lieu, entre ses enfants, après le décès de leur mère, en juillet 1736. Au nombre de ces biens se trouve une maison située à Metz, acquise, selon toute probabilité, peu d'années avant 1665, époque du départ de Sébastien Le Clerc pour Paris. Cette maison n'était pas bien considérable, et elle dut être payée, au moins en partie, avec les économies du jeune artiste dont le père vivait encore.

Le prix d'acquisition n'est pas connu ; mais nous savons, par le partage de 1736, qu'elle était louée 90 livres et que, depuis, elle a été revendue par la veuve de Sébastien Le Clerc moyennant 2000 livres, ce qui équivaut à plus de 6000 francs d'aujourd'hui. Il serait intéressant de retrouver à Metz, sinon cette petite maison, du moins son emplacement ; mais le fil conducteur de cette recherche fait absolument défaut.

En terminant le récit de la période entièrement messine de la vie de Sébastien Le Clerc, nous devons rectifier une erreur échappée à dom Pierron, et reproduite par plusieurs biographes.

On lit à la page 143 du *Templum metensibus sacrum*, à la suite des vers consacrés à Le Clerc :

Tanti clara viri documenta secutus, et ipse
NAUCRETIUS *laudemque sibi nomenque paravit.*
Ut blandos vivosque adhibet, miscetque colores !
Ut cunctos animi sensus, atque æmula vivis
Exprimit ora ! fere egregiis natura tabellis
Invidet ; et celebri quantum olim Cypris Apelle ;
Tantum NAUCRETIO *Pallas nunc picta superbit.*

Ce que l'auteur lui-même traduit ainsi, pour la

Digitized by Google

commodité du lecteur, brouillé avec le latin : « Naucret fut le disciple de ce grand maître (Séb. Le Clerc). Fidèle à suivre ses leçons, il se fit la réputation la plus brillante. Que son coloris est vif et agréable ! comme il exprime les différents sentiments ! Ses portraits sont parlants, et l'art y paraît l'emporter sur la nature. Minerve[1] n'a pas moins d'avantage d'avoir été peinte par cet habile homme, que Vénus de l'avoir été par le célèbre Apelle. »

Puis l'auteur ajoute en note : « *Naucret, peintre messin, fut disciple de Le Clerc ;* il mourut en 1672 recteur de l'Académie de peinture et sculpture. Il reussissoit parfaitement dans le portrait. On a beaucoup gravé d'après Naucret ; il a peint aux Thuilleries la reine Marie-Thérèse, sous la figure de Minerve. »

L'estimable bénédictin aurait pu s'épargner les exagérations de sa poésie laudative s'il avait fait la moindre recherche en dehors de Metz. Il lui suffisait de consulter ou de faire consulter les registres de l'Académie de peinture dont Nocret (et non Naucret) était membre, comme le dit dom Pierron. Voici ce qu'il y aurait lu ainsi que l'a fait M. Dussieux : « Nocret (Jean), peintre d'histoire, né à Nancy ; mort à 55 ans, le 12 novembre 1672[2]. » Ces deux lignes auraient forcé le bon bénédictin à retrancher du Panthéon messin son *Naucret*, qui est bien le même que le Nancéien Nocret. Un peu de réflexion, et l'impitoyable logique des dates auraient pu, d'ailleurs, le conduire à reconnaître l'impossibilité absolue

[1] Allusion aux portraits de la reine Marie-Thérèse en Minerve, dont plusieurs décoraient les Tuileries et n'ont péri qu'en 1871.

[2] Archives de l'art français, t. Ier, p. 361.

Digitized by Google

que Sébastien Le Clerc ait été le maître de Nocret. La vérité est que ces deux artistes ne se sont connus qu'à Paris, alors que Nocret était membre de l'Académie, dès 1663, c'est-à-dire avant l'arrivée de Le Clerc à Paris, et bien avant que ce dernier ne devînt membre de ce corps illustre où il ne fut admis qu'en 1672, l'année même de la mort de Nocret.

Un simple rapprochement de dates aurait suffi pour dissiper l'erreur. Les registres de l'Académie prouvent que Nocret avait cinquante-cinq ans, lorsqu'il est mort en 1672. Il était donc né en 1617, et non en 1612 comme l'indiquent certains biographes. Il avait par conséquent vingt ans de plus que Sébastien, né en 1637. Si Le Clerc a donné des leçons de dessin aux dames de Metz dès l'âge de douze ans, il n'est pas admissible que cet enfant ait enseigné, non la peinture qu'il ne savait pas, mais le dessin à un homme de trente-deux ans. Outre cette impossibilité morale, il y a une impossibilité physique. Nocret vint à Rome fort jeune, probablement à l'âge de seize ans. Dans tous les cas, les lettres de Nicolas Poussin le montrent déjà occupé comme peintre en 1643 (il avait alors vingt-six ans et Le Clerc six ou sept). A cette époque, il avait été chargé de faire, pour M. de Chantelou, des copies qu'on lui payait fort cher et dont Poussin surveillait l'exécution.

Si notre Sébastien n'a pu être le maître de Nocret, il est très-possible et même vraisemblable que ce dernier ait reçu, à Nancy, les premières notions de dessin et de peiuture d'un autre artiste nommé Jean Le Clerc, qui n'a de commun que le nom avec le graveur messin. Jean Leclerc avait travaillé en Italie, surtout à Venise, avec le plus grand succès, et une de ses immenses toiles se voit encore, au-

Digitized by Google

jourd'hui, dans la grande salle du palais des doges. — C'est vraisemblablement la similitude des noms qui a dû égarer dom Pierron, dont les erreurs ont été fidèlement reproduites par ses copistes.

APPENDICE AU CHAPITRE Ier.

PIÈCES GRAVÉES A METZ QUI N'ONT PAS ÉTÉ CONNUES PAR JOMBERT.

Parmi les pièces dont nous allons parler, quelques-unes sont sans date et peuvent être antérieures à 1655. La dernière est datée de 1661.

I. — Un jeune prince paraissant âgé de onze ou douze ans (peut-être Louis XIV) est représenté en pied avec de très-longs cheveux, la main gauche appuyée sur la hanche ; de la droite il fait partir un pistolet. On lit à la droite du bas *S. le Clerc f.*

Cette eau-forte, qui nous paraît être contemporaine du Profil de Metz (J., n° 1), n'est connue que dans la magnifique collection d'estampes rassemblée par M. le baron Edmond de Rothschild.

II. — Un petit saint Nicolas gravé tout à fait dans le même goût et les mêmes dimensions que la *sainte Barbe* (J., n° 13).

III. — Parmi les pièces dont il nous reste à parler, une seule est datée de 1658. Nous ne l'avons pas vue, mais son existence est attestée dans les termes suivants par une lettre de feu M. de Fienne, qui en a possédé la planche : « L'une des planches que je

Digitized by Google

possède représente le père de Sébastien, en pied, avec cette légende : *Gratus filius honorabili et bono patri S. le Clerc f. 1658.*

IV. — Nous n'avons pas vu davantage un *sanctus Bercharius* mentionné également par M. de Fienne dans une lettre adressée à M. Chabert et publiée par lui dans les *Mémoires de l'Académie de Metz* (1857-1858, pages 509 et 510). — Cette planche ne paraît pas être la même que celle représentant le même saint dont M. Chabert a fait tirer des épreuves qui ont été insérées dans le même volume. On connaît d'anciennes épreuves de cette dernière planche dont la description se trouve dans Jombert, nº 48.

V. — Nous connaissons une pièce exécutée dans le même genre, mais peut-être antérieure au saint Berchaire dont il vient d'être parlé Elle représente *Jésus-Christ recevant le cœur de sainte Gertrude agenouillée devant lui.* Le Christ est debout, à droite; il s'incline pour recevoir le cœur de Gertrude. Une banderole posée sur l'épaule de Gertrude et qui se déroule vers le haut de l'estampe porte cette légende : *Déliciæ meæ in sacramento Altaris, et in corde Gertrudis.* La pièce est entourée d'une bordure de fleurs gravée dans le goût du saint Berchaire nº 48. Entre la bordure et la terrasse on lit, sur une seule ligne : *Sancta Gertrudis Elpidiona ordinis S. Benedicti abbatissa;* et sur la terrasse, sous les pieds du Christ, *le Clerc.*

Haut., 135 millim.; larg., 98 millim.

VI. — La pièce suivante est datée de 1661. Elle représente saint Eustase exorcisant un possédé sur les fonds baptismaux. Au bas, dans un cartouche rectangulaire, on lit l'inscription suivante en sept lignes : S^t *Eustase Abbé Benedictin et Patron de*

Digitized by Google

L'Abbaye des Religieuses Bene- | dictines de Vergauille en laquelle reposent ses sacrées Reliques, y operent journe | lement plusr miracles et guerisons extraordres et deliurance des Energu | menes, possédés et autres malades trauaillés de Sortileges. Cette Abbaye a été reformée en | l'an 1633 par le zele et la pieté de très illustre et vertueuse De Madame Dieudonné de Li- | gneuille Tantonville qui en est encore présentement Abbesse, à laquelle Séb. le Clerc dedie la présente | en faueur des deuots pelerins qui prieront Dieu pour elle et pour sa maison 1661.

Haut., 168 millim. ; larg., 103 millim.

NOTA. — On est loin de connaître toutes les pièces gravées à Metz par Séb. Le Clerc. Plusieurs planches ont été détruites ; d'autres ont été conservées dont on ne connaît que des épreuves modernes. C'est en cet état qu'on rencontre quelques-unes des pièces décrites dans cet Appendice. Nous ne connaissons, en épreuves anciennes, que le petit prince tirant un coup de pistolet (*supra* n° I), la *Gertrude* (*supra* n° V) et le petit *saint Nicolas* (n° II), lequel n'existe que dans notre collection et paraît faire partie d'une suite plus considérable dont, avec le temps, on finira peut-être par retrouver quelques pièces.

Digitized by Google

CHAPITRE II.

TRAVAUX DE LE CLERC A PARIS AVANT SON MARIAGE.

Arrivée de Sébastien Le Clerc à Paris. — État des arts à cette époque. — Lebrun conseille à Le Clerc d'abandonner le génie militaire et de se consacrer à la gravure. — Il travaille pour les libraires. — Il devient graveur officiel et pensionnaire du roi; son élection à l'Académie en 1672; il est logé aux Gobelins et célébré par Marolles. — Son mariage.

1665-1673.

Travaux cités. (*Les numéros renvoient au Catalogue de Jombert.*)

Psautier de Dumont (Jombert, 74); les Gonds de pierre (79); Trois estampes d'armes et de chiffres (81); la Cour d'amour (82); Cléopâtre (83); les Tireurs de Nantes (86); Devises pour les tapisseries (88 et 98); Fleuron allégorique de Jason à la louange de Louis XIV (89); la Promenade de Saint-Germain (91); la petite Géométrie (92 et 100); Histoire sacrée en tableaux (93, 94 et 116); Prières du matin et du soir (95); Bible de Royaumont (96); Histoire de l'empire ottoman (97); Tapisseries du Roi (98); Médaille du père Soubaity (99); Histoire naturelle (101, 122, 230); Mesure de la terre par Picart (102); Vignette aux quatre enfants (103); Problèmes d'architecture de Blondel, faussement attribués à Le Clerc (106); Mausolée du chancelier Séguier (105).

Les plus grands succès attendaient Sébastien Le Clerc à Paris, où il arriva, comme nous l'avons dit, à la fin de 1665, déjà fortifié par d'excellentes études. « A d'heureuses dispositions, dit Mariette (*Abecedario*, t. III, p. 98), il joignait une envie insatiable d'apprendre; aucune des sciences ne lui échappa. Géométrie, physique, perspective, architecture, for-

Digitized by Google

tifications, il les étudia toutes et s'y rendit habile. » — En arrivant à Paris, il apportait plusieurs planches gravées à Metz et dont la publication eut quelques succès ; mais il comptait moins mettre à profit son talent de graveur que sa science d'ingénieur. — L'abbé de Vallemont et Jombert disent qu'il « vint à Paris dans l'espérance de s'avancer dans le génie. » Cet espoir fut déçu ; notre artiste ne réussit pas à être ingénieur ; mais il devint un graveur merveilleux, grâce à un concours de circonstances que nous allons retracer.

A la fin de l'année 1665, Charles Le Brun tenait le sceptre des arts à la cour de France. La grande école de peinture qui avait illustré le règne de Louis XIII et la minorité de Louis XIV, n'existait plus. Le Sueur était mort depuis dix ans. La tombe de Nicolas Poussin était à peine fermée ; Philippe de Champaigne, plus que sexagénaire, n'avait que quelques années à vivre ; les disciples de Simon Vouët végétaient dans l'obscurité ; il ne restait plus que deux grands peintres : Mignard et Le Brun. Ce dernier était particulièrement apprécié par le grand roi, et quoi qu'il fût très-inférieur à son illustre maître, Nicolas Poussin, sa grande manière, sa propension vers l'héroïque étaient tout à fait dans les goûts du souverain. Aussi était-il l'intermédiaire obligé entre le prince et les artistes. Le Clerc lui fut présenté ; il examina ses productions, et, comme il était connaisseur, il sut les apprécier. Il reconnut dans l'artiste messin, non-seulement un habile graveur, mais aussi un compositeur à imagination féconde, dessinant à merveille, et sa protection fut acquise au jeune artiste qui, dès ce moment, renonça complète-

Digitized by Google

ment au génie militaire pour se livrer exclusivement à la gravure à l'eau-forte.

Les premières planches publiées, après l'arrivée de Sébastien Le Clerc à Paris, sont tellement semblables à celles qu'il avait exécutées à Metz, qu'on pourrait supposer qu'elles avaient été commencées dans cette ville. Cette supposition est fondée quant à la suite gravée pour Brioys (Jomb., n° 75), qui fut certainement exécutée et publiée à Metz en 1666 [1]. Il est également certain qu'un grand nombre de planches de la petite Géométrie, publiée seulement en 1669 (Jomb., 92), ont été commencées à Metz. Tous ces ouvrages présentent la plus grande analogie avec ceux qui datent des premières années de la vie parisienne de notre artiste, comme par exemple : *Le roi David* pour le *Psautier de Dumont* (Jomb., 74) ; les *Gonds de pierre* (79) ; la *Chapelle de Sainte-Catherine à Stockholm,* improprement appelée le tombeau du roi de Portugal (J., 6), voyez ce que nous avons dit *supra,* chapitre 1er ; *Trois estampes d'armes et de chiffres* (81) ; sept pièces pour la *Cour d'amour de du Perret* (J., 82) ; douze autres pour l'*Abrégé du roman de Cléopâtre* (J., 83), etc. Ce ne fut qu'en 1668 que Le Clerc commença à modifier sa manière en gravant la grande et belle estampe pour les *Chevaliers de l'Arquebuse de Nantes* (Jomb., 86).

L'extrême rareté de cette pièce rend difficile la vérification du changement que nous signalons et qui est tout à l'avantage de l'artiste. Cette rareté est

[1] Malgré la date de 1666 qui se lit sur le livre de Brioys, il est certain que les planches de Le Clerc qui s'y trouvent ont été exécutées avant 1665 à Metz et non à Paris.

Digitized by Google

due au tirage excessif de la planche dont les épreuves étaient distribuées, tous les ans, aux Chevaliers de l'Arquebuse et par conséquent perdues. Ajoutez que cette belle composition ayant été gravée sur un cuivre mou, la planche, promptement ruinée, ne fournissait plus que des épreuves tellement faibles qu'on l'abandonna. Quand elle fut retrouvée, beaucoup plus tard, elle eut encore à subir les maladroites retouches d'un ignorant nommé Garreau. En cet état, quoiqu'elle ne donne plus que la composition, on en recherche encore les très-rares épreuves portant la date presqu'effacée de 1708.

Ce travail était, jusqu'alors, le seul qui n'eût pas été exécuté pour le compte des libraires parisiens. C'était eux, en effet, qui faisaient gagner à Le Clerc le pain de chaque jour, et ses charmantes estampes ne contribuaient pas peu au débit de leur marchandise.

Ce fut encore un éditeur, mais qui était en même temps un artiste, le miniaturiste Bailly [1], qui vint commander à Le Clerc un ouvrage très-important.

Bailly venait de terminer, en 1668 [2], les dessins des devises pour les Tapisseries du roi. Il les fit graver par Le Clerc, qui s'en acquitta si bien que Le Brun

[1] Jacques Bailly, de Gracey en Berry, peintre en miniature, membre de l'Académie de peinture, mort le 2 septembre 1679, âgé de 50 ans. (Liste des membres de l'Académie, par Reynès, publiée par M. Duplessis, p. 13.)

[2] Cette date de 1668 est celle de la première édition des Devises, dont il y eut plus tard d'autres éditions, notamment celle de 1669, exécutée à l'imprimerie royale. Nous avertissons, une fois pour toutes, que, pour cet ouvrage, ainsi que pour ceux que nous aurons à citer ultérieurement, c'est toujours les dates des éditions originales que nous reproduisons.

Digitized by Google

lui confia plus tard l'exécution des huit grandes planches qui reproduisent les compositions représentant les saisons et les éléments (Jomb., 88 et 98). Nous ne donnons pas ici la description de ces devises, elle se trouve dans Jombert. Mais quoiqu'il ait indiqué quelques différences dans cette suite, il en existe d'autres que nous allons signaler en suivant l'ordre des numéros adoptés pour sa description.

Nos 88. — 5 et 6. — Il y a eu certainement deux planches différentes pour cette devise. La première est très-supérieure à la seconde, et l'on s'explique difficilement qu'elle n'ait pas été employée. Peut-être Le Clerc s'était-il écarté du dessin un peu lourd de Bailly, reproduit fidèlement dans la seconde planche; peut-être la gravure de la première a-t-elle été jugée trop légère pour résister à un nombreux tirage? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'elle n'a pas été employée et que les épreuves en sont extrêmement rares.

88. — 8. On connaît deux états de cette planche :

I. Le fond est blanc, derrière le dragon, dans le bas.

II. Ce fond est garni de points; en outre, plusieurs travaux ont été ajoutés à la guirlande, par en bas à gauche.

88. — 15. On connaît deux états de cette planche :

I. Avant les travaux dont nous allons rendre compte et qui caractérisent le second état.

II. L'ombre, à droite, sous la vasque, a été étendue par des traits horizontaux et d'autres travaux qui l'accentuent plus fortement; en outre, les ombres ont été prolongées sur les filets, principalement au

Digitized by Google

milieu, aux environs de l'anneau au milieu de la vasque ; enfin, des traits horizontaux ont été ajoutés en avant du jet d'eau.

Le Clerc a gravé, probablement pour cette suite, une pièce *anonyme* qui est tout à fait dans le goût des *Devises*, mais qui n'a pas été employée dans le livre. Voici la description de cette pièce inconnue à Jombert, qui n'existe, à notre connaissance, que dans la collection de M. le baron Edmond de Rothschild.

Le sujet est renfermé dans une espèce de store ou rideau déployé et retenu, à droite et à gauche, par des nœuds qui se voient au haut de l'estampe. Au milieu du haut, Mercure, dont on n'aperçoit que la tête et les épaules, déploie une seconde draperie sur laquelle une tête rayonnante d'Apollon verse des flots de lumière. Plus bas, à gauche, Junon et Cérès sont assises sur des nuages, en arrière d'un paon. Au-dessous de ces divinités sont le Temps et Neptune dont le coude gauche s'appuie sur un dauphin. A droite sont quatre autres figures mythologiques également assises sur des nuages. — *Morceau anonyme.*

Hauteur, 202 millim.; largeur, 158 millim.

Dans cette même année 1668, Le Clerc exécuta, pour l'abbé de Brianville, un magnifique *fleuron allégorique à la louange de Louis XIV* (Jomb., 89). Cet abbé, qui sollicitait sans doute quelque faveur à la cour, avait imaginé de comparer à Jason le jeune conquérant de la Flandre et de la Franche-Comté, et de mettre le monarque français bien au-dessus du conquérant de la Toison d'or.

Si l'idée est de Brianville, l'exécution de la composition appartient à l'artiste de Metz, ainsi que

Digitized by Google

l'atteste sa signature suivie des mots : *in et fecit.* Le centre de cette eau-forte représente un trophée. On y voit la Toison d'or traversée par une épée gigantesque. Dans le haut, sont des lions et l'arbre du jardin des Hespérides gardé par un dragon ; le tout est surmonté d'une banderole avec cette inscription : ET MAJOR JASONE VINDEX. — Le rapport entre Jason et Louis XIV est indiqué au bas de la composition où l'on voit des drapeaux, des enseignes du dix-septième siècle, des canons et une mêlée de soldats au milieu desquels le roi, armé à l'antique, met en fuite ses ennemis. Enfin, sur l'envers d'une peau de bélier, dont on aperçoit la tête et les pieds, se lisent ces six mauvais vers, signés de Brianville :

Des Monstres surveillans tromper la Vigilance,
Des Monstres foudroians domter la violance (sic),
Aux Enfants de la Terre enleuer la toison,
Et dans les champs de Mars éterniser sa Gloire ;
Si ce fut dans la Fable un conte pour Jason,
C'est une vérité pour LOUIS dans l'Histoire.

L'abbé de Vallemont (p. 65) trouve qu'il y a beaucoup d'esprit dans ces vers. Il n'est, en vérité, pas difficile.

Cette jolie pièce, dans laquelle la pointe de Le Clerc est égale, sinon supérieure, à tout ce qu'il avait fait jusqu'alors, montre quel était le goût du temps où ces fadaises étaient remarquées presqu'à l'égal des ouvrages de Molière, de Corneille et de Racine. Il n'est pas impossible que la triste poésie d'Oronce de Brianville n'ait été pour quelque chose dans l'avancement de la fortune de Le Clerc.

Du reste, cet artiste infatigable avait toujours plusieurs ouvrages sur le chantier, et il aimait à

Digitized by Google

revenir à ses propres compositions qu'il gravait avec amour, de préférence aux planches destinées à reproduire les pensées d'autrui. C'est ainsi que, tout en travaillant à la *promenade de Saint-Germain,* par Louis le Laboureur (J., 91), et au commencement de l'*Histoire naturelle,* dont nous parlerons plus loin, il parvint à terminer les 82 planches de sa petite *Géométrie* (J., 92) qui eut un succès prodigieux, ainsi que l'atteste l'abbé de Vallemont dans les termes suivants : « Ce fut vers ce temps-là qu'il acheva sa petite *Géométrie pratique* qu'il avait fort avancée à Metz et qui fut imprimée à Paris en 1668, avec des ornements très-agréables pour lesquels ceux-là même que la géométrie ne touche point recherchent tous les jours ce livre. En effet, rien n'est plus intéressant que près de 82 petits paysages ornés de morceaux d'architecture et qui sont dessinés et gravés d'une correction et d'une force où l'art paraît épuisé. Cette géométrie pratique fut réimprimée en 1682. Les curieux d'estampes sont pour la première édition, où les figures sont plus vives et plus noires.

» Cet ouvrage fit tout l'effet que l'auteur en devait espérer. Il fut reçu du public avec applaudissement; et à la cour, ceux qui sont amateurs des beaux-arts, s'intéressent fortement à retenir M. Le Clerc en France. »

L'abbé de Vallemont est dans le vrai, lorsqu'il dit que la première édition achevée en 1668, mais qui porte la date de 1669, est préférable à celle de 1682. Nous ajouterons que c'est la seule bonne, et qu'il est difficile d'en rencontrer des exemplaires bien conservés. On conçoit qu'il doit en être ainsi, puisqu'il s'agit d'un livre élémentaire destiné à l'éduca-

Digitized by Google

tion et par suite exposé aux plus étranges fatigues. Ajoutez que l'édition de 1669 fut, elle-même, tirée à un très-grand nombre d'exemplaires, et qu'il est souvent nécessaire de choisir les épreuves dans plusieurs. Jombert (t. I, p. 104 *ad notam*) donne sur ce joli livre les détails suivants : « M. Le Clerc a commencé les gravures de cet ouvrage en 1664, étant encore à Metz. Il s'en est perdu quelques planches dans le voyage qu'il fit de Metz pour venir s'établir à Paris, telles que celles des nos 104 et 105 qui n'ont jamais servi dans le livre, n'y ayant même aucune démonstration de gravée au-dessus du sujet. Aussi les épreuves en sont-elles *rarissimes*.

» La première édition de ce livre, achevée d'imprimer le 16 novembre 1668, porte l'année 1669. Aux premiers exemplaires de cette édition, on voit deux planches qui, ayant été perdues, ont été remplacées par deux autres : ces deux planches *rarissimes* sont le pêcheur à la ligne (no 31 de la suite) et la femme vue par le dos un panier au bras (no 61, id.).

» La seconde édition, imprimée aussi chez Thomas Jolly, a paru en 1682 avec dix nouvelles planches, dont trois tirées du *Discours sur le point de vue;* la troisième édition a été faite en 1700, chez Jean Jombert, avec sept nouvelles planches. »

Ainsi, il y a effectivement trois éditions de la petite Géométrie et non pas deux seulement, comme l'indique l'abbé de Vallemont. Si les épreuves de la seconde sont mauvaises, celles de la troisième sont détestables, à l'exception de celles provenant des sept planches nouvelles que fit graver le grand-père de Jombert, et que les amateurs ajoutent dans les

Digitized by Google

suites choisies et tirées du volume portant la date de 1669.

Nous venons de voir qu'il y eut trois éditions avec texte différent ; mais on ignore combien on exécuta de tirages sur le texte portant la date de 1669. Ces tirages ont dû être nombreux, car on ne procédait à un nouveau tirage, qu'autant que les exemplaires, contenant tout à la fois le texte et les gravures, étaient épuisés.

On ne produisait ainsi, pour la première fois, qu'un petit nombre d'exemplaires complets, c'est-à-dire contenant le texte et les planches. Sans doute, le texte entier a été composé et tiré d'une seule fois pour toutes les feuilles dont l'ouvrage se compose. Mais l'impression au rouleau des planches gravées n'avait lieu que successivement sur les espaces blancs réservés soit au recto, soit au verso du texte, et cette impression, ou tirage, ne s'exécutait qu'après l'épuisement des exemplaires restés au magasin. C'est ce qui explique comment, dans les exemplaires datés de 1669, il y a des différences dans la composition de deux planches. Il y eut d'abord un premier tirage d'essai dont faisaient partie le pêcheur à la ligne et la femme au panier, vue par le dos.

Puis, cette dernière planche ne s'étant pas retrouvée, lors du second tirage d'essai, Le Clerc exécuta une composition différente. Ce ne fut que plus tard, et après que la planche du pêcheur à la ligne fut elle-même perdue, qu'on fit les tirages successifs dont nous avons parlé.

Nous croyons devoir persister à qualifier de tirages d'essai ceux où figurent les deux planches ci-dessus, parce que l'excessive rareté des exemplaires de

Digitized by Google

cette espèce ne permet pas de supposer que ces tirages aient pu être considérables.

Ajoutons que, suivant Jombert (t. I, p. 125), dix planches ont été recommencées pour la seconde édition de 1682, de sorte que, en réalité, Sébastien Le Clerc aurait gravé pour ce livre 105 planches, savoir :

Frontispice et épître dédicatoire.	2
Planches de la suite	82
Deux planches recommencées pour l'édition de 1669.	2
Deux planches exécutées à Metz et qui n'ont jamais servi	2
Dix planches nouvelles pour la seconde édition.	10
Sept planches pour la troisième.	7
Total.	105

Ce calcul de Jombert ne concorde pas avec celui de la p. XXXVIII de son *précis historique* où il indique que l'édition de 1682 parut avec 14 planches nouvelles.

L'auteur ajoute *(loc. cit.)* : « Il y eut encore d'autres éditions, outre celle de 1700 ; l'ouvrage a été copié en Hollande, et traduit en latin en Angleterre. » — Citons encore, mais pour mémoire, les 42 planches exécutées par Le Clerc, pour les additions qu'il se proposait de faire à la petite *Géométrie* (J., n° 100). Les quelques épreuves qui ont été tirées de ces planches n'ont pas été mises dans le commerce.

Peu de temps avant la publication de l'ouvrage dont nous venons de parler, Séb. Le Clerc perdit sa mère à Metz. Son acte de décès, daté du 3 février

Digitized by Google

1668, a été retrouvé par M. Abel dans les registres de la paroisse Saint-Martin. Cet acte constate qu'elle fut enterrée en présence de son mari, Laurent Le Clerc.

Les libraires-éditeurs commençaient à rechercher le talent de Le Clerc pour décorer leurs publications. Déjà, en 1665, au moment de l'arrivée à Paris du graveur messin, Le Petit l'avait employé pour le *Psautier de David,* par Dumont (J., 74). De Luynes lui avait fait graver un frontispice pour l'*Histoire de la guerre des Goths, en Italie*, Paris, 1667, in-12 (J., 80); la même année, il avait illustré la *Cour d'Amour* de Du Perret (J., 82), l'*abrégé de Cléopâtre* (J., 83) et l'*Histoire des Antilles du père Du Tertre;* en 1668, il gravait deux planches pour le *plaidoyer de Girard van Opstal* (J., 85). Enfin, en 1669, il produit son premier chef-d'œuvre en ce genre. Ce sont quatre pièces gravées pour la *Promenade de Saint-Germain,* ouvrage dédié à *Mademoiselle de Scudéry,* par Louis Le Laboureur, Bailly de Montmorency, Paris, de Luynes, 1669, in-12. Cette suite est devenue fort rare. Elle l'était déjà en 1744, lors de la vente Quentin de Lorangère, à laquelle le cul-de-lampe du Laboureur : *Labor et dolor* a été payé 24 livres.

C'est à cette époque (1669) que l'abbé de Vallemont et Jombert font remonter les relations de Le Clerc avec Colbert. Le ministre lui fit donner, aux Gobelins, un logement qu'il conserva jusqu'à la fin de sa vie [1] avec une pension de six cents écus et qui

[1] Nous n'avons pu découvrir la date précise de l'entrée de Le Clerc aux Gobelins, mais elle se place nécessairement entre le

Digitized by Google

entraînait pour l'artiste l'obligation de consacrer presqu'exclusivement son talent au service du roi.

Néanmoins, Le Clerc put achever les travaux qu'il avait commencés pour des libraires. C'est ainsi qu'il publia, en cette même année 1669, le premier volume de l'*Histoire sacrée en tableaux*, qui parut successivement en trois volumes, chez Th. Jolly.

L'auteur de cet ouvrage est le même Oronce de Brianville qui avait eu l'idée du fleuron de Jason. Sa prose valait mieux qne ses vers, aussi son *Histoire sacrée* eut-elle un immense succès, auquel la richesse, la variété et la perfection des gravures de Sébastien Le Clerc contribua pour beaucoup.

Dans cette suite, qui ne comprend pas moins de 152 planches (J., 93, 94 et 116), notre artiste est arrivé à l'un des points culminants de son talent et désormais il n'en descendra plus. Loin de là, il montera encore, il montera toujours ; et chose remarquable ! il se maintiendra sur ces sommets jusqu'à la fin de sa carrière, sans jamais s'en écarter, sans qu'aucune défaillance se remarque dans son imagination ou dans sa main. Désormais, il ne produira que des chefs-d'œuvre.

Arrêtons-nous à celui-ci, qui est le premier en date. C'est, ainsi que nous l'avons dit, l'*Histoire sacrée en tableaux*, par Oronce de Brianville.

Comme cet ouvrage est inexactement décrit dans le *Manuel du libraire* de Brunet, et même dans Jombert, nous croyons devoir donner les indications

mois de novembre 1667, date de l'édit qui a créé la manufacture, et le 21 novembre 1673, date du mariage de Le Clerc avec la fille du teinturier en chef des Gobelins.

Digitized by Google

propres à reconnaître le premier tirage de ces jolies planches.

Les deux premiers volumes comprennent l'Ancien Testament; le troisième est réservé à la Loi Nouvelle.

Le tome premier se présente indifféremment sous la date de 1669 ou celle de 1670; mais comme il pourrait arriver qu'on ait adapté un titre portant l'une ou l'autre de ces deux dates à un exemplaire de la seconde édition de 1671, ou même d'une édition encore plus récente, comme celle de 1679, il importe d'indiquer les caractères matériels qui distinguent la première édition de la seconde.

La première édition ne porte, au-dessous des vignettes représentant chaque sujet, aucune indication chronologique; tandis que, dans le tome premier de la seconde édition, on trouve à gauche l'an du monde, et à droite, l'année avant Jésus-Christ. Ces indications se rencontrent toujours dans le tome second, quelle que soit l'édition.

Dans la première édition, les figures de la planche représentant Adam et Ève mangeant le fruit défendu, sont plus petites que dans la seconde; en outre, l'estampe de la page 43 représente Loth marchant; tandis que, dans la seconde édition faite en 1671, Loth est représenté dans une caverne, assis entre ses deux filles.

Mariette indique avec raison (*Abecedario*, t. III, p. 103) que la planche représentant l'inceste de Loth ne se trouve pas dans la première édition. « Sans doute, dit-il, que cette planche fut supprimée » à cause du sujet. » Nous doutons que la cause de cette suppression soit celle que signale Mariette, car la scène de l'inceste se trouve représentée dans la seconde édition, et son absence est un des signes

Digitized by Google

qui servent à distinguer la première édition de la seconde. — Enfin, dans ce même tome premier de la première édition (ou tout au moins du premier tirage), on a placé la vignette représentant le passage du Jourdain (page 173) au-dessus du texte relatif à la mort de Moïse, et réciproquement. Cette erreur n'existe pas dans les exemplaires de la seconde édition. — Voilà pour le tome premier[1].

Quant au tome second, il peut être daté de 1670 ou de 1671, et les épreuves en sont également bonnes, à la condition qu'on y reconnaîtra les remarques suivantes : Dans les exemplaires du premier tirage, la planche de la page 41 ne porte pas le nom de Le Clerc, tandis que, dans la seconde édition, la vignette de cette page se présente avec le nom de Le Clerc, et la planche est entièrement changée (Jombert, (t. I, p. 129). Dans la planche gravée pour l'édition première, David est à droite et l'Éternel à gauche. C'est le contraire dans la planche gravée pour la seconde édition. En outre, l'ange exterminateur, qui est sur le premier plan dans la première édition, se trouve au dernier plan dans la seconde. Néanmoins nous avons rencontré la planche de la première édition dans un exemplaire de la seconde et toujours sans le nom de Le Clerc. La remarque indiquée peut donc n'être pas toujours exacte. Le meilleur moyen de s'assurer que le tome second est réellement de premier tirage, est de comparer les caractères d'impression de ce volume avec ceux du tome premier. Lorsqu'on a reconnu l'antériorité du

[1] Cette erreur peut exister seulement dans un tirage des planches, sans qu'elle se trouve reproduite dans les exemplaires de la même édition provenant de tirages différents.

Digitized by Google

tirage pour le tome premier, si les caractères du second volume sont identiques à ceux du premier, la priorité du tirage du second volume est certaine, car on a employé des caractères différents pour les éditions postérieures à la première.

Enfin, la première édition du tome troisième doit porter la date de 1675 et le nom de Th. Jolly ou de Charles de Sercy. Nous ne connaissons pas de différences matérielles dans le corps de ce volume qui est moins rare que les deux premiers.

On rencontre quelquefois des épreuves de tout ou partie de cette suite sans aucun texte au verso, et qu'on présente comme ayant été tirées avant la première édition. Il est possible qu'il en existe de telles, mais les épreuves sans texte que nous avons vues provenaient de tirages exécutés après les éditions, ce dont témoignait suffisamment la faiblesse des épreuves.

L'auteur de cet ouvrage est, comme nous l'avons dit, Oronce de Brianville. Il était abbé de Saint-Benoît de Quinçay-lès-Poitiers et aumônier ordinaire du roi. Il avait en grande estime le talent de Le Clerc, et il appréciait particulièrement « ces figures de la Bible que M. Le Clerc a gravées à l'eau-forte avec cette grande habileté qui le rend si digne de cette réputation. » (Avertissement de l'*Histoire sacrée*, en tête du tome I^er^.)

Mariette nous a conservé, relativement à la gravure de ces planches, un détail resté inconnu jusqu'à lui. « Il fallut, dit-il, permission du roi pour graver ces planches, car il était en ce temps-là à sa pension ; encore ne les gravait-il qu'à la chandelle. M. son fils m'a dit que son père en faisait une par jour, n'en faisant jamais le dessin qu'au bout de la

Digitized by Google

pointe, ce que j'ai de la peine à croire. » (*Abecedario*, t. III, p. 104.)

Le Clerc n'était pas tellement absorbé par ces divers travaux qu'il ne pensât à son père, à ses chers compatriotes, et notamment à François Bouchard, son ami, fils du premier éditeur de ses planches. (M. Teissier, *Recherches*...., p. 102.) A sa prière, Le Clerc grava, pour le curé de Saint-Livier, en 1670 (J., 95), le joli frontispice d'un livre intitulé : *Prières du matin et du soir*, etc. Nous avons sous les yeux une épreuve de ce frontispice avec la date de 1679, toujours chez François Bouchard, pour lequel Le Clerc grava ultérieurement différentes suites que nous aurons occasion de signaler. La beauté de cette épreuve, datée de 1679, pour la seconde édition, semble indiquer que le tirage de la première a dû être peu considérable.

Toujours dans cette même année 1670, Le Clerc fut appelé par le libraire Pierre Petit à concourir, avec d'autres artistes, à la décoration de la Bible de Royaumont (J., 96). Ce livre est resté l'un des plus recherchés parmi ceux produits par les presses françaises au dix-septième siècle. Le Clerc n'y a gravé que deux planches : la Vocation d'Abraham et la Pénitence des Ninivites. Ce sont incontestablement les plus belles de celles qui se trouvent dans ce rare volume ; il atteint aujourd'hui dans les ventes un prix très-élevé.

Jombert possédait deux épreuves d'essai de chacune de ces planches de Le Clerc. Il les décrit exactement (t. Ier, p. 130 et 131, *ad notam*). Nous possédons celle qui représente la Pénitence des Ninivites et qui est peut-être la même qui se trouvait

Digitized by Google

dans la collection de Jombert. Elle est tirée sur une feuille au verso de laquelle se trouvent des figures de géométrie avec des démonstrations explicatives de la main de Le Clerc. On voit que l'artiste s'occupait déjà d'un travail sur le point de vue dont un fragment, sous la forme de *Discours*, parut seulement en 1679. Cette page manuscrite, qui se conserve dans notre collection, était alors le seul autographe connu de Sébastien Le Clerc. Depuis, nous avons découvert, derrière des épreuves avant la lettre, des planches gravées pour l'*Histoire de l'empire Ottoman,* deux autres fragments autographes du même travail, qui est peut-être l'ébauche d'un *Traité de perspective,* dont le manuscrit autographe, enrichi de nombreux dessins, fait partie de la belle collection de M. le baron de Salis.

C'est encore à l'année 1670 qu'appartient la publication de l'*Histoire de l'état présent de l'empire Ottoman*, par Ricault, et traduit de l'anglais par Briot. (Paris, Mabre-Cramoisy, 1 vol. in-4°. V. Brunet, art. Ricault.) « Il l'orna, dit Jombert, d'un très-beau frontispice, où l'on voit le Grand-Seigneur sur son trône recevant les hommages de ses sujets; il y a aussi, dans ce livre, plusieurs vignettes très-intéressantes, surtout celle du commencement de l'ouvrage qui représente la mort tragique de l'ancienne sultane, grand'mère de l'empereur régnant alors, et une vingtaine de très-jolies planches où l'on voit les portraits et les habillements des principaux officiers de l'empire des Turcs, rendus avec une précision et une vérité surprenantes. » (*Précis,* nos 39 et 40, et *Catalogue,* no 97.) Cette publication eut un grand succès, et les planches de Le Clerc obtinrent les honneurs d'une contrefaçon en Hollande. Ces copies

Digitized by Google

anonymes, quoique un peu lourdes, sont néanmoins fort belles. Le titre reproduit celui qui a été réduit par Noël Cochin pour l'édition in-12 de 1670. Quelques sujets sont réunis sur la même planche, de sorte que le nombre des pièces dont se compose cette suite de copies est inférieur à celui des estampes qui se trouvent dans les éditions originales.

Cette *Histoire de l'empire Ottoman* est un très-beau livre, comme tous ceux qui sortent des presses de Mabre-Cramoisy. La première édition, in-4°, eut un grand succès, et l'éditeur en publia, la même année (1670), une seconde dans le format in-12. Cette édition est, comme la première, ornée de figures de Sébastien Le Clerc ; mais les épreuves en sont moins bonnes, et le frontispice, qui ne pouvait entrer dans le livre, a été copié et réduit par Noël Cochin.

Les vignettes placées en tête de chaque livre se rencontrent avec une inscription dans la marge du bas et le nom de Diacre. Quoique le tirage, ainsi caractérisé, soit postérieur à celui de l'édition, et par conséquent sans texte au verso, les épreuves qui en proviennent doivent cependant à un tirage très-soigné une netteté et un éclat qui manquent souvent aux premières épreuves.

On rencontre quelquefois des épreuves avant le nom de Diacre et sans texte au verso, mais il est impossible de distinguer celles qui ont été tirées avant l'édition de celles qui ont été obtenues postérieurement.

Il existe des épreuves d'essai et avant toute lettre, non des vignettes dites têtes de livres, mais des planches tirées au milieu du texte. Nous en possédons trois, dont deux ont été tirées par Le Clerc

Digitized by Google

lui-même sur le verso des feuilles manuscrites contenant la première pensée de ses études sur le point de vue ou sur la perspective.

Ajoutons que le titre de l'édition in-4° a servi pour une *Histoire des Croisades*, publiée à Paris en 1686, in-4° (Jomb., 206). Le Clerc a fait les changements nécessaires pour approprier cette planche à sa nouvelle destination. Ces changements consistent principalement dans la suppression de trois figures sur le devant.

La première publication officielle à laquelle Le Clerc concourut, après son installation aux Gobelins, fut celle des *Tapisseries du roi*, dont nous avons parlé à propos des devises dessinées par le miniaturiste Bailly et gravées par notre artiste.

Cette suite a été décrite par Jombert (n° 98). Elle représente, dans ses parties principales, huit compositions de Le Brun pour symboliser les saisons et les éléments. La seule inexactitude que nous ayons à relever dans la description de Jombert consiste en ce que, suivant lui, on ne trouve pas de nom d'imprimeur sur la tapisserie représentant l'élément de l'air. Cela peut être vrai pour les mauvaises épreuves, mais les initiales de Goyton sont ainsi figurées sur les bonnes : *I. G. exc.*

La première édition sort des presses de l'imprimerie royale avec la date de 1670. C'est un volume in-folio de 43 et 47 pages. Le texte, assez important, est signé : *Félibien*. Cette édition fut dirigée par un homme très-intelligent, Nicolas Clément, né à Toul en 1647, qui était garde de la bibliothèque du roi, et chargé particulièrement de la conservation des estampes dont la collection s'était enrichie en 1667,

Digitized by Google

par l'acquisition de celles rassemblées par l'abbé de Marolles. Goyton, célèbre imprimeur en taille-douce, avait donné ses soins à l'impression des planches des *Tapisseries*, et son *excudit* figure sur quelques-unes. Cette suite fut, plus tard, incorporée dans le recueil connu sous le nom de *Cabinet du roi*, qui n'était pas formé en 1670 et qui fut seulement constitué en 1727. La preuve de ce fait a été fournie par M. Duplessis, dans un article du *Bibliophile français* (Paris, Bachelin-Deflorenne, 1869), où il rapporte un passage du *Mercure Galant*, contenant le Catalogue des livres d'estampes gravées pour le roi et données au public *depuis quelques mois*, avec le prix de ces ouvrages. Au nº VIII de ce Catalogue on lit ce qui suit : « Le livre des tapisseries des quatre éléments et des quatre saisons, contenant *huit grandes pièces et trente-deux devises gravées par Le Clerc* : en grand papier, 7 liv. 10 s. ; en petit papier, 6 livres. Les estampes des tapisseries séparées, 10 s. »

Une seconde édition fut publiée en 1679, par Mabre-Cramoisy, et avec différents changements dont Jombert a rendu compte (nº 98). Quant à la troisième édition, dont Jombert ne parle pas, elle fut donnée par l'imprimerie royale en 1727, lorsqu'on eut l'idée de réunir et de tirer d'un format uniforme les différentes planches appartenant au roi pour composer la publication connue sous le nom de *Cabinet du roi*. Les tapisseries (y compris les devises), composent le neuvième volume de cette collection, au nombre de 48 planches. (M. Duplessis, *loc. cit.*)

On se tromperait donc gravement si l'on considérait comme bonnes les épreuves du *Cabinet du roi*. Celles de Mabre-Cramoisy sont acceptables,

Digitized by Google

mais les meilleures sont incontestablement celles de l'édition de 1670. Ces planches existent encore à la Chalcographie du Louvre, mais elles ne donnent plus que des épreuves dures, sèches et dépourvues d'effet.

L'année suivante, le père Souhaitty eut recours au talent de Le Clerc pour graver une pièce qui présente un caractère historique, en ce sens qu'elle fixe, par une date précise, l'époque où le nom de *Grand* fut donné à Louis XIV. L'honneur de l'invention revient au père Souhaitty dont la flatterie plut au roi qui accepta et garda ce surnom glorieux.

L'idée conçue, Le Clerc fut chargé de la réaliser par une grande médaille allégorique dont la composition lui appartient. « C'est, dit Jombert (n° 90), une grande estampe carrée, au milieu de laquelle est une médaille au trait, où l'on voit le portrait de Louis XIV, et, sur le revers, la ville de Paris assise tenant une corne d'abondance, ayant pour légende *FELICITAS PVBLICA*, et, à l'exergue, LVTETIA. Le tout est entouré de branches de laurier et porté sur un soubassement d'architecture, avec quantité de drapeaux, étendards, boucliers, casques, épées et autres armes. Au haut, deux renommées volantes sonnent de la trompette. On y voit une légende sur laquelle est écrit : LVDoVICVs MAGNVs, au bas : *Le Clerc fecit.* »

Cette estampe est quelquefois accompagnée d'une planche accessoire où sont gravés huit mauvais vers du père Souhaitty. L'auteur de cette espèce de logogryphe trouve (nous ne savons comment) le nombre 1671, date de la publication de l'estampe, dans les

Digitized by Google

deux mots *Ludovicus Magnus*, en les écrivant ainsi : LVDoVICVs MAGNVs. Cette pensée ne se révèle pas seulement dans les vers français ; elle se complète par leur intitulé rapproché d'une légende latine qui se lit sur un ruban entourant les feuillages, au haut de l'estampe et sur lequel se trouvent, en partie, ces beaux vers :

Magnus ab integro sœclorum nascitur ordo ;
Jam redit et virgo, redeunt Saturnia regna.
Virg., Egl. IV.

Il en résulte que, selon l'auteur, le monde chrétien devrait adopter une ère nouvelle, laquelle serait celle de l'année 1671, où il a donné à son roi le nom de Grand. « Souhaitty, dit M. J. Dumesnil, en fut pour sa platitude, et le grand roi dut se résigner à voir la continuation de son règne datée comme auparavant, selon le calendrier grégorien. Sans l'ingénieuse et belle gravure de Sébastien Le Clerc, cette flatterie n'aurait laissé aucune trace. » *(Histoire des amateurs français,* t. II, p. 256 et 257.)

Antérieurement à ce travail, Le Clerc avait commencé à s'essayer dans un genre nouveau pour lui : la reproduction des animaux. Il fut officiellement chargé de décorer les *Mémoires pour servir à l'Histoire naturelle des animaux, par MM. de l'Académie royale des sciences.* Le premier volume de ce grand ouvrage sortit des presses de l'imprimerie royale en 1671, mais quelques planches avaient été publiées précédemment, avec un texte de Claude Perrault. (Jomb., t. I, p. 103 et 104.)

L'ouvrage complet est divisé en trois parties ou volumes ; mais les deux premiers furent seuls pu-

Digitized by Google

bliés en 1671 et en 1676; le troisième ne fut jamais mis au jour. Ces dates sont celles des premières éditions. Plus tard, on en fit de nouvelles, dans un moins grand format, ce qui obligea Le Clerc à rogner les planches et à y faire de notables changements, surtout dans les parties anatomiques. Cette importante publication, qui mit le talent de Le Clerc sous un nouveau jour, a été exactement décrite par Jombert (nos 101, 122 et 230). Nous nous bornerons aux indications suivantes.

Les premières planches gravées sont le Caméléon, le Castor, le Dromadaire, l'Ours et la Gazelle. Ces cinq planches ont d'abord formé l'atlas d'un ouvrage in-4° de Perrault, intitulé : *Description anatomique d'un Caméléon, d'un Castor...* Paris, Léonard, 1669. C'était une espèce de prospectus de la grande édition qui devait paraître deux années plus tard, et dans laquelle ces cinq pièces furent comprises.

Le volume paru en 1671, imp. roy. tr.-gr. in-fol., ne contient que la première partie de l'*Histoire naturelle*. Outre la grande vignette, non réduite, représentant la dissection du renard, dont il existe des épreuves avant le texte au verso (celles de la planche réduite sont toujours sans texte et sans signature), on y trouve plusieurs fleurons et lettres ornées accompagnant quatorze planches d'animaux décrites par Jombert (n° 101). Les épreuves qui ont appartenu à ce volume sont préférables à celles de l'édition de 1676, quoique, dans cette dernière, les planches ne soient pas encore tronquées. Les changements apportés aux planches par Le Clerc, et leur diminution, n'ont été opérés qu'après la mort de Perrault, et postérieurement à 1688. Ces opérations ont eu lieu en vue d'une édition projetée, qui fut

Digitized by Google

commencée à l'imprimerie royale en 1690, mais qui resta inachevée.

Le second volume, très-grand in-folio, a paru, pour la première fois, en 1676. Il comprend la seconde partie ; la première était épuisée et elle fut réimprimée. Dans cette édition, aucune planche n'est tronquée ; elles ne l'ont été qu'en 1690, en même temps que celle de la première partie (Jombert, n° 122).

Quant à la troisième partie (J., n° 230), dont le texte n'a jamais paru, les planches, au nombre de douze, ont été gravées par Le Clerc dans les dimensions des planches réduites qui devaient servir à l'édition complète projetée en petit format. On a tiré très-peu d'épreuves de ces douze planches ; elles sont extrêmement rares. (V. Jombert, t. II, p. 73, *ad notam.)*

Toutes les planches de ces trois suites ne sont pas gravées par Le Clerc. Quelques-unes l'ont été par L. Chatillon et par Abraham Bosse. Le Clerc a imité ce dernier artiste dont la pointe a la fermeté et presque l'éclat du burin. Ce genre de gravure, qui serait un défaut pour le paysage ou les petites vignettes, est au contraire avantageusement employé dans les planches qui représentent des animaux.

Dans cette suite, et dans quelques-unes de celles qui précèdent, Le Clerc a inséré quelques lettres ornées que nous le verrons plus tard prodiguer dans ses publications. Il imite en cela Stefano Della Bella, en le dépassant. Nul n'a poussé aussi loin que Le Clerc l'art de renfermer dans un carré de quelques centimètres une lettre accompagnée de fabriques, de paysages gravés avec une finesse et une habileté incomparables.

Digitized by Google

A l'époque où nous sommes arrivés, la fécondité de Le Clerc est si grande, les chefs-d'œuvre produits par sa pointe se succèdent avec une telle rapidité qu'on se trouve forcé de transformer la biographie en catalogue. Néanmoins, comme il est impossible d'analyser toutes les productions de l'artiste, nous nous arrêterons principalement à celles qui sont les plus remarquables, ou à celles qui nous donneront occasion de rectifier quelques erreurs de Jombert dont le livre fait autorité et qui cependant ne doivent pas être propagées.

Dans la *Mesure de la terre*, par Picart, (Paris, impr. roy. 1671, très-grand in-folio, Jomb., 102), nous signalerons principalement la belle vignette représentant les observations astronomiques et les lettres ornées qui l'accompagnent.

Dans le *Recueil de poésies latines* de dom Le Houx (Paris, 1662, in-4°), nous devons signaler la très-rare vignette dite *aux quatre enfants* qui, du temps de Jombert (n° 103), se vendait vingt-quatre livres, lorsqu'on la rencontrait seule. Une note de Mariette nous apprend que « ce fut son grand-père qui fut chargé de faire regraver cette vignette pour le père dom le Houx, qui était curieux d'estampes. On ne fut pas content de la première planche. En effet, les enfants qui y sont représentés sont maussades ; on en fit recommencer une seconde planche. » (*Abecedario*, t. III, p. 112.)

Citons encore les estampes sur *La guerre de 1672* (Jombert, 104), suite de quatre pièces dont une très-rare.

Digitized by Google

C'est par une erreur évidente que Jombert attribue à Le Clerc, sans hésitation (n° 106), la gravure des vignettes décorant le livre de Blondel, intitulé : *Résolution des quatre principaux problèmes d'architecture*, imp. roy., Mabre-Cramoisy, 1673. Ces vignettes ne sont de Le Clerc, ni pour le dessin, ni pour la gravure ; elles sont de La Boissière, ainsi que le reconnaît avec raison le savant Mariette. *(Abecedario*, t. III, p. 106.*)*

Parmi les plus belles planches de Le Clerc, qui appartiennent à l'époque que nous étudions, se trouve celle qui représente *le mausolée érigé dans l'église de l'Oratoire de la rue Saint-Honoré, à la mémoire du chancelier Séguier.*

Cette cérémonie eut lieu le 5 mai 1672. Jombert a décrit la pièce qui la représente (n° 105). Toutefois, ce n'est pas sa description que nous reproduirons. Nous la demanderons à une plume bien autrement élégante que celle de Jombert. La personne qui tenait cette plume n'a peut-être jamais vu l'estampe de Le Clerc ; mais elle assistait à la cérémonie, et le compte qu'elle en rend concorde tellement avec l'œuvre du graveur qu'elle semble vouloir la décrire, ce qui est impossible, puisque la planche n'existait pas encore lorsque la lettre a été écrite. Cette coïncidence atteste, tout à la fois, la fidélité de la narration et celle de l'artiste.

Voici ce que M^me^ de Sévigné écrivait à sa fille, le 6 mai 1672, le lendemain même de la cérémonie. « Je fus hier à un service de Monsieur le Chancelier, » à l'Oratoire. C'était la plus belle décoration qu'on » pût imaginer. Le Brun avait fait le dessin. Le mau- » solée touchait à la voûte, orné de mille lumières

Digitized by Google

» et de plusieurs figures convenables à celui qu'on » voulait louer. Quatre squelettes, en bas, étaient » chargés des marques de sa dignité, comme lui » ôtant les honneurs avec la vie. L'un portait son » mortier, l'autre sa couronne de duc, l'autre son » ordre, l'autre ses masses de chancelier. Les qua- » tre arts étaient éplorés et désolés d'avoir perdu » leur protecteur : la peinture, la musique, l'élo- » quence et la sculpture. Quatre vertus soutenaient » la première représentation : la Force, la Justice, la » Tempérance et la Religion. Quatre anges, ou qua- » tre génies, recevaient au-dessus cette belle âme. » Le mausolée était encore orné de plusieurs anges » qui soutenaient une chapelle ardente qui tenait à » la voûte..... toute l'église était parée de tableaux, » de devises, d'emblèmes qui avaient rapport à la » vie ou aux armes du Chancelier. Plusieurs actions » principales y étaient peintes [1]. »

Que maintenant on compare cette description avec la gravure de Le Clerc, et l'on reconnaîtra

[1] Une description de la cérémonie de l'Oratoire, plus étendue encore que la précédente, se trouve dans les *Entretiens* de Félibien, t. IV, p. 181 et suivantes (édition d'Amsterdam, 1706). Elle n'occupe pas moins de vingt pages. Félibien décrit minutieusement non-seulement tous les détails du catafalque, mais encore les douze tableaux à la louange du chancelier Séguier, qui décoraient la nef.

L'un de ces tableaux (le quatrième), représentait le succès obtenu par le Chancelier, lorsqu'il vint à Nancy en 1653 (et non 1632, comme on l'a imprimé par erreur), pour justifier les cours souveraines, et notamment le Parlement de Paris, faussement accusées d'avoir désobéi au roi. Félibien décrit ce tableau et rapporte les devises dont il était accompagné. Il en est de même à l'égard des onze autres. Chose étrange, Félibien ne dit pas un mot de la belle estampe de Le Clerc. Mais elle était rare de son temps, et il ne l'a peut-être pas connue.

Digitized by Google

qu'elle est d'une scrupuleuse exactitude. L'abbé de Vallemont parle aussi de cette planche, mais nous croyons que la lecture des deux pages qu'il y consacre pâlirait étrangement à côté de celle que nous venons de reproduire. Ajoutons cependant ce que nous apprend le bon abbé, qu'on tira fort peu d'exemplaires de cette planche, qui passa assez promptement en la possession de l'Académie de peinture. « Heureux, dit-il, les curieux qui firent alors la conquête de l'estampe qui représente ce catafalque. »

Le Brun fut tellement satisfait de la manière dont Le Clerc avait rendu son dessin de ce mausolée, que, le 6 août 1672 [1], il présenta en même temps à l'Académie et cette estampe et son auteur. Israël Silvestre, beaucoup plus âgé que Le Clerc, l'y avait précédé de dix mois. Il y fut reçu, dit Jombert, t. I, p. 12, d'un consentement unanime, en qualité de graveur; on le fit, en même temps, professeur de géométrie et de perspective, avec une pension de trois cents livres. La planche de ce mausolée lui servit de morceau de réception, et resta, suivant l'usage, à l'Académie [2], où il continua avec succès ses leçons de perspective pendant plus de trente années. Cette planche est actuellement à la Chalcographie du Louvre. Est-il besoin d'ajouter que les

[1] Cette date est fournie par les *Archives de l'art français*, t. II, p. 375. Au t. I[er] du même recueil, p. 367, on trouve la date du 16 août de la même année.

[2] Le fait est attesté par Guérin, secrétaire perpétuel de l'Académie, qui a publié en 1715 une *Description des salles* de cette Académie. On y lit p. 161 que l'épreuve du *Catafalque*, présentée par Séb. Le Clerc, pour sa réception, était exposée dans la seconde salle, dans l'embrasure de la troisième croisée. Elle est inscrite

Digitized by Google

épreuves qu'elle donne ne peuvent figurer dans une collection choisie.

Une épreuve de cette planche a figuré au Salon de 1673, où elle était accompagnée de l'*Arc triomphal de la porte Saint-Antoine*. Si cette pièce est la même que celle décrite par Jombert, n° 146, ce ne pourrait être qu'une épreuve d'essai de la pièce cataloguée sous ce numéro, et qui porte la date de 1679. Après cela, c'était peut-être une épreuve d'une planche restée inconnue et qui n'a pas été publiée. A ces deux épreuves se trouvait jointe celle de la *Façade du Louvre*, gravée par Marot. Elle n'a été publiée qu'en 1676 ; Séb. Le Clerc n'en a gravé qu'une partie qui est indiquée par Jombert, n° 121.

La réception de Le Clerc à l'Académie, dont il était l'un des plus jeunes membres, fut un acte important dans la vie de l'artiste et qui décida du reste de son existence.

Les premières années de son séjour à Paris durent être assez pénibles, et la pensée du retour à Metz se présenta plus d'une fois à son esprit. C'est ce qu'on peut conclure de cette phrase de l'abbé de Vallemont (p. 13) : « Ceux qui sont amateurs des beaux-arts s'intéressèrent fortement à *retenir* M. Le Clerc en France [1] *et travaillèrent à le fixer à Paris.* »

dans cette partie de la description sous le n° 4, avec cette mention : « Gravé par M. Le Clerc (Sébastien), reçu académicien en considération de cet ouvrage dont il a donné la planche à l'Académie, le 6 août 1672. Il a été choisi pour professeur en géométrie et perspective, le 27 juillet 1680, dont il a fait la fonction pendant dix-neuf ans. »

[1] L'abbé de Vallemont ne considérait pas Metz comme une ville française.

Digitized by Google

On comprend en effet que, séparé de son père et de ses amis de Metz, isolé pendant les rares moments de repos que lui laissait un travail incessant, Le Clerc dut songer plus d'une fois à la famille et à la patrie absentes. Ces idées s'effacèrent définitivement de son esprit après qu'il fut membre de l'Académie, logé aux Gobelins et pensionné du roi. Il s'y trouvait d'ailleurs en bonne compagnie, ainsi que le prouve la liste des artistes qui habitaient, comme lui, la manufacture de tapis, et dont l'abbé de Marolles nous a conservé les noms dans son opuscule rimé (quelles rimes!) sur les peintres et les graveurs. Un chapitre de ce livre est intitulé : *Ceux qui font florir les beaux arts dans l'hostel des manufactures royales aux Gobelins sous la direction de M. Le Brun premier peintre du Roy, selon les mémoires qu'en a baillez Monsieur Rousselet, le 7e jour de May 1677.*

Le premier quatrain commence ainsi :

L'hostel des Gobelins, pour les manufactures,
Est conduit par les soins de ce peintre fameux,
Le Brun,...

Puis vient l'énumération des différents artistes : peintres, graveurs, architectes, auxquels l'abbé consacre un nombre de vers proportionné au mérite de chacun. Van der Meulen a deux strophes, comme Le Brun ; les deux Sèves en ont une pour les deux ; Ouasse (Houasse) en a une, ainsi que Yvart ; quant à Henri Testelin, à Verdier et à Bonnemer, ils doivent se contenter d'un quatrain pour trois.

Voici celui qui est consacré à Séb. Le Clerc, accolé à G. Audran, tous les deux vulgarisateurs des ouvrages de Le Brun, l'un en grand, l'autre en petit :

Digitized by Google

Audran, Le Clerc de Metz, travaillent à l'eau forte,
Leur poinçon est exquis, l'on en fait de l'estat;
Lebrun même leur donne aussi de son éclat,
Et dans ses beaux dessins chacun d'eux se comporte.

Dans sa première partie consacrée aux peintres et graveurs en général, l'abbé de Marolles avait déjà parlé de Sébastien Le Clerc, l'associant, dans la même strophe, à Callot, Mauperché, La Belle, Hermann d'Italie et Dominique Barrière. Voici cette strophe ou plutôt cette étrange prose rimée :

Mais de Callot qui peut surpasser l'industrie?
Callot, presque divin, devançant Mauperché;
La Belle, dont Le Clerc pourrait estre fasché,
Sans Herman et Barrière honorant leur patrie.

La société des artistes logés aux Gobelins devait avoir un grand charme pour Le Clerc qu'un lien plus puissant encore attacha définitivement à la manufacture pour le reste de sa vie. Il épousa, le 21 novembre 1673, à la paroisse Saint-Hippolyte, la fille du teinturier en chef des Gobelins, Josse Van Kerkove. Cette date est fournie par le précieux Dictionnaire de M. Jal, auquel nous empruntons aussi les détails qui suivent : « La jolie flamande qui devenait sa femme, avait vingt ans. Le ciel l'avait douée de cette fécondité dont il gratifia tant de femmes d'artistes, ses contemporains. Charlotte Van Kerkove donna treize enfants à son mari, de 1676 à 1695[1]. »

[1] Cette dernière assertion ne s'accorde pas, comme on le verra à la fin de notre travail, avec les indications données par M. Guiffrey dans les *Nouvelles archives de l'art français.*

Digitized by Google

CHAPITRE III.

TRAVAUX DE LE CLERC AUX GOBELINS.

1re Décade. — 1673-1682.

Travaux cités. (*Les numéros renvoient au Catalogue de Jombert.*)

Le Livre de paysages dédié au marquis de Beringhen (107); les Académies (108); le grand Vitruve (109); l'Abrégé de cet ouvrage (110); les Iconoclastes (113); pièces gravées pour le président Rossignol (114); les Conty (115); Saint-Optat (119); Racine (120); Ovide (129); Histoire des plantes, par Dodart (123); Oraison funèbre de Turenne, par Mascaron (127); par Fléchier (128); les Métamorphoses d'Ovide en rondeaux, par Benserade (129); la Jonction des deux mers (131); la Pierre du Louvre (132); la Vignette au chiffre du roi (133); le Labyrinthe de Versailles (134); le Glossaire de Ducange (135); le Mercure géographique (136); Saint Paul (137); les Confessions de saint Augustin (138); la Carte des environs de Paris (139); les Poëtes italiens (140-144); la bataille de Cassel (145); l'Arc de triomphe de la porte Saint-Antoine (146); Saint Augustin prêchant (147); Catalogue de de Thou (148); les Boucœur (149); les Colbert d'Hormoy (150); Discours sur le Point de vue (151); l'Oraison funèbre de la duchesse de Longueville (152); les Tapisseries historiques (156, 171, 174); Tivoli (158); l'Éloge de Bernin (159); Heures à la Dauphine (160); les Panégyriques du Roi, par Tallemant (161); la Troisième Messe (162); le Camouflet (164); les Conversations (165); Panégyrique de saint Louis (166); les Édifices de Rome, par Desgodetz (167); Poëme à la louange de Le Brun (168); les Fables d'Ésope (170).

La vie de famille ne nuisit pas aux travaux de Le Clerc. Il semble au contraire que, depuis son mariage, il travailla avec une nouvelle ardeur. Nous le verrons, en effet, renoncer à la plus grande partie de ses pensions, afin de recouvrer sa liberté. L'ar-

Digitized by Google

tiste, devenu père de famille, comprit les devoirs que lui imposait cette nouvelle situation. Obligé de consacrer presqu'exclusivement son talent au service du roi, moyennant une rémunération insuffisante pour satisfaire aux besoins de sa famille qui s'augmentait presque chaque année, il fut forcé de renoncer à son titre de graveur officiel, afin de pouvoir se livrer, en toute liberté, aux travaux qui lui étaient demandés par les particuliers.

« Quelque temps après son mariage, dit l'abbé de Vallemont, M. Le Clerc quitta la pension du roi, de 1800 livres, dans l'espérance que, travaillant à son choix, et pour ceux qui demandaient instamment de ses ouvrages, il lui reviendrait des ressources plus considérables pour le soutien de sa famille naissante. Cependant on lui laissa, sur les bâtiments, une pension de 100 livres, et, trois ou quatre ans après, on le gratifia d'une autre de 300 livres (p. 20). »

Ayant ainsi reconquis sa liberté d'action, Le Clerc donna successivement, en 1673, la suite de douze pièces formant le *Livre de paysages dédié à M. de Beringhen* (J., 107); un recueil de trente-deux académies destinées à décorer la seconde édition de l'*Art de peindre par Dufrenoy, traduit et commenté par de Piles;* Paris, Nic. Langlois, 1673, in-12 (J., 108)[1]; les gravures décorant les *Dix livres d'architecture de Vitruve traduits par Perrault* (J., 109).

Ces suites considérables avaient été commencées

[1] Suivant Mariette, il est certain que les Académies ont été gravées avant 1673. « Je crois même, dit-il, qu'elles ont été gravées en divers temps. Il y en a parmi (ce sont les meilleures) qui sont dans la manière des Tapisseries ». (*Abecedario*, t. III, p. 102).

Digitized by Google

avant le mariage de Le Clerc. — *Le Livre de paysages dédié à Beringhen* est particulièrement remarquable. C'est un des chefs-d'œuvre du maître qui n'a jamais rien fait de mieux en ce genre. Cette suite charmante n'a qu'un défaut, aux yeux des amateurs, c'est d'être trop commune. Ces planches ont effectivement subi un tirage énorme, mais les dernières épreuves ne donnent aucune idée de ces compositions. Tout le charme de la pointe badine et légère qui les a créées a disparu. Il en est tout autrement des premières épreuves de cette suite dont Le Clerc a corrigé et amélioré les planches avec amour, soit en fortifiant les ombres, soit en rectifiant quelques parties. On peut remarquer à cette occasion combien Le Clerc reconnaissait les moindres défauts qui pouvaient se trouver dans ses ouvrages et qu'un œil aussi exercé que le sien pouvait seul apercevoir. Lorsqu'il trouvait dans une estampe une défectuosité quelconque, il la signalait par des corrections indiquées au crayon qui, peu de temps après, se trouvaient réalisées sur la planche. Nous avons vu ainsi une vingtaine de pièces dont les épreuves ont successivement appartenu à l'un des fils de Le Clerc et ensuite à Le Normand du Coudray, grand amateur résidant à Orléans au dix-huitième siècle. Ces épreuves font aujourd'hui partie de notre collection. — Nous en possédons quelques-unes où les changements à exécuter sont successivement indiqués, jusqu'à trois reprises. Des changements analogues ont été opérés dans plusieurs pièces de la suite de Beringhen. Ils sont indiqués par Jombert (*loc. cit.*), dont la description est préférable aux phrases emphatiques que l'abbé de Vallemont a consacrées à ces chefs-d'œuvre, pages 74 à 88.

Digitized by Google

Nous n'avons qu'une seule rectification à faire au travail de Jombert; elle concerne le nº 9 de la suite: *Paysage dans le genre noble.* Suivant Jombert, le nom de Le Clerc qui se voyait à gauche, sur un terrain ombré d'une seule taille, ne se distingue plus qu'avec peine aux dernières épreuves où cette taille a été élargie et fortifiée par le burin. Jombert veut peut-être parler des retouches faites après la mort de Le Clerc dont nous n'avons pas à nous occuper. Ce qu'il y a de certain, c'est que, de son vivant, l'artiste a ajouté certains travaux sur le terrain, à la suite de son nom qui se lit toujours très-distinctement, même après cette addition. Il a, en outre, fortifié les ombres à gauche de l'arcade au-dessus de son nom.

Quant au nº 5: *Paysage dans le genre terrible,* les indications de Jombert sont trop confuses pour qu'on puisse reconnaître facilement qu'il existe trois états de cette planche que nous allons détailler:

I. Avant les arbres entre les deux rochers à gauche, sous les nuages; avant les ombres sur les rochers en avant de la cascade; avant les tailles croisées sur les rochers, à droite, et une multitude d'autres travaux.

II. Avec les travaux dont l'absence constitue le premier état, le rocher de la cascade est toujours blanc, seulement la partie derrière la chèvre est couverte de travaux légers: plusieurs parties de la planche ne sont pas encore arrivées à l'effet voulu par le maître.

III. Avec les travaux nécessaires pour produire l'effet désiré.

Vitruve traduit par Perrault.—Le beau frontispice

Digitized by Google

de cet ouvrage, quoique dessiné par Le Clerc, n'est pas entièrement gravé par lui. Scotin en a fait tous les devants. Ce qui appartient à Le Clerc est fidèlement indiqué par Jombert (109-1). Ce livre devait être dédié à Colbert, et il y eut un premier tirage de la vignette de dédicace portant la couleuvre du grand ministre. Du temps de Jombert, on ne connaissait qu'une seule épreuve de cette planche avec les armes de Colbert. Cette épreuve, réputée unique, se trouvait chez Mme de Bandeville; elle est aujourd'hui à Vienne. Cependant cette épreuve est loin d'être unique. Nous en avons sous les yeux deux autres, dont l'une est avant les ombres ajoutées sur les draperies du piédestal supportant les armes, avant que les genoux de la figure représentant l'Architecture aient été couverts d'une demi-teinte, et avant divers autres travaux qui se trouvent sur une seconde épreuve, toujours avec les armes de Colbert.

Ce fut seulement au troisième tirage que les armes royales furent substituées à celles de son ministre. La draperie qui les surmontait fut supprimée, et une statue de Louis XIV vint s'ajouter sur le fronton du Louvre qui se voit à la gauche de l'estampe.

On connaît quatre états de cette vignette (J., 109-2).

I. Avant les ombres ajoutées sur la draperie du piédestal supportant les armes; avant que les genoux de l'Architecture aient été couverts d'une demi-teinte et avant divers autres travaux. — *Rarissime.*

II. On voit tous les travaux dont l'absence caractérise le premier état. — *Très-rare.*

III. Les armes de Colbert qui se voyaient dans les deux états précédents ont été remplacées par celles du roi; la draperie a été supprimée; une statue de

Digitized by Google

Louis XIV a été ajoutée sur le fronton du Louvre. — *Rare.*

IV. La statue de Louis XIV a été supprimée non sans laisser quelques traces. Cet état est celui de l'édition. — La suppression de cette statue paraît indiquer qu'on avait eu le projet de placer sur le fronton du Louvre la statue équestre de Louis XIV, projet qui a été abandonné.

On lit ce qui suit dans l'ouvrage de M. Duménil: *Histoire des amateurs français*, t. II, p. 266, sur les relations de Colbert et de Cl. Perrault, à l'occasion du Vitruve. « Il (Colbert) voulut que Cl. Perrault traduisit les dix livres d'architecture de Vitruve, et fît connaître à fond, à l'aide de savants commentaires et de planches explicatives, toutes les règles, tous les procédés des architectes grecs et romains. La première édition de cette traduction parut en 1673, avec des notes et des figures. Ce qu'il y a de singulier, c'est que cet ouvrage, élevé à la gloire des anciens, commence par une sorte de dithyrambe en l'honneur du médecin-architecte, aussi grand novateur dans l'art de bâtir que son frère Charles dans la littérature. L'ouvrage s'ouvre, en effet, par un magnifique frontispice admirablement dessiné par Sébastien Le Clerc et non moins bien gravé sous sa direction par G. Scotin, un de ses élèves. On y voit, au premier plan, à gauche, les arts du dessin avec leurs différents attributs, tenant ouvert le titre des dix livres d'architecture de Vitruve; à droite, la France et l'Agriculture, ou ce que les médailles romaines appellent *Felicitas publica*. Sur le second plan, tous les monuments construits par Perrault. Dans le fond, la colonnade du Louvre; plus loin, sur une élévation, le bâtiment de l'Observatoire; à

Digitized by Google

gauche, l'arc de la porte Saint-Antoine, vers lequel Louis XIV semble se diriger dans un carrosse à six chevaux. Il était impossible à Claude Perrault de se mieux louer lui-même.

» Dans sa préface, Claude Perrault, toujours préoccupé, comme son frère, d'établir un parallèle entre les anciens et les modernes, et justement désireux de faire ressortir le talent trop longtemps méconnu de ses compatriotes, s'attache à présenter l'éloge des architectes français et des monuments qu'ils ont élevés. Pour appuyer son discours de preuves irréfragables, il montre, dans un très-beau dessin, gravé par son inséparable Sébastien Le Clerc (J., 109-2), la tribune et les cariatides de Jean Goujon dans une des salles du Louvre. Il a soin également de ne pas s'oublier, et il donne les plans, coupes et profils de son bâtiment de l'Observatoire.....

» Dans un second frontispice (vignette) placé en tête de la traduction de Vitruve (J., 109, 4), Sébastien Le Clerc, qui excellait à rendre les dessins et les perspectives d'architecture, montre Vitruve expliquant à l'empereur Auguste les règles de cet art, tandis que, dans le lointain, on aperçoit un cirque, des temples, des palais et d'autres édifices antiques. »

Cette traduction de Vitruve par Cl. Perrault eut du succès. Le libraire Coignard en fit une seconde édition en 1684. Un *Abrégé* de cet ouvrage avait été publié, en 1674, sans nom d'auteur, avec des planches de S. Le Clerc (J., 110). — On pourrait croire que cet *Abrégé* est de la composition de Le Clerc, pour le texte et pour les gravures ; mais le privilége du 24 mars 1673, qui se trouve à la fin du grand Vitruve in-fol., est aussi donné à Cl. Perrault pour

Digitized by Google

un *Abrégé* de cet ouvrage, et un extrait de ce même privilége est reproduit à la fin de l'Abrégé.

Nous avons sous les yeux une épreuve d'une planche anonyme évidemment gravée pour servir de frontispice à l'*Abrégé de Vitruve*. C'est une réduction du frontispice dessiné par Séb. Le Clerc et gravé par G. Scotin qui décore le grand *Vitruve*. Elle est dans le même sens, et l'on n'y voit pas les fleurs de lys qui, dans le second état de la grande planche, existent sur la draperie de la France (J., 109-1); mais on y voit la statue équestre sur le fronton du Louvre. Bien que la gravure de cette planche soit dans la manière de Séb. Le Clerc, nous ne croyons pas qu'elle ait été exécutée par lui. Jombert ne l'a pas connue, et nous devons dire que nous ne l'avons jamais rencontrée dans les différents exemplaires de l'*Abrégé* qui ont passé entre nos mains. Nous n'en avons jamais vu d'autre exemplaire que celui que nous possédons. Il est vraisemblable que cette planche aura été perdue avant d'avoir pu être utilisée à la décoration du livre auquel elle était destinée.

Nous passons sous silence diverses pièces se rapportant à l'année 1674; mais nous signalerons les jolies planches ovales dites les *Iconoclastes* (J., 113), dont la troisième est presqu'introuvable. On connaît deux états de la première.

1. Avant le prolongement des tailles croisées sous les pieds des hommes dans le fond.
2. Ce prolongement existe.

En 1675, Le Clerc grava, pour le président Rossignol, des morceaux que Jombert qualifie de rarissimes (n° 114). Cette suite, aussi belle que rare, se

Digitized by Google

compose de sept estampes, en quatre planches, dont chacune est séparée en plusieurs parties. Les sujets de ces ingénieuses allégories ayant été indiqués par Jombert, nous nous dispenserons d'en donner la description qui, d'ailleurs, se retrouve dans la note suivante de Mariette, laquelle se rapporte principalement au nº 114-1 de Jombert :

« Quatre pièces énigmatiques par rapport à la pierre philosophale, à ce qu'on prétend. La première est partagée également, par une ligne perpendiculaire, en deux sujets, où, dans l'un, un aigle enlève un enfant dans un berceau ; dans la seconde partie de cette première pièce, l'aigle a déposé l'enfant à terre ; — la seconde pièce représente des montagnes couvertes de neige et un aigle, en l'air, portant un rameau à son bec ; — la troisième représente deux villes situées sur des montagnes et un aigle portant un rameau à son bec ; — la quatrième représente une ville assiégée par terre et par mer, et un aigle portant à son bec un rameau[1]. Il y a encore quelques-uns des mêmes sujets et de la même suite. Cela est très-rare. C'est M. Rossignol, maître des comptes, qui les a fait graver, à ce que m'a dit M. Le Clerc, et il n'y a que M. Thuret qui les ait complètes. Ces quatre sujets n'ont aucun rap-

[1] Les quatre pièces décrites par Mariette, et qu'il avait probablement sous les yeux, font partie de notre cabinet. Nous ne les connaissons nulle part ailleurs. Nous n'avons jamais rencontré les autres. — Jombert possédait seul une suite complète de ces pièces ; nous ignorons ce qu'elle est devenue. Le nº 111-1 se compose en réalité de quatre sujets différents qui, bien que gravés sur la même planche, ont chacun leur trait carré distinct. Il y a même, en réalité, cinq sujets sur cette planche, puisque la première pièce, bien que représentant un seul paysage, se divise en deux sujets.

Digitized by Google

port avec la pierre philosophale. M. Rossignol, maître des comptes, si célèbre par sa sagacité et son habileté à déchiffrer, montra ce qui a le plus contribué à sa fortune ; c'était, étant né calviniste, d'avoir eu le bonheur d'être, presque sur-le-champ, élevé dans la religion catholique. Il était d'Alby ; il commença par faire connaître ses talents au siége de Réalmont, ensuite à celui de la Rochelle, au Pas-de-Suse, etc. Il faut lire son Éloge dans le livre de Perrault, et l'on y trouvera l'éclaircissement de ces sujets, ainsi que des vers français qui sont au bas de la planche. Il ne faut pas, du reste, s'étonner s'il paraît du mystère dans cette planche ; le métier que faisait M. Rossignol devait nécessairement l'engager à en répandre dans tout ce qui sortait de son cabinet. »

Voici le passage de Perrault auquel renvoie la note de Mariette : « L'esprit vif et pénétrant du président lui fit découvrir ce que les sciences ont de plus caché et de plus curieux ; il parvint, par la connaissance exacte de ces sciences, et principalement par la force de son génie, à deviner toutes sortes de chiffres, sans en avoir presque trouvé un seul, pendant toute sa vie, qui lui ait été impénétrable. Ce fut en l'année 1626, et au siége de Réalmont, ville de Languedoc, alors en la puissance des Huguenots, qu'il fit son premier coup d'essai. Elle était assiégée par l'armée du roi que commandait M. le prince de Condé, et elle faisait une telle résistance que ce prince était sur le point de lever le siége, lorsqu'on surprit une lettre des assiégés, écrite en chiffres, où les plus habiles en l'art de déchiffrer ne purent rien comprendre. Elle fut donnée à M. Rossignol qui la déchiffra sur-le-champ, et dit que les assiégés mandaient aux Huguenots de Montauban qu'ils manquaient de

Digitized by Google

poudre, et que, s'il n'y était pourvu incessamment, ils se rendraient aux ennemis. Le prince de Condé envoya aux assiégés leur lettre déchiffrée, ce qui les obligea de se rendre le jour même, » etc.

Les morceaux gravés pour le président Rossignol n'ont pas été mis dans le commerce. Il en conserva les planches dont il n'a été tiré qu'un petit nombre d'épreuves presque toutes détruites. — Il en est autrement des deux charmantes vignettes et des deux lettres grises qui décorent le *Recueil de divers ouvrages en prose et en vers dédiés au prince de Conty.* Paris, Coignard, 1675, in-4° (J., 115). Une note de Jombert nous apprend que le manuscrit de ce Recueil, dont Ch. Perrault est l'auteur, a été dérobé dans le cabinet du roi et publié par Le Laboureur. Ce manuscrit a figuré au n° 1830 de la vente Labedoyère (Potier, 1862). Il n'a pas été revendiqué par l'État, probablement parce que l'origine n'en était attestée que par la note de Jombert.

Au commencement de 1676, Le Clerc grava une magnifique vignette destinée à décorer les *Œuvres de saint Optat,* publiées par le libraire Dupuis (J., 119). Cette vignette, aux armes de Colbert, et la grande lettre grise E qui l'accompagne sont un des chefs-d'œuvre de notre artiste.

Nous négligeons quelques autres vignettes sans importance, appartenant aux années 1675 et 1676, pour arriver aux planches destinées à orner l'édition des *Œuvres de Racine* publiées par Barbin en 1676, 2 vol. in-12 (J., 120). Cette édition des œuvres du grand tragique est aujourd'hui très-recherchée, tant

Digitized by Google

à cause des vignettes de Le Clerc et de Chauveau dont elle est décorée, que parce qu'elle est la première où se trouvent réunies les neuf pièces de Racine représentées jusqu'alors (décembre, 1675). Les pièces gravées par Le Clerc et décrites par Jombert sont au nombre de quatre, savoir : 1° le Frontispice général qui se place en tête du tome 1er ; 2° le Titre du t. II ; 3° Bajazet ; 4° les Plaideurs. C'est par une erreur évidente que Jombert indique comme faisant partie de cette édition Phèdre qui a paru pour la première fois en 1677, et Esther qui date de 1689. La vérité est qu'il n'y a, dans cet ouvrage devenu rare, que quatre vignettes de Le Clerc ; toutes les autres sont de Chauveau. Le frontispice général est d'après Le Brun ; le titre du tome II est composé et gravé par Le Clerc ; la vignette de Bajazet, ainsi que celle des Plaideurs, est composée par Chauveau et la gravure est de Le Clerc. On croit même que ces deux planches ont été laissées inachevées par F. Chauveau, mort en 1674, et qu'elles ont été achevées par l'artiste messin. — Les épreuves qu'on rencontre dans cette édition sont généralement d'un tirage défectueux. On y joint souvent l'édition originale de Phèdre (1677) dont la vignette est de Le Clerc, d'après un dessin de Le Brun. — Pour les deux vignettes d'Esther, voy. ci-après à la date de 1689.

La fin de l'année 1675 et l'année suivante furent surtout employées à terminer des suites dont nous avons déjà parlé : l'*histoire sacrée en tableaux*, par Brianville (J., 116) ; la seconde partie de l'*Histoire naturelle* (J., 122), et à graver quantité de vignettes, parmi lesquelles nous citerons la jolie suite des

Digitized by Google

Métamorphoses d'Ovide, mises en rondeaux par Benserade (J., 129)[1]. Il y a dans ce livre recherché par les bibliophiles (Brunet, v° Ovide), des vignettes de Chauveau, dont la pointe lourde fait contraste avec la pointe badine et légère de Le Clerc. On connaît des épreuves de cette suite dont le tirage a eu lieu avant celui de l'édition, lequel est généralement inégal[2].

La plupart des ouvrages dont nous venons de parler furent publiés seulement en 1676, ainsi que les *Mémoires pour servir à l'histoire des plantes*, par Dodart, imp. roy., 1676, tr.-gr. in-fol. (J., 123), et les *Oraisons funèbres de Turenne*, par Mascaron (J., 127) et par Fléchier (128), etc., etc.

La belle vignette *pour l'Histoire des plantes*, dont il existe des épreuves avant le texte au verso, a été exactement décrite par Jombert (123-1), mais il n'a pas connu un premier état de la magnifique lettre grise L qu'il décrit (123-3). Cet état, non signalé jusqu'alors, se distingue de celui de Jombert en ce

[1] Voici une note de Mariette qui se rapporte au titre de cette suite: « Une muse, faisant des guirlandes des fleurs qui lui sont présentées par des amours. Titre d'après Le Brun, des *Métamorphoses d'Ovide* en rondeaux, imprimées à l'imprimerie royale en 1676. La lettre de M. Le Brun à M. Benserade (elle est imprimée en tête du volume), qu'il lui écrit en lui envoyant le dessin du frontispice, est datée du 1er novembre 1674; ainsi, je crois que les planches auront été gravées dans cette même année 1674. » (*Abecedario*, t. III, p. 105.)

[2] Nous avons publié, dans le *Bulletin du bibliophile* (année 1875), une note développée sur cet ouvrage qui fut commandé par Louis XIV, alors très-épris de la belle Mme de Ludre. — Il existe un tiré à part de ce travail sous le titre suivant : *Madame de Ludre et Madame de Montespan. — Benserade et les Métamorphoses d'Ovide en rondeaux. 1676.* Paris, Techener, 1875. Gr. in-8o.

Digitized by Google

que tout le terrain du parterre, derrière les deux figures, est blanc, moins les ombres portées, ainsi que les deux angles sur l'un desquels (celui de droite) se trouve écrit le nom de Le Clerc. Dans les exemplaires ordinaires, toutes ces parties sont teintées par des lignes transversales ; en outre, des travaux ont été ajoutés dans les vêtements des figures.

En ce qui concerne la vignette de l'*Oraison funèbre de Turenne,* par Mascaron, nous devons remarquer que les bonnes épreuves de la vignette du tombeau (J., 127-1) ainsi que du cul-de-lampe décrit par Jombert (127-4), ne sont pas celles de l'édition donnée par Dupuis en 1676. On doit leur préférer celles qui ont été tirées avant l'édition et qui sont beaucoup plus brillantes. Depuis cette édition, le cul-de-lampe a été changé, et la figure qui le surmonte a été retouchée ; Le Clerc a substitué une femme à l'Apollon du premier état. Pour les autres changements, voyez Jombert (*loc. cit.*).

Le 1er janvier de l'année 1677, l'abbé d'Estrehan présentait à Louis XIV un grand cartel surmonté d'un médaillon contenant le buste du roi, et dont la composition est une *allégorie relative à la jonction des deux mers* (J., 131). Les figures de cette grande et belle pièce sont généralement gravées par Le Clerc, dans la manière de La Belle et de Mellan, c'est-à-dire sans tailles croisées. Les bonnes épreuves en sont difficiles à rencontrer. On doit y apercevoir, sous l'inscription commençant par *Ludovico Magno...*, une tête de soleil rayonnante, très-légèrement tracée, dont on voit à peine quelques vestiges dans les tirages postérieurs.

Digitized by Google

Peu de temps après, Le Clerc publiait la plus grande estampe sortie jusqu'alors de sa pointe. Elle représente les *machines qui ont servi à élever les deux grandes pierres couvrant le fronton de la principale entrée du Louvre, au-dessus de la colonnade* (J., 132). On en connaît des épreuves avant la lettre qui sont très-rares.

Cette très-grande et très-belle planche a été imprimée par Goyton, dont le nom, écrit à rebours, se lit à la suite de celui de Le Clerc dans les premières épreuves auxquelles la lettre a été ajoutée. Les épreuves de cette catégorie, pour être bonnes, ne doivent pas porter la date de 1677, à la suite du nom de Le Clerc. Au surplus, le nom de Goyton sert à reconnaître l'ancienneté du tirage que l'absence de l'année ne suffit pas, à elle seule, à caractériser, car on rencontre des épreuves où cette date a été, soit grattée, soit dissimulée frauduleusement à l'aide d'un *cache*.

L'estampe de Le Clerc reproduit son dessin qui doit être de 1674, époque à laquelle furent placées les deux immenses pierres tirées de la carrière de Trossy à Meudon. Elles ont 54 pieds de long sur 8 de large et 18 pouces d'épaisseur. M. de Clarac (*Description du Louvre*, p. 377) parle des difficultés qu'offrait le placement de ces énormes monolithes. On s'en rend compte en examinant l'estampe de Le Clerc qui indique comment ces difficultés ont été surmontées à l'aide d'une ingénieuse série de trucs ou camions, imaginée par le charpentier Quiclin, dont les appareils, avec tous leurs détails, sont fidèlement reproduits dans l'estampe dont il s'agit.

On connaît quatre états de cette pièce.

I. Avant toute lettre. — *De toute rareté.*

Digitized by Google

II. Avant la lettre dans la marge ; mais on lit vers le milieu, à gauche, près d'une petite hache : *S. le Clerc f. — Très-rare.*

III. Avec la lettre. Les mots *S. le Clerc f.* qui se lisaient au-dessus du trait carré, à l'endroit indiqué, dans le troisième état, ont disparu, et on lit au milieu de la marge : *S. le Clerc f.*, et, à la suite, le nom de Goyton écrit à rebours. A la suite du nom de Goyton on lit : *1677.*

IV. Le nom de Goyton a disparu.

Deux épreuves, l'une du second état et l'autre du quatrième, se voient au cabinet des estampes ; deux autres, du premier et du troisième état, se conservent dans notre collection.

C'est encore à la même année 1677 que se rapporte une belle *vignette au chiffre du roi* (J. 133). Elle devait décorer quelque volume du cabinet du roi ; mais elle n'a pas servi, et l'on n'en a tiré qu'un très-petit nombre d'épreuves.

Le *labyrinthe de Versailles* est, au contraire, très-commun. La meilleure édition est celle qui est sortie des presses de l'imprimerie royale, en 1677 (J., 134). Il y a eu un tirage avant l'édition et qui, par conséquent, ne porte aucun texte au verso de chaque planche. Suivant Jombert *(loc. cit.)*, il y aurait des épreuves du titre représentant le plan du labyrinthe dans lesquelles il n'y aurait pas d'allées conduisant du chiffre 25 au chiffre 26. Nous n'en avons jamais rencontré de telles ; cependant l'assertion de Jombert, sur ce point, est si positive qu'elle ne peut être révoquée en doute.

Nous indiquons ici les différents états de ces

Digitized by Google

planches, qui sont incomplétement décrits par Jombert :

I. — Avant le texte, au verso, il n'y a pas de numéros au haut des planches. Il est impossible d'affirmer que les épreuves sans texte et sans numéros appartiennent à un tirage exécuté avant l'édition, car il y a eu des tirages sans texte et avant les numéros (M. Duplessis, *Cabinet du roi*).

II. — Avant le texte ; mais toujours sans aucun numéro.

III. — Avec les numéros à droite, en haut de chaque planche. C'est en cet état que se rencontrent les planches de la seconde édition, publiée en 1679. Il y a des exemplaires de cette seconde édition qui ne sont pas datés. Les numéros des planches correspondent à la pagination du volume.

IV. — Les planches ont été retouchées ; il n'y a aucun texte au verso, mais les numéros sont à gauche. L'existence de ces numéros permet de distinguer le quatrième état du premier. Dans cet état (qui est celui de la Chalcographie), les numéros se suivent exactement, tandis que dans le troisième, ils sont placés selon l'ordre des chiffres impairs : 1, 3, 5, 7, etc. Plusieurs planches ont été diminuées de quelques millimètres, notamment celle qui porte le n° 3.

Il existe une contrefaçon de cet ouvrage ; *à Amsterdam, chez Pierre Mortier*, in-8° oblong, et aussi Schoonbeck, 1693, in-4° oblong.

Les occupations de Le Clerc étaient alors tellement nombreuses qu'il ne pouvait suffire à graver toutes ses compositions. C'est ainsi qu'il dut réserver à J. Nolin l'exécution du beau frontispice, décorant

Digitized by Google

l'édition du *Glossaire de Ducange* de 1678 (J., 135), dont le dessin lui appartient, ainsi que l'indique l'inscription gravée au bas de la planche.

Il put cependant exécuter le frontispice du *Mercure géographique* du P. Lubin (J., 136), dont il existe des épreuves avant toute lettre. La gravure de cette planche rappelle la manière de Séb. Le Clerc, lorsqu'il travaillait à Metz. Mais il s'éloigna de cette manière, lorsqu'il exécuta deux charmantes petites vignettes, aussi belles que rares, pour l'*Épître de saint Paul aux Romains* (J., 137) et les *Confessions de saint Augustin* (J., 138).

Nous donnons ci-après la description de ces deux pièces qui manque dans Jombert, ce qui ne permet pas, le plus souvent, de reconnaître ces estampes:

Épître de saint Paul aux Romains (J., 137).

L'estampe représente la *conversion de saint Paul.* Il est renversé de cheval, au milieu, après avoir été atteint par un vaste rayon lumineux qui l'éclaire encore. On voit, à droite, des soldats frappés d'étonnement et, à gauche, dans le lointain, d'autres soldats à cheval en avant d'une ville fortifiée. On lit à la droite du bas : *S. Le Clerc f. — Très-rare, surtout avant le texte au verso.*

Largeur, y compris une petite marge, 83 millim.; hauteur, 31 millim., marge comprise.

Confessions de saint Augustin.

Le saint est représenté à demi couché, à droite, sous un arbre. Il est occupé à lire dans un livre ouvert devant lui, lorsqu'un rayon lumineux, partant du haut de la gauche, vient se projeter sur le livre. A gauche, un jardin potager et, dans le fond, des

Digitized by Google

maisons. On lit dans la petite marge du bas à droite S. *Le Clerc f.*

Largeur, 71 millim.; hauteur, 27 millim., marges comprises.

On connaît deux états de cette pièce :

I. Avant les mots *Tolle lege* qui, dans le second état, se lisent sur le rayon lumineux. Dans le premier état on ne voit sur ce rayon que des caractères indéchiffrables. — *De toute rareté.*

II. Les mots *Tolle lege* se lisent distinctement sur le rayon lumineux. — *Rare.*

La *Carte des environs de Paris* (J., 139) est sans grande valeur artistique. Le travail topographique a été exécuté par les membres de l'Académie ; il a été gravé par Lapointe, en 1678 ; celui de Le Clerc s'est borné à l'exécution de quatre grands cartels, dont l'un est aux armes du roi et l'autre à celles de Colbert.

C'est à l'année 1678 qu'appartient la publication de différents *poëtes italiens*, dont les œuvres parurent sous le nom des Elzevier, quoiqu'imprimées à Paris et éditées par le libraire Thomas Jolly ; mais il est certain que la gravure des vingt-deux vignettes qui décorent l'édition de la *Jérusalem délivrée* (Jombert, n° 140), qui fait partie de cette collection, est de beauconp antérieure à la publication. Cette certitude résulte de ce que nous avons sous les yeux une suite de ces planches dont plusieurs portent au verso la signature de P. Mariette, tantôt avec la date de 1660, tantôt avec celle de 1668. On est donc forcé d'admettre que les épreuves datées de 1660 proviennent de planches gravées à Metz. Il ne serait même pas

Digitized by Google

impossible que la suite entière, dont la manière rappelle celle de la *Petite géométrie,* gravée en partie à Metz, ait été exécutée dans la patrie de l'artiste.

S'il est incontestable que ces planches ont été gravées avant 1678, il ne l'est pas moins que les épreuves n'en ont été mises dans le commerce qu'à cette dernière date. C'est alors que, suivant Jombert, l'artiste y aurait mis son nom; mais il n'en est pas moins certain, quoique le fait ne soit pas arrivé à la connaissance de Jombert, qu'il existe des épreuves avant le nom, lequel fut effacé dans la suite; ce qui constitue un troisième état des planches.

Les faits qu'on vient de retracer laissent sans explication plausible l'existence d'indications figurant même sur les épreuves signées par Mariette, en 1660 et 1668, et qui ont pour objet de marquer les pages de l'édition de 1678, où les planches doivent être placées. La seule explication qui soit admissible, est la suivante : il existe une édition elzevirienne du *Goffredo,* publiée en 1652 sous le nom de *Combi et la Noue,* que l'éditeur de 1678 a eu la prétention de reproduire. L'idée de faire décorer par Séb. Le Clerc une édition semblable à celle de 1652, vint peut-être, dès avant 1660, à l'esprit d'un éditeur qui remit à Le Clerc un exemplaire de cette édition. En gravant ses planches, l'artiste eut le soin d'indiquer dans les marges inférieures le numéro du chant auquel se rapporte le sujet gravé pour l'édition qui fut publiée dix-sept ans après. Tel est le seul moyen de résoudre cette difficulté.

Les épreuves qui se trouvent dans l'édition de T. Jolly, ne portent pas le nom de Le Clerc. Le tirage est généralement défectueux, et ne peut donner une idée exacte de ces charmantes compositions.

Digitized by Google

D'après nos observations, il y aurait quatre états de ces planches :

I. — Avant toute lettre, autre que le numéro du chant indiqué à gauche dans la marge du bas.

II. — Avec l'indication du tome et du folio, dans la marge du haut. C'est en cet état que les planches ont servi à l'édition de 1678, quoique nous en ayons vu quelques épreuves portant la signature de Mariette, accompagnée de la date de 1668.

III. — Avec le nom de Le Clerc (état indiqué par Jombert).

IV. — Ce nom supprimé *(id.)*.

Nous n'avons pas rencontré ces deux derniers états, qui doivent être très-défectueux.

Après, ou simultanément avec le *Goffredo,* T. Jolly publia, dans le même format : l'*Aminta* (J., 143) ; l'*Adone del Cavaliere Marino* (141) ; le *Pastor fido de Guarini* (142) ; et la *Filli di Sciro* (144).

Nous n'avons aucune observation particulière à présenter sur l'*Aminta* et le *Pastor fido,* si ce n'est qu'il en existe probablement des épreuves avant les indications des marges supérieures ; mais nous n'en avons pas rencontré de telles. Le fait est, au contraire, certain pour l'*Adonis,* dont nous avons sous les yeux une suite entière, tirée avant les indications pour la pagination. Le nom de Le Clerc se trouve sur la première pièce dans cet état, aussi bien que dans les états postérieurs.

Quant à la *Philis,* Jombert cite Mme de Bandeville et M. Paignon-Dijonval, comme possédant des épreuves avec des différences qu'il ne signale pas. Voici celles que nous avons remarquées : le premier état du titre est avant le nom de Le Clerc, avant

Digitized by Google

divers travaux ajoutés aux arbres à gauche, et avant les traits renforcés et prolongés sur le ciel. Même dans le premier état, toutes les pièces de cette suite sont chiffrées de 1 à 8, mais aucune ne porte le nom de Le Clerc, ni dans le premier, ni dans le second état.

Le second état se reconnaît à ce que les pièces chiffrées 2, 3, 4, 5 et 7 portent, à la droite du haut, des indications pour le placement des planches dans le volume. Ces indications n'existent pas dans le premier état. Quelques pièces ont subi des corrections, mais elles sont peu importantes, et il est difficile de les signaler.

Quant à la pièce portant le n° 8, il en existe trois états bien caractérisés :

I. — Les terrains sous les pieds des personnages sont blancs ; les branches des arbres, au fond, n'atteignent pas le sommet de la tête de la femme ; la planche est peu travaillée, et le nom de Le Clerc se lit distinctement à la gauche du bas.

II. — La figure de la femme debout a été complétement changée ; le terrain au-dessous des personnages est entièrement couvert de travaux ; le nom du maître est, en partie, caché par des tailles horizontales ; on voit des touffes d'arbres derrière la tête de la femme ; la planche a plus d'effet.

III. — La femme debout a été en partie changée une seconde fois, ainsi que la petite femme couchée qui se voit au fond. Le pied droit de la femme debout, qui était blanc dans le second état, est ombré dans le troisième ; tout le bas de cette figure, à partir de la main droite, a été refait ; les terrasses à droite ont été étendues ; la planche est encore

Digitized by Google

plus fortifiée de ton ; le nom de Le Clerc se voit toujours difficilement.

L'année 1679 s'ouvre par la publication de la *bataille de Cassel* (J., 145). C'est la plus grande planche que Le Clerc ait gravée. Il en existe des épreuves avant la lettre. Vient ensuite l'*Arc de triomphe de la porte Saint-Antoine* (J., 146). En décrivant cette estampe, Jombert relève avec raison plusieurs erreurs de l'abbé de Vallemont : « En général, dit-il, on ne peut rien établir de certain sur ce qu'il avance dans son livre, tant sur les dates que sur le nombre des estampes qui doivent composer chaque suite. »

Il est certain, en effet, que cette estampe, dont il existe des épreuves avant la lettre, est datée de 1679, à la suite du nom du maître, et non de 1676, comme l'indique l'abbé de Vallemont. — Cependant une estampe représentant le même sujet a figuré à l'exposition de 1673.

Le monument que cette estampe représente est resté à l'état de projet, bien qu'un modèle en grand ait été construit à l'extrémité du faubourg Saint-Antoine, où l'abbé de Vallemont l'a vu. Les dix colonnes corinthiennes, qui devaient soutenir l'entablement, auraient pu offrir un spécimen du nouve ordre français, inventé par Le Brun, sur lequel Guillet de Saint-Georges donne des détails dans les *Mémoires sur les membres de l'Académie de peinture,* publiés par MM. Dussieux et de Chennevières, etc., t. Ier, p. 33. Malgré les encouragements donnés à cette innovation par Louis XIV et Colbert, elle fut abandonnée.

« Peut-être, dit M. M.-J. Dumesnil (*Hist. des plus*

Digitized by Google

célèbres amateurs, tome II, p. 262), l'arc de triomphe que Cl. Perrault avait commencé à la porte Saint-Antoine, aurait-il donné une idée avantageuse de l'innovation soutenue par le surintendant des bâtiments. On sait que cet arc, commencé en 1670, ne fut élevé qu'en plâtre (et bois) et détruit quelques années plus tard. Sébastien Le Clerc en a conservé la représentation par la gravure. Ce monument devait avoir des proportions colossales : 150 pieds de haut sur 146 de large. Les faces étaient ouvertes par trois portes décorées de dix colonnes corinthiennes, ou de nouvel ordre français, car la gravure de Le Clerc ne peut faire discerner lequel des deux on voulait employer... Cet arc se terminait par une pyramide : deux renommées, portant l'écusson de France surmonté de deux lions rampants de chaque côté de la statue équestre de Louis XIV, qui était placée au sommet du monument. Cette disposition, contraire à celle en usage dans l'antiquité pour les arcs de triomphe, qui se terminent presque toujours par une surface plane, ne devait pas produire un heureux effet à en juger par la gravure. »

On trouve des détails sur l'ordre français dans le supplément au *Traité d'architecture de Le Clerc* (J., 313-188 et suiv., t. II, p. 285), et aussi dans l'abbé de Vallemont, *Éloge de Le Clerc*, p. 196.

Nous arrivons à une des plus ravissantes compositions de Le Clerc, la vignette de *saint Augustin prêchant*, qui se trouve au cinquième volume des œuvres de ce Père de l'église, publiées chez Muguet, de 1679 à 1700, en onze volumes in-folio (J., 146).

Cette planche a tous les mérites. Outre la perfection de la composition et de la gravure, elle se dis-

Digitized by Google

tingue encore par sa rareté. En effet, pour la placer dans une collection, il a fallu la couper dans le volume, et, par conséquent, déshonorer un ouvrage estimé à 200 francs par Brunet. Aussi ne la trouve-t-on généralement qu'en épreuves tirées après l'édition, c'est-à-dire défectueuses.

Nous avons sous les yeux cinq épreuves de ce chef-d'œuvre, qui présentent les différences suivantes :

I. — Avant toute lettre et avant les arbres derrière les fenêtres, à droite et à gauche de la porte du fond. — Épreuve d'essai avec des indications au crayon pour des corrections à effectuer dans différentes parties de l'estampe.

II. — Également avant la lettre, mais avec les arbres et toutes les corrections indiquées dans l'épreuve d'essai. Les épreuves de cet état sont arrivées à l'effet voulu par le maître et d'une merveilleuse beauté.

III. — Avec la lettre, mais avant le texte au verso.

IV. — Avec ce texte.

V. — Toujours avec la lettre, mais après le tirage du texte au verso.

Cet état se distingue du troisième par une grande raie sur le pilier, laquelle vient couper le livre du lecteur.

Cette vignette a été copiée. — L'original est accompagné de la lettre Q, dont l'intérieur représente saint Augustin écrivant son livre éclairé par la lumière divine.

Les variétés qui viennent d'être signalées n'existent que dans notre collection.

Quoique moins rare que la vignette de saint Augustin, celle qui a été gravée en 1679 par Le Clerc,

Digitized by Google

pour le *Catalogue de la bibliothèque du président de Thou,* est loin d'être commune (J., 148). Les deux volumes, contenant la description de cette magnifique collection, sont décrits par Brunet (art. Thou). La petite vignette représentant l'intérieur de la bibliothèque, est un chef-d'œuvre de perspective.

La suite dédiée à M. de Boucœur (J., 149) est une imitation des Caprices de Callot.

Sans être aussi finement spirituelle que celle qui a été gravée à Florence par le grand artiste de Nancy, la suite de Le Clerc se recommande par des qualités très-réelles. Souvent il égale Callot, et il n'est surpassé par lui que dans les merveilleuses pièces de la suite des *Caprices* de Florence, dont la perfection est telle, qu'il n'a été donné à aucun artiste de l'atteindre. Callot lui-même n'a pu, en recopiant son ouvrage à Nancy, atteindre ce sommet de l'art auquel il était parvenu.

Si, dans cette suite des Boucœur, Le Clerc est un imitateur de Callot, il n'est nullement son copiste, ainsi qu'on pourrait le supposer à la vue de deux pièces qui se rencontrent quelquefois dans les anciens œuvres de Le Clerc, mais qui ne sont pas de lui. Ces pièces sont effectivement des copies d'une charmante pièce de Callot, représentant une dévideuse et une fileuse sur une même planche (M., n° 671). Un anonyme, dont la pointe a quelque ressemblance avec celle de Sébastien Le Clerc, a imaginé de faire deux planches avec la composition de Callot. Il a placé la dévideuse dans une chambre presque nue ; quant à la fileuse, il a eu la singulière idée de la substituer à la femme debout qui se voit à la pièce des Boucœur, chiffrée 18. Toutes les

Digitized by Google

parties mortes de l'estampe de Le Clerc ont été servilement reproduites, mais elles reviennent en contre-partie. Jombert (t. Ier, p. 249) avait déjà signalé, dans l'œuvre de Lenormant du Coudray d'Orléans, les particularités que nous venons d'indiquer. Il fait remarquer, en outre, que les deux copies de Callot sont tirées sur des cuivres dont les dimensions sont inférieures à celles des planches des Boucœur, et il n'hésite pas à déclarer que ces deux copies sont étrangères à cette suite.

Quant à la pièce rarissime (l'homme à l'échelle), qui termine la description de Jombert, on n'en connaît pas plus de cinq ou six épreuves dont les fonds sont assez mal venus, sans que cette faiblesse soit due à l'usure. Il est vraisemblable que cette planche aura subi un accident, à la suite duquel Le Clerc a coupé son cuivre et tiré de cette planche, ainsi réduite, quelques épreuves qui n'ont pas été mises dans le commerce et qui sont presqu'aussi rares que celles de la planche entière. — Il n'avait tiré qu'une seule épreuve de chacune des deux autres planches que Jombert qualifie de *très-rarissimes*. Ces deux pièces ont figuré, jusqu'au commencement de ce siècle, dans la collection Paignon-Dijonval. On ignore ce qu'elles sont devenues.

Ces pièces dites *Les Boucœur* sont encore fort agréables, alors même qu'elles ont été fortifiées de ton et qu'elles ont subi les changements indiqués par Jombert. Les premiers tirages de cette suite, ainsi numérotée, ne sont donc pas à dédaigner ; mais les derniers ne peuvent donner aucune idée du talent du maître. Il y a quelques années encore, les cuivres originaux donnaient des épreuves déshonorées.

Disons aussi qu'il existe, de cette suite, des co-

Digitized by Google

pies molles, sans franchise et sans esprit. La signature de Le Clerc est assez bien imitée; mais les numéros diffèrent de ceux des tirages des planches originales, ce qui sert à faire reconnaître la fraude. Ainsi la femme debout, chiffrée 18 dans l'original, porte le nº 10 dans la copie; le nº 17, original, est devenu le nº 4, et le nº 10 porte le nº 7 dans la copie, etc.

La suite, dédiée à *Colbert d'Hormoy,* appartient à la même famille iconographique. Ces deux suites peuvent servir à ceux qui apprennent à dessiner à la plume. C'est principalement à cet usage que sont destinées les trente planches composant les *Colbert d'Hormoy* (J., 150). La description de Jombert est exacte, ainsi que l'indication des changements qu'il signale entre le tirage de Langlois, qui est le premier, et celui de Jeaurat qui est le second. Ajoutons cependant qu'il y a, pour le nº 8 de cette suite, trois états au lieu de deux qui sont indiqués par Jombert. Ces trois états sont caractérisés ainsi qu'il suit:

I. Le bourgeois a la main pendante; on ne voit pas de plumes à la partie supérieure de son chapeau; on n'aperçoit pas, sur son manteau, un pli faisant crochet.

II. On voit les travaux indiqués ci-dessus; le bourgeois retient son manteau à pleine main.

Dans ces deux états, il n'y a point de numéro.

III. La figure du bourgeois a été entièrement refaite pour le tirage de Jeaurat; la main est autrement posée, elle retient le manteau avec l'index et l'annulaire; on ne voit plus les attaches de la culotte au-dessus du mollet.

Digitized by Google

Discours touchant le point de vue, par Séb Le Clerc. Paris, Thomas Jolly, 1679. In-12. (J., 151).

Si nous mentionnons cet ouvrage, c'est uniquement pour ne pas paraître en avoir ignoré l'existence. Il est cité par Brunet comme un des principaux ouvrages de Le Clerc; en réalité, c'est un des moindres.

Oraison funèbre de la duchesse de Longueville, morte le 15 avril 1679 (J., 152). Cette suite se compose d'un fleuron, d'une lettre ornée et d'une jolie vignette qui, après avoir été employée à décorer l'oraison funèbre de M^me^ de Longueville, a servi à celle de Lavrillière, en 1681, et à celle de la princesse palatine, en 1685, avec quelques changements indiqués au n^os^ 169 et 198 du Catalogue de Jombert.

Nous négligeons certains ouvrages peu importants pour arriver aux travaux considérables que Le Clerc exécuta, d'après les dessins de Le Brun sur lesquels ont été faites les *Tapisseries historiques représentant les conquêtes de Louis XIV* (J., 156, 171, 174). Ce grand travail fut exécuté longtemps après les événements qu'il retrace. Il s'écoula même un intervalle de plusieurs années entre la première planche des tapisseries historiques et la dernière. Néanmoins nous croyons devoir réunir ici ce que nous avons à dire sur ces belles compositions, qui font autant d'honneur au peintre qui les a conçues qu'au graveur qui les a reproduites [1].

I^re^ *Tapisserie historique* (J., 156.)

Elle représente la défaite du comte de Marsin,

[1] Une note de Mariette (*Abecedario*, t. III, p. 107), indique que la suite des Tapisseries historiques devait être accompagnée de de-

Digitized by Google

commandant l'armée espagnole. Cet événement eut lieu le 31 août 1667, peu de jours après la prise de Lille. Le moment choisi par l'artiste est celui où Louis XIV, vu de trois quarts, donne l'ordre à Créqui d'attaquer Marsin, près du canal de Bruges. Nous croyons que le personnage, vu de dos, à cheval et chapeau bas, ne peut être autre que Créqui qui reçoit l'ordre du roi de poursuivre Marsin. En effet, le chiffre de Créqui, avec deux bâtons de maréchal en croix, se remarque sur la housse du cheval. Or, aucun personnage de marque, autre que Créqui, ne peut figurer dans cette action, bien qu'il n'ait été fait maréchal que l'année suivante; mais cette dignité lui ayant été conférée avant la composition de la tapisserie, on conçoit que les artistes, chargés de ce travail, aient pu se permettre ce léger anachronisme. Les autres personnages sont de fantaisie.

2e *Tapisserie. Le siége de Tournay* (J., 171).

Ici, le roi n'est pas au premier plan. On l'aperçoit dans la tranchée donnant des ordres et exposé au feu de l'ennemi. Plusieurs historiens rapportent ce fait au siége de Lille. La légende de la gravure mentionne expressément le siége de Tournay.

3e *Tapisserie. Le Siége de Douai* (J., 172).

La composition représente l'intérieur d'une tranchée où l'on voit le cheval d'un garde du corps, tué

vises comme les Tapisseries des *saisons et des élèments*. L'une de ces devises a été gravée par Le Clerc, sur le dessin de Bailly. C'est la façade du Louvre, suivant le projet de Bernin (J., 218).

Mariette avait vu chez Baluze le dessin de Bailly, représentant le projet de Bernin. Il y en avait plusieurs autres qui devaient servir de devises aux Tapisseries historiques; mais ces dessins n'ont jamais été gravés. Tous ces dessins de Bailly avaient été donnés à Baluze par Colbert.

Digitized by Google

d'un coup de canon, à quelques pas du roi. C'est, comme on le voit, à peu près le même sujet que le précédent, mais autrement traité.

Cette tapisserie, merveilleusement conservée, fait partie de la collection des Gobelins.

4e *Tapisserie. Renouvellement de l'alliance entre la France et la Suisse en 1663* (J., 173).

Dans cette estampe, Le Clerc n'a fait que la bordure et une partie de la préparation à l'eau-forte. La planche a été achevée avec tout le soin possible par Nolin. — Cette pièce est recherchée à cause des costumes. Au centre, on voit Louis XIV qui prête serment sur l'Évangile ; derrière lui on voit son frère Philippe, le prince de Condé et le duc d'Enghien son fils. Le personnage debout entre eux est Olivier d'Ormesson, et le cardinal, assis, tenant l'Évangile, est Barberini, archevêque de Reims. Cette tapisserie, appartenant en 1874 à M. Beurdelay, a figuré à l'exposition des Alsaciens-Lorrains installée au palais Bourbon.

Le traité avait été signé à Soleure, le 4 septembre 1663. Les Suisses envoyèrent à Paris une ambassade pour le ratifier. Après la cérémonie, les ambassadeurs furent conduits dans la salle de l'archevêché, où avait été préparé un repas auquel le roi assista (M. Eudore Soulié, *Musée de Versailles,* 2e partie, p. 148). Il existe à Versailles (1er étage, salon de Mercure, no 2073) une répétition de cette Tapisserie, par Pierre de Sève.

On connaît deux états, non du sujet terminé par Nolin, mais de la bordure gravée par S. Le Clerc :

I. — Avant toute lettre.

II. — La lettre existe sur le cartouche, et on lit à

Digitized by Google

droite : *Sim.* (sic) *Le Clerc sculps. 1680;* et à gauche : *Car Le Brun jnuen. Pet. Seue pinxit.*

Même dans les épreuves du premier état, on lit toujours à la droite du bas de la composition, aux pieds d'un religieux : I°. *Nolin sculpsit.*

5e *Tapisserie. La reddition de Marsal* (J., 174).

Cette pièce, la première suivant l'ordre chronologique de l'événement (1663), se trouve être la dernière qui ait été gravée (1682). Ici encore, comme pour l'alliance des Suisses, Sébastien Le Clerc n'a pas terminé la planche. Nous en avons sous les yeux une épreuve d'eau-forte pure, assez avancée, semblable à celle qui est décrite par Jombert; elle est nécessairement avant la lettre. On connaît aussi des épreuves, avant la lettre, de la planche terminée par Simonneau (suivant Jombert); par Jeaurat, suivant d'autres.

Les épreuves avant la lettre, dans le cartouche du milieu, portent, à la gauche du bas : *Séb. Le Clerc fecit*, et, à droite, *A Paris, rue Saint-Jacques, aux deux piliers d'or*, ce qui est l'adresse d'Audran. La tapisserie fait partie de la collection des Gobelins[1].

Ces cinq grandes pièces, aujourd'hui très-recherchées, furent publiées de 1680 à 1682. Pendant cet intervalle, nous trouvons à noter les morceaux suivants :

Tivoli. — Charmante vignette pour une pièce fugitive, en prose et en vers, adressée par Santeuil à Mme de Thiange, et publiée à Paris chez Le Petit,

[1] Voir sur cette suite, connue sous le nom de *Tenture de l'histoire du roy*, un article de M. A. Darcel, *Intermédiaire*, 1875, p. 108.

Digitized by Google

1680 (J., 158). Cette vignette est accompagnée d'une lettre ornée C, l'une des plus jolies de Le Clerc. On connaît des épreuves de ces deux pièces avant le texte au verso.

Éloge du cavalier Bernin par l'abbé de la Chambre. — Paris, 1680, in-4° (J., 159). Il existe de cette jolie vignette des épreuves avant le texte au verso.

Heures dédiées à Madame la Davphine. — Metz, François Bouchard, 1680, in-12 (J., 160). Cette suite témoigne des bonnes relations qui continuaient à exister entre Le Clerc et son ami François Bouchard, de Metz. Les planches ont subi de nombreuses corrections incomplétement signalées par Jombert. Nous allons en reproduire l'indication, en y ajoutant les différences que nous avons pu constater.

N° 3. — *L'Immaculée Conception.*

On en connaît deux états avant le texte au verso :

I. — Avant les contre-tailles sur la colonne à gauche ; avant l'augmentation des rayons lumineux ; avant les ombres renforcées, etc.

II. — Les corrections ont été exécutées.

N° 4. — *L'enfant Jésus sur des nuages.*

Deux états :

I. — Avant l'augmentation des rayons lumineux.

II. — Des rayons lumineux ont été ajoutés. On connaît des épreuves de cet état avant et avec le texte au verso.

N° 5. — *Le Crucifix.*

Trois états :

I. — Les rayons lumineux, autour de la tête du Christ, sont très-apparents ; ainsi que les tailles horizontales derrière ces rayons. On rencontre des

Digitized by Google

épreuves de cet état avant et avec le texte au verso.

II. — Les rayons sont éteints, ainsi que les tailles horizontales ; il y a des épreuves avec et sans texte au verso.

III. — Des rayons lumineux ont été ajoutés ; on remarque, en outre, des tailles croisées sur le nuage, à droite, de nouveaux travaux sur les terrains à droite et à gauche, etc.

N° 6. — *Descente du Saint-Esprit.*

Deux états :

I. — Avant les tailles croisées sur le haut de la draperie et quelques tailles prolongées.

II. — Ces travaux existent.

N° 7. — *Adoration* du *saint sacrement.*

Deux états :

I. — Avant l'augmentation des rayons lumineux et des travaux ajoutés aux ailes et aux vêtements des anges.

II. — Ces travaux existent.

N° 8. — *Saint Joseph debout.*

Deux états :

I. — Avant divers travaux sur les terrasses, sur la robe, etc.

II. — Avec ces travaux.

N° 9. — *L'Ange gardien.*

Deux états :

I. — Avant le nuage fortifié et quelques tailles ajoutées près du pied de l'Ange, sur son vêtement et sur ses ailes.

II. — Avec les travaux dont l'absence caractérise le premier état.

Il y a diverses pièces de cette suite tirées avec le texte au verso, et dont les épreuves sont cependant du premier état, ce qui semble indiquer que les

Digitized by Google

planches ont été envoyées à Le Clerc pour les travailler à nouveau. Il est possible cependant qu'elles aient été exécutées pendant un séjour que l'artiste messin aurait pu faire dans sa ville natale, après 1680 ; mais c'est une simple conjecture.

Recueil des panégyriques du roi par l'abbé Tallemant. Paris, Le Petit, 1680, in-8° (J., 161). Cette jolie suite de vignettes et de lettres ornées est difficile à réunir, surtout en épreuves tirées avant le texte au verso. Le frontispice seul présente une différence. Dans le premier état, on ne voit pas un caducée dans la main de la figure représentant l'Abondance. Ce caducée existe au second état.

Tableaux où sont représentées la passion de N. S. J. C. et les actions du prêtre à la sainte messe, avec des prières correspondantes aux tableaux. A Metz, chez François Bouchard, sur la place Saint-Jacques, à la Bible d'or, 1680, in-12 (J., 162).

Tel est le titre de la suite dite la *troisième Messe*, pour laquelle il n'y a pas de frontispice gravé. Elle est mieux exécutée, mais beaucoup moins rare que les deux premières messes (J., 52 et 66). Il a été tiré des épreuves de ces trente-cinq pièces avant le texte, au verso.

On connait trois états de cette suite :

I. — La suite est chiffrée, au bas, de 1 à 35. Le nom de Le Clerc se trouve seulement sur la dernière pièce. Aucune inscription autre que les numéros n'est gravée sur les planches. — Le chiffre 1 du premier morceau se trouve dans l'angle droit du bas. Il n'y a pas de texte ni au recto ni au verso.

II. — Le chiffre 1 du premier morceau a été re-

Digitized by Google

porté un peu en avant de l'enfant de chœur. Il y a des inscriptions, en caractères typographiques, au haut et au bas du recto. Il existe un texte au verso.

III. — Le texte du verso est différent de celui qui se trouve au second état. Les numéros gravés ont été changés. La suite entière est chiffrée, par les numéros pairs seulement, de 2 à 70. Le nom de Le Clerc est écrit à rebours sur le numéro 2; il est ainsi écrit, dans le vrai sens, au nº 70 : *S. le Clerc.*

Quérard, dans la *France littéraire*, indique une édition de la troisième Messe sous le titre suivant: *La Passion de J. C., et les actions du prêtre à la sainte messe, avec les prières correspondantes aux tableaux* (grav. par Séb. Le Clerc. Paris. 1729, in-12). Nous n'avons pas rencontré cette édition de 1729. — Quérard, et, après lui, plusieurs bibliographes, ont confondu cette troisième Messe avec les *Figures de la Passion dédiées à Mme de Maintenon* (J., 232), qui sont toujours sans aucun texte. Ce sont deux ouvrages différents.

Cette suite a été copiée par Bernard Picart. Elle est précédée d'un titre gravé ainsi conçu : *Les cérémonies des petites messes représentées en trente cinq* (sic) *figures avec leurs conformitéz* (sic) *à la passion de nôtre* (sic) *seigneur Jésus-Christ.*

Cette suite de copies est exécutée dans le sens des planches originales. Celle que nous avons sous les yeux est sans numéros et sans texte au verso. Sur quelques pièces : *l'introït; le prêtre lave ses mains; le nobis quoque peccatoribus; aux dernières oraisons*, on lit : *Séb. le Clerc del. B. Picart sculp. dir. 1722.* Une inscription gravée dans le haut de chaque planche indique le sujet du tableau de la passion qui se

Digitized by Google

trouve sur l'autel ; une autre inscription, dans le bas, fait connaître l'action du prêtre.

La gravure de ces copies, quoique bien exécutée, est plus molle que celles des planches originales.

Le Camouflet des auteurs négligens en faveur des jeunes orateurs. Paris, place Dauphine, A la Renommée, 1680, petit in-8° (J., 164).

Ce titre est celui de deux frontispices dont nous allons donner une nouvelle description ; mais il est douteux qu'il désigne spécialement un livre contenant le seul titre de Camouflet, vocable favori de Richesource, et qui se rencontre sur plusieurs de ses publications.

On doit avertir aussi que les cinq pièces décrites par Jombert, et réunies sous le même n° 164, ne forment pas, à proprement parler, une suite. Ce sont des frontispices gravés pour décorer différents ouvrages de Richesource. Ils ne se trouvent jamais réunis dans la même publication.

C'est pour ce motif que Jombert a raison de dire que ces cinq pièces sont très-difficiles à réunir dans l'œuvre de Le Clerc. Elles sont tellement rares que Mariette n'en a connu que quatre. Ajoutons que deux surtout sont particulièrement ravissantes : la première planche du Camouflet et le portrait de Richesource.

Suivant les nouveaux éditeurs de Quérard, le vrai nom de Richesource serait Oudart ; mais il est certain, qu'il s'appelait Jean de Soudier, sieur de Richesource. C'est aussi ce nom qui lui est donné par Saint-Marc, au t. III, p. 322, note 8, de son édition de Boileau, Paris, 1757. En tout cas, c'était un original plus prolixe que spirituel. Quoiqu'il ait

Digitized by Google

composé environ vingt-cinq ouvrages d'assez longue haleine, dont six seulement ont été connus par les nouveaux éditeurs des *Supercheries littéraires de Quérard*, il n'a pu trouver place dans aucune biographie. C'est probablement le plus ancien des *conférenciers*, à en juger par le titre d'un de ses ouvrages : *Conférences académiques sur toutes sortes de sujets problématiques utiles et agréables*. Paris, l'auteur, 1661-1665, in-4°.

On rencontre encore, de temps en temps, quelques ouvrages de Richesource ; mais les plus rares à trouver complets sont ceux dont les collectionneurs des gravures de Séb. Le Clerc ont mutilé les exemplaires, pour en détacher les estampes.

Les trois premières pièces décrites par Jombert sont de l'invention de l'auteur, qui s'est fait représenter lui-même dans la troisième. On y lit, comme sur les deux précédentes : *R. inv.* ou *invenit*. Néanmoins, le dessin appartient à Le Clerc qui a eu le soin de nous en avertir par les mentions *F.*, *fecit* ou *Pinx. et sculps*, qu'on lit sur les trois premières pièces. Il est également l'auteur du dessin des deux dernières compositions dont la gravure a été exécutée par Benoît Audran.

Il existe des épreuves de ces cinq pièces avant la lettre et aussi des épreuves avec la lettre, mais avant le texte au verso. Les unes et les autres sont excessivement rares.

Nous n'avons jamais vu aucun ouvrage de Richesource portant le titre de Camouflet et suivi des énonciations portées sur le frontispice gravé. Nous doutons que ce mot soit, à proprement parler, le titre d'un livre. En effet, nous avons sous les yeux un ouvrage in-4° de Richesource que les nouveaux

Digitized by Google

éditeurs de Quérard n'ont pas connu. Il est intitulé *Les plaisirs et les avantages de la lecture du cabinet* (1680). C'est une seconde édition. Un second titre, très-prolixe, explique que cet ouvrage est la critique, au point de vue littéraire et grammatical, de la Relation de la prise de Fribourg. Outre ces deux titres, imprimés sur deux feuillets différents, ce volume contient un frontispice portant le mot *Camovflet*, dans le cartouche du haut. Dès lors, on est porté à croire qu'un frontispice pareil, ou du moins analogue, décore la première édition des *Plaisirs et des avantages de la lecture*. Ce frontispice, placé en tête de la seconde édition, n'est autre que la pièce décrite par Jombert sous le n° 2; il est moins légèrement gravé que la pièce décrite sous le n° 1^er^; les figures sont plus grandes, et il y a une fenêtre à droite qui n'existe pas dans le n° 2. Du reste, nous allons donner une description nouvelle des deux planches portant le mot *Camovflet*. Celle dont nous venons de parler est la seconde.

Première planche (n° 1 de Jombert). — On voit un poëte, couronné de lauriers, assis à côté d'une table sur laquelle il dort appuyé sur son coude gauche. Un vieux satyre lui donne un camouflet pour le réveiller. On lit dans un cartouche placé au milieu du haut de l'estampe, sur une draperie attachée à gauche, cette inscription en cinq lignes : *Le | camovflet | des Auteurs négligens, | en faveur | des jeunes orateurs.* | Au fond, derrière le satyre, se trouve une *fenêtre*. On lit sur la légende sortant de la bouche du satyre : *Dormis Homere ! Hora. A. P.* Au bas de l'estampe, dans un cadre rectangulaire, on lit une inscription en neuf lignes dont six sont en vers ; au-dessus du cadre se trouve le titre de l'inscription : *La critique*

Digitized by Google

aux auteurs négligents, et, à la fin de la neuvième ligne, *1680*; puis, plus bas : A Paris | avec Privilége du Roy. — Sur une marche, dans l'intérieur de l'estampe, on lit : *S. Le Clerc f. R. Inv.* Cette dernière mention indique que le dessin, ou tout au moins l'idée de la composition, appartient à Richesource.

Les épreuves de cette première planche sont dites *à la fenêtre* qu'on ne voit pas dans celles de la seconde. Cette première planche est gravée très-légèrement ; elle donne des épreuves transparentes et incapables de résister à un nombreux tirage. Ce sont les plus rares. La seconde planche, au contraire, a été gravée de manière à faire mordre l'eau-forte profondément, et afin de pouvoir résister à de nombreux tirages. Aussi les épreuves en sont-elles plus lourdes, moins transparentes ; elles sont moins rares que les premières.

Seconde planche (nº 2 de Jombert). — Le cartouche du haut est placé sur une draperie attachée à droite. Il n'y a pas de fenêtre, mais on voit une *mappemonde* sous la draperie. L'inscription gravée dans le cartouche contient six lignes au lieu de cinq. Elle est identique à celle de la première planche, jusques et y compris les mots : « en faveur » après lesquels on lit, dans la seconde planche : *Des jeunes* auteurs de l'Académie | des philosophes orateurs. | La légende sortant de la bouche du satyre est la même, sauf que l'indication de la citation (fausse) d'Horace est formée par les trois lettres *Hor.* L'inscription dans le rectangle du bas est la même ; il n'y a de différence que dans l'écriture de la date de 1680 qui, au lieu d'être en lettres arabes italiques, comme dans la première planche, est écrite en chiffres romains M.D.C.L.XXX. La mention

Digitized by Google

du privilége, qui est en caractères romains dans la première planche, se trouve en caractères italiques dans la seconde. Enfin on lit sur la marche, sous le siége du poëte : *R. Inv. S. Le Clerc fecit.* Les épreuves de cette seconde planche sont dites à la *mappemonde.*

Cette seconde planche décore une critique de la Relation de la prise de Fribourg, qui avait paru, pour la première fois, en 1676 ou 1677 sous le titre de *Rectification.* La seconde édition de cette critique, que décore la seconde planche, a paru sous le titre suivant : *Les plaisirs et les avantages de la lecture du cabinet, ou les délicatesses de l'élégance de la prose française,* par... de Richesource, modérateur de l'Académie des orateurs, place Dauphine, à l'Académie des philosophes orateurs, deuxième appartement. Paris, 1680, in-4°.

L'ouvrage dont nous venons de parler ne doit pas être confondu avec un autre du même auteur et auquel le même frontispice se trouve joint. Il a pour titre : *Les Plaisirs de la lecture aux vives lumières du camovflet...* Paris, 1681, in-12. Il est quelquefois accompagné du frontispice de Séb. Le Clerc, qui décore l'ouvrage in-4°, dont le titre commence également par le mot *Plaisirs.* Ce frontispice est celui dans lequel il n'y a pas de fenêtre.

Il résulte de ce qui précède que la seconde planche a décoré au moins deux ouvrages de critique littéraire, composés par Richesource, et peut-être un plus grand nombre. En a-t-il été de même de la première planche ? C'est ce que nous ne pouvons affirmer.

La planche cotée 3 par Jombert a été exactement décrite par lui. Ajoutons que cette estampe est le

Digitized by Google

portrait de Richesource lui-même, en costume ultra élégant, où il paraît être un véritable type du bourgeois gentilhomme. On en connaît des épreuves avant la lettre et d'autres avec la lettre, mais avant aucun texte au verso. Elles sont très-rares. Nous n'avons pu découvrir tous les ouvrages que cette planche était destinée à décorer, mais nous l'avons rencontrée sur un volume intitulé : *Quatorze problèmes choisis des onze volumes des conférences académiques et oratoires, traitez pour et contre avec leurs décisions*. Paris, place Dauphine, à l'Académie des philosophes orateurs, 1686, in-12. Les épreuves tirées de ce volume sont sans texte imprimé au verso; elles sont préférables à celles de la même planche qui décorent un volume in-4° avec un texte au verso dont nous n'avons pu lire que des fragments. Nous avons fait reproduire ce portrait intéressant à cause du costume et de sa rareté. Cette reproduction, faite par M. Amand Durand, donne une idée de la manière de Sébastien Le Clerc.

Nous ignorons également quels sont les ouvrages auxquels s'appliquent les nos 4 et 5 de Jombert. Tout ce que nous pouvons dire, c'est que ce sont des ouvrages religieux qui n'ont aucun rapport avec le *Camouflet*. Richesource en a fourni l'idée, sur laquelle Le Clerc a fait des dessins qui ont été gravés l'un et l'autre par Benoît Audran. C'est à propos de ces ouvrages que Jombert appelle leur auteur M. l'abbé de Richesource. Rien ne prouve qu'il ait jamais été dans les ordres, quoiqu'il ait fait un cours de prédication. Voyez sur cet original, dont l'illustre Fléchier a suivi les cours, M. l'abbé Delacroix, *Hist. de Fléchier*, Didier, 1865, in-12, t. Ier, et l'*Intermédiaire de 1875*. Charles Labitte a parlé

Digitized by Google

VENEZ SCAVANS, venez, me faire vos AVANCES
D'un LOUIS, tous les ANS, de CONTRIBUTION;
VOUS aurez, les LUNDIS, nouvelles CONFERENCES,
Dans des CAÏERS volans, de cette IMPRESSION:
Ie l'ay jusques icy, pratiqué de la Sorte
Et (comme ce BÂTON) SOUTENU QUI ME PORTE.

Digitized by Google

Digitized by Google

de Richesource au t. II de ses *Études littéraires*, p. 374; il dit que les contemporains de ce charlatan oratoire l'appelaient un *distillateur de galimatias*. Ce mot se retrouve dans les *Réflexions critiques* de Boileau : « Si Pindare, dit-il, s'était énoncé comme lui (Perrault), La Serre ni *Richesource* ne l'emporteraient pas sur Pindare pour le *galimatias* et pour la bassesse. (Ed. de Saint-Marc, t. III, p. 322.)

Conversations par Mademoiselle de Scudéry. Paris, 1680, 1684; 4 vol. in-8° (J., 165). [1]

Cette suite ravissante se compose de quatre pièces. Les deux premières ayant été incomplétement décrites par Jombert, nous allons en signaler les différents états.

Disons d'abord que chacune de ces estampes sert de frontispice aux quatre volumes des *Conversations*, et qu'elles sont décrites par Jombert de 1 à 4.

N° 1. — On en connaît quatre états :

I. — Avant le mot CONVERSATIONS dans la marge du bas. Il faut se garder de confondre ce premier état avec le troisième ; les caractères distinctifs sont indiqués ci-après.

II. — Avec le mot CONVERSATIONS.

III. — Le mot *Conversations* a été effacé.

Cet état se distingue du premier en ce qu'on ne voit plus, dans la marge du bas, un petit trait échappé sous l'ombre portée des personnages. En outre, plusieurs changements ont été faits.

Ainsi, sous l'arcade du fond, on aperçoit trois per-

[1] Sur la valeur littéraire des *Conversations*, voy. MM. Rathery et Boutron : *Mademoiselle de Scudéry*. Paris, Techener, in-8°, p. 116 et suiv.

Digitized by Google

sonnages au lieu de deux qu'on voyait dans les états précédents : la chevelure d'un seigneur vu par derrière, et qui donne le bras à une dame, au premier plan, a été augmentée et allongée ; en avant de l'arcade, au lieu d'une seule figure enveloppée dans un manteau, il y en a deux.

IV. — Outre tous les changements ci-dessus indiqués, on lit dans la marge : *La grande galerie de Versailles.*

N° 2. — On en connaît quatre états :

I. — Avec le jet d'eau presque blanc au fond, à droite ; avant que les ombres du jet d'eau, formant cascade à gauche, aient été étendues et fortifiées ; avant les tailles prolongées sur la jambe nue de la femme placée derrière celle qui tient un livre.

II. — Avec les travaux indiqués comme manquant au premier état.

III. — Le roi qui, dans les états précédents, n'avait pas d'épée, en a une dans celui-ci.

IV. — Entièrement retouché : les ombres fortifiées.

Il n'y a aucune différence à signaler pour les deux dernières pièces.

Cette édition originale des conversations (le meilleur des ouvrages de M^lle^ de Scudéry), est à peine mentionnée, et fort inexactement, dans la dernière édition du *Manuel* de Brunet.

Les épreuves tirées pour l'édition ne sont pas toujours satisfaisantes ; il y a un grand choix à faire pour composer une belle suite de ces jolies estampes.

Panégyrique de saint Louis par Bourdaloue. Paris, 1681, in-4° (J., 166).

Encore une édition originale omise dans le *Manuel*

Digitized by Google

de Brunet. Elle valait cependant bien la peine d'être mentionnée, quand ce ne serait que pour signaler les deux ravissantes vignettes et la lettre ornée qui la décorent.

La lettre V et le cul-de-lampe ont été exactement décrits par Jombert.

Quant à la vignette, elle se présente sous deux états, dont le premier est de la plus grande rareté :

I. — L'inscription *Dan vita le ferite aspre* est en caractères italiques. L'épreuve avant le texte, que nous avons sous les yeux, est aussi avant les changements caractéristiques du second état.

II. — La légende du premier état est ici en petites capitales ; les traits perpendiculaires sous *Dan* et *aspre* ont été renforcés, ainsi que le double trait carré du bas ; l'ombre a été étendue en haut et au bas de l'écu fleurdelysé.

Cet état est celui qu'on rencontre dans le volume.

Les édifices antiques de Rome, par Desgodetz. Paris, J. B. Coignard, 1682, grand in-folio.

Ce bel ouvrage ne contient que deux estampes de Sébastien Le Clerc, qui ont été exactement décrites par Jombert (n° 167). Il a été exécuté aux frais du roi et, après l'impression, Colbert fit présent de toute l'édition et des planches à l'auteur. Les deux pièces de Le Clerc n'ont donc pas été mises dans le commerce.

Poëme à la louange de M. Le Brun, par Charles Perrault. Paris, 1681, in-4° (J., 168).

Cet ouvrage de Charles Perrault n'est mentionné nulle part. Il se recommande cependant, à défaut d'autre mérite, par les estampes de Le Clerc qui, sans

Digitized by Google

être aussi remarquables que les précédentes, ont aussi leur valeur, surtout lorsqu'elles ont été tirées avant l'impression du texte au verso.

Ménage goûtait fort cette production de son ami : « J'aime infiniment, dit-il, son poëme de la peinture, qu'il a fait pour son ami, M. Le Brun. Il est un peu obscur en quelques endroits et trop négligé en d'autres. Je le préfère néanmoins à celui que Molière a fait pour M. Mignard. » (*Menagiana,* t. III, p. 2). Perrault préféré à Molière ! La postérité n'a pas ratifié ce jugement. Il est vrai que Ménage avait un peu le droit de garder quelque rancune à Molière.

Quant aux *Fables d'Esope* (J., 170), c'est un travail qui, sans être indigne de Le Clerc, ne mériterait pas qu'on s'y arrêtât, s'il n'y avait lieu de compléter la description de Jombert.

On en connaît plusieurs états :

I. — Avant aucune adresse sur le titre et avant les changements que nous allons signaler, pour certaines pièces du second et du troisième état.

II. — On lit au bas du titre :

A Paris, chez Jeaurat, au Bas-des-Fossez-Saint-Victor. En outre, certaines pièces ont été retouchées après la mort de Le Clerc par Jeaurat, son gendre, devenu possesseur des planches.

III. — L'adresse de Jeaurat a été effacée, et on lit à la place : *V^e^ suite;* en outre, la suite est chiffrée de 96 à 118, à la droite du haut.

Les différences suivantes se remarquent entre certaines pièces du premier état d'une part, et celles des deuxième et troisième états d'autre part. Les pièces présentant des différences portent

Digitized by Google

les numéros suivants dans la description de Jombert :

3. — *Le loup et la grue.*

Ier état. — Avant divers travaux ajoutés sur le fond, entre les deux animaux.

II. — Avec ces travaux.

5. — *La chienne avec ses petits et le chien.* — Ier état. Avant des travaux ajoutés sur la paille, entre les deux chiens.

II. — Avec ces travaux.

9. — *L'homme et son image.* — Ier État. Avec le bras droit presque blanc et la jambe droite blanche.

II. Les parties blanches sont ombrées.

10. — *La mort et le malheureux.* — Ier État. Avant des travaux ajoutés sur le haut du bras du bûcheron.

II. Avec ces travaux.

14. — *Le renard et les raisins.* — Ier État. Avec la maison blanche derrière le renard.

II. La maison est ombrée.

15. — *La chasse au lion.* — Ier État. Avant la bordure et les angles ombrés. — Cette pièce est la seule que nous ayons vue en cet état. Il ne serait pas impossible qu'il existât des épreuves d'autres pièces également avant la bordure et l'ombre dans les angles ; mais nous n'en avons jamais rencontré de telles. En tout cas, ce seraient des épreuves d'essai analogues à celle que nous décrivons.

II. Avant divers travaux ajoutés depuis à la crinière du lion, au dos de la chèvre et au col du bœuf.

III. Avec tous ces travaux.

16. — *Le rat de ville et le rat des champs.* — Ier État. La jambe gauche de l'homme est blanche ; de nombreux travaux n'ont pas encore été ajoutés à la draperie.

Digitized by Google

II. Avec les travaux omis dans le premier état.

19. — *L'homme entre deux âges et ses deux maîtresses.* — Ier État. Avant les tailles croisées sur les draperies et divers autres travaux.

II. Avec ces travaux.

20. — *La cage et l'oiseau échappé.* — Ier État. Avant des nuages noirs ajoutés dans le haut et des tailles croisées sur toutes les parties du ciel.

II. Avec les travaux absents dans le premier état.

21. — *Les deux taureaux et la génisse.* — Ier État. Avant divers travaux ajoutés sur le derrière du taureau, à gauche, et principalement sur la cuisse gauche.

II. Avec ces travaux.

22. — *Le pédant et l'écolier qui se noie.* — Ier État. Avant des travaux ajoutés sur le tronc d'arbre et sur le bas du vêtement de l'homme, etc.

II. Avec ces travaux.

23. — *Le renard et le bouc.* — Ier État. Avant des travaux ajoutés aux arbres sur le bord du puits, au col du loup, etc.

II. Avec ces travaux.

Nous renvoyons à l'ouvrage de Jombert pour la description de quelques autres suites, et notamment pour celle des monnaies, et nous continuons l'intéressante série des vignettes gravées pour l'ornement des livres, en nous arrêtant aux plus remarquables.

Digitized by Google

CHAPITRE IV.

TRAVAUX DE LE CLERC AUX GOBELINS.

2e Décade. — 1683-1692.

Travaux cités. (*Les numéros renvoient au Catalogue de Jombert.*)

L'Histoire de la Ligue, par Mainbourg (178); le grand Concile (180); Heures dédiées à la Dauphine puis à la Chancellière (181); Oraison funèbre de Marie-Thérèse, par Bossuet (185); id., par Fléchier (186); id., par De la Chambre (187); Oraison funèbre du prince de Condé, par Bourdaloue (188); les quatre Abbés (189); la Vie des prédestinés (190); le Mai des Gobelins (191); la grande Harpe mystérieuse (192-193); *Fide et Obsequio* (194); Alexandre et Hercule, ou *Plures non capit orbis* (195); les Courtenvaux (196); les Heures de Venise (202); Nouvel ordre français, par Le Brun (203); id., par Le Clerc (204); Figures à la mode, dédiées au duc de Bourgogne (205); Martyre de saint Jean (208); Vie de J. C., par Saint Réal (209); Saint Paulin (210); Saints d'Audran (211); Grandes conquêtes (212); Réception du roi à l'hôtel de ville (213); Monument de Troyes (214); Galerie de Versailles (215); Histoire métallique de Hollande (216); Annales de Toulouse (217); Façade du Louvre de Berain (218); Manuel d'Épictète (219); l'Incrédulité de saint Thomas (220); Martyre de saint Étienne (221); Saints de Gantrel (222); Deux écrans (223); la grande Esther (224); la petite Esther (120); Épitaphe et tombeau de Berbier de Metz (225); Deux médailles ou monnaies (226); Enfants déroulant un plan (227); Marc-Aurèle (231); Figures de la passion présentées à Mme de Maintenon (232).

Histoire de la Ligue, par le père Mainbourg. Paris, Cramoisy, 1683, in-4° (J., 178).

C'est surtout à propos de cette suite qu'on peut constater combien laissent à désirer certaines épreuves tirées du livre qu'elles sont destinées à

Digitized by Google

décorer. Cela se comprend, si l'on réfléchit que les planches ont dû subir de nombreux tirages et que les derniers sont nécessairement faibles. Nous possédons deux séries de cette suite à l'aide desquelles cette remarque peut se faire avec d'autant plus de facilité que plusieurs de nos épreuves sont *d'essai*, et portent des indications au crayon pour les changements que Le Clerc a jugé à propos d'effectuer. Nous allons indiquer ces changements en suivant l'ordre adopté par Jombert.

N° 1. — *Signature du traité de la Ligue.*

Deux états :

Ier État. Avant l'ombre portée derrière la tapisserie ; avant les tailles croisées et fortifiées dans les plis de cette draperie ; avant les tailles croisées sur la colonne à gauche ; avant les tailles prolongées sur le manteau de l'homme au fond, à gauche ; avant les travaux sur la figure, qui est le plus près de la draperie ; avant les travaux au vêtement de la femme assise, et sur le papier qu'elle tient sous sa main, etc.

II. Avec tous les travaux indiqués comme manquant dans le premier état. C'est l'état de la planche arrivée à l'effet voulu par le maître.

Les épreuves de cet état décorent le livre de Mainbourg ; on en connaît avant le texte au verso.

N° 2. — *Abjuration de Henri IV.*

Deux états :

I. Avant les tailles croisées sur les deux premières marches et sur les ombres portées ; avant les ombres répandues sur les vêtements de la figure au premier plan, à gauche, etc., etc.

II. Avec tous ces travaux. On connaît des épreuves avant le texte au verso.

Digitized by Google

N° 3. — *Bataille d'Ivry.*

Trois états.

I. Avant les travaux sur l'arbre de la montagne, sur cette même montagne, sur la fumée, etc.

II. Avec ces travaux, mais avant le nom de Le Clerc. Il n'y a pas de texte au verso.

III. — Avec le nom de Le Clerc. Ce sont les épreuves de cet état qui se trouvent dans le livre.

N° 4. — *L'entrée dans Paris.*

Trois états.

I. Avant le nom de Le Clerc.

II. Ce nom se lit sous les pieds du cheval. C'est l'état de la planche pour les épreuves du livre. On en connait avant le texte au verso.

III. On lit dans la marge : *Vue de Paris.* Les épreuves de cet état sont tirées après l'édition, et par conséquent mauvaises.

De la sainteté et des devoirs de la vie monastique, par l'abbé de Rancé. Paris, 1683, 2 vol. in-4° (J., 179).

Voici encore une édition *rare* qui est dédaignée par les bibliographes. Elle n'est citée, à notre connaissance, que par le savant bibliothécaire de Besançon, M. Veiss, dans son article Rancé, de la *Biographie* Michaud. Les vignettes de Le Clerc, et les lettres grises dont il est orné, suffiraient à le recommander. Les épreuves qui ont été tirées avant le texte au verso, sont au-dessus de toute comparaison avec celles qui se trouvent dans le livre. Ce sont d'elles que Mariette aurait pu dire, suivant son habitude : *Du plus beau* ou *au plus beau.*

Nova collectio conciliorum a Stephano Baluzio. Paris, Muguet, 1683, in-folio (J., 180).

Digitized by Google

Encore un chef-d'œuvre de Le Clerc, et des plus grands, mais qui peut seulement être apprécié à toute sa valeur, à la vue d'une épreuve hors ligne. C'est ce qu'avait déjà reconnu Jombert en disant: « La vignette appelée le *Grand Concile* est un des morceaux les plus intéressants de tout l'œuvre de Le Clerc. Il est rare de la trouver belle épreuve. »

Nous avons réussi à en réunir trois dont l'une ne laisse rien à désirer. C'est la première des trois états ou variétés que nous allons décrire :

I. Avant le nom de Le Clerc et sans texte au verso. Effets merveilleux de lumière et de perspective aérienne.

II. Avec le nom de Le Clerc à gauche, et avec le texte au verso, en caractères *romains* (encore fort beau).

III. Avec le texte au verso en caractères *italiques*; épreuve inférieure aux précédentes, quoique assez satisfaisante.

La grande lettre P est plus rare encore que la vignette. Jombert et Paignon-Dijonval ne la possédaient pas. On n'en connaît pas d'épreuve avant le texte.

Heures dédiées d'abord à la Dauphine et ensuite à la Chancellière (Madame Le Tellier). 1683, in-12 (J., 181).

Jolie suite de huit pièces que Le Clerc se proposait de dédier à Marie-Anne-Charlotte de Bavière, mariée au grand Dauphin en 1680. Cette princesse, qui vivait très-retirée, n'ayant pas accepté la dédicace de Le Clerc, il en grava une seconde aux armes de Madame Le Tellier, femme du vieux chancelier, père de Louvois.

Digitized by Google

La première pièce de cette suite représente le roi David prosterné devant un autel. Il en existe des épreuves avec le nom de Le Clerc, mais avant les tailles croisées qu'il répandit ensuite sur une grande partie de l'estampe. Dans le premier état, on ne voit nulle part des tailles croisées.

La dernière pièce, représentant l'apothéose de la Vierge, a été copiée. Cette copie est sans le nom de Le Clerc. Son auteur anonyme l'a entourée d'une petite bordure, tandis que la pièce originale porte, comme toutes celles de la suite, un double filet légèrement exprimé. Suivant Gersaint (Catalogue Lorangère, p. 151), cette suite est rare.

En cette même année 1683, Le Clerc grava le *médaillon de Potier d'Aubancourt* (J., 184), dont le fils, lié avec l'artiste de Metz, avait réuni un très-bel œuvre de ses compositions. Jombert cite souvent les épreuves provenant de cet œuvre. Nous possédons une épreuve d'essai de ce médaillon, avec le fond blanc, laquelle est antérieure à celle légèrement ombrée dont parle Jombert.

Après la mort de Marie-Thérèse, Le Clerc fut chargé de décorer les éditions originales des oraisons funèbres de cette reine, et dont nous allons parler.

Oraison funèbre de la Reine, par Bossuet. Paris, Mabre-Cramoisy, 1683, in-4° (J., 185).

Il n'existe pour cette édition, aujourd'hui très-recherchée, qu'une seule vignette, mais dont les épreuves qui accompagnent le texte sont rarement satisfaisantes. On en rencontre des épreuves tirées après l'impression, mais que leur faiblesse ne permet pas de confondre avec celles provenant de la planche avant le tirage du texte et qui sont meilleures.

Digitized by Google

L'*Oraison funèbre de la Reine, par Fléchier* (J.,186), parut en 1684, également dans le format in-4°. Le Clerc a gravé, pour cette publication, une vignette et un fleuron. Il existe de l'une et de l'autre de ces planches des épreuves avant le texte au verso.

On rencontre quelquefois des épreuves de la vignette dans lesquelles le saint sacrement remplace le cœur enflammé. Mais ces épreuves proviennent d'un tirage exécuté après l'impression du texte, et alors que la planche était usée et retouchée.

Quant au fleuron, il en existe au moins une épreuve d'essai, avant une multitude de travaux ; elle se conserve dans notre collection.

Oraison funèbre de la Reine, par l'abbé de La Chambre. Paris, 1684, in-4° (J., 187).

Le fleuron du titre contient le portrait de la reine dans un médaillon. On en connaît des épreuves : 1° avant le texte, 2° avec le texte, 3° après l'impression. Il en est de même des autres pièces de la suite. Ajoutons que les épreuves de la vignette tirées après l'impression, sont faciles à reconnaître, en ce que la grande porte du Louvre, qui est ouverte dans le premier état, est fermée dans le second. L'ouverture, par laquelle on voyait la perspective, a été couverte de tailles croisées. Ce travail n'est évidemment pas de Le Clerc.

Le fleuron du titre a servi pour l'oraison funèbre de Michel Le Tellier, au moyen de corrections et de substitutions qui ne laissent plus rien apercevoir du travail primitif de Le Clerc sur cette planche qui, cependant, continue à porter son nom. Le portrait de la reine a été effacé et remplacé par celui du chancelier qui a été gravé au burin par Roullet.

Digitized by Google

La légende sur la banderole a été changée, et la planche a été entièrement retravaillée. Au-dessous du nom de Le Clerc on lit : *Roullet effigiem Sculp.*

Oraison funèbre du prince de Condé, par Bourdaloue. Paris, Cramoisy, 1684, in-4° (J., 188).

Nous avons sous les yeux trois épreuves du fleuron : l'une avant le texte au verso, l'autre avec ce texte ; la troisième provient d'une planche entièrement retouchée. Dans cette dernière, les armes de France sont remplacées par un calice et l'écriture du nom de Le Clerc a été changée.

Quant à la vignette, aucun changement n'a été opéré. Il en existe des épreuves avant le texte au verso.

Dialogue entre l'abbé de Choisy et l'abbé de Dangeau, sur l'existence de Dieu. Paris, Cramoisy, 1684, in-12 (J., 189).

Cette jolie suite, à laquelle les curieux ont donné le nom des *Quatre abbés,* a été exactement décrite par Jombert. — Nous l'avons sous les yeux sans aucun texte au verso.

La Vie des Prédestinés, par le père Rapin. Paris, Cramoisy, 1684.

Jombert (190) dit avec raison que cette vignette est une des mieux touchées et des plus spirituelles de Le Clerc. Malheureusement, cette vérité ne peut être constatée avec certitude que sur les épreuves avant la lettre. Celles qui se trouvent dans l'édition sont trop souvent empâtées et presque boueuses.

Digitized by Google

L'ordre chronologique nous oblige à suspendre nos remarques sur les pièces gravées pour la décoration des livres, afin de nous occuper de quelques morceaux dignes d'attirer l'attention.

Le Mai des Gobelins (J., 191).

Le Clerc occupait un logement aux Gobelins, près de Le Brun son protecteur et son ami. Les ouvriers de la manufacture eurent l'idée d'élever, dans la cour, un Mai très-orné pour faire honneur à Le Brun, et d'accompagner cette érection d'un tirage de boîtes dans le jardin voisin. C'est cette fête que Le Clerc a représentée dans une estampe restée justement célèbre. On en connaît quatre états.

I. Avant toute lettre et avant un grand nombre de travaux dans toutes les parties de la planche. La place du ciel où la banderole a été gravée depuis, est entièrement blanche. Une épreuve de cet état, la seule connue, et que Jombert dit avoir appartenu à Lenormant du Coudray, a été acquise à la vente Camberlyn, en 1865, par M. de Baudicour, au prix de 75 francs. Elle se conserve dans le cabinet de son fils, M. le président de Baudicour.

II. Avec la lettre. — La banderole à droite, sur le ciel, est gravée en gros caractères et commence par ces mots : *Veue d'une partie de l'Hostel...* On ne voit pas encore une petite femme auprès du carrosse, à gauche. Le chapeau de l'homme debout, les bras croisés, presqu'au milieu sur le devant, est ombré, à droite, et n'a pas la forme triangulaire. Les chevaux du carrosse, à gauche, et le manteau de l'homme adossé à ces chevaux n'ont pas encore été changés.

Digitized by Google

III. On voit une petite femme près de la portière du carrosse, à gauche. Elle masque presqu'entièrement la roue du devant ; les chevaux de ce carrosse et le manteau de l'homme placé près de la croupe des chevaux ont été changés. Le chapeau de l'homme qui se tient debout, les bras croisés, au milieu sur le devant, affecte une forme triangulaire, et la partie droite de ce chapeau est blanche. L'adresse de Gantrel se voit au bas de l'écriture, comme dans l'état précédent.

IV. La banderole a été changée, ainsi que l'inscription commençant par ces mots : *La grande cour de l'hôtel...* Cette inscription est en petits caractères. Il y a des nuages autour de la banderole. L'homme à droite, devant une porte ouverte dans un grand mur ombré d'où vient le jour, regarde en arrière, tandis qu'il regardait en avant dans les états précédents. L'homme à droite, retenant par la bride un cheval qui se cabre, ainsi que le petit garçon à côté, ont la tête nue, tandis qu'ils étaient coiffés dans l'état précédent. La robe de la femme, au-dessus de la tête du petit garçon, a été allongée ; tout le groupe où se trouve l'homme debout, les bras croisés, est ombré plus fortement ; le chapeau de cet homme n'est plus blanc. Il y a des ombres ajoutées au carrosse, à gauche, et à la chaise à porteurs, ainsi que sur les chiens. — L'adresse de Gantrel a été effacée, on ne voit plus que celle de l'auteur.

La grande Harpe mystérieuse.

Les deux planches décrites par Jombert sous les nos 192 et 193 paraissent se rapporter au même objet. Il s'agit d'un chiffre imaginé par le père Souhaitty en 1684, pour correspondre secrètement. Nous igno-

Digitized by Google

rons si ce chiffre a été effectivement employé par Louis XIV, ou par ses ministres.

L'abbé de Vallemont, après avoir longuement décrit cette estampe, ajoute ce qui suit (p. 175) : « Comme l'inventeur de ce dessin, tout rempli de symboles et d'allégories, a disparu, et qu'il cachait à M. Le Clerc l'intelligence de tout ce mystère, la planche n'a point été rendue publique. » L'auteur s'ingénie ensuite à chercher quel pouvait être l'usage de cette estampe, et il conclut, ce qui n'était pas difficile à deviner, que tout le secret de cet ouvrage consiste dans une méthode de *stéganographie*, dont l'objet est d'apprendre à écrire des lettres en chiffres, qu'on ne puisse deviner à moins que l'on n'en ait la clef.

On lit à cet égard dans l'*Abecedario* de Mariette : « Harpe remplie de chiffres, pièce emblématique à la gloire du roi, gravée en 1684. M. Le Clerc n'a jamais pu savoir ce que cela signifiait, et celui qui lui a fait faire cette planche la lui a laissée, sans qu'il ait jamais pu apprendre de ses nouvelles. Je crois que cette pièce est une méthode de *stéganographie* pour apprendre à écrire en chiffres. Elle a été gravée pour le frère Jean-Jacques Souhaitty, religieux de l'Observance. C'était un homme à idées singulières et entreprenant. Il fit imprimer, en 1677, une brochure intitulée : *Nouveaux éléments du chant, ou l'essai d'une nouvelle découverte qu'on a faite dans l'art de chanter.* Il prétendait bannir les notes de la musique pour y suppléer par des lettres; mais ce système n'a pas fait fortune ; en effet, il fallait revenir toujours à des figures ; on ne peut exprimer autrement les différents sons ; et, figures pour figures, celles qu'on connaît et auxquelles on est habitué sont préférables aux nouvelles. »

Digitized by Google

Vignette Fide et obsequio (J., 194). C'est une des plus grandes et des plus belles vignettes que Le Clerc ait gravées. Elle était destinée, ainsi que la lettre S qui l'accompagne, à un ouvrage grand in-folio qui n'a pas paru.

On connaît deux états de la vignette :

I. Avant que la figure du roi ait été fortifiée, et avant les changements sur le revers du manteau de Colbert (de toute rareté).

II. De nombreux travaux ont été ajoutés aux vêtements du roi ; les broderies légères, indiquées sur le manteau de Colbert, ont été remplacées par des traits verticaux.

Il y a également deux états pour la belle lettre ornée S.

I. Les carreaux du pavé ne sont pas marbrés.

II. Les carreaux du pavé, sur le devant, sont marbrés, à l'exception de deux. Le manteau de la figure du fond, à droite, a été agrandi.

Devise d'Alexandre et Hercule, ou *Plures non capit orbis* (J., 195).

Cette belle estampe dont le sujet, comme ceux des précédentes, a été fourni par le père Souhaitty, se présente sous quatre états différents :

I. Alexandre tient une large épée nue de la main droite, qui est appuyée sur le globe terrestre, et le personnage regarde en haut ; on voit un carquois sur l'épaule gauche d'Hercule (extrêmement rare).

II. Alexandre regarde en haut, comme dans l'état précédent, mais il n'a plus d'épée, quoique son fourreau soit toujours vide ; Hercule a encore le carquois sur l'épaule ; ses deux jambes se voient distinctement.

Digitized by Google

III. L'épée d'Alexandre est remise au fourreau, il ne regarde plus en haut, mais devant lui; Hercule, dont on voit encore les deux jambes, n'a plus de carquois sur l'épaule; sa tête est changée; la tête du soleil, en haut, a moins de cheveux des deux côtés des joues; les rayons qui en partent sont divisés en trois cercles lumineux, bien distincts, et l'on voit des petites langues de feu qui partent du second cercle; sur le globe, la terre se distingue de l'eau par une ombre formée au moyen de petits points.

IV. Une grosse fumée, sortant d'une des têtes de l'hydre, passe derrière la jambe gauche d'Hercule et cache entièrement sa jambe droite; il y a des ombres ajoutées au bouclier sur lequel Alexandre est monté, ainsi qu'au drapeau qui est au-dessous de ce bouclier; en outre, certaines ombres ont été fortifiées à différents endroits de l'estampe qui se rencontre avec une planche accessoire.

Paysages dédiés à M. de Courtenvaux; ou simplement: *Les Courtenvaux* (J., 196).

C'est une suite analogue à celles des Boucœur et des Colbert d'Hormoy; elle a été gravée pour servir à l'instruction du marquis de Courtenvaux, fils aîné de Louvois.

Cette suite n'a jamais été chiffrée avant la publication du Catalogue de Jombert; il déclare que les numéros donnés par lui sont mis au hasard pour donner aux pièces un ordre quelconque, afin de pouvoir les désigner plus facilement. Les indications numérales qu'on rencontre sont donc postérieures à 1774.

Elles ont dû être mises en 1784, par Lamy, qui a publié en un volume in-4° un prétendu *Œuvre choisi de Séb. Le Clerc,* lequel se compose d'épreuves

Digitized by Google

provenant de planches en partie ruinées, et par conséquent indignes de figurer dans une collection d'amateur.

C'est cependant ce recueil que le Manuel de Brunet mentionne dans ses éditions successives, sans indiquer pourquoi il est, à juste titre, peu recherché. Ajoutons que, depuis le tirage de Lamy, il y en a eu beaucoup d'autres, et que les planches se sont dégradées de plus en plus.

Quoi qu'il en soit, les *Courtenvaux* se présentent sous trois états différents, du moins quant au titre.

I. Avec l'adresse d'Audran sur le titre. Les tirages, avec cette adresse, ont eu lieu jusqu'en 1715, époque à laquelle les planches sont arrivées entre les mains de Jeaurat, gendre de Le Clerc.

II. Avec l'adresse de Jeaurat ainsi écrite : *A Paris, chez Jeaurat au Bas-des-Fossés-Saint-Victor.* — Dans ces deux éditions, le nom du dédicataire est écrit *Courtanvaux.*

III. La dédicace à Courtenvaux a été enlevée et remplacée par l'inscription suivante : Petits paysages et sujets de figures très-agréables *(sic)* et très-variés, par S. Le Clerc, IV suite de 35 planches numérotées de 110 à 154. C'est le tirage de Lamy.

Outre ces 35 pièces, Jombert en mentionne deux qu'il qualifie de *Rarissimes* et qui, suivant lui, ne se trouveraient pas chez M^me^ de Bandeville, c'est-à-dire aujourd'hui à Vienne.

Nous possédons une épreuve du rarissime n° 36 (un cavalier vu par le dos). Dans la partie blanche du fond se trouvent des indications au crayon pour figurer une ville en flammes, ou une bataille, à la manière d'un des caprices de Callot. Ce fond n'a jamais été gravé.

Digitized by Google

Nous possédons également le n° 37, en deux épreuves, d'un état plus *rarissime* encore que celui de Jombert. Sur l'une de ces épreuves, on ne voit de gravé que les devants ; les fonds sont dessinés au crayon de la main de Le Clerc et sont conformes à la description de Jombert. La pyramide dans le lointain, sous la voûte, n'est pas encore indiquée.

Officio della B Vergine In Venetia (Paris), in-24 (J., 202).

Cette suite, dite *les petites heures de Venise*, constitue l'une des plus grandes raretés de l'œuvre de Le Clerc. Jombert a raconté (n° 202) la cause de cette excessive rareté, et comment il se fait qu'un très-petit nombre d'épreuves ont pu échapper à la destruction.

Nous avons pu mettre la main sur cinq des six pièces dont cette suite se compose.

La petitesse du format avait permis à Le Clerc de graver ses spirituelles eaux-fortes deux par deux, sur la même planche.

C'est ainsi que se présentent, dans notre collection, les n^os^ 1 et 2, 4 et 5, qui, réunis sur la même feuille, n'ont jamais été séparés, et dont le tirage est, par conséquent, antérieur à celui du livre.

Nous avons parlé précédemment des efforts tentés par Le Brun et Claude Perrault pour établir, à l'instigation de Colbert, un nouvel ordre en architecture, qui recevrait le nom d'*ordre français*. Une planche de Le Clerc résume le système de Le Brun. Elle est intitulée : *Nouvel ordre français de l'invention de Charles Le Brun, premier peintre du roi.* Paris, chez Mariette, in-folio (J., 203). Lors de l'espèce de

Digitized by Google

concours auquel Colbert avait convié les artistes, Le Clerc eut un moment la pensée de se mettre lui-même sur les rangs.

Après avoir reproduit le système de Le Brun, il voulut faire connaître le sien dans une planche qu'il grava immédiatement après celle dont on vient de parler (J., 204). Mais il réfléchit que sa publication pourrait froisser Le Brun, son protecteur et son ami, et il effaça sa planche après en avoir tiré une seule épreuve recueillie par son fils et qui, après avoir été achetée par Huquier, vint se placer dans les cartons de Jombert. Nous ignorons ce qu'elle est devenue, et nous devons nous borner à renvoyer aux explications données par Jombert, t. II, p. 11, *ad notam*.

Figures à la mode, dédiées à M. le duc de Bourgogne (J., 205).

Cette suite n'a aucun rapport avec celle dite les *Modes de Metz*.

Elle obtint un très-grand succès, attesté par les nombreux tirages des planches et les changements qui ont été faits aux figures.

Jombert n'a connu que vingt et une pièces de cette suite : il en existe trois autres que nous décrirons ci-après sous les nos 22, 23 et 24. Cette suite se compose, dans notre collection, de soixante-quatre pièces, à cause des différences dont nous allons rendre compte en suivant l'ordre des numéros de Jombert :

No 1. — Dédicace au duc de Bourgogne.

No 2. — Cartel en hauteur. — Il en existe des épreuves avant l'inscription.

No 3. — Homme debout portant l'épée et appuyé

Digitized by Google

sur sa canne. — Il doit exister des épreuves avant le n° 2 qu'on remarque à l'angle gauche du bas. Toutefois, nous n'en avons jamais rencontré de telles.

N° 4. — Jeune homme debout, la tête découverte.

Trois états :

I. Avant le n° 2, à droite.

II. Avec ce numéro.

III. Le numéro a été supprimé, la tête a été refaite et les ombres du terrain ont été étendues.

N° 5. — Jeune femme debout, se dirigeant à droite et regardant en face.

Trois états :

I. Avant le n° 3 à gauche ; avant les tailles verticales sur la joue gauche ; avant les ombres ajoutées au pli du vêtement, sur la hanche droite, près du coude ; avant les ombres sous les nœuds du ruban, près du poignet.

II. Avec le n° 3 et tous les travaux dont l'absence caractérise le précédent état.

III. Le n° 3 a été supprimé et la tête a été changée.

N° 6. — Point de changement.

N° 7. — Homme debout, vu par derrière, les manches pendantes.

Quatre états :

I. Avant le n° 4 à gauche ; les plis du pardessus ou redingote [1] sont blancs près du collet ; l'ombre

[1] Le mot redingote, dont se sert Jombert, dans la description de cette pièce, montre que ce mot et le vêtement qu'il désigne étaient connus de son temps, en 1774. En était-il de même du temps de Le Clerc (en 1685)? Nous en doutons. Quoi qu'il en soit, le vêtement représenté par notre artiste est très-certainement une redingote très-ample, espèce de paletot ou pardessus analogue (sauf le collet et les parements) aux vêtements contemporains. On se cou-

Digitized by Google

portée par la manche gauche n'a pas été prolongée jusqu'au bas du manteau, etc.

II. Avec le nº 4 et les travaux qui n'existent pas dans le premier état.

III. La manche gauche a été changée et tombe mieux.

IV. Le nº 4 a été effacé et remplacé par le nom de Séb. Le Clerc qui n'existe pas dans les états précédents.

Nº 8. — Jeune paysanne debout.

Quatre états :

I. Avec un double trait exprimant le dessus du bras nu.

II. Ce double trait a été supprimé et remplacé par des points.

III. — Les points ont été en partie effacés ; quelques travaux ont été ajoutés à la partie supérieure de la manche gauche.

IV. Le nº 5 qui se voyait à gauche, dans les trois états qui précèdent, a été effacé et la tête a été changée.

Nº 9. — Point de changements.

Nº 10. — Homme d'épée, vu de face, appuyé sur sa canne.

Trois états :

I. Avant le nº 6, avant les moustaches, avec la jambe gauche en partie blanche, avant divers travaux sur le revers de l'habit déboutonné à droite et à gauche, sur les manches, etc.

vrait de ce vêtement pour monter à cheval ; les Anglais l'appellent *riding coat*, dont nous avons fait *redingote*. Il y aurait à faire, sur cette suite, de curieuses remarques, relativement aux costumes, mais elles ne rentrent pas dans notre sujet.

Digitized by Google

II. Avec le n° 6 et les travaux dont l'absence caractérise le premier état.

III. Le n° 6 a été effacé et remplacé par le nom de l'artiste ; la tête a été changée.

N° 11. — Vieille femme vue de profil, le bras étendu.

Deux états :

I. Avec le n° 7 et sans le nom de Le Clerc.

II. Le nom de l'artiste a remplacé le n° 7; il est ainsi écrit : *Seb. le Clere* (sic) *in et f.;* en outre on lit à droite *G g.*

N° 12. -- Jeune servante debout et regardant en face.

Deux états :

I. Avec le n° 8, à gauche, et le nom de Le Clerc à droite.

II. Le numéro a été effacé et la tête a été changée.

Jombert indique encore une différence qui nous est inconnue et qu'on ne peut saisir au moyen de sa description.

N° 13. — Homme debout vu de face enveloppé dans son manteau.

Quatre états :

I. Avant le n° 9.

II. Avec ce numéro.

III. Les ombres du manteau ont été étendues et le pli cassé à droite est entièrement exprimé.

IV. Le n° 9 a été remplacé par le nom de l'artiste, écrit comme au n° 11.

N° 14. — Servante portant un chien.

Deux états :

I. Avec le n° 10.

II. Ce numéro a été remplacé par le nom de l'artiste ; quelques retouches se remarquent dans le dos,

Digitized by Google

et un pli a été ajouté par derrière, de façon à donner plus d'ampleur au vêtement.

N° 15. — La laitière. — Le costume de cette femme est celui qu'on peut assigner au personnage de la fable de La Fontaine.

Deux états :

I. Avec le n° 11 à la gauche du bas.

II. Le nom de l'artiste se lit à la place de ce numéro; il est écrit comme au n° 11. La tête a été changée; il y a également plusieurs changements sur le vêtement.

N° 16. — Jeune paysan, le pied sur une marche.

Cinq états :

I. Avant le n° 12.

II. Avec ce numéro.

III. Quelques tailles ont été ajoutées au-dessus de la hanche droite.

IV. La basque droite a été augmentée et de nouveaux travaux ont été ajoutés à la hanche droite, au-dessous de ceux qui sont indiqués au troisième état.

V. Le n° 12 a été remplacé par le nom de l'artiste, écrit comme au n° 11; de plus, on voit à droite les lettres H h.

N° 17. — Servante vue de face en casaquin boutonné.

Trois états :

I. La rondeur des tétons est mal exprimée; le n° 13 se voit à gauche au-dessus du nom de l'artiste,

II. La rondeur des tétons est mieux exprimée.

III. Le n° 13, qui se voit dans les deux états précédents, a été supprimé.

N° 18. — Un homme vu de profil, le chapeau sur la tête.

Digitized by Google

Trois états :

I. Avant le nº 14.

II. Avec ce numéro.

III. Le nom de l'artiste, écrit comme au nº 11, a été substitué au nº 14.

Nº 19. — Jeune dame assise.

Cinq états :

I. Avant le fond.

II. Avec le fond, mais avant le nº 15.

III. Avec le nº 15.

IV. La tête a été changée, et l'ombre de la robe a été étendue et fortifiée.

V. Le nom de l'artiste, écrit comme au nº 11, a été substitué au nº 15.

Nº 20. — Homme debout, vu de face, la main sur un appui.

Quatre états :

I. Avant le nº 16 à gauche.

Jombert s'est trompé en indiquant cet état comme étant postérieur au troisième ci-après.

II. Avec le nº 16.

III. Les plis du manteau ont été changés, les ombres renforcées, les tailles en haut de la jambe droite ont été prolongées. Le nº 18 a été substitué au nº 16.

IV. Le nº 18 a été effacé et remplacé par le nom de l'artiste, écrit comme au nº 11.

Nº 21. — Manant debout et appuyé.

Quatre états :

I. Avant le trait carré.

II. Le trait carré est très-faiblement exprimé; la tête est plus travaillée.

III. Le trait carré est complétement exprimé, et l'on voit à droite le nº 20.

Digitized by Google

IV. Le nom de Le Clerc se lit à gauche ; le nº 20 a été supprimé, et l'on voit au-dessous de la place qu'il occupait les lettres K k.

Pièces de la suite des modes, non décrites, et qui ne sont connues que dans notre collection.

Nº 22. — Jeune gentilhomme dirigé à droite et regardant à gauche. Une de ses mains est étendue vers la droite ; l'autre est posée sur sa hanche, et se trouve, en partie, cachée par son manteau. (Morceau anonyme sans numéro.)

Nº 23. — Jeune homme sans chapeau, vu de profil, dirigé à gauche. Son bras droit est appuyé sur un objet dont la gravure n'est pas terminée et qui se trouve entre son bras et son corps ; sa main droite est pendante, la main gauche est appuyée sur sa hanche. On lit à la gauche du bas *S. le Clerc* ; sans numéro.

Nº 24. — Homme vu de trois quarts, dirigé à gauche où il regarde, il est coiffé d'un chapeau et enveloppé d'un manteau. (Morceau anonyme, sans numéro.)

L'épreuve que nous avons sous les yeux porte des indications à la sanguine, pour des changements au manteau ; nous ignorons s'ils ont été réalisés sur la planche.

Cette suite est une de celles qu'on rencontre le plus facilement ; mais la réunion des différents états connus est très-difficile à rassembler.

Jombert en possédait 46 épreuves.

Nous en avons réuni 64, y compris les trois pièces qu'il n'a pas connues. Néanmoins, il est possible qu'on découvre encore quelques pièces de cette suite, tirées avant les numéros.

Nous n'avons indiqué que ce que nous avons vu,

Digitized by Google

en suivant, pour la description des états, l'ordre de Jombert. Quant aux numéros qui se trouvent sur les planches, et qui constituent souvent le premier état connu, on remarque quelquefois le même numéro sur deux pièces différentes, de sorte que ces indications ne peuvent servir pour le classement de la suite.

Martyre de saint Jean l'évangéliste (J., 208). Cette pièce a été gravée par Benoît Audran, sur le dessin de Le Clerc. Il en existe des épreuves avant toute lettre. — Les épreuves terminées sont décrites par Jombert.

Vie de J. C., par Saint-Réal. Paris, 1686, in-4° (J., 209). — Jombert a décrit inexactement la jolie vignette représentant Adam et Ève.

Le sujet représenté est une allusion à la promesse faite par le Seigneur à nos premiers parents, après leur chute. Ils apprennent que le sauveur du monde naîtra d'eux, et leur figure exprime le ravissement. Le démon sera vaincu, et même la mort; les idoles seront brisées. Telles sont les pensées qu'exprime cette charmante composition; elles se rapportent parfaitement au sujet.

Cette vignette est une des plus belles et des plus rares de l'œuvre de Le Clerc.

On en connaît deux états :

I. Avant le nom de Le Clerc.

II. Avec ce nom.

Dans cet état les rayons ont été prolongés sur la statue, à droite, et des travaux ont été ajoutés sur les nuages, ainsi qu'au pied droit d'Ève.

Les épreuves du premier état sont avant aucun

Digitized by Google

texte au verso ; celles du second état proviennent de l'édition.

Quant au cul-de-lampe, pour la fin du volume, il a été exactement décrit par Jombert. On rencontre des épreuves avant le texte au verso.

Saint Paulin, évêque de Nôle, par Ch. Perrault. Paris, Coignard, 1686, in-8° (J., 210).

Ce poëme, dont Boileau s'est tant moqué, est devenu rare. Une des causes de cette rareté provient de l'empressement des amateurs à en couper les vignettes pour les faire entrer dans leurs collections. Cette suite est très-jolie, et les épreuves tirées du livre sont généralement satisfaisantes. Toutefois elles n'approchent pas de celles qui ont été tirées avant les changements faits par le maître, ou avant l'impression du texte au verso. Quoique ces changements aient été, en grande partie, signalés par Jombert, nous croyons devoir en reproduire la description sous une forme nouvelle.

N° 1. — Vignette de l'épître dédicatoire à Bossuet.

Deux états :

I. La mitre épiscopale, au-dessus des armes de Bossuet, est entièrement blanche.

II. La mitre est chargée d'un ornement au milieu.

Il existe des épreuves du premier et du second état avant le texte au verso.

N° 2. — Trasimond, roi des Vandales.

Nous n'avons pas rencontré d'épreuves tirées avant les changements indiqués par Jombert. Celle que nous possédons, avant le texte au verso, est identique à celle de l'édition, et par conséquent avec les changements indiqués par Jombert. — (*Morceau anonyme.*)

N° 3. — Dieu apparaît à saint Paulin.

Digitized by Google

Deux états :

I. Avec les terrasses blanches sur le devant, ainsi qu'entre les deux premiers carreaux du parterre; avant que le nombre des rayons de la gloire ait été augmenté, et que ces rayons aient été prolongés de manière à dépasser la tête du saint.

II. La planche est terminée ; les ombres des arbres sont fortifiées, celles des terrasses prolongées, etc.

Les épreuves du second état ont servi au livre, on en connaît avant le texte au verso.

N° 4. — Songe de saint Gontaire. — (*Morceau anon.*)

Deux états :

I. Le nuage, sous les pieds de l'ange debout, est blanc; plusieurs figures du fond sont également blanches. Les nuages sur le devant ne sont pas terminés, l'un d'eux présente un espace blanc.

II. Avec les travaux dont l'absence caractérise le premier état.

Les épreuves du second état sont celles de l'édition ; on en connaît avant le texte au verso.

N° 5. — Saint Euric et saint Paulin.

Deux états :

I. Avant des travaux ajoutés au bas du vêtement de saint Euric.

II. Avec ces travaux.

N° 6. Saint-Paulin à Nôle.

Deux états :

I. Avant les arbres dans l'enclos attenant au dôme de l'église, avant les arbres sur le portail, etc.

II. Avec ces travaux. Il y a des épreuves de cet état avant et avec le texte au verso.

N° 7. Entrée triomphale de saint Paulin.

Deux états :

I. Avant les tailles sur la figure drapée, debout

Digitized by Google

entre les deux troncs d'arbres ; avant les ombres sur l'arbre à gauche, sur la figure couchée à droite, ainsi que sur le monticule.

II. Avec ces travaux ; il en existe des épreuves avant le texte au verso.

Ménage, ami de Charles Perrault, et qui admirait son poëme à la louange de Le Brun, était moins favorable au Saint-Paulin. Il rapporte (*Ménagiana*, t. III, p. 13) un sixain dont il ne cite pas l'auteur qui pourrait bien être Ménage lui-même :

Boileau, Perrault, ne vous déplaise,
Entre vous deux changez de thèse.
L'un fera voir par le Lutrin
Que la muse nouvelle a le pas sur l'antique ;
Et l'autre, par le saint Paulin,
Qu'aux poëtes nouveaux les anciens font la nique.

L'invocation et l'imitation des saints pour tous les jours de l'année, et les principaux mystères. En quatre parties, Paris, chez Audran, 1686 et 1687, in-16 (J., 211). — Suite dite les *Saints d'Audran*, pour la distinguer de celle qui a été publiée plus tard par Gantrel (J., 222).

Il existe des épreuves tirées avant le texte. Les éditions postérieures à celles qu'on vient d'indiquer sont sans valeur.

Le texte de cet ouvrage recherché est de l'abbé Giraud. Brunet ne cite que l'édition de 1687. Nous n'avons jamais vu celle que cite Jombert sous la date de 1686 ; mais, à vrai dire, ces deux éditions n'en font qu'une. Il est probable que Jombert avait sous les yeux un exemplaire incomplet, lorsqu'il a fait sa description, et qu'il y manquait le titre de la première partie, qui est toujours daté de 1687. Il y

Digitized by Google

a donc deux titres pour le tome premier, l'un avec la date de 1686, et l'autre avec celle de 1687. Quant au tome second, il est toujours daté de 1687. Les compositions de cette jolie suite sont très-supérieures à celles de Callot, et l'exécution elle-même surpasse celle du maître de Nancy.

Il ne nous a pas été donné de voir un livre indiqué par le *Manuel* de Brunet (art. Le Clerc) sous le titre suivant : *Calendrier des Saints, ou figures des vies des saints, pour tous les jours de l'année, gravées* D'APRÈS *Séb. Le Clerc.* Amst., 1730, 2 vol. petit in-4°. Au n° 22041 de la table, Brunet indique que les figures sont *par* Séb. Le Clerc ; mais, de deux choses l'une, ou les gravures de l'édition d'Amsterdam sont des copies des saints d'Audran, ce que semble indiquer cette mention du Manuel : « Collection de 365 planches, sans texte, le frontispice est en hollandais, » ou bien ce sont des épreuves des planches originales, mais nécessairement usées, dépourvues d'effet et sans valeur.

Brunet ajoute : Quant au « recueil des portraits des saints, gravés en *médaillons*, et qui se relie en deux volumes in-16, il est tout différent de celui dont nous parlons au mot *Invocation.* » (Brunet, art. Le Clerc.) Nous ne savons ce que cela veut dire. Jombert, ni aucun iconographe, n'a connu des saints de Le Clerc en médaillons. Il ne peut s'agir des saints de Gantrel (J., 222). La mention du *Manuel* est un logogriphe dont nous n'avons pas la clef; mais il est certain que Le Clerc n'est pour rien dans ce recueil.

Les grandes conquêtes du roi (J., 212). Suite de

Digitized by Google

28 pièces gravées par Le Clerc, ou sur ses dessins, par Châtillon [1].

Cette suite ne doit être confondue, ni avec les *Tapisseries historiques* dont nous avons parlé ci-dessus, ni avec les *Petites conquêtes*, dont nous parlerons ci-après.

Deux bordures différentes ont été gravées par Le Clerc, pour servir de passe-partout aux pièces de cette suite.

Aux remarques faites par Jombert, sur ces bordures, nous ajouterons ce qui suit en ce qui concerne celle au haut de laquelle on voit deux renommées.

Nous avons sous les yeux une épreuve très-vigoureuse de la planche 24 de la suite, et cependant les travaux aux genoux s'y voient déjà, ainsi que ceux aux deux ailes de la même renommée et à la figure du soleil. Il en résulte que les épreuves où se rencontrent ces travaux sont très-recommandables. Cela est si vrai que, dans cette épreuve, on remarque l'absence de travaux qui ont été exécutés postérieurement. Ainsi, la renommée de gauche n'a pas de cheveux derrière la tête; sa jambe est nue, tandis qu'elle est couverte dans l'état ordinaire. Les draperies sont différentes; toute la figure est plus travaillée; dans les épreuves ordinaires, elle est autrement coiffée.

Cet état nous paraît être le second de la planche, et celui dans lequel on voit les travaux ci-dessus serait le troisième.

[1] On lit dans les notes de Mariette (*Abecedario*, t. III, p. 108). « Les planches des conquêtes du roi qu'a gravées M. Châtillon, l'ont été, sur les dessins de M. Le Clerc, très-terminés. Je les ai vus (les dessins) chez M. Châtillon; ils étaient lavés à l'encre de la Chine; Huquier les a achétés 240 livres, à son inventaire, en 1734, et les a revendus 300 livres à M. Lorangère. » — Deux de ces dessins sont à Metz, dans la collection de M. Chartener.

Digitized by Google

Quant au premier état, il est incontestablement caractérisé par l'absence des travaux qu'on remarque à la tête du soleil dans les épreuves postérieures; mais cette remarque est seulement sensible dans les épreuves d'essai qui ont été tirées de la bordure seule, sans les sujets qu'elle était destinée à renfermer.

Chacune de ces bordures est gravée sur un cuivre plein, sans aucun vide comme on l'a supposé. Les planches contenant les sujets sont de dimensions exactement égales à celles de l'intérieur de la bordure qui doit les renfermer. Chaque planche contient: en haut, le plan de la bataille; au milieu, le sujet; et, au bas, l'inscription.

Pour obtenir chaque épreuve de cette suite, on a fait nécessairement deux tirages superposés, l'un pour la planche disposée comme nous venons de l'indiquer, et l'autre pour la bordure. Mais comme les planches sont de même grandeur que l'espace blanc laissé par la bordure, on n'aperçoit pas toujours les marques du cuivre à l'intérieur, l'une des planches ayant quelquefois doublé l'autre.

Souvent, toutefois, on aperçoit une double marque de cuivre, à l'intérieur, ce qui est arrivé lorsque l'application de la seconde planche sur l'épreuve déjà tirée n'a pas été faite très-exactement. C'est ce qui explique que, dans les divers et nombreux tirages qui ont été exécutés, les sujets et leurs accessoires ne sont pas toujours à la même place par rapport aux réserves blanches de la bordure.

Pour la description de la suite, nous renvoyons à celle de Jombert.

Réception du roi à l'hôtel de ville (J., 213).

Digitized by Google

On connaît deux états de cette belle pièce :

I. Avant la ponctuation de l'inscription : *Ludovico Magno,* qui se trouve dans un cercle avec le nom de *de fourcy* (sic) écrit sans majuscule dans l'inscription du bas.

II. La ponctuation existe dans l'inscription entourée d'un cercle, et, dans le bas, on lit à la première ligne : *DeFourcy,* d'un seul mot, mais avec un *F* majuscule italique.

Il existe, dans le même sens, une copie fort bien gravée par Ertinger, quoique plus lourde que l'original. Du reste, elle ne saurait être trompeuse, puisque le copiste y a mis son nom et son adresse.

Monument érigé à la gloire du roi à l'hôtel de ville de Troyes, 1687 (J., 214).

On connaît cinq états de cette pièce :

I. Avant le titre en capitales, en haut ; avant la date de 1687 ; avant la lettre sur l'encadrement ; avant le nom de Le Clerc ; avant les tailles croisées sur la dernière draperie, à droite et à gauche.

II. Avec la lettre, mais avant les trois lignes de dédicace, et toujours avant le titre en capitales et le nom de Le Clerc.

III. Ces trois lignes y sont, mais non le titre en capitales et le nom de Le Clerc.

IV. Avec le titre en capitales et le nom de Le Clerc.

V. Avec l'adresse de Martinat.

Explication des tableaux de la galerie de Versailles (par Rainssant). Versailles, Muguet, 1687, in-4° (J., 215).

Encore un livre omis par Brunet. Il est inexactement décrit par Jombert.

Digitized by Google

Cette jolie suite se présente avec plusieurs variétés, dont il va être rendu compte en suivant l'ordre adopté par Jombert.

N° 1. — Fleuron du titre. Il en existe des épreuves avant le texte au verso.

N° 2. — Le même fleuron plus grand.

L'épreuve décrite par Jombert est probablement unique.

N° 3. — Vignette du commencement du livre. Ajouter à la description de Jombert pour les deux états de cette planche : Il y a des épreuves du second état avant le texte au verso. Les épreuves du premier état sont toujours sans aucun texte.

N° 4. — Ce numéro, ainsi que les n^os^ 6 et 8, désignent des lettres ornées.

N° 5. — Vignette du salon de la paix.

Deux états :

I. Avec une statue à droite près de la colonne. Les rares épreuves de cet état n'ont pas de texte au verso.

II. La statue a été supprimée.

C'est l'état des épreuves du livre. On en rencontre sans texte au verso.

N° 7. — Vignette du salon de la guerre.

Deux états :

I. L'os maxillaire de la figure de la guerre est faiblement exprimé. Cette remarque ne peut être faite que sur des épreuves tirées avant le texte au verso.

II. L'os maxillaire est fortement accusé. C'est l'état du livre.

N^os^ 9 et 10. — Deux fleurons dont on rencontre des épreuves avant le texte au verso.

Quant à la pièce annoncée à la fin de la description de Jombert, elle n'est pas de Le Clerc.

Digitized by Google

Histoire métallique de la république de Hollande, par Bizot. Paris Horthemels, 1687, in-fol. (J., 216).

Les pièces de cette suite ont été composées par Le Clerc ; mais la gravure en appartient, pour la plus grande partie, à Lalouette. Elles sont exactement décrites par Jombert. Disons seulement qu'il existe un tirage des vignettes avant le texte au verso.

Annales de Toulouse, par La Faille. Toulouse, Colomyez, 1687-1701, 2 vol. in-fol. (J., 217).

Cet ouvrage, aujourd'hui très-recherché, est indiqué au *Manuel* de Brunet, mais sans aucune mention des gravures de Le Clerc dont il est orné.

Du temps de Jombert, la suite complète des vignettes et des lettres grises n'existait que dans sa collection.

Alors, comme aujourd'hui, on ne pouvait se les procurer qu'en les coupant dans les volumes, à moins qu'on ne les rencontrât avant le texte au verso, ce qui est fort rare. Nous avons sous les yeux une suite complète des vignettes de cette qualité ; elle présente, pour quatre pièces, les différences suivantes :

N° 2. — Deux états :

I. Avant les tailles sur le livre à droite, et les tailles sur le haut du manteau d'armes ; avant les travaux sur le vêtement recouvrant le genou de la figure de la justice à gauche.

II. Avec les travaux indiqués comme n'existant pas dans l'état précédent ; en outre, les marches sous les armoiries sont mal exprimées.

N° 17. — Deux états :

I. Avant le nom de Le Clerc et les inscriptions autour des huit médaillons.

Digitized by Google

II. Avec le nom et les inscriptions.

N° 21. — Deux états :

I. Avant la lettre dans la marge.

II. On lit dans la marge : *Juxta picturam Tolosæ.*

N° 23. — Deux états :

I. Avant les changements faits aux deux enfants qui se trouvent sous l'homme portant un grand vase et un drapeau ; avant l'ombre sur le grand vase porté par quatre hommes, etc.

II. Avec les travaux dont l'absence constitue le premier état.

A l'exception des fleurons, le texte existe aux épreuves du second état.

Façade du Louvre suivant le projet de Bernin (J., 218). Cette pièce, gravée longtemps après l'abandon des projets de Bernin, et après l'achèvement de la colonnade de Perrault, semble avoir eu pour objet de montrer combien l'exécution est supérieure au projet de Bernin. Cependant, d'après une note de Mariette (*Abecedario,* t. III, p. 107), le dessin de cette pièce aurait été fourni par le miniaturiste Bailly, à une époque contemporaine de l'exécution des tapisseries historiques (J., 156), c'est-à-dire vers 1680 et non en 1688.

Le Manuel d'Épictète, traduit par Coquelin. Paris, 1688, in-12 (J., 219).

On connaît quatre états du frontispice gravé pour ce livre :

I. L'estampe est entourée d'un double filet; les rayons autour du Saint-Esprit sont faiblement exprimés. On lit sur la pierre : LE MANUEL DEPICTCETE, sans apostrophe.

Digitized by Google

II. Avec un simple filet, après la suppression du filet intérieur, dans le haut, et du filet extérieur sur les trois autres côtés ; les rayons ont été fortifiés. Le nom du philosophe est écrit D'EPICTETE ; les travaux dans le ciel ont été prolongés jusqu'au filet extérieur. — Ces deux états très-rares sont dits : *Avant le pot.* En outre, on ne voit aucune écriture sur le livre que tient la Religion.

III. Toujours avec un simple filet ; on voit un pot près du pied d'Épictète, et une inscription est gravée sur le livre que tient la Religion.

IV. L'inscription : LE MANUEL D'EPICTETE qui se lisait sur le tertre où est assis le philosophe, a été supprimée, probablement en vue de décorer quelque ouvrage religieux qui nous est inconnu.

L'Incrédulité de saint Thomas (J., 220).

Deux états :

I. Avant les tailles croisées sur la voûte du plafond, et divers autres travaux.

II. Avec les travaux dont l'absence constitue le premier état. — Dans le second état, la planche a été presqu'entièrement retravaillée.

Le martyre de saint Étienne (J., 221).

On connaît deux états :

I. L'intérieur du nuage d'où sort l'ange, tenant une palme et une couronne, est entièrement blanc. La planche n'a pas encore tout son effet.

II. L'intérieur du nuage contient des tailles droites et des travaux au pointillé. La planche, presqu'entièrement retravaillée, est arrivée à l'effet voulu par le maître.

Cette estampe fait pendant à la précédente.

Digitized by Google

Les vies des saints, ou les figures des saints, avec un abrégé de leurs vies, suivi d'une pratique facile pour les invoquer tous les jours, etc. A Messieurs des congrégations de Notre-Dame érigées dans les maisons de la Compagnie de Jésus. Grand in-octavo. *Paris, chez Étienne Gantrel, rue Saint-Jacques, à l'Image Saint-Maur, 1689* (J., 222).

Tel est le titre exact donné par Jombert de cette suite dite les *Saints de Gantrel*. Nous n'avons pas vu ce volume et, d'après la dimension des planches que nous connaissons, nous nous expliquons difficilement comment des planches disposées pour décorer une édition in-24 ont pu être utilisées pour une édition grand in-8°, format très-peu usité en 1689.

La seule explication qui nous paraisse plausible est que ce titre, rapporté par Jombert, mais qui nous est inconnu, précède, non un volume, mais la suite des 64 morceaux gravés par Le Clerc 8 par 8, sur une même planche, et qui, lorsqu'ils sont divisés 4 par 4, présentent effectivement l'apparence d'un grand in-8°.

Quoi qu'il en soit, il est certain qu'il ne peut y avoir, dans cette collection, que 64 planches gravées par Le Clerc. Les autres sont de Lepautre et de Dolivar.

Nous avons sous les yeux les épreuves des planches gravées par Dolivar, pour le mois de décembre. Leurs dimensions sont exactement semblables à celles des 64 planches gravées par Le Clerc, pour partie des mois de janvier, mars, avril et mai; elles contiennent un texte au-dessous des gravures; il est en caractères mobiles et le format est in-24.

Il paraît même que les 64 planches de Le Clerc ne doivent pas se trouver dans la publication de

Digitized by Google

Gantrel, et que c'est improprement que cette suite est désignée sous son nom. Voici, en effet, ce qu'on lit dans les notes de Mariette (p. 104) : « Gantrel avait envoyé les planches tirées (c'est-à-dire avec le dessous des gravures en blanc) chez l'imprimeur Lacaille qui se trompa, et les discours ne se trouvaient point cadrer ni avoir aucun rapport avec les gravures, de façon que les impressions ne pouvant servir à rien furent supprimées, et M. Gantrel s'étant accommodé avec Lepautre, ce graveur *entreprit toute la suite* (avec Dolivar) *et recommença toutes les planches de Le Clerc* dont les épreuves sont devenues rares. »

L'exactitude bien connue de Mariette ne permet pas de révoquer en doute son assertion, d'où il résulte qu'on chercherait vainement des épreuves des gravures de Le Clerc dans la publication de Gantrel.

Quant aux 64 planches dont les rares épreuves ont échappé à la bévue de Lacaille, elles se présentent sous les trois états que nous allons détailler:

I. A l'eau-forte pure et avant toute lettre. — De toute rareté. — Jombert ne possédait qu'une partie de la suite en cet état.

Nous possédons une suite complète de cet état. Les 64 sujets sont tirés, 8 par 8, sur une seule planche. Chaque sujet, avec sa bordure qui comprend le blanc réservé pour l'impression typographique, est divisé, en haut et en bas, par un filet, afin d'indiquer comment ils devaient être coupés, pour être réunis en volume de format in-24. La suite en cet état est d'une délicatesse merveilleuse, et supérieure encore aux Saints d'Audran.

Digitized by Google

II. — Aussi avant toute lettre, mais les planches sont retouchées au burin.

III. — Avec le titre gravé au haut de chaque sujet, au moins pour 16 pièces du mois de janvier. Ce sont les seules que nous ayons vues de cet état.

Le tirage de Lacaille n'a pas été entièrement détruit, et l'on rencontre des épreuves du troisième état avec l'impression au-dessous des gravures, et même au verso, suivant Jombert (t. II, p. 62).

Les fonds des planches gravées par Le Clerc étaient trop délicats pour résister au tirage considérable que Gantrel se proposait de faire. Après l'erreur de Lacaille, on s'aperçut que les planches étaient déjà ruinées ; c'est vraisemblablement ce qui a été cause de leur destruction.

Quant aux planches gravées par Lepautre et par Dolivar, elles ont pu résister au tirage ; mais elles donnent des épreuves lourdes.

Deux grands écrans, en l'honneur de Louis XIV et du Dauphin son fils (J., 223).

Tel est le titre donné par Jombert, et il est certain qu'il existe deux planches différentes ; mais elles étaient destinées à former un seul écran portant au recto le médaillon du roi, et au verso celui du grand Dauphin.

Le Clerc a fourni le dessin de ces deux estampes qui ont été habilement gravées par un anonyme.

La grande Esther. — Esther, tragédie tirée de l'Écriture sainte. Paris, Denys Thierry, 1689, in-4° (J., 224). (Édition originale.)

On connaît quatre états du frontispice gravé pour cette édition :

Digitized by Google

I. — Le soldat, à gauche, a les bras nus et paraît avoir trois pieds ; son genou droit n'est pas recouvert par sa robe ; l'ovale qui se trouve au-dessus de la tête d'Assuérus est exprimé par de légères tailles circulaires recouvertes de tailles horizontales ; la joue d'Assuérus est formée par des tailles légères et par quelques points, etc. — Ces épreuves, dites *aux trois* pieds, sont de toute rareté.

II. — Le troisième pied du soldat à gauche est supprimé ; ses bras sont couverts ; sa robe a été allongée de manière à recouvrir son genou ; les tailles horizontales et l'ovale ont disparu ; la joue d'Assuérus n'est exprimée que par des points. C'est cet état qui se trouve ordinairement dans l'édition.

III. — On lit au bas : ESTHER.

IV. — Le mot Esther a disparu ; dans l'ovale, au-dessus du trône d'Assuérus, on voit un soleil rayonnant.

La petite Esther. — Esther, tragédie tirée de l'Écriture sainte. Paris, Denis Thierry, ou Cl. Barbin, 1689, in-12 (J., 120).

Le *Manuel* de Brunet mentionne, comme nous, deux éditions d'*Esther* sous la date de 1689, et il semble indiquer que l'édition originale est du format in-12. Nous croyons, au contraire, que la priorité appartient à l'édition in-4°. En effet, la circonstance que le frontispice de l'in-12 reproduit, *en contre-partie*, celui de l'in-4°, vient à l'appui de notre opinion, puisque ce dernier a été incontestablement gravé avant l'autre. Après cela, il est possible et même probable que les deux éditions ont paru en même temps.

Jombert n'a pas observé l'ordre chronologique par lui adopté, lorsqu'il a décrit, sous le n° 120, le fron-

Digitized by Google

tispice de la petite *Esther* en le rapportant à l'année 1676. Il n'a pas connu les deux états de ce frontispice que nous allons décrire :

I. — La tête d'Assuérus est de profil. On ne voit pas encore les changements qui caractérisent le second état. — Très-rare.

II. — La tête d'Assuérus est presque de trois quarts. En outre, le bras de la servante, à genoux derrière Esther, est entièrement blanc, tandis qu'il est légèrement ombré, en partie, dans le premier état; les ombres de ce bras ont été effacées, et le trait exprimant le dessous de l'avant-bras a été fortement repris. — C'est cet état qui se trouve dans l'édition.

Épitaphe et monument élevé à Berbier du Metz (J., 225).

Il y a deux états pour l'épitaphe :

I. — Avant l'inscription du bas, on n'y lit rien autre chose que *Berey scripsit.*

II. — Avec l'inscription au-dessus et au-dessous de l'échelle géométrique.

Il y a trois états pour le monument :

I. — Avant la lettre au bas.

II. — Avec la lettre dans la partie inférieure, et avant les changements qui caractérisent le troisième état.

III. — La chevelure a été changée ; les ombres ont été fortifiées ; des tailles ont été ajoutées à la draperie de l'enfant qui dort ; on voit derrière cet enfant d'autres tailles croisées, etc., etc. Dans cet état, la planche a plus de ton.

Deux médailles ou monnaies (J., 226).

Jombert déclare que cette estampe rarissime ne

Digitized by Google

se trouve que chez Mme de Bandeville et qu'elle ne se trouve nulle part ailleurs.

Nous en possédons cependant au moins un fragment.

Enfants déroulant un plan (J., 227).

Il y a deux états de cette pièce :

I. — Le plan déroulé est blanc et la planche n'est pas terminée.

II. — Les fortifications existent sur le plan. Le feuillage au-dessus du mur est terminé, et toute la planche est rehaussée de ton.

La grande Géométrie. Paris, chez J. Jombert, 1690 (J., 229).

La description donnée par Jombert se rapporte à l'édition originale de 1690. C'est la seule dont les épreuves soient bonnes. Il en existe beaucoup d'autres dont la dernière est de 1774, avec 37 planches de Cochin. V. Quérard, France littéraire, article Le Clerc.

Réflexions morales de l'empereur Marc Antonin, traduites par André Dacier. Paris 1691, 2 vol. in-12 (J., 231).

Très-jolie et très-rare vignette décorant un livre cité par Brunet, art. *Antonin*, mais sans aucune mention de la gravure de Séb. Le Clerc.

Figures de la Passion présentées à Madame la marquise de Maintenon, par Séb. Le Clerc (J. 232).

Dans la France littéraire (art. Le Clerc), Quérard a confondu cette suite, qui se trouve toujours sans aucun texte, avec la troisième Messe. Il annonce que

Digitized by Google

ces deux ouvrages sont les mêmes, tandis qu'ils sont entièrement différents.

Nous allons donner une description nouvelle des 36 estampes de cette suite, pour rectifier et compléter la description de Jombert.

Observations générales. — La présence de la bordure *d'ornement* destinée à encadrer chaque estampe de la suite est généralement considérée comme un signe caractéristique de l'infériorité des épreuves. Cela est vrai, lorsqu'il s'agit d'épreuves tirées en même temps que la bordure qui leur sert de passe-partout. Mais l'existence de cette bordure est évidemment insignifiante, lorsque chaque estampe a été collée, après le tirage de la bordure, sur l'espace blanc réservé dans son intérieur.

Par conséquent, quand on rencontre des épreuves où les sujets ont été collés, ainsi qu'on vient de le dire, il convient de chercher, en dehors de la bordure servant de passe-partout, les signes de priorité ou d'infériorité du tirage de chaque planche.

On ne signale généralement que deux états des planches de la suite, abstraction faite de la *bordure d'ornement :* ce sont ceux qu'on pourrait appeler *extrêmes,* et qui se reconnaissent aux signes suivants :

I. — Avant les retouches successives faites à différentes planches de la suite, retouches attestées par la présence d'un double filet d'*encadrement.*

II. — Avec ce double filet.

Mais, entre ces deux extrêmes, il y a des états intermédiaires dont le nombre varie pour chaque pièce, et qui proviennent de changements faits par Le Clerc. Il est donc indispensable de décrire les différents états qui se remarquent à raison de chaque planche de la suite, laquelle se rencontre toujours

Digitized by Google

chiffrée, par le haut, de 2 à 36. Le titre n'est pas chiffré.

Cette suite est quelquefois annoncée, dans des catalogues de ventes, comme étant avant la lettre. La vérité est qu'il n'y a jamais eu aucune lettre sur les planches de la suite ; le titre seul contient une dédicace à Mme de Maintenon. On n'en connaît aucune épreuve avant cette dédicace qui paraît avoir été gravée dans l'atelier d'Audran, sur un dessin de Le Clerc, dont la première pensée se trouve à Paris dans la collection de M. Turcan. On lit sur ce dessin : *A Madame, Madame de Maintenon* par *son très-humble et obéissant serviteur Séb. Le Clerc.* Cette écriture, ainsi que le dessin, sont de la main de Le Clerc.

N° 1er. *Titre ;* — quatre états :

I. — L'adresse d'Audran est indiquée *au [sic]* deux Piliers d'or.

II. — On a ajouté la lettre *s* au mot *au* qui est écrit *aus.*

III. — La planche a été entièrement retouchée. C'est seulement alors qu'ont eu lieu les changements signalés par Jombert dans les draperies de la figure représentant la Religion. La disposition des inscriptions a été modifiée, le mot *présentées* est écrit en caractères italiques, au-dessus des armoiries. L'adresse d'Audran a été refaite à nouveau et le mot *Aus* est écrit *Aux.*

Cet état est caractérisé par la présence d'un double filet.

IV. — L'adresse de Jeaurat a remplacé celle d'Audran [1].

[1] Lorsqu'on rencontre une suite d'un tirage uniforme, sur le

Digitized by Google

N° 2. — *Arrivée de Jésus au Jardin des Oliviers*, trois états :

I. — Avant les changements signalés ci-après :

II. — Avec les tailles croisées sur les nuages et sur les vêtements du dernier personnage à droite ; mais avant les ombres étendues sous les pieds des personnages.

III. — La planche a été retravaillée dans toutes ses parties ; les ombres ont été étendues. La planche est entourée d'un double filet.

N° 3. — *Jésus prie dans le même jardin*, trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Les ombres du feuillage de la masse boisée, à droite, ont été fortifiées.

III. — La planche a été entièrement retravaillée. Le feuillage de l'arbre à gauche a été changé ; des tailles croisées ont été ajoutées sur le ciel. Elle est entourée d'un double filet.

N° 4. — *Son agonie dans le même jardin*, trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Des tailles croisées ont fait disparaître une partie des broussailles au pied de l'arbre à gauche.

III. — La planche a été entièrement retravaillée.

même papier, on peut la rapporter à l'un des états du titre qui viennent d'être décrits. Il y eut certainement plus de quatre tirages anciens de la suite entière. Lorsque le papier de la suite est conforme à celui du titre, il appartient à l'un de ceux qu'on vient de rapporter ; mais, le plus ordinairement, les suites se rencontrent mélangées, et il est impossible de les ranger sous tel ou tel tirage, à moins d'indications spéciales, ce qui constitue, pour chaque pièce, deux ou trois états différents, tandis qu'il y en a quatre pour le titre.

Digitized by Google

les ombres ont été fortifiées partout. Une masse d'ombre a été ajoutée derrière le disciple couché. La planche est entourée d'un double filet.

N° 5. — *Jésus trahi par Judas dans le même jardin*, deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été retouchée; des travaux ont été ajoutés, surtout sur le ciel qui est plus noir que dans le premier état; l'ombre a été étendue sur la manche de saint Jean et sur son manteau. La planche est entourée d'un double filet.

N° 6. — *Jésus est arrêté dans le même jardin*, deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été reprise et poussée à l'effet, comme les précédentes, mais sans changements importants. Le seul qu'on puisse noter est une ombre ajoutée entre les jambes du soldat qui pousse Jésus par derrière. La planche est entourée d'un double filet.

M. de Baudicour nous a signalé un état avant les contre-tailles sur les fabriques, près d'une tour; mais nous ne l'avons pas vu.

N° 7. — *Jésus est amené chez Anne, beau-père de Caïphe*, trois états :

I. — Avant les changements.

II. — La pierre, à gauche, entre le petit enfant qui étend le bras droit et l'homme placé en arrière, qui était blanche dans le premier état, est teintée de tailles verticales jusqu'à plus d'un centimètre au-dessus de la tête de l'enfant; le mur derrière la lanterne, uni dans le premier état, est percé d'une ouverture.

III. — La planche a été reprise fortement dans toutes ses parties. Elle est entourée d'un double filet.

Digitized by Google

N° 8. — *Jésus chez Caïphe,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — La main gauche de saint Pierre est couverte de tailles verticales; la partie supérieure du vêtement du disciple, assis derrière saint Pierre, présente des parties blanches à la hauteur de la ceinture.

III. — Retouché moins fortement que dans les planches précédentes. On remarque des tailles croisées sur le sol derrière la servante. La planche est entourée d'un double filet.

N° 9. — *Jésus devant le grand-prêtre,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Les colonnes, en partie blanches dans le premier état, sont ici plus ombrées; le bas du vêtement de l'homme assis derrière saint Jean, blanc dans le premier état, est couvert de tailles horizontales; le bras de l'homme vu par derrière, debout, au premier plan, près de la colonne, est couvert d'un manteau; les marches à droite sont couvertes de contre-tailles; les assises de la muraille, à droite de la colonne principale, sont mieux exprimées; les divisions du pavé sont indiquées.

III. — Retouché et poussé au noir, sans additions importantes. La planche est entourée d'un double filet.

N° 10. — *Jésus devant Pilate,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Un second trait léger se remarque autour de l'arcade surbaissée du fond; les ombres de cette arcade ont été fortifiées.

III. — Fortement retouché. La planche est entourée d'un double filet.

N° 11. — *Jésus devant Hérode,* deux états :

I. — Avant les changements.

Digitized by Google

II. — La planche a été retouchée et fortifiée dans presque toutes les parties; la différence la plus saillante consiste en ce que la partie latérale du tribunal d'Hérode est couverte de tailles croisées. La planche est entourée d'un double filet.

N° 12. — *Hérode renvoie Jésus devant Pilate,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Les assises des pierres de l'escalier, qui présentaient des parties blanches, sont entièrement couvertes de tailles verticales; le vêtement de Jésus et celui de l'homme qui le force à descendre sont chargés de travaux exécutés en remplacement des travaux légers du premier état; la partie du mur, sous la balustrade du fond, presque blanche dans le premier état, est entièrement couverte de tailles verticales; les parties blanches, au-dessus de la balustrade, ont été également couvertes de travaux, etc., etc.

III. — La planche a été retouchée, mais sans aucune modification. Elle est entourée d'un double filet.

N° 13. — *Pilate ordonne de fustiger Jésus,* deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été entièrement retouchée et poussée à l'effet; le pavé est indiqué; les contre-tailles du mur à gauche sont aussi indiquées; il y a des tailles croisées sur les marches à droite, etc. La planche est entourée d'un double filet.

N° 14. — *La flagellation,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Les ombres de l'intérieur des croisées ont été légèrement fortifiées, et quelques changements, difficiles à indiquer, ont été faits à la figure et à la

Digitized by Google

poitrine du Christ; la manche gauche du spectateur debout, derrière le Christ, en partie blanche dans le premier état, est couverte de tailles verticales.

III. — La planche a été entièrement retouchée et poussée à l'effet. Elle est entourée d'un double filet.

N° 15. — *Le couronnement d'épines,* deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été retouchée et les ombres renforcées, mais sans changement notable. Elle est entourée d'un double filet.

N° 16. — *Pilate se lave les mains,* deux états :

I. — Avant la retouche.

II. — La planche a été retouchée, mais sans changements notables. Elle est entourée d'un double filet.

N° 17. — *Jésus est présenté au peuple,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Le vêtement du Christ qui, dans l'état précédent, s'arrête sur les cuisses, à la hauteur de la main gauche, a été prolongé, sans cependant toucher la rampe de l'escalier.

III. — La planche a été retouchée dans toutes ses parties et poussée à l'effet; le vêtement du Christ a été prolongé de manière à toucher la rampe de l'escalier. Elle est entourée d'un double filet.

N° 18. — *La condamnation,* deux états :

I. — Avant la retouche.

II. — La planche a été retouchée et poussée à l'effet, mais sans changements notables. Elle est entourée d'un double filet.

N° 19. — *Le portement de croix,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — La croix, entièrement blanche dans le premier état, présente quelques travaux légèrement

Digitized by Google

exprimés; les deux soldats tenant des lances, en avant de la croix, sont plus travaillés; le bouclier de l'un d'eux, presque blanc dans le premier état, est couvert de travaux.

III. — La planche a été entièrement retouchée et poussée à l'effet; les ombres, sur le devant et sur le ciel, ont été étendues. La planche est entourée d'un double filet.

N° 20. — *Simon porte la croix à la place de Jésus,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Un nuage, avec tailles en partie croisées, a été ajouté à la droite du haut; quelques travaux ont été ajoutés à la montagne derrière le groupe qui pousse le Christ.

III. — La planche a été retouchée et retravaillée dans toutes ses parties; de nouveaux nuages ont été ajoutés sur le ciel; les ombres ont été étendues sur les terrasses du premier plan; deux petites têtes ont été ajoutées près du palmier à gauche. La planche a été entourée d'un double filet.

N° 21. — *Le crucifiement,* deux états :

I. — Avant la retouche.

II. — La planche a été retouchée dans toutes ses parties, dont plusieurs ont été renforcées. Elle est entourée d'un double filet.

N° 22. — *L'élévation en croix.*

Mêmes observations. — Quelques tailles ont été ajoutées à gauche dans le ciel au II^e^ état.

N° 23. — *La croix est fixée en terre,* deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été retouchée; on a ajouté, en haut de l'estampe, derrière la croix, un gros nuage noir; en outre, on voit à droite, sur le ciel,

Digitized by Google

des tailles croisées qui n'existent pas dans le premier état. La planche a été entourée d'un double filet.

N° 24. — *On crucifie les deux voleurs,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Des tailles croisées ont été ajoutées sur les nuages, à droite, derrière le Christ.

III. — La planche a été retouchée ; les nuages ont été renforcés de nouveau et augmentés, à droite et à gauche ; les figures assises sur le devant sont entièrement noires, tandis que, dans l'état précédent, celle qui est près du cheval présente des parties claires.

La planche a été entourée d'un double filet.

N° 25. — *Jésus crucifié entre les deux voleurs,* deux états :

I. — Avant la retouche.

II. — La planche a été retouchée et poussée à l'effet ; quelques doubles tailles ont été ajoutées sur le ciel, sur le devant, à droite. Elle est entourée d'un double filet.

N° 26. — *Les saintes femmes et les disciples au pied de la croix,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche, presque toute entière, a été reprise, parce que l'artiste s'est aperçu qu'elle manquait d'effet ; quelques nuages ont été ajoutés à droite près de la montagne.

III. — Nouvelle retouche générale ; la montagne, à droite, a été couverte de tailles croisées ; plusieurs parties, surtout la figure du mauvais larron, ont été fortement reprises. La planche a été entourée d'un double filet.

N° 27. — *La mort de Jésus,* trois états :

I. — Avant les changements.

Digitized by Google

II. — La planche a été traitée comme la précédente. Offrant encore plus de parties blanches, elle a été entièrement reprise et remontée de ton, pour arriver à l'effet voulu par l'artiste. Cet état se distingue par des tailles croisées sur le ciel qui n'existent pas dans l'état précédent.

III. — Nouvelle reprise générale, mais sans changements notables. La planche a été entourée d'un double filet.

N° 28. — *La descente aux limbes,* deux états :

I. — Avant la retouche.

II. — La planche a été retouchée, moins fortement toutefois qu'à l'ordinaire, et sans changements notables. Elle se présente entourée d'un double filet.

N° 29. — *Un soldat perce le côté de Jésus après sa mort,* deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été fortement retouchée, surtout sur la butte à droite et sur l'homme à mi-corps, au milieu; la dernière figure, à gauche, a été supprimée et remplacée par deux figures plus petites derrière lesquelles on voit cinq lances.

La planche est entourée d'un double filet.

N° 30. — *L'ensevelissement,* deux états :

I. — Avant la retouche.

II. — La planche a été reprise dans toutes ses parties, mais sans changements notables; elle est entourée d'un double filet.

N° 31. — *Le corps de Jésus est couvert de fleurs et de parfums,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Des tailles croisées ont été ajoutées à gauche, sur le rocher près des marches; l'ombre a été prolongée, à gauche du tombeau, sur la marche et

Digitized by Google

sur les terrasses; d'autres ombres ont été étendues et fortifiées, principalement dans celle figurant la fumée de la torche la plus rapprochée du tombeau. Malgré ces retouches, certaines épreuves de cet état manquent de ton, tandis que celles du premier état sont très-harmonieuses.

III. — Retouché et poussé à l'effet, sans différences notables, si ce n'est dans les ombres fortifiées. La planche est entourée d'un double filet.

N° 32. — *La résurrection,* deux états :

I. — Avant les changements.

II. — Retouché, les ombres ont été fortifiées et étendues, principalement sous le nuage sur la terrasse. La planche est entourée d'un double filet.

N° 33. — *Première apparition aux disciples,* deux états :

I. — Avant les changements.

La remarque faite au n° 31 s'applique à celui-ci, avec cette différence qu'il n'y a aucun signe matériel qui distingue les épreuves du premier état. Cependant l'aspect des épreuves est tout différent, suivant qu'elles proviennent d'un premier tirage ou de tirages postérieurs. Les premières sont brillantes, tandis que les autres sont ternes.

II. — La planche a subi des remaniements considérables. Elle a été entièrement remontée de ton; les ombres ont été étendues et fortifiées, principalement sur le pavé et sur le mur à droite du haut; le mur du fond est entièrement couvert de tailles croisées; les fenêtres du fond sont grillées; des compartiments ont été ajoutés sur la planche dans toute la salle et sur le devant. La planche a été entourée d'un double filet.

Digitized by Google

N° 34. — *Incrédulité de saint Thomas,* trois états :

I. — Avant les changements. Il n'y a de tailles croisées que sur l'ombre d'une très-petite partie du fond, à gauche, entre la colonne et le filet.

II. — Les tailles croisées ont été ajoutées sur une grande partie du mur derrière le Christ.

III. — La planche a été de nouveau reprise dans toutes ses parties; certaines ombres ont été étendues et fortifiées. Elle est entourée d'un double filet.

N° 35. — *Le Christ monte au Ciel,* deux états :

I. — Avant les changements.

II. — La planche a été entièrement retouchée; les ombres sont fortifiées et étendues, principalement à la droite du bas; plusieurs figures, presque blanches dans le premier état, sont couvertes de travaux. La planche a été entourée d'un double filet.

N° 36. — *Descente du Saint-Esprit,* trois états :

I. — Avant les changements.

II. — Les draperies à la droite du nuage qui, dans le premier état, présentaient beaucoup de parties blanches, et n'étaient exprimées que par des tailles horizontales, sont plus couvertes de travaux avec tailles croisées dans le haut; de nouvelles contre-tailles ont été ajoutées sur l'ombre portée derrière le personnage à gauche, etc. En cet état, comme au précédent, la figure de la Vierge est toujours de profil [1].

III. — La planche a été entièrement retravaillée et poussée à l'effet; la figure de la Vierge est vue de trois quarts. Des masses d'ombres ont été ajoutées

[1] Nous ne connaissons pas d'épreuve du n° 36 avec la tête de la Vierge de face et sans le double filet. S'il en existe, cela constituerait un état intermédiaire entre le IIe et le IIIe.

Digitized by Google

presque partout, principalement sur le pilastre à droite, et de nombreuses tailles croisées ont été ajoutées de ce côté. La planche a été entourée d'un double filet.

La description de la suite entière donnée par Jombert n'est pas complète. Il n'a pas connu le tirage d'Audran avec le double filet; il s'est trompé en disant que ce double filet a été ajouté par Jeaurat, après la mort de Le Clerc.

Il est certain que cette addition a été opérée par Audran, qui a débité des épreuves de cet état, c'est-à-dire avec ce double filet au titre, avec son adresse rectifiée et la draperie de la Religion allongée. Ces épreuves ne sont pas à dédaigner. Celles de notre suite qui proviennent du tirage d'Audran (avec double filet) pour servir de comparaison avec le premier état, sont extrêmement vigoureuses et brillantes. Depuis, ces qualités se sont affaiblies par le tirage, et il est possible que les planches aient été retouchées de nouveau, lorsqu'elles sont arrivées entre les mains de Jeaurat. Les épreuves de ce tirage de Jeaurat sont indignes de figurer dans une collection composée de pièces choisies.

Il nous paraît certain que les retouches faites pour le tirage d'Audran, avec le double filet, ont été exécutées par Le Clerc lui-même.

Ces retouches sont habiles; elles ont heureusement fait revivre ces planches qui ont eu un succès énorme.

Sans doute, après ces retouches, les épreuves n'ont plus la légèreté qui fait le charme des premiers tirages; mais, comme cette extrême légèreté produisait, après le tirage de quelques centaines

Digitized by Google

d'épreuves, un ton gris, d'où résultait une absence d'effet, Le Clerc a jugé à propos d'entailler plus fortement ses planches de manière à produire plus de relief.

Nous possédons une suite complète du premier état ci-dessus décrit, laquelle est excessivement rare. Plusieurs épreuves de cette suite proviennent d'un œuvre formé par l'un des fils de Le Clerc, et portent des indications au crayon pour les corrections que l'artiste a exécutées. Notre suite du deuxième état est également complète ; à la suite du troisième il ne manque que la planche portant le n° 23 que nous avons remplacée par une épreuve du premier état.

Les dessins originaux et *finis* de cette suite sont admirables. Il y en a neuf dans notre collection ; nous ignorons ce que sont devenus les autres. — Quant aux premières pensées de ces charmantes compositions, une première partie comprenant quatorze sujets se conserve, ainsi que nous l'avons dit, chez M. Turcan, une autre, comprenant neuf sujets, se trouve chez M. de Baudicour ; une troisième partie est entre les mains d'un possesseur qui nous est inconnu.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE V.

TRAVAUX DE LE CLERC AUX GOBELINS DEPUIS SON MARIAGE.

3e Décade. — 1693-1702.

Travaux cités. (*Les numéros renvoient au Catalogue de Jombert.*)

La première Vénus (235); la seconde (308); l'Apothéose d'Isis (236); *Bibliotheca Telleriana* (237); Histoire de Ximenès, par Fléchier (238); Saint Claude (239); Junius, *Pictura veterum* (241); Dictionnaire étymologique de Ménage (242); Palais de Stockolm (243); Faubourgs de Paris (244); *Puer parvulus* (245); le Palais de Salomon (248); Multiplication des pains (251); Panégyrique des Saints, par Fléchier, ou le petit Paradis (252); Instruction sur le Quiétisme (253); les Hommes illustres de Perrault (255); les Batailles d'Alexandre (257); les Bourgogne (258); l'Histoire (260); Catafalque du roi de Suède (261); le Mariage du duc de Bourgogne (262); l'Académie des Sciences (263); Aubouin (264); Saint Athanase ou le Conciliabule de Tyr (265); la Vierge aux Anges (266); Introduction à la Géographie (272); Médaille en l'honneur de Charles XII (274); les Armes de Geoffroy (276); l'Histoire Bysantine (278); les Petites Conquêtes (279); Médailles du Roy (280).

La première Vénus (J., 235). — Pièce très-rare, gravée pour Potier et qui n'a pas été mise dans le commerce.

La vente du cabinet de Potier eut lieu en 1757, par les soins de Helle et Glomy. L'avant-propos du Catalogue contient une anecdote sur la première Vénus, que M. Ch. Blanc a reproduite (*Trésor de la Curiosité*, t. I, p. 37) dans les termes suivants : « Potier, dans les commencements de sa curiosité, avait fait la connaissance de Séb. Le Clerc, et il ra-

Digitized by Google

contait complaisamment, à ce sujet, l'anecdote suivante. En montrant aux curieux les premiers morceaux qu'il avait achetés, et qui étaient des plus ordinaires, il eut la mortification de voir ces riches possesseurs d'objets d'art, sourire de sa pauvreté, et de leur entendre répéter constamment : *Nous avons tout cela.* Piqué de cette indifférence dédaigneuse, Potier alla trouver Séb. Le Clerc, et le pria de lui graver avec soin un petit morceau à son choix, dont le prix fût proportionné à sa bourse d'écolier. Le Clerc lui grava une petite Vénus sur les eaux, portée dans une conque, tenant d'une main la pomme d'or qui fut le prix de sa beauté, et, de l'autre, un voile qui, enflé par les Zéphirs, fait voguer la déesse. Potier, après avoir payé la planche, retira les épreuves que Le Clerc avait fait imprimer pour lui ; ensuite invitant les amateurs à venir voir ses nouvelles acquisitions, il leur montra cette estampe inconnue dont ils admirèrent la composition et la gravure ; et, reconnaissant qu'elle était de Le Clerc, ils coururent chez lui et furent bien surpris d'apprendre qu'il n'en possédait pas une seule épreuve. Il leur fallut donc, à leur grand dépit, revenir chez Potier, lui faire leur cour et lui procurer le plaisir de se faire longtemps prier. Ce fut la vengeance qu'il tira de leurs anciens mépris. Ce morceau est fort rare, parce qu'il n'y eut d'épreuves que celles tirées par Le Clerc, au nombre de douze. Potier ayant perdu la planche, en fit graver une seconde, où la Vénus diffère pour l'attitude, et n'en tira également que douze épreuves. Il y fit ajouter ensuite, par Eisen, un triton qui pousse la conque de Vénus et un amour qui vole devant[1]. »

[1] Cette seconde planche a figuré à la vente de Potier, avec quatre

Digitized by Google

Il existe plusieurs copies de cette jolie pièce que nous allons détailler :

1° Par Giffart. En contre-partie (dirigée à droite, regardant à gauche) et avec deux vers français au bas :

C'est ainsi que Vénus au comble de la gloire,
Va remettre à Paphos le prix de sa victoire.

Dans la marge : *S. le Clerc inv.*

2° Par un inconnu, dans le sens de l'original, sur la mer : *S. le Clerc Inv.* Dans la marge on lit ce distique :

Aspicis ut facili delapsa per æquora cursu,
Vulcani conjux cipria regna petat.

La seconde Vénus (J., 308).

C'est une copie en contre-partie, de la main de Le Clerc, pour Potier, qui avait perdu la première planche. Elle est, en second état, moins rare que la première ; cependant le premier état, que nous allons décrire, est aussi rare que la première Vénus dont il n'existe qu'un seul état (v. ci-dessus).

On connaît deux états de cette seconde planche :

I. — Vénus dirigée à droite et regardant en face se voit seule sur la mer, et les nuages sont blancs : on lit à gauche, sur la mer : *S. le C. f.*

II. — On voit, à gauche, un triton poussant le char de la déesse et, à droite, sur le ciel, un amour volant ; les nuages sont ombrés. — Ces différents travaux ont été ajoutés par Eÿsen, après la mort de Le Clerc.

Giffart a fait une copie, en contre-partie, de cette

des douze premières épreuves et vingt-trois épreuves ordinaires. C'est-à-dire avec le triton et l'amour volant, ce qui constitue le second état de la seconde Vénus. Le tout a été adjugé 57 livres.

Digitized by Google

seconde planche. Elle est anonyme. On y lit les deux vers français, ci-dessus rapportés et qui se trouvent au bas de la copie de la première planche, par le même artiste. Nous avons négligé ici l'ordre chronologique afin de rapprocher deux charmants ouvrages de Le Clerc. La seconde Vénus n'a été gravée qu'en 1711.

L'apothéose d'Isis (J., 236).

Cette planche est une de celles qui a été le plus souvent remaniée par Le Clerc. Jombert, aidé par M. Lenormant du Coudray, a signalé cinq états différents de cette pièce, dont trois avant la lettre et deux avec la lettre. Nous allons en décrire dix états, dont huit avant la lettre et deux avec la lettre.

Le changement le plus important que l'artiste ait fait subir à cette planche consiste dans la substitution des sacrificateurs aux danseurs qui, dans les cinq premiers états, entourent l'autel d'Isis. Ce changement a eu lieu bien avant que la lettre ait été gravée dans la marge du bas, car la substitution des sacrificateurs aux danseurs n'apparaît qu'au sixième des huit états avant la lettre.

Cette différence étant la plus considérable et la plus sensible de toutes, nous la signalerons, dans la description qui va suivre, en divisant les états en deux catégories : la première, avec les *danseurs*, comprenant cinq états avant la lettre; la seconde, avec les *sacrificateurs*, comprenant également cinq états, dont trois avant la lettre et deux avec la lettre.

1re CATÉGORIE.

États avec les danseurs; *ils sont tous avant la lettre.*

Ier état. — Avant les tailles croisées sur le der-

Digitized by Google

rière de la robe d'Isis, sur le nuage qui la supporte, sur le nuage qui est au-dessous de son bras gauche et des autres nuages à gauche, et, enfin, sur les nuages à droite, au-dessous de la figure d'Apollon. — Les draperies du haut, à droite et à gauche, ont plusieurs parties entièrement blanches. On lit au bas, à droite, sur la première marche : *S. le Clerc f.* — Les épreuves de cet état sont très-légères de ton, mais dépourvues d'effet.

IIe état. — Avant les nuages teintés derrière les figures de Pluton, de Saturne et de Mercure; avant les tailles croisées sur le nuage près et au-dessous du gros gland à gauche ; avant les fumées des cassolettes renforcées ainsi que les deux piédestaux du second plan; les quatre figures en avant de ces piédestaux (deux à droite et deux à gauche) sont blanches; les draperies à la gauche du haut sont entièrement teintées; aux draperies de droite, il ne reste plus qu'une très-petite partie blanche; le nom de Le Clerc se lit comme dans l'état précédent. — La planche a été remontée de ton et mise à l'effet.

Ces deux états, qui sont réunis dans la collection de M. de Baudicour, sont excessivement rares. On ne connaît qu'une épreuve du premier état et deux du second; l'une d'elles se conserve dans notre collection.

IIIe état. — Avec le Mercure encore blanc, ainsi que le nuage qui le supporte, mais avec les quatre figures teintées en avant des gros piédestaux du second plan. Le nom de Le Clerc, qui se voyait à droite, a été effacé, ainsi que le cercle tracé dans la marge pour recevoir les armes. Ce cercle existait dans les deux états précédents. Enfin, l'auréole qui entoure la gloire où se trouvent Jupiter et Junon a

Digitized by Google

été renforcée, surtout dans la partie la plus rapprochée des nuages. — *Morceau anonyme.*

IVe état. — Avec le Mercure ombré, ainsi que les nuages autour, mais avant les ombres portées de chaque côté du premier plan, derrière les premiers danseurs; le cercle destiné à recevoir les armes a été rétabli. — *Morceau anonyme.*

Ve état. — Dernier état avant la substitution des sacrificateurs aux danseurs et avec le nom de Le Clerc rétabli à droite, mais en caractères plus apparents qu'au premier et au second état; il est écrit ainsi : *Se le Clerc in et f.*

Ce cinquième état est beaucoup moins rare que les précédents. Il nous a été donné d'en voir environ douze épreuves et nous en avons possédé quatre. Le travail de l'artiste est déjà plus lourd que dans les états précédents. Cette pesanteur va s'accentuer à partir du sixième état où les sacrificateurs sont substitués aux danseurs. Cette substitution, commandée peut-être par les données du sujet qui représente une scène d'opéra, ne nous paraît pas heureuse, et nous préférerons toujours les épreuves avec les danseurs à celles où l'on voit des sacrificateurs. — Notre estampe représente la dernière scène de l'opéra de Quinault, au moment où Jupiter prononce ces vers :

> ***Dieux, recevez Isis au rang des Immortels;***
> ***Peuples voisins du Nil, dressez-lui des Autels.***

Les danseurs paraissaient d'autant plus dans la situation du sujet que, immédiatement après ces vers, commence le ballet final que l'artiste avait d'abord voulu représenter, sans qu'on puisse se rendre compte du motif qui lui a fait renoncer à

Digitized by Google

cette représentation. Quoi qu'il en soit, une épreuve, avec les danseurs, devra toujours accompagner une autre épreuve, avec les sacrificateurs, dans tout œuvre de Le Clerc.

2e CATÉGORIE.

États avec les sacrificateurs : *trois avant la lettre, deux avec la lettre.*

VIe état, — 1er des sacrificateurs. — Avec le Saturne encore blanc et les nuages derrière non encore renforcés, avec les sacrificateurs, mais avant les fumées renforcées autour de l'autel et les pavés teintés sous les pieds du grand prêtre, à gauche, et également de l'autre côté de l'autel, à droite ; puis avant que le grand rond du milieu, devant l'autel (il parait ovale à cause de la perspective), ait été entièrement teinté. Les colonnes ne sont pas encore marbrées. Les armes de la princesse de Bournonville y sont, mais non la lettre.

VIIe état, — 2e des sacrificateurs. — Avant les raies diagonales sur le bas de la robe du grand prêtre, et les garnitures sur les robes des femmes qui portent des corbeilles ; avant les ombres renforcées sur les nuages au-dessus de Pluton et de Latone ; enfin avant les enroulements sur les frises des colonnades.

VIIIe état, — 3e des sacrificateurs. — Cet état est le dernier avant la lettre dans la marge. Elle n'a été gravée qu'après les derniers changements dont nous allons rendre compte : avant le changement du nuage à gauche qui, dans l'état suivant, cache la balustrade au-dessus de la colonnade du second plan, et avant le nuage changé et fortement teinté sous les pieds de Jupiter et de Junon ; enfin, avant le grand rond

Digitized by Google

marbré et avant les carreaux noirs au milieu des losanges de chaque côté.

IX^e état. — 4^e des sacrificateurs; 1^er état avec la lettre. — La planche a été entièrement terminée. De chaque côté des armes de la princesse de Bournonville et au-dessous du titre et de la dédicace en deux lignes, on lit douze vers français sur deux colonnes. — Sans aucun nom d'éditeur.

X^e état. — 5^e des sacrificateurs; 2^e état avec la lettre. — L'adresse d'Audran, *rue Saint-Jacques, aux deux Pilliers d'or,* a été ajoutée tout au bas de la marge, au-dessus du trait carré.

Nous sommes loin d'avoir décrit toutes les différences qui distinguent ces dix états, dont la réunion complète existe seulement dans la collection de M. de Baudicour ; nous avons signalé les plus apparentes. — Notre collection comprend deux épreuves avec les danseurs (2^e et 5^e états) et deux épreuves avec les sacrificateurs.

Bibliotheca Telleriana, Paris, imp. royale, 1693, in-fol. (J., 237).

Ce livre est le catalogue de la bibliothèque du chancelier Michel Le Tellier, qui fut léguée par son fils, Charles-Maurice Le Tellier, archevêque de Reims, à l'abbaye de Sainte-Geneviève, pour être rendue publique. La belle vignette qui décore ce livre présente un effet étonnant de perspective.

On en connaît trois états :

I. — Avant les nombreux travaux qui caractérisent le second état.

II. — Il y a des dessins sur la tapisserie portant les armes de Le Tellier; une partie des deux livres appuyés contre le tabouret, entièrement blanche

Digitized by Google

dans le premier état, est, dans celui-ci, couverte de tailles horizontales légères; on voit des tailles croisées sur le plancher entre les deux enfants, dont l'un est couché sur une carte; des travaux ont été ajoutés à la grande draperie, derrière la tête de l'enfant qui écrit; l'enfant, vu au milieu portant un livre, avait, dans le premier état, son bras gauche passé sur ce livre; dans le second état, l'enfant a ce même bras passé au-dessous; ce livre qui, dans le premier état, avait, au milieu, un ornement ovale, est entièrement blanc dans le second.

III. — Une partie du livre tenu par l'enfant debout, a été couverte de tailles : de nouvelles tailles croisées ont été ajoutées sur le plancher, à gauche de l'enfant debout et en avant du livre. — Les belles épreuves de cet état sont extrêmement brillantes.

Histoire du cardinal Ximenès, par Fléchier. Paris, Anisson, 1693, in-4° (J., 238).

Jolie suite dont certaines pièces présentent les différences relevées ci-après :

N° 5. — Ximenès reçoit les remercîments des habitants de Tolède, deux états :

I. — Avant l'addition des travaux qui caractérisent le second état.

II. — Des tailles croisées ont été ajoutées dans différentes parties de l'estampe, et notamment à l'épaisseur du premier pilastre, près du trône, laquelle, dans le premier état, n'est figurée que par des tailles verticales; les ombres des vêtements des ambassadeurs ont été tantôt éclaircies, tantôt fortifiées, etc.

N° 7. — *Tombeau de Ximenès,* deux états :

I. — Avant les changements dont la présence caractérise le second état.

Digitized by Google

II. — La draperie du fond a été presqu'entièrement refaite et poussée au noir ; le soubassement de la colonne, à gauche, blanc dans le premier état, est couvert dans le second de tailles légères; les marches de l'escalier, qui présentaient de nombreuses parties blanches, sont entièrement couvertes de tailles verticales, etc., etc.

Cul-de-lampe au génie, deux états :

I. — Avant le changement dans les armes où l'on compte 33 carreaux.

II. — Il n'y a que quinze carreaux dans les armes; il y a des tailles croisées sur la draperie à gauche; quelques travaux ont été ajoutés, au nuage, à gauche, près du pied de l'enfant.

Le *Manuel* de Brunet cite ce livre, uniquement parce qu'un exemplaire, aux armes de Bossuet, a été vendu cent francs chez Debure ; quant aux figures de Séb. Le Clerc, il ne mentionne même pas leur existence.

Saint Claude et ses transformations (J., 239).

Helle, célèbre monteur d'estampes au XVIII^e^ siècle, a fait graver, en 1759, une note historique, en tête de laquelle il a fait tirer les épreuves qu'il débitait de la planche de Le Clerc, après ses transformations dont cette note rend compte dans les termes suivants :

« Ce joli morceau a été gravé par le célèbre Sébastien Le Clerc, chevalier romain, dessinateur et graveur du cabinet du roi. Il l'avait fait pour M. Potier, avocat au Parlement, amateur zélé, et pour le lui rendre personnel, y avait mis saint Claude, son patron.

» M. Potier était alors fort jeune, et étudiait encore en rhétorique. Dans ce temps, il y avait beaucoup

Digitized by Google

de curieux d'estampes, particulièrement de celles de Le Clerc. Les principaux étaient le marquis de Beringhen[1], le marquis de Torci, M. de Clairembault, généalogiste; dom Godiveau, bénédictin; M. Turet, fameux horloger; M. Bellanger, M. d'Argenville et quelques autres Ils étaient jaloux des premières épreuves de tout ce que gravait M. Le Clerc. En effet, cet artiste, par la fécondité de son génie, était sujet à faire des changements à ses planches et par là donnait à ses premières épreuves un degré de rareté qui les faisait rechercher. Quelquefois il était arrivé que M. Potier, prévenu de diligence par les compétiteurs, n'avait pu acquérir de ces premières estampes; chagrin dont un connaisseur seul peut connaître l'étendue. Soit pour se venger de ces petites mortifications, soit pour le plaisir singulier d'avoir ce que d'autres ne pourraient acquérir, M. Potier prit le parti de faire graver ce présent morceau par Le Clerc. Celui-ci, après avoir terminé sa planche, en fit tirer douze épreuves pour ses curieux; M. Potier les acheta[2].

» Ainsi, maître absolu du travail de Le Clerc, il se vit assuré de donner la loi à ses rivaux. Il jouit effectivement de cette espèce de souveraineté. Peu satisfait de l'impression des douze épreuves de Le Clerc, il les condamna au feu et en fit faire douze autres; et pour en augmenter la rareté, il fit supprimer le

[1] L'œuvre formé par le marquis de Béringhen est aujourd'hui au cabinet des estampes, dans une ancienne reliure aux armes royales. Il est très-mal classé.

[2] Quoique Helle ne le dise pas, Potier acheta aussi la planche de Le Clerc, sans quoi, il n'aurait pu y faire les changements qui sont signalés plus bas.

Digitized by Google

saint Claude et chargea M. Eysen d'y graver une Magdeleine.

» Les curieux, informés de l'existence de la première estampe, et devenus plus ardents par la difficulté d'en avoir une des douze uniques épreuves, se trouvèrent obligés de recourir à M. Potier. Celui-ci eut le plaisir de contenter leur avidité, mais au prix d'une pistole la pièce. Le sieur Helle, chargé par les dernières volontés de M. Potier de la vente de son riche cabinet, a acquis cette précieuse planche[1]. Il la remet pour la troisième fois entre les mains des amateurs, mais sous un nouvel aspect, ayant fait substituer à la Magdeleine saint Pierre son patron, dans le temps de sa pénitence. C'est M. Ch.-Nicolas Cochin qui s'est chargé de faire ce changement.

» Le sieur Helle n'a fait tirer qu'un très-petit nombre d'épreuves de cette planche, qu'il a fait dorer ensuite, afin qu'elle ne donnât plus lieu à d'autres changements[2].

Telle est l'histoire de ce morceau, travaillé par trois célèbres graveurs : Le Clerc, MM. Eysen et Cochin. »

DESCRIPTION DES TRANSFORMATIONS DE LA PLANCHE DE SAINT CLAUDE.

On peut signaler jusqu'à huit états, ou variétés des tirages de cette planche.

[1] Elle lui fut adjugée moyennant 72 livres avec six premières épreuves de saint Claude et dix-huit de la Madeleine. (M. Ch. Blanc, *Trésor de la curiosité*, t. I, p. 89.)

[2] Cette histoire de la dorure de la planche manque d'exactitude. C'est une invention de Helle pour faire croire à la rareté des épreuves qu'il débitait. Il y eut, au contraire, plusieurs tirages du saint Pierre, après lesquels Helle fit non pas dorer, mais rayer la planche, ainsi que nous l'indiquons à la fin de notre description.

Digitized by Google

I. — L'estampe représente saint Claude, patron de Potier, qui fit graver cette planche et en resta propriétaire. (V. ci-dessus la notice historique de Helle.)

II. — Saint Claude a été effacé, après le tirage de 24 épreuves, dont 12 ont été jetées au feu. La Madeleine n'a pas encore remplacé saint Claude.

Jombert mentionne cet état que nous n'avons pas vu.

III. — La Madeleine, gravée par Eysen, remplace saint Claude.

IV. — Saint Pierre a remplacé la Madeleine ; un coq a été ajouté sur le rocher à droite. Les épreuves de cet état sont avant la lettre, et la marge ne révèle aucune trace de la planche accessoire, dont il sera ci-après parlé.

V. — La planche a été rognée ; les rochers du fond ont été retouchés. En cet état, la planche est ordinairement tirée avec une planche accessoire, destinée à accompagner la notice historique placée au bas de l'estampe et tirée séparément dans un encadrement. Cette notice a été faite en 1759, par Helle, acquéreur de la planche. En cet état, on lit sur la planche accessoire les quatre vers suivants :

Leclere (sic) *de ce chef-d'œuvre eut la gloire et la peine*
Saint Claude y fut placé par son savant burin ;
Eysen l'en delogea (sic) *pour une Madeleine*
Et Saint Pierre à son tour y fut mis par Cochin.

VI. — L'altération du nom de Le Clerc et plusieurs autres fautes qui se trouvaient dans l'inscription, ont été corrigées. Ainsi le mot *délogea* a été accentué et la ponctuation ajoutée au 1er et 3e vers.

VII. — Helle prétend, dans sa notice historique, qu'après avoir fait graver le saint Pierre par Cochin,

Digitized by Google

il fit dorer la planche, afin qu'elle ne donnât plus d'épreuves. Mais, comme nous l'avons dit plus haut, le fait ne paraît pas exact, car on rencontre des épreuves d'un tirage différent, avec une autre planche accessoire, contenant quatre vers composés et gravés par H. Gravelot qui, comme le remarque Jombert, réussissait mieux dans la gravure que dans la poésie. Pour que l'histoire de Helle fût exacte, il faudrait admettre qu'il fit suspendre le tirage avec les vers ci-dessus rapportés, pour le continuer avec la nouvelle planche accessoire, après quoi la planche principale aurait été dorée.

Quoi qu'il en soit, voici les vers de Gravelot :

Saint Claude par Le Clere (sic) *occupa cette place*
La Madeleine y fut mise après par Eysen
De la main de Cochin, saint Pierre enfin s'eface (sic)
C'est le portier des cieux qu'il nous les ouvre [Amen].

H. GRAVELOT.

VIII. — Ce qui laisse supposer que la planche continua d'être tirée, c'est qu'on rencontre des épreuves, toujours avec la même planche accessoire, mais dans lesquelles les fautes ont été en partie corrigées : le nom de l'artiste est écrit Le Clerc au premier vers ; au troisième, on lit l'eface au lieu de s'eface ; en outre, la ponctuation qui manquait entièrement aux trois premiers vers, dans l'état précédent, a été rétablie dans celui-ci.

Toutefois, ces tirages ne furent pas nombreux, car la planche a été couverte en tous sens de traits de burin. On en voit une épreuve ainsi cancellée au cabinet des estampes, où elle est accompagnée de la note suivante : « Il n'y a eu d'imprimé de cette planche que 200 épreuves, après quoi on a mis la

Digitized by Google

planche dans l'état où on la voit, pour la détruire entièrement. »

Francisci Junii de pictura veterum. Rotterdam, 1694, in-fol. (J., 241).

Jombert a expliqué pourquoi cette jolie vignette ne se trouve pas dans tous les exemplaires du livre dont elle décore l'épitre dédicatoire. Dès lors, il n'est pas étonnant que son existence ne soit pas mentionnée dans le *Manuel* de Brunet (art. *Junius*).

Dictionnaire étymologique de Ménage. Paris, Anisson, 1694, in-fol. (J., 242).

Cette édition n'est pas la plus complète de ce dictionnaire rempli d'étymologies fantastiques, mais néanmoins curieux; aussi est-elle peu recherchée. C'est cependant la seule où l'on trouve la jolie vignette de Le Clerc, dont on connaît quatre états :

I. — Avant les travaux dont l'addition caractérise le second état.

II. — Des tailles croisées se remarquent sur le fond, à gauche, derrière la sphère armillaire ; le cercle intérieur, et le plus large de cette sphère, est couvert de tailles ; des tailles croisées et obliques ont été ajoutées à la grande draperie ; un cercle a été tracé sur le livre placé sous le bras du génie qui tient une branche de laurier : des notes de musique se voient sur le livre ouvert, au pied de ce génie, et l'écriture a été ajoutée sur celui qui est ouvert, à droite, près du globe ; le fond de la boussole, blanc dans le premier état, est terminé dans le second ; le globe est couvert d'étoiles, tandis qu'on n'en voit que trois dans l'état précédent.

III. — Avant quelques travaux ajoutés sur la dra-

Digitized by Google

perie qui recouvre la cuisse du génie vu de face; avant des ombres ajoutées au champ des armes et dans les plis de la grande draperie.

IV. — Avec les travaux dont l'absence caractérise le troisième état.

Les trois premiers états sont des épreuves d'essai, portant des indications de la main de Le Clerc pour les changements qui ont été effectués. Ces épreuves se conservent dans notre collection.

Élévation géométrale et vues perspectives du palais du roi à Stockolm (J., 243).

Suite de quatre pièces rares pour la description desquelles il est nécessaire de se reporter à l'*errata* placé en tête du tome second du Catalogue de Jombert.

Vues de plusieurs petis (sic) *endrois* (sic) *des faubourgs de Paris* (J., 244).

Nous possédons des épreuves de cette jolie suite portant la signature de Claude-Augustin Mariette, avec la date de 1694.

Cette date rectifie celle donnée par Jombert, qui indique l'année 1695 comme étant celle de la publication. Cette suite est intéressante, en ce qu'elle représente l'état de quelques faubourgs de Paris à la fin du dix-septième siècle. On rencontre ordinairement cette suite chiffrée de 1 à 12, et ces épreuves ne sont pas mauvaises, puisque ces chiffres se remarquent sur la plus grande partie d'une des suites de notre collection, dont toutes les épreuves, moins une, portent la date de 1694, accompagnée de la signature Cl.-Aug. Mariette. La vérité est qu'il existe quelques pièces avant les chiffres, mais qu'il en

Digitized by Google

existe aussi dont le tirage a eu lieu après que ces chiffres ont été effacés.

Pour être certain d'avoir les premières épreuves, avec ou sans chiffres, il est nécessaire de réunir deux suites : l'une, avant les changements qui ont eu lieu sur presque toutes les pièces et qui sont exactement indiqués par Jombert ; l'autre, d'état ordinaire avec ou sans numéros.

On doit se tenir en garde contre les copies lourdes et sans valeur qui, cependant, peuvent tromper quand on n'a pas les originaux sous les yeux.

Puer parvulus, ou le passage d'Isaïe (J., 245).

Jombert rapporte un passage tiré des *Mémoires pour servir à l'histoire de Mme de Maintenon,* par La Beaumelle, et qui se trouve transcrit en regard de l'épreuve ayant appartenu à Beringhen, qu'on peut encore voir aujourd'hui au cabinet des estampes. Il en résulterait que le sujet de cette magnifique composition aurait été indiqué à Le Clerc par Fénelon, ami de Mme Guyon, et aurait eu pour objet la représentation d'un rêve de la célèbre visionnaire. Elle aurait prédit que l'Oraison revivrait sous un enfant, c'est-à-dire sous le duc de Bourgogne [1]. Ce serait donc lui qui serait représenté au milieu de l'estampe, une houlette à la main; l'enfant nu, à gauche, tirant

[1] Ce passage de Mme Guyon est défiguré et tronqué. Voici ce qu'on lit dans sa vie manuscrite communiquée par elle à Bossuet : « J'enfanterai un premier né : *l'esprit d'oraison*, qui doit régner dans tout l'univers après avoir surmonté tous les efforts de la persécution. » (Œuvres de Bossuet, Versailles, 1819, in-8°, t. XI, p. 6.) Ceci était écrit avant 1694. Mme Guyon entra au couvent de la Visitation dans les premiers jours de janvier 1695 (Jobez, t. I, p. 286); son arrestation fut demandée par Bossuet, peu de temps

Digitized by Google

un serpent d'un trou, serait le duc d'Anjou, et le duc de Berri, encore à la mamelle, serait représenté sur les genoux de sa nourrice, sous les traits de Mme Guyon elle-même.

L'histoire semble protester contre cette ingénieuse explication. En effet, l'estampe est publiée en 1695. A cette époque, Mme Guyon était non-seulement disgraciée, mais persécutée.

C'est vers la fin de 1695 qu'elle fut enfermée au château de Vincennes, puis à la Bastille. Dès le 16 octobre 1694, l'archevêque de Paris, Harlay de Chanvallon, avait condamné les ouvrages de Mme Guyon, et les évêques, réunis en conférence à Issy, avaient condamné, le 10 mars 1695, trente-quatre propositions tirées des ouvrages de cette dame. On les trouve dans l'instruction pastorale de Bossuet, contre les erreurs des quiétistes.

En présence de ces faits, comment serait-il possible que le gouvernement de Louis XIV, si hostile à tout ce qui n'était pas d'une orthodoxie irréprochable, ait admis la glorification des idées d'une femme dont les écrits étaient condamnés par son ami, par Fénelon lui-même ?

En supposant que la gravure ait été exécutée

après. Or le *Puer parvulus* étant de 1695, comment supposer qu'on ait pu songer à mêler l'héritier de la Couronne à toute cette histoire ? Il est vrai que Mme de Maintenon l'a cru un moment, avec le public, et qu'elle eut peine à être détrompée par M. de Beauvillers, malgré son affirmation ainsi formulée : « On n'a nulle inquiétude à avoir sur le chapitre des princes ; *aucun d'eux ne sait qu'il y ait au monde une femme qui s'appelle Mme Guyon*, ni un livre intitulé : *Le moyen court*. (Lettres de Mme de Maintenon, t. IV, p. 84.)

Digitized by Google

avant les poursuites dirigées contre Mme Guyon, il est évident que si Le Clerc avait eu la pensée de la glorifier, il aurait eu la prudence de cacher son ouvrage qui n'aurait jamais vu le jour. Loin de là, il le publie ; il y fait successivement tous les changements indiqués dans les différents états décrits ci-après. Ce qui prouve que la publication de l'estampe n'a jamais été interdite, c'est qu'elle reparaît dans un dernier tirage fait vers la fin du siècle, ou au commencement du siècle suivant, par François Silvestre, devenu possesseur de la planche. Ce tirage de Silvestre indique que les épreuves se vendaient chez lui, *aux galeries du Louvre, avec privilége du roi.* Tout cela proteste contre l'invention de La Beaumelle qui, d'ailleurs, était si peu instruit, qu'il prend François Silvestre pour l'auteur et le dessinateur de cette estampe.

Il est bien vrai que le duc de Bourgogne, et peut-être Fénelon, ont donné l'idée du sujet que, du reste, l'exécution a rendu transparente sans avoir besoin de recourir aux rêveries de La Beaumelle. Mais l'enfant tenant la houlette, n'est pas le jeune prince ; c'est le Sauveur annoncé par le prophète Isaïe. Sa présence suffit pour changer le caractère des animaux les plus féroces : l'ours, le lion et le tigre, ont perdu leur voracité ; ils sont côte à côte avec les moutons, les chèvres, les chevaux et les bêtes à cornes ; le lion et le bœuf mangent au même râtelier, etc.

Telle est, au surplus, l'explication donnée par l'abbé de Vallemont, qui écrivait en 1715, l'année même de la mort de son ami Le Clerc, et qu'on doit supposer avoir été bien instruit.

Voici ce qu'il dit de cette estampe et de son sujet :

Digitized by Google

« Monseigneur le duc de Bourgogne, qui connaissait la capacité de M. Le Clerc, conseilla à quelques personnes de lui faire graver une planche, et de lui indiquer un sujet où tous ses différents talents se trouvassent assemblés. Pour cet effet, on lui donna ces paroles du prophète Isaïe, chap. XI, V. 6 : *Puer parvulus minabit eos,* dont l'intelligence dépend de ce qui les précède et de ce qui les suit ; et que je vais transcrire ici, afin de faire mieux sentir les beautés de l'estampe, qui en représente la Lettre, et peut-être l'Esprit. Mais il faut auparavant remarquer que tout ce chapitre XI d'Isaïe est une admirable Prophétie de la Naissance du Sauveur, et de la conversion des peuples et des Gentils, dont la barbarie, adoucie par la Prédication de l'Évangile, les mettra dans la disposition d'entrer dans l'Église : le loup habitera avec l'agneau ; le léopard se couchera auprès du chevreau ; le veau, le lion et la brebis demeureront ensemble ; et un petit Enfant les conduira tous..... L'Enfant, qui sera encore à la mamelle, se jouera sur le trou de l'aspic, et celui qui aura été sevré portera sa main dans la caverne du basilic. On voit là, dit saint Grégoire-le-Grand, une excellente description de la divine puissance de Jésus-Christ, qui humanisera, par l'efficace de sa Parole, les mœurs farouches et cruelles des Gentils, figurés par le loup et le lion, afin de les réunir dans son Église, avec les fidèles qui sont les agneaux, par l'innocence de leurs mœurs.

» M. Le Clerc, pour répondre à ce que le prince attendait de lui, a exprimé toute cette description prophétique dans son estampe, avec une exactitude qui fait que, tandis que les yeux se satisfont à voir

Digitized by Google

ce charmant spectacle, l'esprit se répète les Paroles du Prophète.

» On observe que dans cette belle campagne, tous les animaux, qui sont touchés admirablement, ne forment qu'un seul troupeau, sous un jeune berger, selon le Prophète, qui dit : Un petit enfant les conduira tous.

» L'auteur, entrant dans le sens d'Isaïe, s'est bien gardé de conserver aux animaux féroces leurs caractères; au contraire, ils y paraissent apprivoisés, et ne diffèrent plus les uns des autres, que par la forme extérieure. La douceur qui fait le sujet de cette pièce, se voit tracée dans l'air du Pasteur, qui la communique à tous les animaux dont il est suivi. On y voit tous les points de cette Prophétie marqués fort agréablement, jusqu'au petit enfant couché sur terre près d'un trou, où un aspic est à moitié entré et qu'il en tire hardiment. Le fond est un riche paysage, où la nature semble avoir étalé toutes ses beautés, et qui est gravé avec une délicatesse insurmontable. Le fleuve qui serpente dans la prairie couronnée de fleurs, en fait un bel ornement. Outre les figures, les animaux, le paysage, il y a encore de doctes petits morceaux d'Architecture; et parmi tout cela règne un air doux, tranquille et de sécurité, qui donne l'idée d'un Paradis terrestre et l'image de l'Église de Jésus-Christ, où les hommes réunis ne devraient avoir rien à craindre les uns des autres. Ainsi M. Le Clerc a donné, par cette estampe, un monument éternel de sa capacité dans toutes les parties du dessin. »

Tout cela est d'une exactitude parfaite et en contradiction manifeste avec la version de La Beaumelle.

Nous devons dire toutefois qu'il paraît avoir puisé

Digitized by Google

le fond de son historiette dans un ouvrage moins sérieux encore que ne le sont les siens : la *Relation du Quiétisme* (par Phelipeaux), Paris, 1732, première partie, page 198. Cependant Mariette paraît y ajouter foi, ce dont témoigne le passage suivant de son *Abecedario* (t. III, p. 111 et 112) :

« Les amis de Mme Guyon, voyant M. de Cambray décidé à écrire, conçurent alors de grandes espérances ; ils se flattèrent qu'ils verraient bientôt l'accomplissement de la prophétie de cette dame qui avait prédit que son oraison revivrait sous un enfant, c'est-à-dire sous M. le duc de Bourgogne. On osa même donner par avance des indices.

» M. de Cambray (Fénelon), ou pressé par ses amis, ou poussé par sa propre vanité, proposa le dessin d'un tableau tiré du Chapitre II du prophète Isaïe. M. de Leschelle eut le soin de le faire exécuter. Il fut dessiné par M. Silvestre (Charles-François), peint par M. Bertin et ensuite gravé par le fameux M. Le Clerc. L'estampe représente M. le duc de Bourgogne en habit de berger, la houlette à la main, au milieu d'un troupeau de toute espèce. Au bas de l'estampe étaient ces paroles d'Isaïe : ***Puer parvulus minabit eos.***

» Les quatre vers qu'on y voit à présent n'y étaient pas d'abord, et n'ont été ajoutés dans la suite que pour cacher ce dessin. M. d'Anjou est dans un coin, figuré en enfant nu qui tire un serpent de son trou ; M. de Berry, encore à la mamelle, entre les bras de sa nourrice. Mme Guyon est sans doute la nourrice, elle qui crève de grâce et en donne aux autres de sa surabondance. On prétendait représenter, par ces emblèmes, tous les états et toutes les passions calmées et vaincues par l'esprit

Digitized by Google

d'oraison que la prophétesse était venue apporter dans le monde. M. de Leschelle distribua un grand nombre de cette estampe, ou en donna aux princes, aux ducs de Beauvillers et de Chevreuse, et à tous les autres amis, tant ces Messieurs étaient assurés de la prédiction de leur prophétesse. Ceci se passait en 1696. »

Tout ce passage paraît se ressentir de l'aversion que Mariette partageait, avec beaucoup de ses contemporains, contre Fénelon, Mme Guyon et les quiétistes. Mariette était un juge incomparable des choses de l'art; mais il n'était pas exempt de passion sur les questions religieuses. On ne voit dans ses remarques sur le *Puer parvulus* presque rien de plus que ce qui se trouve dans l'abbé Phelipeaux, reproduit par La Beaumelle. La source étant connue, il reste à examiner si elle est pure.

Qu'était-ce donc que cet abbé Phelipeaux? C'était un ennemi acharné du doux Fénelon. Il avait accompagné l'abbé Bossuet à Rome pour y poursuivre la condamnation des *Maximes des Saints*. « A son retour en France, dit le cardinal de Beausset (Hist. de Fénelon, t. II, p. 452), il composa sa *Relation du quiétisme,* ouvrage qui décèle la partialité la plus marquée et l'acharnement le plus odieux contre Fénelon... On ne peut douter que le but de l'auteur n'ait été de flétrir la réputation de l'archevêque de Cambray, en posant les fondements d'une fausse tradition; il osait espérer qu'à mesure que le temps aurait fait disparaître tous les contemporains dont le témoignage et l'autorité pouvaient aider à éclaircir la vérité, on serait plus disposé à accueillir ses odieuses imputations... Dans ce but, ajoute le cardinal de Beausset, il défendit de publier son ou-

Digitized by Google

vrage avant vingt ans après sa mort qui eut lieu en 1708. Cet ouvrage, imprimé clandestinement en 1732, fut flétri et supprimé par un jugement de la police et un arrêt du Conseil qui ordonnèrent qu'il serait brûlé par la main du bourreau. Trois particuliers, convaincus d'avoir participé à l'impression de ce libelle, furent condamnés au carcan. »

L'arrêt du Conseil, dont parle le Cardinal, n'a pas été retrouvé. Mais le *Dictionnaire des anonymes* de Barbier fournit des détails desquels il résulte que le gouvernement voulut donner satisfaction à la mémoire de Fénelon, outragée par l'ouvrage posthume de Phelipeaux. Ces détails montrent même que la rigueur contre les éditeurs de la *Relation* dépassèrent toute mesure. Le libraire Deliége fut enlevé, le 23 avril 1733, avec son fils et trois de ses ouvriers. Tous furent enfermés à la Bastille. Ils furent jugés par une commission, sept mois après, condamnés au carcan et bannis pour trois ans.

En présence de ces faits, quelle autorité peut s'attacher aux allégations de l'abbé Phelipeaux? A part l'allégorie que renferme le sujet, sur laquelle la discussion reste ouverte, ce que Mariette nous apprend, relativement au tableau et au dessin de Silvestre, est tout à fait vraisemblable. Charles-François Silvestre était maître de dessin du duc de Bourgogne (M. de Silvestre, *Renseignements, etc.*, 1868, in-8°, p. 34), et il n'y a rien d'étonnant à ce que l'élève ait conçu l'idée de cette allégorie que le maître a réalisée par son dessin.

L'abbé de Vallemont dit également que la première pensée de ce sujet appartient au jeune prince (*Éloge*, p. 46). Bien qu'il ne parle pas du dessin de Silvestre, il ne dit pas le contraire, et l'existence de

Digitized by Google

ce dessin explique comment la planche est venue entre les mains de Silvestre qui a tiré les épreuves du dernier état et les débitait avec privilége aux galeries du Louvre. Mais ni Fénelon, ni Mme Guyon ne sont pour rien dans cette affaire, et, au témoignage de l'abbé Phelipeaux, on doit préférer celui non moins contemporain de l'abbé de Vallemont dont les explications sont corroborées par les appréciations du cardinal de Beausset si défavorables à Phelipeaux.

On connaît six états de cette planche, dont trois sont avant la lettre :

I. — Avant les travaux sur le groupe d'arbres à gauche : la rondeur des tétons de la femme est mal exprimée; la partie droite de son cou est entièrement blanche, et l'os maxillaire droit n'est pas indiqué. En cet état, la planche est avant toute lettre, avant le nom de Le Clerc et avant le petit serpent à gauche.

II. — Aussi avant toute lettre et avant le petit serpent; mais les travaux voisins de la partie claire de la masse boisée à gauche sont plus avancés : le cou de la femme est garni de points légers dans sa partie gauche et l'os maxillaire est exprimé par des points. Également avant les travaux dont il va être parlé.

III. — Toujours avant la lettre dans la marge, mais le nom de Le Clerc se lit à gauche sur la terrasse, et, au-dessus, se trouve un petit serpent. En cet état, la planche est beaucoup plus avancée que dans les deux précédents. La masse boisée à gauche a reçu des modifications importantes; les ombres ont été fortifiées et poussées à l'effet; la branche qui avance le plus vers la plaine, feuillue dans les deux états précédents, est sèche dans celui-ci. Les

Digitized by Google

animaux qui mangent du foin sous la treille, et le foin lui-même, ont reçu des additions ; des travaux ont été ajoutés au manteau du jeune berger. Toute la planche a été montée de ton et est arrivée au degré voulu par l'artiste.

IV. — Avec la lettre; mais avant le nom de Silvestre.

V. — Avec l'*excudit* de François Silvestre à gauche, dans la marge, et son adresse au milieu, mais avant les retouches dont il va être parlé.

VI. — Aucun changement n'a eu lieu dans l'inscription, mais la planche a été retouchée dans toutes ses parties et remontée de ton. Au lieu d'un berger vêtu et tenant une houlette appuyée sur son épaule, on voit un gros enfant nu tenant aussi une houlette qu'il n'appuie pas sur son épaule ; derrière cet enfant se trouvent des roseaux qui n'existaient pas dans les états précédents, non plus qu'une montagne et quantité d'autres travaux.

Ces changements ont été faits par Le Clerc pour remédier à l'usure de la planche.

Nous ne nous arrêterons désormais qu'aux pièces capitales, à l'occasion desquelles il y aura lieu de rectifier le Catalogue de Jombert; nous passons donc sous silence quelques belles pièces, telles que le siége de Mons (J., 246), la forteresse de Montmélian (247), le temple de Salomon (248) [1], la prestation de

[1] « Cette pièce, dit Mariette *(Abecedario)*, est très-jolie et du *plus beau* qu'ait fait M. Le Clerc. Il n'y a gravé que les figures, l'architecture est gravée au burin. Cette pièce a été faite pour un livre intitulé : *Description du palais de Salomon*, par un chanoine de Troyes, M. Maillet.

Digitized by Google

serment de Dangeau (250) [1], pour arriver à un chef-d'œuvre :

La multiplication des pains dans le désert (J., 251).

On connaît trois états de cette pièce :

I. — Avant toute lettre et avant de nombreux travaux.

II. — Avec la lettre et avant des travaux ajoutés pour marquer le pli du vêtement recouvrant le mollet d'un homme vu par derrière, à gauche. Cet homme est le troisième de ceux qu'on aperçoit de ce côté.

III. — Avec les travaux dont l'absence caractérise le premier et le second état.

Panégyriques des saints et autres sermons, par Fléchier. Paris, 1696, in-4° (J., 252).

Brunet ne cite que dans sa table méthodique, cette édition originale des panégyriques, sans se douter qu'elle contient l'une des plus ravissantes vignettes de notre maître.

On connaît deux états de cette pièce vulgairement appelée *le Petit Paradis.*

I. — Avant les tailles croisées sur les nuages du bas.

II. — Avec ces tailles; en outre les ombres sont fortifiées, et l'estampe est remontée de ton.

[1] « Cette estampe, dit l'abbé de Vallemont, est d'une perfection achevée. Elle est peu connue, et la conquête n'en est pas facile » (*Éloge,* p. 93). — Tout en nous associant à ce jugement, en ce qui concerne l'exécution de cette planche, nous devons dire que les épreuves n'en sont plus aussi rares que du temps de l'abbé de Vallemont. La planche a tiré beaucoup et longtemps, et il y a un grand choix à faire entre les épreuves dont les tirages ne se distinguent par aucune remarque particulière.

Digitized by Google

Instruction pastorale de l'Archevêque de Paris sur le Quiétisme. Paris, 1696, in-8° (J., 253).

Ce volume renferme une vignette et un fleuron. Il existe des épreuves avant la lettre de chacune de ces deux pièces.

Les Hommes illustres de Perrault (J., 255).

Cette belle publication ne contient que deux fleurons de Le Clerc. Suivant Jombert, le n° 1 serait le fleuron du titre, au tome premier, imprimé en 1696, et le n° 2 aurait servi au fleuron du tome second, imprimé en 1700. Dans l'exemplaire de 1696 que nous possédons, ces deux fleurons se trouvent, savoir : le n° 2, au titre à la fin du volume; et le n° 1, à la fin de la préface. — Les épreuves de ces deux fleurons, dans l'édition, sont généralement très-usées.

Les batailles d'Alexandre (J., 257).

Sans atteindre à la perfection des chefs-d'œuvre de Gérard Audran et d'Edelinck, les estampes de Séb. Le Clerc sont tout ce qu'on pouvait attendre de la reproduction, en petit, de ces gigantesques compositions.

Chacune des pièces de la suite se présente sous plusieurs états que nous allons détailler.

Titre de la suite.

Trois états :

I. — Avant toute lettre. — La planche n'est pas terminée.

II. — Avec la lettre. — La planche est terminée.

III. — Les mots, *Pl. 3 p. 9,* se lisent à la droite du bas, à la suite du nom de Le Brun.

Digitized by Google

Passage du Granique.

Trois états :

I. — Avant toute lettre.

II. — Avec la lettre. — Beaucoup de travaux sont ajoutés, principalement à gauche.

III. — Avec de nouveaux travaux; la planche a été retouchée dans presque toutes ses parties; les épreuves sont noires et dures.

Défaite de Porus.

Trois états :

I. — Avant toute lettre.

II. — La planche a été retravaillée, surtout dans la partie gauche. Les personnages composant le groupe de gauche sont plus travaillés : ainsi, le bras et l'épaule gauche du captif à genoux et vu par le dos, dans le groupe dont il s'agit, sont presque blancs dans le premier état, tandis que, dans le second, ils sont couverts de tailles.

III. — La planche a été de nouveau travaillée dans plusieurs parties; mais les différences sont peu sensibles. On les remarque surtout dans le rocher, près de l'arbre à gauche; sur le captif traîné, les mains liées derrière un cheval à gauche; et à droite, sous les pieds du personnage courbé, vu par le dos entre les chevaux.

Nous avons vu une copie de cette pièce. Elle est froide, cherchée et les figures sont sans expression.

Le caractère qui distingue l'original de la copie se trouve dans le drapeau de droite qui, dans la copie, couvre une partie de la jambe gauche d'Hercule; tandis que, dans l'original, il y a un espace vide entre la hampe du drapeau, le pied et le genou

Digitized by Google

de la statue. Nous ignorons si les autres pièces de la suite ont été copiées et quelles sont les mentions de la marge; la seule épreuve que nous ayons vue étant privée de marge.

Bataille d'Arbelle.

Trois états :

I. — Avant la lettre. — La planche n'est pas terminée, les épreuves en sont généralement ternes et dépourvues d'effet.

II. — Avec la lettre. — La planche est terminée; les épreuves sont brillantes et arrivées à l'état voulu.

III. — La planche a été retouchée. Les trois lignes de l'inscription en italiques ont été effacées et remplacées par une inscription en plus gros caractères, de manière que, dans l'inscription en français, les trois lignes sont égales, ce qui n'existe pas dans le second état.

La tente de Darius.

Trois états :

I. — Avant toute lettre.

II. — Avec la lettre; le dos de la femme assise à gauche, sous un arbre et vue par le dos, est blanc comme dans le premier état.

III. — Le dos et le bras de cette femme sont couverts de tailles croisées.

Mariette affirme que cette pièce, plus petite que les autres, ainsi que la suivante qui lui sert de pendant, sont mal à propos attribuées à Le Clerc, elles auraient été gravées par un graveur sur acier, nommé La Colombe.

Digitized by Google

L'entrée à Babylone.

Trois états :

I. — Avant la lettre et avant un grand nombre de travaux.

II. — Avec la lettre ; mais le bonnet de la femme, au pied de la statue à gauche, est encore blanc.

III. — Ce bonnet est ombré.

Cette pièce aurait été gravée par La Colombe. (Voir l'observation de Mariette (*Abecedario*, p. 105).

Nous avons l'habitude de nous incliner devant le jugement, l'expérience, la science et la sûreté de goût qui distinguent, à un si haut degré, l'illustre Mariette.

Cependant il nous paraît que ces éminentes qualités se trouvent en défaut lorsqu'il attribue à La Colombe les deux dernières pièces des Batailles d'Alexandre.

Ce La Colombe, ou plutôt Delacollombe, est un artiste obscur dont on ne connaît que quelques dessins d'arquebuserie publiés, après sa mort, en 1730.

Il est bien difficile d'admettre qu'il ait pu imiter, à s'y méprendre, la manière de Le Clerc. Or, cette imitation serait si parfaite qu'on n'aperçoit aucune différence entre les deux planches attribuées par Mariette à Delacollombe et celles du reste de la suite. Le faire nous paraît partout identique. Cette appréciation est corroborée par deux circonstances qui nous paraissent décisives : 1° Chacune des deux planches contestées contient des corrections conformes aux habitudes de Le Clerc, qui ne manquait jamais de rectifier les défectuosités, souvent peu apparentes, de ses estampes. Il nous paraît difficile d'admettre que Delacollombe ait pu s'aper-

Digitized by Google

cevoir que le dos de la petite femme assise à gauche, devant la tente de Darius, devait être plus ombré, ainsi que le bonnet de la femme près du piédestal, dans l'entrée à Babylone. Si cette dernière correction est heureuse, la première ne l'est pas, ainsi qu'on peut s'en convaincre en examinant le chef-d'œuvre de Gérard Edelinck dont la pièce de la suite de Le Clerc est une reproduction. C'est peut-être cette faute et une vanterie de Delacollombe qui ont engagé Mariette à lui attribuer cette pièce. 2° L'entrée à Babylone est signée en toutes lettres, *S. Le Clerc, sculp.* Comment admettre que notre artiste eût laissé subsister son nom au bas d'une planche qu'il n'aurait pas exécutée? Pourquoi cette signature sur cette pièce, alors que plusieurs autres de la suite sont restées anonymes, sans que cependant on les conteste à Le Clerc? Nous croyons donc devoir lui conserver les deux ouvrages que la postérité lui attribue à juste titre.

Un document tiré du catalogue de la vente après décès de Sébastien Le Clerc (le peintre) semble encore infirmer l'opinion de Mariette en confirmant la nôtre. On y lit, en effet, un article ainsi conçu : « Les batailles d'Alexandre en six planches, premières épreuves, *avec le dos blanc,* c'est-à-dire, que l'épaule de la femme assise, vue de dos, dans la Famille de Darius, n'est pas ombrée. » Est-il vraisemblable que Joullain, rédacteur de ce Catalogue, et habile expert, ait omis de mentionner que la pièce *de remarque* n'était pas de Le Clerc?

Diverses suites de figures, chevaux et paysages, dessinées et gravées par Le Clerc, pour l'instruction du *duc de Bourgogne,* en neuf livres. Savoir :

Digitized by Google

huit de six feuilles chacun, et un de douze feuilles. (Jombert, 258.)

Cette division, indiquée par Jombert, est celle du ou des tirages exécutés par Audran. Mais il paraît qu'un éditeur subséquent (Joullain ou un autre), a modifié cet ordre en changeant les numéros, tout en laissant subsister ceux d'Audran. Nous reviendrons sur ce détail en parlant des états de cette suite.

Cette suite est supérieure à celles du même genre que Le Clerc a destinées à l'enseignement du dessin à la plume. Les derniers livres sont surtout particulièrement remarquables; mais, comme toujours, les soixante planches, dont cette collection se compose, ne produisent leur effet qu'autant qu'elles se présentent en épreuves de choix.

Nous allons chercher à indiquer les différences qui caractérisent les premiers états, en divisant nos observations en remarques générales et remarques particulières.

Remarques générales.

Le premier état des planches de chaque livre est caractérisé par la suite régulière des numéros dont ils se composent sans que, cependant, on puisse dire que cette règle soit absolue.

Ainsi, *pour les deux premiers livres,* le premier état se reconnaît à ce qu'il n'y a qu'une seule série de numéros (de 1 à 6 pour chaque livre) placés à la droite du bas. Dans le premier livre, le titre n'est pas chiffré; la première pièce numérotée porte le chiffre 2 et la dernière le chiffre 6. — Dans le second livre, les chiffres sont à gauche et vont de 1 à 6. Quant au second état de ces deux premiers livres, il se reconnaît à ce que, outre les chiffres

Digitized by Google

ci-dessus, on lit des numéros de 1 à 11 sur les numéros 2 à 6 du premier livre (premier état) et 1 à 6 du second livre. Nous ignorons s'il en est de même pour les livres suivants.

Pour le troisième livre, le premier état est chiffré à gauche, comme au second livre. Le second état, (du moins pour deux pièces que nous avons vues), ne porte aucun numéro. Dans le quatrième livre les six planches du premier état sont chiffrées à gauche, de 1 à 6. Ces chiffres ont disparu dans le second état; le nº 6 (premier état) du quatrième livre porte, au second état, à la suite du nom de Le Clerc G. gg.

Dans le cinquième livre, le premier état est chiffré à gauche jusques et y compris le nº 7; à partir du nº 8 jusqu'au nº 12, les chiffres se trouvent à droite.

Nous avons vu des épreuves de ce livre dans lesquelles les nos 33 et 36 de Jombert ont conservé les numéros 11 et 12 qui sont ceux du premier état et auxquels on a ajouté, au milieu, les numéros 20 et 24.

La première pièce du sixième livre est chiffrée à gauche, les cinq autres le sont au milieu, de 2 à 6.

Le septième livre est chiffré de 1 à 6. Nous n'avons pas rencontré d'épreuves du second état pour ces deux livres.

Le huitième livre est chiffré de 1 à 6, à gauche, dans le premier état. — Dans le second état, les numéros sont effacés ainsi que l'adresse d'Audran sur la première pièce de ce livre.

Le neuvième livre est chiffré au premier état, de 1 à 6, à gauche. Il n'y a aucune adresse sur la première pièce.

Il ne nous a pas été donné de rencontrer des épreuves du second état.

Digitized by Google

REMARQUES PARTICULIÈRES.

Titre du premier livre.

Deux états.

I. — Il y a un tréma sur la lettre *ü* du mot *rüe*.

II. — L'écriture de l'adresse d'Audran a été changée, il n'y a pas de tréma sur *rue*. Les mots avec *Privil du Roy* sont de la même écriture dans les deux états.

Troisième livre.

Le troisième livre (J., 13-18) commence la série des paysages dans lesquels il a été fait quelques changements. Les deux premiers livres offrent des figures détachées et isolées destinées à faciliter l'étude du dessin.

La première pièce du troisième livre (J., 13) a été copiée en contre-partie, par un anonyme. Elle ne porte pas de numéro.

Le nº 6 de ce même troisième livre (J., 18) représente une vue de Metz. Sur le devant, de grands arbres forment berceau. — Cette pièce a été copiée en contre-partie par un anonyme. Le ciel de cette copie est entièrement blanc; on y lit au milieu du bas, sur l'eau, *S. Le Clerc*, tandis que l'original est anonyme.

Quatrième livre.

Le numéro 6 représente une partie des arches de Jouy (J., 24). Dans un état postérieur, on a ajouté à droite les lettres G. gg et le nº 6, qui se voyait à gauche, a été effacé.

Digitized by Google

Cinquième livre (12 pièces).

Le nº 1 (J., 25) reproduit à gauche la figure du nº 205-15 de Jombert (fig. de modes).

Le nº 2 (J., 26) reproduit les figures du nº 205, 4 et 5.

Le nº 3 (J., 27) reproduit la figure du nº 205-12.

Le nº 4 (J., 28) reproduit la figure du nº 205-16.

Le nº 5 (J., 29) reproduit les figures du nº 205-11 et 17.

Le nº 6 (J., 30) reproduit la figure du nº 205-17.

Le nº 8 (J., 38) reproduit les figures du nº 205-10 et 13.

Le nº 12 (J., 36) reproduit la figure du nº 205-21.

Sixième livre.

Il y a, pour ce livre, une adresse d'Audran à la première pièce (J., 37).

Septième livre.

Même observation (J., 43).

Le nº 2 (J., 44) a été copié en contre-partie par un anonyme, il n'y a pas de numéro. Jombert indique, pour la planche 6 de ce livre (J., 48), des différences que nous n'avons pu constater.

Huitième livre.

Le nº 3 (J., 51) se présente sous deux états :

I. — Avant les changements et les additions qui caractérisent le second état.

II. — Entre le grand arbre à gauche et le temple, des arbres aux branchages légers ont été ajoutés derrière les petits arbres qui existaient déjà; des rameaux pendants ont été ajoutés en haut de la colonne à gauche; la petite partie blanche qui exis-

Digitized by Google

tait entre cette première colonne à gauche et la seconde a été couverte de travaux ; les assises des pierres sur le temple, non exprimées dans le premier état, le sont dans celui-ci ; les montagnes du fond ont été changées et se terminent par des traits légers.

Neuvième livre.

Le nº 2 (J., 56) se présente sous deux états :

I. — On ne voit aucune raie sur les arbres du fond, ni sur le grand arbre.

II. — Un trait échappé, ou un accident, a produit sur les arbres du fond une petite raie ; elle se prolonge sur une partie du feuillage du grand arbre.

On rencontre souvent des épreuves détachées de cette suite, surtout de second état ; mais elles sont indignes de figurer dans une collection choisie. Le premier état mérite seul d'être recherché. La suite complète de cet état est difficile à rencontrer.

L'*Histoire, poëme, par l'abbé Genest, dédié à Mme la duchesse de Bourgogne.* Paris, Anisson, 1697, in-4º (J., 260).

On connaît deux états de cette jolie pièce peu commune :

I. — On voit une petite flamme sur la tête de la princesse.

II. — Cette flamme a été supprimée.

A la vente de Quentin de Lorangère, le premier état a été vendu 39 livres.

Catafalque de Charles XI, roi de Suède (J., 261).

On connaît deux états de cette grande et très-belle pièce.

Digitized by Google

I. — Avant la lettre. — Il n'y a d'autre écriture que *S. le Clerc, sculp.*, à la droite du bas.

II. — La lettre a été gravée, aux endroits indiqués par Jombert.

Allégorie pour le mariage du duc de Bourgogne (J., 262).

Cette pièce a été gravée par Simoneau, sur le dessin de Le Clerc qui se conserve dans le cabinet de M. Chartener, à Metz. — Ce dessin est un des plus beaux de notre artiste.

On connaît deux états de la planche :

I. — Avant la lettre. — On ne voit que les noms des artistes.

II. — Avec une inscription en deux lignes, dans la marge du bas, et la signature de du Rondray.

L'*Académie des sciences* (J., 263).

Pièce capitale sur laquelle Jombert a donné des détails très-étendus et cependant incomplets. D'ailleurs la description qu'il a donnée des différents états est tellement confuse qu'il est impossible de les distinguer. C'est ce que nous allons essayer de faire en complétant cette description.

De toutes les estampes de Le Clerc celle-ci est la plus soignée et, sauf l'*Apothéose d'Isis*, celle qui a été le plus souvent travaillée. Il s'y est repris jusqu'à six fois avant de se décider à faire graver la lettre sur sa planche; et, même après l'avoir reçue des mains du graveur en lettres, il y a fait encore quelques additions. Il en résulte qu'on compte jusqu'à huit états de ce chef-d'œuvre, dont cinq avant la lettre et trois avec la lettre.

Nous allons les signaler distinctement :

Digitized by Google

États avant la lettre.

I. — Avant la manche du nécromancien. — On n'en connaît que deux épreuves : l'une, provenant du cabinet de Séb. le Clerc fils, est dans la collection de M. le président de Baudicour ; la seconde se conserve dans notre cabinet ; elle provient de la collection Paignon-Dijonval.

II. — Avec cette manche et l'addition de quelques travaux, notamment avec les roues dentées au-dessous de la statue placée entre les deux colonnes, à droite, mais avant les travaux caractéristiques du troisième état (le second état est aussi rare que le premier).

III. — Avec de nombreux travaux ajoutés, mais avant ceux, également très-nombreux, qui se voient au cinquième état.

Voici la nomenclature des travaux ajoutés aux épreuves du troisième état :

1° Une lanterne est pendue sous le péristyle.

2° On voit un rideau au bout du péristyle.

3° Il y a un trophée d'armes au-dessus de la statue de femme à droite de ce péristyle, entre les deux colonnes.

4° Des démonstrations de mécanique se voient sur trois tableaux appuyés contre le mur de la terrasse, en avant des arcades du fond.

5° On voit des nuages et des tailles droites sur une partie du ciel.

6° Des tailles horizontales ont été ajoutées sur le ciel, derrière la fenêtre grillée à gauche.

7° On voit une figure de géométrie sur la colonne en face du squelette humain.

8° Une petite planche gravée, représentant des

Digitized by Google

animaux, dont une spatule, se voit au-dessous de la grande figure de géométrie placée à côté du squelette humain. Cette petite planche se trouve entre deux figures dont l'une, vue de profil, écrit près d'une sphère, et l'autre est vue par le dos.

9° L'ombre a été étendue derrière la main de la figure qui écrit.

10° L'ombre a été modifiée sous la jambe de la figure assise au premier plan.

11° L'ombre de toutes les marches du fond, à gauche, a été fortifiée et étendue sur le devant d'une partie de ces marches.

12° Une figure de géométrie est tracée sur le pavé, derrière la tête du nécromancien.

13° Les divisions du pavé sont indiquées, et l'on y voit de légères tailles horizontales.

14° Le nuage, au dessus de la corniche, n'est plus blanc ; on en voit d'autres sur le ciel.

15° On voit des tailles horizontales sur le ciel, entre les arcades du fond. — En outre, on voit un échafaud au-dessous de la corniche, et, en avant, une machine servant à monter une grosse pierre dont un homme dirige l'ascension avec une corde. Cette scène se passe au dernier plan.

16° La figure de l'homme, placée entre le nécromancien et le jeune homme, offrait des parties blanches dans les états antérieurs ; cette figure est, dans celui-ci, entièrement noire.

17° Parmi les figures du premier plan, à gauche en tirant vers le milieu, il y a une figure assise, vue de dos, et qui tient à la main une table de sinus. Le bonnet de cette figure a été changé, et des travaux ont été ajoutés à ses vêtements dont la forme a été changée par le bas.

Digitized by Google

18° La figure assise vis-à-vis de celle dont on vient de parler a été plus travaillée, et les ombres de la pierre, sur laquelle ces figures sont assises, ont été modifiées.

19° Le manteau du nécromancien a été chargé d'ornements.

20° L'ombre portée sur le terrain a été prolongée contre la démonstration du carré de l'hypothénuse tracée sur le pavé à droite; cette ombre s'étend jusqu'à la cuve carrée dont un des angles touche le bord de l'estampe, tout à fait à droite.

21° La pierre qu'on polit à droite est plus fortement ombrée.

22° On lit à gauche dans la marge, Séb. le Clerc; cette inscription est légèrement tracée à la pointe sèche.

IV. — Avec tous les travaux ci-dessus indiqués; mais avant les armoiries commencées et tous les travaux caractéristiques du V^e^ état. Un cric et divers autres instruments ont été ajoutés, en avant du péristyle où il y a un rideau, près de la pierre plate octogonale qu'un homme soulève avec un levier.

V. — Cet état se distingue des précédents en ce que, outre les travaux ci-dessus indiqués, on y voit les suivants :

1° La gravure des armoiries est commencée dans le cercle blanc réservé au milieu du bas de l'estampe

2° Des plantes marines sont suspendues dans l'angle supérieur de l'estampe à gauche.

3° Une grande écaille de tortue est attachée au-dessus de la fenêtre, près des plantes marines.

4° Un squelette de cerf et un squelette d'un autre animal, soutenus par une corde qui s'enroule sur une poulie, se voient au-dessous de l'écaille de tortue.

Digitized by Google

5° Un tatou est attaché sur la colonne, au-dessous du squelette de cerf.

6° Des ornements ont été ajoutés à la pendule à poids vue en partie à gauche près de la fenêtre.

7° Un héron est attaché par le cou, au bas du pilastre qui supporte la pendule.

8° L'appui de la grande fenêtre à gauche a été exhaussé ; on y voit un réchaud placé près de l'homme debout contre la colonne et vis-à-vis du héron.

9° L'ombre de cette colonne a été étendue jusqu'aux figures de géométrie, de manière à ne plus offrir aucune partie blanche au-dessus de ces figures.

10° Sur la terrasse de la grande galerie, au fond de l'estampe, on voit un plan du Louvre tracé sur un tableau soutenu par un groupe de plusieurs hommes.

11° Un homme, monté sur une échelle, tient un fil à plomb, le long d'une colonne, à droite, près du bord de l'estampe.

12° Une vis d'Archimède est placée au-dessous de l'homme monté sur une échelle.

13° Les têtes des deux hommes debout au-dessus de la vis d'Archimède, et au-dessous de l'échelle ont été changées; ce changement consiste en ce que les têtes qui étaient presque de profil dans les états précédents se présentent de trois quarts dans celui-ci.

14° Deux figures d'hommes ont été ajoutées sur les premières marches du perron, près du miroir ardent ; l'un de ces hommes tient une baguette à la main.

15° Une tête d'Apollon a été ajoutée au milieu de la frise du corps d'architecture supporté par quatre colonnes corinthiennes à droite.

Digitized by Google

16° La pierre octogonale, en avant du péristyle où il y a un rideau, et qu'un homme soulève avec un levier, est creusée intérieurement, tandis qu'elle est pleine dans les états précédents.

17° On voit un médaillier au-dessous de la carte de blason.

Résumé des états avant la lettre.

En résumé, les cinq états avant la lettre peuvent être brièvement désignés ainsi qu'il suit :

Ier état. — Avant la manche du nécromancien.

IIe état. — Avec cette manche et les roues dentées; mais avant les nombreux travaux caractérisant le IIIe état.

IIIe état. — Avec la lanterne sous le péristyle, etc., etc.

IVe état. — Avant les armoiries commencées et avant les nombreux travaux caractérisant le Ve état.

Ve état. — Avec les armoiries commencées, etc., etc.

États avec la lettre.

VIe état (1er avec la lettre). — Avec tous les travaux ci-dessus indiqués, mais avant les principes de fortifications dont il va être parlé.

VIIe état (2e avec la lettre). — Quelques principes de fortifications sont tracés sur la partie pendante de la grande pancarte où l'on voit le plan d'un pentagone fortifié de bastions et de demi-lunes, et d'un ouvrage à cornes avec ses attaques. — On ne voit pas encore l'ombre prolongée dont il va être parlé.

VIIIe et dernier état (3e avec la lettre).

La planche a été retouchée; on n'y retrouve plus le moelleux incomparable qui distingue les épreuves des états précédents. Les différences caractéristiques

Digitized by Google

de cet état sont les suivantes : l'ombre qui s'arrêtait à droite, à peu de distance d'une planche très-longue qu'un homme assis regarde dans toute sa longueur, a été prolongée jusqu'au trait carré ; on voit distinctement les assises du pilastre qui se trouve derrière le squelette humain à gauche ; les assises de la colonne à laquelle est appendu le tatou, en partie supprimées lorsque l'ombre de cette colonne fut prolongée, apparaissent de nouveau ; enfin, on lit dans la marge, à la suite du nom de Le Clerc, et d'une autre écriture, les mots *Chevalier R.*

Cette addition marginale, contemporaine des changements caractéristiques du huitième état, est nécessairement postérieure à l'année 1706 qui est celle où Le Clerc reçut le titre de Chevalier romain (Vallemont, p. 180). Le Clerc était alors fort âgé, et, quoiqu'il ait travaillé jusqu'en 1714, année de sa mort, il est douteux que les changements faits à la planche, pour constituer le huitième état, soient de sa main. Nous ne la reconnaissons pas dans le prolongement des ombres du côté droit qui constitue l'addition la plus apparente.

Cette opinion se fortifie en remarquant qu'aucune des copies qui ont été exécutées ne reproduit le prolongement de l'ombre au-dessous de la grande planche longue. L'une d'elles (celle de Cochin père), v. ci-après, reproduit les assises de pierres sur le pilastre et sur la colonne à droite, ce qui donnerait à penser qu'il existe un état de la planche, resté inconnu, dans lequel cette correction aurait été faite par Le Clerc. Cela est très-possible ; cependant nous ne connaissons pas d'épreuve avec la lettre, avant l'ombre prolongée et l'addition du mot *Chevalier R,* dans lesquelles on apercevrait les assises du pilastre et de la colonne.

Digitized by Google

Paignon-Dijonval possédait seul les huit états qui viennent d'être décrits.

Les épreuves avant la lettre sont tellement rares que Jombert n'avait pu réussir à en posséder une seule. Il n'y en a qu'une au cabinet des estampes à Vienne (elle provient de la collection de Bandeville) et une à la bibliothèque nationale. M. de Baudicour possède le premier état et le troisième; il y a également deux épreuves avant la lettre dans notre collection, une du 1er état et une du 4e.

Les épreuves des trois premiers états avant la lettre sont évidemment des épreuves d'essai, tirées tout au plus à trois ou quatre exemplaires. Il y en a eu un plus grand nombre du quatrième état, car il nous a été donné d'en voir jusqu'à huit.

Nous en avons possédé trois dont l'une avait appartenu à Lenormant Ducoudray, d'Orléans.

Il est vraisemblable que Le Clerc pensait alors que sa planche était arrivée à toute sa perfection. Il a évidemment changé d'avis, puisqu'il a cru devoir faire les dix-sept additions ou changements qui se remarquent au cinquième état avant la lettre. — Cet état se rencontre plus rarement que le quatrième. On n'en tira probablement que des épreuves d'essai, ainsi que du premier état avec la lettre (VIe état) qui est presqu'aussi rare que les précédents.

Le VIIe état (IIe avec la lettre) peut être considéré comme celui de la planche arrivée à l'effet voulu par le maître. Les bonnes épreuves de cet état, quoique communes, sont ravissantes et satisfont l'œil tout autant que celles provenant des états précédents. Toutefois, la comparaison entre une épreuve d'un des trois premiers états, avec celle du quatrième, et de ce dernier avec l'un des états postérieurs, est

Digitized by Google

très-intéressante, en ce qu'on peut y suivre tous les développements des pensées successives de l'artiste, et constater les soins prodigieux apportés à l'exécution de cette planche travaillée par lui avec amour.

Copies.

Il existe plusieurs copies de cette pièce :

A. — Par Pacot, en contre-partie. Elle est dédiée à Ponchartrain *(sic)*.

B. — Par un anonyme, également en contre-partie.

C. — Par Cochin père, dans le sens de l'original. Cette copie trompeuse, imite aussi fidèlement que possible le VII^e^ état, avec cette seule différence que les assises de pierres du pilastre et de la colonne sont indiquées comme on le voit au VIII^e^ état. Le premier état de cette copie est anonyme. Au second état, on voit les lettres N. C. (Nicolas Cochin).

Aubouin apportant des livres aux princes. (J., 264).

Jombert a raconté l'anecdote représentée en action par cette petite composition dont le dessin fut donné par le duc de Bourgogne. Il en existe deux états :

I. — Avant les changements qui caractérisent le second état.

II. — Des travaux ont été ajoutés au vêtement d'Aubouin, sur le dos ; ces travaux consistent en des tailles qui, partant de la perruque, vont se rejoindre, sur le dos, à celles qui partent de la poitrine.

Les œuvres de saint Athanase, par Bernard de Montfaucon. Paris, Anisson. 1698, 3 vol. in-fol. (J., 265).

La seule vignette gravée par Le Clerc, pour cet ouvrage, représente le *Conciabule de Tyr.*

Digitized by Google

Suivant l'abbé de Vallemont (p. 88 et suiv.), ce morceau est l'un des plus intéressants de l'œuvre de Le Clerc. Il fait, à cette occasion, une remarque très-judicieuse que nous reproduisons : « Chacun sait, dit-il, que les estampes, que les libraires font graver, quoique très-belles sur le cuivre, dégénèrent beaucoup dans les livres où ils les emploient, parce qu'ils les font tirer par des imprimeurs qui sacrifient plutôt à la diligence qu'à la propreté. On devine bien à qui il faut en attribuer la faute. Quelle différence entre une estampe tirée aux Gobelins chez M. Le Clerc et une estampe imprimée par les ouvriers qui sont en ville! Les curieux savent à merveille faire cette distinction. » (*Éloge*, p. 94) [1]. L'abbé de Vallemont s'étend longuement (p. 88 et suiv.) sur le sujet de cette estampe.

On connaît deux états de cette planche :

I. — Avant les travaux qui caractérisent le second état.

II. — Des tailles ont été ajoutées à la cuisse gauche de l'homme, vu par le dos, à droite et tenant une pique.

Cette addition peu apparente caractériserait seulement un troisième état, en comptant comme le premier celui où l'homme debout, à gauche, paraît avoir le poing coupé, ce que Jombert dit avoir vu chez Mme de Bandeville. Nous n'avons pas rencontré d'épreuve de cet état.

[1] L'observation est exacte. Les épreuves des planches du XVIIe siècle, destinées à la décoration des livres, laissent souvent à désirer. Mais il y avait aussi des imprimeurs très-soigneux. Goyton, par exemple, que les faiseurs de catalogues ont pris quelquefois pour un graveur, et qui n'était qu'un imprimeur très-habile.

Digitized by Google

La Vierge aux anges (J., 266) est une ravissante composition qui n'a rien de commun avec la magnifique estampe gravée sur deux planches par Gérard Edelinck, et connue sous le nom de *Christ aux Anges*. Le sujet reproduit par Edelinck, d'après Le Brun, est tout différent de celui qui a été composé et gravé par Le Clerc. Il existe de cette jolie pièce des épreuves avant la lettre.

Elle a été copiée en contre-partie par un anonyme.

Introduction à la géographie universelle, par P. Violier. Amsterdam (Rouen), 1701, in-12 (J., 272).

Ce frontispice a été gravé par Giffart, sur un dessin de Le Clerc. On en connaît trois états :

I. — Avant la carte géographique et l'inscription sur le livre.

II. — Avec la carte géographique, mais avant l'inscription sur le livre.

III. — On lit sur le livre : *Géographie de M. Violier*.

Médaille en l'honneur de Charles XII, roi de Suède (J., 274).

Cette pièce se compose de deux planches : l'une pour la médaille avec l'inscription qui l'accompagne ; l'autre, pour la bordure.

On connaît deux états de la planche où se trouve la médaille :

I. — Avant le nom de Le Clerc, au bas, et avant le changement dans la chevelure du prince.

II. — On lit au bas, sous le fleuron : *Séb. Le Clerc in et fecit.* Les cheveux du prince, flottants sur ses épaules dans le premier état, ont été raccourcis.

On connaît également deux états de la bordure

Digitized by Google

qui ont été signalés par Jombert. Le second état, avec les fleurs de lys et les L couronnées, a servi plusieurs fois à encadrer des médailles et différentes petites pièces de l'œuvre de Le Clerc qui ont été tirées ainsi avant et après sa mort.

Les Armes de Geoffroy, ancien grand-garde des apothicaires de Paris, échevin et consul (J., 276) [1].

On connaît trois états de cette pièce, dont les épreuves ont été employées comme *ex libris* sur les ouvrages en grand format de la bibliothèque de Geoffroy. Elle a été gravée par Duflos sur le dessin de Le Clerc [2].

I. — Avant toute lettre, au simple trait.

II. — La planche est terminée, mais avant la lettre.

III. — Avec la lettre.

Histoire bysantine. Impr. roy., 1702, in-fol. (J., 278).

Il n'y a dans ce volume que deux pièces qui soient gravées par Séb. Le Clerc le père : le fleuron du titre et la vignette aux armes de France. Quant à la pièce nº 3 (la Religion tenant la lune), elle est gravée par Ertinger, sur le dessin de Le Clerc.

On présente quelquefois comme appartenant à Séb. Le Clerc, une pièce portant à gauche : *Séb. Le Clerc, in et pinxit.* Cette pièce a servi de frontispice à *l'Histoire bysantine*, ainsi qu'à *l'Antiquité*

[1] Cette famille Geoffroy est restée célèbre. Le fils de celui dont Le Clerc a gravé les armoiries eut le titre d'apothicaire de l'Académie des sciences. Voltaire a parlé de lui dans sa lettre à l'abbé Moussinot, du 18 juin 1737. Il l'a fait consulter, sans se nommer, à propos de ses expériences sur le feu.

[2] Ce dessin, très-fini, appartient à M. de Baudicour.

Digitized by Google

expliquée par Montfaucon. Elle a été gravée par Giffart, sur le dessin de Le Clerc fils ; son père n'y est pour rien.

Les petites conquêtes du Roi (J. 279). Les huit planches de cette jolie suite sont entièrement gravées par Séb. Le Clerc.

Leur exécution est supérieure à celles des grandes conquêtes. Ces deux suites sont aussi communes l'une que l'autre. La difficulté est d'en rencontrer des épreuves du premier tirage.

Jombert a signalé quelques différences pour les *Petites conquêtes.* Nous allons les indiquer, en y ajoutant celles que nous avons remarquées.

N° 1. *Messine secourue.* — On connaît deux états.

I. — L'arrière du quatrième vaisseau, à droite, dans le lointain, est blanc, ainsi qu'une partie de la voile supérieure ; les petits pavillons, à droite, sont presque blancs.

II. — Les parties blanches du quatrième vaisseau et de sa voile sont devenues noires, et les deux petits pavillons sont plus fortement ombrés. Au contraire, les voiles de l'un des vaisseaux qui sont en avant ont été éclaircies, de manière à devenir presque blanches, tandis que le pavillon du même vaisseau a été renforcé. L'estampe a été rehaussée de ton dans toutes ses parties. Les épreuves du premier état sont d'un ton un peu gris qui n'existe pas dans le second.

N° 2. *Siége de Dinant.* — On connaît deux états:

I. — Avant les additions caractéristiques du second état.

II. — On voit deux petites figures au pied d'une croix, à droite ; des soldats défilent, en partie cachés par un pli de terrain du même côté ; un des

Digitized by Google

nuages, sous le plan du siége, qui offre une partie blanche, dans le premier état, n'en a plus dans le second.

N° 3. *Bataille de Cassel.* — On connaît deux états :

I. — Avant les travaux ci-après indiqués.

II. — Le groupe de cavaliers sur le premier plan, à gauche, est plus fortement ombré ; le cheval, dont la croupe était presque blanche dans le premier état, est devenu noir par suite de l'addition de tailles croisées qui se remarquent également sur le dos du second cavalier, et sur le cheval du premier, etc.

N° 4. *Siége de Saint-Omer.* — La différence indiquée par Jombert nous paraît provenir du tirage ; il ne nous a pas été donné de l'apercevoir d'une manière apparente.

N° 5. *Les ambassadeurs de Siam.* — On connaît deux états :

I. — Avant les travaux qui vont être signalés.

II. — Des tailles croisées ont été ajoutées à différents endroits du nuage à gauche, en haut de l'estampe ; en outre, le fond a été rehaussé de ton et la planche est arrivée à l'effet voulu par le maître.

N° 5. Aucune différence à signaler.

N° 6. *Démolition du temple de Charenton, en novembre 1685*, après la révocation de l'Édit de Nantes.

On comprend que cet événement ait pu être célébré dix-sept ans après sa date par le parti persécuteur ; mais ce qu'on comprend moins, c'est que la gravure qui le représente ait été comprise parmi *les conquêtes du roi.*

On connaît deux états de cette pièce :

I. — Le genou gauche de la figure de la Religion, en haut de l'estampe, est presque blanc, la figure de l'un des quatre hommes tirant sur les cordes

Digitized by Google

(cette figure est la plus rapprochée du temple), présente des parties blanches; elle est entièrement couverte de tailles dans le second état; les ruines amoncelées au-dessous de ces quatre hommes offrent beaucoup de parties blanches, tandis qu'elles sont entièrement ombrées dans le second état.

II. — Avec les travaux dont l'absence caractérise le premier état.

Jombert dit (t. II, p. 149) qu'on ajoute à cette suite une copie, par Scotin, de la pièce que nous venons de décrire. Cette copie, portant *S. Le Clerc invenit*, est en contre-partie de l'original. En outre, on lit, sur le titre, la date de novembre 1685 qui n'existe pas sur l'original.

N° 7. *Combat de Leuze.* — On connaît quatre états:

I. — Avant les travaux qui se voient aux états postérieurs.

II. — Des ombres ont été ajoutées au groupe des combattants, sur la gauche, et sur le terrain du second plan à droite.

III. — Le derrière du cheval, en avant des trompettes, dans le fond, entre les deux nuages de fumée, est blanc près de la queue; il est devenu noir dans le quatrième état.

IV. — Avec tous les travaux qui n'existent pas dans les états qui précèdent celui-ci.

N° 8. *Namur assiégé par le roi.* — Nous n'avons reconnu aucune différence dans les épreuves qui ont passé sous nos yeux.

Médailles sur les principaux événements du règne de Louis XIV. (J., 280).

La publication faite en 1702, à l'imprimerie royale,

Digitized by Google

ne contient pas toutes les médailles gravées, ou simplement dessinées, par Le Clerc.

Le nombre des médailles qu'on trouve dans ce volume est de 286, dont 33 seulement ont été dessinées et gravées par Le Clerc, et 56 autres qui ont été dessinées et non gravées par lui. Les 200 autres ont été gravées par les deux Simoneau, Benoît Audran, Picart, etc.

Jombert décrit (nº 280) 163 médailles dessinées ou gravées par Le Clerc. Celles du livre étant au nombre de 89, il en résulterait qu'il y aurait 74 médailles composées ou gravées par Le Clerc qui ne sont pas entrées dans le livre.

Mais la description de Jombert est incomplète. En effet, dans la récapitulation qu'il donne (p. 216), il indique que le nombre des médailles n'entrant pas dans le livre est de 100, y compris les 3 médailles indiquées dans l'errata du t. II, et non de 77. Jombert a donc omis de décrire 23 médailles parmi les 163 qu'il a numérotées. Il est vrai que cette omission est en partie réparée par la récapitulation des pages 216 et suivantes, dans laquelle les 100 médailles sont classées chronologiquement, mais sans numéros.

Il suit de là que la collection complète des médailles dessinées ou gravées par Le Clerc, serait de 189. Ce nombre n'a jamais été réuni par aucun collectionneur. Jombert, qui en a rassemblé le plus, n'en avait que 177 et Mme de Bandeville 55 seulement, Potier en possédait 137.

Jombert indique peu les différences d'états. Pour les médailles qui sont entrées dans le livre, le 1er état est caractérisé par la présence du nom de Le Clerc qui a été effacé lors de la publication de la 1re édition.

Digitized by Google

Quant à celles qui ne sont pas entrées dans le livre, le nom de Le Clerc n'a jamais été effacé.

Voici l'indication des pièces qui doivent s'ajouter aux 163 numéros de Jombert. Les unes lui ont été absolument inconnues, les autres ont été seulement indiquées par lui, mais il ne leur a pas donné de numéros.

I. — *Le Scel des jeux floraux de Toulouse. S. Le Clerc inv. et f.* (pièce sans date).

II. — Dix mille hommes pris ou tués ; 107 drapeaux enlevés. A l'exergue : *Ad. Seneffam 1674*. Pièce gravée par S. Le Clerc.

III. — *Le roi victorieux de l'Allemagne.* — Il est dans un quadrige couronné par la Victoire. A l'exergue : 1678. Pièce gravée par S. Le Clerc.

IV. — *La mort de la Reine* (1683). Pièce gravée par Séb. Le Clerc, non décrite, mais indiquée, p. 215.

V. — *Prise de Roses* (1645). Pièce gravée par un inconnu, sur le dessin de Le Clerc, non décrite, mais indiquée, p. 213.

VI — *Prise de Roses* (1645). Composition toute différente de celle qui précède et que Jombert n'a pas connue.

VII. — *La Religion foulant aux pieds l'Hérésie.* Estampe non décrite qui paraît avoir été gravée par un anonyme sur le dessin de Le Clerc.

VIII. — *La marine reconstituée* (1645). Pièce non décrite, gravée par Simoneau l'aîné, indiquée p. 214.

IX. — *Siége de Dunkerque* (1695). Jolie pièce paraissant gravée par Simoneau. Non décrite, indiquée p. 215.

X. — *L'Observatoire* (1667), par Louis Simoneau, indiquée p. 214.

Digitized by Google

XI. — *Prises faites par les armateurs français.* Par Benoît Audran, indiquée p. 215.

XII. — *Soixante mille matelots levés et entretenus*, création de l'inscription maritime, indiquée p. 214.

XIII *Droit de préséance reconnu par l'Espagne*, indiquée p. 214.

XIV. — *Prise de Cambray.* Par C. Simonneau l'ainé, indiquée p. 214.

XV. — *Prise de Cadaquès et de Castillon* (1655), indiquée p. 213.

XVI. — *Prise de Montmélian* (1691), indiquée p. 215. Par C. Simonneau. Il y a des épreuves avant le nom du graveur.

XVII. — *Prise de Palamos* (1669), indiquée p. 215.

XVIII. — *Statue équestre du roi* (1699), indiquée p. 215.

XIX. — *Majorité du roi* (1699), indiquée p. 215.

XX. — Mort de Louis XIII (1643), indiquée p. 213.

XXI. — Citadelle bâtie à Marseille, indiquée p. 213.

XXII. — Conférence pour la paix. (1659), indiquée p. 213.

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE VI.

TRAVAUX DE LE CLERC A PARIS

DEPUIS 1703 JUSQU'A SA MORT.

1703 - 1714.

Travaux cités. (*Les numéros renvoient au Catalogue de Jombert.*)

La guérison d'Hypolite (J., 281); la thèse de Collot (282); Statuts du Saint-Esprit (283); Office du Saint-Esprit (284); entrée d'Alexandre à Babylone (285); saint Augustin prêchant (seconde vignette) (286); le grand Crucifix (287); histoire du duc Charles V (288); nouveau système du monde (290); Élie enlevé au ciel (293); histoire de l'abbaye de Saint-Denis, par Félibien (294); les trois thèses de philosophie (295); les jeux de hasard (296); histoire de la maison d'Auvergne (297); Tobie (298); les écussons d'Espagne (299); la barque de saint Pierre (300); Salomon (301); l'annonciation des Congréganistes (303); Psyché (307); la seconde Vénus (308); le cabinet de Le Clerc (310).

La guérison d'Hypolite. — (J., 281). Charmante pièce gravée pas Duflos, sur le dessin de Le Clerc qui en a gravé la bordure.

Cette planche a été gravée pour décorer la thèse d'un apothicaire, Claude Joseph Geoffroy, qui est autre que le Mathieu François Geoffroy, dont Duflos a gravé les armoiries sur un dessin de Le Clerc (J., 276).

Sans nous occuper de la planche accessoire contenant les propositions de la thèse, nous signalerons deux états de la bordure de la planche.

États de la bordure :

I. — Avant les travaux qui caractérisent le second état.

Digitized by Google

II — La planche a été retouchée. On voit des tailles légères à l'angle du livre ouvert à la droite des armoiries; les ombres de ces armoiries, ainsi que celles de presque toute la bordure, ont été fortifiées.

Les épreuves du premier état de la bordure, ainsi que de la planche, se rencontrent ordinairement en tête de la planche accessoire contenant les propositions de la thèse.

États de la planche.

I. — La planche ne contient pas les travaux caractéristiques du second état.

II. — On remarque de nombreux travaux sur presque toutes les parties de l'estampe et qui, dans certaines épreuves, la rehaussent de ton. Ces travaux se trouvent surtout sur les arbres du fond, sur la montagne à droite, aux nuages, aux fabriques à gauche, aux flots, etc.

La thèse de Collot (J., 282). Grande et belle pièce gravée par Scotin, sur le dessin de Le Clerc qui n'avait pu penser à manier, pour une thèse, le burin qu'il employait fort peu pour rendre une composition.

Les statuts de l'Ordre du Saint-Esprit. Imp. roy. 1703 (J., 283). Cette jolie suite est tout à fait dans le genre de Le Clerc. Il y en a des épreuves avant le texte, au verso, mais souvent elles ont été tirées après l'édition.

On connaît deux états de la vignette de l'avertissement.

I. — La seconde lettre H et la dernière lettre L ne sont pas couronnées.

Digitized by Google

II. — Ces couronnes existent ; de plus, la dernière lettre L, blanche dans le premier état, est grise dans celui-ci.

L'office des chevaliers du Saint-Esprit. Imp. roy. 1703 (J., 284).

On connaît deux états de la planche, nº 5.

I. — Avant les changements caractéristiques du second état.

II. — Un paysage, au-dessous du nuage, a remplacé des maisons qui se voyaient à cette place dans le premier état; la forme des nuages a été modifiée et quelques ombres ont été étendues.

Entrée d'Alexandre dans Babylone (J., 285). On considère généralement comme premières épreuves celles dans lesquelles la tête d'Alexandre est de profil. Il existe cependant quatre états avec la tête d'Alexandre vue de profil ; mais les épreuves des trois premiers états sont, à vrai dire, des épreuves d'essai, quoiqu'elles aient été tirées avec la lettre. Les épreuves de ces trois états sont extrêmement rares; nous devons néanmoins signaler les sept états qu'on peut rencontrer de ce chef-d'œuvre.

I. — Avant que la couronne royale ait été gravée au-dessus des armoiries. — On n'en connaît qu'une seule épreuve qui se conserve dans notre cabinet.

II. — Avec la couronne au-dessus des armes, mais avant l'arcade surbaissée et tous les travaux qui caractérisent les états postérieurs.

Du temps de Jombert on ne connaissait que deux épreuves avant l'arcade ; l'une chez Paignon-Dijonval, et l'autre chez Lenormant du Coudray, à Orléans. Il n'est pas à notre connaissance qu'on en ait ren-

Digitized by Google

contré d'autres. L'épreuve de Paignon-Dijonval se conserve dans le cabinet de M. le président de Baudicour ; celle de Lenormant du Coudray fait partie de notre collection, mais elle est avant la couronne, au-dessus des armes, et par conséquent antérieure à celle de Paignon-Dijonval où cette couronne existe.

III. — Derrière le char d'Alexandre, il y a une arcade surbaissée. Ce qui caractérise ce troisième état, en le différenciant des états postérieurs, c'est qu'on n'aperçoit pas encore, dans cette arcade surbaissée, une petite porte cintrée qui se voit dans l'état suivant où Alexandre a encore la tête de profil.

Outre cette remarque, qui est la plus apparente, on peut signaler les suivantes dont plusieurs ont échappé à Jombert et qui caractérisent le III^e^ état :

1° Un petit chien, près des armes, presque blanc dans les deux premiers états, est devenu noir dans le troisième.

2° Dans le défilé de cavaliers, à la droite du fond, six enseignes de cavalerie ont été ajoutées.

3° La fumée sortant de la cassolette auprès du char d'Alexandre, a été prolongée.

4° Les chevaux, près de la porte d'entrée, à gauche, sont autrement traités ; l'un de ces chevaux est pommelé et les ombres portées sur les autres ont été modifiées.

5° La fumée derrière le vieillard, à gauche, a été augmentée.

6° Le piédestal de la statue tenant un globe à gauche, a été éclairci.

7° Le bouclier du trophée qui est sur l'éléphant a été éclairci.

8° L'enseigne qui est le plus près de l'entrée, à gauche, est entièrement ombrée.

Digitized by Google

9° Les têtes des personnages qui se trouvent près du mur, derrière le char, ont été ombrées.

10° La tunique, sur les genoux d'Alexandre, a été rapprochée de manière à cacher la ceinture.

11° La figure placée derrière le trépied, au-dessus de la tête d'Alexandre, a été ombrée, et les ombres des autres figures, à gauche, ont été renforcées.

IV. — Ces divers changements étant exécutés, Le Clerc ajouta, dans l'arcade surbaissée, la petite porte, ou arcade cintrée, dont l'absence caractérise le troisième état, de la manière la plus apparente; il ajouta aussi deux drapeaux ou enseignes derrière les éléphants; l'un de ces drapeaux est noir et l'autre est blanc; en outre, il retoucha la couronne des armes qui, dans le III^e^ état, se détache sur un fond blanc, tandis qu'elle se détache ici sur un fond noir; puis il fit un premier tirage dans lequel la tête d'Alexandre se présentait toujours de profil, comme dans les épreuves d'essai. Une épreuve de cet état fut présentée à Louis XIV. Le roi fut choqué de ce que le héros macédonien n'était pas vu de face. Il en fit l'observation à Le Clerc qui, le lendemain, présenta au roi une épreuve avec la tête d'Alexandre retournée, et regardant en face.

V. — Avec la tête retournée, et vue de face, ainsi qu'on vient de l'indiquer. — Dans les bonnes épreuves de cet état, la croupe du cheval sur le premier plan, dans l'angle de droite, qui est presque blanche dans l'état précédent, est ici chargée de quelques tailles non croisées, et la partie blanche est diminuée de moitié.

VI. — Avec les travaux sur la croupe du cheval dont l'absence caractérise l'état précédent.

VII. — A la suite des mots : *Chevalier romain,* on

Digitized by Google

lit : *A Paris, chez Jean, rue Jean de Beauvais, n° 10* (Planche ruinée dont il y a des épreuves modernes).

Il existe deux copies de cette pièce ; l'une, par Pacot, elle est en contre-partie ; l'autre, par Cochin père, dans le sens de l'original.

Les épreuves de cette copie sont trompeuses, lorsqu'on les rencontre avant les lettres N. C. dans la marge à gauche.

Saint Augustin prêchant. (Seconde vignette). (J., 286).

Cette vignette n'a pas servi à décorer les œuvres de saint Augustin, comme celle qui a été gravée en 1679 ; aussi la rencontre-t-on toujours sans texte au verso. Elle était probablement destinée à l'ornement d'une édition restée à l'état de projet.

Bien qu'inférieure à la première vignette, qui est d'une légèreté merveilleuse, cette seconde composition, différente de la première, est encore très-recommandable. Elle montre une fois de plus l'aptitude de Le Clerc à traiter le même sujet sans jamais se répéter.

Le grand Crucifix (J., 287). On connaît quatre états de cette planche traitée au pointillé, dans le goût de Morin, mais moins heureusement.

I. — Les nuages sont faiblement teintés et ils offrent quelques parties blanches.

II. — Les parties blanches des nuages ont disparu ; mais on ne voit pas encore la mention du privilége qui se lit dans la marge au III^e^ état.

III. — Avec les mots : *Avec privil. du roy,* à la suite du nom de Le Clerc.

Digitized by Google

IV. — La planche a été retravaillée et les fonds ont été poussés au noir.

Histoire de Charles V, duc de Lorraine (J., 288). Cette jolie suite, qui est difficile à rassembler, surtout lorsqu'on veut y comprendre les plans, n'a pas été faite, comme on le croit généralement, pour la vie de Charles V, en cinq livres, ouvrage anonyme dont l'auteur est, suivant Barbier, le ministre Jean de la Brune. Il est constant d'ailleurs que les différentes éditions de cet ouvrage ont paru sans aucune vignette.

Une note de Mariette nous apporte des révélations sur l'ouvrage projeté qui devait être de format in-4°, et n'a jamais été exécuté. On lit le passage suivant dans l'*Abecedario*, t. III, p. 108: « Ces pièces avaient été faites pour mettre dans l'histoire du prince Charles de Lorraine, que le duc de Lorraine d'à présent (Léopold)[1] avait fait composer par le R. P. Duponcet, de la compagnie de Jésus[2].

[1] Cette mention sert à déterminer approximativement la date de la note de Mariette. Elle a été nécessairement écrite avant la mort de Léopold, arrivée en 1729; Mariette avait alors de trente à trente-cinq ans, ce qui montre qu'il avait commencé de bonne heure ses études sur les arts qu'il a poursuivies pendant toute sa vie.

[2] Auteur d'une histoire de Gonzalve de Cordoue et de Scanderberg. Il était né en Lorraine vers 1660, et professait à l'université de Pont-à-Mousson.

Le 23 avril 1700, il avait prononcé, dans l'église primatiale de Nancy, l'oraison funèbre du duc Charles V, père de Léopold, ce qui explique comment il avait été chargé d'écrire la vie entière du héros lorrain.

L'oraison funèbre de Charles V, par le P. Duponcet, a été imprimée à Pont-à-Mousson en 1700, in-8°. Voy. Dom Calmet, les *Biographies* Michaud, Didot et la *France littéraire* de Quérard.

Digitized by Google

Mais, comme il voulait l'obliger à mettre dedans que la Lorraine ne tombait pas en quenouille, et d'autres choses qui étaient préjudiciables à la France, ledit père, en bon Français, se crut obligé d'en écrire en cour. On lui répondit de laisser ledit ouvrage, ce qu'il fit. Aussi ledit ouvrage ne paraissant pas, les planches sont restées à M. Le Clerc (le fils), à qui elles appartiennent présentement, comme il me l'a dit. A l'égard de l'histoire du livre, je la tiens du R. P. Duponcet. »

Ces explications rectifient la note de Jombert (II, p. 229 et 230). Il en résulte que les planches de Le Clerc n'ont jamais été destinées à décorer l'ouvrage imprimé en Hollande et qui n'a pas été avoué par la cour de Lorraine. Cet ouvrage, qu'il soit de Jean de la Brune ou de tout autre, est très-médiocre, et Charles V de Lorraine attend encore un historien. Ce fut un des grands hommes de son siècle, dont Louis XIV a dit avec justice pendant sa vie « que sa moindre qualité était celle de prince », et après sa mort (18 avril 1690) : « J'ai perdu le plus grand, le plus sage et le plus généreux de mes ennemis. » (M. d'Haussonville, *Réunion de la Lorraine*, 1re édit., t. III, p. 387.)

Dom Calmet, dans sa *Bibliothèque lorraine* (art. Le Clerc) rapporte, au sujet des gravures de l'*Histoire de Charles V*, l'anecdote suivante : « Une personne qui était de la suite du duc Léopold, quand il alla à Paris, en 1699, m'a dit que Le Clerc présenta les conquêtes de Charles V à son Altesse royale, qui les trouva belles, et dit à Le Clerc que cet ouvrage était beau, mais qu'il n'était pas complet, que les siéges de Bonn et de Mayence y manquaient; que s'il voulait les graver, il les prendrait, et lui

Digitized by Google

donnerait un établissement à Nancy avec une pension. Le Clerc, en imitant la générosité de Jacques Callot, répondit à son Altesse royale (Léopold) qu'il ne pouvait se résoudre à rien faire contre le roi son souverain et son bienfaiteur. Léopold ne le pressa plus; mais on dit que Le Clerc fût fâché, dans la suite, de n'avoir pas profité des bonnes volontés de son Altesse royale. »

Quoi qu'il en soit de l'anecdote racontée par dom Calmet, on comprend que le récit d'une semblable existence, sous la plume habile d'un contemporain, aurait dû être du plus grand intérêt. Aussi méritait-il bien le luxe des trente six gravures dont il devait être orné.

Dans les additions que nous faisons à la description de Jombert, nous suivons l'ordre des numéros adoptés par lui.

N° 1. *Frontispice.* — On en connaît deux états :

I. — On n'aperçoit pas encore de tailles croisées sur la partie verticale de la marche qui se trouve à droite, entre le bouclier le plus rapproché de la plus petite marche demi-circulaire et cette même marche demi-circulaire. Les deux boucliers du même côté sont peu travaillés. Ils laissent apercevoir des parties blanches.

II. — Les travaux qui se voyaient dans le premier état, sur les deux boucliers dont il a été parlé ci-dessus, ont été modifiés ainsi qu'il suit : 1° on ne voit que des ornements confus sur le bouclier qui est entièrement découvert, tandis que, dans l'état précédent, on aperçoit une espèce de fortification; 2° l'espèce de fortification qui est sur le second bouclier (celui du milieu) et qui, dans le premier état, s'étend jusqu'au bord du haut, s'arrête, dans le

Digitized by Google

second état, à environ deux millimètres du bord; en outre, ces deux boucliers sont, dans le second état, chargés de tailles horizontales fortement reprises, tandis que ces tailles sont très-légères dans le premier état; 3° on voit des tailles croisées sur la partie verticale de la marche indiquée, au premier état, comme n'ayant que des tailles non croisées.

N° 5. *Le Siége de Philippsbourg.*

On connaît cinq états de cette pièce.

I. Avant toute lettre.

II. — Avant les mots: *Assiégé et pris par Monseigneur.* Cet état est celui qu'on peut appeler l'état normal de la planche.

Les pièces de cette suite n'ayant servi à aucune histoire de Charles V, on imagina de faire servir la planche représentant le siége fait par Charles V, en 1676, à la représentation du siége de la même ville fait par le Grand Dauphin en 1688. C'est ce qui explique l'addition des mots qu'on lit au III^e^ état.

III. — Au-dessous de PHILISBOURG, ainsi écrit dans le second état, on lit: *Assiégé et pris par Monseigneur.* On y remarque en outre les changements indiqués par Jombert.

IV. — Ces mots ont été effacés; avec de l'attention on en reconnaît encore les traces.

V. — La planche a été retouchée dans toutes ses parties. On lit toujours PHILISBOURG.

Cette planche, successivement consacrée à célébrer deux événements différents, a dû subir de nombreux tirages; aussi paraît-elle avoir été retravaillée avant la retouche générale de la suite dont nous parlerons ultérieurement.

Nous n'avons rien de particulier à dire sur les différences signalées par Jombert pour les autres

Digitized by Google

pièces de la suite. Ajoutons seulement que si, du temps de Jombert, la plus grande partie des pièces de cette suite avait déjà subi des retouches générales, à cause de l'usure des cuivres, cette dégradation des planches a dû s'accroître au fur et à mesure des tirages successifs opérés depuis cent ans.

C'est à l'un de ces tirages défectueux qu'il convient de rapporter l'état des planches des vignettes où l'on voit des numéros à la gauche du haut.

On doit ajouter aux trente-six pièces décrites par Jombert une bordure d'introduction dans laquelle se trouve gravée une inscription ainsi coupue : LES ACTIONS GLORIEUSES DE S. A. S. CHARLES DUC DE LORRAINE.

Ce titre est suivi de l'indication des onze sujets représentant les batailles de Charles V.

La bordure qui entoure cette inscription, gravée en lettres italiques, est une copie agrandie et en contre-partie de celle qui a été exécutée par S. Le Clerc pour la médaille de Charles XII, roi de Suède. On y a ajouté, dans le haut, les armes de Lorraine, et, dans les angles, des croix de Lorraine entrelacées du double C. Il nous paraît douteux que cette planche nouvelle ait été gravée par Séb. Le Clerc, bien qu'elle soit dans sa manière. Nous inclinons à croire qu'elle a été commandée par son fils pour aider au placement des épreuves qu'il débitait. Quoi qu'il en soit, cette bordure est tellement rare que son existence n'a pas été signalée par Jombert.

Parmi les planches de cette suite, les plans des villes assiégées par Charles V sont les plus difficiles à rencontrer, les planches ayant été détruites au dix-huitième siècle.

On rencontre assez souvent des copies exécutées

Digitized by Google

en contre-partie par Jeanne Sibille Kraûsin ou Kûsel et avec l'*excudit* de Jeremias Wolff. Ces mentions ne se trouvent pas toujours sur toutes les pièces de la suite ; mais l'exécution de ces contrefaçons, présentant les sujets en contre-partie des originaux, cette circonstance suffit pour les faire reconnaître.

Nouveau système du Monde conforme à l'écriture sainte par Sébastien Le Clerc, chevalier romain, dessinateur et graveur ordinaire de la Maison du Roi. Paris, Giffart. 1706. In-8° (J., 290).

Ces qualités dont l'ensemble se lit, pour la première fois, sur un ouvrage de Le Clerc, sont réunies sur le titre du livre qui vient d'être transcrit. Nous n'avons pas à apprécier le mérite de l'artiste comme savant et comme écrivain. Disons seulement qu'il était à la hauteur des connaissances scientifiques répandues à son époque.

Sa petite et sa grande *Géométrie*, son *Discours sur le point de vue* étaient fort appréciés. Le *Nouveau système du monde*, quoique très-orthodoxe, le fut moins ; cependant il en a été fait plusieurs éditions.

Tous les ouvrages composés par Le Clerc sont ornés de vignettes gravées par lui sur ses propres compositions. Celle qui est en tête du *Nouveau système du monde*, et qui représente le chaos, est particulièrement jolie.

Le prophète Elie enlevé dans un char de feu (J., 293).

Parmi les productions de la vieillesse de Le Clerc, celle-ci est une des plus singulières et des plus étonnantes. Un appréciateur aussi éclairé que délicat nous disait: si j'étais réduit à ne posséder qu'une seule pièce de Le Clerc, c'est celle-là que je vou-

Digitized by Google

drais avoir ! Sans accepter ce jugement, peut-être trop absolu, on ne peut méconnaître la hardiesse de la conception et l'habileté de l'exécution. L'idée de faire passer le char d'Elie au-dessus de l'enfer des eaux du Niagara, dont la chute était alors peu connue en Europe, est hardie et surprenante.

Dans l'exécution, l'artiste a introduit discrètement, et avec plus de bonheur que dans le Christ en croix, (J., 287), quelques travaux au pointillé dont il a rarement fait usage et qu'il a surtout employés dans les dernières années de sa vie. Les épreuves du premier état, celles dites *aux chevaux blancs*, sont merveilleuses.

On connaît deux états de cette pièce :

I. — Les deux chevaux qui traînent le char du prophète sont presque blancs, le ton des ombres est léger et peu arrêté.

II. — La planche a été rehaussée de ton dans toutes ses parties; en cet état, les ombres des chevaux sont étendues et fortifiées, de manière à présenter des parties noires tranchant durement sur celles qui sont légèrement traitées au pointillé. L'effet général est moins harmonieux.

Histoire de l'abbaye de Saint-Denis par dom Félibien. Paris, Léonard, 1706, in-fol. (J., 294).

Le *Manuel* de Brunet cite ce volume qui atteint dans les ventes un prix élevé, mais sans mentionner les ouvrages de Le Clerc dont il est orné. Il est vrai que les inscriptions mises au bas du frontispice n'indiquent pas que Le Clerc ait travaillé à cette planche dont la partie inférieure est presqu'entièrement traitée par le burin. On n'y trouve que les noms de Boulogne le jeune, pour la composition, et J. B. de

Digitized by Google

Poilly pour la gravure. Mais il est certain que toute la partie supérieure de la planche, au-dessus de la couronne placée sur le reliquaire contenant le corps de saint Louis, est entièrement de la main de Le Clerc et traitée à l'eau-forte. Aussi rencontre-t-on quelquefois des épreuves tirées avec un cache, mais après l'édition, et qui reproduisent seulement le travail de Le Clerc.

Ce frontispice est peu commun. On connaît des épreuves des deux lettres grises et du cul-de-lampe avant le texte au verso.

Les trois thèses de philosophie. (J., 295).

Jolie suite présentant de nombreuses différences que nous allons signaler, en suivant l'ordre des numéros indiqué par Jombert:

N° I. — Vignette pour la thèse de *l'abbé de Noailles.*

On en connaît quatre états:

I. — Avec la planchette blanche;

Avant les travaux ajoutés sur le pilier, à gauche, qui n'est ombré que par des tailles simples; avant les tailles croisées et les ombres ajoutées au vêtement de la femme, etc.

II. — Avec la planchette ombrée, avec les tailles croisées sur le vêtement de la femme. La figure de cette femme n'est pas encore retravaillée, et aucun changement n'a été apporté au pilier à gauche, ni sur le cylindre en verre en avant de ce piédestal.

III. — La planche a été entièrement retravaillée; diverses parties ont été renforcées; d'autres ont été éclaircies; les tailles croisées sur le vêtement de la femme ont été supprimées, et les plis du bas de ce vêtement ont été rectifiés; le cylindre en

Digitized by Google

verre, en avant du pilier, a été diminué ; ce pilier, plus ombré, est lui-même garni d'un encadrement; l'ombre portée sur la planchette a été supprimée; les marches de la pyramide ont été éclaircies, etc.

IV. — Les armes de Noailles se voient sur le pilier à gauche.

N° 2. — Cul-de-lampe pour cette même thèse.

On en connaît deux états :

I. — Avant la guirlande ajoutée au-dessous du nom de Le Clerc.

II — Avec cette guirlande.

N° 3. — Vignette pour la thèse de *l'abbé de la Rochefoucauld.*

On en connaît deux états :

I. — Le pavé n'est pas ombré.

II. — Il est ombré.

N^os^ 3, 4, à 8, point de changements.

Essai d'analyse des jeux de hasard, par de Montmort. Paris, 1708, in-4° (J., 296).

Le *Manuel* de Brunet cite les deux éditions de cet ouvrage (1708 ou 1713 ou 1714), en indiquant que la seconde est préférable. C'est possible, pour le texte; mais non pour les épreuves des eaux-fortes, car celles qui se trouvent dans l'édition de 1708 sont très-supérieures à celles des éditions subséquentes.

Les différences que présentent les vignettes de cette suite sont les suivantes :

N° 2. — *Vignette de la préface.*

On en connaît deux états :

I. — Avec la pancarte blanche et avant les règles sur la table ronde.

II. — La pancarte que l'auteur présente à Minerve

Digitized by Google

est chargée d'une inscription. On voit des règles sur la table ronde.

Vignette de la première partie. N° 3. — *Le lansquenet.*

On en connaît trois états :

I. — On ne voit pas de jeux de cartes sur le milieu de la table.

II. — Avec ce jeu de cartes, mais avant un médaillon rond, à la fenêtre de droite faisant pendant à celui de la fenêtre de gauche.

III. — On voit ce médaillon qui paraît avoir été ajouté pour les éditions postérieures à 1708, car il existe des épreuves du second état avec le texte au verso.

Vignette de la seconde partie. N° 4. *Le quinquenove et le trictrac.*

Jombert indique que Paignon-Dijonval possédait deux épreuves de cette pièce avec des différences qu'il ne fait pas connaître ; nous n'avons jamais rencontré d'épreuves avec différences, mais il en existe avant le texte au verso.

Vignette de la troisième partie. N° 5. *Le jeu de dés et le jeu de cartes.*

On en connaît deux états :

I. — Avant la femme vue en partie, tout à fait à gauche, derrière l'homme qui présente les cartes.

II. — On voit cette femme. Il existe des épreuves de cet état avant le texte au verso.

Cette suite a été copiée, certaines pièces sont dans le sens des originaux ; d'autres reviennent en contre-partie. On reconnaît toujours ces copies à la présence, dans la marge du bas, d'un quatrain qui n'existe pas dans les originaux.

Digitized by Google

Histoire généalogique de la Maison d'Auvergne, par Baluze, Paris, Dezallier, 1708, 2 vol. in-folio (J., 297).

Cette histoire a été en grande partie composée par le Cardinal de Bouillon (Emmanuel-Théodore de la Tour d'Auvergne), neveu de Turenne. Suivant Quérard, Baluze n'en aurait composé que la préface. Néanmoins, il paraît certain que Baluze prit la responsabilité de tout l'ouvrage, qui contient des titres suspects, à l'aide desquels le Cardinal de Bouillon prétendait descendre des anciens ducs de Guyenne, comtes d'Auvergne. L'authenticité de ces titres avait été admise par Mabillon et par Ruinart. Ce qui est certain, c'est que cet ouvrage fut la cause de la disgrâce de Baluze et du Cardinal. Quant à Séb. Le Clerc, qui n'avait fait que les jolies vignettes de cet ouvrage, il ne fut nullement inquiété. L'ouvrage fut condamné par arrêt du 20 juin 1710 et supprimé, ce qui a rendu rares les exemplaires du livre et les vignettes qui le décorent. Les épreuves avec remarques sont plus rares encore.

En citant cet ouvrage, difficile à rencontrer, le *Manuel* de Brunet fait connaître qu'il est accompagné de figures et de blasons, sans indiquer que ces estampes sont de Le Clerc.

Cette suite est extrêmement rare à trouver complète. Jombert seul la possédait. Les épreuves avec le texte au verso sont généralement peu satisfaisantes, et cependant, pour se les procurer complètes, on doit les couper dans le livre rare et cher dont il faut sacrifier deux exemplaires, car plusieurs lettres se trouvent derrière des vignettes : Exemple : la lettre G (nº 24) se trouve derrière le fleuron nº 1.

Digitized by Google

Au cabinet des estampes, il n'y a que six vignettes, onze fleurons et douze lettres, la suite était encore moins complète chez Paignon-Dijonval.

Nous avons pu recueillir 82 pièces au lieu de 51, à cause des différences et des épreuves tirées avant et avec le texte.

Notre suite que nous allons décrire est complète quant aux vignettes ; il manque seulement quelques lettres à notre collection.

N° 1. *Fleuron du titre.*

Quatre épreuves :

I. — Avant la lettre.

II. — Avec la lettre, mais avant le texte au verso.

III. — Avec ce texte.

IV. — Épreuve tirée après l'édition.

N° 2. — *Même fleuron plus petit et entouré d'ornements différents.*

On ne connaît pas d'épreuves avant la lettre, mais il en existe avant le texte au verso.

Vignette pour la préface.

N° 3. — Deux épreuves :

I. — Avant le texte au verso.

II. — Avec ce texte.

Vignette pour le livre I^er^.

N° 4. — Quatre épreuves :

I. — Avant le ciel entièrement ombré dans le demi-cintre, et avant les changements dans les armes.

II. — Même état, mais avec le texte au verso.

III. — La planche a été retouchée afin de pouvoir servir une seconde fois pour les Preuves du livre. Le ciel a été entièrement ombré dans le demi-cintre ; les armoiries ont été changées ; la couronne du haut a été supprimée, et l'on ne voit plus qu'un gonfalon ; à droite et à gauche sont deux dauphins ; plus bas,

Digitized by Google

trois lunes ont été substituées à la tour et réciproquement. Il existe des épreuves de cet état avant le texte au verso.

IV. — Épreuve avec le texte au verso.

N° 5. — *Vignette pour le livre II. Le mariage.*

Deux épreuves :

I. — Avant le texte au verso.

II. — Avec ce texte.

N° 6. — *Vignette pour le livre III. Bataille d'Azincourt.*

Deux épreuves :

I. — Avant le texte au verso.

II. — Avec ce texte.

Il existe un second état de la planche dans lequel on lit, au lieu de bataille d'Azincourt : *Bataille de Marphée* [1] et le mot *pœnituit.* En cet état, la planche a été diminuée et les armes sont changées.

N° 7. — *Vignette pour le livre IV.* On lit au bas *Marseille.*

Deux épreuves :

I. — Avant le texte au verso.

II. — Avec ce texte.

N° 8. — *Vignette pour le livre V.*

Trois épreuves :

I. — Avant les travaux qui caractérisent le second état.

II. — La partie supérieure des armes papales a été ombrée par des tailles verticales; sur la petite table, à côté du pape, où se trouve une sonnette, les tailles verticales ont été étendues par le bas; on voit

[1] C'est celle à laquelle a péri le comte de Soissons. La bataille de la Marphée s'est livrée entre Sedan et Donchery.

Digitized by Google

quelques tailles verticales sur le devant du dais; l'ombre du drapeau à droite, dans le faisceau d'armes du haut, a été prolongée, près de la hampe; le guidon, au-dessous du drapeau, est ombré; des travaux ont été ajoutés aux vêtements du pape, aux armes du bas etc., etc. On connaît des épreuves de cet état avant le texte au verso.

III. — Avec le texte au verso.

N° 9. — Lettre A (1re). Avant le texte au verso.

N° 10. — Lettre A (2e). La même lettre A, seconde planche, avec la tour plus petite.

N° 11. — Lettre A (3e). Deux épreuves : l'une avant le changement fait aux gonfalons et avant le texte au verso (dans cet état les gonfalons sont uniquement formés de tailles horizontales) ; l'autre avec les gonfalons changés et avec le texte au verso.

N° 12. — Lettre A (4e). Les épreuves de cette lettre sont difficiles à rencontrer.

N° 13. — Lettre C (1re). Deux épreuves : l'une avant le texte au verso, et l'autre avec le texte.

N° 14. — Lettre C (2e). Mêmes observations.

N° 15. — Lettre C (3e). Une seule épreuve avant le texte au verso.

N° 16. — Lettre D (1re). Il y a des épreuves avant et avec le texte au verso.

N° 17. — Lettre D (2e). Mêmes observations.

N° 18. — Lettre D (3e). Mêmes observations.

N° 19. — Lettre E (1re). Mêmes observations.

N° 20. — Lettre E (2e). Il existe deux états de cette pièce.

I. — Avant le changement sur le bouclier. Les épreuves de cet état ne portent pas de texte au verso.

Digitized by Google

II. — Le bouclier est en partie ombré. Il y a un texte au verso.

N° 21. — Lettre F (1re). Il y a des épreuves avant et avec le texte au verso.

N° 22. — F (2e). Mêmes observations.

N° 23. — Lettre G (1re). Il y a des épreuves avant et avec le texte au verso.

N 24. — Lettre G (2e). Cette lettre est une des plus difficiles à rencontrer.

N° 25. — Lettre H (1re). On rencontre cette lettre avec deux textes différents au verso.

N° 26. — Lettre H (2e). Il y a des épreuves avant le texte au verso.

N° 27. — Lettre I. Il y a des épreuves avant le texte au verso.

N° 28. — Lettre K. Mêmes observations.

N° 29. — Lettre L (1re). Mêmes observations.

N° 30. — Lettre L (2e). On connaît deux états de cette pièce :

I. — Le chapeau du Cardinal et les armoiries sont fortement ombrés. — Il n'y a pas de texte au verso.

II. — Le chapeau et les armoiries ont été éclaircis et sont devenus presque blancs. On voit le texte au verso.

N° 31. — Lettre M (1re). Une seule épreuve avec le texte au verso.

N° 32. — Lettre M (2e). Difficile à rencontrer.

N° 33. — Lettre N (1re). Une seule épreuve avec le texte au verso.

N° 34. — Lettre N (2e). Épreuve avant le texte au verso.

N° 35. — Lettre O. Épreuve avant le texte au verso.

N° 36. — Lettre P. Même observation.

Digitized by Google

N° 37. — Lettre Q. Une seule épreuve avec le texte au verso.

N° 38 — Lettre R. Difficile à rencontrer.

N° 39. — Lettre S. Une seule épreuve avec le texte au verso.

N° 40. — Lettre T. Épreuve avant le texte au verso.

N° 41. — Lettre V. Difficile à rencontrer.

N° 42. — Lettre Y. Mêmes observations.

N° 43. — *Cul-de-lampe d'ornement.*

Deux épreuves : l'une avant le texte au verso ; l'autre avec ce texte.

N° 44. — *Autre cul-de-lampe d'ornement.*

Épreuve avant le texte au verso.

N° 45. — *Cul-de-lampe à la tour* avec *Immota et inconcussa stat.* Trois épreuves :

I. — Avant le texte au verso.

II. — Avec le texte du corps de l'ouvrage.

III. — Avec le texte des Preuves.

N° 46. — *Cul-de-lampe aux armes d'Auvergne.*

Épreuve avant le texte au verso.

N 47. — Cul-de-lampe avec attributs.

Trois épreuves :

I. — Avant les banderoles à droite et à gauche de l'anneau de la croix du Saint-Esprit, laquelle est blanche ; les ombres légères, sur le cordon qui soutient cette croix, n'ont pas été prolongées ;

II. — Avec la banderole, etc., mais avant le texte au verso ;

III. — Avec le texte au verso.

N° 48. — *Petit cul-de-lampe en forme de médaillon.*

Deux épreuves : l'une avant le texte au verso ; l'autre avec ce texte.

Digitized by Google

N° 49. — *Petit cul-de-lampe au gonfalon.* Trois épreuves :

I. — Avant la boule dans le cercle, avant l'ombre portée sur le grand drapeau à gauche, etc.

II. — Avec la boule, etc. ; la planche a été fortifiée dans toutes ses parties ; avant le texte au verso.

III. — Avec le texte au verso.

N° 50. — *Petit cul-de-lampe au Dauphin.* Épreuve avant le texte au verso.

N° 51. — *Petit cul-de-Lampe à l'aigle couronné portant un gonfalon.*

Quatre épreuves :

I. — Essai d'eau-forte pure ;

II. — Avec de nombreux travaux ajoutés ;

III. — Avec de nombreux travaux ajoutés, mais avant le texte au verso.

IV. Avec le texte au verso.

Tobie (J., 298). On connaît trois états de cette jolie pièce :

I. — La grande branche sèche, à gauche, n'a qu'un rameau et un chicot.

II. — Cette partie de l'arbre et son rameau sont plus branchus ; une autre branche sèche se remarque dans le massif du fond, lequel a été plus travaillé.

III. — Des travaux ont encore été ajoutés à la grande branche sèche dont nous avons parlé. Elle se détache fortement en noir.

Les Écussons d'Espagne (J., 299). On connaît deux états de cette planche :

I. — Avant les initiales de Le Clerc, au milieu de la marge du bas, et avant les légendes.

Digitized by Google

II. — On voit ces initiales et ces légendes.

La Barque de saint Pierre (J., 300). Il y a des épreuves avant toute lettre. Ces épreuves se présentent avant divers travaux, notamment sous la fenêtre de la maison.

Salomon (J., 301). On connaît deux états de cette pièce gravée d'après Lesueur, dans le genre de Morin:

I. — Le petit ange au-dessous du nuage, à gauche, est gris.

II. — Cet ange est plus fortement ombré, et la planche a été retravaillée presque partout.

L'annonciation des Congréganistes (J., 303). Mariette indique que cette pièce a été commandée à Le Clerc par le P. le Jay.

On en connaît deux états:

I. — Avant la lettre. On y voit seulement le nom de Le Clerc, comme dans l'état suivant.

II. — Avec la lettre. Le nuage qui porte l'ange a été exhaussé de manière à cacher une plus grande partie de son vêtement; on remarque, en outre, des tailles croisées dans l'ombre portée de ce nuage et plusieurs autres travaux.

Psyché (J., 307). L'abbé de Vallemont a longuement décrit (p. 50 et suiv.) cette jolie suite. C'est un ouvrage de la vieillesse de Le Clerc, mais qui ne laisse rien apercevoir d'un affaiblissement de la vue qu'il avait ressenti en 1710 et dont il était remis en 1711. (Vallemont, p. 187.)

On connaît plusieurs états de cette suite de quatre

Digitized by Google

pièces. Chacune des planches sera décrite séparément. — Celles qui ont été tirées avant toute lettre sont extrêmement rares.

N° 1. — *Hommage à Psyché.* Trois états :

I. — Avant toute lettre.

II. — Avec la lettre, mais avant le N° dans la marge du haut.

III. — Avec le N° 1 et un petit blanc sous le soubassement de la colonne à gauche :

N° 2. — *Toilette de Vénus.*

I. — Avant toute lettre. — Dans les épreuves de cet état, on aperçoit, au-dessus de la vasque, un ornement hydraulique qui a été supprimé dans les états postérieurs.

II. — Avec la lettre, l'ornement supprimé, mais avant le N° 2.

III. — Avec le N° 2.

N° 3. *Désespoir de l'Amour.*

I. — Avant toute lettre et avant une multitude de travaux ; le bras de l'enfant renversé sur le dos, à gauche, est blanc ainsi que son aile ; dans l'état suivant, ces parties sont chargées de travaux ; les ombres des terrasses sur le devant ne sont pas encore fortifiées, et l'on ne voit pas de grandes herbes noires, près de l'eau, sur le premier plan ; toute la partie droite est moins travaillée, surtout dans le bas, à partir de la petite femme entre les arbres ; cette femme est blanche, dans le premier état, ainsi que plusieurs parties des personnages qui sont au-dessous.

II. — Avec la lettre et tous les travaux dont l'absence caractérise le premier état, mais avant le N° 3.

III. — Avec le N° 3.

N° 4. — *Noces de l'Amour et de Psyché.*

Digitized by Google

I. — Avant toute lettre et de nombreux travaux. Le nuage au-dessus de la tête de l'Amour est blanc.

II. — Ce nuage est teinté et de nombreux travaux ont été ajoutés.

III. — Avec le N° 4.

La seconde Vénus (J., 308).

Nous renvoyons, pour cette jolie pièce, le dernier chef-d'œuvre de Le Clerc, à ce que nous avons dit ci-dessus à l'occasion de la première Vénus (N° 235 de Jombert).

Le Cabinet de Le Clerc (J., 310).

Cette estampe est restée inachevée, néanmoins on en connaît deux états :

I. — Sans aucune lettre. C'est l'état de la planche telle que l'a laissée Le Clerc.

II. — Longtemps après la mort de Le Clerc, la planche est venue entre les mains de Basset qui a fait graver en gros caractères, au milieu de la marge du bas : VEUE D'OPTIQUE. On lit à gauche : *A Paris, chez Basset, rue Saint-Jacques.*

Nous renvoyons à la description de Jombert pour les pièces gravées en 1712, 1713 et 1714, à laquelle nous n'avons rien à ajouter, et nous terminons ici notre travail sur les planches gravées par Sébastien Le Clerc.

Pour ne pas interrompre la nomenclature chronologique des travaux de Le Clerc dont nous avions à parler, nous avons négligé quelques détails de la vie de notre artiste.

Digitized by Google

Depuis son mariage et son installation aux Gobelins, son existence fut peu accidentée. Constamment livré à ses occupations diverses, il les variait sans cesse. Lorsqu'il cessait de dessiner ou de graver, c'était pour s'occuper de travaux de géométrie, ou bien sur le point de vue et enfin sur l'architecture.

Ces différents travaux, très-estimables pour le temps où ils ont paru, quoique peu consultés aujourd'hui, témoignent de la variété des connaissances de leur auteur.

Le Clerc avait d'ailleurs compris que le dessin et la gravure étaient plus particulièrement dans la nature de son talent Aussi ne cessa-t-il jamais de s'y appliquer.

Il y trouvait tout à la fois honneur et profit. Après avoir rompu le traité qui l'attachait exclusivement à la gravure des ouvrages commandés par le roi, il travailla tantôt pour les libraires, tantôt pour les particuliers, tantôt pour son propre compte.

Plusieurs de ses planches portent son adresse aux Gobelins, d'autres celle d'Audran, d'autres enfin celle de son gendre Etienne Jeaurat qui, après la mort de son beau-père, réunit une grande partie de ces planches et en débita des épreuves.

Quoique logé aux Gobelins et pourvu en 1690, après la mort de Cl. Mellan, du titre de dessinateur et graveur du Cabinet du roi, titre auquel était attachée une pension de quatre cents livres, Le Clerc avait conservé son indépendance. Son titre était purement honorifique et sa pension ne représentait pas, à beaucoup près, la valeur des travaux commandés par le roi qui, de 1690 jusqu'à sa mort, lui furent payés à part.

Nous avons dit que Le Clerc était entré à l'Aca-

Digitized by Google

démie dès le 6 août 1672. Il ne figure pas sur la liste des dignitaires de cette compagnie, quoique bien des artistes, moins célèbres que lui, y aient trouvé place ; mais l'abbé de Vallemont nous apprend que, peu après 1690, il fut nommé « pour être un des quatre professeurs qui posent le modèle aux Gobelins » (p. 178).

L'un des ouvrages les moins connus de Le Clerc est son nouveau système du Monde, conforme à l'Écriture sainte, où les faits sont expliqués sans excentricité de mouvements, avec 61 planches. Paris, 1706. Il a paru, en 1708, une seconde édition augmentée.

Malgré les éloges que l'abbé de Vallemont donne à ce travail de Le Clerc (p. 179), nous devons dire que le système imaginé par lui n'a pas reçu la consécration de la science. A l'exception de la jolie vignette qui représente le Chaos, les planches de ce livre sont, en général, peu dignes de leur auteur ; tel est aussi l'avis de Jombert, t. 2, p. 242.

Un peu avant cette publication, et dans cette même année 1706, Le Clerc fut nommé chevalier romain par le nonce Monseigneur le cardinal Gualterio qui avait reçu du Pape le pouvoir de conférer cette dignité (Vallemont, p. 180).

En 1701, Pierre Emery, libraire à Paris, publia une nouvelle édition du *Traité des manières de graver à l'eau-forte,* par A. Bosse. — Ce traité est augmenté de la *Nouvelle manière dont se sert M. Le Clerc, graveur du Roi.* Le développement du procédé employé par Le Clerc se trouve à la page 31 de ce petit in-8°. En regard de cette page se trouve une figure représentant un graveur donnant l'eau-forte à une planche, d'après les procédés de Le Clerc. Cette gravure est signée : *Ertinger f.*

Digitized by Google

Le biographe de Le Clerc nous a conservé un détail de son intérieur : « Il était affable et très-accueillant; son cabinet, où il s'est représenté dans une estampe non terminée (J., 310), était garni d'une multitude d'instruments de mathématiques et de physique qu'il a représentés dans son Académie des sciences.

» Lorsqu'il s'y trouvait seul, il se faisait ordinairement lire, tout en gravant, des livres sérieux par une de ses filles. Il expliquait à la lectrice les endroits qui pouvaient lui paraître obscurs.... C'est ainsi, dit l'abbé de Vallemont, qu'il leur a formé un très-bon esprit et qu'elles ont même fort orné, et qu'il rendait son travail utile et chrétien, s'occupant en même temps des choses de sa profession et des devoirs de sa religion » (p. 182).

Sa vue avait été fort affaiblie trois ans avant sa mort; elle lui revint cependant, car c'est après cet accident qu'il produisit les quatre jolies planches de Psyché qui paraissent plutôt l'ouvrage d'un jeune homme que celui d'un vieillard.

Le Clerc avait perdu, dès 1690, son protecteur et son ami, l'illustre Le Brun, le dernier des trois grands peintres du siècle de Louis XIV. On a quelquefois dit de Le Clerc qu'il faisait du Le Brun en petit. Loin d'être une critique, cette appréciation est un éloge. Le Brun est trop peu apprécié de nos jours, parce qu'il n'était pas un grand coloriste. On oublie qu'il était un compositeur admirable auquel il a manqué peut-être le feu du génie, mais qui, au dire d'un critique très-compétent (M. Ch. Blanc), vient immédiatement, dans le grand siècle, après Le Sueur et Poussin[1].

[1] « Exalté pendant sa vie, déprécié après sa mort, Charles Le Brun est un de nos trois plus grands artistes... Il est, sous le

Digitized by Google

Nous avons déjà fait remarquer l'étonnante fécondité de Le Clerc. Callot seul, s'il avait vécu aussi longtemps que Le Clerc, aurait été capable de produire autant que lui. Ces deux artistes avaient du reste quelque conformité de talent. Callot avait plus de fougue, plus d'entrain, était plus primesautier que Le Clerc. Ce dernier était plus sage, plus réglé. Ces qualités, il les avait empruntées au temps dans lequel il vivait. On a dit de lui avec vérité que c'était Callot anobli. Il y a entre ces deux artistes toute la différence qui existe entre l'époque de Louis XIII et celle de Louis XIV. Du reste, même application au travail, même fécondité. Personne, autre que Le Clerc, grâce à sa longue vie d'artiste, n'a réalisé, soit par le dessin, soit par la gravure, un aussi grand nombre de compositions. Aussi les peintres, à court d'idées, ont-ils souvent emprunté à Le Clerc le sujet de ses gravures. Ce procédé, indigne d'un artiste qui se respecte, ne peut, à notre connaissance, être imputé à un peintre ayant laissé un nom. Mais combien de copistes peu scrupuleux, et uniquement guidés par l'amour du gain, n'ont-ils pas mis à contribution les compositions gravées de l'artiste messin ! Combien de tableaux commandés pour des églises de province ont-ils été ainsi exécutés ! On a également copié les rares sujets mythologiques de Le Clerc. Dernièrement encore, on voyait figurer à la vitrine d'un marchand de Paris, un tableau fort bien composé, et représentant Vénus sur les eaux. C'est une copie servile de la jolie pièce de Le Clerc.

Les dessins de Le Clerc ont été très-nombreux,

rapport de la composition, un des plus habiles peintres du monde.» (M. Ch. Blanc. École française, Ch. Le Brun, p. 15.)

Digitized by Google

mais il en a péri une grande partie [1]. Tous n'ont pas été gravés, et ceux qui l'ont été, même après avoir été finis, présentent souvent de nombreuses différences avec les estampes. Quant à celles-ci, il était rare qu'elles satisfissent du premier coup leur éminent créateur. Il trouvait toujours quelques défauts à ses ouvrages ; aussi les retouchait-il plusieurs fois avant de les livrer à l'imprimeur. Il indiquait successivement au crayon ses corrections sur une ou plusieurs épreuves d'essai, et l'on peut voir, dans la description que nous avons donnée ci-dessus, de la planche représentant l'Académie des sciences, combien il a fallu d'essais avant d'arriver à l'effet voulu par le maître [2].

Il nous a passé sous les yeux un assez grand nombre de dessins de Le Clerc. Plusieurs ont appartenu à Paignon-Dijonval. Les uns sont terminés, et ont servi à graver les estampes. Les autres sont faits librement, à la manière des peintres [3]. Parmi les

[1] On lit à ce sujet dans la Revue universelle des arts (février 1866): « Gabriel Buquier (sans doute Huquier), graveur, né le 7 mai 1695, passa en Angleterre où il fit la découverte de tous les dessins originaux du célèbre Le Clerc qu'un marchand anglais avait achetés à la mort de cet artiste. Buquier voulut rendre à sa patrie une collection aussi précieuse. Il en fit l'acquisition et rapporta en France ce trésor de dessins. Ce fut là le commencement de son cabinet devenu célèbre...

« Il est mort à Paris le 11 juin 1772. — Ceci est extrait des lettres de Beauvais de Préaux, relatives aux artistes orléanais, pour servir de supplément au Dictionnaire de l'abbé de Fontenay. Paris. 1776. 2 vol. in-8°. »

[2] Voyez aussi *supra* ce que nous avons dit au sujet des planches du *Livre de paysages dédiés à M. de Beringhen* (J., 107).

[3] Le Musée du Louvre conserve vingt dessins de Le Clerc. Aucun n'était exposé en 1875.

Digitized by Google

dessins finis qui nous ont paru les plus remarquables, nous citerons ceux qui ont servi à la gravure de la Passion, dédiés à Mme de Maintenon. Ils sont admirables. Jamais artiste n'a été plus grand dans le petit. Et cependant quand Le Clerc les reproduisit sur le cuivre, il y fit quelques changements, tant il désirait arriver à la perfection.

Nous ne pouvons mieux terminer ce travail qu'en reproduisant l'opinion du savant Mariette sur le talent de Le Clerc. Il n'y a rien à ajouter à l'appréciation d'un tel juge : « Sans autre guide que lui seul il » (Le Clerc) avait fait insensiblement de tels progrès » dans la gravure que lorsqu'il vint à Paris, l'illustre » Le Brun, premier peintre du roi, lui conseilla de » s'y attacher uniquement. Il suivit son avis, sans » pourtant négliger l'étude des mathématiques. Ainsi » l'on vit alternativement sortir de son cabinet les » merveilleux ouvrages de sa main et diverses pro- » ductions d'esprit qui marquaient l'étendue de son » génie dans les sciences.

» Ce qu'il gravait avait cela de singulier qu'il en » était l'inventeur, talent rare parmi les graveurs; car » si l'on excepte ce qu'il a exécuté d'après Le Brun, » dans le temps qu'il travaillait pour le roi, il n'a » presque jamais gravé que sur ses propres dessins; » il les imaginait sans peine, sans pourtant se laisser » entraîner à une trop grande impétuosité de génie.

» Il était sage et réglé dans ses compositions, et, » quoique le petit, qui était le genre qu'il avait em- » brassé, l'engageât souvent à introduire dans un » même sujet une multitude innombrable de figures, » il n'en était ni moins exact, ni moins correct; il » faisait des études séparées pour chaque figure; il » en variait les attitudes et les drapait avec beaucoup

Digitized by Google

» de goût et de génie ; il ornait son sujet de fonds » agréables, tantôt de paysage, tantôt d'architecture, » où les règles de la perspective, qu'il possédait par- » faitement, étaient scrupuleusement observées ; enfin » il prenait, pour le plus petit morceau, les mêmes » précautions que le peintre le plus jaloux de sa » réputation aurait eues pour un grand tableau. Il » n'était pas moins curieux de l'exécution de la gra- » vure que du dessin ; il terminait ses planches avec » un soin infini, ce qui fait qu'elles plaisent si fort » dès la première vue. Sa pointe et son burin sont » d'une netteté merveilleuse ; son génie, naturelle- » ment mécanique, lui avait aussi fait imaginer une » nouvelle façon de donner l'eau-forte à ses plan- » ches.

» Tant d'attentions lui devaient emporter beau- » coup de temps ; mais l'amour du travail, et son » extrême assiduité, suppléaient à tout, et l'on n'a » presque point vu de graveur produire un aussi » grand nombre d'ouvrages de différents genres. » Rien ne pouvait arracher celui-ci de son cabinet ; » la compagnie des personnes savantes, qui se fai- » saient un plaisir de le venir visiter, ne lui faisait » pas même abandonner son ouvrage, et c'était dans » ces conversations savantes qu'il faisait consister » son unique plaisir. Toute sa vie a été une suite » uniforme des mêmes exercices qu'il a continués » dans un âge fort avancé. Il ne laissait pas de s'oc- » cuper encore, quoique sa vue fût considérablement » diminuée.

» Peu de graveurs ont eu l'avantage de jouir, pen- » dant leur vie, d'une aussi grande réputation, et de » voir rechercher leurs ouvrages avec autant d'em- » pressement, même par les nations étrangères.

Digitized by Google

» Il savait une infinité de sciences qu'il avait ap-
» prises de lui-même. Il s'était fait une si grande ha-
» bitude du travail, que le chagrin qu'il prit, lorsque
» la faiblesse de sa vue lui ôta les moyens de pou-
» voir le continuer, est une des principales causes
» de sa mort. Pouvu qu'il fût dans son cabinet, qui
» était d'une propreté singulière et qui était orné de
» quantités de machines, de mécaniques, et d'autres
» curiosités de mathématiques, il était content. D'une
» douceur dans les manières qui charmait, n'ayant
» jamais eu d'autres liaisons qu'avec les gens de
» mérite, rangé à son devoir, plus qu'aucun autre;
» n'ayant jamais connu d'autres divertissement que
» ceux qu'il goûtait dans son cabinet; d'un travail
» si continuel que Mme Le Clerc m'a dit que, lors-
» qu'il se levait, ce qui ordinairement était de cinq à
» six heures, il se mettait au travail jusqu'à midi;
» et après le dîner, depuis deux heures jusqu'à six;
» et qu'alors, après avoir posé le modèle dans la salle
» des Gobelins, il revenait sur les sept heures sou-
» per, ce qu'il n'avait pas plutôt fait qu'il allait écrire
» dans son cabinet jusqu'à onze heures ou minuit.
» Mme Le Clerc m'a ajouté que cela n'était pas
» arrivé pour une fois, mais que tous les jours
» étaient de même, et que, depuis qu'elle était avec
» lui, elle n'a presque pas vu de jour où il se fût
» dérangé de cette règle de conduite qu'il s'était
» prescrite. »

Ces détails, qui font connaître tout l'homme, sont pleins d'intérêt. Il y a peu d'artistes sur lesquels les contemporains aient fourni des renseignements aussi précis et aussi exacts. Dans un autre passage de son *Abecedario*, Mariette, parlant de la mort de Le Clerc, ajoute ce qui suit : « Il a été regretté de

Digitized by Google

» tous les honnêtes gens, et lorsque je dis sa mort » à M. l'Électeur de Cologne, il me répondit qu'il en » était bien mortifié, et que la première messe qu'il » dirait, il la dirait pour le repos de son âme ; que » c'était un des plus grands hommes qu'il ait connus » en France, et qu'il avait eu un plaisir singulier à » l'entretenir et à voir toutes les différentes curiosités » de son cabinet. »

A ce jugement du meilleur critique en fait d'art, on peut joindre deux autres : celui d'un contemporain de Le Clerc, et celui d'un académicien dont les jugements font autorité. — Florent Le Comte, a parlé de notre artiste dans le troisième volume du *Cabinet des singularités*, imprimé en 1700, quatorze ans avant la mort de Le Clerc. On y lit à la page 235, de la seconde partie : « Toutes les pièces de ce graveur (Le Clerc), dont je n'entreprends point de faire l'éloge présentement, sont recherchées par sa manière aussi savante dans ses compositions d'histoire, que libre et vague dans ses paysages, ce qui est présentement du goût de ceux qui dessinent et de ceux à qui Callot à su plaire. — Dans un autre passage du même volume (2e part., p. 19) Florent Le Comte rappelle qu'un graveur en bois, Vincent Le Sueur, a copié plusieurs gravures et dessins de Le Clerc. Il fait de ces copies, que nous avons vues, un éloge auquel nous ne pouvons nous associer ; lorsqu'il dit que Le Sueur a été pour Le Clerc ce qu'Edouard Ecman a été pour Callot. Nous reconnaissons que les reproductions d'Ecman sont admirables; mais nous sommes loin de pouvoir en dire autant de celles de Vincent Le Sueur. — Selon l'académicien Dandré Bardon : « Le Clerc s'est autant distingué par la fécondité et la noblesse de son style que par l'esprit

Digitized by Google

et la netteté qu'il mettait dans ses ouvrages. On y sent qu'une eau-forte très avancée n'a laissé à faire au burin que ce qui doit rendre la pointe plus agréable et plus précieuse. Économie et variété de travaux, tailles simples, courtes, méplates et serrées avec intelligence, aimable irrégularité, suppression générale de ces points qui, dans le petit, détruisent l'effet et nuisent au goût, facilité de manœuvre, touche délicate et moelleuse, tel est le style de Le Clerc. Son *Entrée d'Alexandre dans Babylone*, l'*Académie des Sciences*, les *figures de la Bible*, l'*élévation* des pierres du fronton du Louvre, son œuvre entière présentent des compositions plus grandes que le cuivre où elles sont tracées. Dans la belle manière de les rendre, l'artiste ne cède en rien à celle de les concevoir. » (Essai sur la sculpture, 1765, in-12, t. 2, p. 215.)

Le Clerc eut une nombreuse postérité. Six de ses fils lui ont survécu, mais deux seulement suivirent la carrière des arts.

Il eut la satisfaction de voir, de son vivant, les efforts de ces deux artistes couronnés de succès. Dès 1704, son fils aîné, Sébastien, avait mérité, comme peintre, d'être admis à l'Académie où il siégait près de son illustre père. En 1712, son autre fils, Louis Auguste, qui s'était adonné à la sculpture sous la direction de Coysevox, obtenait le second prix de sculpture au concours de 1712 (*Archives de l'art français*, t. 5 p. 286). — Nous reviendrons sur ces deux artistes dans l'Appendice qui termine notre travail.

Nous avons déjà eu l'occasion de parler d'un do-

Digitized by Google

cument récemment découvert et qui fournit des détails intéressants sur la famille de notre artiste, ainsi que sur sa fortune. C'est le partage de ses biens qui eut lieu, entre ses enfants, en juillet 1736, après la mort de leur mère.

Il résulte de cet acte que les enfants de l'illustre graveur, suivant en cela les traditions des bonnes familles bourgeoises, n'avaient demandé, après la mort de leur père, aucun compte à sa veuve, et qu'ils l'avaient laissée en possession de toute la fortune dépendant de la communauté qu'elle administrait à son gré.

On se contenta de dresser un inventaire rendu nécessaire par l'état de minorité de plusieurs enfants ; mais aucun des majeurs, ni les mineurs devenus majeurs, n'eut la pensée de demander à leur mère quoi que ce soit de la fortune paternelle.

On doit supposer d'ailleurs que chacun des enfants était en état de subvenir aux besoins de la vie. Il en eût été autrement de leur mère, devenue sexagénaire, dont la part dans les bénéfices de la communauté eût été peu importante.

Quoique fort économe, Le Clerc avait supporté pendant les 40 années de son union avec Mᵉˡˡᵉ Charlotte Van der Kerchoven, les charges imposées par la naissance de treize enfants, dont neuf étaient encore vivants au moment de sa mort.

Le seul immeuble dépendant de sa succession était une petite maison acquise par Le Clerc, à Metz, avant son départ pour Paris. L'actif mobilier s'élevait à 48,130 livres, somme dans laquelle le mobilier seul, y compris les collections du cabinet de Le Clerc, et la vaisselle d'argent figure pour une somme de 23,358 livres. Telle était la masse active dont il y avait lieu

Digitized by Google

de déduire 3,808 livres de passif, ce qui réduisait l'actif net à 44,322 livres.

Le partage indique que les propres de la veuve Le Clerc, et son préciput, s'élevaient seulement à 1,633 livres ; ce qui indique que la fille du teinturier en chef des Gobelins était à peu près sans fortune.

Une fille avait été mariée du vivant de Le Clerc à un sieur Mauger, et avait reçu une dot de 8,000 livres. Une pareille dot fut constituée par la veuve, en 1722, à une autre fille qui épousa le graveur Edme Jeaurat. Elle renonça à la succession de sa mère, et ne rapporta pas une partie de sa dot. Quant à Mme Mauger, quoiqu'elle eût renoncé aux successions de ses père et mère, elle fut également dispensée de tout rapport par ses cohéritiers, rapport qui eût été peut-être dû dans le cas où la constitution de dot eût excédé la portion disponible, ce qui indique que l'harmonie la plus parfaite existait entre les membres de cette famille.

Un détail de l'inventaire qui précéda le partage a été relevé par M. J. J. Guiffrey (*Nouvelles archives de l'art français*, 1872, p. 317). On trouve dans cet inventaire la mention de sommes diverses dues à Le Clerc par plusieurs de ses confrères, graveurs connus, tels que Poilly et Duchange. Ce fait, en montrant la libéralité de l'artiste, ne prouve-t-il pas qu'il retira de ses nombreux travaux une légitime rémunération, dont il savait, au besoin, faire un généreux et charitable usage ?

Ce même inventaire fait, en outre, connaître quels

Digitized by Google

étaient les ouvrages de Séb. Le Clerc, dont la propriété lui était restée au moment de sa mort : « C'est, d'abord, dit M. J. J. Guiffrey, le *Traité d'architecture*, en deux volumes, publié peu de temps avant sa mort, dont il composa le texte aussi bien que les planches, et dont l'exploitation fut l'objet d'un traité passé le 28 mai 1713 avec un nommé Pottier. Cette publication était trop récente, quand l'auteur vint à mourir, pour qu'il n'en restât pas encore un grand nombre d'exemplaires en magasin. Le tout, planches et impressions, fut alors vendu 2,600 livres.

Dans l'inventaire figurent aussi le *Nouveau système du monde conforme à l'Écriture sainte, où les phénomènes sont expliqués sans excentricité de mouvement*, publié en 1706, et *le Système de la Vision*, qui n'est autre chose qu'une nouvelle édition, avec corrections, du *Discours sur le point de vue*, publié pour la première fois, en 1679.

Le document cité ne fait pas connaître quelles étaient les planches restées en la possession de Séb. Le Clerc quand il mourut. Il est à présumer que la plupart de ces planches n'ont pas été détruites et que Le Clerc les effaçait lorsqu'il voulait les employer pour graver un nouvel ouvrage. Cependant plusieurs ont été conservées, et il en a été tiré des épreuves après sa mort. Nous citerons en particulier la *Passion dédiée à Madame de Maintenon* dont les planches furent possédées et publiées par Edme Jeaurat, ainsi que plusieurs autres suites. Ces planches sont restées dans le commerce, et il en a été fait de nombreux tirages, au dix-huitième siècle, et même au dix-neuvième. L'ensemble de ces planches a été

Digitized by Google

publié en 1784, à Paris, par Lamy, sous le titre d'*Œuvres choisies* de Le Clerc [1].

Il n'y a rien de choisi dans ce recueil qui se compose de 239 estampes (sur plus de 3,000) les seules dont les planches n'avaient pas été détruites. On y voit figurer les paysages dédiés au duc de Bourgogne, ceux des faubourgs et environs de Paris, les figures de modes et différentes autres suites. Il est à peine nécessaire de faire observer que les épreuves provenant de ces tirages sont indignes de figurer dans une collection choisie.

Nous donnons ci-après, dans un *Appendice*, quelques détails sur la postérité de Séb. Le Clerc. Un document publié dans les *Nouvelles archives de l'art français*, 1872, p. 329, montre quelle était la considération dont jouissait cette famille un demi-siècle après la mort du grand artiste. C'est une lettre adressée à M. de Marigny par Etienne Jeaurat, peintre distingué, qu'il ne faut pas confondre avec son frère, le graveur Edme Jeaurat, qui avait épousé la dernière fille de Le Clerc.

Voici à quelle occasion cette lettre fut écrite. Séb. Le Clerc, le peintre, fils aîné du graveur de Metz, venait de mourir le 29 juin 1763, âgé de 86 ans et 9 mois. Il avait succédé à son père dans la charge de professeur de dessin aux Gobelins où il occupait son logement. M. de Marigny avait accordé quelques subsides à la veuve du peintre *et à son fils*. Etienne Jeaurat, qui occupait une place distinguée dans les

[1] On a aussi retrouvé, soit à Metz, soit à Nancy, quelques planches de Séb. Le Clerc gravées à Metz dans sa première manière, mais elles sont en petit nombre et sans intérêt.

Digitized by Google

arts protégés par le frère de Mme de Pompadour, crut devoir lui adresser la lettre suivante :

A Versailles, ce 17 juillet 1763.

« Monsieur. — Permettez-moi, s'il vous plaît, de » vous faire mes très-humbles remerciements sur » ce que j'apprends que vous venez d'accorder à Mme » Le Clerc et à son fils. Étant allié à cette famille [1], » c'est une obligation de plus que je vous aurai toute » ma vie. Vous ne savez faire, Monsieur, que des » heureux ; rien ne vous échappe : vous aimez et » protégez les arts, et pour comble de bontés encore, » vous récompensez la mémoire des artistes dans » ceux qui leur succèdent ; on ne peut rien ajouter, » Monsieur, à ma vive reconnaissance. Dans ces sen- » timents, j'ai l'honneur d'être, très-respectueuse- » ment, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant » serviteur.

» Jeaurat. »

Le fils dont il est question dans cette lettre doit être *Jacques Sébastien Le Clerc*, petit-fils du graveur, et non son fils, comme il est dit dans le Catalogue du Louvre. M. Villot, auteur de la notice qu'il a consacrée à Sébastien, fils aîné du graveur, indique à tort que Jacques Sébastien était son frère puîné. L'erreur est évidente, puisque M. Villot fixe la date de la naissance de Jacques Sébastien en 1734, alors que le graveur est mort en 1714. Il s'agit du fils et non du frère du peintre. Ce petit-fils du célèbre graveur embrassa la carrière des arts, comme son père et son grand-père, et mourut en 1785. Nous reviendrons sur ce personnage et sur son père dans l'Appendice

[1] Mme Edme Jeaurat, fille de Séb. Le Clerc, était sa belle-sœur.

Digitized by Google

qui termine notre travail. On ignore s'il a laissé une postérité. En tout cas, l'histoire en perd complétement la trace. Il en est de même de celle des autres enfants ou petits-enfants de l'artiste messin qui, n'étant pas entrés dans les ordres, ont dû laisser une postérité.

Les descendants des grands hommes, surtout des artistes, sont rarement heureux. De nos jours, la fille et la petite-fille de Prudhon seraient exposées à mourir de faim, sans la généreuse intervention d'un des admirateurs du peintre qu'on appelle justement le Corrège français. M. Eudoxe Marcille, après avoir découvert, aux environs de Metz, la fille et la petite-fille du grand peintre, entièrement ruinées par la fatale guerre de 1870, et réduites à une condition presque servile, les a tirées de la plus affreuse misère en leur faisant parvenir de premiers secours, puis en provoquant une exposition des tableaux et des dessins du grand peintre en 1874. N'est-il pas pénible de penser qu'il existe peut-être à Paris, ou dans quelque partie de la France, un rejeton du plus célèbre artiste de la ville de Metz qui serait dans un état voisin de la misère !

Le Clerc est mort à Paris le 25 octobre 1714, entouré de sa nombreuse famille. Il fut enterré à l'église de Saint-Hyppolite, sa paroisse, près de l'autel de la Vierge. Telle est l'indication de l'abbé de Vallemont qui se trouve confirmée par l'acte de décès publié dans le Dictionnaire de M. Jal.

Son portrait existe au musée de Versailles, n° 3587. Le nom du peintre est inconnu.

La ville de Nancy a voulu élever une statue à

Digitized by Google

Callot, mais le concours provoqué à cet égard, n'ayant pas donné de résultats satisfaisants, cette bonne pensée est restée à l'état de projet. Sans être aussi ambitieux pour le charmant graveur de Metz, ne peut-on pas exprimer le vœu qu'un groupe de bons citoyens, à la tête desquels se placerait l'Académie de Metz, fasse placer dans sa ville natale le buste d'un artiste qui l'a honorée et est incontestablement sa plus grande illustration artistique ?

Digitized by Google

Digitized by Google

APPENDICE.

POSTÉRITÉ DE SÉBASTIEN LE CLERC.

Nous avons indiqué dans le cours de ce travail que Séb. Le Clerc eut treize enfants de son mariage avec Charlotte van der Kerchoven, fille du teinturier du roi aux Gobelins. Quatre moururent jeunes. Neuf survécurent à leur père, mais ils n'étaient plus que sept, lors du partage des successions paternelle et maternelle qui eut lieu en juillet 1736, après la mort de la veuve Le Clerc arrivée le 1er novembre 1735. L'inventaire et le partage dont nous avons souvent parlé nous font connaître les noms et la situation sociale de ces enfants.

A la mort de Sébastien Le Clerc, les fils étaient au nombre de six.

I.

SÉBASTIEN. — Il était né en 1676, aux Gobelins, où il mourut le 29 juin 1763, âgé de 86 ans et neuf mois. Il fut reçu à l'Académie de peinture, du vivant de son père, le 23 août 1704. Il avait alors 28 ans, et était vraisemblablement le plus jeune de la compagnie.

Son morceau de réception fut un tableau ayant pour sujet : la Purification d'Enée préparatoire à sa déification. Ce tableau a été transporté à Trianon (*Archives de l'Art français*, t. I, p. 376 et t. II, p. 375). — La description de ce tableau se trouve dans

Digitized by Google

l'ouvrage posthume de Guérin, secrétaire perpétuel de l'Académie de peinture et de sculpture, p. 203. Ce volume de format in-12 est intitulé : *Description de l'Académie royale des arts de peinture et de sculpture*. Paris, Collombat, 1715.

Le musée du Louvre possède une esquisse terminée du tableau qu'il avait fait pour Saint-Germain-des-Prés. La notice de M. Villot (école française, n° 106) semble indiquer que le tableau a été perdu ou détruit, car l'auteur ajoute que l'esquisse du Louvre provient de la sacristie de l'église de Saint-Germain-des-Prés, ornée autrefois des esquisses terminées des grands tableaux de la nef. Le sujet est la mort de Saphire, souvent traité et qui l'a été surtout d'une manière magistrale par Nic. Poussin.

Nous avons sous les yeux un dessin fait par Séb. Le Clerc père, d'après le tableau du grand peintre normand. On pourrait supposer que ce dessin, largement exécuté dans de petites dimensions, a été fait par le père pour inspirer le fils dont le tableau[1], disons-le, ne rappelle en quoi que ce soit la manière du Poussin.

Sébastien avait peu d'aptitude pour la peinture religieuse ou d'histoire. Son goût le portait de préférence vers les sujets gracieux traités dans la manière de Watteau, mais avec un talent très-inférieur à celui du peintre des fêtes galantes. Les sujets mythologiques lui convenaient mieux. Son chef-d'œuvre en ce genre est l'Enlèvement d'Europe gravé par son beau-frère, Edme Jeaurat, qui a également reproduit

[1] Ce tableau se voit aujourd'hui dans le vestibule du second étage du musée du Louvre. Il a un faux air de Vouët, mais de Vouët affaibli, dégénéré. Rien de la manière magistrale de Poussin.

Digitized by Google

une grande partie de ses compositions. Plusieurs sujets de ces tableaux, exécutés avant 1715, sont indiqués à la fin de l'*Éloge* de son père par l'abbé de Vallemont. Mariette possédait de Sébastien (le fils) douze petits sujets, dessinés à la pierre noire, rehaussés de blanc, faits pour l'histoire ecclésiastique. Ils ont été vendus 39 livres. Sébastien n'est pas mentionné dans la vie des peintres publiée par M. Ch. Blanc. On chercherait vainement son article dans la *Biographie* Didot et dans les deux éditions de la *Biographie* Michaud. Quoique fort dédaigné de nos jours, il eut cependant une certaine célébrité au dix-huitième siècle, à ce point que, 26 ans après sa mort, le graveur Delaunay choisit le portrait de Sébastien Le Clerc, peint par Nonotte (autre médiocrité) pour son morceau de réception à l'Académie, en 1789 (*Archives de l'Art français*, t. II, p. 366). Il ne paraît pas que Sébastien ait abordé le genre du portrait, car il existe de son père plusieurs portraits qui ont été gravés, mais dont aucun n'est de lui.

Le portrait de Nonotte, gravé par Nicolas Delaunay, indique dans le second état de la planche que Sébastien fut professeur d'histoire, de perspective et de géométrie. M. Jal nous apprend qu'il avait épousé Charlotte Gillot, sans que l'habile chercheur ait pu découvrir si cette demoiselle appartenait à la famille du charmant artiste de ce nom.

Il existe un Catalogue imprimé des dessins, estampes, bronzes et curiosités vendus après décès de Sébastien, le 17 décembre 1764. Ce Catalogue, rédigé par Joullain, indique p. 14 et suivantes, une suite assez considérable des estampes de Sébastien Le Clerc. Il figure dans la liste générale publiée par M. Duplessis, sous le n° 497 ; il est également men-

Digitized by Google

tionné par M. Ch. Blanc (*Trésor de la curiosité*, t. I, p. 121)[1].

On doit remarquer en outre que ce Catalogue, rédigé à une époque contemporaine de la mort de Sébastien Le Clerc, lui donne le titre de *Peintre du Roy*, ce qui, du reste, est conforme à l'acte de décès du graveur, publié par M. Jal, dans lequel son fils aîné prend le titre de Peintre ordinaire du Roi, qualité qu'il prit également dans l'acte de naissance de Jacques Sébastien dont nous parlons ci-après. La postérité de Sébastien (le peintre) s'est continuée dans la personne de son fils *Jacques Sébastien*. M. Jal a retrouvé son acte de baptême, duquel il résulte qu'il vit le jour le 8 août 1733. L'acte qualifie ainsi le père de l'enfant : Peintre ordinaire du Roy, professeur en son Académie, pensionnaire du Roy et ancien marguillier de Saint-Hyppolite. Ces mentions confirment celles du Catalogue de Joullain.

Comme son père et son aïeul, Jacques Sébastien cultiva les arts. Il fut professeur à l'Académie et paraît avoir succédé à son père, d'abord comme adjoint, et de son vivant, car on trouve la mention suivante dans la liste des adjoints, à la date du 25 février 1758 : *Le Clerc fils*, nommé en reconnaissance des services du père *sans avoir été reçu académicien* (*Archives de l'art français*, t. I, p. 416). Ces mentions ne peuvent appartenir qu'à Jacques Sébastien, puisque son père était académicien depuis

[1] On lit dans le journal de J. G. Wille, à la date de décembre 1764 : « Tous ces jours-cy, j'allay à la vente des dessins et estampes de feu M. Le Clerc, fils du fameux graveur de ce nom. Mais, jusqu'ici, j'ai acheté peu de chose. Le plus intéressant sont les estampes et quelques dessins de Séb. Le Clerc. La vente, commencée le 17 décembre 1764, produisit 7842 livres. »

Digitized by Google

1704. Du reste, Jacques Sébastien devint professeur titulaire de perspective le 31 janvier 1778. Il figure en cette qualité dans la liste des professeurs (*Archives de l'Art français*, t. I, p. 418). Cette liste nous fait connaître ses prénoms que M. Jal a omis de mentionner.

Cette même liste nous apprend que Jacques Sébastien mourut à Paris le 17 mai 1785. On ne connaît aucun ouvrage de lui. C'est le dernier des descendants de l'illustre graveur de Metz dont l'existence soit constatée.

Si l'on pouvait s'en rapporter à la notice de M. Villot (école française au Louvre, N° 106), Jacques Sébastien aurait été peintre; mais personne n'en a la certitude, et nous croyons que M. Villot ne le sait pas plus que nous. Il commet d'ailleurs une erreur en indiquant que Jacques Sébastien était *le frère puiné* de Sébastien (le peintre), tandis qu'il est certainement son fils. Les biographies sont muettes sur ce personnage. On ne sait pas s'il a été marié.

II.

Laurent Josse. — Il entra dans les ordres. A la mort de son père, il était docteur en Sorbonne et, suivant l'abbé de Vallemont, il enseignait la théologie au séminaire d'Orléans. C'est là qu'il connut Lenormand Ducoudray, célèbre amateur d'estampes qui a donné à Jombert de nombreuses indications pour la rédaction de son Catalogue publié en 1774.

Laurent Josse, qui était collectionneur, avait réuni un œuvre de son père dans lequel se trouvaient plusieurs doubles qu'il céda à Lenormant Ducoudray. Il y avait soit dans son œuvre, soit dans celui de

Digitized by Google

Sébastien (le peintre), un grand nombre d'épreuves d'essai.

Laurent Josse avait rédigé un catalogue de l'œuvre de son père, dont le manuscrit se conserve à la bibliothèque royale de Stockholm. Ce manuscrit est intitulé : *Catalogue des ouvrages de M. Leclerc, chevalier romain, dessinateur et graveur ordinaire du Cabinet du Roy, fait par M. Leclerc son fils, prêtre, docteur en Sorbonne.* L'existence de ce Catalogue a été révélée par une brochure de M. Ch. Desmaze, intitulée : *Livres brûlés à Paris, livres sauvés, les manuscrits français à l'étranger* (Amiens, 1872, in-8°, imp. de Glorieux).

Cette brochure indique l'année 1665 comme étant la date du manuscrit. Il y a ici erreur évidente, puisque cette date est celle du départ de Séb. Le Clerc pour Paris. Nous croyons, avec M. Guiffrey, qu'il faut lire 1715 ou 1725.

Laurent Josse ne resta pas à Orléans. Au moment de sa mort, arrivée au mois de mai 1736, il était directeur du séminaire de Saint-Irénée de Lyon. Il avait une bibliothèque d'une certaine valeur ; mais il la vendit avant sa mort pour acquitter des dettes contractées envers des libraires de Paris et autres sommes qu'il devait à Lyon (*Partage de 1736, Nouvelles Archives de l'Art français*, pages 319 et 327).

III.

Louis Auguste. — L'abbé de Vallemont nous apprend qu'il étudia la sculpture sous la direction de Coysevox. On ignore la date de sa naissance, mais il devait être fort jeune lorsqu'il obtint le second

Digitized by Google

prix de sculpture au concours de 1712 *(Archives de l'Art français*, t. V, p. 286).

Il passa en Danemark et devint premier sculpteur en titre de S. M. danoise, puis professeur à l'Académie de Copenhague de 1751 à 1777 (M. J. J. Guiffrey, *Nouvelles Archives de l'Art français*, 1872, p. 319). Il se trouvait à Paris en 1735 ; mais, lors de la mort de sa mère en 1736, il était de retour à Copenhague, car il dut envoyer, le 27 juin, une procuration à sa sœur aînée pour le représenter au partage (*Id.*, *ibid.*).

IV.

Nicolas Benoit. — L'acte de décès de son père, analysé par M. Jal, le qualifie mathématicien. Il enseignait effectivement dès 1715, à Paris, les mathématiques et le dessin. Suivant l'abbé de Vallemont, il dessinait parfaitement, mais il n'a jamais gravé.

V.

Claude. — L'acte de décès de son père, le qualifie. « Accolite du diocèse de Paris. » En 1735, dit M. Guiffrey *(loc. cit.)*, nous le retrouvons chanoine de l'église de Notre-Dame de Déols, près Châteauroux. C'est lui qui, après avoir donné à sa sœur aînée, le 25 novembre 1735, une première procuration pour procéder au partage des biens de son père, dut lui en envoyer une seconde le 25 mai suivant, à cause de la mort récente de leur frère, Laurent Josse. — On ignore la date de sa mort.

VI.

Charles Bénigne. — Il ne prit aucune qualité dans l'acte de décès de son père. M. Guiffrey *(loc.*

Digitized by Google

cit.) indique qu'il passa sa jeunesse chez un procureur au Châtelet. Il précéda dans la tombe les autres enfants du graveur de Metz dont les noms nous sont parvenus. Sa mort doit être placée vers 1735. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'il n'existait plus, lors du partage de juillet 1736.

Les filles de Séb. Le Clerc vivant lors de son décès étaient au nombre de trois.

I.

ANNE CHARLOTTE. — Religieuse dans la congrégation de Corbeil où elle entra en 1690, comme le témoigne la constitution de dot passée devant Lorinier, notaire, le 26 mai (*Nouvelles archives de l'Art français*, 1872, p. 318). « Cette fille, ajoute M. J. J. Guiffrey (*loc. cit.*), était évidemment l'aînée, et c'est pour cela qu'elle fut chargée, par ses frères absents, de les représenter au partage; elle naquit donc en 1674 ou 1675 (1), son frère Sébastien était de 1676. »

II.

MARIE CHARLOTTE. — On ignore la date précise de sa naissance. M. Guiffrey (*loc. cit.*) suppose qu'elle est née avant son frère Charles Bénigne. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'elle fut mariée, du vivant de son père, à Louis Mauger l'aîné, procureur au Châtelet. Son contrat de mariage passé devant Valet, notaire à Paris, lui constituait une dot de 8,000

(1) Ce qui ne s'accorderait pas, comme nous l'avons fait observer ci-dessus, avec les renseignements donnés par M. Jal, dans son *Dictionnaire de biographie et d'histoire*.

Digitized by Google

livres. Aussi renonça-t-elle, pour conserver intégralement sa dot, aux successions de son père et de sa mère.

III.

MARIE. — Elle fut mariée le 25 mai 1722 au graveur Edme Jeaurat, frère d'Etienne (l'académicien). Elle reçut, comme sa sœur, une dot de 8,000 livres, et renonça, comme elle, aux successions de son père et de sa mère. Son contrat de mariage fut aussi reçu par Valet. Dès 1715, Edme Jeaurat était lié avec la famille Le Clerc ; car c'est lui qui grava le portrait du graveur messin placé en tête de son *Éloge* par l'abbé de Vallemont.

Nous avons vu qu'il reproduisit un certain nombre de tableaux de son beau-frère Sébastien (le peintre). Notons qu'Edme Jeaurat est qualifié dans le partage de 1736 : *Graveur du Roy*, bien qu'il ne figure pas sur la liste des académiciens (M. Guiffrey, *loc. cit.*).

PORTRAITS

DE SÉBASTIEN LE CLERC PÈRE ET DE SÉBASTIEN LE CLERC FILS.

I.

PORTRAITS DE SÉBASTIEN LE CLERC PÈRE GRAVÉS PAR DIFFÉRENTS ARTISTES.

1° *Par Duflos.*

Il est représenté en buste, de trois quarts, dirigé à droite et regardant à gauche. Le buste est dans une bordure ovale, armoriée au bas, et reposant sur une console au-devant de laquelle on lit dans un cartouche rectangulaire : SÉB^{n}. LE

Digitized by Google

CLERC. | *Dessinateur et Graveur ordinaire de la Maison du Roy.* | A gauche, sur la console : *Cl. Duflos sculp.* et au bas, dans l'intérieur du trait carré, en une seule ligne : *A Paris rue St-Jacques chez G. Audran Graveur du Roy aux deux Piliers d'or.*

Haut. : 250 millim. — Larg. : 179 millim.

On connaît quatre états de cette planche :

I. C'est celui qui vient d'être décrit.

II. Les armoiries ont été changées ; elles sont surmontées d'une couronne, et l'écu est entouré d'un collier auquel est suspendue une croix de chevalier romain. Au-dessous du jabot, se trouve une croix de chevalier romain qui n'existe pas dans le premier état ; la forme du cartouche n'est plus rectangulaire ; il se termine, à droite et à gauche, par un arc de cercle. Les qualités, au-dessous du nom de *Séb. Le* Clerc, ont été effacées et, à leur place, on lit en deux lignes : *Chevalier romain, Dessinateur et graveur ordinaire du cabinet du Roy et Ancien Professeur Royal en Mathématiques.*

Les épreuves de cet état proviennent d'une planche retouchée.

III. La seconde ligne des qualités a été effacée et remplacée par la suivante : *de Géométrie et Perspective en l'Académie Royale de Peinture et Sculpture.* En outre on lit dans le haut du cartouche à gauche : *Né à Metz 1637* ; et à droite : *Mort à Paris 1714.*

IV. L'adresse d'Audran a été effacée.

2° *Par Dupin, d'après de la Croix.*

Il est vu de trois quarts, en buste dirigé à gauche, regardant à droite. Le buste est dans une bordure ovale, sans armoiries ; la croix de chevalier romain est suspendue au-dessous du jabot. Cette bordure

Digitized by Google

repose sur une console au-devant de laquelle on lit : SÉBASTIEN LE CLERC | *Chevalier romain, Dessinateur et graveur ordin.* | *du cabinet du Roy.* | *Né à Metz le 26 Sept. 1637 et mort le 25 Octobre 1714.* Sur la tablette de la console on lit à gauche : *De la Croix Pinx,* et à droite : *P. Dupin sculp.* Et dans la marge au bas : *A Paris chez Odieure Md d'estampes quai de l'école vis-à-vis le côté de la Samaritaine à la belle image.*

A. P. D. R.

Haut. : 129 millim. Larg. : 89 millim.

On connaît trois états de cette planche :

I. Avant la lettre ;

II. C'est celui qui vient d'être décrit ;

III. L'adresse d'Odieure a été effacée.

3° *Par Edme Jeaurat.*

De trois quarts, dirigé à gauche, regardant en face. Le personnage est en buste et porte la croix de chevalier romain attachée à la boutonnière. Il est entouré d'une bordure ovale reposant sur une console armoriée au-devant de laquelle on lit, en quatre lignes coupées par les armoiries du personnage : SÉBASTIEN LE CLERC, | *Chevalier romain,* | *dessinateur et graveur* | *de la maison du Roi;* et, à gauche, sur la tablette : *E. Jeaurat scul. 1715.*

Haut. : 130 millim. — Larg. : 72 millim.

Ce portrait décore la plupart des exemplaires de l'*Éloge de Le Clerc,* par l'abbé de Vallemont.

4° *Par Prévost, d'après Jombert.*

Ce portrait, peu ressemblant, se trouve dans un médaillon ovale faisant partie du frontispice du *Catalogue de Jombert.* Ce frontispice reproduit un tableau

Digitized by Google

du fils de Jombert, que son père a décrit ainsi qu'il suit : « La gravure, sous la figure d'une muse, est assise appuyée sur une table ; d'une main elle tient un burin, et de l'autre, elle soutient un médaillon où est le portrait de Sébastien Le Clerc. Elle fixe ses regards sur le Génie du dessin qui vient couronner le portrait qu'elle tient. Les arts d'architecture, de peinture et de sculpture, caractérisés par autant de génies, ornent ce médaillon avec des guirlandes de fleurs. »

Sur le devant, sont deux enfants qui s'occupent à considérer, dans un grand portefeuille ouvert, les ouvrages du maître de Metz. On lit dans la marge à gauche : *Jombert filius Pinxit 1773 ;* et à droite : *Prevost sculp.*

Haut. : 150 millim. — Larg. : 98 millim.

Les autres portraits de Séb. Le Clerc le père ne méritent pas d'être décrits.

On en trouvera l'indication dans l'ouvrage de M. Soliman Lieutaud, intitulé : *Liste alphabétique de portraits de personnages nés en Lorraine, pays messin,* et de ceux qui appartiennent à l'histoire de ces deux provinces ; 2e éd. Paris, Rapilly. 1862, in-8°.

II.

Portrait de Sébastien Le Clerc fils.

Il n'existe de cet artiste qu'un seul portrait gravé par Delaunay, d'après Nonotte, pour sa réception à l'Académie qui eut lieu le 28 août 1789 (*Archives de l'Art français*, t. II, p. 366).

Nonotte lui-même avait été reçu à l'Académie sur la présentation de ce même portrait de Séb. Le

Digitized by Google

Clerc, qui se conserve aujourd'hui à l'école des Beaux-Arts (*Id.*, *ibid.*, p. 381).

Haut. : 370 millim. — Larg. : 250 millim.

On connaît deux états de cette planche :

I. Avant la lettre. On lit seulement, au milieu de la marge, en lettres grises : SÉBASTIEN LE CLERC ; à gauche : *Nonotte Pinxit;* et à droite : *N. de Launay sc.*

II. Les inscriptions de la marge ont été effacées, et on lit sur la console, en quatre lignes : SÉBASTIEN LE CLERC, FILS | *Peintre du Roy.* | *Ancien professeur d'Histoire, de Perspective et de Géométrie.* | *Né aux Gobelins, où il est mort le 29 juin 1763 âgé de près de 87 ans.*

Et dans la marge du bas : *Peint par Nonotte, et gravé par M. de Launay, pour sa réception à l'Académie en 1789.*

AUTOGRAPHES DE SÉBASTIEN LE CLERC.

Les autographes des artistes sont généralement très-rares. On ne connaît, dans les collections particulières qu'un seul autographe de Callot. C'est une quittance de trois ou quatre lignes, en italien, alors qu'il était à Florence. Il en existe plusieurs au trésor des Chartes de Nancy. Quant à Séb. Le Clerc, le seul autographe connu de lui avant les découvertes dont nous allons parler, est une quittance sur parchemin qui figurait à la vente de M. Fossé Darcosse, faite par Techener en 1861 sous le n° 599. Par cet acte, passé devant notaire à Paris, en l'hôtel des Gobelins, le 14 novembre 1691, Le Clerc donne quittance d'une somme de 150 livres, pour six mois de son traite-

Digitized by Google

ment comme *dessinateur du Roy en sa manufacture royale des Gobelins.*

Un heureux hasard nous a fait découvrir trois autographes du grand graveur de Metz, qui ont fait longtemps partie de notre collection d'estampes, sans que nous en ayons soupçonné l'existence. Un jour, cependant, nous avons cru remarquer que certaines épreuves d'essai, mais collées en plein, présentaient au verso, des caractères d'écriture. Après les avoir décollées, nous avons reconnu l'identité parfaite de l'écriture existant au revers : 1° d'une des pièces de la *Bible de Royaumont* ; 2° de deux pièces faisant partie de la suite gravée pour l'*Histoire de l'état présent de l'empire Ottoman.*

Le Clerc voulant avoir des épreuves d'essai de ces trois pièces, prit les premiers morceaux de papier qui lui tombèrent sous la main et y imprima ses épreuves. Ces morceaux de papier sont trois fragments d'études faites en 1670, par Sébastien Le Clerc, pour se perfectionner dans l'étude de la perspective qu'il professa, deux années plus tard, à l'Académie. Quoique les marges de ces épreuves fussent coupées, et qu'ainsi les lignes de l'écriture au verso ne soient plus entières et ne présentent souvent aucun sens, nous avons pu reconnaître, en rapprochant entre eux ces trois fragments, qu'ils appartiennent à la rédaction d'une même question de Perspective.

De plus, en rapprochant ces fragments du *Traité de perspective* dont le manuscrit appartient à M. le baron de Salis, et qu'il a bien voulu nous communiquer, nous avons pu également nous convaincre que les deux écritures sont absolument identiques, et qu'elles sont de la main de Sébastien Le Clerc. D'ailleurs, les figurines et les fragments de dessins

Digitized by Google

qui accompagnent le manuscrit de M. le baron de Salis ne laissent aucun doute sur la personnalité de son auteur. C'est la meilleure des signatures.

Ces spécimens de l'écriture de Le Clerc sont les seuls connus jusqu'à ce jour, car le corps de la quittance de M. Fossé Darcosse n'était pas autographe, pas plus que ne l'était celui de la quittance vendue par M. E. Chavaray, à la fin de 1874.

L'importance du manuscrit de M. le baron de Salis nous oblige à entrer à cet égard dans quelques explications.

La nomination de Sébastien Le Clerc, comme professeur titulaire de perspective à l'Académie, est antérieure à l'année 1680. On le voit, en effet, figurer en cette qualité, et à cette date, dans la liste chronologique des professeurs et des professeurs adjoints de l'Académie de peinture et de sculpture publiée par M. Dussieux (premières *Archives de l'Art français*, t. I, p. 417). Toutefois, le document cité ne fait pas connaître la date à laquelle Le Clerc a été pourvu de la chaire de perspective. Celle qu'on y trouve se rapporte à la nomination de Louis Joblot, comme adjoint à Sébastien Le Clerc, professeur titulaire, et cette nomination est du 24 février 1680. Pourquoi le titulaire désira-t-il avoir un adjoint peu d'années après son entrée en fonctions ? La raison en est, selon toute vraisemblance, dans la multiplicité de ses travaux qui absorbaient alors tout son temps. Sans doute il ne renonça pas immédiatement à professer ; il resta titulaire jusqu'en 1699 et ne résigna définitivement ses fonctions que le 4 juillet de cette année, époque à laquelle Louis Joblot devint titulaire de cette chaire, qu'il conserva jusqu'à sa mort, arrivée le 27 avril 1723.

Digitized by Google

On doit conclure de ce qui précède, que Sébastien Le Clerc professa la perspective, d'abord d'une manière suivie, puis avec des intermittences, pendant plus de vingt années. Toutefois, bien qu'il ait publié un grand nombre de travaux scientifiques, aucun de ceux qui ont été imprimés ne traite de la perspective. Le *discours touchant le point de vue*, publié en 1679, réimprimé avec changements en 1712 sous le titre de *Système de la vision*, n'est pas, à proprement parler, un traité de perspective.

Cependant il existe en manuscrit un travail sur la perspective géométrique, dû à la plume de Sébastien Le Clerc. Il fait partie de la riche collection de M. le baron de Salis, de Metz. Ce manuscrit, entièrement autographe, ainsi que nous allons le démontrer, est accompagné de figures et de dessins représentant des *sujets agréables*, suivant la mode du temps et dans lesquels il est facile de reconnaître la manière de l'éminent graveur de Metz.

L'authenticité de ce manuscrit ne pouvait être constatée, avec certitude, avant la comparaison que nous en avons pu faire avec un certain nombre de gravures d'essai, conservées par un des fils de ses fils, et qui ont passé dans notre collection. Au nombre de ces pièces d'essai, il s'en trouve trois au verso desquelles on voit des figures avec lettres renvoyant à un texte, dont le sens est interrompu par suite de l'enlèvement d'une partie des marges de la gravure au delà des témoins du cuivre. Ces trois épreuves d'essai sont celles dont les planches ont été achevées plus tard. L'une d'elles a été gravée pour la Bible de Royaumont et représente la pénitence des Ninivites (Jombert, n° 96). Les deux autres appartiennent à la suite gravée pour décorer

Digitized by Google

l'*Histoire de l'état présent de l'empire ottoman* (Jombert, n° 97). Les fragments de rédaction qu'on lit au verso de ces deux dernières pièces se rapportent à la solution d'un problème tout à fait élémentaire de perspective et qui consiste à déterminer, sur le tableau, les *apparences*, comme dit l'auteur, d'un groupe de lignes parallèles entre elles, lorsque le plan vertical de ce tableau, parallèle lui-même à ces lignes, vient à prendre, par rapport à elles, une situation oblique.

A la première lecture de ces fragments, nous avions pensé qu'ils avaient fait partie des notes prises par Sébastien pour le cours de perspective qu'il professait à l'Académie ; mais un simple rapprochement de dates a suffi pour renverser cette hypothèse. Leur auteur n'est parvenu à l'Académie que le 16 août 1672, et les trois gravures au verso desquelles se trouvent des fragments autographes font partie de suites publiées en 1670. On est donc forcé d'admettre qu'il s'agit d'études faites par l'artiste pour se perfectionner dans une science qu'il avait apprise à Metz et qu'il voulait étudier à fond. Ce qu'il y a de certain, c'est que ces fragments ne sont pas des notes pour un cours ; qu'ils sont antérieurs à 1670 et que, dans le courant de cette année, ayant à tirer des épreuves d'essai, l'artiste a pris les premières feuilles de papier qui lui sont tombées sous la main.

Quant au *Traité de perspective* dont le manuscrit appartient à M. le baron de Salis, nous croyons sa rédaction très-postérieure à 1670. Nous considérons ce travail comme un résumé des leçons professées à l'Académie, résumé qui, selon toute probabilité, a dû être rédigé postérieurement à 1680.

Digitized by Google

Ce qu'il y a de certain, c'est que l'écriture qui se trouve aux revers des trois épreuves d'essai que nous possédons est absolument identique à celle du *Traité de perspective* dont le manuscrit se conserve chez M. le baron de Salis. Il faut donc en conclure que ce manuscrit est entièrement autographe, conclusion à laquelle on était déjà conduit à la seule inspection des jolis dessins qui animent les figures placées à la fin du manuscrit [1].

Disons en terminant que le manuscrit de Sébastien Le Clerc n'a aucun rapport avec le *Traité de perspective à l'usage des artistes* publié par Edme-Sébastien Jeaurat, Paris, Jombert, 1750, in-4°. Quoique Jeaurat fût le petit-fils de Sébastien Le Clerc par sa mère qui avait épousé le graveur Edme Jeaurat (V. *Nouvelles archives de l'Art français*, t. Ier, p. 320), il ne paraît pas qu'il ait eu connaissance du Traité de son grand-père. En tous cas, s'il l'a connu, il n'en a pas fait usage, car sa rédaction diffère entièrement de celle du manuscrit que nous avons sous les yeux. Du reste, nous ne faisons aucune difficulté de reconnaître que le travail du petit-fils est très-supérieur à celui de son aïeul.

Description du Traité manuscrit de perspective, par Sébastien Le Clerc.

Ne pouvant reproduire l'ensemble de ce manuscrit, nous en donnons les divisions qui peuvent

[1] Nous reproduisons en *fac simile* la première page du *Traité de perspective* de Sébastien Le Clerc. Cette reproduction a d'autant plus d'intérêt qu'aucun autographe du célèbre graveur de Metz n'a été publié, jusqu'à ce jour. On ne connaît de lui que des signatures.

Digitized by Google

De la Pers

Pour bien comp
La perspective ~~il faut~~
manieres, dans l'orga
tableaux et dans les

Considerée dans l'
sensation visuelle je veu
les objets visibles sont e
veuë.

Considerée dans les ta
de cette impression visu

Et considerée dans le
et l'art de faire cette j
representer les objets me
a nos yeux.

Or sçait que les objet
expositions nous parois
diverses grandeurs, dive
diverses teintes et couleu

Digitized by Google

Digitized by Google

servir à faire apprécier l'importance de l'ouvrage. Nous faisons suivre cette description de la reproduction des cinq premières pages qui sont une sorte d'introduction.

Le manuscrit de Séb. Le Clerc est un petit in-8° de 156 pages. Le verso de plusieurs pages est blanc. Le travail de l'auteur a été souvent revu et corrigé, ainsi qu'on peut le reconnaître à de nombreuses ratures ou suppressions, à l'intercalation de plusieurs feuillets et à des bandes collées sur l'ancien texte pour recevoir les changements adoptés par l'auteur. En tête, se trouve un feuillet double petit in-4° intitulé : *Manière très-facile de trouver l'apparence d'un sujet, sans faire de plan particulier en perspective*. En regard du texte, on voit une figure avec des lettres de renvoi. Ce feuillet in-4° est replié de manière à faire corps avec l'in-8°.

Outre ce double feuillet, le manuscrit contient 156 pages, dont plusieurs sont blanches au verso, surtout vers la fin.

Le travail est ainsi divisé :

	Pages.
De la perspective en général.	1
De la perspective considérée dans la pratique de ses règles.	3
DE LA PERSPECTIVE GÉOMÉTRIQUE, c'est-à-dire qui se pratique par science avec la règle et le compas.	9
PRINCIPES de cette science	9
LES RÈGLES DE LA PERSPECTIVE.	31
— des plans.	31

Le texte se termine à la page 82. Les pages 83 à 156 ne contiennent que des dessins, dont quelques-uns sont animés de personnages. A partir de la

Digitized by Google

page 83, le verso est généralement blanc et paraît destiné à recevoir un texte explicatif, car beaucoup de figures géométriques portent des lettres de renvoi. Ce texte n'existe pas.

TEXTE DES CINQ PREMIÈRES PAGES DU MANUSCRIT.

De la perspective en général.

« Pour bien comprendre ce que c'est que la perspective, on doit la considérer en trois manières : dans l'organe de la veuë, dans les tableaux, et dans ses règles.

» Considérée dans l'organe de la veuë, elle est vne sensation visuelle, je veux dire une impression que les objets visibles font en nous par l'organe de la veuë.

» Considérée dans les tableaux, elle est une image ou imitation de cette impression visuelle.

» Et considérée dans ses règles, elle est la science et l'art de faire cette imitation, ou de représenter les objets mêmes comme ils apparoissent à nos yeux.

» On sait que les objets, suivant leurs différentes expositions, nous paroissent sous diverses figures, diverses grandeurs, divers degrés de lumière, diverses teintes et couleurs. Il nous semble qu'un cercle qui nous est présenté de biay est de figure ovale, qu'une personne, en s'éloignant de nous, diminue de grandeur, qu'une longue galerie s'obscurcit dans son enfoncement, et que les villes, les montagnes et tous les objets fort éloignés se tournent en fumée et quittent leurs couleurs propres pour prendre celle du ciel ; cependant toutes ces appa-

Digitized by Google

rences que nous appelons perspective et que nous rapportons aux objets, ne sont que des sensations de la veuë que l'on imite dans la peinture par le secours des règles de la perspective ; car il ne faut pas confondre ici la partie avec son tout. On remarquera que les mesures et les proportions des objets, leurs ombres et leurs lumières, leurs teintes et leurs couleurs, leurs compositions et leurs sujets sont, dans l'art de peindre, autant de parties distinguées de la perspective, mais qu'elles en font la matière ; c'est-à-dire que la perspective exerce ses règles sur tout ce qui entre dans la composition d'un tableau, tellement qu'un peintre ne saurait faire la moindre chose, même un œil, où la perspective n'intervienne tant dans la grandeur, la composition et la proportion des parties que dans la couleur, les ombres et les lumières ; en un mot, toutes les parties de la peinture ne doivent paroistre dans un tableau qu'au travers de cette partie dominante et universelle, je veux dire la perspective.

De la perspective considérée dans la pratique de ses règles.

» La perspective, considérée dans la pratique de ses règles, est géométrique ou de simple estimation. Dans la première manière, elle roule sur un seul point de veuë, n'ayant pour sujet que les objets qu'on peut voir d'un seul point, et, dans la deuxième, on la foit dépendre de plusieurs coups d'œil autour d'un même point de veuë, parce qu'un tableau se fait pour être regardé de plusieurs endroits.

» Si ces deux manières de pratiquer la perspective

Digitized by Google

ont quelque différence entr'elles, elles ont aussi chacune leurs objets particuliers : les bâtiments et tous les corps composés de surfaces plates et terminées par des lignes droites, sont les objets de la perspective géométrique, comme les figures et tous les corps composés de surfaces courbes et ondoyantes, sont les objets de la perspective d'estimation ou de simple veuë.

» Disons mieux, la perspective des figures prises dans le détail de leurs parties ne se doit point chercher par les règles géométriques : premièrement, parce que les corps composés de surfaces courbes n'ont point ou peu d'angles pour y prendre des points fixes, sans lesquels la pratique des règles est très-difficile ; secondement, parce que l'esprit du peintre se trouverait trop captivé par ces règles, et enfin parce que les figures doivent dépendre de plusieurs coups d'œil pour pouvoir être veues de plusieurs endroits sans aucune altération dans leurs parties. Au contraire, les bâtiments qui sont composés de surfaces plattes, terminées par des angles et des lignes droites, et dont les parties se doivent faire par mesures, se réduiront aisément en perspective par les règles géométriques et avec une exactitude où l'on ne saurait jamais arriver par la perspective d'estimation, outre que les parties de l'architecture ont de certaines suites et de certaines liaysons entr'elles qui ne peuvent être observées que par la suposition d'un seul point de veuë et d'un même coup d'œil.

» Enfin la perspective géométrique doit souvent gouverner les objets en général, et souvent la perspective d'estimation les doit examiner en détail. Ainsi ces deux manières de pratiquer la pers-

Digitized by Google

pective sont extrêmement nécessaires à un peintre qui veut bien réussir dans sa profession.

» L'étude particulière de la perspective est inutile, me dira quelqu'un ; je n'ai qu'à copier exactement les objets comme ils paroissent à mes yeux, sans m'embarasser d'autre chose ; mon exactitude à les bien imiter me fera observer la perspective sans que j'y pense. Il est vray qu'un peintre qui auroit toujours dans la nature les objets tout complets de ce qu'il a à peindre pourroit, avec l'exactitude de la veuë, imiter cette nature sans le secours des règles ; mais on s'abuse grossièrement quand on s'imagine qu'on peut faire, de plusieurs pièces ramassées, un tableau dans toute la régularité de l'art. En prenant chaque partie séparément sur le naturel, on ne fera jamais un juste assemblage de ces parties prises de différens endrois, si on n'entend parfaitement les règles et les maximes de la perspective. Je feray voir dans la suite les fautes considérables où tombent ordinairement ceux qui sont préoccupés de cette fausse imagination. »

. . . . . .

Digitized by Google

Digitized by Google

TABLE ALPHABÉTIQUE

DE

L'ŒUVRE ENTIER DE SÉBASTIEN LE CLERC.

Cette table est, en grande partie, celle qui se trouve à la fin du second volume de Jombert ; mais elle a été rectifiée et disposée de manière à servir de table au présent ouvrage intitulé : *Sébastien Le Clerc et son Œuvre.* Comme cet ouvrage ne mentionne pas toutes les estampes décrites par Jombert, on s'est borné à désigner par un astérisque les estampes ou les suites qui ont été l'objet d'une mention quelconque dans le travail qui précède. *Alors le renvoi indique le numéro de Jombert.* Ce numéro, placé entre parenthèses ( ) dans la table comme dans le corps de l'ouvrage, est facile à retrouver puisqu'il est reproduit en tête de chacun des articles dont nous avons parlé, en suivant l'ordre chronologique. — Quant aux articles de l'ouvrage de Jombert sur lesquels nous n'avions à faire aucune remarque particulière, nous avons conservé les renvois de la table de Jombert aux *pages* et aux tomes de son ouvrage.

A.

Abbé (l') en manteau court, pièce rare des modes de Metz, tome I, 66.

Abbé (l') en manteau long, des modes de Metz, tome I, 59.

* Abbés (les quatre), vignettes (189).

* Abjuration de Henry IV, vignettes (178).

* Abrégé de la Cléopâtre, 12 estampes (83).

* Abrégé de l'architecture de Vitruve, 22 estampes (110).

Abrégé de l'histoire de France, par l'abbé de Brianville, I, 72, 73.

Abstinence (l'), une des sept vertus capitales, I, 19.

Digitized by Google

Académie de Platon, I, 49.
Académie de Le Clerc, gravée par Huquier, II, 290.
Académies de le Clerc, 32 planches, I, 179 et suivantes.
* Académie des sciences et des beaux-arts, estampe capitale de Le Clerc (263).
* Adam et Eve chassés du paradis terrestre, vignette (209).
* Addition à la petite géométrie de Le Clerc, 42 pl. (100).
* Adone (l') del. cav. Marino, en 21 pl. (141).
Adoration des rois, planche rarissime du tome III de l'histoire sacrée, par Brianville, I, 205.
Africains, une des estampes des quatre parties de la terre, I, 91.
* Alexandre tranchant le nœud gordien: lettre S (194) voy. *Fide et obsequio.*
* Allégorie à la louange de Louis XIV avec la devise: *Plures non capit orbis* (195).
* Allégorie sur la conquête de la Toison d'or (89).
* Allégorie sur le canal de Languedoc, I, 227.
* Allégorie sur le mariage de M. le duc de Bourgogne, II, 128.
Ambassade du sieur de Saint-Olon auprès de l'empereur de Maroc, II, 8.
Ambassadeurs de Siam, II, 148.
Américains, une des estampes des quatre parties de la terre, I, 91.
* Aminta del Torquato Tasso, 7 pl. (143).
Amontons, expériences sur les baromètres, II, 104, 105.
Amour (l') et Psyché (307).
Ange gardien, des tableaux de la vie morale, I, 18.
Angelot, ancienne monnaie de France, I, 286.
Anges exterminateurs qui tirent des flèches sur la terre, I, 80.
* Annales de Toulouse (217).
Annonciation de l'histoire sacrée de Brianville: planche très-rare, I, 205.
Annonciation de l'office de la Vierge, I, 55.

Digitized by Google

* Annonciation des congréganistes (303).
Annonciation des heures à la chancelière, I, 325.
* Annonciation des petites heures de Venise (202).
Annonciation des tableaux de la passion, I, 15.
Antiquité expliquée (l'), pièce faussement attribuée à Séb. Le Clerc, voir notre page 285.
Antilles (hist. générale des) en 20 estampes, I, 85 et suiv.
Apocryphes (estampes) attribués mal à propos à Séb. Le Clerc, II, 325 et suiv.
Apothéose de la sainte Vierge, des heures à la chancelière, I, 325.
Apothéose de saint Bruno, I, 208, 209.
* Apothéose d'Isis (236).
Apparition de Dieu à Salomon, II, 259.
Apparition de N. S. l'épée sortant de sa bouche, II, 107.
* Aqueduc de Jouy, proche Metz (45).
* Arc de triomphe du faubourg Saint-Antoine (146).
* Architecture de Vitruve, in-folio (109).
* Arcs de triomphe des conversations de Mlle de Scudéry (175).
Armes de Bignon et de Harlay, pour l'histoire générale des Antilles, I, 85, 86.
Armes de J. B. de Jouanne, I, 80.
Armes des quatre chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit, II, 261, 262.
Armes du royaume d'Espagne, II, 258.
* Armes et chiffres, I, 81.
Armes inconnues, mal gravées, I, 13.
Armoiries (sept différentes) gravées à Metz, I, 50, 51.
Asiatiques, une des estampes des quatre parties de la terre, I, 91.
* Athanase (saint) accusé dans le conciabule de Tyr (265).
Avarice des sept péchés capitaux, I, 20, 21.
* Auboin, libraire, apportant des livres aux princes (264).
*Augustin (saint) prêchant devant le peuple, première vignette (147). — Seconde vignette (286).
Aumône, des sept vertus capitales, I, 18.

Digitized by Google

B.

Bacchus et Erigone, sujet de tabatière, II, 289.
* Bajazet, des œuvres de Racine (120).
Bains publics des anciens, tiré du Vitruve, I, 191.
Barbara (sancta) I, 8.
Barbe (sainte) I, 8.
* Barque de saint Pierre (300).
Basilique de Vitruve à Fano, I, 191.
* Bataille (grande) de Cassel (145).
* Bataille gagnée par Charles IV, qu'on présume être celle de Nordlingen. — Pièce faussement attribuée à Le Clerc, p. 91.
* Batailles d'Alexandre, d'après Le Brun (257).
Benedictus (S.) I, 9.
* Benoist (saint) sa vie et ses miracles en 33 pl., I, 42 et suiv.
* Bercharius (S.) I, 35 et note page 101.
* Bergers (les) galants par du Perret, I, 82, 83.
* Bibliotheca Telleriana, vignette et lettre (237).
Blanc ou Carolus, ancienne monnoie de France, I, 286.
Bohémienne (la) des modes de Metz, I, 63.
Bordure (grande) en forme de passe-partout, avec attributs militaires, II, 290, 291.
Bordure en passe-partout pour la grande passion de J. C., par Callot, II, 291, 292.
Bordure en passe-partout pour l'histoire sacrée de Brianville, II, 293.
Bordure pour une prière en latin et en français, II, 126, 127.
* Bordure en passe-partout pour la vie de saint Benoist (57).
* Bordures en passe-partout pour les conquêtes du Roi (212).
Bordures en passe-partout pour les misères de la guerre, par Callot, II, 292.
Bordures sans aucun sujet au dedans, I, 26.
* Boucœur (les), petit livre à dessiner, en 23 pl. (149).

Digitized by Google

* Bourgogne (les), figures et paysages, en 60 pl. (258).
Bruno (saint) recevant une lettre du pape, I, 208. — Son apothéose, *ibid.* 209.

C.

Cabaretier (le), des modes de Metz, I, 62.
* Cabinet de M. Le Clerc (310).
Cadet aux gardes (le), des modes de Metz, I, 61.
* Camouflets (les), 5 pl. (164).
Cardinal (le), des modes de Metz, I, 59.
Caractères des passions, d'après M. Le Brun, en 20 pl., II, 109, 110.
Carolus, ancienne monnaie de France, I, 285.
* Carrière (la), ou rue neuve de Nancy, qui s'ajoute au triomphe de Charles IV, pièce faussement attribuée. Voy. p. 90.
Carrousel (le) des galants Maures, II, 15 et suiv.
Carte de l'évêché du Mans, II, 241.
Carte des environs de Copenhague, I, 261.
* Carte des environs de Paris, par MM. de l'Académie des sciences (139).
* Cascade de Tivoli ; vignette (158).
* Cassel (grande bataille de) (145).
Catafalque de Charles XI, roi de Suède, II, 127, 128.
Catharina (S.) I, 8.
* Catherine (la chapelle de sainte) à Stockolm, page 74.
Cavalot, monnaie ancienne sous Louis XII, I, 292.
Cène (la sainte) des tableaux de la passion, I, 15.
Céphale et Procris. Petit ovale en hauteur, I, 225.
Chaise, ancienne monnaie de France, I, 287.
Chapelle (la) de la sainte Trinité, de la suite des Mathurins, I, 30.
* Chapelle (la) ou temple de sainte Catherine, à Stockholm, page 74.
Chapelle (ancienne) de Versailles, II, 105.
Chapelle (nouvelle) de Versailles, II, 262, 263.
Chapelle sépulcrale des Condé ; vignette, II, 3.

Digitized by Google

Chapelle, vue dans son intérieur, de l'office de la vierge Marie, I, 56.
Charité (la) des sept vertus capitales, I, 20.
* Charles IV, duc de Lorraine, son portrait à cheval, p. 90.
* Chasseur (le) des modes de Metz, I, 66. (Voy. page 88.)
Chasteté (la) des sept vertus capitales, I, 19.
Château-fort au milieu de la mer ; *mihi non impréria*, I, 168.
* Claude (saint) dans la solitude (239).
Clefs (les deux) de saint Pierre en sautoir ; lettre, p. 1, 324, II, 18.
Cléopâtre (la) ; voy. Abrégé.
Clerc (Le) père, son portrait (page 345). Ses essais de gravure, page 72 et suiv.
Clerc fils (Le), sa biographie, page 337 ; estampes gravées d'après ses dessins, que l'on attribue mal à propos à Séb. Le Clerc père, Jombert, II, 325 et suivantes.
Clytie, énigme, I, 225.
* Colbert d'Ormoy, suite de petites figures, en 30 pl. (150).
Colère (la) des sept péchés capitaux, I, 21.
Communion (la), I, 40.
* Conciliabule de Tyr, vignette (265).
* Concile (le grand), vignette (180).
Concorde (la) des sept vertus capitales, I, 19.
Confession (la), I, 40.
* Conquêtes du Roi, par Le Clerc et Chatillon, 28 pl. (212).
* Conquêtes du Roi (les petites) en 8 pl. (279).
Conseiller au Parlement (le), des modes de Metz, I, 60.
Constantia (B.) Arragonis regis filia, de la suite des Mathurins, I, 29.
* Conversations, par Mlle de Scudéry, en 4 pl. (165).
Copenhague (vue du château royal de), II, 96, 97. Voyez aussi l'errata du tome II.
* Cour d'Amour (la), ou les bergers galants, en 7 pl. (82).
* Courtenvaux (les), petits paysages en 35 pl. (196).
Croix de bois penchée, de l'addition à la petite géométrie, I, 144.
Crucifix aux anges, des heures à la chancelière, I, 325.

Digitized by Google

Crucifix de l'office de la vierge Marie, I, 55.
Crucifix des heures à la Dauphine, I, 265.
* Crucifix des petites heures de Venise (202).
Crucifix des sept offices, I, 12.
Crucifix des tableaux parlant de la passion, I, 16.
* Crucifix (grand) sur un fond ombré (287).
Cul-de-lampe de deux enfants assis au pied d'un vase, II, 55.
Cul-de-lampe de deux enfants qui se disent adieu, II, 56.
Cul-de-lampe de deux petits anges assis sur des cornes d'abondance, II, 55.
Cul-de-lampe de la Hollande assise, II, 53.
Cul-de-lampe de la Justice assise sur un trône, II, 54.
Cul-de-lampe de l'ange volant sonnant de la trompette, I, 136.
Cul-de-lampe de la Religion assise, gravé par Huquier, II, 290.
Cul-de-lampe de l'oraison funèbre de la duchesse de Longueville, I, 260.
Cul-de-lampe (grand) des enfants astronomes, I, 164, 165.
Cul-de-lampe du globe terrestre surmonté d'une lyre, I, 137.
Cul-de-lampe du miroir ardent, I, 166.
Cul-de-lampe d'un ange assis, des annales de Toulouse, II, 54.
Cul-de-lampe d'un bouclier antique au chiffre du Roi, II, 50.
Cul-de-lampe d'un bouclier aux armes de France, II, 50.
Cul-de-lampe d'un combat naval, II, 53.
Cul-de-lampe du panégyrique de saint Louis, I, 278.
Cul-de-lampe du soleil dans son char I, 153, 154.
Cul-de-lampe du squelette humain, I, 153.
Cul-de-lampe du triomphe de la croix, II, 30.
Cul-de-lampe du Vitruve, in-folio, I, 185.
Cul-de-lampe de l'histoire de la maison d'Auvergne, II, 256, 257.
Cul-de-lampe de l'histoire du cardinal Ximenès, II, 90.
Cul-de-lampe des panégyriques du Roi, I, 268.

Digitized by Google

Culs-de-lampe des quatre problèmes d'architecture, I, 171 et suivantes.
Culs-de-lampe des tapisseries du Roi, I, 136 et suivantes.
Culs-de-lampe et fleurons gravés en bois pour les mémoires de diverses académies, II, 301 et suivantes.
Culs-de-lampe gravés en bois pour l'édit. in-quarto des médailles du règne de Louis XIV, II, 150.
Culs-de-lampe pour l'histoire des animaux, I, partie I, 152 et suivantes. Seconde partie I, 211.

D.

Dame (la) à l'éventail. P. rarissime de la petite géométrie de Le Clerc, I, 124.
David (le roi), des sept offices ; rare, I, II.
David jouant de la harpe, de l'office de la vierge Marie, I, 55.
David jouant de la harpe, des petites heures de Venise ; rare, II, 20.
David pénitent, de l'histoire sacrée, par Brianville, II, 129.
David prosterné dans le temple, des heures à la chancelière, I, 325.
Décorations des pavillons de Marly, I, 263.
Descente du Saint-Esprit sur les apôtres, des heures à la Dauphine, I, 266.
Désert pour les Carmes déchaussés, près Paris, I, 79, 80.
Dessin d'un frontispice pour le labyrinthe de Versailles, I, 230.
* Devise : *et maior Jasone Vindex* (89).
* Devises pour les tapisseries du Roi, en 38 planches (88).
Diane debout ; rare, I, 14.
* Dictionnaire étymologique de Ménage, vignette (242).
Discours des passions humaines, ou académie de Platon ; rare, I, 48, 49.
Discours touchant le point de vue, I, 256 et suivantes.
Dominicus [Sanctus] ; rare, I, 8.
Du Rondray, planches gravées pour son compte, au nombre de 115, II, 304, 320. Savoir : Livre de grands cartels en travers, 304 et suivantes. Livre de trophées de

Digitized by Google

guerre, 307. Suite de grandes vignettes et bordures, 309. Petits cartels et dessins de mosaïque, 311. Cartels en hauteur avec sujets du Nouveau Testament, 311. Petits fleurons et culs-de-lampe, avec sujets d'histoire, 314. Livre de cartouches, ornements et groupes de figures, 316. Livre de principes au trait, tirés des bat. d'Alex., et autres sujets d'après Le Brun, 317 et suivantes.

E.

Ecce homo; rare, I, 41.

* Écrans (deux) en l'honneur de Louis XIV et de M. le Dauphin (223).

* Écrans ronds (les quatre); très-rares (5).

Écu à la couronne, I, 287, 288. Au porc épic, 293. Aux trois agnelets, 293. Aux trois couronnes, 301.

Écu (l') et le louis d'or, II, 83.

* Éducation de M^me^ la duchesse de Bourgogne, vignette (260).

Élément de l'air, sujet d'une des tapisseries du Roi, I, 137.

Élément de la terre, 138. De l'eau, ibid. Du feu, 136.

Élévation géométrale du palais du roi de Danemark, II, 96 et suivantes. Du palais du roi de Suède à Stockholm, II, 95.

* Élie enlevé dans un char de feu (293).

Élie (le prophète) endormi à l'ombre d'un genévrier, dans le désert; estampe appelée vulgairement l'hermite dormant, I, 41.

* Éloge de Bernin (159).

Éloy (Saint); très-rare en bonne épreuve, I, 7.

* Empire Ottoman; 28 estampes, y compris les vignettes, etc. (97).

Encensoir (l') est rare; des devises pour les tapisseries du Roi, I, 95.

Enfant couché sur une voûte : *memento mori,* I, 18.

Enfant Jésus debout sur des nuages, I, 265.

Digitized by Google

Enfant (l') et le petit Saint Jean, I, 13.

Enfants (les) de Bacchus, rarissime ; de l'addit. à la petite géométrie de Le Clerc, I, 145.

Enseigne de Bonaventure Deydir à Lyon, I, 102.

Enseigne de Châlons ; très-rare, I, 31, 32.

* Entrée d'Alexandre dans Babylone, d'après M. Le Brun, II, 112. Autre de la composition de Le Clerc, pièce capitale (285).

Entrée de N. S. dans Jérusalem, des tableaux de la passion ; rare, I, 15. Autre de l'histoire sacrée, par Brianville, pièce introuvable, I, 206.

Envie (l') des sept péchés capitaux, I, 22.

* Épitaphe et tombeau de M. Berbier du Metz (225).

Épreuve par l'eau froide, frontispice, II, 146.

Essais de gravure, par Le Clerc (pages 72 et suivantes).

Essais de physique par Perrault, 32 pl., I, 270 et suiv.

Estampe appelée l'hermite dormant, I, 41.

Estampe (petite) de la grandeur de celles des petits poëtes italiens, I, 243.

* Estampe (petite) des trois enfants qui déroulent un plan, (227).

Estampes apocryphes attribuées mal à propos à Le Clerc, II, 326.

Estampes gravées d'après Séb. Le Clerc fils, que l'on met par erreur du nom dans l'œuvre du père, I, 321.

Estampes gravées en bois, d'après les dessins de Le Clerc, II, 299 et suivantes.

* Esther, des œuvres de Racine (224 et non 120; après la grande Esther, in-4°).

* Esther, frontispice in-quarto (224).

* États et conditions de la vie, ou les modes de Metz, en 28 planches (70).

Études (diverses) dessinées par Le Clerc, gravées par Huquier, II, 290.

Évangile de Saint Jean, I, 47.

Evexi sed discutiam ; vignette rarissime avec le fond blanc.

Digitized by Google

I, 167. Autres sur le même sujet, avec le fond ombré. I, 167, 168.
* Eustase (Saint), pièce non décrite (pages 101 et 102).
Européens, une des estampes des quatre parties de la terre, I, 91.
Exercices de dévotion, par le P. Canisius. Titre; rare, I, 57, 58.

F.

* Fable de Psyché (307).
* Fables d'Ésope, 23 pl. (170).
Façade du Louvre du côté de Saint-Germain-l'Auxerrois, I, 210.
Façade du Louvre tendue en noir, pour l'orn. fun. de la reine de Fr., II, 2.
Famille (la Sainte), des sept offices, I, 11, 12.
Famille (la Sainte), des tableaux de la vie morale, I, 18.
Famille (la Sainte), trois estampes différentes, I, 25.
Femme (la) un panier au bras; rarissime, de la petite géométrie, I, 115.
Feu d'artifice tiré aux Gobelins, I, 284.
* *Fide et obsequio.* Vignette (194).
* Figures (les) à la mode, en 21 pl. (205).
* Figures (quelques), chevaux et paysages dédiés à M. le duc de Bourgogne, en 60 planches (258).
* *Filli di Sciro,* en 7 planches (144).
Flamands ou Allemands, une des estampes des quatre parties de la terre, I, 92.
* Fleuron allégorique sur la conquête de la Toison d'or (89).
Fleuron à la louange du Dauphin, I, 221.
Fleuron aux armes de France, avec deux cornes d'abondance, II, 146.
Fleuron de l'oraison funèbre de Turenne, I, 222, 223.
Fleuron des armes de l'Académie de peinture, I, 89. Le même, II, 108.

Digitized by Google

Fleuron des armes de la Reine pour son oraison funèbre, I, 328.
Fleuron des armes du Roi pour l'explication de la galerie de Versailles, II, 48.
Fleuron des quatre Renommées adossées, II, 109.
Fleuron d'une Minerve assise par terre, pour les Annales de Toulouse, II, 54.
Fleuron d'un trophée d'attributs des sciences et des arts, II, 109.
Fleuron du phénix ; *non duo, nonalter,* I, 280.
Fleuron du titre des devises pour les tapisseries du Roi, I, 93.
Fleuron du titre pour le livre des médailles du règne de Louis XIV, in-folio, II, 150. Le même fleuron réduit pour l'édition in-quarto du même livre, ibid.
* Fleuron, *plures non capit orbis,* à la louange de Louis XIV (195).
* Fleurons des hommes illustres de Perrault (255).
Fleurons du poëme à la louange de M. Le Brun, I, 280.
* Fleurons et culs-de-lampe des tapisseries du Roi (98).
Fleurons et culs-de-lampe, gravés en bois pour les mémoires de diverses académies, II, 301 et suivantes.
* Fleurons et culs-de-lampe pour les Annales de Toulouse (217).
* Fleurons et culs-de-lampe pour l'hist. de Charles V (288).
* Fleurons et culs-de-lampe pour l'histoire de la maison d'Auvergne (297).
* Fleurons et culs-de-lampe pour l'histoire naturelle des animaux, I, 151 et suivantes.
Fontaines jaillissantes du triomphe de Charles IV, I, 70, 71.
Forteresse de Montmélian, prise par le Roi, II, 102.
* Fortification de Brioys, avec 23 planches (75).
Fortuna manens, médaille rare, de la suite de celles du règne de Louis XIV, II, 177. La même médaille réduite pour l'édition in-quarto, ibid., 178.
Franc, ancienne monnaie, I, 286.
Franc, ou cavalot, I, 292.

Digitized by Google

Français (les), une des est. des quatre parties de la terre, I, 92.
Frontispice au chevalier de Malte, II, 265, 266.
* Frontispice de la Bibliotheca Thuana (148).
* Frontispice de la fortification de Brioys (75).
* Frontispice de la géographie de Violier (272).
* Frontispice de la grande géométrie de Le Clerc (229).
Frontispice de l'histoire de la guerre des Goths, I, 81.
* Frontispice de l'histoire de l'empire Ottoman, in-quarto et in-douze (97).
* Frontispice de l'histoire des croisades (97).
* Frontispice de l'histoire naturelle des animaux (101).
Frontispice des baromètres d'Amontons, II, 104 et 105.
* Frontispice des heures à la chancelière (181).
* Frontispice des métamorphoses d'Ovide (129).
* Frontispice des panégyriques du Roi (161).
* Frontispice des religions du monde, I, 221.
* Frontispice des satyres de Perse et de Juvénal (183).
* Frontispice des tapisseries du Roi (98).
* Frontispice du Vitruve de Perrault (109).
* Frontispice in-folio des devises pour les tapisseries du Roi (88 et 98).
Frontispice in-quarto, rarissime, pour les devises des tapisseries du Roi, I, 93, 94.
Frontispice pour la vie de S. Bruno, I, 207.
* Frontispice pour le *Glossarium* de Ducange (135).
* Frontispice pour le Mercure géographique (136).
* Frontispice pour les œuvres de Racine (120).
* Frontispice pour les prières du matin et du soir (95).
* Frontispice pour l'histoire de Charles (288).
Frontispice pour l'histoire métall. de la Hollande, II, 51.
Fuite en Égypte, des sept offices, I, 11. Autre suite en Égypte, ibid.

G.

* Galerie de Versailles, sa description, par Rainssant (215).

Digitized by Google

Galerie de Versailles, vue en perspective douteuse, I, 276.
Galérien (le), des modes de Metz, I, 65.
Général d'armée (le), des modes de Metz, I, 60.
Gentilhomme (le) vu en face, très-rarissime, des modes de Metz, I, 67.
* Géographie de Violier (272).
* Géométrie (petite), par Le Clerc, in-12, en 105 planches (92 et 100).
* Gertrude (sainte). V. appendice au chapitre 1er, notre page 101.
* Géométrie (grande), par Le Clerc, in-8°, en 17 pl. (229).
* *Gierusalemme liberata*, en 22 pl. (140, 144).
Goltzius, estampes gravées par le Clerc, d'après ce maître, I, 4.
* Gonds (les) de pierre, ou les pyramides d'Écosse (79).
Gourmandise (la), un des sept péchés capitaux, I, 21.
Grand'messe (la), petite estampe en hauteur, II, 287.
Groupe de quatre paysans proche le pignon d'une maison, planche rarissime de la petite géométrie de Le Clerc, I, 124.
* Guérison d'Hypolite (281).

H.

Habillements des anciens Grecs et Romains, 25 pl. II, 242.
* Harpe mystérieuse (193).
Hélène (Sainte), cinq différentes estampes, I, 25, 26.
Hermite (l'), des modes de Metz, I, 66.
Hermite (l') dormant, ou plutôt le prophète Élie endormi dans le désert au pied d'un genévrier, I, 41.
Hérodiade apportant à sa mère la tête de saint Jean, II, 288.
* Heures à la cavalière (7).
* Heures dédiées à madame la Dauphine, 9 planches. — Le renvoi de la table de Jombert est faux; il faut lire: t. I, pages 265 et 266.
* Heures dédiées à madame la Dauphine et ensuite à madame la Chancelière, en 8 planches (181).

Digitized by Google

* Heures (les petites) de Venise, en 6 planches (202).
Heures espagnoles en 22 planches, II, 272.
* Hiéroglyphes et fig. symboliques du président Rossignol, en 7 planches rarissimes (114).
* Histoire bysantine (278).
* Histoire de Charles V, duc de Lorraine (288).
* Histoire de l'abbaye de Saint-Denis (294).
Histoire de la guerre des Goths, I, 8.
* Histoire de la maison d'Auvergne (297).
* Histoire de l'Amour et Psyché (307). Le renvoi de la table de Jombert est faux; au lieu de 104, *lisez* 204.
* Histoire de l'état présent de l'empire Ottoman (97).
* Histoire des plantes par Dodart (123).
* Histoire des singularités naturelles d'Angleterre (gonds de pierre, 79).
* Histoire du cardinal Ximenès (238).
Histoire ecclésiastique, 12 vignettes, II, 267 et suivantes, sa continuation par Le Clerc fils, ibid. 322.
Histoire générale des Antilles, en 20 pl., 85 et suivantes.
Histoire métallique de Hollande, II, 51 et suivantes.
* Histoire naturelle des animaux, première partie en 28 planches, 150 et suivantes. Seconde partie, en 16 planches, *ibid.*, 211 et suiv. Troisième partie, en 12 pl. II, 73 et suiv. (Voy. nos 101, 122, 230).
* Histoire sacrée par Brianville, tome premier, en 75 pl. I, 125 et suiv. Tome second, en 32 pl., *ibid.*, 128 et suiv. Tome troisième, en 45 pl., *ibid.*, 204 et suivantes. (Voy. nos 93, 94, 116).
Hoc opus, hic labor, fleuron de l'art de tourner, II, 137.
Homme (l') à la botte de paille, une des sept anciennes modes de Metz, I, 33.
Homme (l') de guerre, une des modes de Metz, rarissime, I, 67.
Homme (l') en manteau et la dame à la promenade, rare, I, 81, 82.
Horas devotas, II, 272.
Hotteur (le), une des sept anciennes modes de Metz, I, 34.

Digitized by Google

Humilité (l'), une des sept vertus capitales, I, 20.
Hyacinthus (Sanctus), I, 14.
Hypolite (Saint) converti à la foi chrétienne dans la prison, II, 287, 288.

I. J.

Jardinier (le), une des modes de Metz, I, 62.
Jardinière (la), ou paysanne portant une corbeille sur sa tête, une des sept anciennes modes de Metz, I, 33.
* Iconoclastes (les), trois petites estampes ovales (113).
Jean-Baptiste (S.) dans le désert, I, 4.
Jean-Baptiste (S.) prêchant dans le désert, vignette, I, 323.
Jean l'évangéliste écrivant (Saint), I, 47. Autre estampe de Saint-Jean l'évangéliste dans la même attitude. *Ibid.*, 47, 48.
Jean l'évangéliste (Saint) jeté dans une chaudière pleine d'huile bouillante, II, 28, 29.
Jean l'évangéliste (Saint) relégué dans l'isle de Pathmos, II, 288, 289.
* Jésus-Christ recevant le cœur de Sainte Gertrude (pièce inconnue à Jombert), page 101.
Image miraculeuse de N.-D. de Consolation de Premy, I, 48.
Image miraculeuse de N.-D., dicte de la Paix, colloquée dans le mur des Capucins, I, 264.
Incrédulité de Saint Thomas, II, 59.
* Jeux de hasard (296).
* Jouy, village des environs de Metz (45).
* Isis, son apothéose (236).
Jugement de Salomon, II, 287.
Juif (le), des modes de Metz, I, 62.

L.

* *Labor et dolor*, devise de M. le Laboureur (91).
* Laboureur (le), vignette et fleuron (91).
* Labyrinthe de Versailles, en 41 planches (134).

Digitized by Google

Laitière (la), une des sept anciennes modes de Metz, I, 34.
Laurentius (Saint), I, 8.
Le Clerc, voyez Clerc (le).
Le Clerc fils, voyez Clerc fils (le).
Lettre A avec la bannière de Toulouse, II, 57.
Lettre A avec un manteau ducal et la bannière de Toulouse, II, 57.
Lettre A d'Adam et Eve dans le Paradis terrestre, I, 152, 153.
Lettre A de la description de la galerie de Versailles, II, 49.
Lettre A d'un observateur avec une lunette d'approche, I, 262.
Lettre C de la description de la galerie de Versailles, II, 49.
Lettre C des arpenteurs dans la plaine, I, 164.
Lettre C d'un cerf qui s'élance dans une rivière avec bordure octogone, I, 323.
Lettre C d'un mouton suspendu en l'air, II, 54.
Lettre C du temple de la Sybille, à Tivoli, I, 264.
Lettre D avec un petit mausolée, II, 2.
Lettre E des quatre divinités sur des nuages, représentant les quatre saisons, I, 139.
Lettre E des œuvres de Saint Optat, 1, 209.
Lettre H avec la croix de Jérusalem, II, 253.
Lettre I avec les armes de M. Le Brun, 280.
Lettre I d'une Minerve assise, II, 56.
Lettre L dans une bordure octogone, avec une licorne qui boit à une fontaine, I, 323.
Lettre L de l'histoire des plantes, par Dodart, I, 219, 220.
Lettre L des animaux sortant de l'arche de Noé, I, 152.
Lettre L des quatre enfants avec les attributs des quatre éléments, I, 136.
Lettre L d'une grosse tour surmontée de trois tourelles, II, 55.
Lettre L d'une renommée volante, II, 50.
Lettre L du voyage en l'isle de Cayenne, I, 261.
Lettre M de l'oraison funèbre de la duchesse de Longueville, I, 260.

Digitized by Google

Lettre M de l'oraison funèbre du chancelier Boucherat, II, 136.
Lettre M d'une Minerve assise, II, 108.
Lettre M d'un manteau ducal, II, 55.
Lettre M d'un trophée d'armes pour l'histoire métallique de la Hollande, II, 52.
Lettre M inconnue, II, 18.
Lettre O d'une tête d'Apollon rayonnante, I, 261.
Lettre P avec la croix de Toulouse, II, 56.
Lettre P les clefs de Saint Pierre en sautoir, de la collection des conciles, I, 324.
Lettre P les clefs de Saint Pierre, des prérogatives de l'Église de Rome, par Maimbourg, II, 18.
Lettre Q de Saint Augustin écrivant, I, 245, 246.
Lettre S d'Alexandre coupant le nœud gordien, II, 7.
Lettre S de deux anges avec la bannière de Toulouse, II, 55.
Lettre S de l'histoire du calvinisme, par Maimbourg, I, 322.
Lettre T d'un port de mer, II, 53.
Lettre V de la Justice assise sur les nuages, I, 135.
Lettre V, douteuse, d'un évêque qui écrit, I, 324.
Lettre V du panégyrique de Saint Louis, I, 278.
Lettre V pour l'épître dédicatoire des poésies de Dom le Houx, I, 166.
Lettres grises de l'histoire de Charles V, II, 239.
Lettres grises de l'histoire de la maison d'Auvergne au nombre de 34, II, 251 et suivantes.
Lettres grises de l'histoire de l'empire Ottoman, I, 132.
Lettres grises de l'oraison funèbre de M. de Turenne, I, 222, 223.
Lettres grises des panégyriques du Roi, I, 267, 268.
Lettres grises des principes d'architecture, par Félibien, I, 220, 221.
Lettres grises des quatre problèmes d'architecture, I, 170 et suivantes.
Lettres grises des tapisseries du Roi, I, 135 et suivantes.
Lettres grises dont les sujets sont inconnus, II, 294 et suivantes.

Digitized by Google

Lettres grises du Vitruve de Perrault, I, 185.
* Livre de paysages, dédié à Beringhen (107).
Louis d'or, par Le Clerc, II, 3.
* Louis XIV enfant (pièce inconnue à Jombert), page 100.
* Lustucru forgeant la tête des femmes (68).
* Lustucru, sa tête mise sur l'enclume par les femmes (68).
Luxure (la), un des sept péchés capitaux, I, 21.

M.

Magdeleine (Sainte) dans sa grotte, I, 9.
Magicien (le), des modes de Metz, I, 63.
* Maimbourg, histoire de la Ligue (178).
Maison de campagne de l'évêque de Metz, I, 32, 33.
Manière dont M. Le Clerc coulait son eau-forte, II, 142.
* Manuel d'Epictète (219).
* Marc Aurèle-Antonin assis devant sa tente (231).
Marchand (le), des modes de Metz, I, 61, 62.
Marchand (le) de charbons, une des sept modes anciennes de Metz, I, 33.
* Marsal (réduction de la ville de) (174).
Mars debout; rare, I, 14.
Martial (Saint) priant dans le sanctuaire, II, 92, 93.
Martyre de Saint Étienne, II, 60.
Marsye, énigme, I, 226.
Martigny, archidiacre de l'église de Metz, ses armes, I, 50, 51.
Mathurin (religieux) récitant des évangiles, I, 29.
* Mathurins, suite d'estampes pour leur ordre (18).
* Mathurins, tableaux de leur institution (18).
* *Maurus* (Saint) (17).
* Mausolée du chancelier Séguier (105).
Mausolée (petit) sur une lettre D, II, 2.
* May des Gobelins (191).
* Médaille (grande) allégorique au règne de Louis-le-Grand, pour l'année 1671 (99).
* Médaille en l'honneur de Charles XII (274).

Digitized by Google

Médaille (très-petite) *erunt duo in carne unâ*, II, 66.
* Médailles de l'histoire de Louis XIV. In-folio (280).
Médailles de Sainte Geneviève. Voyez Monnaies anciennes de France.
Médailles grecques, douteuses, au nombre de quatre, II, 66.
Médailles (les deux petites), rarissimes, II, 66.
* Médaillon de la façade du Louvre, d'après le projet du cavalier Bernin (218).
Médaillon de l'apparition de N.-S., tirée de l'Apocalypse, II, 107.
Médaillon des jeux floraux de Toulouse, II, 57, 58.
Médée, énigme, I, 226.
Mendiant (le), des modes de Metz, I, 64, 65.
* Messe (première) de Le Clerc, en 36 planches, y compris les 4 frontispices (52).
* Messe (seconde) de Le Clerc, en 36 planches, y compris le frontispice (66).
* Messe (la troisième) de Le Clerc, en 35 planches; il n'y a point de frontispice (52, 66, 162).
* Mesure de la terre, par Picard, 5 pl. (102).
* Métamorphoses d'Ovide, 39 planches, y compris le frontispice (129).
* Metz, son profil (pages 68 et suivantes).
* Metz, son plan (73).
* Metz, vue d'un village aux environs de cette ville (45).
Modes de Metz (les anciennes), au nombre de 7, est. I, 33.
* Modes de Metz, les modernes, ou les états et conditions de la vie, en 28 planches, y compris le titre, les 4 rares et les 3 rarissimes (70).
Monnaies anciennes de France, appelées improprement les médailles de la Sainte Geneviève, I, 284 et suivantes.
Mons, capitale du Haynault, pris par le Roi, II, 101.
Mont Joye Saint-George, I, 72, 73.
Montmélian, représentation de sa forteresse en relief, II, 102.
* Monument érigé à Troyes, par Girardon, en l'honneur de Louis XIV (214).

Digitized by Google

* Morceaux rarissimes, gravés pour le président Rossignol (114).
* Multiplication miraculeuse des pains dans le désert, par N.-S., II, 105, 106.

N.

* Nantes (les tireurs de) à l'arquebuse. Rarissime (86).
Nativité de N.-S. des petites heures de Venise, II, 20.
Nom de Jésus, I, 40.
Notre-Dame de bon Remède, pour l'ordre des Mathurins, I, 26. Autre Notre-Dame de bon Remède. *Ibid.*, 28, 29.
Notre-Dame de Consolation de Premy, I, 48.
Notre-Dame de Faux en Forest, I, 7.
Notre-Dame de la Paix, colloquée dans le mur des Capucins de la rue Saint-Honoré à Paris, I, 264.
Notre-Dame de Lorette, I, 24.
Notre-Dame du Mont-Carmel. *Ibid.*
* Nicolas (Saint), pièce inconnue à Jombert, page 100.
Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, des heures à la chancelière, I, 325.
Notre-Seigneur au jardin des Oliviers, des tableaux de la passion, I, 15.
Notre-Seigneur au milieu des apôtres, I, 25.
Notre-Seigneur crucifié, des tableaux de la passion, I, 16.
Notre-Seigneur prêchant sur la montagne, vignette, I, 323.
Notre-Seigneur qui apparaît en jardinier à la Magdeleine, des tableaux de la passion, I, 16.
Notre-Seigneur versant du sang de ses cinq plaies; suite des quatre camouflets, I, 275.
Nummus castrensis, des monnaies anciennes de France, I, 299.

O.

Observations astronomiques de M. Picart, I, 262.
Observations astronomiques de M. Richer, I, 261.

Digitized by Google

Observatoire de Paris, gravé par Le Clerc, pour le Vitruve de Perrault, I, 186.
* Œuvres de Racine, 6 estampes (120). V. Esther.
Office de la vierge Marie, en 7 planches, I, 54 et suivantes.
* Office des chevaliers de l'ordre du Saint-Esprit (284).
Offices (les sept), en 8 planches, y compris le frontispice. Suite rarissime, I, 10 et suivantes.
* *Officio della B. Virgine,* ou les petites heures de Venise, en 6 planches (202).
Olon (M. de Saint), son audience devant l'empereur de Maroc, II, 82.
Omnibus unus, vignette, I, 73.
* Oraison funèbre de la duchesse de Longueville (152).
Oraison funèbre de la princesse palatine, II, 17.
* Oraison funèbre de la reine de France, par Bossuet (185). Autre par Fléchier (186). Autre par l'abbé de La Chambre (187).
Oraison funèbre de M. de La Vrillière, I, 280.
Oraison funèbre de M. Le Tellier, I, 28.
Oraison funèbre du chancelier Boucherat, II, 136.
* Oraison funèbre du prince de Condé (188).
* Oraison funèbre du vicomte de Turenne, par Mascaron (127); par Fléchier (128).
Ordre composite de M. Perrault, I, 326.
Ordre des Mathurins, tableaux de leur institution, I, 9, 10.
* Ordre des Mathurins, suite d'estampes pour cet ordre, en onze planches (18).
Ordre François, de la composition de M. Le Brun, II, 20, 21.
* Ordre François, de la composition de M. Le Clerc; pièce unique (204).
Orgueil (l'), un des sept péchés capitaux, I, 22.
* Ornements de dorure pour la couverture d'un livre (44).

P.

* Palais de Salomon (248).
* Palais ducal à Nancy (pages 89 et suivantes).

Digitized by Google

Pandore, énigme, I, 224.
Panégyrique de Saint Louis, 278.
* Panégyriques du Roi (161).
Pape (le), des modes de Metz, I, 59.
* Paradis (le petit), vignette (252).
Par dum respiciet, devise du dauphin, fils de Louis XIV, I, 73.
Paresse (la), un des sept péchés capitaux, I, 21.
Passe-partout pour le petit porte-Dieu de Callot, II, 289.
* Passe-partouts en forme de bordures pour les estampes de la vie et des miracles de saint Benoist (57).
* Passe-partouts ou bordures pour les conquêtes du Roi, par Le Clerc et Chatillon ( ).
* Passion de N.-S. J.-C., en 36 planches, numérotées (232).
* *Pastor [il] fido,* en 7 planches (142).
Pavillons de Marly, leur décoration, en 14 planches, y compris le titre, I, 263.
* Paulin (Saint), évêque de Nole, 7 vignettes (210).
Paulus (Saint), I, 8.
Paysage (petit) de Perelle, attribué à Le Clerc, II, 126.
Paysage (petit) rarissime, pour la suite des vues des faubourgs de Paris, II, 99, 100.
* Paysages dédiés à M. de Beringhen, en 12 planches (107).
* Paysages dédiés à M. le duc de Bourgogne, au nombre de 60 planches (107).
* Paysages (les quatre) rarissimes du président Rossignol, sur un même cuivre (114).
Paysan (le) assis par terre au pied d'un gros arbre; planche rarissime de l'addition à la petite géométrie de Le Clerc I. 144.
Péchés (les sept) capitaux, I, 20 et suivantes.
* Pêcheur (le) à la ligne, planche rarissime de la petite géométrie de le Clerc (92).
Pèlerin (le), des modes de Metz, I, 64.
* Pénitence des Ninivites, des figures de la Bible, par Royaumont (96).
Pentecôte (la), de l'office de la vierge Marie, I, 55.

Digitized by Google

Pentecôte (la), des tableaux de la vie morale, I, 18.
Perelle, petit paysage de cet artiste, attribué à Le Clerc, II, 126.
* Phèdre et Hyppolite, des œuvres de Racine (120).
* Pièces rarissimes gravées pour le président Rossignol (114).
* Pierre (la) du Louvre, grande estampe (131).
* Piété (la) de Louis XIV ; quatrième camouflet (164).
Piquier (le), des modes de Metz, I, 61.
* *Placidus* (Saint) (47).
Plafonds d'un hôtel bâti à Stockholm, II, 136, 137.
* Plaideurs (les), des œuvres de Racine (120).
Plaidoyer en faveur de Girard van Opstal, I, 89.
* Plan de Metz (73).
Plan de Versailles, I, 197.
* Plan du labyrinthe de Versailles (134).
Plan d'un désert de Carmes déchaussés, près Paris, I, 79, 80.
* Planches (deux grandes), pour la mesure de la terre, par Picart (102).
* Planches gravées pour la grande géométrie de Le Clerc (229).
* Poëme à la louange de M. Le Brun (168).
* Poésies latines de Dom Le Houx, chartreux (103).
Porte-Dieu (le) de Callot, passe-partout pour cette petite estampe, II, 289, 290.
Porteur d'eau (le), une des sept anciennes modes de Metz, I, 34.
* Portrait à cheval de Charles IV, duc de Lorraine (71).
* Portrait d'Abraham Fabert (51).
Portrait de l'abbé de Verdun, I, 48.
Portrait de Messire Louis Fremyn ; rare I, 46.
Portrait de M. Egon de Furstemberg, rare, I, 46.
Portrait de M. Potier d'Aubancourt, I, 326, 327.
* Portrait du maréchal de la Ferté (58).
Portrait d'un chevalier de Malthe, pièce en travers, rarissime, 1, 47.
Portrait d'un turc, en buste, rare, I, 31.

Digitized by Google

Portrait du Tasse, pour la Jérusalem délivrée, I, 235.
* Portrait de Le Clerc, page 345.
Portraits de Louis XIV, par Le Clerc, II, 151, 152.
Pouvoir (le) des clefs, vignette, II, 18.
Président (le) à mortier, des modes de Metz, I, 60.
* Président Rossignol (le), sept morceaux rarissimes, gravés pour lui (114).
Prestation de serment dans l'ancienne chapelle de Versailles, II, 105.
* Prières du matin et du soir (95).
* Prières pour la communion (53).
Prières pour le rachat des âmes du purgatoire, de la suite des Mathurins, I, 30.
* Prince (un jeune Louis XIV ?), pièce inconnue à Jombert, page 100.
Principes d'architecture, par Félibien, I, 220.
Principes de dessin, en 52 planches, II, 138 et suivantes.
* Problèmes d'architecture, par Blondel, vignettes et lettres grises, pièces faussement attribuées à Le Clerc (106).
Procession des chevaliers de l'Ordre du Saint-Esprit, II, 260, 261.
* Profil de la ville de Metz (1). — Discussion sur la date de cette pièce, pages 68 et suivantes.
Profils du Panthéon, deux planches tirées des édifices antiques de Rome, par Desgodetz, I, 279.
Prophète Elie (le) dormant sous un genévrier dans le désert, I, 41.
* Prophète Elie (le) enlevé dans un char de feu (293).
* Psautier de David, par Dumont, vignettes (74).
* Psyché (307).
* *Puer parvulus*, ou le passage d'Isaye (245).
Pyramide dressée devant la porte du Palais à Paris, II, 144, 145.
* Pyramides d'Écosse (79).

Digitized by Google

Q.

• Quatre (les) écrans ronds, rarissimes (5).
• Quatre (les) estampes des jeux de hasard, vignettes (296).
Quatre (les) parties du monde, six estampes, I, 90 et suivantes.
Quatre (les) petites Muses, au trait, II, 242, 243.

R.

Rameaux (les), planche introuvable du tome III de l'histoire sacrée, par Brianville, I, 206.
Ramoneur (le), des modes de Metz, I, 63.
• Réception du Roi à l'hôtel de ville de Paris (213).
• Réduction de la ville de Marsal; tapisserie du Roi (174).
• Religion (la) tenant la lune (278).
• Remarques d'Abraham Fabert (51).
• Renouvellement d'alliance avec les Suisses; tapisseries du Roi (171).
Résurrection (la), des heures à la chancelière, I, 325.
• Robe (la) de Notre-Seigneur (20).
Rochus (Saint), I, 8.
Rosas (le bienheureux Simon), de la suite des Mathurins, I, 29.
• Rossignol (le président); morceaux rarissimes en 7 pièces (114).
• Roi (le), des modes de Metz; rare, I, 65.
Roi (le) David prosterné; des heures à la chancelière, I, 325.

S.

Sacrement (le Saint) dans le ciel, des heures à la Dauphine, I, 268.
Sacrement (le Saint), de l'office de la vierge Marie, I, 55.
Sacrement (le Saint) sur des nuages; rare, I, 26, 27.

Digitized by Google

Sacrement (le Saint) sur l'autel, des sept offices, I, 12.
Saison de l'automne; une des tapisseries du Roi, I, 139.
Saison de l'été, une des tapisseries du Roi, I, 139.
Saison de l'hiver, une des tapisseries du Roi, I, 140.
Saison du printemps, une des tapisseries du Roi, I, 139.
* Saint Eustase, pièce non décrite; v. notre page 101.
* Saints (les) d'Audran, en 380 planches (211).
* Saints (les) de Gantrel, en 64 planches, (222).
* Salomon, son temple et ses palais (248).
Samaritaine (la), mauvaise petite estampe, I, 3.
Scholastica (S.), I, 9.
Sebastianus (S.), I, 8.
Sépulchre (le Saint), de la suite des Mathurins, I, 30.
Sergent (le), des modes de Metz, I, 61.
Signature du traité de la ligue, vignette, I, 322.
Statuts de l'ordre du Saint-Esprit, II, 222 et suivantes.
Stephanus (S.), I, 8.
* Stockholm (chapelle de Sainte-Catherine) (6).
Stockholm, élévation géométrale du palais du Roi, II, 95.
Stockholm, vues perspectives du même palais, II, 95, 96.
* *Suecia Antiqua Hodierna* (6). (Voy. Tombeau du roi de Portugal.)
* Sujet allégorique pour le mariage du duc de Bourgogne (262).
Supplément à l'œuvre de Le Clerc, II, 287.
Supplément aux planches de l'architecture de Le Clerc, II, 285, 286.
Système de la vision, par Le Clerc, II, 276. *Ibid.*, note.
* Système du monde, par Le Clerc (290).

T.

* Tableaux de l'institution de l'ordre des Mathurins (18).
* Tableaux où sont représentés la passion de N.-S. J.-C. etc., ou première messe (52).

Digitized by Google

* Tableaux où sont représentés, etc., ou seconde messe (66).
Tableaux parlants de la passion, en 9 planches, I, 14 et suivantes.
Tableaux parlants de la vie morale, en 9 pl., I, 6 et suiv.,
* Tapisseries du Roi (éléments, saisons) (98).
* Tapisseries historiques (156, 171, 174).
Temple d'Auguste à Fano, bâti par Vitruve, I, 197.
* Temple et palais de Salomon (248).
Teston, pièce de monnaie, I, 289, 290 et 291.
Tête de femme qui rit; très-rare, II, 68.
Tête de jeune homme, apocryphe, II, 68.
Tête de vieillard, commune, II, 67.
Tête de vieillard, gravée par Huquier, II, 290.
Tête de vieillard, rare, II, 67.
Thérèse (Sainte), I, 41.
* Thèse de médecine pour M. Collot (282).
* Thèse de pharmacie pour M. Geoffroy (281).
Thèse de Pont-à-Mousson; rarissime, I, 49.
* Thèses de philosophie pour MM. de Noailles, de la Rochefoucault, et de Saulx, de Tavannes (295).
Thomas (Saint), de Villeneuve; très-rare, I, 35.
* Tireurs (les) de Nantes à l'arquebuse et à l'arbalète; estampe rarissime (86).
* Titre du labyrinthe de Versailles (134).
* Titre du tome II des œuvres de Racine (120).
* Titres pour les tapisseries du Roi et pour leurs devises (98).
Tivoli, vignette représentant ses jardins, I, 264.
* Tivoli, temple de la Sybille; lettre grise (158).
* Tobie tirant à lui le poisson miraculeux (298).
* Tombeau de M. Berbier du Metz (225).
Tombeau de M. Bonneau de Trassy, II, 19.
* Tombeau du roi de Portugal, nom que les marchands d'estampes ont donné à la chapelle de Sainte-Catherine, dans le faubourg de Stockholm, en Suède (6).
Traité d'architecture, par Le Clerc, II, 276 et suivantes.

Digitized by Google

Traité de géométrie, par Le Clerc, 17 planches, II, 68 et suivantes.
* Traité de la divine sagesse (40).
Traité du nivellement, par Mariotte, I, 226.
Transfiguration (la) de N.-S., vignette, II, 107.
Travail (le), des sept vertus capitales, I, 19, 20.
Trinité (la Sainte), de l'ordre des Mathurins, I, 28.
Trinité (la Sainte), des heures à la Dauphine, I, 265.
* Triomphe de S. A. Charles IV, duc de Lorraine, en 23 planches, I, 27 et suivantes (nº 71, p. 89 et suivantes).
Triomphe (le petit) de Trajan ; vignette, I, 207.

V.

Vaisseau qui conduit à l'enfer, I, 17.
Vaisseau qui conduit au ciel, I, 17.
Van-Opstal, plaidoyer en sa faveur, I, 89.
* Vases de fleurs, pour la couverture d'un livre (44).
* Vénus sur les eaux, la première, rarissime (235).
* Vénus sur les eaux, la seconde *id.* (308).
Vertus (les sept) capitales, I, 18 et suivantes.
* Vie (la) de Saint Benoist, en 32 sujets, I, 42 et suivantes.
Vie (la) de Saint Bruno, 3 pl. I, 207, 208.
Vielleur (le), des modes de Metz, I, 64.
Vierge (la Sainte) apparaissant à la B. Constance, de la suite des Mathurins, I, 29.
Vierge (la Sainte) assise dans les nues, I, 23.
Vierge (la Sainte) assise par terre. *Ibid.*
Vierge (la Sainte) assise sur des nuages. *Ibid.*
Vierge (la Sainte) avec une gloire d'anges, I, 24.
Vierge (la Sainte) au scapulaire, I, 35.
* Vierge (la Sainte) aux anges (266).
Vierge (la Sainte) conférant l'ordre des Mathurins, I, 28.
Vierge (la Sainte) dans une bordure, I, 23.

Digitized by Google

Vierge (la Sainte) dans une niche, I, 23. Autre dans une niche. *Ibid.*
Vierge (la Sainte) debout, dans une bordure d'ornement I, 25.
Vierge (la Sainte), des sept offices, I, 11.
Vierge (la Sainte) donnant le scapulaire de l'ordre des Mathurins, I, 28.
Vierge (la Sainte) portée par les anges dans le ciel, I, 24.
Vierge (la Sainte) revêtue du scapulaire de l'ordre des Mathurins, I, 31.
Vierge (la Sainte) et saint Joseph; des tableaux de la vie morale, I, 17, 18.
Vierge (la Sainte), mère de belle dilection; de la suite des Mathurins I, 28.
* Vignette appelée le petit paradis (252).
* Vignette de la conversion de Saint Paul (137).
* Vignette de la dissection du renard (101).
* Vignette de la vie de N.-S., par de Saint-Réal (209).
* Vignette de la vie des prédestinés (190).
* Vignette de l'éducation de madame la duchesse de Bourgogne, II, 127.
* Vignette de l'histoire des plantes, par Dodart (123).
Vignette de Saint Augustin prêchant (première) (147).
Vignette de Saint Augustin prêchant (seconde) (286).
* Vignette de Saint Optat, aux armes de Colbert (119).
* Vignette aux armes de Bouillon, aux quatre enfants; rarissime (103).
* Vignette : *fide et obsequio*, de M. Colbert devant Louis XIV (194).
Vir ejus laudaviteam, fleuron de l'oraison funèbre de la reine de France, II, 1.
Vir immortalitate dignus, fleuron pour l'oraison funèbre de M. Le Tellier, II, 18.
* Vocation d'Abraham, des figures de la bible, par Royaumont (96).
Voyage d'Uranibourg, I, 162.

Digitized by Google

Vue du château royal de Copenhague, II, 96, 97; voyez aussi l'errata du tome II de Jombert.
Vue perspective d'un pont de bois d'une seule arche, II, 138.
* Vues des environs de Metz, deux petites planches, (45).
* Vues des faubourgs (ou des environs) de Paris (244).
Vues perspectives du palais du Roi à Stockholm, II, 95, 96.

X.

* Ximenès (le cardinal), vignettes et culs-de-lampe pour son histoire, II, 89 et suivantes.

Digitized by Google

TABLE DES DIVISIONS.

PAGES.

AVERTISSEMENT..... 55

PRÉLIMINAIRE..... 55

CHAPITRE I. — Travaux de Le Clerc à Metz (1630-1665)... 59

APPENDICE AU CHAP. Ier. — Pièces gravées à Metz qui n'ont pas été connues par Jombert..... 100

CHAPITRE II. — Travaux de Le Clerc à Paris avant son mariage (1665-1673)..... 103

CHAPITRE III. — Travaux de Le Clerc aux Gobelins. — Première décade (1673-1682)..... 135

CHAPITRE IV. — Travaux de Le Clerc aux Gobelins. — Deuxième décade (1683-1692)..... 185

CHAPITRE V. — Travaux de Le Clerc aux Gobelins. — Troisième décade (1693-1702)..... 257

CHAPITRE VI. — Travaux de Le Clerc à Paris depuis 1703 jusqu'à sa mort (1703-1714)..... 295

APPENDICE. — Postérité de Sébastien Le Clerc..... 337

PORTRAITS de Séb. Le Clerc père, et de Séb. Le Clerc fils. 345

AUTOGRAPHES de Sébastien Le Clerc..... 349

TABLE ALPHABÉTIQUE de l'œuvre entier de Sébastien Le Clerc..... 361

Digitized by Google

NOTICE NÉCROLOGIQUE

SUR

L. F. M. BODIN,[1]

MEMBRE TITULAIRE DE L'ACADÉMIE DE METZ

PAR M. F. BLANC.

D'après une pieuse tradition de l'Académie, il y a quelques années que la notice nécrologique de M. Bodin aurait dû paraître dans ces Mémoires. Sa mort remonte, en effet, à 1872; mais le trouble que la guerre et ses suites ont jeté dans toutes les institutions messines n'a pas épargné notre Compagnie, qui a même vu s'éloigner de Metz une notable partie de ses membres. De là vient le retard que je signale et auquel l'Académie a voulu mettre un terme en me confiant, depuis peu de temps, la tâche que je viens accomplir mais que je n'ai pas acceptée sans hésitation :

Bodin (Louis-François-Marcel) était né, vers le milieu de 1798, à Tourouvre, village de l'Orne, situé à quelques kilomètres de la petite ville de Mortagne. Il paraît qu'il passa son enfance dans ces deux localités: mais, qu'il habitât l'une ou l'autre, il se trouvait toujours au milieu des vastes forêts du Perche où, tout enfant, il se plaisait à courir seul. Il en aimait l'étendue et le silence et y passait ses journées entières, toutes celles du moins qu'il ne devait pas à l'école. Il n'est pas rare de voir certaines natures

[1] Décédé le 25 mai 1872.

Digitized by Google

éprises, dès leurs premières années, des imposants spectacles de la mer, des montagnes ou des grandes solitudes y puiser des habitudes d'observation, de réflexion, de méditation qui, avec le temps, deviennent le type de leur caractère et qu'elles conservent toute leur vie. Bodin était une de ces natures-là. Il dut à la fréquentation de ses forêts de vivre et de finir, comme il avait commencé, dans la réflexion, l'observation et le silence.

A treize ans il fut nommé, par le département de l'Orne, élève à l'École des Arts-et-Métiers de Châlons, la seule qui existât alors. Il y passa huit années et s'y distingua constamment, non-seulement par ses progrès et sa précision dans l'exécution des travaux manuels, mais encore par une aptitude toute spéciale et une supériorité incontestée dans l'étude des sciences exactes. Dans ces deux directions, bases fondamentales de l'enseignement de l'École, il n'avait pas de rival : le palmarès l'indiquait annuellement, la voix de l'École le répétait tous les jours, une circonstance fortuite vint le confirmer d'une manière éclatante. Un jour le proviseur reçut un vieillard étranger, qui lui dit: « Je suis M. Savart père, ar-» tiste-mécanicien de l'École d'application de l'artil-» lerie et du génie de Metz. L'heure de ma retraite » approche: je viens choisir, parmi vos jeunes gens, » un sujet capable d'être immédiatement mon adjoint » et *bientôt* mon successeur. Seulement, je désire » mettre à l'épreuve ceux à qui cette position pour-» rait convenir. » On accueillit l'offre de M. Savart: il visita les ateliers en fer et en bois, s'entretint avec les élèves qui lui parurent les plus capables, puis il fit choix de trois concurrents auxquels il fit exécuter divers travaux sous ses yeux. En connaisseur qu'il

Digitized by Google

était, il avait choisi les trois élèves les plus instruits et, en même temps, les plus habiles dans le travail manuel. L'épreuve terminée il dit à Bodin: « C'est » vous qui serez mon successeur. »

Ceci se passait en 1819. En cette même année eut lieu à Paris, une exposition de l'industrie nationale, la première que la fin de nos grandes guerres et l'apaisement de nos troubles intérieurs eussent permise à la France. L'École de Châlons y prit part et députa six de ses élèves pour la représenter à Paris. Bodin fut élu, à l'unanimité, le premier de ces délégués. Et quand le jury de l'exposition eut jugé l'ensemble des travaux de l'École digne de la grande médaille d'or, c'est encore Bodin qui fut désigné pour aller la recevoir solennellement des mains du roi.

A la suite de l'exposition il quitta Paris, puis Châlons, et se rendit directement à Metz, aux ateliers de Saint-Arnoult. Là, commença pour lui une vie nouvelle qui, pourtant, ne devait pas différer sensiblement de celle qu'il avait menée pendant ses études. Il ne demandait, en effet, qu'à apprendre, qu'à se perfectionner, il était donc servi à souhait: ses autres intérêts lui importaient si peu, qu'il n'en tint jamais compte et qu'il se contenta de sa modeste position, bien qu'on le sût et qu'il se sût lui-même capable d'en occuper de supérieures. Quoique dès son entrée à l'École d'application il fut devenu de fait le véritable directeur des ateliers, la succession réelle de M. Savart, qu'il devait recueillir *bientôt,* ne lui échut qu'après vingt-trois ans d'attente: c'est en 1843 seulement qu'il fut nommé officiellement artiste-mécanicien de l'École. Il conserva cette situation jusqu'en 1869, où il atteignit l'âge de la retraite: il y avait alors cin-

Digitized by Google

fois que ses fonctions d'examinateur de l'École l'amenaient à Metz. Cette pléïade de savants aimait à rechercher le modeste ouvrier, jusque dans cet obscur cabinet de Saint-Arnoult d'où se dégageait parfois la lumière.

Cependant, et quelque soin qu'il mît à ne se pas produire, sa réputation s'était faite dans les ateliers de Metz. L'opinion générale, formée peu à peu et par la seule force des choses, le classait sur la même ligne que MM. Savart et Aimé dont il n'était encore que le collaborateur. L'Académie de Metz vint sanctionner publiquement ce jugement de l'opinion. Lors d'une exposition de l'industrie Mosellane qu'elle provoqua en 1834, Bodin, cédant à d'amicales instances, consentit à y présenter quelques-uns de ses petits instruments de géodésie. Tous ensemble ils ne couvraient pas une feuille de papier : on voit que l'exhibition était mince. Mais le jury, considérant la perfection du travail et l'ingéniosité de certaines dispositions plus que l'importance de la fabrication, récompensa l'exposant non comme un concurrent mais comme un modèle : il lui décerna la médaille d'argent, c'est-à-dire la plus haute distinction que les règlements permissent de lui accorder.

« Il ne me convient pas, disait-il souvent, de prendre part aux expositions. Je ne travaille pas pour » le public, mais pour l'École : je ne suis pas un in» dustriel. Les galeries de modèles de Saint-Arnoult » m'offrent d'ailleurs une exposition permanente. » Elles ne sont visitées, il est vrai, que par quelques » privilégiés qui sont censés s'y connaître ; mais ce » petit nombre d'appréciateurs choisis me suffit, et » je crois même qu'il pourrait suffire à une ambition » plus avide d'éclat ou mieux justifiée que la mienne. »

Digitized by Google

Toutefois, il avait beau dire: entre lui et le public, l'exposition de Metz avait rompu la glace. Sur les sollicitations de notre savant et honorable confrère, feu M. Bardin, il consentit de nouveau à prendre part à la grande exposition nationale de 1844. Il envoya à Paris deux petites caisses renfermant, l'une un niveau de pente de sa construction, instrument magnifique modifié par lui dans ses moyens de vérification; l'autre quelques outils usuels ingénieusement perfectionnés. Bodin espérait que son niveau de pente pourrait être remarqué, et il n'était pas homme à fonder légèrement ses espérances. Malheureusement le niveau fut égaré et ne sortit pas de son emballage : les outils seuls furent exposés. Ils lui valurent une médaille de bronze et, plus encore, ils furent bientôt adoptés par la plupart des constructeurs et des ouvriers. Depuis qu'ils parurent, les fabricants intelligents n'en firent plus sur d'autres modèles. Il y avait peut-être là, pour l'inventeur, une source de lucre assez productive : l'idée ne lui en vint même pas.

Ces deux distinctions furent couronnées — vingt-cinq ans après ! — par la décoration de la Légion d'honneur : encore fallut-il qu'un de nos éminents confrères, appelé à un des postes les plus importants du département de la guerre, prît à tâche de signaler le mérite et les longs services de Bodin aux chefs de l'École, et de les mettre en demeure, pour ainsi dire, de le présenter de suite et d'office pour la décoration. Il savait que Bodin n'était pas de ceux qui demandent. « Il faut faire pour lui », disait-il à cette occasion, « mais en entrant en fonctions, je tiens » à faire réparer une injustice ou un oubli que j'ai pu, » par moi-même, constater pendant trop longtemps. » Si Bodin fut présenté et nommé, il le dut à l'hono-

Digitized by Google

rable général Susane. Il touchait à cinquante ans de services et à 70 ans d'âge : quelques mois après il fut mis à la retraite et obtint, mais non encore sans difficultés administratives, le maximum de la pension qui lui était si bien due.

Telle fut la vie artistique de Bodin. Travailleur ingénieux et solitaire comme Gambey, qui l'avait précédé de quelques années à Châlons et dont j'aime à le rapprocher, sa carrière fut aussi ignorée que celle de Gambey eut d'éclat. Toutefois il est permis de douter que nos Écoles d'Arts-et-Métiers aient produit deux constructeurs d'instruments de précision plus distingués que le célèbre membre de l'Institut et du Bureau des longitudes, et l'obscur artiste-mécanicien de l'École d'application de Metz.

Dans la vie civile, la mairie et la préfecture de Metz surent découvrir Bodin, si caché qu'il fût, pour l'appeler à faire partie, pendant de longues années, de la commission de l'École municipale de dessin et du jury d'examen pour l'admission aux Écoles d'Arts-et-Métiers. En 1843, sur la proposition et l'initiative de nos honorables confrères MM. Gasté, Le Joindre, Reverchon, Rodolphe, et sur le rapport de M. le capitaine Didion (aujourd'hui général), il fut reçu, à l'unanimité, membre titulaire de l'Académie. Plus tard, en 1848, dans une réunion publique tenue à l'hôtel de ville, l'assemblée, par acclamation, l'adjoignit à la commission instituée, en l'absence de préfet, pour administrer le département jusqu'à l'arrivée d'un commissaire de la République. Enfin, peu de temps après, le libre suffrage de nos concitoyens l'appela à siéger au Conseil municipal de Metz. Il remplit ses fonctions avec un zèle exemplaire : mais après le coup d'État il refusa,

Digitized by Google

malgré les bienveillantes instances de l'administration de la ville, de les continuer. Il rentra dans sa chère retraite, qu'il ne quittait jamais qu'à regret, pour n'en plus sortir qu'un moment encore lors de notre Exposition universelle de 1861.

Cette grande et importante manifestation, qui restera, ainsi que la création des Cours industriels, un des titres glorieux de l'Académie de Metz, permit à Bodin de révéler ses profondes connaissances en technologie. On le nomma membre du jury, et jamais l'Académie ne fut plus savamment représentée que par cet académicien qui, dans nos réunions, muet pour ainsi dire, n'avait presque jamais pris la parole! En effet, dans les vingt-neuf années de sa carrière académique il ne s'est fait entendre que dans un Rapport sur la fabrication des aiguilles et une Notice sur l'habile serrurier messin Noël Glavet. De loin en loin, il tenait dignement sa place dans quelque commission de mécanique industrielle ou agricole, et il y avait bien longtemps déjà que son nom et son talent avaient été recommandés à l'attention de l'Académie par MM. Faivre, Livet et Blanc ; mais c'est là tout ce qu'indiquent les tables générales de nos Mémoires dressées, avec un soin si dévoué et si minutieux, par notre honorable confrère M. Thilloy. On voit, sans qu'il soit besoin de le redire, qu'il n'aimait ni à parler de lui ni à en faire parler, et que, dans sa retenue habituelle, il évitait les occasions que lui en offrait souvent la constante bienveillance de l'Académie. Les discussions purement spéculatives n'allaient point à l'allure de son esprit; il n'émettait jamais un avis qu'après lente et mûre réflexion: mais il était tout autre dans une commission sans apparat, en face d'un travail exécuté. Il se sentait alors dans son

Digitized by Google

milieu, chez lui ; là il était maître et, dans cette circonstance, il le fit bien voir. Il étonna le jury de l'Exposition par la variété et l'étendue de son savoir. Toutes les industries, tous les éléments et les moyens de leur fabrication, tous les procédés employés par chacune d'elles, depuis les plus surannés jusqu'aux plus modernes, lui étaient connus. D'un doigt sûr il indiquait, ici la confection irréprochable et loyale, là l'imperfection, ou l'insuffisance, ou la fraude. L'esprit d'observation du petit songeur des solitudes du Perche se retrouvait, dans sa tête blanchie, comme un heureux don de nature développé et corroboré par une profonde étude et une longue expérience. Un de ses collègues, dont l'opinion avait d'autant plus de poids qu'il pouvait justement prétendre lui-même à la supériorité comme technologiste, M. Tessié du Motay, disait en parlant des travaux du jury: » M. Bodin a rendu les plus grands services. Esprit » clairvoyant et impartial, tête encyclopédique, il » sait presque tout, en théorie comme en pratique, » et il sait bien. »

Cette laborieuse session du jury de l'Exposition de 1861 constitue la part la plus active et la plus importante que M. Bodin ait prise aux travaux de l'Académie : elle suffirait à conserver son souvenir parmi nous.

Ses relations privées, sous une apparente froideur, étaient des plus agréables. Certes « il ne trai» tait pas du même air l'honnête homme et le fat »; mais, simple de manières et de langage avec tout le monde, il ne donnait à personne, et surtout aux humbles, le droit de se plaindre de lui. Je ne crois pas qu'il ait eu un seul ennemi. Il était patient, doux et bon comme les forts. Cet heureux tempérament

Digitized by Google

se maintenait en lui par l'absence de tout excès moral ou physique, par une vie si réglée, si sobre et si pure que la maladie ne l'avait jamais atteinte. Malgré sa timidité de manières et de parole, son équanimité n'avait rien de la faiblesse, et il était capable des plus viriles résolutions. En une circonstance douloureuse de sa vie, entre autres, et dont je ne veux parler qu'avec la plus grande discrétion, — dussé-je la pousser jusqu'à paraître obscur, — il se montra aussi ferme qu'énergique dans le châtiment de l'offense qu'il avait subie. Se chargeant seul du soin de sa dignité, il voulut punir lui-même les offenseurs. La punition, dans sa promptitude, fut aussi froide qu'implacable. Il frappa sans laisser aucun espoir d'oubli, ni de retour. Ses plus tendres liens d'affection furent tranchés comme au fil de l'acier. Après avoir satisfait ainsi aux exigences morales, il délaissa volontairement, quoique pauvre, et avec autant de délicatesse que de générosité, ses intérêts pécuniaires. Mais sa vie était brisée. Il renferma et contint stoïquement sa douleur ; et jamais depuis, un nom ou un mot qui rappelât ce suprême sacrifice ou y fît allusion ne fut prononcé par lui ni devant lui : c'était un caractère.

Sa mise à la retraite lui porta un autre coup terrible. Comment renoncer subitement à de si chères habitudes, à la vie si uniformément laborieuse qu'il menait depuis cinquante ans? Cependant, il prit encore le dessus, et n'en laissa rien paraître. Comme il était tout d'une pièce, — expression qui rend bien ce que je veux dire, — il persista à ne plus remettre les pieds à Saint-Arnoult, où le rappelaient incessamment tant de souvenirs, et se réfugia plus que jamais dans la lecture et la méditation de ses livres

Digitized by Google

favoris. La vieillesse était venue vite, l'affaiblissement des facultés physiques vint plus vite encore et s'accentua de jour en jour. Une sorte d'anémie, contre laquelle il luttait courageusement, s'accéléra par la douleur que lui causaient les malheurs du pays. Il ne pouvait presque plus marcher, passait ses nuits sans sommeil, et ses journées en s'efforçant vainement de lire toujours. Enfin le 20 mai 1872, il fut frappé d'une attaque d'apoplexie que, depuis quelques années, de sinistres présages de syncope ou de congestion avaient pu faire pressentir et craindre. Il perdit sur le coup, pour ne plus les recouvrer, le mouvement, la parole, la connaissance, et mourut vingt heures après : il était âgé de 74 ans.

Ses obsèques eurent lieu, le lendemain, au cimetière de l'Est. Toute l'Académie et un grand nombre d'habitants de Metz y assistèrent. Sur la tombe, notre honorable confrère, M. le colonel d'artillerie Virlet, en parlant de l'artiste et du citoyen que l'Académie et la cité venaient de perdre, rappela avec émotion les titres du défunt à l'affection, à l'estime et aux regrets de tous. Bien inspirée, la suprême parole était modeste et simple dans sa force. Elle rappelait l'homme : c'était la meilleure et la plus délicate manière de le louer.

Ici se termine la mission, à la fois douce et pénible, que l'Académie m'a donnée et que je n'ai acceptée, je le répète, qu'en hésitant. L'amitié qui me liait avec M. Bodin était si vieille et si intime que, d'abord, j'ai dû craindre, en parlant de lui, que mon impartialité fût mise en doute. D'un autre côté, il n'est pas rare d'entendre accuser ceux qui exaltent les mérites de leurs amis, d'espérer que quelque part en rejaillira sur eux. Après avoir exposé simplement les faits contenus dans cette notice, j'ose espérer pourtant, — mais j'ai besoin de le dire, — qu'on ne me reprochera ni

Digitized by Google

cette spéculation vaniteuse ni la moindre partialité. Toute la vie de notre regretté confrère lui appartient en propre; l'amitié n'a rien à en revendiquer. Si l'éloge s'est trouvé souvent sous ma plume, c'est qu'il était si difficile de ne le pas rencontrer en parlant de Bodin, de son caractère et de ses œuvres, que je m'en rapporterais volontiers, sur la justesse de mes appréciations, à toutes les personnes qui l'ont connu.

Nancy, juin 1875.

Digitized by Google

Digitized by Google

PROGRAMME

DES

CONCOURS OUVERTS PENDANT L'ANNÉE 1875-1876

L'Académie décernera, au mois de mai 1876, des MÉDAILLES D'OR et des MÉDAILLES D'ARGENT aux meilleurs mémoires qui lui auront été envoyés sur les questions suivantes :

I. — Littérature.

1. Une pièce de vers.

2. Une composition en prose, se rattachant, autant que possible, à un sujet d'intérêt local.

II. — Beaux-Arts.

1. Histoire de l'art ou de l'une de ses parties dans le pays Messin.

2. Biographies d'artistes messins.

III. — Philologie.

Glossaire du patois messin, comprenant, autant que possible, des *étymologies* et des *concordances* avec les patois voisins ou éloignés et avec les langues étrangères.

(L'Académie a déjà couronné un Glossaire du patois messin; elle remet cependant ce sujet au concours pour provoquer de nouvelles études et un travail complétant celui qu'elle a précédemment honoré d'un prix.)

Digitized by Google

IV. — Histoire.

1. Histoire de la rédaction de la Coutume de Metz.

2. Histoire du domaine municipal de la ville de Metz.

3. Histoire d'une ville, d'une localité importante ou d'une abbaye de l'ancien département de la Moselle.

4. Histoire du chapitre de la Cathédrale de Metz.

5. Histoire de l'une des collégiales de l'évêché de Metz.

(Pour Metz : Saint-Sauveur, Notre-Dame-la-Ronde, etc.; — pour le diocèse : Hombourg-l'Évêque, Longuyon, etc.)

V. — Archéologie.

1. Répertoire archéologique de l'ancien département de la Moselle.

2. Description, avec plans, de ce qui reste des anciens édifices ayant appartenu aux grandes abbayes du pays Messin.

VI. — Sciences.

Une question de science pure ou appliquée.

VII. — Sciences morales, économiques ; — Statistique.

Une question de philosophie sociale. — Une question de statistique se rapportant de préférence au pays Messin.

Étude sur l'organisation de l'enseignement populaire et sur les perfectionnements qu'il conviendrait d'y apporter.

VIII. — Agriculture.

1. Études sur les constructions rurales affectées à la grande et à la petite culture, au point de vue de la salubrité, de l'économie et des facilités de l'exploitation.

N. B. Les concurrents s'attacheront à ne pas dépasser, dans leurs projets de constructions, un chiffre correspondant à une dépense de 500 francs par hectare.

2. Étude sur l'épizootie connue sous le nom de typhus

Digitized by Google

des bêtes à cornes : des moyens de la prévenir et de la combattre.

3. Mémoires sur les moyens de créer et d'améliorer les prairies naturelles.

4. Examen des effets obtenus sur les vins de la Moselle par le chauffage, suivant les procédés de M. Pasteur et de M. de Lapparent.

[illegible]des sur les machines et instruments d'agriculture [illegible]onviendrait de recommander l'emploi.

[illegible]des sur les amendements calcaires, et sur les sols [illegible] ils conviennent dans nos contrées.

7. Sur l'utilisation des engrais naturels et, en particulier, des purins.

8. Études sur les stations agricoles et sur les moyens de les organiser dans le pays Messin.

9. Études comparées sur les diverses législations agricoles.

OBSERVATIONS GÉNÉRALES.

L'Académie n'admet au concours que des œuvres inédites.

En dehors des sujets proposés, tout travail se rapportant aux matières indiquées dans ce programme, pourra être couronné par l'Académie, s'il lui est soumis.

Les mémoires présentés au concours devront être rédigés en français, et adressés, avant le 1er mars 1876, au secrétariat de l'Académie, rue de la Bibliothèque.

Les concurrents ne devront pas se faire connaître. Chaque mémoire portera une devise qui sera reproduite sur un billet cacheté contenant le nom et l'adresse de l'auteur : ce billet ne sera ouvert que

Digitized by Google

dans le cas où l'auteur aurait mérité un prix ou une mention honorable.

Cependant les auteurs de travaux qui, pour être appréciés, ont besoin d'être suivis d'expériences, pourront se nommer, afin de mettre l'Académie à même de vérifier avec eux l'exactitude des résultats indiqués.

N. B. — Dans l'un et l'autre cas, l'auteur devra, dans le billet cacheté qu'il joint à son travail, déclarer que celui-ci est inédit, qu'il n'a jamais été présenté à aucun concours, ni communiqué à aucune société académique.

D'après l'article 3 du règlement de l'Académie, les membres titulaires et les associés-libres résidants n'ont pas droit aux prix proposés ; l'Académie peut leur décerner des mentions honorables.

Les membres correspondants et les associés-libres non résidants sont admis à concourir pour les prix.

Les travaux envoyés à l'Académie pour les concours ne sont pas rendus. Les auteurs pourront, sur leur demande, être autorisés à en faire prendre des copies au secrétariat.

Metz, le 15 mai 1875.

Digitized by Google

BUREAU

DE

L'ACADÉMIE DE METZ

POUR L'ANNÉE 1875-1876.

Président titulaire : M. C. ABEL.

Président honoraire : M. ORBAIN.

Vice-Président : M. E. DE SAULCY.

Secrétaire : M. A. SCHUSTER.

Secrétaire-Archiviste : M. A. MARCUS.

Trésorier : M. A. BELLEVOYE.

Agent : M. E. COLON, directeur de *la Messine.*

Digitized by Google

Digitized by Google

PHILOLOGIE.

Digitized by Google

ABRÉVIATIONS.

=	égale.
all.	allemand.
augm.	augmentatif.
austr.	austrasien.
b. br.	bas breton.
b. l.	bas latin.
celt.	celtique.
c.-à-d.	c'est-à-dire.
cong.	congénère.
cf.	conférez.
Ch.	Champagne.
D. C.	Dom Carpentier.
Dauph.	Dauphiné.
dim.	diminutif.
fl.	flamand.
F.	Forez.
fréq.	fréquentatif.
g. m. œ.	Germanicum medii ævi (Glossarium).
goth.	gothique d'Ulphilas.
irl.	irlandais.
it.	italien.
J.	Jura.
Lang.	Languedoc.
l.	latin.
loc.	locution.
Lorr.	Lorraine.
M.	Metz et pays m
Mn.	Maine (bas).
N.	Normandie et pays de Bray.
o.	origine.
Ob.	Oberlin, patois du ban de la Roche.
Pic.	Picardie.
pr.	provençal.
p. m.	patois messin.
r.	racine.
R.	Rouchi.
St.	Saintonge.
v. a.	vieux allemand (moyen âge).
v. fr.	vieux français.
v. l.	vieux latin.
v. m.	vieux messin.
W.	Wallon.

Digitized by Google

GLOSSAIRE DU PATOIS MESSIN,

PAR M. LORRAIN.

A.

Aacier, Acer, v. a. agacer; v. f. ascier, aacer.

Acadent, s. m. nom d'une pomme très-âpre qui agace les dents.

Ac'he, s. f. amorce, appât; v. f. aische, esce; o. l. esca.

Ac'he, adj. aise. Voy. Aje.

Acis, s. m. pl. vers qui s'engendrent dans la viande et les matières corrompues; forme adoucie de ac'hils, dim. de ac'he; St achets, vers de terre.

Afant, s. m. enfant.

Agimelle, s. f. petite affaire.

Agoguilles, Agobilles, s. f. pl. affiquets; objets à l'usage des femmes et en général toute sorte d'ustensiles.

Agroux, adj. heureux.

Aheusson, s. m. commencement; Lorr. aipson, fusée commencée.

Aheutter, v. a commencer, entreprendre, prendre pour but; v. n. abuter.

Aic'hodi, v. a. assourdir. Voy. C'hô, sourd.

Ai c'houâye, adv. à l'abri; locution contracte de ai ec'houâye.

Aidé, adv. toujours; v. f. adès.

Aidon que, conj. tandis que, lorsque.

Aidu! adieu; Aidu vo c'mand, à Dieu je vous recommande.

Aifa, Faitéfa, adv. à mesure, de suite.

Aifa que, conj. à mesure que; Lorr. fait à fait que.

Aiffauni, adj. affamé; Lorr. effouni; v. f. affauni; o. l. fames; v. f. famie; à Arras, fonye.

Aiffautri, adj. affamé, en parlant du bétail; o. a privatif et goth, fôdre, feurre, fourrage.

Aiffiche, s. f. épingle; v. f. affiche, afficque.

Aigné, s. m. agneau.

Aigotant, adj. aimable, ragoûtant.

Aiguesse, s. f. pie, agace; Lorr. aïesse; v. f. aiguaisse.

Aiguessin, s. m. sorte de cor au pied; Lorr. œil d'aiguesse.

Aiguiatte, s. f. ruban terminé par des fers de lacet, qui se distribuait aux noces, aux fêtes patronales et que l'on portait à la boutonnière; o. l. acuculetta, aiguillette.

Aiguincher, v. a. habiller, accoutrer; forme péjorative de agencer.

Aihoié, part. fagoté, mal accoutré; M. ahouillé.

Aijaqué, part. juché; M. ajoqué; v. f. jouqué.

Ail, adv. oui; v. f. oil.

Aimender, v. n. augmenter ou baisser de prix.

— v. a. amender, améliorer; o. l. emendare, corriger.

Aimoyer, v. n. se dit des vaches qui sont sur le point de vêler; Lorr. amouyer; N. amouiller.

Ainu, adv. aujourd'hui; v. f. anuict; F. anhui; o. l. hâc, nocte; cong. b. br. hénoz, cette nuit pour aujourd'hui, expression qui vient de l'usage qu'avaient les Gaulois de compter par nuits, au lieu de compter par jours.

Digitized by Google

Aipaireu, s. f. paroi, cloison.
Aipenser (S'), v. pr. s'appenser, penser.
Aiprater, v. a. habiller; v. f. aprester.
Aiprès mou que, conj. à cause que; o. l. ad propè multum quod.
Aiprès-nône, s. f. après-dînée; c'était à l'heure des Nones qu'on dînait les jours de jeûne.
Airaigne, s. f. araignée; v. f. aragne.
Airanteule, s. f. toile d'araignée; v. f. arantèle; R. arnitoile; o. l. araneæ tela
Airchat (Fi d'), s. m. fil d'archal; v. f. fidarichal; o. l. filum auricalchi, fil de laiton.
Airosatte, s. f. petit arrosoir.
Airosu, s. m. arrosoir; v. f. enrouseor; R. l. ros, rosée.
Aisse, s. f. as, l'unité dans les jeux de cartes.
Aissieuter, v. a. asseoir; v. f. assiéter; v. prov. assetar; o. assidetare, fréquentatif supposé de l. assidere.
Aissieutu, s. m. siége pour s'asseoir; aicheteu, dans le patois riceton de l'Aube.
Aistoure, adv. présentement; astaour, à Bar-le-Duc; M. à cette heure.
Aitalaye, s. f. attelée; temps pendant lequel les chevaux travaillent.
Aitaler, v. a. mettre les chevaux à la voiture ou à la charrue.
Aitacquer, v. a. attacher, appuyer contre; v. fr. estocquier; W. astocquer; all. staken; R. stock, bâton.
Aitauyer (S'), v. pr. s'attabler; Lorr. s'atauiller; R. l. tabula; v. f. taulle.
Aitojéma, adv. à tout jamais; v. m. à tous jors mais.
Aivau, prép. parmi, à travers; v. fr. aval; austr. avault.
Aivaudemont, adv. partout; c'est pour aivault-aimont, aval et amont, partout.
Aiva, Aivo, Aivieu, prép. avec; Lorr. avou; austr. awelz; v. fr. avoc, ovecques; o. l. apud (Ducange).
Aivalaye (Ai l'), loc. adv. en descendant; v. m. à l'avallée; b. l. ad advaleiam.
Aivaler, v. a. descendre, abaisser, avaler; v. fr. avaler; b. l. avalare.
Aivaler sai langue, loc. pop. mourir, on dit de même en Rouchi. Les latins disaient : Degulare animam.
Aiveseure, s. f. imagination subtile, idée saugrenue; M. avision; v. fr. advision; b. l. advisamentum.
Aivisse, s. f. vis, hélice; Lorr. avisse; a et ai dans ce mot sont parasites; o. l. vitis, ressemble à une spi...
Ai vos! à vous! s... accompagné d'un ge... qui est en usage pa... gnards.
Aivule, adj. aveugle, Lorr. avule; Ob. aiveule; (Berry) aveuil.
Aiyou, adv. ailleurs; v. fr. ailloors.
Ai youte, loc. adv. à hôte, sorte de cheptel d'une durée déterminée moyennant une redevance convenue, après quoi on reprend le bétail laissé à hôte.
Aje, ac'he, s. et adj. aise; W. ahe; v. fr. aase; v. prov. ais; il. agio; Gr. aisa; b. br. eaz.
Ajiet, adj. aisé, facile; W. ahe; v. fr. aigier.
Alier, s. m. hallier, broussailles; W. alier; b. l. alierius, alisier; alizariæ, lieux brocéreux.
Aljate, s. f. oseille; Lorr. eugelatte, ogelatte; v. fr. aysil, dim. aysillate, qui en patois s'est transformé en aljate.
Alondrelle, s. f. hirondelle; v. fr. alondre, arondelle.
Alou, s. m. échafaud de maçon; v. m. alleu, v. f. aloir.
Aluré, adj. adroit, intelligent au travail; cf. N. alœuvré, empressé à l'ouvrage; Ch. aluré, rusé; v. f. leurré adroit. Voy. Déluré.
Ambeuche, s. et adj. se dit des hommes et des femmes qui sont embarrassés de rien et empêchent les autres au lieu de les aider. Lorr. embeiche; v. fr. amboine; (Rabelais) empesche de maison.
Ame, s. f. cuvier de vendange; v. fr.

Digitized by Google

ayme; W. hense; o. l. hama; b. l. ama, vaisseau vinaire.

Anche, s. f. cannette, robinet en bois; o. b. br. henchen, embouchure.

Ancré, part. embourbé dans un mauvais pas, lié inséparablement.

Ancrehalé, part. enchevêtré, encroué; Lorr. eicuervoué; N. encruché. Ancrehalé peut se décomposer ainsi en croix ou en croc halé.

Andrichon (Ai l') locution qui signifie en tenant la posture d'un magot accroupi sur les talons; M. glisser l'andrichon.

Andu de, Anlu de, prép. au lieu de; v. fr. en leu de.

Angon, s. m. gond; Ob. ango; o. l. ancus gomphus.

Angueuc'he, s. f. poire d'angoisse; Pic. et R. angouche; o. l. angustia.

Anier, s. m. contraction de ahanier; homme de peine qui recueille les marcs de raisins dans les pressoirs. A Novéant on prononce amier, porteur d'ame. Voy. ce mot.

Anlonte, éclair. Voy. Enlôde.

Antecrit, s. m. jeune vaurien, enfant turbulent; o. antechrist.

Aque, Auque, et avec l'i euphonique iaque, iauque, pr. ind. quelque chose; Lorr. aique; v. fr. alkes; o. l. aliquod pour aliquid.

Araille, s. f. oreille.

Ar don jo (l'), mot à mot l'air du jour, l'aube, le point du jour.

Areman! ari! terme de charretier pour exciter les chevaux. Voy. Hari! Hare!

Aria, s. f. difficulté, embarras; v. fr. arrie; Pic. arrois; N. arias.

Arie, s. f. plate-bande; austr. airie; o. l. area; b. l. aria.

Arieye, areye, s. f. aire d'une grange et la quantité de gerbes qu'on y étale pour être battues; R. celt. ar, er; Germ. ard, erd, terre.

Areye signifie encore le sillon tracé par la charrue; v. fr. arée, airée.

Arlot, s. m. hanneton; Lorr. heurlot; Ch. et v. f. hurlot.

Atah! cri de menace pour arrêter les animaux.

Ati, s. m. façon, cérémonie.

Atreye, s. f. cimetière; v. fr. atrie, laitre; o. l. atrium, parvis.

Aubahou, adv. à l'abandon.

Aubatte, s. f. ablette; v. fr. albette.

Auberliques, s. f. pl. affutiaux, affaires, affiquets.

Aubori, s. m. églantier.

Aubrecot, s. m. abricot.

Aubson, s. m. champignon; contracté de Aubesson; R. l. albus, blanc.

Auca, s. m. jars, oie mâle; Ch. auc; Lang. auco; v. fr. aouco.

Aucon, s. m. sorte de poisson blanc, le nase ou nez; v. m. aulcon.

Augate, s. f. petit coléoptère aux vives couleurs, comme la pierre d'agate à laquelle il emprunte son nom.

Auguire, s. f. aiguière; v. m. et v. fr. auguière; l. aquarium.

Aujd'hu, adv. aujourd'hui.

Aulattes, s. f. pl. ailettes de la bobine.

Aulusse, s. f. détour, subterfuge.

Aumare, s. m. armoire; v. fr. almaire, aulmare; o. l. armarium. Voy Omare pour une autre étymologie.

Aumene, s. f. automate, mannequin.

Aupiâhi! adv. pour dire adieu; Pic. au plaisir! v. fr. au Dieu plaisir!

Auque. Voy. Aque.

Auss'cheu, auch'cheu, adv. qui répond littéralement à *aussi cher*. J'a auss-cheu, j'ai aussi cher, j'aime autant.

Auss'reu, s. m. sorte de raisin renommé que l'on traduit généralement en français par auxerrois.

Auss'tant, adv. autant; v. fr. ostent, autresi tant.

Auwe et ses composés. Voy. Eauwe.

Awaine, s. f. avoine; v. fr. aveine; Ob. avouonne.

Aweir, Awei, v. a. avoir; v. fr. auer, auver, haber.

Aweir auss'cheu, aimer autant ou plus, littéralement avoir aussi cher.

Awei m'cheu, aimer mieux, littéralement avoir mieux cher.

Digitized by Google

Aweye, s. f. aiguille; Lorr. avoye; Ob. aouye; Pic. agouille; v. fr. agueille; o. b. l. acucula.

Aweyer, awier, v. n. poser les aiguilles du pressoir à bascule.

— v. a. planter; v. m. aiwer, planter de la vigne; (Maine), aîher, planter.

B.

Bâ, s. m. baiser; beyer bâ, donner un baiser; M. baise; v. fr. bais; o. l. basium.

Babene, s. f. lèvre; M. babine; Pic. babeine; v. fr. babaigne, diminutif de v. fr. baube; F. bobe; Mn. pappe, lèvre.

Bacale, s. f. belette; v. fr. bacoule; Ch. bacoulotte.

Bacaré, adj. marqué de la petite vérole; M. bocoré, debocoré; R. v. fr. buc; (it. buco), trou, cavité.

Bacawé, s. m. têtard de batracien, composé de bat et de cawé. Voy. ces mots.

Bacelle, s f. fille; Lorr. bouaichelle; v. fr. baiselle; diminutif de v. fr. bace, basse, fille, servante; o. celt. bac, enfant.

Bacelatte, petite fille; v. fr. bachelette, baisselette.

Baché, adj. braque, timbré, martelé, boché (Metz).

Bacher, v. a. frapper; M. bocher; Lorr. bucquer; F. C. bocquer; v. fr. baichier; all. bochen; fl. beuken; bacher, se dit spécialement pour frapper à la porte.

Bacquier au boe, v. n. bûcher au bois, travailler du métier de bûcheron; o. b. l. boschare, dont bacquier (bocquiller), est le fréquentatif.

Bacquiou au boe, s m bûcheron; Lorr. bieuchére; v. fr. bocquillon.

Bacquesse, s. et adj. boiteuse.

Bacquesser, v. n. boiter; Lorr. bouec'htier; v. fr. boquester.

Bacquet, adj. boiteux; Lorr. bouacais; Ch. boquet; R. b. br. bâc'h, croc; Germ. bug, courbe.

Bacqueté, s. m. brocheton; v. m. bacqueteil, dim. de becher, bequet, b. br. brochet.

Bacon, s. m. lard; Lorr. bocon; b. l. boco, bacho; o. celt. bag; Germ. bach, porc.

Bacon, le huit de cœur à certains jeux de carte, ainsi nommé parce qu'il est toujours atout, par allusion à l'utilité du lard ou bacon qui est bon à tout.

Bagou, s. f. blague, bavardage; Pic. bagoul.

Baic'he, adj. bas; Lorr. bais; v. fr. baix.

Baichowe, s. m. baquet; v. m. baixue; v. fr. baschoue; o. b. br. bag; en français bac, vaisseau de capacité.

Bainade, s. f. bât, panier; M. benade; v. fr. banastre, bénate, dérivé de banne, benne, ouvrage tressé en osier.

Bennerat, s. m. sergent de police; v. m. banneret, ainsi nommé parce qu'il portait la bannière de la paroisse.

Bairou, Bairat, s. m. baril; v. fr. baral, barau; W. bars.

Baissenure, s. f. bassinoire, chaufelit; dérivé de bassin, dim. de bac.

Baittâ, s. m. batardeau; v. m. battairt; v. fr. bastard.

Baittiau, s. m. bateau; v. fr. baytieu; o. celto-germ. bat, bot, bateau.

Baitier, v. a. baptiser; v. fr. baptoier, baustoier.

Baitteure, s. f. battoir de lavandière.

Baittisse, s. f. lait de beurre, batteurre; M. battisse; Lorr. baitteuse; Ch. batture.

Baittu, s. m. battoir; aire de grange

Digitized by Google

formée de terre battue où l'on bat les grains.

aivron, s. m. bavette; Lorr. baveron; v. fr. baverel.

ajier, v. a. baiser; (Arras) bager.

aler, v. a. fouler aux pieds, piétiner; M. boler; prov. boula; Ch. bohlen, planchéier; b. br. baléa, cheminer; b. l. ballare, danser.

alenatte, s. f. charançon, alucite, moucheron; Lorr. bowelotte, dim. de bawatte. Voy. ce mot.

ambô, s. m. bois mis en ban, bois en défens.

anderouiller, v. n. voltiger, flotter en l'air comme une banderole.

anwade, s. m. garde champêtre; M. bangarde; v. fr. banwart.

âreau, s. m. tombereau qui bascule sur deux roues; F. barrot; Ob. bro; (Genève) barotte; v. fr. barreau; o. b. l., birotum, chariot à deux roues.

arge, s. f. cognée qui sert à tailler les pains de marcs sur le pressoir; o. fl. baars, hache; ou v. prov. bargos, bêche.

arge, s. f. dé à coudre sans fond, qui a la forme d'une large bague; o. b. l. baga; goth. baug, anneau, bague.

at, s. m. crapaud; v. fr. bot, botte; b. l. botta; fl. pad; Isl. a. b. a. batte.

âté, s. m. humble lit improvisé par terre; cf. Lorr. baté; R. badé; v. fr. bodet, lit de sangle; l. grabatus, grabat.

ath aux autres! excl. à d'autres!

auchon, s. m. barre d'écluse; pauchon, augm. de pal, pau, pieu.

audat, s. m. tréteau, chevalet des scieurs de long.

auhé, s. m. étui à queux des faucheurs; N. buhot.

awatte, s. f. insecte qui se produit dans les bawes, moucheron, charançon.

awe, s. f. fosse, trou, mare; Lorr. baüe; v. fr. boe, bove, bode, d'où le mot français boue.

awée, s. f. petite armoire pratiquée dans la muraille; Lorr. bowée; R. bahote, bohete; Ch. bolette.

Bawer, v. n. aboyer; Lorr. bahouer; o. l. baubari, dont le b médial est tombé.

Bayâ, s. et adj. criard; M. baillard; v. fr. baieur.

Bâyer, v. n. crier; M. bailler; v. fr. badailler.

Bâye, s. m. cri; mugissement; B. l. baia, rumeur.

Bâye, s. m. poterne, retranchement; v. m. baille; o. l. vallum.

Bayon, s. m. croûte qui se forme sur la tête des petits enfants; Lorr. boyon; cf. v. f. bouille; N. boyer; Rn. bouillon, boue.

Bechossié, part. bossué, tortu; o. germ. bog (de beugen), courbe, et baussen, bussen, pousser.

Bechat, s. m. sorte de mesure pour les matières sèches, le quart de la quarte. Autrefois on l'employait aussi pour les liquides. M. bichet; Pic. pichet; v. fr. bachas, dim. de bac.

Bechin. Voy. Beuchin.

Becquebô, s. m. pivert; M. piquebois; Lorr. bechepou; Ob. baquebos.

Becquenne, s. f. pointe, bout pointu, dim. de bec.

Bedelle, s. f. cheville de la charrue; dim. de b. br. ber, broche.

Begnon, s. m. rancher, échelle de voiture, dim. de benne, banne, parce que les ranchers de voiture étaient faits anciennement de branches tressées comme les bannes à charbon.

Begnon, s. m. bras qui soutient le corps de la voiture; dim. de celt. pen, pointe.

Beguenatte, Begnatte, s. f. longue cuiller en bois pour remuer le pot-au-feu, la bouillie, les confitures; N. berlaude; Ch. papinette. En Lorr. begnatte désigne un pot de terre à anse.

Beguenauder, v. n. remuer la bouillie, les confitures avec une beguenatte. Voy. ce mot.

Beguin, s. m. nez, museau, dim. de bec.

Digitized by Google

Behenter, Behoter, v. n. toussailler avec crachotement.
Beico, adv. beaucoup.
Beiller, Beyer, v. a. bailler, donner.
Beimi, adj. gâté par l'humidité, moisi; c'est pour bes-mi, mis à mal; Ch. mes-allé.
Benac'he, adj. bien aise; (Lille) bénache. Voy. Aje.
Bérâ, s. m. bélier; R. béraud; v. fr. béron.
Bérache, s. f. paroisse; v. fr. paroche; b. l. barrochia.
Béraigne, adj. f. brehaigne, stérile; v. f. baraigne; (Berry), bragne; o. b. br. brec'han, stérile.
Berboiâ, adj. bavard, bredouilleur; F. barbouilloun.
Berboier, v. a. barbouiller en parlant, bredouiller, marmoter; Pic. barboulier; v. f. barbelotter.
Berboser, v. a. peindre, bousiller; R. dabouser; Pic. bribouser.
Berbosou, s. m. peintre en bâtiment.
Berdaine, s. f. bavardage, langue.
Berdelle, Bredelle, s. f. femme qui parle vite et beaucoup; N. berdale; c'est au propre la broche de la bobine de la fileuse. Voy. Bedelle.
Berguenia, s. et adj. barguigneur.
Bernique, adv. non pas.
Béroua, s. m. beauregard, bellevue. Voy Rewa.
Besagnes, s. f. pl. habits. Besognes se trouve avec cette acception dans Malherbe.
Besan, s. m. besoin; Ob. beson; v. fr. besoigne; prov. besoun.
Besingue, s. f. sorte de jeu de cartes où le perdant reçoit des coups sur les ongles (ingues).
Beson, s. m. lourdeau; Lorr. beson, pesant; v. f beson pionnier.
Beu, s. m. buste; v. fr. bu; Ch. bust; v. m beu.
Beuche, s. m. archure des meules d'un moulin; Fr. bouge courbe; Lorr. bouge, cuve; o. germ. bug, courbure.
Beucheté, s. m. tout objet creux ou vase d'un usage ordinaire.
Beuchin, s. m. vase à boire, dim. de bac, vase.
Beucot, s. m. baiser sur les lèvres; R. bec.
Beugne, s. f. bigne, coup orbe; Lorr. beuye; v. fr. buigne; goth. bunga, frapper; all. beule, coup.
Beugne, s. f. bugne, petite monnaie messine; avoir des beugnes, avoir des écus.
Beuion, s. m. ménétrier; (Renaud) beuilloux, joueur de biniou ou cornemuse.
Beujau, s. m. cuvier; (Berry) bujas, dim. de v. fr. buge; Lorr. bouge, cuveau.
Beulosse, s. f. bosse, tumeur; v. fr. blosse; dim. formé de all. beule, coup orbe.
Beulossier, v. a. bossuer.
Beuloux, adj. chassieux; v. fr. boguyeux; o. Lorr. beule; v. fr. boguille, chassie.
Beun'ai point, adv. tout à fait, beaucoup.
Beurté, s. m. blutoir; v. f. bureteil, buleteau; Ch. bureteau; o. burra, tela, toile de bure dont ils étaient faits.
Beurture, s. f. huche à farine d'un moulin; Lorr. bertoire.
Beuses, s. f. pl. sornettes, bêtises.
Beutte, s. f. douille d'un outil, boîte; v. m. heuste, butte; Ch. beste; v. fr. boute, boëte; germ. beuten.
Beutté, s. m. toute espèce de vase ou d'objet creux; v. f. buté; b. l. butellus.
Beuttin, s. m. mobilier, hardes et meubles; v. f. butin; b. l. Latinus.
Beuyatte, s. f. dim. de bille, bâton pointu des échalas qui se casse et reste en terre. On donne plaisamment ce nom aux vignerons.
Beuyâte, Beuyard, s. m. verrat, porc mâle; Pic. biard, biâtre, c.-à-d. billard, billâtre.
Beuye, s. f. bille; bâton court et pointu aux deux bouts avec lequel les enfants jouent.
Beuyer, v. n. se dit des échalas dont le bout se casse en terre.

Digitized by Google

Weyebock, s. m. grand chandelier de bois en usage dans les écraignes ou veillées; Lorr. weye-bock; v. fr. bilboquet.

Weyaye, s. f. clef ou crochet en bois qui servait, avant la propagation des serrures, à ouvrir les portes en soulevant le loquet placé intérieurement; cong. pesée.

Weze, Beuze! va-t'en! dire *beuze* à quelqu'un, l'envoyer se promener.

Wezer, Beuser, v. n. fuir, s'en aller en courant; se dit au propre des vaches, piquées des mouches, qui ne peuvent rester en place; N. bezer, veser; Pic. beziner; o. germ. bisen, être piqué d'un taon.

Wiac, s. m. bloc; b. l. biochus.

Wiache, adj. pâle, blême, mou; R. blache; v. fr. blaiche; all. bleich.

Wianc, adj. blanc.

Wianfé, s. m. fer-blanc.

Wianche-teite, Bianc-bonnat, s. f. personne du sexe féminin.

Wian meusé, s. m. blanc bec.

Wian moêne, s. m. sorte de fleur blanche.

Wiassi, s. m. flaque d'eau, lieu marécageux; Lorr. biossu.

Wiassi, s. m. fruitier, grenier où l'on dépose les fruits jusqu'à ce qu'ils soient blets; Lorr. biassé; (Meuse), blessoir.

Wiassir, v. n. blêchir, blossir, devenir blet; Lorr. biassier; Pic. blessir; Ch. blosser; v. fr. blazir.

Wiasson, s. m. poirotte, fruit sauvage qui n'est bon que blet; Ch. bieusson.

Wiat, Biasse, adj. blet, blèche; Lorr. biasse; (Vosges) biot; Ch. bieux; N. blosse et blèque.

Wiave, adj. blême, blafard; Ch. blaf; F. blave; B. l. blavus; v. fr. blave, bleu.

Wiaweter, v. n. étinceler; v. fr. blucher; R. germ. blaw, bleu, d'où bluette, étincelle.

Wic'he, s. m. berceau; M. berse, v. fr. bers, berch; Ob. bié; (Meuse) bie; (Vosg.) boué; o. b. l. bersa, claie d'osier.

Wic'hier, v. a. bercer; Lorr. bouehhi; Ob. bieuc'hi.

Wiédrome, s. m. blé de Rome, maïs.

Wieu, s. m. bœuf; Ob. bue; R. bué; v. fr. buef.

Wieu, adj. bleu; bieubonne, sobriq. bleu bonnet.

Wieuchat, s. m. blochet.

Wieuque, s. f. boucle; Lorr. bioque; v. fr. blouque.

Wioure, s. f. plume, duvet; M. bloure; v. m. bloire; Ch. blousse; bloure est cong. de it. peluria, duvet, poil; R. l. pilus.

Wiouratte, s. f. duvet volant qui s'attache aux habits; M. brouillotte; N. breuille; Lim. bourllion; fr. bourrier.

Wiquehou, s. m. hareng sec ou salé; v. m. biqueholx, bequehoz; v. fr. bockhou; o. Néerl. pekel-haring.

Wisquer, v. n. pester; o. prov. bisca, prendre la chèvre.

Wiva, s. m. bevande, bière.

Wlance, s. f. balance, attelage de deux chevaux de front.

Wlangi, s. m. boulanger; v. m. bollengier; Lorr. blangé; v. fr. boulenghier.

Wlaude, s. f. blouse; Pic. bleude; v. fr. pliaude = pelaude.

Wlèse, s. et adj. nom que l'on donne à un cheval qui a une étoile blanche au front; all. blasse, plass ont la même signification.

Wlianque, s. f. blanque, sorte de jeu à loterie.

Wô, Boe, s. m. bois; Lim. bos, boï; v. f. boez; fl. bosc.

Woc, s. m. bouc; v. fr. box; Lorr. bouchat.

Wocatte, s. f. chèvre; Ch. biquette; v. fr. bouquette.

Wocatte de foin, s. f. petit tas de foin; Lorr. bouc'hat de fouon; o. v. fr. bocque, petite élévation.

Woc'he, s. f. bourse.

Wochi, s. m. boucher; v. f. Bokier, boukier; v. Prov. bouchier; N. boucherot.

Woc'hon, s. m. buisson; v. fr. bouchon, boixon. En patois lorrain

Digitized by Google

boc'hon signifie hêtre; o. all. buche, hêtre.

Bocnomme, s. m. bout d'homme, nabot.

Boco, s. m. bouchée; Lorr. bocon. C'est le mot qu'on emploie pour exprimer l'excédant ou la fraction indivisible après partage.

Bodatte, s. f. nombril, ventre; Lorr. boudotte; ch. boude; R. boudene; v. fr. boutine, boutaine, dim. de b. l. butum, botum, bout; celt. bot, ce qui pousse au dehors.

Bodatte, s. f. baguette ployée en arc et fichée en terre par ses deux bouts pour délimiter des portions de bois; = boudette, dim. de bonde, borne.

Bode, Bote, s. f. borde, maisonnette, v. fr. bode; b. l. borda (Lille) béote; Gall. bod; angl. booth.

Boder, v. n. bouder, mentir; Lorr. boudhi, bouauder; v. fr. border, et broder; o. b. br. bourda, tromper, plaisanter.

Bodique, s. m. magot, nabot; M. boudique.

Boguilles, s. f. pl. yeux gonflés et chassieux; N. boguie, chassie, bogne, œil.

Boiâ, adj. et s. bègue, bredouilleur; = n. pr. bulliard. Voy. Berboiâ.

Boille, s. f. échauboulure, bouteille sur la peau; Ch. bouille, bouelle; (Berry) boyolle; o. l. bulla, bulle.

Boin, adj. bon.

Bolatte, s. f. planchette de jardinier pour plomber la terre après un semis; dim. de all. bohle, planche.

Bolaye, s. f. blé battu et non vanné.

Bollier, v. n. se hâter; o. l. bullare, bouillonner.

Bombâte, s. f. sorte de salsifis, nommé tragopogon, qui croît dans les prés; M. bombart; o. germ. bocks-bart, barbe de bouc.

Bonde, s. f. borne.

Bonnatte de preite, s. f. fusain, arbuste.

Bonne, s. f. tête, bonnet.

Boquâ, s. et adj. boudeur.

Boque, s. f. boude, moue.

Boquer, far lai boque, v. n. bouder; o. Lang. boucos, lèvres.

Boquet, s. m. a non-seulement la signification de bouquet en français, mais se dit d'une simple fleur, comme b. br. boked.

Boquet fat, s. m. sorte d'œillet à fleurs agglomérées; M. bouquet fait.

Boquin, s. m. giboulée, grain de pluie; M. bouquin; Ch. chèvris.

Boranche, s. f. poteau d'attache du gros bétail; bouranque; Lorr. bourrasson.

Borgueniatte, s. f. chevalet pour scier le bois; M. bourguignotte.

Boriquaye, s. f. charge d'une bourrique.

Bosatte, s. f. croûte qui vient sur la tête des petits enfants; Lorr. boset, bouset.

Boscot, s. et adj. bossu; N. et R. bosco; pop. carabosco.

Boseau, s. m. matière fécale consistante et moulée, congénère de Bosel, membre d'architecture.

Bosek, s. m. et adj. gros enfant, d'où les sens dérivés de pansu, de glouton, stupide et saligaud; Lorr. bousaque, bosèque, petit garçon.

Boseré, part. barbouillé, sali.

Boseure, s. f. boue, bouse, crasse; Lorr. bodeure; Ch. bouset; v. fr. bouson.

Bosot, s. m. enfant, nabot; dim. de v. f. bos, petit enfant; l. pusus.

Botiatte, s. f. boutillette; dim. de bouteille.

Botié, adj. part. boutonneux, couvert de pustules et de bouteilles.

Bouaye, s. f. buée, lessive; v. fr. bouée, buyée; Bourg. buie; F. buyi; prov. bugado; b. br. bugad.

Bouayer, v. n. faire la lessive; v. fr. buer, buander; Pic. bacauder; b. br. bugadi.

Bouayerasse, s. f. buandière, lavandière.

Boubou, s. f. (t. enfantin) vache; redoublement de b. br. bub, gaël, bo.; v. prov. buou, vache.

Boucan, s. m. bruit, tapage, sabat.

Bouchau, s. m. bouche du four; b. br. bouchal, mouchal.

Bouc'he, s. m. botte de paille; v. fr.

Digitized by Google

bouche, bouchot; R. bonje, bonjeau.

bougne, s. m. petite couleuvre commune, orvet; M. borgne; Lorr. lanvo.

boule, s. f. bouleau; Ch. boule; Pic. bouille; R. bouie; v. fr. boule, bez; o. l. betulla.

boulien, s. m. traveteau d'échaudage.

bouneu, s. m. borneur, arbre ou pied cornier, qui sert de borne.

bourre, Bourri, cane, canard; Lorr. bouaurre; Alsac. boërre.

bourré, adj. pain bourré, pain mal cuit; o. b. br. bourre, mal cuit.

bourriauder, v. a. bourreler, maltraiter.

boussier, v. a. pousser; v. fr. bousser; N. bosquier.

boustifaille, s. f. mangeaille.

bout d'raye, expression adverbiale tirée du labour; in bout d'raye, un peu de temps; ai chaique bout d'raye, à chaque instant.

bout d'homme, s. m. petit homme; bot-homme. Voy. Bodique.

bovou, s. m. buveur.

boxet, s. m. sorte de poisson; dim. de box, bogue, noms de poissons.

braic'helatte, s. f. jeune fille. Voy. Bacelatte.

brajement, adv. beaucoup; Ch. brament; W. branmeint, adv. formé de b. br. brâz, grand.

brandevin, s. m. eau-de-vie; o. all. brandwein.

braque, s. f. machine à broyer le chanvre; broie, broyon; Lorr. braque; fl. braak; Prov. bargos.

braquer, v a. broyer le chanvre; M. broquer; Lorr. braqua; v. fr. bracer.

brare, v. a. pleurer; N. et R. braire; v. fr. braisler; b. l. braiare.

brareyes, s. m. pl. pleurs; R. brairies; v. fr. brayements.

bravve, adj. élégant, bien vêtu; F. brave; v. fr. bragard; o. b. br. brav, beau, agréable

brawon, s. m. charnure; v. fr. braons, les canons de la culotte; Ob. bravon, le gras de la jambe; b. l. brado, le gras de la cuisse; v. prov. braon, le gras des fesses; angl. brawn, charnure.

Brayatte, s. f. braguette; v. fr. brayette.

Brayes, s. f. pl. braies, culotte; v. fr. bragues; Pic. broukes; l. braccæ.

Brayes, s. f. pl. langes, maillot; Pic. brailles.

Breboye! excl. rien; altération de bredouille.

Brêche, s. f. lieu inondé et glacé où l'on va patiner; cf. b. l. bragium, lieu bas; v. all. bruch, marais.

Bredu, s. m. lien, bridoir.

Bregot, adj. querelleur, criard; v. fr. bregous, brigueux; v. Prov. bergau; o. b. l. briga, dispute.

Breinme, adj. fragile.

Brequenaude, s. f. cerise aigre, cerise venue sur un sujet franc non greffé; v. m. breuqnade; v. fr. braquenaude; c'est pour brusquenotte.

Bresquegna, s. et adj. brouillon, fatrasseur.

Bresquegner, v. n. fatrasser.

Bret'selle, s. f. sorte de croquet ayant la forme d'un 8; v. fr. bracel, brudesselle; o. alsacien, bretstell.

Breuc'he, s. f. brosse; Lorr. breuxe; v. fr. broixe; R. brouche.

Breuc'hif, adj. vorace; Lorr. bric'hu; v. fr. briffaut.

Breuil, s. m. bois fourré d'épines dans les bas fonds propres à être convertis en prés; de là les bois et les prés du nom de breuil; o. b. l. brogilus; Germ. bruigel, forêt marécageuse et pré.

Breute, s. fr. bride.

Breyâ, s. m. pleurard. Voy. brare.

Brezau, s. m. brasier; v. fr. brazo; v. prov. brazal; b. l. braza.

Brezatte, s. f. petite braise et figurément argent monnoyé, et surtout monnaie de cuivre.

Bribou, s. m. bribeur, grigou.

Bricawé, s. m. têtard de batracien. Voy. Bat-cawé.

Brichauder, v. n. fatrasser; péjoratif de briquer (Rabelais), travailler, bâtir.

Digitized by Google

Brigalé, adj. bariolé, bigarré, diversifié de couleurs; M. brigolé; Lorr. bergaïé; W. gabriolé; v. fr. brigoulé.

Bringeu, s. m. hameçon, cordeau pourvu d'un croc.

Brisaque, adj. et s. brisetout; Lorr. brisac; Ch. brissac.

Brobe, s. f. boue, bourbe; Lorr. broube, brode; W. bourbou.

Brocson, s. m. personne grossière, brutale, malpropre; o. b. br. broc'h, blaireau, sauvage.

Brondener, v. n. bourdonner; N. bredonner; Ch. brondiner.

Bronzer, v. n. bruire, siffler en fendant l'air; M. vronder; Ch. brondir.

Brouandeine, s. f. marmelade; augm. de v. fr. broue, brau, jus, sauce, confiture.

Brouat, s. m. boue, dim. de v. fr. brou, bray.

Brouiatte, s. f. bourrier. Voy. Biouratte.

Brous, s. m. pl. buissons; v. fr. brousses, broisses, broces.

Bru, s. m. bruit.

Bruilles, s. f. pl. flançailles; o. fr. bru, belle-fille.

Brusquin, adj. acerbe, dim. de brusque; it. brusco, aigre.

Brussatte, s. f. bruine, petite pluie fine; v. fr. brouasse, dim. de ros; Gr. drosos, rosée.

Brusser, v. n. bruiner; Lorr. brousiner; Berry brouasser.

Brussure, s. f. brouissure, rouille des plantes. Voy. Embrusser.

Brussure, s. f. brouillard, bruine. Voy. Brussatte.

Brûyatte, s. f. sorte de jeu de prouette; Lim. viroulet. C'est un petit disque que l'on fait *bruire* et tourner rapidement au moyen d'une double ficelle qui le traverse.

Bruye, s. f. bouillon, sauce, brouet; O. b. br. bruil; Germ. brühe, bouillon.

Brûyer, v. n. bruire, siffler; v. m. bruiller; v. fr. bruer.

Bu, s. m. Voy. Beu.

Buhot, s. m. étui des faucheurs; Lorr. beuhot, biat; N. bihot. Voy. Bauhé.

Bule, s. f. feu de joie; v. fr. bule, bure; fl. boure.

Bulaye, s. f. bourrée et feu de bourrées; Lorr. branlaye; v. fr. brouée, buaille.

C.

Ca, adv. encore; apoc. de enca, ica; v. m. et N. co; Ob. ca.

Ca, conj. car.

Cabougnotte, Caibougnatte, s. f. petite loge, réduit, bouge; dim. de v. fr. cabone, pour caborno, forme provençale de l. caverna.

Cachon de S^t^ Antoune, s. m. cloporte.

Cadréserve, s. m. forêt de haute futaie; c'est pour quart de réserve.

Caffe, s. f. cosse, gousse; M. coffe; Lorr. ehcaffe, coûchon; v. fr. coufle; v. prov. chaffe; b. l scaffa; fl kaff.

Caffier, v. a. écosser; m. écoffer; Lorr. ehcaffier; v. fr. écafer.

Cafounier, v. n. fureter, fouiller partout; Pic. cafouiller; pop. chafouiner; prov. caffournia. Voy. Funier.

Cafounion, s. m. fureteur.

Cafounion, réduit obscur, bouge; (Berry) caforgnau; o. prov. caforno pour caborno, caverne.

Cagner, v. n. avoir les jambes de travers, marcher mal à l'instar d'une cane.

Cahongne, s. f. citrouille; Ch. cahourde; v. fr. couhourde.

Caibeu, s. m. cabus, sorte de chou; Lorr. cabous; v. fr. capus.

Caignat, s. m. coin; coignet, caignard.

Caigne, s. f. chienne; M. cagne.

Caignon, Gaignon, s. m. mâtin, gros chien.

Digitized by Google

Caine, s. f. cane, femelle du canard.

Caine, expression d'amitié; v. all. quena; goth. kuenna, femme, épouse et reine.

Caineçat, s. m. corset, canezou; prov. cazot, cazou.

Cainon, s. m. soufflet de cuisine en fer de la forme d'un canon de fusil.

Cairéban, s. m. charlatan ou margoulin qui parcourt les campagnes avec une voiture.

Caission, s. m. coquemar ou casserole en fonte; caissillon, dim. de casse.

Caissatte, s. f. casserole; v. fr. caissote, poêlon; Ch. cassote, terrine; prov. casseto, dim. de l. capsa.

Caizeau, s. m. mazette, qui remue sans cesse.

Caizier, Quezier, v. n. remuer, s'agiter; R. b. br. kâs, mouvement.

Caler, v. a. (terme de jeu d'enfant), atteindre, attraper; M. coller; o. l. colligare, joindre. Voy. Cayer.

Calette, s. f. calotte, petit bonnet; dim. de v. fr. cale, cole, coiffure.

Calougeatte, s. f. loge, maisonnette.

Caman, s. m. quémandeur, mendiant; v. fr. caimand; N. gaimant.

Camander, v. a. quémander, mendier.

Campousse, s. f. poussée, poursuite; R. tampousse.

Campoussier, v. a. poursuivre, donner la chasse; Pic. campousser.

Capoutte, adj. mort, perdu.

Câque! excl. de dégoût; o. b. br. kâch, caca!

Caquier, v. a. chatouiller; Lorr. gattier; Pic. gastiller; v. fr. catiller et par le changement de t en q caquiller, caquier.

Caquioux, adj. chatouilleux; Lorr. gastioux; v. fr. catilloux.

Caramonia, s. m. chaudronnier ambulant, auvergnat.

Carouche, s. f. carassin, sorte de petite carpe; M. carouge; o. all. karausch.

Câte, s. f. carte à jouer.

Catte, s. f. cotte, jupe, b. br. kod; b. l. cottus; all. kutte.

Caucatrice, s. f. crocodile; v. prov. calcatrics.

Cauc'hier, v. n. châtrer; o. l. curtare; v. fr. escourcer.

Cauc'hiou, s. m. châtreur. Le caucheur, vieux nom propre picard.

Caulaye, s. f. femme indolente, sans énergie; pop. câleuse; N. calarde.

Caulener, v. n. câliner, flâner; J. coualer; fr. câler; l. chalare dont caulener est un diminutif.

Caumusse (payer lai), payer l'endosse, payer pour un autre; on dit à Nancy payer la camuse.

Caucatte, s. f. casserole à pied; M. cocotte; v. fr. coquote; Lorr. cauquelatte.

Cautelles, s. f. pl. balivernes, contes bleus; o. l. cautelæ, précautions oratoires.

Cawa, s. m. mauvais vin, piquette; b. l. cahua, vin qui ne sent que la *queue* du raisin.

Cawatte, s. f. petite queue; R. queuwette.

Cawe, s. f. queue; v. m. cowe; v. fr. coe, coue; o. l. cauda.

Cawe de chette, s. f. prêle; M. queue de chat.

Cawé, adj. qui a une queue; o. caudatus.

Cawienne, s. f. petite queue.

Cayatte, s. f. caillette de veau, de mouton, et par extension tétine de brebis préparée par les tripiers.

Caye, s. f. morceau, grumeau, qui a donné au commerce les diminutifs gaillette, gayette, menus morceaux de houille.

Caye, s. f. coup; v. f. col, colée. Voy. Cayer.

Câye, s. f. pierre, joyau; v. fr. cayau; Ch. cayou, pierrerie; (Berry), caille; b. l. callus, pierre.

Câya, adj. bigle, qui louche; M. câyard.

Câyer, v. n. loucher; M. cailler.

Cayer, v. a. a trois significations principales : 1° secouer, battre, saisir; 2° coller, mettre à quia;

Digitized by Google

3° atteindre par le choc; o. l. cogere contracté de colligere.

Celije, s. f. cerise; Lorr. céréhe; Ob. celic'he.

Celji, s. m. cerisier; Lorr. cerhé; Ob. cellehi; v. fr. serexier.

Cematte, s. f. brocoli, rejeton de chou; v. fr. cymette, dim. de cyme; o. l. cyma, tendron de chou.

Cenatte, s. f. panier à jour; Lorr. ceinnatte; v. fr. canaste.

Centfeuillat, s. m. sorte de gras-double; F. virafouillat, sans doute ainsi nommé par ce qu'il est fait avec le second estomac des ruminants dit le feuillet.

Châ, s. f. viande, chair.

Chabouré, adj. ébouriffé; Lorr. bouriffé; N. bourru.

Chabrouillé, adj. barbouillé; Lorr. chabrouillé; v. fr. charbouillé.

Chac! cri de douleur quand on se sent brûlé; M. choc! Germ. schoch!

Chache, adj. sec, sèche; v. f. seis.

Chache, adj. chiche, lésin; v. fr. siche; *Lim.* tiche; o. l. siccus, sec.

Chachi, v. n. sécher; N. séquier.

Chachou, s. f. sécheresse.

C'hai, s. m. chas, brèche, entaille; v. m. xay; Lorr. c'hâ; fr. haha.

Chaicran, s. m. carcan; v. m. charcan; o. l. carœ-catena.

C'haidé, C'hairdé, part. édenté; M. chardé; Lorr. c'hada; R. écardé.

C'hairder, v. a ébrécher, écréner; o. goth. skarda.

C'haidon, s. m. chardon.

C'haiguet, s. m guet qui se faisait sur les murailles; v. fr. écharguet, échauguet; v. m. xaygait, guet aux crénaeux.

Chaingne, chainve, s. f. chanvre; Lorr. chaigne; Ch. chainle; Pic. cainve; v. fr. cherve.

Chaipé, s. m. chapeau, et figurément un homme.

C'haipi, v. n. et a. échapper; austr. xaper; W. schapper; v. fr. achaper.

C'haipiat, s. m. ciseau de tonnelier; M. chaplet; Lorr. chépiot; austr. saiplat; Ch. Sapelatte, tous dim. nutifs de sape.

Chaipoioux, s. m. chiffonnier; v. fr. chipault, homme dépenaillé; R. chipe, chiffon.

Chairaye, s. f. charretée; Lorr. chairée; v. fr. carrée.

Chairi, s. m. charron; v. m. charier; v. fr. chairrier, charlier.

Chairowe, s. f. charrue; Lorr. chairrue; v. fr. carrue; o. l. quadruga, attelage de quatre chevaux.

Chairpaigne, s. f. panier rond sans anses; Lorr. charpagne.

Chairpeni, s. m. vannier; M. Charpinier.

Chaitelé, s. m. celui qui doit donner le pain bénit prochainement; o. chantelet, dim. de chantel, chanteau de pain bénit que l'usage est d'envoyer à celui qui est désigné pour fournir le pain bénit au dimanche suivant.

Chaiteure, s. f. ruche à miel; Lorr. chéture; J. chepture; v. fr. chétoire; Pic. catoère; o. b. l. captura.

Chaitron, s. m. mouton; v. m. chaistron; v. n. chastre; v. fr. castrat.

Chaivan, s. m. panier à vendanger; v. fr. chavan; b. l. cavagnus.

Chaivatte, s. f. cordelette, licou, trait et même chaine d'une charrue; R. chavotte; F. chaneva; o. l. cannabis, chanvre.

C'halat, s. m. noix, écalot; Lorr. cholot, cayot; Ch. écalas, caillot.

C'haler, v. a. écaler des noix; Lorr. c'héla; N. écaloter; v. fr. chaler.

Chalin, s. m. pierraille, sous-sol pierreux; F. chaninat; v. n. jallé.

C'halle, s. f. quantité, gros morceau, écale.

C'halogne, s. f. échalote; v. fr. eschaloigne.

C'halouatte, s. f. ruban de bois qu'enlève le rabot; M. chalouette; Lorr. cholouotte; v. m. xavleurs, dim. de v. fr. challe, écale.

Chaloune, s. m. chanoine.

Chambouler, v. n. chanceler; Ch. chamboler; Lorr. chambranler.

Digitized by Google

Chambratte, s. f. petite chambre.
Chambri, s. m. treille; v. fr. chambry, chambord; b. l. camborta.
Chan, nom qui est devenu le type des niais; voici les pricipaux :
Chancovis, Jean qui couve; chanpôna, Jean qui pond; chan lai pope, Jean poupée; chancoquegnon, Jean les œufs; chan lai crainme, Jean la crême; chan les coûnes, Jean cornard.
Chan de tot m'ti, s. m. Jean de tout métier, Jean fait tout.
Chanchenne, adj. f. stérile, brehaigne, mot à mot Jean-Jeanne.
C'hanc'hiatte, s. f. lampe mobile sur ses deux axes; Lorr. hanhiotte.
C'hanc'hier, v. n. chanceler, vaciller; Lorr. hanhhier; v. fr. scancelhier.
Chanchu, part. chu à terre, tombé de son haut, stupéfait.
Chàni, s. m. charnier, ossuaire; o. b. l. carnarium; v. prov. carnier.
Chàni, adj. charnu et par induction enflé; o. l. carnosus, charneux.
Chaons, s. m. pl. crêtons, regrignes; Lorr. chons, mouarchans.
Chaquer, v. a. causer à l'épiderme une sensation de brûlure; M. choquer; Lorr. chaqui.
Chaquer, v. n. chinquer, trinquer; o. germ. schenken.
Châte (en), Châti, adj. rachitique, chétif; v. m. chaitis; Ch. charcreux, chadatre; J. chaircatte; châti vient de l. captivus et châte de carcer, v. fr. chartre.
Chative, s. f. vilenie déposée par les eaux de la Moselle dans les débordements; o. l. captiva (res) chose vile, chétive.
C'haubroier, v. a. laver, lessiver. Voy. Chobroier.
Chaucu, s. m. pressoir; o. l. calcatorium.
C'haude, s. f. rut, chaleur.
C'haudé, s. m. tarte de fruits, échaudé; Ob. c'hadé; v. fr. chaudel.
C'haudement, s. m. lavage à l'eau bouillante des tonneaux et des cuves.
C'hauder, v. a. échauder; Ob. c'hadè.
C'haudier, v. n. s'échauffer, entrer en rut.
C'haudure, s. f. ortie, ainsi nommée de la sensation de chaleur cuisante qu'elle produit.
C'hauier, v. n. glisser; v. m. xailler; Lorr. c'hauyer, c'hlauyer; Ch. cholier; v. fr. chouiller.
C'hauiu, s. m. glissoire.
Chauquier, v. a. pressurer; v. m. chaulquer; Lorr. chaulchier; v. fr. caucher; o. l. calcare.
Chauquiou, s. m. pressureur.
Chausse, s. f. bas, bas de chausse; v. fr. cauche, quausse.
Chaussine, s. f. chaux; v. m. chalcine.
C'hauwer, Chawer, v. a. laver, lessiver; Lorr. c'hauva; v. fr. essiawer; R. l. aqua, v. fr. awe.
Chawatte, s. f. chouette; Lorr. chaouatte; W. cuette; v. fr. cavette, dim. de cau, choe, chau, qui ont le même sens; o. b. l. cacabus.
Chawes, s. m. pl. cheveux; Lorr. chaoux, chavoux; v. fr. caviax.
Chawée, s. f. guilée, lavasse.
Chaweir, v. n. être contenu dans, tenir dans; v. m. chaivoir; Lim. tsobi; o. l. capiri pour capi.
C'hawerasse, s. f. lavandière; xouweresse, en v. m.; xauverasse, en Lorr.
C'hawetrer, v. a. châtrer la vigne; v. m. xavoultrer; v. f. saulvoultrer.
Chayé, Chaillé, adj. indisposé, refroidi, accouvé.
Chayer (se), v. pr. se chauffer en écarquillant les jambes devant le feu; o. b. l. scaliare; v. f. eschailler.
Ché, s. m. char à quatre roues; v. fr. cher, carre.
Chéchat, s. m. sachet, dim. de l. saccus, sac.
Chéchion, s. m. sécheron, pré sec.
Chéclion, Chéquion, s. m. trochet de fruits suspendus à l'arbre; R. quatelot; Pic. canquelet.

Digitized by Google

Cheffe, s. f. panier en forme de nacelle, que les coquetiers mettent pardessus leur hotte. Ensuite par imitation on donna ce nom à la peau de mouton, sur laquelle les crémières apportaient au marché leur marchandise, peau de mouton qui est remplacée aujourd'hui par une tablette à rebord; o. l. scapha; b. l. schafa, navire.

Cheffiéye, s. f. plein une cheffe.

Chégna, adj. pleurard; M. chignard.

Chegner, v. n. pleurer; M. chigner; (Berry), cheiner; Ch. chouiner; v. f. couiner.

Chegner les dents, montrer les dents; (Berry), chagner des dents; v. prov. rechinhar, reganhar las dens; denz reguigner (Roman de (Rou., v. 588); o. l. canis, chien.

Chéheutte, s. f. cahutte; v. f. chahute, cajute.

Chelauner, v. a. battre, rosser; N. chouler, rouler comme une choule.

Chematte, s. f. chemisette.

Chemé, s. m. marchepied; v. fr. chamel; o. scamellum, dim. d. l. scamnum.

Chemner, v. n. cheminer.

Chenau, s. f. gouttière du toit; o. l. canalis.

C'henappe, s. f. éclisse de vannier en osier refendu; Lorr. c'henatte, dim. de v. fr. assenne, dim de ais, planche.

C'henaye, s. f. échine, échinée; Lorr. chinée; o. v. br. chein, dos.

C'henetré, s. m. gaufre; b. l. chenetrellus; o. b. l. canistrellus, sorte de pain orné de losanges, que l'on préparait aux jours de fête comme les pains bénits qui se font à Metz.

Cheneverue, s. f. chenevotte, paille de chanvre; Lorr. chenneveu; Ch. chenneveuil; N. cannebote; o. l. cannabis.

Chenevouse, s. f. chenevis; Lorr. chennevouas; Ch. cheneveuse; v. fr. chavenys.

C'henon, s. m. sorte de petite mesure pour les grains. C'est pour chanon, canon, augmentatif de v. fr. chane, cane, cruche, pinte; o. l. canna, roseau.

Chepeikeur, s. m. grand clou; v. h. chappellus; o. pat. all. speke, dérivé de spicken, larder, piquer.

Chépoier (s'), v. pr. se quereller; M. se chapouiller; v. fr. se chapouller; o. l. caput ou caram spoliare.

Chequejatte, s. f. pour chergatte, balançoire. Voy. chergatu.

Chéqui, Chéquin pr. chacun.

Chérau, s. m. tonneau, ou charretée (charrail) de onze hottes du pays messin; v. fr. charriotée, cherraulx, tonneau faisant la charge d'une charrette.

Cherdudu (p'ter ai lai); loc. qui à Metz se dit porter à la charduda, c.-à-d. à la chaire ou chaise de deux personnes qui entrelacent leurs mains.

Chergater, v. a. balancer; M. chargoter; Lorr. charganter.

Chergater, v. a. cahoter, voiturer; Lorr. hargoter; v. fr. sargoter; pop. charioter; o. b. l. carrigare, d'où le fréquentatif supposé carrigatare, chargater.

Chergatu, s. m. balançoire, bascule, escarpolette; Lorr. chargantoir.

C'herier, v. a. déchirer; Ch. xirier, eschirer; W. schurer.

Cherju, s. m. chargeoir.

Cherton, s. m. charretier.

Chertu, s. m. tonnelle; R. charparce que la tonnelle, comme la couverture d'un chariot, se fait avec des cercles de tonneau.

Chervelu, s. m. chenevotte. Voy. cheneverue.

Chessant, adj. gourmand.

Chessier en vaye, chasser à la porte; o. l. quassare in viam.

Chesson, s. m. petit chat.

Chessure, s. f. mèche de fouet; M. chassure; v. fr. chassoüre.

Chet-heurant, s. m. chat-huant.

Chétion, s. m. chatillon, petit château; v. fr. chaiteillant.

Chètire, s. f. chatière.

Digitized by Google

Cheu, prép. chez; v. fr. cheu, enchieu; o. casa, in casâ.

Cheu, adj. cher; j'a m'cheu, j'ai mieux cher, je préfère; j'a auss'-cheu, j'ai aussi cher, j'aime autant.

Cheulâ, Cheutâte, adj. qui a toujours soif; M. chulard; p. m. esseulé; o. l. sitis, p. m. seu.

Cheuler, v. n. avoir soif, boire avidement; N. chuler. Voy. C'heuller.

C'heuller, v. n. avoir soif; Ch. cheuller, se dit des enfants qui sucent leur pouce comme s'ils avaient soif; être esseulé; o. sitis.

C'heuller, v. a. humer, avaler; Ch. et N. chuler, avaler d'un trait; r. l. gula; all. kehle, gosier.

C'heuppe, s. f. sorte d'estrapade que la justice de Metz faisait subir anciennement aux malfaiteurs.

Cheur, v. n. choir; v. fr. chaoir; o. l. cadere.

Cheut, s. m. but, fin qu'on se propose.

Chevaine, s. m. sorte de poisson blanc; N. cheverne; v. fr. casuesne.

Chevau, s. m. cheval et figurément enchevauchure qui se forme dans le fil que l'on dévide; Lorr. chouà; R. quevau; Ch. chevot.

Chevecenne, s. f. caveçon; v. fr. chevecine; Lorr. chevotte.

Cheviatte, s. f. chevillette.

Cheye, s. f. bûche, souche. Voy. C'hoye.

C'heyer, v. a. perdre, gaspiller, gâter; Lorr. c'heiller; v. fr. essiller; R. enselier; b. l. exiliare.

C'heyon, s. m. sillon, champ.

Chianlit, s. m. nom populaire donné aux masques qui courent les rues en carnaval.

Chianquelatte, s. m. foireux, coïon; R. chian-hannes; v. fr. chiambraies.

Chiatte, s. f. place derrière le pressoir, lieu d'aisances; M. chiotte; R. chiourde; Lorr. choure.

Chic, s. m. bonne manière de faire ou d'être; o. fl. schick, ordre.

C'hic'h, n. de nombre : six; v. fr. siex.

C'hieulle, s. f. échelle; v. m. xuelle; Lorr. xaule : Ch. chielle; v. fr. xielle (le x se prononçait comme c'h).

Chin, s. m. chien.

Chipie, s. f. harpie.

Chique, s. f. petite bille à jouer; o. l. cicus, grain de grenade.

Chique, adj. bon, beau, fait à plaisir. Voy. Chic.

Chiquer, v. a. manger; R. chiper : b. br. choka, mâcher.

Chiquer, v. n. cadrer, coïncider, s'accorder; Ob. s'chiquer; all. sich schicken.

Chiratte, s. f. petite chaise.

Chire, s. f. chaise; v. fr. chyre, cheyre; Ob. c'heyure.

Chireyes, s. f. pl. façons, grimaces, petites mines. Voy. Giries. o. l. cara, chière, mine.

Chirouis, s. m. chervis; v. fr. cherouis.

Chirouye, s. f. frison, boucle de cheveux; M. chirouie; Lorr. chirouille.

Chisse, s. f. dévoiement; o. l. sissiare.

Chive, s. f. cornemuse; v. m. chievre; Ch. chevrie; F. chabre.

Chô! cri pour chasser les poules; Ob. dcheu! Pic. et J. chouc! On dit aussi c'ho! avec l'aspiration gutturale.

C'hô, adj. sourd; v. fr. xort; Lorr. xeudé; o. l. surdus.

Chobroier, v. n. faire de petites lessives et par extension faire des riens.

Chochau, s. m. soulier, en termes enfantins; o. all. schuhe.

C'hoffler, v. a. souffler.

C'hoille, s. f. souche et spécialement les racines de la vigne.

Cholé, s. m. haleine; Lorr. cholin; o. l. halitus.

Chômer, v. a. dépoter, mesurer un liquide; v. fr. haumer, aesmer.

C'hôrié, part. essorillé, qui a perdu les oreilles.

Digitized by Google

C'hponce, s. f. esponde et ruelle du lit; Lorr. eh'ponce.

C'hou, C'hô, s. m. glui, paille préparée pour la vigne; Ch. choul, xoul; o. germ. schoube, petite tête ou botte de paille.

C'houâye (ai), loc. adv. à couvert, à l'abri; Ob. e c'houaïe, c.-à-d. à essui; l. ad exuccidum.

Chouâyer, v. a. choyer, flatter.

C'houber, v. a. préparer le c'hou (voy. ce mot); Lorr. soubeler; N. éhouper; all. scheuben.

C'houk; excl. quand on sent du froid; cf. chac!

C'houe-mains, s. m. essuie-mains.

C'houer, v. a. essuyer; v. m. xuer; Lorr. c'hier; v. fr. esseuwer; o. l. exuccare.

C'houeure, s. f. serviette, torchon; Ch. xoueure; Ob. c'hoouron.

Chougna, adj. mâchonneur, délicat sur le manger.

Chougner, v. n. mâchonner, pignocher; Lim. choougna; Prov. gnaougna.

C'hourbe, s. f. sorbe, fruit du cormier.

C'hourbi, s. m. sorbier, cormier; v. fr. surbesier; prov. souerbo; b. l. corberius; o. b. br. c'houervber, fruit acerbe.

Chouse, s. f. chose. Outre la signification multiple du mot français, chouse a de plus celles de pudeur, précaution, ménagement.

Chouser, v. a. disputer, contester; o. l. causari.

Chowe-seuris, s. f. chauve-souris; o. l. cacabum-soricem.

C'htreut, adj. étroit; Lorr. c'htrat; austr. estrac; v. fr. stroit; o. l. strictus.

C'hu, s. m. suif; v. m. xeu; o. l. sebum, sevum.

Chulant, adj. gourmand importun, qui demande toujours. Voy. Cheulâ.

C'hûr, adj. xur; v. fr. seur, segur; o. l. securus.

C'hure, v. a. suivre; v. m. xuire; R. suire; v. fr. seuigre.

Cit'cel, Cit'cet, pr. m. celui-ci; cet'cel, cet'cet; pr. f. celle-ci.

Cit'lai, Cit'lel; celui-là; cel'lai, celle-là.

Cliarié, adj. Voy. Kiarié.

Cliélâcé. Voy. Kiélâcé.

Clichet, s. m. targette, petit verrou.

Cliessat, s. m. éclaboussure, liquide qui saute hors d'un vase cahoté; dim. de Lorr. éclisse.

Clieue, s. f. claie; Pic. cloie; v. fr. cleie; o. b. l. clyda.

Clioquer (sans), loc. adv. sans dire mot.

Clioure, v. a. clore. Voy. Kioure.

Clioweti, s. m. cloutier; Lim. clovetié; v. fr. cloustier.

Clios, s. m. nœud coulant.

Cliousse, s. f. écluse; o. l. clusa.

Cliuc'hé, s. m. couvercle, voile de deuil, fermail. Voy. Kiuc'hé.

Clubossier, v. a. éclabousser; v. fr. esclabocher.

Cmatte, s. f. pomme; Lorr. cmotte; Ob. cmâ, pomme de terre; cf. camote, tomate, pomme d'amour; b. l. cuma, poma sylvestria.

Co, s. m. cour; o. l. chors.

Coc'helle, s. m. petite cour; v. fr. courcelle.

Coca, s. m. œuf; Lorr. cocaque; Ch. caca; N. coco.

Coc'he, adj. court; Ob. couoc'he.

Cocomiô, s. m. galimafrée que font les femmes pour se régaler entre elles et par suite commérage, cancan.

Cochenat, adj. et s. petit cochon, saligaud; pop. cochonnet.

Côchu, s. m. tablier de femme, giron; Lorr. couchu.

Codé, s. m. cordeau, cordon; Lorr. codieu; v. prov. cordel.

Codon, s. m. pièce de chanvre sérancé.

Coffe, s. m. ventre, coffre; o. b. br. kôf, ventre.

Cognoli, s. m. cornouiller; Ch. coneulier.

Cognoule, s. m. cornouille; M. connielle; Lorr. cognule; Ch. coneule; Pic. corgnole; v. fr. cornille; dim. de l. cornum.

Côgnon, s. et adj. qui a le cou de travers au physique; qui a le ca-

Digitized by Google

ractère sournois au moral; (Rennes) cogne; Ch. cognard; Lorr. chaunia.

Cohard, s. m. aubier du chêne.

Cohu, s. m. enclumeau du faucheur.

Coigne, adj. mou, lâche, sot; N. quouanne; (Berry) couesme.

Coinder, v. a. penser, croire; v. fr. cuider.

Coiti, adj. abrité, caché, blessé; St. cati; v. fr. quati, coitié.

Colambi, s. m. colombier.

Colbeusse, s. m. calebasse; o. germ. kolbe, tête, boule, masse.

Colieuffe, s. f. couleuvre; Ob. couliewe; v. fr. coluevre; l. colubra.

Côlner, v. n. câliner, perdre son temps, dire des riens; Lorr. colíner; dim. de caler, fainéanter.

Cômeyer, v. a. délayer, bien mélanger.

Compaignons, s. m. pl. lychnide, sorte de fleur.

Compersonnier, s. m. cohéritier, copartageant, = comparçonnier.

Competu, s. m. comportoir de la charrue, porte-chaînes.

Comprenure, s. f. entendement.

Canac'he, connaître Ob. cnoc'h; v. fr. quegnoiste.

Conâye, s. f. pièce, morceau, parcelle; v. fr. cornée, cornie.

Conec'hé, s. m. sorte de tourte farcie de pommes qui a la forme d'un croissant; o. cornechel, dim. de corne.

Consiou, s. m. celui qui donne des conseils; Lorr. conseyou; Ob. cossiou.

Conte, prép. auprès, tout contre. On dit aussi : deconte et enconte.

Contenter, v. a. compenser.

Contugner, v. a. continuer.

Cope, s. m. sorte de filet emmanché d'une perche; v. fr. cobe, couble; v. m. xouppat, xeppat.

Copion, s. m. cupule d'une lampe, mesure très-petite pour les grains; v. m. coppon, coupillon; dim. de coupe, l. cupa.

Cop-perlu, s. m. une heure, c.-à-d. le coup à part lui, le coup seul.

Côquatte, s. f. casserole à pieds en fonte; M. coquotte; v. fr. coquelle.

Coquegnon, s. m. coquetier et par suite chipotier; o. l. cocio, tatillon.

Coquelijau, s. m. coquelicot; Lorr. cocolijou; Pic. cocriacot.

Corau, s. m. corail; v. fr. courau.

Corbone, s. f. bourse; o. b. l. corbona, trésor où se déposaient les offrandes aux prêtres.

Corbu, adj. courbé, bossu.

Corbus, s. f. hostie non consacrée; o. l. corpus.

Corcha, s. m. écorcheur, équarrisseur, bourreau; Lorr. couchat; v. fr. couchair; Ch. escorchair; v. m. corchevaux. On nomme aussi corcha un mauvais couteau ou rasoir qui ne coupe pas. N. cochard.

Corchu, s. m. clos d'équarrissage, voirie; R. écorchu.

Coré, adj. vigoureux, plein de force; cœuré; N. cœuru, plein de force et de cœur.

Corgéye, s. f. fouet de charretier; Lorr. corgée; ch. courgie; v. fr. écourgée; o. l. corrigia, lanière de cuir.

Coriatte, s. f. cordon de soulier en cuir; v. m. crowatte; Ch. coriotte; R. écoriette, dim. de l. corium, cuir.

Coronne de St Bernâ, s. f. arc-en-ciel; Lorr. coronne de St Giracque.

Corosse-maigneye, s. f. paleron de porc. Voy Courasse et maigneye.

Corpenatte, s. f. cime d'un clocher, d'un arbre, etc.

Corrasse, s. f. coureuse, femme légère.

Corre, v. n. courir; Ob. couorre; v. fr. courre.

Corvic'hier, s. m. cordier, tresseur de cuir; v. m. corvixier; Ch. crovixier; de corium vertare ou versaré, torquer le cuir. Ne pas confondre avec corvoisier.

Cose, v. a. coudre.

Coserasse, s. f. couturière; v. fr. cousseresse.

Cosson, s. m. coquetier, maqui-

Digitized by Google

gnon, barguigneur; v. fr. coçon; o. l. cocio, marchandeur.

Cotange, s. f. coût, dépense; Lorr. cotange; Ch. coustange.

Çou que, pron. ce que; R. chou que.

Couaicher, v. a. cacher; Ob. couaidchi; austr. quaichier; v. fr. coitier, acacher; o. l. coactare.

Couairome, s. m. carême; v. fr. quaroime, quaresme.

Couarail, s. m. assemblée, causerie sur la voie publique; Lim. couéraillo, assemblée de truands; Lorr. couaurgée, couauraige; o. b. l. carrouellum, carrefour; en v. fr. carrouiel, quarouge.

Couarier, v. n. s'assembler devant la porte pour causer; ne rien faire; St. coérer; Lorr. couaurger, être en visite.

Couc'hat, s. m. camisole de nuit; M. couchot; Ch. cocheau.

Couc'he, s. f. écorce; v. fr. escorche; b. br. koc'hen.

Couc'hon, s. m. écorce et dosse; Lorr. couc'hau.

Couèche, s. f. quetche, sorte de prune tardive; Lorr. couesse, couache; o. qwetsch, all.

Couèche, adj. timide, pusillanime; o. all. keusch, chaste, pudibond.

Coucou! cri avant de se cacher; o. l. cucullus, capuchon.

Coudeure, s. f. culture; v. fr. couture; F. costure.

Coudi, v. a. cultiver à la bêche; v. m. codir, colder.

Couailatte, s. f. petite écuelle; Lorr. couélotte; v. fr. escuellette.

Couelcouélatte, s. f. caille; Ob. caye-cayatte; W. cailcaillou; v. f. carcaillet; onomatopée tirée du cri de la caille.

Couétrépaye, s. f. lézard. Voy. Quouétrépaye.

Coujier (s'), v. pr. se taire; Lorr. se cohi; Ob. scouhi; J. se coucher; v. fr. se coisier; o. l. quiescere.

Courasse, s. f. paleron de porc; o. b. l. coratium; v. fr. curache.

Couratte, s. f. noisetier; M. courotte; Pic. caurette; v. fr. coudrette.

Coure, s. f. noisetier, coudrier, Lorr. caure; v. fr. keure, coire; o. l. corylus.

Courbatte, s. f. poignée recourbée du manche de la faux; techn. courbotte, branloir d'un soufflet de forge.

Courmand, s. m. branche pleine qui forme le bord supérieur d'un panier.

Çous, pr. ceux; les çous ou les çus à Metz, parmi le peuple, les ceusses.

Couté, s. m. couteau; v. fr. coutel; o. l. cultellus. On donne aussi ce nom aux siliques des plantes crucifères à cause de leur ressemblance avec un couteau fermé.

Coutratte, s. f. langes, couverture d'un enfant; dim. de v. fr. coute dérivé de l. culcitra.

Coutte, s. m. marguillier, sacristain; v. m. coutre; v. fr. coustre; o. b. l. custer, contracté de custoditor.

Covat, s. m. couvet, chaufferette.

Côveau (quovo dans Flippe Mitonne); s. m. écouvillon; Lorr. ehcueur; Ob. c'hqeuve; F. couévou; dim. de v. fr. écouve, l. scopæ.

Covrasse, s. f. couveuse.

Coyart, s. m. pièce de charpente qui relie les deux jumelles du pressoir à bascule.

Crac'he, v. n. croître; Lorr. crahhe.

Crac'hance, s. m. croissance.

Crac'htou, s. m. chiffonnier, crocheteur, vaurien.

Crafaille, s. f. coquille, dim. de Cl. écraffe; v. fr. creffe, écaille, coque.

Crafiat, s. m. croc de fer; o. b. br. krók.

Craincher, v. n. marcher avec peine, traîner la jambe; o. germ. krankeln, être souffrant.

Cranter, v. n. renoncer par lassitude; (Barrois) crantir, n'en pouvoir plus; Lorr. cranquer, crever.

Crasse, s. f. béquille; M. et Lorr. crosse; b. l. crocia; o. l. crux; all. krücke.

Cratau, s. m. croûton, chanteau de pain.

Digitized by Google

Crate, s. f. croûte; v. fr. crute; o. l. crusta.

Crati, adj. desséché, grillé; austr. craisti; v. fr. craiti, cresté.

Cranque (ai), adv. à juc.

Crawé, Grawé, s. m. croc à fumier.

Créye, Grâye, s. f. raie dans les cheveux

Crebienne! sorte de juron équiv. à sacrebleu.

Crégnou, Crégnouse, celui ou celle qui établit une écraigne dans son logis.

Creigne, s. f. écraigne, veillée; v. fr. écrenne, escrienne; o. l scrinium.

Crèmau, s. m. crémaillère; M. cramail; Lorr. cramas; Ch. crimou; o. b. l. cramaculus.

Crémiatte, s. f. petit crochet supplémentaire qu'on adapte au cramail.

Cremzot, s. m. lampe à crémaillère.

Creniéye, s. f. crinière; v. fr. crignotte; pop. crignasse.

Crepé, s. m. crêpe, pâte frite; Ch. crepée; Lim. crespel; b. l. crispellæ; o. l. crispus, crépu.

Crepsir, v. n. mourir; N. cressir.

Crepson (en), adv. à croupetons; M. en croupson; Lorr. à cripoton.

Crésu, s. m. lampe; v. fr. creuseul, creuzet, cruisel, croisieu; o. b. br. kreûzeul, lampe.

Creubion, Crequion, s. m. serpette; R. courbet; v. fr. corbet.

Creuc'hier, v. a. écraser avec bruit; v. fr. croissier; Lang. croaissi; b. l. cruscire.

Creupsir, v. a. et n. crever, détruire, augm. de l. crepare, crever.

Creuquatte, s. f. petite cruche.

Creuque, s. f. cruche; v. Prov. crugo; all. Krug; angl.-sax. crocca.

Creuyer, v. a. crayonner.

Creuyer, v. n. se couvrir de craie, de velouté en parlant des fruits; v. m. croier; v. fr. croyer; o. l. creta, craie.

Cristode, s. f. boîte, écrin où la villageoise met son Christ.

Crolu, part. écroulé en désordre; v. fr. crolé; Lorr. décroulé.

Crouâye, s. f. corvée; Lorr. cuervuâie; v. fr. crouvée, croavée, crouée; R. courowée; o. l. corrogata.

Crowe, s. f. verger, clos, terrain planté, M. croue; N. croute; v. fr. groe, crouée; b. l. groua, crota. L'idée mère de ce mot est celle de clos, les croues étant closes en masse par des haies du côté du chemin.

Cru, s. f. croix; v. fr. cruz.

Cruc'hé, s. f. clavier que les femmes portent au cou; v. fr. crouchet; dim. de cruc, crochet.

Crujié, s. m. croisillon, croisée; v. m. cruxié; v. fr. croisie.

Crujot, s. m. croisillon; v. fr. croisette.

Cur, s. m. cuir; v. m. queur; v. fr. escoir; o. l. corium.

Cuboule, Cuboulaye, s. f. culbute.

Cubouler, v, a. et n. culbuter, bouleverser, bousculer; Lorr. quibauler.

Cuquemboule, s. f. culbute; v. m. cul tumerel; Pic. cul tromblet.

Cujeune, s. f. cuisine; Lorr. queujine; o. l. coquina

Cujeni, s. m. cuisinier; Ob. couc'hené.

Cûre, v. a. cuire; Ob. cueure; o. l. coquere.

Curc'hé, s. m. tablier de cuir; Pic. écorcheu; Ch. écourchu. On donne quelquefois le nom de curché aux longs voiles de deuil que portent les femmes aux enterrements.

Cusançon, s. f. douleur cuisante au physique, vive sollicitude au moral.

Digitized by Google

D.

Da, prép. dès.
Dâ, s. m. frêlon, dard.
Dabo, s. m. souffre-douleur, dupe, victime.
Dalant, adj. dolent, languissant.
Dandare (en), loc. adv. à califourchon.
Dare (en), adv. en hâte, précipitamment.
Darien, Darienne, adj. dernier, dernière; Lorr. daré, darrier.
Dau, s. m. dé à coudre; v. fr. deaul; prov. dedau; o. l digitale.
Dayée, s. f. veillée.
Dayement, Daillement, s. m.; action de dâyer, d'aller aux fenêtres des écraignes.
Dayer, v. n. tarder, muser, veiller, faire des dâyements avec les femmes aux écraignes; o. l. tardare; v. fr. targer.
Dazer, v. n. tarder, muser, comme dâyer; mais il a de plus le sens de être en peine; far dâser, faire pester; v. fr. daser, niaiser.
Dazereye, s. f. musarderie; v. fr. daserie.
Debacaré, adj. marqué de petite vérole. Voy. Bacaré.
Debagaiger, v. a. et n. déménager; R. débaguer.
Debieucher, v. a. ébaucher, débillarder une pièce de bois; Lorr. eb'bieucher.
Debiscâyé (le *de* intensitif du simple biscayé), adj. qui a le visage défait; v. fr. biscarié; R. bes, péjoratif, et care, visage.
Deboculer, v. a. déranger, bousculer; J. bolculer.
Debrancher, v. a. mutiler.
Debrayer, v. n. épier; sortir en épi; N. débraguer.
Debrijier, v. a. mettre en pièces Lorr. debrisier; v. fr. debruser.
Debringler, v. a. démonter, mettre en bringues.
Debroler, v. a. défaire, délier; c'est l'opposé de Lorr. brâler, lier; R. brêler, ficeler.
Decayé, part. débarrassé.
Dechaissier, v. a. chasser, faire fuir; v. m. deschasser.
Dechausse, adj. nu-pieds.
Dec'hipe, s. m. dissipateur, qui use beaucoup de vêtements; M. dissipe.
Deconré, part. déplumé, hallbrené; v. fr. desconréé.
Deconte, prép. à côté, auprès; v. m. de coste. Voy. Conte.
Decouaicher, v. a. découvrir, mettre à l'air; v. m. decoveter, descouter.
Decorre, v. n. couler, découler.
Decrancher, v. a. démêler; Lorr. deicreucher; o. b. br. diskrouga.
Decranchu, s. m. peigne à démêler; o. b. br. krög.
Defaussier, v. a. effacer; v. fr. defacer.
Defieu, adv. dehors; v. fr. defuers.
Deframer, v. a. ouvrir; v. fr. defermer.
Defrâler, v. a. briser, gâter; Lorr. frala; austr. effresler.
Defrauder, v. a. frustrer; prov. defraudar.
Defrut, s. m. usufruit, consommation; v. m. deffruit; Lorr. deifrut.
Degot, s. m. gouttière, ce qui tombe goutte à goutte.
Degraler (s'), v. pr. se démener, s'agiter, gronder, murmurer; Voy. Groler.
Degrats (far ses), loc. verb. faire son bon plaisir, son profit. On dit aussi : Far ses grats, facere sua grata.
Degraye, s. f. marche d'escalier; v. prov. degra.
Degrimoner, v. a. égratigner; N. égrimer.
Degrimoner, v. a. dégramer, enlever le chiendent avec le *grimon*.
Degroboiller (s'), v. pr. se démener, augm. de s'degraler.
Degroboiller (s'), v. pron. se débarrasser; o. s'débroboiller, se débourber.
Dehale, s. f. décharge, débarras; M. dehole; v. fr. dehalle; Ch. déallée.

Digitized by Google

Behallé, part. débarrassé ; M. deholé ; v. fr. déhallé.

Behaquier, v. a. ébranler en hochant, disloquer ; M. dehocher ; v. fr. ahoquier ; R. hoc, croc.

Delez, prép. auprès ; W. adlé ; v. fr. delez ; o. l. de latere.

Déluré, adj. dégourdi, qui ne se laisse pas prendre au leurre.

Demangolé, adj. déguenillé ; Pic. demanglé.

Demarâye, s. f. demeure, retard, attente ; v. fr. demorée ; l. demoratio.

Dèmèc'he, adj fertile, bien cultivé ; v. fr. domesche.

Dem'halle, s. f. fille, servante ; v. m. domixelle, dommoixelle ; Ob. dom-m'halle ; W. damehele ; Dauph. dieumeholle ; o. b. l. domicella.

Demoinnement, s. m. procès, citation en justice ; v. m. desmonement ; o. l. monere, d'où v. fr. demonnoir, citer en justice.

Depeic'heler, v. a. déchalasser ; M. depesseler. Voy. Peic'hé.

Depéner, v. a. dépenser ; v. m. despaner ; v. fr. despendre.

Depenné, part. déchiré, mis en lambeaux ; v. f. despanné ; b. l. depanatus. A Metz il y avait l'église de St Etienne le depenné.

Depeus, prép. depuis ; v. fr. depues.

Depeutié, part. devenu laid. Voy. Peut.

Depratter, v. a. déshabiller. Voy. Aipratter.

Depotrener (s'), v. pron. murmurer des lèvres (potles).

Desavier, v. a. déranger, dévoyer, indisposer ; v. fr. desavoyer.

Des foués, loc. adv. parfois, quelquefois ; Lorr. des fois.

Dessa'hner, v. a. dessaisonner ; Lorr. dessauh'na.

Dessaingné, Dessangoné, part. couvert de sang.

Dessente, v. a. pressentir ; v. m. dessentir.

D'socier (s'en), v. pron. s'en soucier.

Detomber, v. n. déchoir, diminuer.

Detoper, v. a. déboucher ; v. fr. détouper. Voy. Toper.

Detôquier, v. a. tourner en sens contraire la vis d'un pressoir ; o. l. detorquere, detorquer.

Detrèper, v. a. étraper ; o. l. de et b. l. strepare pour extirpare. Au figuré on emploie ce verbe dans le sens de dénigrer.

Detrec'hier, v. a. défricher ; v. fr. destrechier. Voy. Treic'he.

Détrier, v. a. déranger, empêcher ; v. fr. destrier ; v. prov. destrigar.

Deu! excl. Dieu! J. Deu, Due ; Ob. Deuh ; v. fr. Du!

Deuyat, adj. douillet ; v. fr. doujat, deugié ; v. prov. dalgat ; o. l. delicatus.

Deuye, s. m. doigt ; Lorr. doye ; Ob. dâie.

Deva, prép. vers ; v. fr. devas ; Ob. d'oua.

Devalaye, s. f. pente, descente rapide ; v. fr. devalée.

Devant-èc'heu, adv. avant-hier ; v. fr. devant-erso.

Deveni, v. n. venir, revenir de.

Deveire, v. a. ouvrir ; Lorr. dreuvi ; Ob. denvié ; W. dovri ; o. l. deoperire.

Devudier, v. a. dévider ; v. fr. desvuidier.

Dèye, Dèyer, prép. derrière ; v. m. daver ; v. fr. daier ; Ch. drié.

Dia! (terme de charretier), à gauche! En Bretagne il signifie à droite! ailleurs il signifie seulement allez!

Diâle, s. m. diable ; v. fr. deable, diaule.

Dialoux, adj. énorme, monstrueux.

Diémanche, s. m. dimanche ; Ob. démouonche ; v. fr. diemence.

Dinne, s. f. dinde.

Direyes, s. f. pl. cancans, bavardages, on dit. Lorr. dîries.

Disette, s. f. betterave champêtre, dite aiselle en botanique.

Djunon, s. m. déjeuner, dîner ; Ob. djîne ; v. fr. desjun.

Dliquette, adj. des deux genres délicat.

Dobe, Dope, s. m. liard ; v. fr. double.

Doceatte, s. f. mâche, valérianelle ; M. doucette ; prov. doucetto.

Digitized by Google

Don, pour de le, du; v. fr. del, dou; W. do.

Dondu, Dondé, formule abrégée de salutation; v. fr. doint Deus, que Dieu donne, sous entendu le bon jour ou la bonne nuit, etc.

Donger, s. m. danger; v. fr. dongier.

Dongereux, adj. dangereux.

Dossâye, s. f. somme, sac de grains porté à dos de bête de somme.

Dossé, s. m. dos d'un champ.

Dotance, s. f. crainte, appréhension.

Doter, v. a. craindre, redouter.

Dou, n. de nombre deux; Lorr. daou; v. fr. dui; prov. dous.

Doulevé, (pain); pain dont la pâte était trop peu levée; v. fr. pain aliz.

Dourdinare, adv. ordinairement.

Douye, s. f. douve de tonneau; Lorr. doule; W. doage. On donne aussi ce nom à la douve d'un fossé; v. fr. doe, doue; elles ont cela de commun que toutes deux elles sont creuses.

Douye, s. f. douille d'un outil; v. fr. douelle; prov. dueyo.

Dozi, Dzi, s. m. douzil, cannelle de tonneau; Ch. doizil; v. fr. dosil; o. b. l. docillus, duciculus.

Dozomier, s. m. percepteur des douzièmes; R. doze, douze.

Drâc'he, s. f. fausse porte à claire-voie qui ferme l'allée des maisons pendant le jour; cong. drague, claie à passer du sable.

Draliet, adj. drôlet, dim. de drôle; o. b. br. diroll, qui est en dehors de la règle.

Drassu, s. m. dressoir, buffet; Lorr. dressouer; R. dresse.

Drema, s. m. dormeur; v. fr. dormart.

Dremi, v. n. dormir.

Drépé, s. m. lange, linge; v. m. drapais; v. fr. drapeau.

Drépelaige, s. m. drapelet.

Dré que, conj. dès que; v. fr. drès que.

Dreut, adj. droit; v. fr. dret.

Dreu-baic'he, adv. en bas; Lorr. drai-bais, droi-hois.

Dreu-haut, adv. en haut; Lorr. drihâ; Ob. drâhâ.

Drouance, s. f. état de ce qui est dru; v. fr. druesse; R. druté.

Druyat, adj. un peu mou, tendre, gras; Lorr. drauyot, dim. de dru.

Dumeau, s. m. glande du cochon. C'est pour thymeau (thymellus), dim. de l. thymus; gr. thumos, corps glanduleux.

E.

Eac'he, ad. à aise; v. fr. ahaise.

Eauwe, s. f. eau; v. fr. awe, eauwe.

Eauwaye, s. f. eau blanche, buvée pour le bétail; M. eauwée.

Eauwy, s. m. évier; v. fr. auwier, aiguerie; o. l. aquarium.

Ebaubi, part. ébahi, stupéfié; austr. abobi; Ob. ebabi; N. abaubé.

Ec'heu, adv. hier; austr. erso; (Berry) arsoir; l. heri-sero.

Ec'horier, v. n. écouter indiscrètement, prêter l'oreille; v. fr. aoreiller; (Berry) essouriller.

Ec'houaye, s. m. abri, hangar; Lorr. ehhiage; Pic. echu; v. fr. essôte, essui; o. l. exsuccatum, lieu préservé de l'humidité.

Ec'hurement, s. m. assurance, hypothèque; v. m. esxurement.

Edu, adv. adieu; Pic. adé; v. fr. adiousias.

Effrekaye, adj. f. attifée, parée; = enfroquée; R. froc.

Egnon, Ignon s. m. ognon; v. prov. uignon.

Elatant, adj. qui pousse vite.

Eluré, adj. expérimenté, dégourdi. Voy. Déluré.

Embâné, part. débraillé, décolleté; Lorr. débané; cong. v. fr. s'ébanoyer; Pic. s'abagner; o. l. expandere, épanouir.

Embéneye, s. f. embannie, lieu mis en *ban*, terrain en défens.

Embeiter, v. a. tromper, importuner, retarder.

Embéressaye, part. f. enceinte; Ch. embarrassée.

Digitized by Google

mbiaweter, v. a. éblouir = embluetter; N. ébluir; (bas Maine) ebeluir; v. prov. emblausir; o. bluette; R. bleu.

mbiéver, v. a. emblaver; b. l. imbladare.

mbouler, v. a. emmêler, embrouiller; austr. ambuller; Lorr bouler.

mbrusser, v. a. brouir, rouiller (les blés ou autres denrées); v. m. embrucier.

mpaffer, v. a. empiffrer; Prov. empapoula; o. b. l. im-pappare.

mpâlou, s. m. entremetteur de mariages.

mpaumaye, s. f. soufflet appliqué avec la paume de la main.

mpaweteau, s. m. épouvantail à moineaux.

mpenre, Emprinde, v. a. et n. allumer, s'allumer; v. fr. emprindre, esbrandir.

mpiadier, v. a. attaquer en justice; v. fr. amplaidier.

ncâté, adj. accompagné de cartes de la même couleur; M encarté.

ncawé, adj. attaché ensemble; v. fr. accoué.

nceu, adv. a deux significations : 1° ainsi, v. fr. ensi; 2° ici, v. fr. en qui.

nchaussener, v. a. chauler; Lorr. enchaussiner.

nchaweté, adj. chevelu et quelquefois échevelé.

ncrawer, v. a. accrocher, enchevêtrer; v. fr. encroer; Lorr. eicuervoua; o. b. l. incrocare.

ncrawillé, part. enchevêtré, emmêlé; Lorr. encremié.

ncheu, prép. chez; v. fr. enchez, enchief.

ndossener, v. a. billonner; bomber un champ.

ndremouse, s. f chant des nourrices pour endormir les enfants.

ndreut, prép. auprès de, vis-à-vis de; prov. endrech; v. fr. droilà.

nfernajié, adj. endiablé, forcené; v. m. enfernaisié, venu de v. fr. fernaisie, frénésie.

nfoc'hner, v. n. pester. Voy. Foc'hner.

Enfouc'he, enfource, s. f. mal qui vient d'un effort; v. fr. estorse.

Enfrechet, adj. empressé.

Engimelle, s. f. maladroit qui ne sait rien faire.

Engenoié, part. agenouillé.

Engoler, v. a. avaler avidement; v. fr. engouler.

Engomicher. v. a. enjôler, abuser; Ch. enguenaucher, engueuser.

Engon, s. m. gond. Voy. Angon.

Enhatté, part. accroché, embourbé; Lorr. enhotté; (Bretagne) enheudé; v. f. ahoquié.

Enhenne, s. f. embarras; o. b. br. heùd, hod, entrave, empêchement.

Enhoncher, v. a. empoigner, saisir; v. fr. ahoncher; arg. enganter; r. l. uncus.

Enjaler, v. a geler.

Enlai, adv. comme cela; Lorr. ainlet; Ob. en let.

Enj'que, prép. jusque; v. fr. enjuskai.

Enlarger, v. a étendre, épandre.

Enlire, v. a. choisir, démêler: v. fr. délire; o. l. eligere.

Enloûte, Enlode, s. f. éclair; v. m. enloide; Lorr. helaida; v. fr. éloise.

En lu, adv. au lieu.

Enmâjé, Enmac'hé, part. embourbé; v. fr. enmargié, r. germ. marsch, marais.

Enmoc'her, v. a. amorcer.

Enmorveure, s. f. rhume de cerveau.

Enn'dreut, adv. environ, justement, peut-être; v. fr. endroit.

En preme, adv. d'abord, seulement. Lorr. auprem; v. f. en prime; l. imprimis.

Enquegnoté, part. rencogné; R. ren culoté.

Enquiquiner, v. a. embarrasser; o. b. br. anquinein, affliger.

Enreite, adj. impatient, pressé de; v. fr. enresde.

Enrener, v. a. éreinter; v. m. anregner.

Enreudier, v. a. roidir.

Ensanne, adv. ensemble; v. m. assone; Ob. ensenne.

En su, adv. loin de, au delà, outre; v. fr. en sus.

Digitized by Google

Entesser, v. a. encuver le linge pour la lessive; M. entasser.
Enteur, prép. entre, environ; v. fr. entour.
Entôquier, v. a. tourner la vis du pressoir pour serrer; v. fr. entorquer.
Entrefoncier, v. a. défoncer, ramener le sous-sol à la surface.
Entrimaler, v. a. entremêler.
Entûner, v. a. entêter, enivrer, étourdir; M. entourner; v. fr. entomir.
Enu, adv. aujourd'hui; v. m. ennuict. Voy. Ai nu.
En vaye, adv. en route, dehors; o. l. in viâ.
Envayer, Envier, v. a. envoyer; J. invier.
Envoûter, v. a. ensorceler; v. fr. envoulter; b. l. invulterare.
Enwaraye, adj. enamourée.
Eptau, s. m. hôpital.
Epter, v. a. apporter; Lorr. epouquè; Ob. epprouté.
Eran, Ran, s. m. toit à porcs; Lorr. ran; v. fr. harans, erans; Ch. ranc; o. l. hara, porcherie.
Erboulette, s. f. arbalète; v. m. arbonlette; v. fr. arcbaleste.
Erchat. Voy. Airchat.
Erluré, adj. rusé. Voy. Déluré, Eluré.
Ermonec, s. m almanach; Lorr. armonec; R. arménaque.
Escarboiette (ai l'), loc. adv. se dit des yeux pochés; M. avoir les yeux à l'escarbouillette; v. fr. avoir les yeux boiettes; o. escarbouiller, écraser.
Esseûler, v. a. altérer, causer la soif.
Essiétu, s. m. siége; (Berry) assitoi.
Essocener, v. a. associer.
Essut, Essute, part. assis.
Estoc, s. m. esprit, entendement, bonne extraction.
Etaupe, s. f. étable, écurie; Lorr. c'htâle; Ob. c'htaye; o. l. stabulum.
Etémaye, s. f. patience, tenue au travail; o. l. ad-tenacia.
Eteye, s. f. outil; W. usteye; v. f. eustille, huytille.
Etot, adv. ainsi, effectivement, aussi, de même; v. m. etout; Lang. étout.
Etoumi, part. étonné, stupéfait; v. fr. estourmis.
Etrainge, s. m. étranger; v. fr. estraigne; l. extraneus.
Euc'he, s. f. huis, porte; v. m. heuche; v. fr. uis, us; l. ostium.
Eurson, s. m. hérisson; Lorr. hurson; v. fr. eurchon; Ob. œurson; R. hircher, dim. de v. fr. eres; l. heres, hérisson.
Euyat, aphérèse de leuillat, s. m. liseron des champs, qui s'attache aux plantes cultivées; Ch. ligneu; N. liot, lignolet; o. l. ligare, lier.
Evu, part. du verbe avoir, eu; pop. eiu, éu; Ch. évu.
Eyeuche, s. m. nigaud.
Eyou, adv. où.

F.

Fafouais, s. m. bredouilleur, qui fafeye.
Faic'henatte, s. f. fagotin, dim. de faic'hin.
Faic'hin, s. m. fascine, fagotin; v. fr. faixin, faissin, dim. de faix, de l. fascis.
Faidé s. m. fardeau; v. fr. hardée; b. l. ferdellus.
Faigat, fagot, dim. de faix; l. fascis.
Fairene, s. f. farine, dim. de v. fr. farre; o. l. far.
Faitéfa, adv. à mesure, de suite; Lorr. fait à fait.
Fare, v. a. faire, visiter, dire; fat-il, dit-il.
Farot, adj. glorieux de sa parure; pop. faraud; F. affara.
Fasce, s. f. gaule qui relie entre eux les paux d'une haie sèche; v. fr. faisse; o. l. fascia, bande lien, écorce.
Fauchereye, s. f. fâcherie; v. m. faulcherie; v. fr. facharie.
Faucher, v. a. 1° fâcher; 2° faucher.
Fauter, v. n. commettre une faute et spécialement une faute contre la continence.

Digitized by Google

autreyer, v. n. fatrasser; v. fr. fatrouiller.

awê, s. m. hêtre, fouteau, = faouel, dim. du v. fr. fau; l. fagus.

awenne, s. f. faine; Lorr. fouine; v. fr. fouenne; l. fagina.

aye, s. f. fée; Lorr. fouaye; v. fr. faée; o. l. fada.

âyer, v. a. féer, enféer, charmer; Lorr. effâyer; v. fr. faer; v prov. fadar.

'é, s. m. fer; Lorr. far; Ob. fié.

'echer, v. a. échalasser (les vignes); M. ficher.

'ec'htin, s. m. festin, repas de noce.

'emire, s. f. fumée; o. l. fumus; v. fr. fum, fumière.

'enau, s. f. fenaison; v. m. fenal; Ch. fenoul; v. fr. fenail; r. l. fenum.

'enatte s. f. petite fourche; v. fr. foinette.

'enne s. f. fourche; Lorr. feune; v. fr. fouesne, fouine; l. fuscina.

'e'ho, s. m. fouine. Voy. Vec'ho.

'erbolaye, s. f. marmitée de pommes de terre cuites pour le bétail; Lorr. ferbeli, faire bouillir; l. fervere.

'éret, s. m. perche ferrée pour conduire une nacelle.

'éret, s. m. seau pour la traite des vaches; prov. ferrat, ainsi nommé des ferrements polis dont il est orné.

'ergaye s. f. fredaine, frasque; Lorr. fergaïe; v. fr. forte gayerie.

'ertudu, adj. trop tordu; o. l. pertortus.

'eu, s. m. fils; Lorr. fieu.

'euc'he, adj. coriace, jarreux comme de la fougère (v. fr. feuchière; o. l. filix). Dans quelques localités feuc'he a un sens tout opposé et se dit pour mou, mouillé; o. all. feucht, humide.

'eye, s. f. fille; Lorr. fée.

'eumeler, v. a. fumer, couvrir de fumier.

'eusé, s. m. fuseau; v. fr. fusel.

'évatte, s. f. féverole; Lorr. févotte; Pic. favelotte.

Fiâche, adj. flasque, mou; v. fr. flasche; l. flaccidus.

Fianquer, v. a. flanquer, flaquer; N. flaquier; R. flacher; o. b. br. flac'h, la paume de la main.

Fiârer, v. n. puer; Lorr. fieirer; Ob. fiarè; o. b. br. fleria, sentir mauvais.

Fiari, v. n. fleurir; o. l. florere.

Fiat, s. m. floc, sorte nœud qui se dénoue facilement; R. flocart; pop. nœud à quatre.

Fiat s. m. trochet de fruits; v. fr. floque; Lorr. fionqué (floquet); o. germ. flock (folk), troupe.

Fiatte s. f. fiance, sûreté; M. fiotte; R. fiate; N. fiat.

Fiauve, s. f. fable; Ob. fiaoue; v. fr. flave; R. fauve; l. fabula.

Fichant, adj. vexant.

Fichèse s. f. sornette, fadaise.

Fichu, adj. perdu, mal accoutré.

Fichumaissié, adj. molesté, indisposé.

Fierawe, s. f. aigreur d'estomac, littéralement eau fière.

Fietter, v. a. flatter; Lorr. fiaitrer.

Fieu, prép. et adv. hors et dehors; Lorr. flu; v. fr. fuers; l. foris.

Fieuré, s. m. bâche à porter du foin ou à mettre les cendres de la lessive; J. fleurier.

Fieyé, s. m. fléau; Lorr. fieivé; v. fr. flaiel; l. flagellum.

Fin, adv. très, fort; fin boin, très-bon.

Fin, s. f. finage, territoire; o. l. fines, confins.

Fiou, s. f. fleur; Lorr, fio; v. fr. flour.

Fioûce, s. f. fouace, galette; v. fr. fouache; v. prov. fogasse; b. l. focacia.

Firtu, s. m. fil retors.

Fiutat, fluteau, sifflet; M. flutot; Lorr. fieutoi; Ob. fleuto.

Fliongeant, adj. flexible, pliant.

Fôchelle, s. f. poitrine et fichu de cou.

Foc'hner v. n. forcener; v. f. forsener, être hors de sens.

Foc'he, s. m. four; Ob. fouoc'h.

Folan, s. m. frêlon; Lorr. foleigne; Pic. foulon; N. fueslon.

Digitized by Google

Fomatte, s. f. femmelette.
Fomereu, s. m. fumier; v. m. fomeroi; (Berry) fumeriau; v. fr. fembroy.
Foné, s. m. fourneau; v. fr. fornel.
Fonure, s. f. nom collectif de tout l'attirail du four.
Forchupéru, s. m. douleur nerveuse, qui survient en travaillant et que l'on attribue à deux nerfs croisés; prov. eifourchaduro.
Forier v. a. sérancer du chanvre.
Forion, s. m. cordon de chanvre à sérancer.
Fornatique, adj. fanatique, braque; v. m. fornaiticque.
Forîre, s. f. fourrière, tournaille; N. forière; Pic. florière; b. l. forarium.
Fossiou, s. m. fossoyeur; Lorr. fossié; v. fr. fosseur.
Foü, adv. fort, très.
Fouaye, s. f. brassée de menu bois à brûler; v. m. fouée; N. fouaille; r. l. fœcus.
Foudeur, s. m. foudre, grosse barrique; o. all. fuder.
Foûc'he (ai), adv. à force.
Foueiroux de Metz, nom que les paysans donnent plaisamment aux Messins, c.-à-d. foireux de Metz; o. l. foriolus.
Foueirouse, s. f. mercuriale de jardin; M. foireuse.
Fouian, s. m. taupe; Lorr. fiant; Pic. fouant; v. fr. fouian (fouillant).
Fouier, v. a. ôter; v. pron. s'fouier, se retirer; o. l. fugere.
Foune, s. f. fane, feuille des plantes potagères; Lorr. fonge; R. fiaune.
Fourrau, s. m. corbeille, la quatrième partie du bichet; Lorr. fourrail.
Foutaise, s. f. bagatelle, sornette. Voy. Fichèse.
Fowon, s. m. rejet, drageon.
Frac'he, adj. frais; R. fresc; Ch. frisque; v. fr. froische.
Frajion, Frazion, s. m. troëne; M. frasillon, dim. de v. f. fraize, fraische forme ancienne de fresne.
Frajou s. m. fragon, petit houx et métaphoriquement femme acariâtre.
Framer, v. a. fermer; N. frumer; Pic. fremer; o. l. firmare.
Frandoille, s. f. guenille; M. frandouille.
Frataye, s. f. frottée et fig. fumure.
Frâtin, s m. échalas court et hors de service.
Fraye, s. f. frai; v. fr. fraie.
Frayer, v. a. frotter, égréner; v. fr. froyer, froer; o. l. fricare.
Frayer, v. n. se des poissons quand ils s'approchent.
Frayon, s. m. entrefesson causé par l'usage du cheval; Ch. froyor.
Frec'heure, s. f. fressure; Lorr. feic'hure; v. fr. froissure; N. fresse; o. l. frixura, frixa.
Frec'hin, s. m. farcin, gale, demangeaison et fig. femme brouillonne et remuante; Ob. fressin.
Fregau s. m. fourgon à remuer le feu et fig. femme malpropre.
Freguier, v. n. fourgonner et fig. remuer sans cesse; Lorr. ferguener; Ch. fergouiller; v. fr. furger.
Freguion, Freuglion, s. m. fourgon et fig. celui qui remue sans cesse.
Fremier, v. n. fourmiller; v. fr. formier, formoyer; o. l. formicare.
Fremioux, adj. qui fait frémir.
Frem'geye, s. f. fromagée, mélange de crême et de fromage assaisonné de sel, poivre, échalotes et ciboules; Lorr. fromagie; Ch. freumigé.
Fremieye, s f. fourmilière; v. fr. fromière.
Frépouille, s. f. frapouille; v. fr. fripouille, frepperie, péjoratifs de freppes, linge fripé; b. l. frepæ vestes.
Freuc'he, adj. vigoureux, frisque; v. m. frische; austr. frixe; N. freux.
Freuloux, adj. frileux; Lorr. frilieux; v. fr. fredelus; o. l. frigidulosus.
Friche de saques, s. f. couronne de cercles; o. germ. hring, cercle, couronne.
Frijolure, s. f. enjolivure, joliveté.
Frimousse, s. f. grosse face, figure

Digitized by Google

grotesque; Ch. et v. fr. frimousse; Pic. ferlimouse.

Frigousse, s. f. fricot; o. l. frigere, frire.

Fripe, s. f. ripaille, bombance.

Provié, adj. fourvoyé, distrait; (Berry) forvié.

Fu, s. m. feu; v. fr. foc, fou, fuec; o. l. focus.

Fûnier, v. n. fureter, fouiller; Lorr. feuner; (Meuse) fûgnier; (Berry) feugner.

Fut dit, fut fat, loc. adv. sitôt dit, sitôt fait.

G.

Ga, s. m. gars, garçon; austr. gair; Pic. gas; b. br. gwaz.

Gac'he, s. f. jeune fille; v. fr. garce, gairse; N. jarse, gerce; (Meuse) gace; b. br. gwerc'hez.

Gabreye, s. f. orgie, débauche = gafreye, orgie de table. Voy. Gaffe.

Gadat, s. m. gobelet; v. m. godot; v. fr. godet, jadau, dim. de jatte, guate; N. guade; o. l. gabata.

Gadlâye, s. f. gobelettée.

Gaffe, s. f. gosier, gésier, gueule et gueuleton; Ch. gueffe; N. et R. gave; W. guiffe; b. br. gaved.

Gaffer, v. a. gorger de nourriture; v. n. et pron. manger en glouton; prov. s'engava; Pic. s'engaver.

Gaic'henat, s. m. petit garçon; Lorr. gachenot, gachot.

Gaic'henatte, s. f. petite fille; Lorr. gachenotte, gachotte.

Gaic'hier, v. a. gaspiller, perdre; v. fr. gâcher, guaster.

Gairgater, v. n. grelotter de froid; M. gargoter; R. gringoter, guernoter; Lorr. guersouyer; onom.

Galaffe, s. m. goinfre, glouton; Lorr. galafre; pop. goulafre.

Galiche, s. f. galoche; v. fr. gallice; o. b. l. gallica, chaussure gauloise.

Galiche, s. f. sorte de jeu qui consiste à renverser à coups de pierres une pierre longue dressée qui porte le nom de *galiche*; o. v. fr. gal, pierre.

Ganguеyer, v. n. brandiller, flotter au vent; M. ganguiller; Lorr. ganguiner.

Gasse, s. f. gosier; Lorr. gosse; v. fr. geuse; b. l. gossum.

Gasser, v. a. gorger, gaver.

Gau (tot d'), loc. adv. tout de gau; o. v. prov. gau, élan.

Gaugleux, adj. avantageux, gonflé de son importance; v. fr. goguelu; Ch. goglas.

Gauyes, s. f. pl. haillons, guenilles; Lorr. gouaïes; Pic. gauilles; Ch. goyes.

Gawaye, s. f. ondée, pluie qui trempe; Ch. woualée.

Gawer, v. a. mouiller, tremper; v. fr. guayer, guéer; Bourg. gauger.

Gaye, s. f. chèvre; Lorr. gaille; F. C. gaise; Ch. gade.

Gaye, s. f. grosse femme joyeuse, gagui, galoise; prov. galha; o. germ. gail, gras, lascif.

Gayenne (trainier la), traîner la gêne, la misère; (Bresse) traîner la gaîne; J. traîner la guenelle.

Gayeté, s. m. étui; Lorr. gaïetré; Ch. garitiau.

Gayin, s. m. fromage dur et salé; o. v. fr. gayen, gain. Ce fromage est dit de gain, de profit par opposition au fromage mou qui ne se garde pas.

Gebot, s. m. gibet; W. ghibes; v. f. joybet; b. l. gabalus.

Géhi, v. a. avouer, confesser; v. fr. géhir.

Gem'ler, v. n. gémir; Lorr. hermeler; N. gimer.

Génat, s. m. sorcier; Lorr. Génot, n. pr. dim. de Jean, les sorciers ayant été ainsi nommés des pratiques superstitieuses auxquelles ils se livrent à la St Jean.

Geneivre, s. m. genévrier; W. genoivre.

Gent, s. f. personne, parent; ene gent, une personne; nas gens, nos parents.

Gergaine, s. f. gosier et fig. caquet, babil.

Digitized by Google

Geron, s. m. giron; Pic. **gron**; o. b. l. gyro, tablier.
Gerondée, s. f. contenu d'un giron, d'un tablier; Ch. gironnée; Lorr. jarnage.
Geuptien, s. m. bohémien. et figurément espiégle, songe-malice.
Geuptienne, s. f. bohémienne, et fig. femme habile.
Giffe, s. f. soufflet sur la joue; N. jaffe, jiffe.
Gigeat, adj. et s. homme grand et fluet; pop. gingeolet; (Berry) jageais, zizon; au figuré gigeat, = nigaud; (Saulny) jauja; R. genjot; (Lille) gingeot.
Gin, s. m. ligne biaise que suit le vigneron en labourant les terrains en pente; R. gin; v. fr. gien.
Girie, Gireye, s. f. grimace façon; (Lille) gyrie; N. girie. Voy. Chireyes.
Gite, s. f. chantier de cave ou de cuverie; o. b. l. gista, gesta, couchée.
Gleine, s. f. poule; v. f. géline, gueline; l. galline.
Gleine, s. f. botte, gerbe; v. fr. glane, glène; N. lianne; Lorr. liaude; o. l. ligamen, lien.
Gliarioux, adj. glorieux, fastueux; Lorr. diorioux; v. fr. gorrier.
Glioure, s. f. gloire, ostentation; v. fr. gorre.
Glisse de tonneli, s. f. sorte de traîneau pour les pièces de vin; v. fr. esclisse.
Goâya, adj. et s. goguenard, railleur; pop. goailleur; Ob. gouâyou.
Godebé, s. m. sorte de vêtement; v. fr. godebert; b. l. godebertus.
Gojatte, s. f. fente, ouverture d'une poche; M. gojotte; Pic. gogette, = gorgette.
Golatte, s. f. noue, rigole dans un pli de terrain; v. m. goulotte; v. fr. goulette.
Golâye, s. f. bouchée; M. goulée.
Golter, v. n. goutter, tomber goutte à goutte.
Gome, s. f. trou, fosse qui se forme dans une rivière derrière la roue d'un moulin.
Gorgeon, s. m. gosier; v. fr. gorgeron.
Gormer, v. a. déguster du vin; Lorr. gourmer.
Gossat, adj. goussaut, goussant, trapu.
Gossâ, Gossard, adj. goitreux, gorju.
Gotterat, s. m. gouttière du toit, severonde.
Gottet, s. m. lieu humide dans un terrain.
Gou, Go, s. m. sorte de raisin de grosse race; v. m. golz, goulz, glous. Il y en a des blancs et des noirs nommés par nos vignerons biangou, et neur-gou; o. l. gulosus
Gouga s. m. nom enfantin et antique de l'escargot; M. gougo; prov. caragoou; b. l. gugalia.
Gourrer, v. a. tromper, en v. fr. donner la gourre; o. celt. gor, bubon.
Govion, s. m. goujon; o. l. gobio.
Grabote s. f. rebut du lin; v. fr. grapier, grabeau.
Grâle, s. m. col, cravate; v. fr. graile de cou.
Grandmousse, s. f. poche de côté, ouverture de cette poche; Ob. gandmousse.
Grâts, s. m. pl. écus = carats, deniers d'or fin.
Grâts, s. m. pl. gré, plaisir = l. grata.
Grau s. m. écuelle, sébile de bois, qui sert à recueillir et à mesurer le vin au pressoir. C'est la contraction normale de v. fr. graal; b. l. grassale.
Graüilly, s. m. figure de dragon ailé, que l'on portait autrefois aux processions de la cathédrale de Metz; o. all. gräuel, le monstre, d'où l'adj. gräulich, l'abominable.
Gravisse, s. f. écrevisse; Lorr. graouisse; R. graviche; Ob. gravousse.
Grawé, s. m. croc, crochet à fumier; R. graué, v. fr. croard.
Graweyer, v. n. fourgonner, farfouiller avec un crochet; v. fr. grauiller.
Grawiotte, s. f. petit crochet pour remuer les cendres de la houille.
Graye, s. f. raie dans les cheveux. v. fr. greue, greve; b. l. gravia.
Gré de lai jambe, s. m. os antérieur de la jambe; v. fr. greve.
Gregner, v. n. grincer les dents.

Digitized by Google

Lorr. greigner; Ch. grigner; b. br. skrinia.

Gremion, s. m. petit grumeau, dim. de l. grumus; (Berry) gremillon.

Gremeye, s. f. gremille, sorte de poisson. M. gremeuille.

Gremon, s. m. crochet à dents recourbées pour arracher le chiendent. Graminis uncus.

Grenote, s. f. criblure, petit grain.

Grépeure, s. f. grabeau, rebut du chanvre; v. fr. grapier.

Grévelle, s. f. gravier, sable, v. fr. grevel.

Grevelet, s. m. vandoise, poisson; M. gravelet.

Gribiche, s. f. mégère, femme acariâtre.

Gribouri, s. m. insecte qui nuit à la vigne et mauvaise herbe qui croît dans les blés; o. v. fr. *grie*, fâcheux, *bourrier*, vilenie.

Grigou, s. m. homme rapace et avare, o. l. grœculus.

Grimancien, Groumancien, s. m. être malin dont il faut se méfier; o. nécromancien.

Grimancienne, s. f. femme malicieuse, sorcière.

Grimoner, v. a. égratigner = gratter avec un gremon; Lorr. dégrimoner.

Grillade, Griade, s. f. viande de porc dont on fait des charbonnées sur le gril; o. l. craticula, gril.

Gripet, s. m. chemin ardu, difficile à monter; Lorr. gripot; Pic. grimpette.

Griper, v. a. gravir, s'aider des mains ou griffes pour monter.

Gripoiatte (ai lai), loc. adv. à la volée comme on jette le menu grain aux volailles de la basse-cour; M. à la gribouillette; o. v. fr. agripade, poignée.

Gripe-Jésus, s. m. nom énergique que l'on donne à ceux qui joignent la rapacité à l'hypocrisie, comme Judas qui vendit son maître.

Gringuenier, v. n. grincer les dents; fréq. de gregner.

Grolà, adj. grondeur; Lorr. groula; o. germ. grol, sévère, irascible.

Groler, v. n. gronder; R. grouler; fl. grollen.

Grot'monne, s. f. grande cuillère à pot; o. fl. groot mond, grande bouche.

Gron, Grognon, s. m. groin; Lorr. grogna; v. prov. grong; b. br. gronch.

Grond'bire, s. f. pomme de terre; o. all. grund-birn, poire de terre.

Groseli, s. m. grésil; v. fr. grisil; W. gruziu; dim. de v. fr. grou petite pierre, et fruit sauvage tombé des arbres.

Groseli, s. m. groseillier; groseille, en patois messin grosele; (Berry) groiselle, grouselle; R. gruzièle sont des dim. de (Berry) groix; v. fr. gru, grou, fruits sauvages et pierraille.

Grouine, s. f. pierraille, gravier de carrière; dim. de grou, pierre.

Grous, adj. gros; v. fr. grois, groux, gourd; l. grossus.

Groussier, adj. grossier.

Grousser, v. n. murmurer entre ses dents.

Gruatte, s. f. fressure; Lorr. guériatte.

Grûler, v. n. grelotter; v. fr. gruler; J. grouler; Lorr. grouyer; Ob. greullè.

Grus, s. m. pl. son séparé de la farine; v. m. grus, gruxons; Ch. gru; v. fr. gruis; Lorr. creus; b. l. grudum, cruscha.

Gueille, s. f. quille; M. guille; b. l. guilla; b. br. *kil;* a. h. a. kegil.

Gueiller, v. n. ruer, donner des coups de pied.

Guelite, s. f. brelan d'honneurs à certains jeux; M. guérite; W. quilite;

Guenat, s. m. lieu en friche, guéret.

Guenat, s. m. gueux, malheureux.

Guenne, s. f. faux plancher, plancher mobile élevé au-dessus de l'aire de grange.

Guerguesses, s. f. pl. grègues, culotte; v. fr. garguesques; J. gargaisses.

Gueriat, Griat, s. m. grillon.

Guerni, s. m. grenier.

Digitized by Google

Guescaret, s. m. gringalet, homme de petite taille.
Guésolier, v. n. gazouiller, jaser.
Gûgner, v. a. cogner, maltraiter ; (Berry) gueugner ; o. l. cuneare.
Guiayant, adj. glaireux, glissant ; M. glaïant.
Guibolle, s. f. jambe ; Pic. guibaule ; N. quibolle, guilebaude.
Guinde, s. f. tringle.
Guinglier les Kiaches, Branler les cloches ; Voy. Gangueyer.
Guinssier, v. n. glisser ; v. fr. glinser; Ch. glincher ; Bourg. linzer ; prov. linsa ; r. v. fr. glise ; n. lise, glaise.
Guiot (en une seule émission de voix), adj. glout ; v. fr. glot, gloton.
Guiotenn'reye, s. f. gloutonnerie.
Guirat, s. m. (mot suranné) sorte de hacquebute ; v. m. gairet ; v. fr. virat.

H.

Hâ, s. m. haple de tonnelier ; M. hable ; v. fr. hasple ; all. haspel.
Hâ, s. m. écluse, saut, enjambée ; v. fr. has, hax, haz ; Voy. Hai.
Hâ, s. m. haha ; v. m. hay-hay ; v. prov. chas.
Hâ, s. f. hart ; v. fr. harte ; b. l. harus ; tud. haer, branche.
Habrelin, s. m. panier rond et profond, qui servait autrefois à mesurer l'avoine (all. haber) ; M. haberlin.
Hache, Hoche, s. f. peine, chagrin, traverse ; Lorr. hasse ; v. fr. haschie ; F. achiée ; all. husche.
Hader, Hoder, v. a. lasser, fatiguer ; v. fr. hauder ; Ch. oder ; Ob. hôder ; o. b. br. hodein, heûda, entraver.
Hahay, s. m. bruit, tumulte, brouhaha ; v. m. huhay.
Hai, s. m. enjambée.
Haicher, v. a. tirer à soi ; v. fr. sacher ; austr. aacher ; v. all. haschen.
Haicher, v. a. bredouiller ; b. br. hakein ; fl. hakken.
Haicheroux, s. m. cultivateur mal monté, négligent, toujours en retard ; Ch. hachelier.
Haicheroux, adj. hargneux, contrariant ; Lorr. hecheroux. Voy. Hairoux.
Haidi, s. m. pâtre ; Ch. hairdi ; v. fr. herdier ; o. goth. hairdeis, berger.
Haim, s. m. hameçon, crochet ; v. fr. hain ; o. l. hamus.
Haincher, v. n. boiter ; v. fr. ahachir ; o. all. hinken, clopiner.
Hainner, v. a. ensemencer ; v. fr. enhanner ; W. ahaner.
Haippaye, s. f. enjambée ; pas. N. heppée.
Haippaye, s. f. happée, goulée ; Lorr. huppaye.
Haipper, v. a. arpenter à grands pas.
Haipper, v. a. happer, empoigner ; v. fr. harper ; pr. arpi.
Haippe-Châ, s. m. happe-chair, homme avide.
Haircelle, s. f. paille hachée ; all. häcksell.
Hairgater, v. n. argoter, jargonner, bredouiller ; M. hargoter ; v. prov. sargotar.
Hairgater, v. n. ergoter, disputer, marchander ; v. fr. hargoter ; Mn. haricoter ; N. harigacher ; o. l. argutare.
Hairgater, v. n. caboter, avoir un mauvais attelage ; Lorr. hargoter ; v. fr. sargoter, harigoter, essargoter.
Hairgatier, s. m. pauvre cultivateur, charretier mal monté ; M. hargotier, chargotier ; Pic. haricotier ; Ch. arcotier.
Hairoux, adj. fâcheux, hargneux ; v. m. hairoulx ; v. f. haireux, creux ; N. haire ; Lorr. hècheroux ; hairoux = aïreux ; R. v. fr. aïre ; l. ira.
Hairquenia, s. m. chicanier, vétilleur ; Lorr. herquenard ; N. harquelier.
Haite, s. f. troupeau ; v. fr. harde, herde ; o. goth. hairda, troupeau.
Haitré, s. m. hâtereau, tranche de foie de porc grillée ; M. et Ch. hal-

Digitized by Google

teret; v. fr. hâterel, hate menue; o. haste, broche.

aivâye, s. f. poignée, manipule; v. fr. havée; b. l. havata.

âlatte, s. f. chapeau de femme propre à garantir du hâle; M. halette.

allair, s. m. oiseau de proie, buse; o. germ. allar (all-ar, autre aigle).

lallâye, s. f. pluie soudaine et de peu de durée; M. hollée; Ch. hulée, oilée; aust. woualée.

laller, v. a. hocher, secouer; M. holler; v. fr. hauler; Lorr. croulier.

laller, v. a. conter, habler.

lallerasse, s. f. prune printanière et commune; M. hollerosse, ainsi nommée parce qu'on la holle au lieu de la cueillir.

lallé, s. m. hallier, hangar; Lorr. holli; v. fr. haulée, haulie.

lallé, s. m. hallier, fourré d'épines et de broussailles; v. fr. haillier; W. halleux; Pic. haille.

Hallossier, s. m. alouchier, alisier; v. fr. harlassier; b. l. aclosserius.

Handelure, s. f. sorte de balai sans manche; r. germ. hand, la main.

Handeler, v. a. balayer.

Hant, s. m. fréquentation, entrée dans une maison; o. b. br. hent, chemin.

Hape, s. m. dévidoir; Ob. haipe; Pic. haple. Voy. Hâ.

Hâque! interj. fi! N. hèque! b. br. ac'h!

Haquiat, s. m. hoquet; Lorr. hoquiot; dim. de b. br. hak, hoquet.

Haquier, v. n. avoir le hoquet et par extension bégayer; Lorr. hoqueler; N. haqueter; b. br. hakein.

Haquier, v. n. branler = hoquiller, dim. de hocher; v. fr. ahoquier; r. l. uncus; v. f. hoc, croc.

Haquier, v. n. tricher, trigauder, quereller; austr. hocler, hoquelter.

Hare! terme de charretier, à gauche! o. germ. har! ici! c.-à-d. à gauche, côté où se tient le charretier.

Hareigne, s. f. querelle; pop. hargne.

Haremer, v. n. tirer à gauche, en parlant des chevaux. Voy. Hare.

Harhul, s. m. hourvari, tumulte; o. hare-hu! cris des charretiers.

Haubriau, s. m. hobereau, freluquet; o. haubereau, très-petit oiseau de proie.

Haubriaux, s. f. pl. colifichets, affaires de femmes. Voy. Auberliques; cf. b. l. albarellus, panier.

Haulifer, v. a. et n. bâfrer.

Hausse-gadat, s. m. godailleur, ivrogne.

Hauton, s. m. grain léger rejeté par le van, criblure; Ch. hotton; v. fr. hauton; b. l. halto.

Hautte! terme de charretier, à droite; o. all. hott!

Hautter, v. n. tirer à droite, en parlant des chevaux.

Hawatte, s. f. houette, petite houe; v fr. hoette.

Hawé, s. m. houe, hoyau; v. m. hawel; N. hovet; v. fr. havet; dim. de haou, hoc; l. uncus, all. haken, croc.

Hawelat, s. m. dim. de hawé.

Haweler, v. a. houer, cultiver avec la houe; R. hawer; v. fr. haouer; Ch. houler; all. hauen, hakken.

Hayant, adj. remuant, insupportable. V. Hâyer.

Hâye, s. f. haie, bois; Pic. haille; v. fr. agie; b. l. agia, haga; germ. hag, hage.

Hayenne, s. f. haine; v. fr. haingne, haenge, atahine, hatine et par la chute du t médial haïne.

Hâyer, v. n. marcher, se hâter; Lorr. haïer; Ob. haïr. L'impératif s'emploie pour faire avancer, pour exciter au travail : hâye! hâye! N. ahi! v. fr. aye; l. age, agedum!

H'bieucher, v. a. ébaucher une pièce de bois; ec'hbieucher, en Lorraine; v. fr. esblocher; r. bloc.

Héland, s. m. flâneur et par extension mauvais sujet; Pic. herlant, vagabond; F. arland, maraudeur; v. fr. herlot, fainéant.

Hératte, s. f. haridelle; M. harotte, N. harasse, harousse; figurément femme sèche et décharnée; cf. Ch. haire, maigre; aigrette, héron.

Digitized by Google

Hérattè, adj. efflanqué par un travail excessif; cf. v. fr. hair, peine.
Hercellu, s. m. hache-paille. Voy. haircelle.
Hergaut, s. m. gros nuage noir et pluvieux.
Herigot, s. m. haricot; v. fr. hericot.
Herpoier (so), v. pron. se tirailler, se quereller; M. se harpouiller; v. fr. se harpailler; r. v. fr. harpe, main; l. carpus.
Herquer, v. n. agir des bras et des jambes.
Hési, adj. desséché, havi; M. hasi; Ch. azi = arsis, brûlé.
Hesseu, s. m. embarras du choix; Ch. assoie.
Heulat, s. m. hanneton; Lorr. heulot; austr. hurlat.
Heulle, s. f. colline, pente abrupte; Ch. hole, haulle; v. fr. hollon; b. l. hullus.
Heup! hop! cri pour exciter à sauter, à marcher, impératif des verbes haipper, hober.
Heurant, adj. écervelé, têtu; austr. hurant. r. hure, tête.
Heurchat, s. m. lampe à crochet.
Heurlin, adj. qui a les cheveux hérissés. C'est un sobriquet.
Heurre, s. f. hure, tête hérissée; N. hair.
Heurré, adj. qui a les cheveux hérissés; N. huré, hairu; austr. hurepé; v. fr. herpé, huron.
Heursié, adj. hérissé; Lorr. hursié; v. fr. hurechié.
Heurson, s. m. hérisson.
Heye, s. f. certain espace de temps.
Heye, s. f. haine; v. fr. hé, hez, aize; o. l. odium.
Hinsser, v. a. exciter un chien par le cri de kisskiss; Lorr. hisser; v. f. hesser; Lang. akissa; b. br. hisa; all. hezen.
Ho! cri du charretier; holà! pro... o! N. hos! J. hoo!
Hober, v. n. bouger; o. all. hol... remuer.
Hocquebute, s. f. arquebuse à cro... haquebute.
Hogné, s. m. pourceau.
Hojner, v. n. grogner (se dit des porcs et des chevaux); v. fr. hoegner; N. honer; Lorr. hégner; Mn hingner; l. hinnire.
Homé, s. m. bouillon, consommé; v. fr. humel.
Homelande, s. f. soupe pour le lé... tail, eau blanche.
Homer, v. a. humer.
Honchir, Jonchire, s. f. jonchère.
Hoper, v. a. appeler; pop. houper; N. juper; o. b. br. hopa, héler.
Hopi, s. m. sommité d'un arbre; v. fr. houpil, houpier.
Hoquiotte, s. f. petite hottée.
Hoquioux, adj. barguigneur, chicanier; austr. hoquelleux; v. fr. ho... cleux.
Hosatte, s. f. houseau, guêtre longue; Ch. housette; dim. de v. fr. hose; b. br. hos, héuz.
Hougne (sans), loc. adv. sans retard; v. m. sans horgne. Plusieurs fermes isolées portent le nom de la *horgne*.
Houre, s. f. femme de mauvaise vie; v. fr. hore, hourière; N. hourie.
Houre s. f. heure.
Houter, v. n. cesser; Lorr. hôta.
Houss! cri de mécontentement et pour chasser les chiens; v. all. huz!
Houyer, v. a appeler et gronder; austr. houiller; Lorr. houer; v. fr. huier, huer; b. l. hucciare.
Hulaye, s. f. huée, cri, hurlement, austr. hulée; l. ululatus.
Hutt'vohue! cri du charretier pour exciter ses chevaux de droite.

I.

Ica, adv. encore. Voy. *ca*.
Ieu, et avec n adventice nieu, s. m. œuf; v. fr. ué; N. gnieu, gniau.
Ignon, Egnon, s. m. ognon.
In, n. de nombre un.
Ingue, s. m. ongle; l. ungula.

Digitized by Google

guiatte, s. f. griffe, onglet; Ob. inkiattes, ergots.
guions (aweir les), avoir l'onglée.
e, s. m. hièble; v. fr. jèble, euble; (Berry) iauble; b. br. ilio; l. ébulus.
ude, s. m. juif; v. fr. jeus, jéus, jius, giex.

Ioutte, prép. et adv. outre, au delà; R. hute, oute; v. fr. ultre, oltre; l. ultrà; eit'ioutte, être passé.
I s'fâ, loc. qui se rend littéralement par un ainsi fait, c'est-à-dire un semblable, un pareil.

J.

ack-chipe,, s. f. blouse de travail en toile écrue.
iant, s. m. géant; v. m. joyant; v. fr. gaiant.
ioux, adj. joyeux; v. fr. joious; b. l. gaudiosus.
alat, s. m. petit coq; (Berry) jollet; v. fr. gallet, dim. de l. gallus.
aletri, s. m. (dans la grosse enwaraye messine), pièce de monnaie; v. m. jolletreux, jalletruis.
aljon, s. m. bras qui soutient le corps d'un char, est un dim. de pat. mess. jauge, levier.
aljon, Jarjon, s. m. tourniquet placé à l'arrière d'un char; o. l. gyrare.
alouante, s. f. dévidoir; M. jalointe; Lorr. jalaude; v. fr. gerouaide. o. l. gyrare, tourner.
ambier, v. n. chanceler; pop. gambiller, chambiller; Lorr. c'hamboier.
aouaye, s. f. soufflet sur la joue; v. fr. jouée., joée.
aque, s. m. geai.
asa, adj. jaseur, babillard.
au, s. m. coq. Ch. gau; v. fr. jal, gal; l. gallus.
auche, s. m. rigole dans laquelle on enterre le fumier, = jonche.
auge, s. f. levier; chauche-branche. o. all. galgen.
auger, v. n. hésiter, tâtonner.
eline, s. m. poule; v. m. gelline; l. galline. Voy. Gleine.
eanfesse, autrefois jeanf...., terme injurieux, o. canis-fœtus, canaille.
es, contraction de je les.
esqu'a, J'qua, prép. jusques à, v. fr. joska, jesque.

Jeter, v. a. arpenter, supputer, répartir; v. fr. giter, gecter.
Jeter, v. n. pousser, bourgeonner, essaimer.
Jeton, s. m. pousse, recrû, essaim; v. fr. jeton; Ob. c'hton.
Jeuilnire, s. f. poulailler; v. fr. gelinière.
Jeulbire, s. f. gerbière; o. b. l. geliba, gerbe.
Jeuptien, voy. Geuptien.
Jeuptienne, s. f. femme maligne ou espiègle.
Jeutte, adv. juste.
Jinjalet, s. m. piquette; v. fr. ginguet.
Jôbler, v. n. muser, baguenauder; N. battre le Job.
Jocu, s. m. juchoir; N. jouquet, dim. de juc; J. joug; l. jugum.
Joindant, adj. joignant, voisin.
Joindu, s. m. jointier, machine à raboter les joints des douves; v. fr. jointeur.
Jonau, s. m. journal de terre d'environ 38 ares.
Jone, s. m. petit oiseau et spécialement moineau. Jeune.
Joquer, v. n. tarder, muser, chômer; l. jocari.
Joquer, v. n. être à joc, (juc), être au repos; v. fr. joquer. Voy. Jocu.
Jotte, s. f. chou cabus.
Jou joint à la négation = jamais et vient de jour.
Jouâion, s. m. mauvais joueur.
Jouâye, s. f. poutre horizontale à laquelle viennent se fixer les poteaux d'attache du bétail dans les étables. Archit. joutée.

Digitized by Google

Jourer, v. a. étançonner les faces intérieures (les jours) d'une baie de fenêtre.
Jouye, s. f. joie; v. fr. goie; prov. jaï; o. l. gaudium.
Joyes, s. f. pl. joyaux; v. fr. joiel, joiel.
Jugeatte, s. f. entendement, jugement; Lorr. jugeotte.
Jupiter, s. m. enfant remuant, haré, querelleur.

K.

Kerkant, adj. hardi, téméraire, outrecuidant; v. fr. cherquant.
Kermonotte, s. f. repas, festin, dim. de Kermesse.
Keskérinette, s. f. castagnette; M. Lorr. et Ch. cascarinette.
Keume, s. f. écume.
Keupote, s. f. salive; Lorr. keufate; (Berry) cupas; o. v. fr. escupir, cracher.
Keusmeyer, v. n. fatrasser.
Keuveye, s. f. litière.
Keuyeratte, s. f. petite cuillère.
Keyant, adj. qui s'écaille facilement, fragile.
Keye, s. f. écaille, — ardoise, — éclat, — parcelle, — esquille; v. m. caille.
Kezancier, v. a. remuer, tracasser, faire aller.
Kezier, v. n. s'agiter, se gratter, être sans cesse en mouvement; o. kâs, qui en b. br. dénote mouvement, agitation.
Kiache, s. f. cloche; Lorr. tiâche; Ob. kieutche; Pic. cloque; b. br. klôch; fl. klok; g. m. œ. glocke.
Kiachi, s. m. clocher.
Kiarié, adj. enjoué, gai, serein; Ob. kiairi.
Kiau, s. m. clou; l. clavus.
Kiaweti, s. m. cloutier; Lim. clouetié.
Kié, Keyé, s. f. clef; l. clavis.
Kieinche, s. f. loquet; M. clenche; Lorr. tianche; v. fr. clenque; g. m. œ. klencke.
Kié-lâcé, s. m. petit lait.
Kier, v. a. cueillir; M. cueiller.
Kieur, s. m. cœur; Lorr. keuc'h; v. m. et v. fr. cuer.
Kieuvé, s. m. claveau, maladie des moutons; Lorr. keuvé; l. clavellus.
Kiou, s. m. clos; v. fr. clous.
Kioure, v. a. clore; Ob. kiôre; v. fr. cloure; l. claudere.
Kiuc'hé, s. m. fermoir, couvercle, clavier.
Kiuc'hé, s. m. grand voile blanc que portent les femmes aux enterrements; Lorr. curché; b. br. koucher.

L.

Là! terme de charretier, abrégé de holà!
Lâcé, s. m. lait; v. fr. laicel; Lorr. là.
Lache, s. f. pou de mouton.
Laiçon, s. m. lacet; v. fr. laçon, dim. de lacs.
Lairmet, s. m. larmier.
Landrauye, s. f. femme lente et paresseuse; Lorr. landrouille; b. br. landar.
Landraige, s. m. clôture faite de barres et de pieux, appelés landres.
Lanter, v. a. et n. épeler, commencer à lire; o. pat. mess. latte, lettre.
Lanternate, s. f. feu follet; ob. lanternote; Lorr. chandelatte.
Lassmatt! excl. hélas! Lorr. lasmâ!
Latoire, s. m. raisiné, confiture; Lorr. lantiare; v. fr. laituaire; l. electuarium.
Latron de pc'hé, s. m. laiteron de pourceau, sorte de mauvaise herbe.
L'aut'cel, l'aut'lai, pr. celui-ci, celui-là.
Lèdre, préfixe que l'on peut traduire

Digitized by Google

par ladre et qui s'ajoute ordinairement à un nom injurieux. Ex. : lèdre de gueux, ladre de gueux.

Lemire, s. f. lampe = lumière.

Lenège, s. m. lignage, parenté ; v. fr. linage.

Leye, pr. f. elle ; v. fr. lei, lie.

Li, pr. m. lui.

Liât, adj. gris ; v. fr. liard ; v. prov. lear ; celt, liath.

Liatte, s. f. petit lien ; v. fr. loiette.

Lichou, s. m. viveur ; M. licheur ; v. fr. lecheor ; l. licator.

Lijerasse, s. f. lectrice.

Lijou, s. m. lecteur.

Linc, s. m. lin ; v. fr. ling.

Lincieu, s. m. drap de lit, d'où linceul, suaire ; v. fr. lainsiel ; R. lincheux ; o. linteolum, dim. de l. linteum.

Linouse, s. f. graine de lin ; v. fr. linuite.

Lirette, s. f. vin doux auquel on ajoute de l'alcool pour le préserver de la fermentation.

Liroux, adj. qui est difficile sur le manger.

Liure, s. f. purin ; jus de fumier ; Lorr. léure, louhie ; N. éliure.

Liure, s. f. lien, corde ; v. fr. lieure.

Livrâye, s. f. livrée, ruban ; (Barrois) librotte.

Livrer, v. a. mesurer, mettre en main ; v. fr. livréer.

Longe, adj. long. — Au longe, adv. au loin, au long. — Au longe de, prép. le long de... ; v. fr. au loing de...

Longne, s. f. flèche d'un char.

Lonzaine, s. f. dim. de longne qui a le même sens.

Lo su, pr. celui ; v. fr. lo cil.

Loui, s. m. loyer ; v. f. louyer.

Loûgner, v. n. badauder, ne rien faire ; r. lougner ; N. lôner.

Loûrier, v. n. veiller ; o. l. lucubrare, passer la nuit à travailler.

Louyat, adj. niais, peu dégourdi ; Voy. Ouyat.

Lujeine, Luhène, s. f. lucarne, clarté.

Luji, s. m. loisir ; v. fr. lésir.

Lurelle, s. f. lange ; o. b. br. lurel, bande de maillot.

Lurette (il y ait belle), il y a beau temps.

Lusoter, v. n. muser ; N. musoter.

Lussier, s. m. huissier ; o. l. ostiarius.

Luye, s. f. louve ; v. fr. leue, lue.

M.

Mâ, s. f. pétrin et table de pressoir ; v. fr. maie ; o. l. magida, mactra.

Mâ, s. f. bras mort de rivière, qui s'est converti successivement en marais et en prairie basse ; M. maie ; o. all. marsch ; voy. Mâc'he.

Macailles, s. f. pl. fèces, grumeaux ; M. mocoilles, moquillons, dim. de N. moches ; v. fr. mottes, mattes, grumeaux, caillots.

Mâc'he, s. f. mare ; v. fr. marche ; b. l. merscum ; all. marsch.

Mâc'hotte, s. f. dim. de mâc'he.

Mac'heroille, s. f. viorne mancienne (viburnum lantana) dont les vignerons font des bretelles de hottes et des harts.

Mac'hié, part. macéré, ramolli.

Mafri ! sorte de jurement équivalant à *ma foi* ! Lorr. mafrik.

Magjon, s. m. tubercule comestible de la gesse (lathyrus tuberosus). Ch. macujon, marcusson, meguzon ; Fl. mackson.

Maich'rer, v. a. noircir, barbouiller, masquer ; M. machurer ; Lorr. mouac'hurier ; v. fr. mascurer ; it. mascherare.

Maigneye, s. f jeune fille ; v. fr. magnie, maignée ; Ch. magneuse ; maignée, c'est surtout la fille de la maison, du manoir ; b. l. maagneya.

Maignon, s. m. pomme du manche de la bèche ; r. l. manus, la main.

Maigredasse, adj. excessivement maigre.

Maingereye, s. f. exaction, rapine ; v. m. mangerie.

Mainne, s. f. mancheron de la charrue.

Mainnecheye, s. f. trochet de raisins

Digitized by Google

cueillis avec le pampre, de façon qu'on puisse le porter suspendu à la main. M. mennechée; v. fr. mainnesine, moissine; (Berry), mousseline; r. l. manus, la main.

Maintègne, s. f. manche du fléau à battre.

Mairàc'he, s. m. marécage; R, marache; v. fr. marche; fl. marash.

Maisquegner, v. a. et n. fatrasser; M. masquigner; Lorr. maquignier; v. fr. machigner; o. l. machinari.

Maisquer, v. a. meurtrir le visage à coups de poings; austr. macquer.

Maizouaige, s. m. terre cultivée en légumes; M. mésoyage; Lorr. mazonage; v. fr. mésuage; b. l. messuagium.

Maizoui, s. m. jardinier légumier; M. mésoyer; v. m. maizowier; v. fr. masuier, mesuier.

Mâjire, s. f. masure, ruine, enclos de pierres sèches; Lorr. maihère; Pic. magière; v. fr. maixière; o. l. maceria.

Majire, s. f. marais, prairie à regain. On donne surtout ce nom aux anciens lits de la Moselle dessséchés. Mâjire = mâc'hire, dérivé de mâc'he, anciennement maxe et marche, marais; o. all. marsch.

Maju, s. m. tas de pierres; Lorr. maiju; Ch. majou; v. fr. murger, merger; b. br. merc'her; l. mercurius; v. m. imaju = in maju, tot in maju (flippe mitonno) signifient un tas, une grande quantité.

Mâlat, s. m. taon; v. fr. malot; austr. maloz; W. malton.

Malengin, s. m. mauvaise intention.

Maler, v. n. se teinter en signe de maturité en parlant des raisins; M. mêler; v. fr. malleir; o. l. maculari, se mailler, se tacher.

Maleschtri, adj. malheureux, misérable.

Mali-mala, adv. pêle-mêle.

Mali-malaye, s. f. mélange, salmigondis; pop. mèli-mêlée.

Malle, s. f. poche d'habits. C'est le même mot que malle, valise, les poches ayant été anciennement en cuir.

Mallon, s. m. moellon, pierre à bâtir. N. malon; r. molon; F. moulon.

Manmi, s. f. grand'mère; (Berry) mamie; J. mimi; N. mémère.

Maquereye, s. f. moquerie.

Maquion, s. m. grumeau; voy. Macaille.

Mârances, s. f. pl. manières, façons, jérémiades.

Mârasse, s. f. femme du maire; v. fr. mairesse. On donne aussi ce nom à une fermière.

Marcar, s. m. bouvier, pâtre; Lorr. marcaire.

Marcarreye, s. f. bouverie, vacherie; M. marcarrerie.

Mardine! juron familier qui équivaut à *mort dieu!* Lorr. mardi! mordi!

Mare, s. m. maire; v. fr. maieur; l. major.

Mare, s. m. fermier, métayer; v. all. meyer.

Margolatte, s. f. mâchoire, partie inférieure du visage; M. margoulette; Lorr. mouargolé.

Margouli (s') v. pr. s'embrasser

Marice, s. f. mal de la matrice, v. fr. et bl. appelé mal de mayre.

Marien, s. m. branche principale d'un cep de vigne; Lorr. marain; o. l. major-ramus, mair-raim.

Mariges, s. f. pl. Voy. Mârances et Moriges.

Mastoc, s. m. homme gros, lourd, épais; N. mastas; o. all. maschochs.

Mâte, s. m. magister, maître d'école.

Mâte, devant un nom propre est une qualification analogue à celle de monsieur, qui se donne aux gros propriétaires campagnards.

Mâte, se joint quelquefois à un nom commun; lo mâte boton, le principal bouton.

Maton, s. m. menton.

Matte, v. n. tarder; M. mettre; il ne mettra guère à venir.

Mattons, s. m. pl. caillebottes; N. mattes; v. fr. malons.

Mau, s. m. le mal, un mal.

Mau, adj. mauvais; mau temps, mauvais temps; mauclerc, mauvais clerc.

Digitized by Google

Mau, adv. mal; **maufat**, malfait; mau nury, mal nourri.

Maugrener, v. n. maugréer, grommeler.

Maujenatte, s. f. maisonnette; Lorr. mazenette.

Maujenaye, s. f. maisonnée.

Mautemps, s. m. contre-temps, fâcherie, sujet de chagrin.

Mautonaye, s. f. maltournée, nom que les ménagères donnent modestement à leur pâtisserie.

Mawe, s. f. grande bouche, mâchoire; cf. v. fr. moe, moue; all. maul, gueule.

Màye, s. m. le mois de mai.

Màye, s. f. la maille, maladie des yeux; o. l. macula.

Mayatte, s. f. marteau de tonnelier, mailloche; Lorr. mouyatte.

Mayatte, s. f. petit nom de femme dérivé de Marie, qui s'est ensuite employé pour désigner une jeune niaise.

Mazette, s. f. petite fille étourdie; N. mousette.

M'cheu (j'a), loc. verb. j'aime mieux; m. à mot, j'ai mieux cher.

Megin, s. m. mélange de lait, de jaunes d'œufs, de crème et quelquefois de fromage mou dont on fait des tartes de forme généralement triangulaire.

Meqnon, s. m. amant; o. fl. minnen, aimer.

Mei, pr. pers. moi.

Meic'he, s. f. Voy. Misse.

Meignat, s. m. enfant, jeune garcon; Lorr. mégnier; (Brest) meygna; P. maynat. Voy. Maigneye.

Meignat, adj. délicat, mignard.

Meire, s. f. lie, marc; v. prov. maire; o. l. amurca, marc.

Meite, s. f. matière, métal, étoffe; v. m. et v. fr. mette.

Meite, s. f. mite, ver.

Meix, s. m. jardin, préau près de la maison; Lorr. moua; v. fr. meis, max; b. l. masus; l. magus.

Melu, s. m. miroir; Lorr. mereu; N. mireux; Ch. mirour.

Mene, s. f. manne, panier; R. mante.

Men'hi, Men'ji, s. m. menuisier.

Menion, s. m. moignon, poignée du manche; o. l. manus.

Menon, s. m. manipule; v. fr. menée, manée; o. l. manus.

Menouye, **Meneuye**, s. f. monnaie; v. m. menoie. — S'matte fieu de menouye, dépenser jusqu'à son dernier sou.

Menre, adj. chétif, mauvais; v. prov. menre; N. mendre; v. fr. meindre; o. l. minor, moindre.

Mente, s. f. menterie, mensonge.

Menüade, s. f. terme générique comprenant les viscères intérieurs du porc, le foie, le cœur, les poumons, le mésentère, etc.; M. menuarde; Lorr. menoe-haye.

Merc'hau, s. m. maréchal ferrant.

Merjala, s. m. crieur de vin à vendre en détail; o. goth. merjan, annoncer.

Merjalat, s. m. jeune garçon; v. fr. marjolet, dim. de marjaud, enfant pétulant; o. jalat, dim. de jau; l. gallus, coq.

Merjalatte, s. f. jeune fille; v. fr. marjolette, marjolaine.

Mérende, s. f. goûter, repas de l'après-dînée; Lorr. mouarande; v. fr. marande; o. l. merenda.

Mésaigne, s. f. spirlin, poisson. — Mésange, petit oiseau; en Wallon mazingue. — Petite fille fluette et délicate.

Mété, s. m. marteau; Ob. mouatée.

Meu? Meu donc? N'meu? interrogation qui équivaut à n'est-ce pas, en patois n'ost-ce meu, et par contraction n'meu, meu?

Meuche, adj. moite, moisi, maigre; Lorr. meuc'he; Ch. muche; l. muccidus.

Meumme, s. f. pis, trayon, mamelle.

Meurotte, s. f. sauce à la crème et à la farine, dont on fait les crêpes, etc.; M. murotte; v. fr. murette, dim. de muire; l. muria.

Meurson, s. f. maturité; v. m. murson; Pic. meurison.

Meusé, s. m. museau; v. fr. musel, dim. de v. prov. mus, qui a le même sens.

Meusegnon, s. m. petit museau; J. meuselion.

Digitized by Google

Meussat, misset, s. m. blouse ; o. b. l. muzzetta.

Meussatte, s. f. fente, gorge d'une chemise, d'une blouse, d'une poche ; Lorr. meusse.

Meusser, v. n. se cacher, disparaître ; au s'la m'sant, au soleil couchant.

Meussier, v. a. cacher ; Ob. moussi ; v. fr. mussier ; o. celto-germ. ; b. br. moucha ; germ. mauchen, cacher, couvrir la mouse ou visage.

Meut, s. m. but, poste aux jeux d'exercices ; v. fr. mute ; b. l. muta pour meta.

Meyaye, s. f. épouse.

Meyenut, s. f. minuit ; v. fr. meienut ; (Meuse) mineuie.

Mézalé, part. contus meurtri ; mesallé, allé à mal.

Mézarer, v. n. tempêter, maugréer ; o. mes-aïrer, se fâcher.

Mi, s. f. milieu ; lai sente en mi, le sentier au milieu.

Miat, s. m. millet ; Lorr. miot.

Miatte (eune), adv. un peu ; Pic. une miette.

Miawer, v. n. miauler.

Miché, s. amant, galant.

Micmac, s. m. tripotage, mélange.

Minabe, adj. misérable, déguenillé.

Miou, adj. comp. meilleur ; Lorr. mio ; Ob. mouyou ; v. m. millour.

Mirawe, s. f. nom de chatte, originaire du Midi où Miraoüe est un dim. de Marie.

Mirguet, s. m. muguet ; v. m. murguet ; v. fr. musguet.

Mirlifiche, s. f. colifichet, affiquet.

Misse, s. f. rate ; Lorr. meic'he ; prov. melsa ; o. celt.-germ ; b. br. melc'h ; all. milz.

Misset, s. m. blouse, aumusse. Voy. Meussat.

Mitan, s. m. moitié, milieu ; o. b. l. medietaneus, d'où mitaine, gant qui ne va qu'au mitan des doigts.

Moc'hat, s. m. moineau ; M. mochot ; Lorr. mouchat ; v. fr. mouschet, c.-à-d. le mangeur de mouches.

Moc'hatte, s. f. mouche à miel ; Ob. mouoc'hatte ; v. fr. mouchette.

Mochatte, s. f. morve, dim. de l. mucus ; prov. mecho ; b. br. mec'hi.

Mo'ché, s. m. morceau ; v. fr. morsel ; Ob. mouoc'hée.

Moc'hener, v. n. glaner ; R. muchner.

Moc'hon, s. f. moisson ; v. m. mouxon ; v. fr. messon, mession.

Moiatte, s. f. soupe au vin doux ; M. mouillette ; Lorr. miessaude ; v. fr. miaulée ; o. b. l. mellita, hydromel.

Moiatte, s. f. petit vase plein d'eau, dans lequel les fileuses mouillent leur doigt, pour ménager leur salive. Voy. Mouyatte.

Moinner, v. a. mener ; v. fr. mainer, moiner ; b. l. minare.

Moitange, s. f. méteil ; v. fr. moitangé.

Moitri, s. m. métayer, fermier à moitié fruits ; v. m. moiterier ; v. fr. moictrier ; b. l. medietarius.

Mollat, s. m. gras-double.

Molnot, s. m. tourniquet placé derrière le char pour serrer la corde et la perche sur le chargement ; moulinet.

Molowe, s. f. morue ; v. fr. mollue, pour morlue ; maris-lucius.

Moncé, s. m. monceau ; v. fr. moncel.

Monihoux, Moniroux, adj. maniéré, difficile sur le manger ; Lorr. moniou ; Lim. monieirou.

Monin, s. m. homme désagréable et morose ; J. mounin ; b. Lim. mounard ; en v. fr. mounin, singe ; en patois peut mounin, vilain singe.

Monne, s. f. guenon. Peute monne, vilaine guenon ; injure qui s'adresse à une femme désagréable.

Moriges, s. f. pl. signifie en bonne part politesses, en mauvaise part grimaces et façons.

Morniffe, s. f. soufflet sur la bouche ; v. fr. mournifle ; Pic. margnoufe ; o. v. fr. mourre, museau ; (argot) mornos, bouche.

Morvaillon, s. m. petit morveux ; Pic. morvatier.

Morzif, adj. mort-ivre.

Mosener, v. n. marmoter, prononcer du bout des lèvres ; r. b. br. Muzel, lèvre.

Moteule, s. f. loche, poisson ; M. moiteule ; o. l. mustela.

Moti, motin, s. m. église. Le grand moti, l'église cathédrale ; o. mo-

Digitized by Google

nasterium; v. fr. moutier; Lorr. motté.

otré, s. m. magot, marmouset, chenet.

otus, adj. interdit, inactif; interjection paix! silence! o. l. mutus.

ou, adv. beaucoup, bien fort; v. fr. moult; l. multùm.

ou, s. m. le poumon.

oû, s. m. mors, morceau; Ob. mouo; l. morsus.

ouâye, s. f. tas d'échalas, étendue de vigne que peut garnir ce tas; M. mouée; v. m. mowée; Ob. moua; o. l. meta, moye.

ouellat, adj. muet; austr. mueau.

ouétrasse, s. f. métairie; v. m. moitresse; v. fr. moisterie; b. l. medietaria.

oulse, Mouse, s. f. mélilot; o. l. mulsus, miellé.

oure, v. a. moudre; v. f. moulre.

ourien, s. m. Ethiopien, nègre, more; Ob. mouria; R. morien; l. mauritanus.

Moûte, s. f. morte eau, bras mort de rivière; J. muete; (Vosg.) maie.

Mouton, s. m. nuage en forme de cumulus; prov. moutto; b. l. montonus.

Mouyatte, s. f. salive.

Mowe, s. f. moue, grande bouche; Lorr. gowe; v. fr. moe; all. maul.

Mowée, s. f. bouchée, goulée; v. fr. mouée = curée.

Mower, v. a. manger, mâcher.

Muc'h, s. m. mur.

Muhi, Muji, adj. moisi; v. fr. muisi; l. mucidus.

Muregne, s. f. taupinière; R. muterne; Lorr. mitrâ.

Muse, s. f. orifice d'un entonnoir; v. fr. mouse, bouche.

Muse, s. f. muselière, muserole; r. v. prov. mus, museau.

Muyer, mugir; v. fr. muir.

N.

Nâcher, v.n. mâchonner, être friand; Lorr. naquier; Ch. naquiller; all. naschen.

Nachon, s. m. friand; Lorr. nafiâ; v. fr. nacheux; (Paris) nactieux.

Nafe, nofe, s. f. neige; Lorr. nache, nôge; v. fr. noife.

Naielle, s. f. nielle, plante parasite des blés; l. nigella.

Nairoux, adj. délicat sur la propreté du manger; M. nareux; Lorr. neireux; (Paris) nifflet, nactieux; o. l. naris.

Nante, adj. haletant, pantois. Apocope de v. fr. Alenant, essoufflé.

Nanteye, s. f. lentille.

Nate, s. f. plain-chant, musique.

Nattier, v. a. nettoyer; N. nettier.

Nausse, s. f. morve, matière visqueuse et mucilagineuse; R. nase.

Nawé, s. m. noël; Pic. noué; W. noié; J. nouvé.

Nawi, s. m. noyer; v. fr. noisier, nogier; b. l. nogerius.

Nawion et par aphérèse, awion, owion, noyau; Lorr. Noillon; v. fr. Noeillon.

Nayer, v. n. nier; l. negare — noyer; l. necare.

Nayu, s. m. terrain noyé, noue marécageuse.

Neiges, s. f. pl. fesses; v. fr. naiges, naches.

Neipe, s. f. nèfle; v. m. nepple; v. fr. mesple: l. mespilum.

Neipi, Népli, s. m. néflier; v. fr. nesplier.

Nem', Noum', Nonme', loc. interrogative équivalant à n'est-ce pas, quand on tutoie la personne à qui l'on parle. Dans le cas contraire on dit n'meu, meu! (voyez ce mot); o. l. nùm, nonne.

Nénet, s. m. tétin.

Nes, syncope de ne les. Je nes vieume, je ne les veux mie.

Neur, adj. noir; Ob. nœre; v. fr. neir.

Neurotte, s. f. noiraude, nom d'une vache noire.

Digitized by Google

Névaye, s. f. navette; v. m. naivée.
Niânia, s. m. homme indécis; n. miannian; (Berry) gniogniot.
Niâniate, s. f. femme indolente.
Niant, adv. de négation, non; Pic. nient; v. prov. nien; v. fr. nient noient.
Niauche, Niauchon, adj. nice, niais.
Nieu, s. m. œuf; v. pat. ieu; v. fr. uef.
Nieu, adj. neuf, nouveau.
Niquedouye, s. m. nigaud; Ch. Niquedouille.
N'meu ? voy. Meu.
Nomene, adj. nice, ignorant, novice.
Non, syncope de ne le. Je non vieume, je ne le veux mie; v. fr. non, no, nu.
Nônau, s. m. homme sans résolution.
Non fa, loc. négative opposée à *si fa*, non pas; v. fr. non faz; R. non fait; W. nofait.
Non fra, nenni, je ne le ferai pas; R. et N. nonfrai.
Nongotte (ai), loc. adv. sans voir clair, dans l'obscurité.
Nonnatte, s. f. épingle; v. fr. nonnette.
Nonne, Nône, s. f. heure du dîner, midi.
Nonon, nononque, s. m. oncle.
Nou, s. m. nœud; v. fr. nous; l. nodus.
Nouâye, s. f. ondée, pluie soudaine; o. l. nubecula, nuée.
Nourer, v. n. refuser, dire non.
Nowe, s. f. nue; l. nubes.
Nowe, s. f. noue, pli de terrain où descendent les eaux des terres environnantes; noe, nau; v. fr. nave; b. l. noa; b. br. Noëd; germ. noch.
Nujatte, Neuhatte, s. f. noisette; Ch. neuxette, dim. de v. fr. neuze, noix.
Nuri, v. a. nourrir.
Nut, nuit; v. fr. neu, nuech; prov. noit, nuh.
Nutaye, s. f. nuitée; v. fr. neutie, nuitié.

O.

Obson, s. m. champignon. Voy. Aubson.
Oc'he, s. m. ours. Moinou d'oc'he, meneur d'ours; v. fr. urs, ors; l. ursus.
Oc'he, s. m. clavette crochue qui fixe l'essieu au moyeu de la roue; v. m. osse, orse; R. ouche; v. fr. eusse; J. oncette; F. onzare; o. l. uncus, crochet.
Oc'hner, v. a. ourler.
Œuillat, s. m. liseron des champs. Voyez Euyat. Au pressoir on donne aussi le nom d'œillats aux mottes qui existent dans les marcs que la taille a retranchés du pain.
Omare, s. f. armoire. Voy. Aumare. M. ormoire; Mn. ormouère; o. (v. basq.) oramia, l'armoire au pain?
Omâye, s. f. hommée, mesure de vigne.
On, se dit pour au, ou, dans le, en patois comme en vieux langage messin.
Oncli, Onclin, s. m. oncle.
Opératou, s. m. dentiste qui opère sur les places publiques.
Ostiner, v. a. agacer, irriter; v. fr. astiner; b. br. atahinein.
Ouâter, v. a. *regarder*; v. m. ouaiter. Voy. Water.
Ouc'hé, s. m. oiseau; Lorr. ouhé; Ob. ouheu; o. aucellus pour avicellus, dim. de l. avis.
Ouc'hé, s. m. oiseau de maçon; Lorr. ogé; N. augeot, dim. de l. alveus.
Oudile, s. et adj. **Odile**, n. pr. devenu synonyme de sot, bénet.
Ouettené, adj. sali, souillé.
Oujlion, s. m. oisillon, petit oiseau.
Oule, s. f. huile; v. fr. oeile; l. oleum.
Oulion, s. m. cruchon à huile.
Our'reyes, s. f. pl. bijoux, objets en or; R. orreries.
Ouss ! dehors, à la porte! Voy. Houss.
Ousu, part. osé; R. osu; l. ausus.
Ousson, s. m. oison; v. m. osson; v. fr. oyon.
Ouye, s. f. oie; v. fr. oue; J. ouille; Ch. auc; b. l. auca.
Ouyat, s. et adj. sot; par attraction de l'article on en a fait Louyat.

Digitized by Google

uyatte, s. f. et adj. femme sotte; v. fr. ouette. On dit aussi Louyotte.

uye-to? entends-tu. Impératif du verbe ouyi, ouïr.

Ozeroille, s. m. érable forestier; v. fr. oixeroille, ozeraille, ozerable; o. b. l. azerus d'où le dim, azerulus, azeroille.

P.

'à, s. f. part; en latin pars.

'âche, s. f. paix; Ob. paic'he; l. pax.

'achou, s. m. grossier paysan; r. n. pachu; Lorr. pacoul; v. fr. pacant.

'ac'hou, s. m. pêcheur; v. m. pauxeur; v. fr. poixour; l. piscator.

Pac'hon, s. f. portion; v. fr. parchon, parson.

Pac'hon, s. m. échelon. Dim. de v. fr. pau; l. palus.

Paçon, s. m. petit pot; v. m. posson; (Paris) poisson.

Paic'hé, s. m. paisseau, échalas; v. m. paxel; v. fr. paixel; l. paxillus.

Paic'heler, v. a. paisseler, échalasser.

Pai-c'heu, Pai-lai, adv. par ici, par là.

Painaye, s. f. pièce de toile, M. pannée; v. fr. panel.

Painé, s. m. guenille, bas de robe ou de chemise; austr. pannais.

Pairentaige, s. m. parenté.

Pairu, s. m. empois, colle de tisserand; M. parn; Lorr. pouarou.

Paitenaye, s. f. carotte, panais; v. m. pastenée; l. pastinaca.

Paiteuré, s. m. pâtureau; v. fr. pasturel.

Paitrau, s. m. pâturage; v. fr. pastural, pastureaul; b. l. pasturale.

Palache, (grande) s. f. nom que l'on applique à une femme longue et sèche, par allusion à v. fr. palache, épée longue.

Pâlant au respect, loc. usitée pour *révérence parler*.

Pale, s. m. poêle, fourneau; o. l. patella.

Pale, s. m. chambre d'honneur où il y a ordinairement deux lits montés; v. m. paille; o. l. pallium.

Paloche, s. f. grosse et grande main. Augm. de l. pala, pelle.

Palouc'he, s. f. pelure, épluchure.

Pampoille, s. f. fille abandonnée, nonchalanle; m. pampouille.

Pan, s. m. empan; all. span.

Pancouffe, s. f. crêpe cuite dans la poêle; all. pfannkuchen.

Pansatie, s. f. panse préparée par les tripiers.

Paour, s. m. gros paysan allemand; v. all. paur, bauer.

Papi, s. m. grand-père; Lorr. papi; l. pappus.

Papoufe, s. f. moufle, gant fourré.

Pârier, v. a. défoncer un terrain, en extraire les pierres.

Pâriou, s. m. carrier; v. m. payrieulx; v. fr. perreur.

Pârire, s. f. carrière de pierres. Lorr. parère; v. fr. pairière; b. l. petraria.

Paroli, s. m. discours, éloquence; sorte de jeu de billes.

Paron, s. m. petit mur; v. prov. peiron; b. l. petronus.

Pas, Passe, adj. épais; Lorr. ch'pas; v. fr. espés; l. spissus.

Pas moins, adv. néanmoins.

Passe, s. f. plaisanterie au gros sel, bourde, épais propos.

Passou, s. f. épaisseur.

Patâ (grous), gros pataud; (Berry) patais; M. patouf; v. fr. paoutar.

Patraque, s. f. espèce de pomme de terre. Patate.

Patrasse, adj. f. qui pette au feu ou à l'air; pierre patrasse ou patarasse.

Pâtis, s. m. tas de pierres recueillies dans un terrain cultivé; v. fr. pastis.

Pau, s. m. pal, picu, piquet; v. fr. pau, l. palus.

Pauchon, s. m. morceau de toile ou de drap dont l'ouvrier entoure ses pieds en guise de chaussettes. C'est pour panuchon; de l. pannus.

Digitized by Google

Paulle, s. f. pelle; v. m. palle; v. fr. pale; l. pala.
Pauler, v. a. peller M.
Paulire, s. f. ouverture au bas d'une porte pour les poules.
Paumaige, s. m. les épis du blé sur pied.
Paume, s. f. épi de blé; R. pame; l. pomum, le fruit.
Paute (envier au), locution qui se dit populairement et en vieux français, envoyer au peautre, envoyer coucher.
Pawe, s. f. peur; v. fr. paor, paour; l. pavor.
Pchat. Voy. Bechat.
Pché, s. m. cochon. Voy. Pouc'hé.
Pc'hon, s. m. poisson; v. m. poxon; Ch. pichon; v. prov. peisson; dim. de v. fr. peis; l. piscis.
Pèce, s. f. pièce; v. fr. pesque; b. l. pechia; b. br. pech, pez.
Pec'hatte, s. f. pissat; Pic. pichatte; R. pissiate.
Pec'houne, personne, pas un; Lorr. pac'honne.
Pegnon, s. m. brin d'osier, propre à servir de lien; M. pignon.
Peingne, s. m. came de rouet denté; M. peigne; o. celt. penn, pointe.
Pemati, s. m. pommier sauvage.
Penat, s. m. pineau, sorte de raisin allongé en pointe; o. celt. penn, pointe.
Pene, s. m. épine; Lorr. pinque; Ob. épeigne.
Penelle, s. f. prunelle; M. pernelle, dim. de l. prunum.
Penoux, adj. épineux; o. l. spinosus.
Penre, **Prenre**, v. a. prendre; Lorr. penre; v. fr. pregner; l. prehendere.
Pepion, s. m. pepin; Mn. poupin; o. l. pupus.
Peque, s. f. piquette; M. pique; Rn. poche; o. l. posca.
Per aut'foués, adv. autrefois.
Perpous, s. m. propos; v. fr. perpaus.
Peroueille, s. f. toton, pirouette; moule de bouton percé d'un trou au milieu.
Pesets, s. m. pl. paille de pois; v. m. et Lorr. pesas.

Pessatte, s. f. écumoire, passoire; M. passotte; R. passe à pois.
Pessaye, s. f. pas, démarche et vestige; v. fr. passet.
Petiat, adj. petit; (Bourg.) petiot, dim. de l. putus.
Pétrée, s. f. étincelle pétillante; N. pétrelle.
Pétremene, s. f. maille ou denier de saint Pierre.
Peuchat, s. m. pouce; v. m. puchot, peuchet doigt; v. f. poucet, pouchier, dim. de poulce; l. pollice.
Peurcha, s. m. bal d'un lendemain de noce, auquel peuvent prendre part tous les jeunes gens du village sans être invités et avec leurs vêtements ordinaires des jours ouvrables; o. v. fr. pourchas.
Peurier, v. a. réduire en purée; N. purer.
Peut, adj. laid, désagréable; J. peut; v. m. et v. fr. put; l. putis.
Peutraye, s. f. laideur.
Peuyat, adj. se dit des céréales, qui secouent trop facilement leur graine, et au figuré de ceux qui sont prodigues et dissipateurs.
Peuyer, v. n. s'égrener, laisser tomber sa graine.
Peuyer, v. a. débarrasser un fruit de son enveloppe, dépilloter, éplucher; o. l. pilare, piller, peler.
Peuyon, s. m. enveloppe des fruits, bâle, glume des graines de céréales; prov. peyoun; b. l. pillo; b. br. pell.
Pezat, s. m. peson, balance romaine; M. pesot; Mn. pesée.
Piadier, v. a. plaider.
Piaïer, v. a. plier.
Piat, adj. petit; v. fr. piot.
Piawer, v. n. piauler, geindre.
Pîc'hatte, s. f. bleuet; Lorr. pihhotte; R. perselle; Ch. persinette; r. v. fr. pers, bleu.
Pîc'he, s. f. pêche; F. parse; v. fr. persegue; l. persicum.
Pîc'hi, s. m. pêcher; o. l. persicus.
Pi d'moc'hat, s. m. pot à moineaux.
Pidoune, s. f. toupie.
Piessente, s. f. petit sentier.
Piettenaye, s. f. platelée, platée.

[illegible], s. m. plumet; Ch. plomoir.
[illegible], s. m. couette de plumes; [illegible].
[illegible], v. n. pleuvoir; Lorr. piooui; [illegible].
[illegible], s. m. botte de chanvre plié [illegible]; v. fr. playon.
[illegible], s. m. morceau de bois pour [illegible] le coutre de la charrue; [illegible] plaion.
[illegible], s. f. pivoine; v. fr. pione; [illegible].
[illegible], s. f. rossée, frottée; N. pille; [illegible] pila.
[illegible], s. m. hampe ornementée qui [illegible] un cierge en guise de [illegible]; v. fr. pillé; o. b. br. pill, [illegible].
[illegible], s. m. grosse bille à jouer. Dim. [illegible] pila, pelote.
[illegible], s. f. pl. épinards; v. fr. [illegible].
[illegible], adj. criard; M. pinchard.
[illegible], v. n. pleurer; Lorr. fioler.
[illegible], s. f. pluie; Lorr. pieuche, [illegible]; v. fr. ploge, plueve; l. [illegible].
[illegible], s. f. pépinière de vigne; M n. [illegible]; o. pupinus dim. de l. [illegible].
[illegible], s. f. moule de bouton. Voy. [illegible].
[illegible], v. n. piétiner; M. pitoler; [illegible] paileler, péteiller; l. pede [illegible].
[illegible], s. f. langue, babil.
[illegible], s. f. érable-plane; R. [illegible].
[illegible], s. m. coussinet, plumas-[illegible]; v. m. plumesuel; v. pr. plu-[illegible].
[illegible], s. m. plomb.
[illegible], s. f. peine; Ob. pouonne; [illegible] peine; l. pœna.
[illegible], adj. et s. ivre, ivrogne; pop. [illegible]; o. l. posca, vinot.
[illegible], s. m. saligaud, o. b. br. pouc'h, [illegible].
[illegible], s. f. baie d'aubépine; R. [illegible].
[illegible], s. f. pêcherie de pois-[illegible]; v. m. pauxerie; l. piscaria.
[illegible], s. f. cochonnerie.

Poc'hession, s. f. procession; v. fr. porcession.
Poc'hion, s. m. cochon de lait = porcillon dim. de l. porcellus.
Poëd'chin, s. m. chiendent = poil de chien.
Poëd'seuk, s. m. dragée = pois de sucre.
Poéhon, s. f. poison.
Poeiratti, s. poirier sauvage.
Poeire (lai), sorte de jeu à courir appelé à Metz la poire.
Pogne, s. f. poing.
Pognot, s. m. poignée, la seizième partie du bichet.
Poiatte, s. f. haut de la tête. Dim. de v. fr. poy; b. l. podium, sommet.
Poiatte, s. f. poulette; Ob. pouiatte.
Poion, s. m. poulet; Lorr. pouyon; W. puillon; dim. de l. pullus.
Poiah! largesse de pois! Cri que les enfants poussent à l'issue des baptêmes.
Polat, s. m. chalumeau, tuyau de paille; M. polot; Lorr. poilot.
Poleur, **Pleur**, v. a. pouvoir; o. l. pollere.
Pope, s. f. poupée; Lorr. poupe; l. pupa.
Pôpeigne (Novéant), s. f. buis; o. bô-beigne, bois bénit.
Pôpelieure, s. f. petite vérole. Voy. Proprieulle.
Popli, s. m. peuplier; N. peuple; J. puble; l. populus.
Popotte, s. f. bouillie, soupe; N. papoute; v. fr. papote; prov. pepete. Dim. de l. papparium; Lim. popar, bouillie.
Poque, s. f. pustule; v. f. pocque. Les poques (fl. pokken) signifient la petite vérole; en Lorr. la poquette.
Poque, s. f. grosse main; N. poque; Mn. pocre.
Poquè, adv. interr. pourquoi?
Poratte, s. f. porreau; N. poirette.
Poraye, s. f. porreau et légumes en général; v. fr. porrée; fl. poreye.
Porc'hure, v. a. poursuivre; austr. porxeure; v. fr. pourchure; l. prosequi.
Porjeter, v. a. crépir; v. fr. pourjeter; l. projicere.

Digitized by Google

Pleumar, s. m. plumet; Ch. plomoir.
Pleumon, s. m. couette de plumes; M. plumon.
Pleur, v. n. pleuvoir; Lorr. pioou; l. pluere.
Pleyon, s. m. botte de chanvre plié et tressé; v. fr. playon.
Pleyon, s. m. morceau de bois pour tourner le coutre de la charrue; v. fr. plaion.
Ploune, s. f. pivoine; v. fr. pione; l. pæonia.
Pile, s. f. rossée, frottée; N. pille; b. br. pila.
Pilé, s. m. hampe ornementée qui supporte un cierge en guise de torche; v. fr. pillé; o. b. br. pill, bille.
Pilet, s. m. grosse bille à jouer. Dim. de l. pila, pelote.
Pinaches, s. f. pl. épinards; v. fr. espinache.
Pinchâ, adj. criard; M. pinchard.
Pioler, v. n. pleurer; Lorr. fioler.
Piowe, s. f. pluie; Lorr. pieuche, plioufe; v. fr. ploge, plueve; l. pluvia.
Pipine, s. f. pépinière de vigne; M n. poupinière; o. pupinus dim. de l. pupus.
Pirouelle, s. f. moule de bouton. Voy. Peroueille.
Pitaler, v. n. piétiner; M. pitoler; v. fr. paiteler, péteiller; l. pede terere.
Platine, s. f. langue, babil.
Plainne, s. f. érable - plane; R. plene.
Pleumesieu, s. m. coussinet, plumasseau; v. m. plumesuel; v. pr. plumassol.
Plion, s. m. plomb.
Poaine, s. f. peine; Ob. pouonne; v. fr. poine; l. pœna.
Pochâ, adj. et s. ivre, ivrogne; pop. pochard; o. l. posca, vinot.
Pochi, s. m. saligaud, o. b. br. pouc'h, sale.
Pochatte, s. f. baie d'aubépine; R. bouchette.
Poc'hereye, s. f. pêcherie de poissons; v. m. pauxerie; l. piscaria.
Poc'helreye, s. f. cochonnerie.
Poc'hession, s. f. procession; v. fr. porcession.
Poc'hion, s. m. cochon de lait = porcillon dim. de l. porcellus.
Poëd'chin, s. m. chiendent = poil de chien.
Poëd'seuk, s. m. dragée = pois de sucre.
Poéhon, s. f. poison.
Poeiratti, s. poirier sauvage.
Poeire (lai), sorte de jeu à courir appelé à Metz la poire.
Pogne, s. f. poing.
Pognot, s. m. poignée, la seizième partie du bichet.
Poiatte, s. f. haut de la tête. Dim. de v. fr. poy; b. l. podium, sommet.
Poiatte, s. f. poulette; Ob. pouiatte.
Poion, s. m. poulet; Lorr. pouyon; W. puillon; dim. de l. pullus.
Poiah! largesse de pois! Cri que les enfants poussent à l'issue des baptêmes.
Polat, s. m. chalumeau, tuyau de paille; M. polot; Lorr. poilot.
Poleur, Pleur, v. a. pouvoir; o. l. pollere.
Pope, s. f. poupée; Lorr. poupe; l. pupa.
Pôpeigne (Novéant), s. f. buis; o. bôbeigne, bois bénit.
Pôpelieure, s. f. petite vérole. Voy. Proprieulle.
Popli, s. m. peuplier; N. peuple; J. puble; l. populus.
Popotte, s. f. bouillie, soupe; N. papoute; v. fr. papote; prov. pepete. Dim. de l. papparium; Lim. popar, bouillie.
Poque, s. f. pustule; v. f. pocque. Les poques (fl. pokken) signifient la petite vérole; en Lorr. la poquette.
Poque, s. f. grosse main; N. poque; Mn. pocre.
Poquè, adv. interr. pourquoi?
Poratte, s. f. porreau; N. poirette.
Poraye, s. f. porreau et légumes en général; v. fr. porrée; fl. poreye.
Porc'hure, v. a. poursuivre; austr. porxeure; v. fr. pourchure; l. prosequi.
Porjeter, v. a. crépir; v. fr. pourjeter; l. projicere.

Digitized by Google

Porjeye, s. f. ciboule, ciboulette.
Porjon, s. m. civette, qui se mange en vert; R. porion; Pic. porgeon.
Pos'que, conj. pour ce que, puisque.
Potaton, s. m. pomme de terre; R. pétote; Lorr. patate.
Potat, s. m. petit pot, petit trou; M. potot; b. l. potetus.
Potaye, s. f. potée, pot-au-feu; N. potaye; o. b. br. pôdad.
Pote, s. m. fossette que font les enfants pour jouer; N. pote; v. fr. bot, bode.
Potte, s. f. lèvre, moue; Lorr. potte; Lang. poutes; v. fr. baubes; Mn. pappe.
Pou, **Pau**, adv. peu; v. f. pauc; l. pauci.
Pouc'hé, s. m. pourceau; v. fr. pourcel; Ob. pouc'hé; l. porcellus.
Pouc'heleire, s. f. matrice de la truie; o. l. porcella.
Poupa, s. m. pupille de l'œil; o. l. pupa, jeune fille.
Poupa, s. m. bout du sein; v. prov. popa; Dauph. poupet; l. papilla. Dim. qui suppose le simple pappa.
Pourat, **Pourenat**, adj. pauvret; Lorr. pourot.
Poure, adj. pauvre; Pic. paure; v. fr. paovre; l. pauper.
Poure, s. f. poudre, poussière; v. fr. porre, puldre; l. pulvere.
Pourichinel, s. m. polichinel; (Reims) poriginel.
Pouromme, s. m. crapaud; Lorr. paure-hôme.
Poussat, s. m. poussière; Ob. c'hpoussa.
Poussatte, s. f. bouillie; dim. de l. puls.
Poussatte, s. f. petite salade de couche; M. poussotte.
Poussaye, s. f. poussée, chasse, volée de coups; R. poussade.
Poussaye de chémi, s. f. poussée de chemin.
Poute, poutire, s. f. porte, portière.
Pouteure, s. f. nourriture destinée au bétail; M. pouture; R. peuture; v. fr. pulture; o. l. puls, pultis, bouillie, gruau.

Poyot, s. m. petite hauteur; dim. de v. fr. poy; b. l. podium, mont.
Praquerou, s. m. procureur.
Praker, v. n. bavarder, médire; Lorr. praquai.
Pregner, **Pranier**, v. n. parquer ou paître dans les champs; Lorr. pranzier; o. l. prandere.
Pregneure, (en). Les vaches sont dites en pregneure, quand sur le midi elles se reposent à l'ombre pour ruminer.
Preite, s. m. curé de la paroisse.
Prematte, v. a. promettre.
Preme, adj. premier; v. fr. presme. En preme; l. imprimis.
Preti, v. a. pétrir; R. pertrir; v. fr. poitrir; v. prov. prestir; l. pistrire.
Preuche, s. m. office et sermon protestants.
Prifat, s. m. forfait, prix convenu; Lang. prefat.
Propieu, **Proprieu**, s. m. pourpier; v. prov. polprier; v. fr. porchaille.
Proprieulle, **Popelieure**, s. f. petite vérole; Lorr. porpelure; Ob. pouarperelle; o. l. purpurella; dim. de purpura, pourpre, sorte de maladie.
Proserpine, s. f. diablesse, mégère ou simplement femme remuante et habile.
Proune, s. f. prône, réprimande, recommandation.
Pucheye, s. f. pincée, prise.
Puc'he, s. m. puits, Pic. puche; v. fr. puch, puts; l. puteus.
Pucin, s. m. poussin; v. fr. poulcin.
Puciota, s. et adj. vétilleur, qui perd son temps à chercher les puciottes.
Puciote, s. f. puceron.
Pûioux, adj. pouilleux; prov. pevouilloux.
Purbrais (en), loc. adv. les bras nus; W. pulebras; Pic. en purette, en pile manche.
Purésie, s. f. pleurésie; Lang. puren.
Pûri, v. n. pourrir; v. fr. puerrir; v. prov. poirir.
Pussovent, adv. de négation; nenni au contraire; M. plus souvent!
Putt! interj. bah! R. putt, peutt!

Q.

…, s. m. angle, coin; v. f. carre, …; b. l. quarria.
…, **Quouarotte**, s. f. court …, champ qui va en pointe.
…! interr. qu'est-ce?
…ler. Voy. Cubouler.
…, s. m. croûte de lait sur la tête …fants Voy. Bosatte.
…, s. m. nom que l'on donne …bitants de Failly.
…, **Queuler**, v. n. tremper un … dans le ruisseau et en …er les passants, droit carna… du Quelaut ou dernier …Failly.
…, s. f. nom que portent …p de cantons de terre voi… les villages; v. m. cumene, …; o. fl. kempf; R. keme et …; Pic kemine, chanvre.
…, s. m. cugnot; v. fr. quignet; … de l. cuneus, coin.
…çat. Voy. Cainecat.
…, s. f. petite dent d'enfant, … de v. fr. quenne, dent.
…, pron. indéf. quel…
…ssier, v. a. jeter par-dessus … de l'autre côté; croiser; Lorr. cuerbaussier; N. **enquervoiser**, mettre en croix.
Quérébant. Voy. Cairaiban.
Querre, v. a. quérir, chercher; **Lorr.** quouerre; l. quærere.
Quesier. Voy. Caizier.
Queusse, s. f. pierre à aiguiser et son étui; v. fr. quousse; l. cos, queux.
Queuss'seut, adv. soit, que ce soit.
Quevé, s. m. cuveau; o. b. l. cupellus, dim. de cupa.
Quica, s. m. (terme enfantin) œuf de poule. Voy. Coca.
Quicâye, s. f. nom qui s'applique au propre à une femme qui louche, et figurément à une femme à prétentions. Voy. Câyer.
Quioule, s. f. quenouille; **Lorr. kiôle**; o. l. colus.
Quiquemboule. Voy. **Cuquemboule.**
Quoniam ou **Quoniam bonus**, s. m. bonasse.
Quosiment, adv. quasi, presque.
Qouâte, s. f. quarte, certaine mesure qui était la quatrième partie du setier pour les liquides et du resal ou muid pour les grains.
Quouétrépaye, s f. lézard.
Quôvo. Voy. **Côveau.**

R.

…, s. m. résidu, reste, *grabeau*.
…, s. m. arrête-bœuf, bugrane, … épineux; (Jura) revirbu; ….
…, s. m. laboureur.
…, adj. rêche, rude, revêche; … rache; n. rêque; v. prov. …; v. fr. riache; b. br. rog; … roch.
…, s. f. rayon de soleil, air de ….
…, s. m. chose de rebut; N. rafus; … ravan.
…ner, v. n. grommeler, rabâcher; …) ragonner; pop. ragoter.
Râhon, **Rajon**, s. f. raison; v. fr. raaijon.
Raibiou, s m. nom que l'on donne à ceux qui vont amasser du bois dans les forêts = rapilleur, robilleur.
Raicoc'hier, v. a. raccourcir.
Raicripoté, part. ratatiné, racorni; Lorr. cripoté, crapi, péjoratif de crispé, crêpé, l. crispatus.
Raifourrer, v. a. affourrer, affourrager; o. b. l. fodrum, fourrage.
Raigaiger, v. a. recouvrer, regagner; v. fr. racacher; Ch. ragosser.
Raigat, s. m. ragot, courtaud — cochon de petite taille — crapaud.

Digitized by Google

Q.

Quarre, s. m. angle, coin; v. f. carre, quierre; b. l. quarria.

Quarotte, Quouarotte, s. f. court champ, champ qui va en pointe.

Quas'sat? interr. qu'est-ce?

Quebouler. Voy. Cubouler.

Quéhin, s. m. croûte de lait sur la tête des enfants. Voy. Bosatte.

Quelaut, s. m. nom que l'on donne aux habitants de Failly.

Queler, Queuler, v. n. tremper un écouvillon dans le ruisseau et en asperger les passants, droit carnavalesque du Quelaut ou dernier marié à Failly.

Quemene, s. f. nom que portent beaucoup de cantons de terre voisins des villages; v. m. cumene, cumine; o. fl. kempf; R. keme et came; Pic kemine, chanvre.

Queniat, s. m. cugnot; v. fr. quignet; dim. de l. cuneus, coin.

Quenneçat. Voy. Caineçat.

Quenottie, s. f. petite dent d'enfant, dim. de v. fr. quenne, dent.

Quéquinque, pron. indéf. quelqu'un.

Querbaussier, v. a. jeter par-dessus ou de l'autre côté; croiser; Lorr. cuerbaussier; N. enquervoiser, mettre en croix.

Quérébant. Voy. Cairaiban.

Querre, v. a. quérir, chercher; Lorr. quouerre; l. quærere.

Quesier. Voy. Caizier.

Queusse, s. f. pierre à aiguiser et son étui; v. fr. quousse; l. cos, queux.

Queuss'seut, adv. soit, que ce soit.

Quevé, s. m. cuveau; o. b. l. cupellus, dim. de cupa.

Quica, s. m. (terme enfantin) œuf de poule. Voy. Coca.

Quicâye, s. f. nom qui s'applique au propre à une femme qui louche, et figurément à une femme à prétentions. Voy. Câyer.

Quioule, s. f. quenouille; Lorr. kiôle; o. l. colus.

Quiquemboule. Voy. Cuquemboule.

Quoniam ou **Quoniam bonus**, s. m. bonasse.

Quosiment, adv. quasi, presque.

Qouâte, s. f. quarte, certaine mesure qui était la quatrième partie du setier pour les liquides et du resal ou muid pour les grains.

Quouétrépaye, s. f. lézard.

Quôvo. Voy. Côveau.

R.

Rabiau, s. m. résidu, reste, *grabeau*.

Rabieu, s. m. arrête-bœuf, bugrane, ononis épineux; (Jura) revirbu; F. ratabaô.

Raboreu, s. m. laboureur.

Rac'he, adj. rêche, rude, revêche; Lorr. rache; n. rêque; v. prov. rauch; v. fr. riache; b. br. rog; germ. roch.

Radieye, s. f. rayon de soleil, air de feu.

Rafon, s. m. chose de rebut; N. rafus; prov. ravan.

Ragonner, v. n. grommeler, rabâcher; (Meuse) ragonner; pop. ragoter.

Râhon, Rajon, s. f. raison; v. fr. raaijon.

Raibiou, s m. nom que l'on donne à ceux qui vont amasser du bois dans les forêts = rapilleur, robilleur.

Raicoc'hier, v. a. raccourcir.

Raicripoté, part. ratatiné, racorni; Lorr. cripoté, crapi, péjoratif de crispé, crêpé, l. crispatus.

Raifourrer, v. a. affourrer, affourrager; o. b. l. fodrum, fourrage.

Raigaiger, v. a. recouvrer, regagner; v. fr. racacher; Ch. ragosser.

Raigat, s. m. ragot, courtaud — cochon de petite taille — crapaud.

Digitized by Google

Raigranse, s. f. rallonge.
Raima, s. m. michette que l'on fait avec la raclure du pétrin et le reste de la pâte qui a servi à faire le pain. En patois forésien ramat est le nom de la racloire du pétrin.
Raimaisse, s. f. ramasse, réprimande accompagnée de houssines (ramices l.).
Raime, s. f. rameau; v. fr. rame, raim.
Raimotte, s. f. ramille; v. fr. ramesseau, rainsel.
Raimure, s. f. rameau; v. fr. ramule, ramée; Ch. ramaille, ramerel.
Raimon, s. m. longue gaule garnie de ses feuilles, avec laquelle on ramonne les cheminées; o. l. ramus.
Raimende, s. f. reprise à l'aiguille, raccommodage; Lorr. ramande.
Raimender, v. a. et n. augmenter ou baisser de nouveau de prix.
Raimicher, (s'), v. pr. se rattraper, se raccrocher aux branches; (Reims) se ramicher; o. l. ramices, rameaux.
Rain, s. m. brin, branche; l. ramus.
Raipajier, v. a. apaiser. R. rapaiser; Ch. rapouaiger.
Raipes, s. f. pl. broussailles; v. fr. rapes; b. l. rapœ; l. ribes, rubi.
Raipet, s. m. lieu plein de broussailles; v. fr. rabine; l. rubetum.
Raipeyes, s. f. pl. bois taillis, bois brocéreux; v. fr. rapailles; b. l. rispalia.
Raipire, s. f. marque de séparation faite dans un bois, en taillant ou pelant des brins de distance en distance; M. rapière; o. b. l. raspare, râper.
Raipoier (s'), v. pr. se refaire, se remplumer; M. se rapouiller; W. se repuler; fr. se rempoiler, se rempouiller.
Raisatte, s. f. ratissoire; R. rasette.
Raissu, adj. rassis, posé, grave; v. m. rassus.
Raisu, s. f. résidu, reste; Lorr. raizin.
Raivaler, v. n. baisser de prix; Lim. ravaler.
Raivauder, v. n. tracasser, trôler, s'agiter; M. ravauder; Pic. raveuder; péjor. de v. fr. raver, resver, courir à l'aventure.
Raivaudereye, s. f. chose de peu de valeur, à force d'avoir été ravaudée.
Raivesatte, s. f. action de se raviser; M. ravisette.
Ralle, adj. rare; v. l. rallus pour rarus.
Raminer, v. n. réfléchir, ruminer; o. le r réduplicatif et le b. br. menna, penser, réfléchir.
Ramonaçaqui, s. m. sorte de jeu d'enfants, dont le sens est tel: ramenez, dit le maître du jeu; c'est qui, c'est qui, disent les autres joueurs; et celui qui est désigné est ramené au but à coups de mouchoir.
Ramoner, v. n. grommeler, rabâcher; Lorr. raminer; Lim. ramouna.
Rampant, s. m. lierre; R. rampe.
Rampanre, v. a. reprendre.
Ran, s. m. toit à porcs; Ch. ranc; v. fr. eran, harans; l. hara.
Rangler, v. n. râler; Lorr. rangola; v. fr. raancler; l. strangulari.
Ranqueser, v. a. quereller, rapporter; Lorr. rancuser; Lim. rongossa.
Raouss! à la porte, dehors; o. germ. her-aus!
Rapiau, s. m. renvoi, vapeur d'estomac; N. répet.
Rapiau, s. m. (terme de jeu), rappeau, forme ancienne de rappel; M. rampeau; Lorr. raipiat; Lang. rampel.
Raquion, **Rauquion**, s. m. épais crachat; N. raquillon, dim. de v. fr. rasque, raque, crachat tiré avec effort.
Raquionner, v. n. cracher avec effort.
Rate, s. m. rata, sorte de mets.
Rau, s. m. matou, chat mâle; v. fr. rau, ro; Ch. marou; N. marouau.
Rau, s. m. roseau; v. fr. ause; prov. raus; b. br. raoz; all. raus, rohr.
Raubeuc'he, adj. rêche, âpre, revêche; v. fr. rubeste. Voy. Rébeuc'he.
Rauc'heler, v. a. régaler une terre ensemencée en y passant le dos de la herse; v. fr. rascler; M. raguer.
Rauille, s. m. rable, racloir; v. m. roille; v. fr. raille, rouable; Lorr.

l. rotabulum, contracté en rolum.
atte, s. f. racloire, houette; fr. raclotte.
, v. a. oublier; Lorr. reuyer, lier.
, adj. rêveur; v. m. ravour, eur de nuit.
, v. n. courir de nuit, courir le edoux; Lorr. rauer; v. fr. ra- l. rouauder.
, s. m. raie; Ch. raiot, dim. de ga, sillon.
, s. f. ruelle; v. fr. ruyot; b. l. a.
, s. f. rave; v. fr. rabe; l. rapa.
, v. a. arracher, déraciner; esrajer; l. eradicare.
les cils, écarquiller les yeux; railler les yeux; austr. rail-; N. esgrailler les yeux.
, s. m. terrain en pente, essarté s en culture.
, s. m. grappe de raisin, rebut, eau; Ch. ribaud.
che, s. m. reproche; Ch. re-che; v. fr. reproesce.
che, adj. robuste, revêche.
chier, v. a. reprocher, ra-cher.
, v. a. rebrousser, émousser; rebouler; Tr. rabouiller.
, s. m. contre-coup.
per, v. a. rabrouer; R. re-quer, rebecquer.
houx, adj. revêche; intrai-le; Lorr. raibrohhoux.
chié, adj. rembruni, refrogné; embrunché.
, s. f. collation après le souper; ressine; v. fr. ressie, ressinée: -coena, second souper.
, s. m. habit en forme de de lard que portaient les aux jours de fête; v. fr. ; Lorr. rouchot; b. l. ro-.
gner, v. a. contrefaire, imiter mauvaise grâce; M. rechigner; réjannai; Pic. rejangler; v. fr. gner.
gner, v. n. se refuser avec mauvaise grâce; M. rechigner.

Rec'houer, v. a. ressuyer, sécher; Lorr. rec'hier; J. ressuire.
Recieur, v. a. recevoir; v. m. ressouire; v. fr. receivre.
Recoier (s'), v. pr. se recoquiller; o. l. se recolligere.
Recovrant, adj. agile, dispos et fig. plein de ressource et d'habileté.
Recueuyattes, **Rekiattes**, s. f. pl. restes de foin qu'on ramasse dans les prés; M. recueillottes; Pic. rekiottes.
Recueuyu, **Rekiu**, s. m. vaisseau plat que l'on dispose sous le robinet d'un tonneau pour recueillir le vin répandu; M. recueilloir.
Redire, v. a. critiquer, reprendre.
Refâte, s. f. produit, réalisation en argent; M. refaite.
Réeusse, adj. déconcerté, distrait; v. m. rehus, reheus; v. fr. reus, reux.
Reficher, v. a. vexer, tourmenter.
Regandaine, s. f. rigaudon, gaudriole; M. rigandaine; Ch. ribaudie.
Regôlisse, s. f. réglisse; Pic. ringoliche; v. fr. recolice.
Regottion, s. m. dernier lait de la traite.
Regueuyer, v. n. requiller. Voy. Gueille.
Reguillaumer, v. a. rabrouer; Lim. regaugna.
Rehaicher, v. a. retirer. Voy. haicher.
Rejoinde, v. a. rendre la pareille à quelqu'un.
Rêle, s. m. pente abrupte, bosse.
Releuv'selle, s. m. relève-selle, octave ou renouvellement d'une fête.
Relicots, s. m. pl. reliefs d'un repas.
Relouge, s. m. horloge; b. l. relogium.
Reluré, adj. rusé, roué. Voy. Déluré.
Relututu de bawatte, cosse de blé qui reste après que le charançon a vidé le grain, au figuré chose de nulle valeur.
Remaignou, s. m. rebouteur; o. v. fr. mehain, mal, coup, blessure.
Remaignerasse, s. f. guérisseuse empirique.
Rémaiger, v. a. rabâcher; M. ramager; R. ramacher.

Digitized by Google

rouale; l. rutabulum, contracté en rallum.

Rauquiatte, s. f. racloire, houette; Lorr. raclotte.

Rauvier, v. a. oublier; Lorr. reuyer, raublier.

Rêveux, adj. rêveur; v. m. ravour, rôdeur de nuit.

Rawer, v. n. courir de nuit, courir le guilledoux; Lorr. rauer; v. fr. raver; n. rouauder.

Rayat, s. m. raie; Ch. raiot, dim. de l. ruga, sillon.

Rayatte, s. f. ruelle; v. fr. ruyot; b. l. royus.

Raye, s. f. rave; v. fr. rabe; l. rapa.

Rayer, v. a. arracher, déraciner; v. fr. esrajer; l. eradicare.

Rayer les œils, écarquiller les yeux; v. m. railler les yeux; austr. railler; N. esgrailler les yeux.

Rayu, s. m. terrain en pente, essarté et mis en culture.

Rebau, s. m. grappe de raisin, rebut, grabeau; Ch. ribaud.

Rébeuche, s. m. reproche; Ch. rebreche; v. fr. reproesce.

Rébeuc'he, adj. robuste, revêche.

Rébeuchier, v. a. reprocher, rabâcher.

Reboler, v. a. rebrousser, émousser; (Berry) rebouler; Tr. rabouiller.

Rebond, s. m. contre-coup.

Reboquer, v. a. rabrouer; R. rebuquer, rebecquer.

Rebroc'houx, adj. revêche; intraitable; Lorr. raibrohhoux.

Rebronchié, adj. rembruni, refrogné; v. fr. embrunché.

Recene, s. f. collation après le souper; v. m. ressine; v. fr. ressie, ressinée: l. re-cœna, second souper.

Rechat, s. m. habit en forme de bandes de lard que portaient les anciens aux jours de fête; v. fr. rochat; Lorr. rouchot; b. l. rochus.

Rechegner, v. a. contrefaire, imiter de mauvaise grâce; M. rechigner; Ob. rejannai; Pic. rejangler; v. fr. recaigner.

Rechegner, v. n. se refuser avec mauvaise grâce; M. rechigner.

Rec'houer, v. a. ressuyer, sécher; Lorr. rec'hier; J. ressuire.

Recieur, v. a. recevoir; v. m. ressouire; v. fr. receivre.

Recoier (s'), v. pr. se recoquiller; o. l. se recolligere.

Recovrant, adj. agile, dispos et fig. plein de ressource et d'habileté.

Recueuyattes, Rekiattes, s. f. pl. restes de foin qu'on ramasse dans les prés; M. recueillottes; Pic. rekiottes.

Recueuyu, Rekiu, s. m. vaisseau plat que l'on dispose sous le robinet d'un tonneau pour recueillir le vin répandu; M. recueilloir.

Redire, v. a. critiquer, reprendre.

Refâte, s. f. produit, réalisation en argent; M. refaite.

Réeusse, adj. déconcerté, distrait; v. m. rehus, reheus; v. fr. reus, reux.

Reficher, v. a. vexer, tourmenter.

Regandaine, s. f. rigaudon, gaudriole; M. rigandaine; Ch. ribaudie.

Regôlisse, s. f. réglisse; Pic. ringoliche; v. fr. recolice.

Regottion, s. m. dernier lait de la traite.

Reguenyer, v. n. requiller. Voy. Gueille.

Reguillaumer, v. a. rabrouer; Lim. regaugna.

Rehaicher, v. a. retirer. Voy. haicher.

Rejoinde, v. a. rendre la pareille à quelqu'un.

Rêle, s. m. pente abrupte, bosse.

Releuv'selle, s. m. relève-selle, octave ou renouvellement d'une fête.

Relicots, s. m. pl. reliefs d'un repas.

Relouge, s. m. horloge; b. l. relogium.

Reluré, adj. rusé, roué. Voy. Déluré.

Relututu de bawatte, cosse de blé qui reste après que le charançon a vidé le grain, au figuré chose de nulle valeur.

Remaignou, s. m. rebouteur; o. v. fr. mehain, mal, coup, blessure.

Remaignerasse, s. f. guérisseuse empirique.

Rémaiger, v. a. rabâcher; M. ramager; R. ramacher.

Digitized by Google

Remburteler, v. a. remettre des bretelles de hotte.
Rembarrer, v. a. rabrouer, repousser.
Rémisse, **rému**, adj. remuant, pétulant; M. ramisse; Lorr. remoua.
Rémoinner, v. a. ramener, et par suite rosser, houssiner.
Remonter, v. a. et n. augmenter, enchérir.
Remonts, s. m. pl. enchères; Mn. rehauts.
Rempenre, v. a. rallumer.
Renâcler, v. n. reculer, renoncer; v. f. renasquer.
Renaller (s'en), v. pr. s'en retourner.
Renaré, adj. rusé, fin comme un renard.
Renattier, v. a. épamprer la vigne; M. renettoyer.
Renéder, **Fare des renâ**, vomir.
Rengaine, s. f. rabâchage, air de musique ennuyeuse à force d'être répété; Lim. rogonelo.
Rengrouer, v. a. reboucher les creux d'un mur avec du mortier; M. rencrouer; r. l. scrobs; v. fr. cros, croué, creux.
Renlire, v. a. réparer une toiture.
Renmolotte, s. f. pierre à aiguiser; N. remoulette.
Renmoler, **Renmoure**, v. a. rémoudre; v. m. enmolre.
Renoveler, v. a. raconter; v. prov. renovelar.
Renvaïeye, s. f. réjouissance, chose qui réveille; M. réveillée.
Renvaïé, adj. éveillé, espiègle; v. fr. renvoisié.
Renviou, **Rembiou**, s. f. reflet, rejaillissement, renvoi.
Repâgner, v. a. épargner; austr. répairgner; Lorr. répranger.
Repaic'hi, v. a. et n. repaître; v. prov. apaisser.
Repaumer, v. a. rincer à l'eau propre après un premier lavage; Ob. erpâmé; R. répamer; l. re-palmare.
Repraches, s. m. pl. rapports, vapeurs d'estomac; M. reproches; R. reupes; N. repet; Lorr. répiaux; V. reupiau.
Repracher, v. n. causer des rapports, des aigreurs d'estomac; M. reprocher; prov. reproucha; o. l. reciprocare.
Requiattes. Voy. recueuyattes.
Ressarcir, v. a. repriser, recoudre; o. l. ressarcire.
Ressaner, v. a. ressembler; Pic. rasaner; Lorr. ressona.
Rés, **Rez**, s. m. hotte en sapin pleine de vendange; o. b. l. rasus.
Resse, s. f. charge d'ardoises; M. rize; pat. all. reysse; b. l. rassa.
Retaqué, adj. requinqué, redressé; Pic. retoquet; (Saulny) recoqué.
Retaquer, v. a. réfuter, repousser.
Reté, s. m. râteau; austr. rusté.
Retirier, v. a. portraire, copier.
Retonaye, s. f. riposte, retour; M. retournée.
Retonure, s. f. réplique, détour; R. tournure.
Retouyer, v. a. retourner les éteules pour réensemencer un champ de la même céréale; M. retouiller; Lorr. rebrouiller.
Retrâts, s. m. pl. sorte de farine bise et mêlée de son que l'on *retrait* de la mouture du blé; M. retraits; v. fr. retrets.
Retrognons, s. m. pl., dim. péj. de retrats. Ce n'est plus que du son gras qui sert aux amidonniers.
Retriqué, part. requinqué; (Saulny) retréqué; Lorr. triqué.
Rattauyer (s'), v. pr. se rattabler.
Retu, adj. retors; v. fr. reteu.
Reu, s. m. roi; v. fr. rei.
Reut, adj. roide; v. fr. roit; b. br. reûd; l. rigidus.
Reupiau, s. m. rot; Pic. reupe; v. fr. reupte, route; l. ructus; fl. rups.
Reuyer, v. a. ronger, grignoter; v. fr. reuchier; prov. rouiga; l. rodere.
Reuyon, s. m. trognon; Ch. rongeon; prov. rouigoun.
Révalaye, s. f. révolin, rafale de vent ou de fumée.
Révaler, v. a. et n. abaisser, descendre; Lorr. revouaula; M. ravaler.
Revazi, s. m. bon goût qui affriole.
Revédoe (en), loc. adv. en arrière, sur le dos; v. fr. à revers dos.

[illegible], v. a. se retirer du jeu, re-[illegible].
[illegible], s. m. regard, **Bé rewa**, beau [illegible], belle vue.
[illegible], v. a. regagner. Voy. [illegible].
[illegible], v. a. regarder; v. m. [illegible]; Ob. ervouété.
[illegible], s. f. regard.
[illegible], s. m. petit raisin venu [illegible] les autres et considéré comme [illegible]. On l'appelle aussi reve-[illegible].
[illegible], s. m. regain; Pic. rouin; [illegible]; Lorr. veyen; w. wayen.
[illegible], s. f. sauterelle à prendre [illegible] oiseaux; Lorr. rezinglette.
[illegible], v. n. ressauter, se dé-[illegible] avec ressort.
[illegible], v. a. empiéger, surprendre, [illegible].
[illegible], v. n. résonner, retentir; [illegible]; v. fr. resoynder.
[illegible], **Riôle**, s. f. divertissement, [illegible], gaudriole.
[illegible], s. f. troupe, file, suite; [illegible]; R. riban belle.
[illegible], s. m. fainéant, vaurien; [illegible] raunevaut; pop. rien qui [illegible].
[illegible], s. m. ris de veau; o. l. [illegible] vituli.
[illegible], s. f. roue; Bourg. reue; v. fr. [illegible]; l. rota.
[illegible], s. m. châssis-crible que l'on [illegible] au grand van; Lorr. raje, [illegible]; o. l. riga (striga) raie.
[illegible], adj. rugueux, ragué; Gasc. [illegible]; l. ruginosus.
[illegible], s. f. gaudisserie. Voy. Riaule.
[illegible], adj. petit, étroit, trop juste.
[illegible], s. f. rosette, ruban honori-[illegible].
[illegible], s. f. pl. grabeaux, débris; [illegible], dim. de *rabiau*.
[illegible], adj. rabougri, broui, mal-[illegible].
[illegible], s. m. vaurien hardi, [illegible] en Rouchi.

Roder, v. a. rouir; Ch. roder; v. fr. aroer; fl. rotten.
Rogerieulle, s. f. rougeole.
Rogner, **Rognonner**, v. n. grogner; Lim. rona; germ. raunen; l. grunnire.
Rojou, s. m. rougeur.
Roncher, v. n. ronfler; F. roncha; v. fr. froncher; fl. ronken.
Roncin, s. m. roussin, cheval entier; v. fr. ronchin; b. l. runcinus.
Rondiat, **Rondat**, s. m. ronde, rondeau.
Rondier, v. a. danser une ronde.
Ronssier, v. n. ruer; M. roncer du cu; v. prov. ronsar.
Rossiau, adj. roux, rousseau.
Rouaux, s. m. pl. chemins creux près des villages et par extension les pailles qu'on y jette pour les convertir en fumier; v. fr. ruau, rowalz; b. l. riale, rigole.
Roubatte, s. f. souquenille, blouse.
Roucouye, s. f. femme perdue de mœurs; pop. racaille.
Rouellatte, s. f. ruelle.
Rouffe, s. f. plamuse, soufflet; R. rouffe.
Rouffieye, s. f. vent, vesse; N. Lousse; b. br. louf, vesse.
Roûter, v. a ôter; austr. routeir; R. roter; v. fr. auster, houster.
Rouyatte, s. f. pomme entourée de pâte cuite au four; Lorr. gouré.
Rové, s. m. sorte de poire ainsi nommée pour sa couleur rouge; M. rouvet; Lang. rouvil; v. fr. rouvent.
Rowe, s. f. rue; v. m. ruwe; v. fr. reue; b. br. rû; o. l. ruga.
Ru, s. m ruisseau; v. m. rupt; Ch. ruit; R. rieu; Lorr. courue; o. l. ruga.
Russe, **Ruste**, adj. vigoureux, brutal, rustique; v. fr. ruiste; b. br. rust.
Rutoëne, s. f. routine, refrain, rengaine; v. fr. rotuenge, son monotone de la rote.

S.

Saibait, s. m. sabbat, lieu de réunion des sorciers, grand bruit accom-

Digitized by Google

Revirer, v. n. se retirer du jeu, renoncer.

Rewa, s. m. regard, **Bé rewa**, beau regard, belle vue.

Rewaigner, v. a. regagner. Voy. Waigner.

Rewatier, v. a. regarder; v. m. reuuaitir; Ob. ervouétè.

Rewature, s. f. regard.

Rewayenot, s. m. petit raisin venu après les autres et considéré comme un regain. On l'appelle aussi revenotte.

Rewayin, s. m. regain; Pic. rouin; v. fr. gain; Lorr. veyen; w. wayen.

Rezingliatte, s. f. sauterelle à prendre les petits oiseaux; Lorr. rezinglette.

Rezinglier, v. n. ressauter, se détendre avec ressort.

Rezingler, v. a. empiéger, surprendre, tromper.

Rezomber, v. n. résonner, retentir; Lorr. zomber; v. fr. resoynder.

Riaule, Riôle, s. f. divertissement, gaudisserie, gaudriole.

Ribambelle, s. f. troupe, file, suite; Ch. libambelle; R. riban belle.

Rienvaut, s. m. fainéant, vaurien; Lorr. raunevaut; pop. rien qui vaille.

Rieud'vé, s. m. ris de veau; o. l. rugæ vituli.

Rieuye, s. f. roue; Bourg. reue; v. fr. rode; l. rota.

Rige, s. m. châssis-crible que l'on adapte au grand van; Lorr. raje, rège; o. l. riga (striga) raie.

Rignoux, adj. rugueux, ragué; Gasc. rogneux; l. ruginosus.

Riouye, s. f. gaudisserie. Voy. Riaule.

Riquet, adj. petit, étroit, trop juste.

Riviaye, s. f. rosette, ruban honorifique.

Roboiattes, s. f. pl. grabeaux, débris; M. roboïottes, dim. de *rabiau*.

Roboié, adj. rabougri, broui, maltourné.

Roder, v a. ronir; Ch. roder; v. fr. aroer; fl. rotten.

Rogerieulle, s. f. rougeole.

Rogner, Rognonner, v. n. grogner; Lim. rona; germ. raunen; l. grunnire.

Rojou, s. m. rougeur.

Roncher, v. n. ronfler; F. roncha; v. fr. froncher; fl. ronken.

Roncin, s. m. roussin, cheval entier; v. fr. ronchin; b. l. runcinus.

Rondiat, Rondat, s. m. ronde, rondeau.

Rondier, v. a. danser une ronde.

Ronssier, v. n. ruer; M. roncer du cu; v prov. ronsar.

Rossiau, adj. roux, rousseau.

Rouaux, s. m. pl. chemins creux près des villages et par extension les pailles qu'on y jette pour les convertir en fumier; v. fr. ruau, rowalz; b. l. riale, rigole.

Roubatte, s. f. souquenille, blouse.

Roncouye, s. f. femme perdue de mœurs; pop. racaille.

Rouellatte, s. f. ruelle.

Rouffe, s. f. plamuse, soufflet; R. rouffe.

Rouffieye, s. f. vent, vesse; N. Lousse; b. br. louf, vesse.

Roûter, v. a ôter; austr. routeir; R. roter; v. fr. auster, houster.

Rouyatte, s. f. pomme entourée de pâte cuite au four; Lorr. gouré.

Rové, s. m. sorte de poire ainsi nommée pour sa couleur rouge; M. rouvet; Lang. rouvil; v. fr. rouvent.

Rowe, s. f. rue; v. m. ruwe; v. fr. reue; b. br. rù; o. l. ruga.

Ru, s. m. ruisseau; v. m. rupt; Ch. ruit; R. rieu; Lorr. courue; o. l. ruga.

Russe, Ruste, adj. vigoureux, brutal, rustique; v. fr. ruiste; b. br. rust.

Rutoêne, s. f. routine, refrain, rengaine; v. fr. rotuenge, son monotone de la rote.

S.

Sacrémoname, s. m. vaurien hardi, sic en Rouchi.

Saibait, s. m. sabbat, lieu de réunion des sorciers, grand bruit accom-

Digitized by Google

pagné de désordre; o. l. sabasia, bacchanales. Saibait est aussi un nom injurieux que l'on donne à une femme acariâtre, malpropre, échevelée comme une bacchante.

Saichat, s. m. sachet; v. fr. saquet.

Sâier, v. a. goûter, déguster; austr. saier; v. fr. saïr; l. sapece.

Saier, v. a. scier; v. m. soyer; Lorr. séguer; v. fr. seyer; l. secare.

Saion, s. m. sorte de blouse, dim. de saie, l. sagum.

Saïou de longe, s. m. scieur de long; v. fr. sagard.

Sainme, s. f. graisse de la terre entraînée par les eaux; Pic. seyme; v. fr. seym; l. sagimen.

Sairbat, s. m. escarbot, hanneton; o. l. scarabœus.

Sakiu, s. m. sarcloir; v. m. saucloux; Lorr. saquiou; l. sarculus.

Salu, s. m. saloir; Lorr. salé.

Samon, adv. d'affirm. équivalent à ce ast mon; v. fr. c'est mon; o. mundus, net, clair et par extension évident, vrai.

Sancious, adj. industrieux; v. fr. soulcieux; W. sogneus.

Sanner, v. n. sembler; Lorr. sonna; v. fr. sanler.

Santif, adj. sain, sanitaire; Lorr. santous; v. fr. sautif, santéive.

Sapier, v. a. et n. mâchonner, manger d'un air dégoûté; o. l. sapere, sentir.

Saque, s. m. cercle; v. m. saucle; v. fr. soicle.

Sarcu, s. m. cercueil; Lorr. sarkieu; v. fr. sarqueu.

Sarmotte, s. f. sarment.

Sarpe, sarpatte, s. f. serpe, serpette; Lorr. serpon; Ch. saurpay; v. fr. charpe; b. br. sarp.

Sasat, s. m. sas. tamis; Lorr. sasso; v. m. say; v. fr. saad; l. setatium.

Saougnon, s. m. sureau; v. m. seugnon; dim. de W. saou, contracté de l. sambucus.

Satré, s. m. sorte de lutin qui, selon la croyance populaire, hante les écuries de chevaux; M. sotré; Ch. sautray = satyret, dim. de v. fr. satres, l. satyrus.

Saumu, adj. stupéfié, interdit; Lorr. sanmeus; pop. camus; N. sanmêlé; saumu = sang ému.

Saunire, s. f. boîte où l'on conserve le sel sous la cheminée, saunière.

Saurveur, v. a. apercevoir d'en haut.

Saus, s. f. branche de saule.

Sausse, s. f. saule; v. fr. saose; prov. sauze.

Sausselange, s. f. saule forestier = sausse-longe; l. salix longa.

Sausser, v. a. houssiner avec des verges de sausse.

Sauterelle, s. f. piége à détente pour prendre les petits oiseaux; N. sauterolle.

Sautu, s. m. sautoir, barrière basse établie sur un sentier.

Sauvu, s. m. routoir, trou plein d'eau où l'on met rouir le chanvre; o. v. fr. sauvoir, réservoir; b. l. servorium.

Saweir, v. a. savoir; Ch. saoué; v. fr. saper; l. sapere.

Save, Savelon, s. m. sable, sablon.

Scherber, v. a. éherber; v. fr. esserber; l. exherbare.

Se, conj. si; v. fr. se.

Secrayement, adv. à la dérobée; v. fr. secreiment.

Seillat, Seillatte, s. f. petit seau; v. fr. seillet, seillette.

Seille, s. f. seau; M. siau; Lorr. saïe; l. sitella pour situla.

Sela, Selo, s. m. soleil; v. m. solau; Lorr. soulè; v. fr. soulaus.

Semâyes, s. f. pl. étoupes grossières de lin.

Semotte, Cemotte, s. f. brocoli, rejeton de chou; v. fr. cymette.

Senau, s. m. grenier; v. fr. sinault, sanail.

Sené, s. m. sénevé, moutarde des champs.

Sequante (enne), une grande quantité; R. sacante. Cette locution équivaut à *on ne sait quantes.*

Séquenne, s. f. (terme du jeu de la beuille), ce qui suit la becquenne.

Séquège, s. m. grande quantité; v. fr. sacage, plein des sacs.

Serhon, s. f. récolte = serraison des fruits.

…, s. m. serleau, sorte de poire; … serpillon pour sertillon.

…, s. m. chirurgien; v. fr. …rurgien.

…, s. f. soif; v. fr. soi, sei.

…, s. m. maladie des porcs …e par des soies qui croissent … le gosier.

…, s. m. seigle; v. fr. soile.

…, s. f. sœur; prov. suretto.

… mot composé qui répond à ainsi … tel, semblable.

… adv. d'affirm. si; Pic. siet; Ch. …; l. sic est.

…, s. f. sueur; v. f. suer.

…, s. f. suie; W. siue; J soche; … sujho.

… loc. affirm. si fait; prov. si fé.

…, s. f. faucille; v. m. seile; v. fr. …; l. secula.

…, v. a. faucillier.

…, s. m. moissonneur.

…, s. m. grillon.

…, s. f. pipit, petit oiseau …; personne débile et délicate; …tte; Lim. sinzilio.

… (ai), au soleil couchant.

…, publication de mariage.

…, s. f. souci, chagrin.

…, s. f. souche de bois; v. fr. …ette; b. br. skôd.

…, v. a. souhaiter; v. fr. sou…

…, s. f. cépée, bois provenant de …; Lorr. souille; o. l. secare, … soyer. Voy. C'hoille.

Solé, s. m. soulier; Lorr. solé; v. fr. soullé; v. prov. sotlar; b. l. sotularis, subtalaris, soulier.

Somas, s. m. pl. terres en jachère, en culture d'été; v. m. soumais; v. fr. somairs, sombres.

Somau, s. m. cime, branchage d'un arbre abattu; Ob. c'hmé; (Barrois) smau; v. fr. cymeaux; b. l cimalia.

Somerter, v. a. et n. labourer les somairs; Lorr. semertrer; v. fr. sombrer, faire les labours d'été; r. all. sommer, été.

Sopirer, v. n. suinter.

Soret, s. m. soleil; J. soraie.

Soti, Sti, adv. au logis; Ch. sousteit; l. sub tecto.

Soudarrosse, s. f. femme de soldat et par extension femme hardie.

Soudart, s. m. soldat; v. fr. souldart; N. soldar.

Sougne, s. f. cigogne; v. fr. solgne; Ch. soigne.

Souma adj. sournois; (Berry) soumard; v. fr. somac.

Soûme, s. f. somme, charge; v. fr. saume; b. l. sauma; l. sagma.

Soventefoués, adv. souvent; prov. souventeifés, souventes fois.

Stique, adj piqué, piqué des vers. Ce mot s'emploie par confusion, tantôt pour *bon*, tantôt pour *mauvais;* o. germ. stichwein, vin piqué.

Sullai, pr. celui-là; lo su, celui; lai su, celle; les ceous, ceux.

Swou, s. m. sueur; Ob. svou.

T.

…, s. m. blaireau; v. m. tachon; … fr. taisson, dim. de tays; b. l. …; germ. dahs.

…, s. m. gras-double.

…, s. m. pièce de cuir ou d'étoffe; … b. br. Takon, pièce.

…, s. m. savetier; v. fr. tacon…; b. br. takoner, rapiéceur.

…, s. m. souche, chicot, toc; v. fr. …; all. stock.

…, s. m. dim. de tacq, souche et … personne grossière et mal bâtie.

Tacquer, v. a. frapper, heurter; M. toquer; Lorr. taqueler; R. doquer.

Tafouchetê, adj. tout contrarié, désolé.

Taiche, s. f. estache, poteau; v. fr. staiche; fl. staque; b. br. stag; fl. tak.

Taique, s. f. plaque de cheminée; M. taque, aphérèse de attaque, attache de cheminée; o. b. br. stagel.

Tairère, s. m. tarière; Lang. tararire; b. br. tarar; l. terebra.

Digitized by Google

Sertiau, s. m. serteau, sorte de poire; Lorr. serpillon pour sertillon.
Sérugien, s. m. chirurgien; v. fr. sirreurgien.
Seu, s. f. soif; v. fr. soi, sei.
Seuion, s. m. maladie des porcs causée par des soies qui croissent dans le gosier.
Seule, s. m. seigle; v. fr. soile.
Seurette, s. f. sœur; prov. suretto.
Sfat, mot composé qui répond à ainsi fait, tel, semblable.
Siat, adv. d'affirm. si; Pic. siet; Ch. si est; l. sic est.
Sieu, s. f. sœur; v. f. suer.
Sieuye, s. f. suie; W. siue; J soche; prov. sujho.
Si fat, loc. affirm. si fait; prov. si fé.
Sile, s. f. faucille; v. m. seile; v. fr. seille; l. secula.
Silier, v. a. fauciller.
Silou, s. m. moissonneur.
Sincegnon, s. m. grillon.
Sincegnotte, s. f. pipit, petit oiseau et fig. personne débile et délicate; M. sinsignotte; Lim. sinzilio.
S'lam'sant (ai), au soleil couchant.
Smonde, publication de mariage.
Sociance, s. f. souci, chagrin.
Socotte, s. f. souche de bois; v. fr. souquette; b. br. skôd.
Sohâdier, v. a. souhaiter; v. fr. souhaidier.
Soille, s. f. cépée, bois provenant de taillis; Lorr. souille; o. l. secare, v. fr. soyer. Voy. C'hoille.
Solé, s. m. soulier; Lorr. sôlé; v. fr. soullé; v. prov. sotlar; b. l. sotularis, subtalaris, soulier.
Somas, s. m. pl. terres en jachère, en culture d'été; v. m. soumais; v. fr. somairs, sombres.
Somau, s. m. cime, branchage d'un arbre abattu; Ob. c'hmé; (Barrois) smau; v. fr. cymeaux; b. l cimalia.
Somerter, v. a. et n. labourer les somairs; Lorr. semertrer; v. fr. sombrer, faire les labours d'été; r. all. sommer, été.
Sopirer, v. n. suinter.
Soret, s. m. soleil; J. soraie.
Soti, Sti, adv. au logis; Ch. sousteit; l. sub tecto.
Soudarrosse, s. f. femme de soldat et par extension femme hardie.
Soudart, s. m. soldat; v. fr. souldart; N. soldar.
Sougne, s. f. cigogne; v. fr. solgne; Ch. soigne.
Souma adj. sournois; (Berry) soumard; v. fr. somac.
Soûmə, s. f. somme, charge; v. fr. saume; b. l. sauma; l. sagma.
Soventefoués, adv. souvent; prov. souventeifés, souventes fois.
Stique, adj piqué, piqué des vers. Ce mot s'emploie par confusion, tantôt pour *bon*, tantôt pour *mauvais*; o. germ. stichwein, vin piqué.
Sullai, pr. celui-là; lo su, celui; lai su, celle; les ceous, ceux.
Swou, s. m. sueur; Ob. svou.

T.

Tac'hon, s. m. blaireau; v. m. tachon; v. fr. taisson, dim. de tays; b. l. taxus; germ. dahs.
Tacon, s. m. gras-double.
Tacon, s. m. pièce de cuir ou d'étoffe; o. b. br. Takon, pièce.
Taconou, s. m. savetier; v. fr. taconneur; b. br. takoner, rapiéceur.
Tacq, s. m. souche, chicot, toc; v. fr. étoc; all. stock.
Tacré, s. m. dim. de tacq, souche et fig. personne grossière et mal bâtie.
Tacquer, v. a. frapper, heurter; M. toquer; Lorr. taqueler; R. doquer.
Tafoucheté, adj. tout contrarié, désolé.
Taiche, s. f. estache, poteau; v. fr. staiche; It. staque; b. br. stag; fl. tak.
Taique, s. f. plaque de cheminée; M. taque, aphérèse de attaque, attache de cheminée; o. b. br. stagel.
Tairère, s. m. tarière; Lang. taraire; b. br. tarar; l. terebra.

Digitized by Google

Taivelé, adj. tavelé, tacheté; o. l. tavellatus, pavé en damier.
Taler, v. a. meurtrir, contondre (se dit spécialement des fruits); r. celt. tal, choc, d'où vient taloche, coup.
Tamborier, v. a. annoncer quelque chose au son du tambour.
Tançon, s. m. étançon; Lang. tanco; v. fr. estance.
Tanguenier, v. n. se taquiner, disputer; M. tanguignier; v. fr. tagoner; o. b. l. tanganare, interpeller en justice.
Tâner, v. a. étendre par terre.
Tantin, s. f. tante; Lorr. tatan, tantante; J. tantin.
Taoutu, adj. tortu.
Taquâye, s. f. trochée, cépée; M. toquée; v. fr. estoucquet. C'est ce qui pousse sur l'étoc.
Taquené, adj. part. se dit des céréales saisies par le froid avant d'épier, dim. de taquer, frapper.
Tassier, v. n. téter; M. tosser; Ob. tassi; pop. tisser; r. b. br. tez, mamelle.
Tâta, s. m. tâtonneur, irrésolu.
Tataï, s. m. jeu d'enfants à se cacher et à courir.
Taté, s. m. un vase quelconque; M. toté.
Tatier, **Tatiller**, v. a. tâter; r. germ. tatsch, la main.
Tau, s. m. boutique, étal; v. m. staul.
Tauille, s. f. table; v. fr. taulle; Ob. tâye.
Tauyatte, s. f. petite table.
Tauyaye, s. f. tablée, attablée; v. fr. tiaulée.
Taye, s. f. taie d'oreiller et fig. grosse femme; M. toye.
Tec'heran, s. m. tisserand.
Tec'hi, v. a. tisser; Lorr. texir; l. texere.
Tec'hit, **Tec'hé**, s. m. tesseau, monceau de gerbes engrangées; Lorr. tesse, tresaux; v. m. touxé; b. l. tessellus, dim. de b. br. tes, tas.
Tédèche! **Terteffe!** jurement emprunté à l'all. der teuffel! diable!
Tef-tef, tic-tac; R. touc-touc.
Tehon, s. m. tison; Lorr. tejon; l. titio.
Teilatte, s. f. petit copeau. Voy. Telle.
Teîre, v. n. se tenir debout.
Telle, s. f. copeau; M. ételle; Lorr. c'htelle; v. fr. astelle.
Telle, s. f. écuelle de bois où l'on met la pâte pour faire de petites miches; o. all. teller, assiette.
Télour, adv. tout à l'heure; (Meuse) talaoure; Pic. taleure.
Tendeli, s. m. hotte en sapin; Lorr. tendelin.
Tendire, s. f. écoperche que l'on dresse pour les échafaudages; M. tendière.
Tenrou, s. f. qualité de ce qui est tendre; Néol. tendreur.
Tepenaye, s. f. potée, contenu d'un pot.
Tepi, s. m. pot, marmite à couvercle; Lorr. tepin; v. fr. tuppin.
Tétet, s. m. porc, cri pour l'appeler. C'est aussi un chien pour les enfants.
Tétiguienne! **Tatibienne!** jurement = tête bleu = Gasc. cadedis.
Teufnia, adj. difficile, délicat, vétilleur; R. ticnard.
Teule, s. f. toile; v. fr. telle.
Teulotte, s. f. toilette.
Teumer, v. a. et n. verser, répandre, tomber, déborder; Lorr. teumei; Ch. tumer; b. l. tombare.
Teusse, s. f. toux; Pop. tusse; v. fr. teuse; l. tussis.
Tevelat, adj. un peu tiède.
Ti, s. m. toit, logis; Lorr. tôt; Ob. tœt; b. br. tî; l. tectum.
Tiquer, v. a. piquer; N. diguer; v. fr. estiquer; pop. asticoter.
Tirant, s. m. tiroir.
Tire-sou, s. m. nom que le paysan donne à ceux qui lui soutirent son argent.
Tita, s. m. teton, tette.
Tocqson, s. m. se dit des femmes et des hommes avec un sens injurieux, celui de souillon, de butor et d'avorton, comme tacré, dim. de toc.
To, s. m. rouet, tour pour filer.
To, s. f. tour, château seigneurial; v. prov. tor; pat. all. torf.
Toceu, adv. ici; Lorr. toce; Ob. toci.

[illegible] v. a. toucher, frapper.
[illegible] s. m. tortoir, garrot pour serrer [illegible] d'une voiture.
[illegible] adj. étouffant, suffoquant; [illegible] toffe; v. fr. toffe.
[illegible] v. a. et n. étouffer; v. fr. [illegible]
[illegible] adv. là; Lorr. tolá.
[illegible] s. f. tournée.
[illegible] adj. étourdi à force de tourner; M. tournisse; R. tourniche.
[illegible] s. f. baie rouge de l'au[illegible]
[illegible] s. f. marteau de tonnelier; [illegible]; Ch. tombe.
[illegible] s. m. bois qui sert à tourner [illegible] du pressoir à bascule.
[illegible] s. m. tonnerre; austr. ton[illegible]
[illegible] v. a. boucher; Ch. stoper; fr. [illegible]
[illegible] s. f. petite mesure de li[illegible], dim. de b. l. stopa; Fl. [illegible] coupe.
[illegible] adv. beaucoup; pop. tout [illegible]
[illegible] s. m. souche de candélabre en [illegible]; o. all. stock.
[illegible] s. f. sillon placé en travers [illegible] l'extrémité d'une pièce de terre, [illegible] lequel tournent les charrues; [illegible] tournaille; Lorr. fourrière.
[illegible] s. f. tourteau d'huile; M. [illegible]; v. fr. tourtai.
[illegible] tarto, adj. tous; Lorr. teurtu; [illegible] trestoz, trestous.
[illegible] v. a. tondre, tailler; v. fr. [illegible]
[illegible] adv. partout; v. fr. tout [illegible]
[illegible] pr. ind. chacun, tout le [illegible]; M. tout chacun, un chacun.
[illegible] le mainme, adv. en effet; M. [illegible] de même.
[illegible] s. f. coup, taloche; Pop. ta[illegible]; v. fr. tostée, ogne; c. l. [illegible] de tundere; Gr. tuptein.
[illegible] loc. adv. tout seul, mot à [illegible], tout à part lui.
[illegible] s. f. coup; N. toignée.
[illegible] v. a. cogner, frapper; N. [illegible]
[illegible] v. n. tourner le cou sournoisement, manquer de franchise; tournniller.
Toùnia, adj. sournois; Lorr. taunia pour tournillard, qui n'agit pas franchement, qui tourne la tête.
Tourtauwe, s. f. sorte de pain long; M. tortue, tourtue.
Touyes, **Touilles**, s. f. pl. éteules, chaumes; Lorr. c'htaulles; Ch. stoules, v. fr. estoubles; l. stipulæ.
Towechin, s. m. festin qui se fait après les récoltes.
Trabene, adv. beaucoup; Ob. trobin; v. fr. trop plus.
Traicier, v. n. aller et venir, marcher, traquer; v. fr. tracer; M. tracasser.
Traihi, s. m. train de culture; v. fr. trahin; b. l. trahina.
Traimaye, s. f. couche de grains en chaume étendus sur l'aire pour être battus; o. l. stramen, litière.
Train, s. m. paille; v. fr. strain.
Traine-gaîne, s. m. traine-misère, vagabond.
Trainelle, s. f. femme négligente.
Trainier, v. n. languir, souffrir; M. trainailler; b. l. traginare.
Traivatte, s. f. traveteau; Ch. traivote; v. fr. travete, dim. de l. trabs.
Traiveure, s. f. travée, charpente; M. travure; v. fr. travaison.
Tramoin, s. m. trémois, blé de mars, mélangé d'orge; M. tramois.
Tranhier, v. a. et n. étrangler; v. fr. stranglier; l. strangulare.
Trantran, s. m. train de la maison, et par extension êtres et issues du logis.
Trarasse, s. f. anche de cuve, différente des robinets ordinaires.
Traw, s. m. trou; v. m. trolz; N. treu; Pic. trau; v. fr. tral; v. pr. trauc; b. l. traugus; b. br. traoun.
Trawire, s. f. trouée.
Traupouais, s. m. remue-ménage — taudis — fille coureuse; M. traupois; Lorr. traupouë; v. fr. tripout; J. trôpe.
Trecatte, s. f. jarretière; Lorr. tricotte, dim. de all. strick, corde; stricken, tricoter.
Trecoëse, s. f. tricoises, tenailles; o. fl. treck, de trekken, tirer.

Digitized by Google

'ocher, v. a. toucher, frapper.
'odu, s. m. tortoir, garrot pour serrer la chaîne d'une voiture.
'offiant, adj. étouffant, suffoquant; Lorr. touffe; v. fr. toffe.
'offier, v. a. et n. étouffer; v. fr. stoffier.
'olai, adv. là; Lorr. tolà.
'onaye, s. f. tournée.
'onisse, adj. étourdi à force de tourner; M. tournisse; R. tourniche.
'onnatte, s. f. baie rouge de l'aubépine.
'onnatte, s. f. marteau de tonnelier; Lorr. tône; Ch. tombe.
'onnau, s. m. bois qui sert à tourner la vis du pressoir à bascule.
'onneur, s. m. tonnerre; austr. tonnoire.
'oper, v. a. boucher; Ch. stoper; fr. étouper.
'opette, s. f. petite mesure de liquides, dim. de b. l. stopa; Fl. stoop, coupe.
'opien, adv. beaucoup; pop. tout plein
'oqua, s. m. souche de candélabre en bois, toc; o. all. stock.
'ornale, s. f. sillon placé en travers et à l'extrémité d'une pièce de terre, sur lequel tournent les charrues; M. tournaille; Lorr. fourrière.
'orte, s. f. tourteau d'huile; M. tourte; v. fr. tourtai.
'ortu, 'orto, adj. tous; Lorr. teurtu; v. fr. trestoz, trestous.
'oser, v. a. tondre, tailler; v. fr. touser.
'otaivau, adv. partout; v. fr. tout aval.
'ochéqui, pr. ind. chacun, tout le monde; M. tout chacun, un chacun.
'ot de mainme, adv. en effet; M. tout de même.
'otogne, s. f. coup, taloche; Pop. tatouille; v. fr. tostée, ogne; c. l. tutudi de tundere; Gr. tuptein.
'ot'perlu, loc. adv. tout seul, mot à mot, tout à part lui.
'ougnaye, s. f. coup; N. toignée.
'ougner, v. a. cogner, frapper; N. touigner.
'ougner, v. n. tourner le cou sournoisement, manquer de franchise; tourniller.
Toûnia, adj. sournois; Lorr. taunia pour tournillard, qui n'agit pas franchement, qui tourne la tête.
Tourtauwe, s. f. sorte de pain long; M. tortue, tourtue.
Touyes, Touilles, s. f. pl. éteules, chaumes; Lorr. c'htaulles; Ch. stoules, v. fr. estoubles; l. stipulæ.
Towechin, s. m. festin qui se fait après les récoltes.
Trabene, adv. beaucoup; Ob. trobin; v. fr. trop plus.
Traicier, v. n. aller et venir, marcher, traquer; v. fr. tracer; M. tracasser.
Traihi, s. m. train de culture; v. fr. trahin; b. l. trahina.
Traimaye, s. f. couche de grains en chaume étendus sur l'aire pour être battus; o. l. stramen, litière.
Train, s. m. paille; v. fr. strain.
Traine-gaine, s. m. traîne-misère, vagabond.
Trainelle, s. f. femme négligente.
Trainier, v. n. languir, souffrir; M. trainailler; b. l. traginare.
Traivatte, s. f. traveteau; Ch. traivote; v. fr. travete, dim. de l. trabs.
Traiveure, s. f. travée, charpente; M. travure; v. fr. travaison.
Tramoin, s. m. trémois, blé de mars, mélangé d'orge; M. tramois.
Tranhier, v. a. et n. étrangler; v. fr. stranglier; l. strangulare.
Trantran, s. m. train de la maison, et par extension êtres et issues du logis.
Trarasse, s. f. anche de cuve, différente des robinets ordinaires.
Traw, s. m. trou; v. m. trolz; N. treu; Pic. trau; v. fr. tral; v. pr. trauc; b. l. traugus; b. br. traoun.
Trawire, s. f. trouée.
Traupouais, s. m. remue-ménage — taudis — fille coureuse; M. trautpois; Lorr. traupouë; v. fr. tripout; J. trôpe.
Trecatte, s. f. jarretière; Lorr. tricotte, dim. de all. strick, corde; stricken, tricoter.
Trecoëse, s. f. tricoises, tenailles; o. fl. treck, de trekken, tirer.

Digitized by Google

Trefcher, v. n. et a. trébucher; Lorr. treiboussa; N. trabuquier; b. l. trebucare; b. br. strebôti.

Trefoier, v. a. farfouiller, tripoter; M. trifouiller; o. l. trans-fodiculare

Tregnesse, s. f. traînasse, renouée plante.

Treic'he, adj. friche, inculte, inoccupé; v. m. traixe; Lorr. treixe, trische; W. trixe; v. fr. trisse, trexe.

Treji, s. m. canton de terre, bande de terrain, dim. de v. fr. traict; l. tractus.

Trecknique, s. f. chicane, tripotage; v. fr. triquenique.

Trême, s. f. trame d'un tissu.

Trême, s. f. sillon qu'on trace en labourant; o. l. trames, sentier.

Trémure, s. f. trémie; v. f. tramure, trammeur; o. l. transmotor.

Trenower, v. n. éternuer.

Trépercé, part. transpercé, mouillé jusqu'aux os.

Trepler, v. a. fouler aux pieds, trépigner; v. fr. treper, trepeller; Lorr. triper; b. l. tripare, tribulare.

Trepper, v. a. couper sur la souche, arracher; M. traper; v. fr. estréper; l. exstirpare.

Trétrelle, s. f. crécelle, crécerelle; v. fr. tarterelle; Pic. tourterelle; Lorr. tételle.

Treuve, s. f. trouvaille; v. lorr. trueve.

Trezé, s. m. tas de gerbes dans les champs, treizeau; Lorr. trazet, trézat.

Triboier, v. a. troubler, chagriner; v. fr. tribouiller; l. tribulare.

Tridaine, s. f. tiretaine; J. tredaine; prov. trideino; b. l. tiretanus.

Trigeye, s. f. traînée; o. l. striga, raie.

Trigier, v. a. effleurer, friser; o. l. stringere; b. l. trigere, serrer de près.

Triju, s. m. gaîne en sureau dans laquelle on fait passer le fil à devider.

Trille, s. f. règle, étrique qu'on pa[sse] sur une mesure pleine de gr[ain] pour en égaliser la superficie.

Triller, v. a. rader avec la trille; striller; Lorr. étrillonner.

Trimazo, s. m. chant et danse de je[unes] filles au mois de mai.

Trinsier, v. a. et n. seringuer, jaill[ir]; M. trinser; Lorr. c'htrinsier.

Trinsure, s. f. seringue; v. m. trinsoire.

Triôler, v. n. trôler, aller et venir sans raison; M. trôlier; v. fr. troul-ler.

Trôier, v. n. trôler.

Troille, s. f. triolet, sorte de p... trèfle.

Trôion, s. m. femme malpropre, co... reuse; Dauph. trouillandière.

Trôiou, s. m. trôleur et truand; N. treulier.

Tronce, s. f. tronc d'arbre; N. tronche; v. fr. trunz; l. truncus.

Tron, s. m. étron; v. m. stron; v. fr. estroun; l. struntus.

Tropé, s. m. troupeau; v. fr. trouppel, tropiau, dim. de b. l. troppus.

Trosse, s. f. boude, moue.

Trossier, v. n. faire grise mine, geindre; M. trosser; v. fr. drosser.

Trossepette, s. f. mazette, petite fille sans importance; (Metz et Lille) troussepette; R. pissepéte.

Trouant, s. m. harpon de tonnelier; en b. br. tréant.

Truyatte, s. f. cloporte, — mauvaise herbe qui croît dans les champs.

Trûye, s. f. truie; v. fr. troye; prov. trueia, féminin de b. br. tourch, porc. On donne ce nom aux femmes gourmandes et malpropres.

Trûye, s. f. grosse pièce de bois qui supporte l'effort d'un pressoir à ... tourniquet; v. fr. troil, truil, tre... N. ...

Turlutaine, s. f. serinette; c'est-à-dire ... luette, turelurette, ou loure à tour ou manivelle.

U.

...her fieu, v. n. sortir; v. m. ucher ...ers; v. fr. ussir fors; l. exire foras.

Utt! Outt! Zutt! interj. dehors! v... t-en! R. ut. Voy. Ouss et Houss.

V.

... prép. voici; v. fr. veci, veez-ci.

... adj. vert; Ob. vouache; v. fr. ...r.

... adj. verdâtre.

... s. m. verdure; v. fr. vardors.

... s. f. vache; N. vasque; v. ...che.

... adj. mou, paresseux; o. all. ...eich, lâche, mou.

...te, s. f. colchique d'automne, ..., veilleuse; Pic. vachotte; o. ... wacht, veille.

... s. m. vaisseau, vase et navire; ... v. fr. vessel, vaissiel.

... s. m. mauvais petit veau; ...; Ob. veion.

... s. m. amant, fiancé, dan-...

..., **Vantrin**, s. m. tablier; ... devanterié; v. fr. devantri, ...; b. l. ventrale.

... s. f. verrière, vitre; M. vai-... s. m. warenne.

... s. m. vitrier; austr. var-..., vairinier, vairnier.

...le, s. f. virole; v. m. vairieulle; ..., petit collier.

... adj., nom que l'on donne aux ... qui ont des taches blanches ... autour des yeux. o. v. fr. ...-blanc.

... s. m. vesce (Berry), vesco; ... besse, bisaille.

... s. m. vagabond, brigand.

...der, v. n. vagabonder, bri-...; Lorr. vauguer.

..., s. m. amant; voy. Valan-... valseur; vauzenot = valseur.

...otte, **Vazenotte**, s. f. amante, ..., promise, danseuse.

...age, s. m. valantinage, usage ... les valantins.

...ttes (les), s. f. pl., le jour des ..., le jour où l'on criait au-... les garçons et les filles qui ... ensemble dans le cours ...

... loc. adv.; en voie, dehors. ...fois; v. fr. veie; Dauph. vei; ...

Vé, s. m. veau; v. fr. veel; Dauph. vel.

Vec'ho, s. m. fouine, putois; v. m. vechot; Lorr. v'ho; Ob. c'ho; (Lille) fichau; R. fussiau, dim. du germ. fuchs, renard.

Veic'he, s. m. ver.

Veic'heru, adj. véreux.

Veie, s. f. vie; v. f. voie.

Velanti, adv. volontiers.

Vélire, s. f. vallière, parc à moutons. Dim. du v. prov. vaylh, bergerie; o. l. vallus, palissade.

Velle, s. f. ville.

V'en, contraction de vous en.

Venclion, **Venkion**, s. m. contre-vent. Ob. ventiyon; Ch. ventillon.

Vendome, s. f. vendange.

Vendomeyerasse, s. f. vendangeuse.

Vendomier, v. a. vendanger, v. fr. vendemier.

Vendomiou, s. m. vendangeur.

Vent, s. m. haleine, respiration.

Vequi, **V'qui**, v. n. vivre; v. m. vequir; v. fr. visquer; l. vesci.

Verbenaye, s. f. verveine.

Vermeçon, s. m. limaçon. Aug. de l. vermis, ver.

Verquelé, adj. véreux; o. l. vermiculatus.

Vertuoux, adj. vigoureux, plantureux, v. fr. vertueux.

Vesaige, s. m. visage; v. fr. vis.

Veur v. a. voir. Ob. vare; v. fr. veer; l. videre.

Veusse, s. f. vesse; v. fr. vesne; au figuré la peur; Lorr. devesse; v. fr. vesarde; pop. venette pour vesnette.

Veyin, s. m. pelle à feu; v. m. wain; Lorr. veguin; Ch. vayen; v. fr. vahien; fl. vuyr.

Vezelle, s. f. bigne, bosse. Dim. de v. fr. vèze, enflure, vésicule.

Vezié, adj. fin, rusé, expérimenté; v. fr. vezieus; w. viseus; prov. visious; l. vitiosus.

Viare, s. m. visage; v. fr. viaire.

Viatte, s. f. petite vrille; v. fr. villiette pour vrillette.

Viédase, **Vieudase**, s. m. lourdaud, musard. prov. viédai.

Digitized by Google

V.

Vace, prép. voici ; v. fr. veci, veez-ci.
Vac'he, adj. vert ; Ob. vouache ; v. fr. wart.
Vac'ha, adj. verdâtre.
Vac'hou, s. m. verdure ; v. fr. vardors.
Vaiche, s. f. vache ; N. vasque ; v. lorr. biche.
Vaiche, adj. mou, paresseux ; o. all. weich, feich, lâche, mou.
Vaichatte, s. f. colchique d'automne, vulgo, veilleuse ; Pic. vachotte ; o. all. wacht, veille.
Vaic'hé, s. m. vaisseau, vase et navire ; v. fr. vessel, vaissiel.
Vaillon, s. m. mauvais petit veau ; Lorr. vaïon ; Ob. veïon.
Valantin, s. m. amant, fiancé, danseur.
Vanterien, Vantrin, s. m. tablier ; Lorr. devanterié ; v. fr. devantri, vantrail ; b. l. ventrale.
Varène, s. f. verrière, vitre ; M. vairine ; v. m. warenne.
Varnier, s. m. vitrier ; austr. varrennier, vairinier, vairnier.
Varieulle, s. f. virole ; v. m. vairieulle ; l. viriola, petit collier.
Varné, adj., nom que l'on donne aux chevaux qui ont des taches blanches au front, autour des yeux. o. v. fr. vair, gris-blanc.
Vassé, s. m. vesce (Berry), vesco ; agric. besse, bisaille.
Vaugand, s. m. vagabond, brigand.
Vaugander, v. n. vagabonder, brigander ; Lorr. vauguer.
Vauzenat, s. m. amant ; voy. Valantin = danseur ; vauzenot = valseur.
Vauzenatte, Vazenotte, s. f. amante, valantine, promise, danseuse.
Vauzenaige, s. m. valantinage, usage de crier les valantins.
Vauzenattes (les), s. f. pl., le jour des valantins, le jour où l'on criait autrefois les garçons et les filles qui danseraient ensemble dans le cours de l'année.
Vaye (en), loc. adv. ; en voie, dehors.
Vaye, s. f. fois ; v. fr. veie ; Dauph, vei ; N. viage.
Vé, s. m. veau ; v. fr. veel ; Dauph. vel.
Vec'ho, s. m. fouine, putois ; v. m. vechot ; Lorr. v'ho ; Ob. c'ho ; (Lille) fichau ; R. fussiau, dim. du germ. fuchs, renard.
Veic'he, s. m. ver.
Veic'heru, adj. véreux.
Veie, s. f. vie ; v. f. voie.
Velanti, adv. volontiers.
Vélire, s. f. vallière, parc à moutons. Dim. du v. prov. vaylh, bergerie ; o. l. vallus, palissade.
Velle, s. f. ville.
V'en, contraction de vous en.
Venclion, Venkion, s. m. contre-vent. Ob. ventiyon ; Ch. ventillon.
Vendome, s. f. vendange.
Vendomeyerasse, s. f. vendangeuse.
Vendomier, v. a. vendanger, v. fr. vendemier.
Vendomiou, s. m. vendangeur.
Vent, s. m. haleine, respiration.
Vequi, V'qui, v. n. vivre ; v. m. vequir ; v. fr. visquer ; l. vesci.
Verbenaye, s. f. verveine.
Vermeçon, s. m. limaçon. Aug. de l. vermis, ver.
Verquelé, adj. véreux ; o. l. vermiculatus.
Vertuoux, adj. vigoureux, plantureux, v. fr. vertueux.
Vesaige, s. m. visage ; v. fr. vis.
Veur v. a. voir. Ob. vare ; v. fr. veer ; l. videre.
Veusse, s. f. vesse ; v. fr. vesne ; au figuré la peur ; Lorr. devesse ; v. fr. vesarde ; pop. venette pour vesnette.
Veyin, s. m. pelle à feu ; v. m. waïn ; Lorr. veguin ; Ch. vayen ; v. fr. vahien ; fl. vuyr.
Vezelle, s. f. bigne, bosse. Dim. de v. fr. vèze, enflure, vésicule.
Vezié, adj. fin, rusé, expérimenté ; v. fr. vezieus ; w. viseus ; prov. visious ; l. vitiosus.
Viare, s. m. visage ; v. fr. viaire.
Viatte, s. f. petite vrille ; v. fr. villiette pour vrillette.
Viédase, Vieudase, s. m. lourdaud, musard. prov. viédai.

Digitized by Google

Viédaser, v. n. muser, musarder.
Viesse, adj. vieux; v. fr. viese, vious; v. l. vesus.
Vieyne, s. f. clématite des haies et par extension toute plante sarmenteuse propre à faire des liens, viorne; n. viône; (Berry) vigane; l. viburnum.
Vindication, s. f. vengeance.
Vin-pierre, s. f. tartre.
Vioule, s. f. vielle; v. fr. bielle; v. pr. viula.
Volant-raitte, s. f. chauve-souris.
Volatte, s. f. clayon, plateau en osier; M. volette.
Volet, s. m. contre-vent, — augeot, oiseau des maçons.
Vôte, s. f. crêpe, pankouke; Lorr. vôte; Ch. vaute; v. f. volte, voule; b. l. volta, l. voluta.
Voule, adj. faible, léger, qui manque de consistance; v. m. wolle; v. fr. veule. Cong. volage et fol dans ces expressions, feu volage, folle avoine, folle farine.
Vreder ou aller et venir sans sujet; v. fr. ureder; (Berry) verder; F. virondà; b. l. veredare.
Vronder, v. n. bruire en sifflant dans l'air, comme font les pierres lancées par la fronde.
Vudier, v. a. vider; Austr. veudier; v. fr. vuider; l. viduare.
Vûler, v. a. éclaircir, espacer. Voy. Voule, racine de ce verbe.

W = OU.

Wà, adv. guère; (Lunéville) ouâ; Lorr. vouau; Ob. vouè.
Waca, waica, s. m. caillou; Austr. wacon; o. germ. wacke, silex.
Wade, s. f. garde; Lorr. vouade; v. fr. vuarde.
Wade, s. f. jardin, en vieux langage messin; o. celto-germ.; gard celt; garten all.
Waiboc. Voy. Beyebok.
Waider, v. a. garder; v. fr. warder; all. gwarden.
Waider les vaiches, faire paître les vaches; o. germ. weiden.
Waiger, v. a. gager; Ob. ouadgi; Lorr. gouaigi; v f. waaiger; l. vadiare.
Waignaige, s. m. gagnage, pâturage, et spécialement une petite métairie de terres, sans bâtiments pour le fermier; b. l. wagnagium.
Waigner, v. a. gagner, cultiver, vaincre; austr. woingner; v. fr. waigner; germ. vinnan.
Wain, Weyin, s. m. l'automne, temps des récoltes, des regains, des labours, de la vaine pâture; Ob. vouayin; v. fr. vuin.
Wairadde, s. f. vache noire et blanche; Lorr. warotte; N. vairette, dim. de v. fr. garre, vair, diversifié de couleurs; l. varius.
Wairé, s. m. taureau; v. fr. garreau.
Waireler, v. n. se dit de vaches qui tous les mois désirent le taureau ou qui sautent sur les autres vaches; Lorr. taureler.
Waité, s. m. gâteau; Lorr. voité; v. fr. wastel; b. l. watellus; o. l. pastillum (Festus) gâteau sacré.
Waite, adj. sale, gâté, crotté, mouillé; Lorr. voite; Ob. vouète; o. l. uvidus, uvetus, mouillé; (angl. wet, sved. wat).
Waitene, s. f. vilenie, chose de peu de valeur; austr. watennes; N. vate.
Waize, s. f. herbage sur un fonds vaseux; v. m. weise; v. fr. vasier.
Waizon, s. m. gazon; v. fr. wason; ob. voison; b. l. wazo.
Warche, s. f. ivraie, mauvaise herbe; Ch. varge; v. fr. jergerie.
Warée, s. f. mare; v. fr. wargnée.
Warponne, s. f. bande nébuleuse et diaprée qui se forme au coucher du soleil; o. germ. war-punt, verge peinte.
Watier, water, v. a. regarder; v. m. woaiter; Lorr. vouaidier; Ch. ouaiter; Pic. water; o. tud. wahten; all. warten, observer, garder.
Wé, s. m. gué, abreuvoir et mare destinée à laver les chevaux; Ch. vué; v. fr. wez; R. oué; l. vadum.

Wercollier, s. m. bourrelier; v. fr. vercollier.
Wivre, s. f. vipère, serpent; J. vouivre; v. fr. vivre, guivre; l. vipera.
Wergueuil, Wergouil, s. m. escargot.
Werna, s. m. orgelet; M. woirnar.
Woirampe, s. f. jambe.

Z.

Zinguier, v. a. cingler, sangler; Lim. singla; Lang. jingler.
Zinque, Zincle, s. f. petite bille à jouer; Ch. single; v. fr. chinque; C'est le même que M. chique, nasalé en chinque.
Zoquesse, s. f. coup sur la nuque ou sur la tête; Prov. sucado; R. suc, tête, chignon.
Zous, pr. pl. des deux genres; eux, elles. Le z n'est pas ici euphonique, il est archaïque et répond à une très-ancienne forme latine, sos, eux.
Zoute, pr. leur. Voy. Zous.

Digitized by Google

Weipe; s. f. guêpe; Lorr. wépe; v. fr. waspe.
Weiriot, s. m. petit verre à boire, dim. de weire, verre.
Wenneson, s. f. venaison; v. m. voinesson.
Wercolle, s. f. bricole, collier de cheval; v. fr. vercolle; b. l. vercolenum.
Wercollier, s. m. bourrelier; v. fr. vercollier.
Wivre, s. f. vipère, serpent; J. vouivre; v. fr. vivre, guivre; l. vipera.
Wergueuil, Wergouil, s. m. escargot.
Werna, s. m. orgelet; M. woirnar.
Woirampe, s. f. jambe.

Z.

La, particule explétive qui est sans signification par elle-même et qui s'ajoute à la fin d'un mot ou d'une phrase; cf. Lorr. zar; v. fr. za, zay; Ch. zot; Bress. za, qui équivalent à jà.
Zaubiatte, s. et adj. f. niaise, sotte; zaubiatte est une forme dim. de barbe, comme zaubette de babet.
Zauber, v. a. battre, asséner un coup; prov. zouba; v. fr. dauber, dober, taper; Lyon tauper; germ. staupen.
Zig, s. m. gars; it. zugo.
Zinguier, v. a. cingler, sangler; Lim. singla; Lang. jingler.
Zinque, Zincle, s. f. petite bille à jouer; Ch. single; v. fr. chinque; C'est le même que M. chique, nasalé en chinque.
Zoquesse, s. f. coup sur la nuque ou sur la tête; Prov. sucado; R. suc, tête, chignon.
Zous, pr. pl. des deux genres; eux, elles. Le z n'est pas ici euphonique, il est archaïque et répond à une très-ancienne forme latine, sos, eux.
Zoute, pr. leur. Voy. Zous.

Digitized by Google

LO PÉRE FRANCISSE

OU

[illegible] OVREGE RENFRAHANT LES RÈQUES D'UN BOUEN PATOIS [1], AUSBENNE QUE TOT PLIN DE BOUEN CONSEILS ÈDRASSIET EZ HÉBITANTS DE NAS VELEIGES,

PAR M. JUSTIN DOSDA.

Chèque veleige,
Chèque languège.

La plupart des ouvrages écrits en patois messin sont peu intelligibles, non-seulement pour les personnes qui n'ont point l'usage de cet idiome, mais aussi pour celles qui s'entendent le mieux à le parler. Cela tient à plusieurs causes : la première, c'est qu'il n'existe ni grammaire, ni dictionnaire patois; et que, par conséquent, il est impossible de rechercher la signification des mots dont on ne comprend point le sens; la seconde, c'est que la plupart des auteurs qui ont écrit en vers, ont été obligés d'élider plusieurs lettres à la fin d'une foule de mots, et même quelquefois de réunir trois ou quatre mots qui semblent n'en plus former qu'un seul en les prononçant : ainsi, dans le poëme de Chan-Heurlin (ouvrage des mieux écrits dans ce genre), on trouve : *Sixième édition*, *page 64*, *ligne 4^{me}*, N'ateu m'è-sonn'aje, pour N'ateume è so aje (n'était pas à son

[1] Prononcez patouet.

LO PÉRE FRANCISSE

OU

PETIAT OVREIGE RENFRAMANT LES RÈQUES D'UN BOUEN PATOIS [1], AUSBENNE QUE TOT PLIEN DE BOUEN CONSEILS ÈDRASSIET EZ HÉBITANTS DE NAS VELEIGES,

PAR M. JUSTIN DOSDA.

Chèque veleige,
Chèque languège.

La plupart des ouvrages écrits en patois messin sont peu intelligibles, non-seulement pour les personnes qui n'ont point l'usage de cet idiome, mais aussi pour celles qui s'entendent le mieux à le parler. Cela tient à plusieurs causes : la première, c'est qu'il n'existe ni grammaire, ni dictionnaire patois; et que, par conséquent, il est impossible de rechercher la signification des mots dont on ne comprend point le sens; la seconde, c'est que la plupart des auteurs qui ont écrit en vers, ont été obligés d'élider plusieurs lettres à la fin d'une foule de mots, et même quelquefois de réunir trois ou quatre mots qui semblent n'en plus former qu'un seul en les prononçant : ainsi, dans le poëme de Chan-Heurlin (ouvrage des mieux écrits dans ce genre), on trouve : *Sixième édition, page 64, ligne 4me*, N'ateu m' è-snn'aje, pour N'ateume è so aje (n'était pas à son

[1] Prononcez patouet.

Digitized by Google

aise), et page 98, ligne 22me, J'n'en vieu'm'd'aut qu'l'pliaji de v'far'tortus contens, pour Je n'en vieux-me d'aute que lo pliaji de vos fare tortus contens *(Je n'en veux pas d'autre que le plaisir de vous faire tous contents)*. On conçoit que la lecture d'une langue, écrite de cette manière, présente de nombreuses difficultés. Nous n'avons ni l'intention de blâmer les auteurs qui nous ont précédé, ni la prétention de mieux faire qu'eux. Au contraire, nous nous inclinons volontiers devant le mérite de plusieurs ouvrages, entre autres le poëme de Chan-Heurlin, auquel nous ne connaissons qu'un défaut : celui de ne pouvoir être lu par tout le monde, à cause des obscénités qu'il renferme.

Nous avons écrit ce petit ouvrage en observant la prononciation la plus usuelle du patois messin. Nous trouvons étrange que les gens de Vrémy, Cheuby, Failly et autres localités, revendiquent l'honneur d'avoir conservé la vraie prononciation du patois messin, sans tenir aucun compte de la manière dont cette langue est parlée sur nos marchés de Metz. Là, en effet, j'ai remarqué que c'est le petit nombre qui emploie cette prononciation. Invoqueront-ils l'autorité d'Albert Brondex? Mais ce n'est pas sérieusement qu'ils prétendront que l'auteur de Chan-Heurlin ait écrit son poëme dans la vraie prononciation messine. Qu'on recherche donc dans quels villages le rédacteur du *Journal de Metz* se rendait le plus fréquemment, et avec quelles familles il était en rapport en 1785, et l'on verra qu'il a composé son Chan-Heurlin ou ses bruilles, en donnant à cet

Digitized by Google

ouvrage une couleur toute locale; n'y cite-t-il pas des familles dont nous retrouvons encore les descendants dans les villages de Vrémy, Vany, et autres? Et d'ailleurs, ne fallait-il pas qu'Albert Brondex adoptât le patois même des gens dont il faisait l'histoire! Il me semble que les habitants du Sablon, de Plantières, de Magny et ceux de Montigny, du Ban-Saint-Martin et de Longeville ont autant de droit de revendiquer la vraie prononciation patoise que ceux de Vrémy et Cheuby. C'est cette dernière prononciation que nous adopterons : ainsi, au lieu de dire rajon, nous dirons rahon; pliajy ou pliaji, pliahi; guéchon, guèhon; èbèchiet, èbèhiet, etc, etc.

A l'exemple de M. Mory, nous remplacerons aussi souvent w par ou; ainsi nous écrirons reouateus pour rewateus. Enfin nous éliderons le moins de lettres qu'il nous sera possible, et nous nous efforcerons d'observer l'unité d'orthographe, afin d'éviter toute confusion.

Digitized by Google

EVERTISSEMENT.

Mes émins, vasse in petiat live que ranframe les bonnes rèques don bouen *patois;* qua, çat ene pitiet de veure comme nate pourre languège at défiguriet estoure[1] : les inc palent d'ene féçon, les autes de l'aute; et, tos les jos je woyant quèque nové mats rempliéciet lo bé et bouen languège de nas ancétes. Eheu[2] ica, j'ouïeu *Téniche* que deheu que sè mére éveu de lè besagne : (lo pourre afant voleu dire que sè mére éveu de l'ovreige). Je l'y a dit : Dis don, Téniche, as-ce que té[3] mére at couserasse estoure? — Neinni, Francisse, vo sèveu ben que çat ene hauerasse de bouaye.

Vale portant, mes émins, comme zoute mauvah français fat péde nate bé languège. Et dire qu'en beye lè crux[4] ez afants que ne palent pu patois dans les raues! Celet mo saye le doue; qu'en deheuve, mes émins? Ça porquè j'allant tâchet de mate fin è torto celet. Feyeu ben ettention ez leçons que Francisse mâte d'écoule va beyet è ses galopins.

[1] *Estoure* doit s'écrire è cet houre — à cette heure (mot allemand).

[2] *Eheu* — l'h est guttural. — Quelques-uns prononcent echeu ou acheu — hier.

[3] *Francisse* — allemand et latin.

[4] *Crux* — mot latin.

Digitized by Google

FRANCISSE MATE D'ÉCOULE.

Lo pére Francisse ateu in bouen vieux mâte d'écoule que demareu dans nate veleige. Ce n'ateume in sévant, lo cher homme, ma l'éveu tôt plien d'esprit, et tot chéquin l'estimeu, perce qui rendeu service è tot le monde. En lo woyint[1] tojo èva ene bande de galopins deyet ses quelattes po qui l'y rècontesse des fliauves ou benne les bèteilles don grand empèreur.

Ene vaye que l'atint essieutet deso in poiri au revé de lè coûte, vale lo père Dodiche Mangin que pesse de lé zou eva ene hataye de sarmattes. Y jete sè hatte è tére, et se mat è deviset èva lo père Francisse.

Lo PÉRE DODICHE. — Tiens! je ne vieux pu potet lè hatte. Vale essez longtemps que je lè poute, nas afants ne lè poteronmes[2] non pu, perce que ça trap de maux. Qu'en deheuve, père Mâte d'écoule?

Lo PÉRE FRANCISSE. — Ma foi[3], Dodiche, çat è sawoit[4]; si t'a essez riche po vequi de tes rentes, te ferez benne de jetet lè hatte lo cul dans lè haye; mâ, si te n'ème po vequi sans trèveillet, dîmes in poue què que te pourré fare?

Lo PÉRE DODICHE. — Ah! pardine, pére Francisse, celet m'at égale, mâ je ne potera pu lé hatte.

[1] *Woyint*, prononcez ouèynt.
[2] *Poteronmes* — prononcez po-te-ron-mes.
[3] *Foi* — prononcez fouet.
[4] *Sawoit* — prononcez saouet.

Digitized by Google

FRANCISSE. — Ouaïe! ouaïe! te te degotes moult volanti don meti.

LO PÉRE DODICHE. — Ah! ma foi, oui, je ne sumes lo premin è mo pliendre de ce côté let : in meti de chin, tojo lé hatte au doue! so levet métin, se couchet tàd. Et hue! Et haïe! po ne rien guégniet[1].

FRANCISSE. — Allons, couche tè, te mo fereu écreure que t'as dans lé misére, et que les autes sont pu hagroux que té?.

DODICHE. — Fin hur, tot le monde deserte les terres estoure, on tréveille dans les fourges, dans les chémins de fé, dans les velles, de tos cotés, et on è de melioux jonayes. Et pis d'abourd, je ne vieumes que mes afants évinssent austant de maux que j'en a évu. Nat Jean-Pierre écrit comme in petiat notare; et, en bonne conscience, je ne sèreu lo fare potet lè hatte.

FRANCISSE. — Qué que t'en ferez don, Dodiche, j'en reviens tojo è mes poirattes, qué que t'en ferez?

DODICHE. — Je n'en sais rien, y vret è Péris rejoindre sè sieu.

FRANCISSE. — Ah! té ene gàche è Péris. Qu'asse qu'eulle fat pè-lé (ou per-lé) donc?

DODICHE. — Je ne m'en occupe oua, l'ateu dème-halle[2] po commenciet, estoure je ne sais sou qu'elle fa ; ma l'at tojo pus hagrousse[3] que che nos.

[1] *Guégniet* vient de waignier, dérivé de l'Indo-germanique (voir traité d'études sur l'origine des langues). On prononce aussi ouégniet.

[2] *Dème halle*, servante qui va au marché des halles. Dème — halles — dame des halles.

[3] *Hora* (latin) heur, chance heureuse, — *grossus de crassus* (latin vieux et corrompu s'employant dans la langue romane) grosse, ont fait par corruption *ha grousse*.

Digitized by Google

FRANCISSE. — Mo poure Dodiche, essiette tè éva nos, j'allans panre ene prince[1] éva ene petiate gotte de brandevin[2] que j'a tolet dans mè gourde, éprès coùp je palerans de tes afants. Tiens, bois.

DODICHE. — Benne obligé, pére mâte d'écoule, je v'écoute.

FRANCISSE. (Francisse se moche, crache, teusse et reprend lè pèrale.) — Mo poure Dodiche, on woit benne que te né jèmas sourti de to veleige. Ecoute tojo les conseils que je va te beyet, te t'en treverez benne, te veurez.

Combenne de bacelles s'en vonnent core lè gourgandaine è Péris. Les péres et méres n'ont pu l'œil dessus, eulles sont zou mâtrosses; et, je n'ouse, je n'ouse..... v'let des trop cohes arailles..... te plieu benne companre què que je vieux dire, Dodiche.

Les énes repoùtent è zou pèrants des janes qui faut nurri, les autes moinnent ica pu mauvahe veye. Que vieute que je to dehesse, les chaoues mo drassent su lè téte quand j'y pense!.....

Quant aux guéhons, les inc rouyent de bureaux en bureaux, d'ètelieux en ètelieux, de botiques en botiques, et au bout don compte, y ne beyent que des vogants, des mauvas sujets, des ivrognes, des hommes è rodotet po lè société.

Creume, Dodiche, ouète[3] tes afants de lé tè, fa revenin tè bacelatte si déjè eulle n'âme dans lè gueule don loup. Trèveilleu vas téres; véveu des péhons que ne sonmes mauvayes, vo poveu en retiriet lè mointies de vate vive. J'a vu vas grondbire[4] :

[1] *Prise* — par corruption — prince.
[2] *Brandevin* est dérivé de l'allemand.
[3] *Ouète,* tiré de warte ou warter; allemand wachter, garde.
[4] *Grondbire* — tiré de l'allemand (pomme de terre).

Digitized by Google

c'ténaye ven éreu au moins cent secs. Vo nurreu in hogniet et véreu de lè châ, don bacon, des saucisses et des andoïlles. Vate jote at fin belle, vo poûrreu fare in tonné de saurcroûte[1]. Véveu au moins quoète cents gerbes de bied que vo beyeront vingt quâtes, ene répotant l'aute. Vate pâ de boue vo suffit po vate hoffége pendant l'hivére. Vo ne sereumes è pliendre. Qu'en dites, hein? asse vra, oui ou non, Dodiche? rèponme.

DODICHE. — Je sus obliget de convenin que vèveu rahon, pére Francisse. Je va fare revenin nate Suzette et je ouédrant nas afants delet nos.

Celet dit, Dodiche reprend sè hatte et s'en retonne seti en dehant : E revoir, pére Francisse, benne obligé de vas bouens conseils; je les huras.

BAPTISTE. — Ma, deheu don nate mate, lo pére Dodiche deheu tot è l'houre[2] en pâlant de sè feille, nate gâche[3] et vo li répondin en dehant té bacelle. Comment faut-y-dire don?

FRANCISSE. — Mè foi, Baptiste, y faut convenin que nate poure belle langue patoise at joliment défiguriaye estoure. Les incs palent d'ene fèçon, les autes de l'aute; on n'y comprend pu rien. Ainsi, po-s[4]-en revenin è sou que te me deheu tot è l'houre éva lo pére Dodiche, les incs, dihent, bacelle, les autes, feilles ou mègniées, les autes gahes ou gâches, etc. Ç'a suivant les endreu, perce que chèque veleige, chèque languège. Eh benne, mes émins, posque j'en atant tolet, je va v'expliquet les bonnes rèques don patois, éfin que pu tad,

[1] *Saurcroûte* — tiré de l'allemand (choucroute).
[2] *Houre* — heure — tiré de l'allemand.
[3] *Gâche,* féminin de gars (fille).
[4] S — lettre euphonique.

Digitized by Google

quand je n'y serant pu, nas afans évinssent au moins ene idée don languège de zous ancétes; feyeux benne ettention. Débourd y faut sawoit qui n'y eu doux ertiques, ene po les chèpés ou les mâles et ene po les bianc bonnats ou les femelles.

Per exemple : *lo* pére, *lè* mére, si n'y en eu qu'inc, et, *les* péres, *les* méres, si l'y en eu pu d'inc.

Vasse des mats devant lesquéles y faut mate *lo*.	Et t'en vasse des autes devant lesquéles y faut mate *lè*.
Lo couhat (corset).	Lè volatte (claie).
Lo teuyat (tilleul).	Lè corriatte [2] (cordon).
Lo gadat (verre ou tasse en fer-blanc).	Lè féhatte (petit fagot).
Lo potat (pot).	Lè hatte (hotte).
Lo hoffiat (soufflet).	L'alhatte (oseille).
Lo cosson (coquetier).	Lè masse (messe).
Lo dejûnon (déjeuner).	Lè crêmerasse (écumoir).
Lo crequegnon (petit cruchon).	Lè promasse (promesse).
Lo bacon (lard).	
Lo cognon (couenne).	
Lo hédi (pâtre).	Lè peyesse (paillasse).
Lo codeli (cordier).	Lè messe (masse).
Lo tepeni (potier).	Lè chesse (chasse).
Lo baquiou [1] (bûcheron).	L'atereye (cimetière).
Lo laborou (laboureur).	Lè marreye (mairie).
Lo precarou (procureur).	Lè mentereye (mensonge).
Lo véïn (pelle à feu).	Lè coûte (côte).
Lo vanterin (tablier).	Lè poûte (porte).
Lo muhe (mur).	Lè raue (rue).
Lo puhe (puits).	Lè chèraue (charrue).
Lo sac (cercle).	Lé jote (chou).
Lo biac (bloc).	Lè gotte (saindoux).
Lo tac (toc).	Lè pote (lèvre).
Lo sec (sac).	Lè handelure (balai).
L'ermoneck (almanach).	Lè haudure [3] (ortie).

[1] *Baquiou* vient de Becqueter. *Becqueter,* en patois *baquieu*, a fait par analogie baquiou ou becqueteur.

[2] *Corriatte* petite courroie. Ordinairement la désinence *atte* indique un diminutif : volatte, petite claie; féchatte, petit fagot.

[3] *Haudure* ou *chaudure* (h guttural) ortie, plante qui produit des démangeaisons sur la peau, ou *chaudures* (de chaud).

Digitized by Google

Lo tobec (tabac).
Lo woicca ou woiccon [1] (caillou).
Lè cueture (couture).
Lè rèmure (rame).

Estoure vasse des mats que fonnent veure comment sont les hommes ou les chouses : ç'at des *adjectifs*.

Per exemple :

In homme neur (noir).	Ene fomme neure.
— petiat (petit).	— petiate.
— heyant (insupportable ou ennuyeux).	— heyante.
— treut (étroit).	— treute.
— chegniat [2] (pleurnicheur).	— chegniate.
— bouen (bon).	— bonne.
— fou (fou).	— satte.
— novè (nouveau).	— novelle.
— grous (gros).	— grousse.
— bianc (blanc).	— bianche.
— chache (sec).	— chache.
— frahe (frais).	— frahe.
— mentou (menteur).	— menterasse.
— potou (porteur).	— poterasse.
— voleur (voleur).	— voleuse.
— chantou (chanteur).	— chanterasse.
— hagroux (heureux).	— hagrouse.
— hontoux (honteux).	— hontouse.
— doux (doux).	— douce.

T'en vale essez po énut [3] mes afants, valeu retonet chèquin che vos, et demain au mètin je nos retreverans tortos ansanne desos le sourbi don pètro [4] de Chan Jouhe.

Lo pére Francisse aleu è lè crègne che Colas Butin. Cette nuteye lé, y s'y eu treuvet èva Ténat Bianchy que trosseu fin foüe on quegnat don fût.

[1] Prononcez : *Ouecca* ou *Ouaccon*, dérivé de l'Indo-germanique.

[2] *Chegniat* vient de rechigner, montrer sa mauvaise humeur; or le pleurnicheur rechigne; on l'a appelé chegniat.

[3] *Énut*, cette nuit, (mis pour aujourd'hui).

[4] *Pètro* vient de pâtural, (lieu pastoral, lieu champêtre), pâturaux ou pâtureaux (pâture communale).

Digitized by Google

LO PÉRE FRANCISSE. — Et mâ! te trosse mou foüe Ténat? asse que t'as malède?

TÉNAT. — Nenny, pére Francisse, je ne sumes malède, mâ, je ne sèreu pu deriet.en let. Celet ne vames, je ne pelan venin ébout de nas effares. Je peyant trap chèr nas téres, éprècoüe je n'a point de chance, nas guèhons[1] sont malèdes, j'évan pedu treu chevaux c'tenaye, je n'y tenan pu.

LO PÉRE FRANCISSE. — Woyant veure celet, je creu benne qui n'y eu in poüe de vate faute lè dedans et que vos vos pliendeu è tourd.

D'ébourd, po vas téres, vos ne les peyeumes pus chèr que les autes fermiet don veleige ; si vosne léhinmes tant de soma dans vas champs, que v'évinsse in poüe pu de soin de relevet vas rayes et de fare corre l'auoue[2] dans vas prés, vos veurin si vos n'érinmes tot austant de denrayes et de fourrèche que les autes. Eprécoue, vateu des trouands et des feignants, je v'a déjè dit cent fois de remplyïr lé baoue[3] de liure qu'at devant vate fenéte, vos nécouteu rien, éprès celet vos vos pliendeu que vateu malède.

TÉNAT. — Qué que vo n'chanteu tolet, père Francisse, ce nâme lè baoue de liure qu'a devant nate fenéte qué beyet lè fieuve è nas guéhons.

LO PÉRE FRANCISSE. — Couhe té, qu'a te me fa souet, qu'en je touye[4] rahonnet si bétement. Véveu

[1] De l'Indo-germanique *wars* (ou gars) — warson ou warçon (garçon) sont devenus gahs, guéhons.

[2] S'écrit : *Awe* (eau). M. de Mory l'orthographie aoüe ou auoue. Nous admettons cette dernière manière d'ortographier qui est conforme à la prononciation.

[3] *Bawe* (boue) — lawe (loup) — baoue — laoue.

[4] *Je touye* ou *je t'ouïe*, du verbe ouïr. — Ne pas confondre ouïe (entendre) avec ouïe (oie).

Digitized by Google

devant che vos enc ètang de pu de treu pieux de perfondou, que n'eume éti vudiaye de peu que Méthieu Salé a moûe. Les chins, les chettes, les poïlles crevayes, torto celet neige sus l'auoue qu'a pu vahe que mo rechat. Les ouïes[1] et les quènards berbottent dans celet tote lè jonaye; et, pé des chaloux comme l'en fa c't'enaye, comment vourinve que vos n'étrépinssent me torto les malédeyes don monde. L'at impoussible!

Lè mére Guiton. — Etreppe Ténat, te té ica fa retrossiet tolet n'ames, te woit benne qui ne faumes se pliendre devant lo père Francisse, pesqu'y woit tortot les chousses en bé, l'y; m'a si l'ateu comme mè sans sou ni maïe!..... au cul don ouez[2].

Lo pére Francisse. — Mère Guiguite, vo rahonneu ausset comme ene fotu béte, téle que vateu. Et, posquè je sus en trëin de fare lo sec è chéquin, vèreu lo vate. Vo deheu que ve, n'éveu ni sou ni maïe, èheu, Fanchon meu dit qu'en vèvin demandet è lè jonâye po rahiet les grondbire et que v'n'évinmes voli-z-y allet, et portant vo n'évin rien è fare que de treignet vate cul édreute, è gauche po caulnet èva des pérâilles trouandes que vos.

Lè mére Guiton. — Tiens, po guégniet[3] hih sous per jo.

[1] Ouïe (oie).

[2] *Au cul don ouez*, proverbe (comme les chevaux qui attendent derrière le gué pour manger, ou au lieu de manger l'avoine, parce que les charretiers donnent en plein air l'avoine, près du gué où les chevaux se sont désaltérés.

Ouez vient de woez (Indo-germ.) (v. études sur l'origine des langues).

[3] *Guègniet*. Quelques-uns écrivent et prononcent ouëgniet. *Guègniet* vient de waignier (Indo-germ.) d'où est venu gagner, car ce mot est employé dans les vieux titres.

Lo pére Francisse. — Hih sous valent mieux que rien, Guiguite, et posquè v'évin de l'ovreige po tote lè semainne et que vatin nurrâye, vérin évu va hih sous de reêh. Hih et hih font doze, et treu fois doze donnent trente-hih. Eva celet vèrin échetet ene miche de pain et ene pare de sabots, v'érin sopet et vo ne serinmes de chausse à l'houre que l'a.

Lè mére Guiton. — J'a benne penset que j'èreu mo n'effare. Bonne nut, père Francisse, j'allans couchet.

Lo pére Francisse. — Bonne nut, Guiguite, et ne tacheure mè d'awoit ene indigession.

Lo lendemain, les galopins atint déjè élantor don fourbi devant que lo père Francisse n'érivesse.

Lo pére Francisse. — Bouen jo, mes afants.

Les galopins. — Bouen jo, nate mâte; bouen jo, nate mâte.

Lo pére Francisse. — Essieuteuves mes émins. J'allans repanre nate leçon; vasse des mâts que cheingent ausset si en pale d'in chèpé[1] ou d'in bianc bonnat[2].

Fehieu ettention, reouateu-me[3];

Mo Tö Sö Nate Vate Zoute	Homme.	Mè Tè Sè Nate Vate Zoute	Fomme.

[1] *Chèpé* signifiait porteur de chapeaux ou hommes.

[2] *Bianc bonnat*.... par analogie.... femme.

[3] *Reouateu* vient de l'Indo-germ. rewarter (regarder); les anciens disaient aussi reparter; cette prononciation se retrouve dans le pays de Longwy.

Digitized by Google

LO PÉRE FRANCISSE. — Hih sous valent mieux que rien, Guiguite, et posquè v'évin dè l'ovreige po tote lè semainne et que vatin nurrâye, vérin évu va hih sous de reëh. Hih et hih font doze, et treu fois doze fonnent trente-hih. Eva celet vèrin échetet ene mèche de pain et ene pare de sabots, v'érin sopet et vo ne serinmes de chausse à l'houre que l'a.

LÈ MÉRE GUITON. — J'a benne penset que j'èreu mo n'effare. Bonne nut, père Francisse, j'allans couchet.

LO PÉRE FRANCISSE. — Bonne nut, Guiguite, et ne tacheure mè d'awoit ene indigession.

Lo lendemain, les galopins atint déjè élantor don sourbi devant que lo père Francisse n'érivesse.

LO PÉRE FRANCISSE. — Bouen jo, mes afants.

LES GALOPINS. — Bouen jo, nate mâte; bouen jo, nate mâte.

LO PÉRE FRANCISSE. — Essieuteuves mes émins. J'allans repanre nate leçon; vasse des mâts que cheingent ausset si en pale d'in chèpé[1] ou d'in bianc bonnat[2].

Fehieu ettention, reouateu-me[3];

Mo To So Nate Vate Zoute	Homme.	Mè Tè Sè Nate Vate Zoute	Fomme.

[1] *Chèpé* signifiait porteur de chapeaux ou hommes.

[2] *Bianc bonnat*.... par analogie.... femme.

[3] *Reouateu* vient de l'Indo-germ. rewarter (regarder); les anciens disaient aussi reparter; cette prononciation se retrouve dans le pays de Longwy.

Digitized by Google

Mès
Tes
Ses
Nas
Vas
Zous
} Hommes ou fommes, ça tot égale.

ç'banc lé at bé, cette toïe lè at belle, c't afant at héyant, cette fomme at héyante.

Nas
Vas
Zous
} Métes sont dans lo trégit [1].

T'en vasse des autes estoure [2].

Lé pouère a

Por
mè.
tè.
li ou por léye, (lu et laye suivant les villages) : dans le canton de Vigy on dit lu, et dans celui de Verny on dit li.
nos.
vos.
zous.

Vate chin a-t'y péhé? Oui.

Vale
lo mien.
lo tien.
lo sien.
lo nate.
lo vate.
lo zoute.

Si en palin d'ene quègne, en dirin ou on direu *(suivant les villages)* :

Vale
lè mien que baoue [3].
lè tien.
lè sien.
le nate.
lè vate.
lè zoute.

[1] *Trégit* ou *Traingit*, mot technique — tré ou train (paille) git, lieu où l'on dépose la paille, les gerbes. Dans les environs de Briey, d'Étain et dans la Woëvre on dit : *Sous-tré* — expression également technique.

[2] *Estoure* signifiant à cette heure, on devrait écrire è c't houre.

[3] *Baoue*, est une onomatopée. On en rencontre fréquemment

Digitized by Google

et po des chins ou des quègnes en dihe :

Vale { les miens. / les tiens. / les siens. / les nates. / les vates. / les zoutes.

Quand y s'agit de palet d'ene chouse au hésad, y faut dire : çosé, çolet.

Par exemple : çosé at bouen; çolet at mauvah[1].

Vale doux chins, céte-sè at lo mien et cète-lè at lo vate.

Si ç'ateu doux quègnes : cète-sé sont des miens, cète-l-'elles[2] sont des vates.

Si en palin d'ene bande de chins, y faureu dire : cètes-sé sont des nates, cètes-lè sont des vates.

Et si sateu des quègnes : cètes-sé sont dé nates, cètes-l-'elles sont des vates.

Si on pale d'in homme, en dihe ica.	Et si en pale d'ene fomme :
Loquèle (lequel).	Léquèle.
Tot (tout).	Tote.
Nuhan (nul).	Nuhan.
Chéquin (chacun).	Chéquène.
Pèhonne (personne).	Pèhonne.

Comme lo pére Francisse paleu ica, vale lo pèteure de Chan[3] Jouhe qu'èrive èva treuh ou quoète janes

dans le patois messin. Exemple : Hoffiat — hoffiet dans le canton de Verny (à Magny) — et choffiat — choffiet dans le canton de Vigy (à Vany).

[1] *Mauvah* (mauvais) l'h est muette au masculin, mais elle se fait sentir au féminin : mauvahe — qué mauvahes térres.

[2] L ici est une lettre euphonique.

[3] *Chan* vient du latin; en effet, dans les anciens titres des seigneurs de Norroy-le-Sec, on trouve : Jehan pour Jean; et de là à Chan, il n'y a qu'un pas.

Digitized by Google

que l'èveu ètrèpet dans ene haye. Lo père Francisse l'y dit :

T'en vale ica ene belle que t'é fa tolet, porqué don détrure les janes? Ces poures bétes lè que no rendent tant de services en dethurant les vermènes. Te n'en ferez don jèma point d'autes? J'a bé to hinet, te recommence tojo, ouète[1] droule.

PÉTEURE[2]. — Mâ, n'ate mate, ç'a des mohat, vo sèveu benne qui trangnent torto les selih devant qu'y ne sinssent mûres

LO PÉRE FRANCISSE. — Ça vra, ma quante mainme y maingerint ica quèque selih, y détrunent les vermènes, et y fonnent pu de bien que de maux.

PÉTEURE. — Je les friquessera.

LO PÉRE FRANCISSE. — T'y a, chessant! ça po les crohiet que te les é prin; et, si c'éveu éti des autes janes, te les éreu ètrèpet lè mainme chouse. Vé t'en, je ne sèreu endeuriet les hulants.

Les galopins se matent è rire, et Francisse s'en reva chez l'y en so demoinnant comme in chertié enhaté dans in mouau de broppe. En pessant devant lo ouë[3], y rencontere doux hauourasse que se herpoïnt des handés qu'an évin min chachet su les pennes de lè hâye.

LO PÉRE FRANCISSE. — Allons! houteu don Quétiche, porquè que vo v'rayeu les chaoue en let; celet n'ame bé.

QUÉTICHE. — Porqué mo trateye-t-elle de gueniche,

[1] *Ouète* (sale)— Ouétenne (saleté) vient de water (gâter ou salir). Water est Indo-germ. et se retrouve dans les vieux titres de la commune de Thicourt, district de Morhange.

[2] *Péteure* ou *Peters* est dérivé de l'allemand.

[3] *Ouë* où Woez (gué ou l'on passe la rivière).

e salope et de torto les ladures[1] don monde, c't'enmalheves lè. Creut-elle que je va mo somatte et demandet pardon?

LI TÉNICHATTE. — Tais toi[2] cinq chaoue! tais touet pôye! te fas tè bonne n'ainmes, vé t'en core les ampals, etc.....

LE PÉRE FRANCISSE. — Allons! allons! t'en vale ssez, et, si vos ne houteumes tot de hute, je vo n ennoinnet dans lé cachematte. Vo n'en feyeu nt d'autes; vo beyeu don scandale on veleige, et ntreteneu entre vos autes ene héyenne qu'émoinne de novelles disputes; hayeu devant mè, et ne dépoteneumes[3] tant sans quoi je séran què fare.

Les doux hauourasse so raïnt des œils comme des matres, mâ n'ousint rien dire, perce que lo père rancisse, qu'ateu ica aussi deliquette què quinze ns, feyeu deyet zou des hets de treu pieux de ajou, en tenant so bâton prat è l'y en fianquet su nte creteure si l'évin évu lo malheur de bronchet.

En allant è lè crègne, lo père Francisse rencontre Méon, pâle et trembiante, que veneu de hoiet[4] devant lo motin, et que coreu en breyant.

LO PÉRE FRANCISSE. — Qué que té ica don, Méon?

MÉON. — Mon Dieu! Ça, vo pére Francisse?

[1] *Ladures*. Beaucoup de personnes croient que Ladures veu dire ordures; mais non, ladures est mis pour laideur; elle me di des ladures, c'est-à-dire: elle me dit des choses désagréables.

[2] Toi — prononcez touet. Quelques-uns orthographient même ainsi : mouet — moi. touet — toi. souet — soi.

[3] Dépoteneumes est un magnifique exemple des onomatopées que renferme si souvent le patois messin.

[4] Hoieu ou Hoyeu (glissé), on dit Choïet ou Choyet à Failly et à Ivry.

Digitized by Google

de salope et de torto les ladures [1] don monde, c't'enfernahieyes lè. Creut-elle que je va mo somatte et l'y demandet pardon?

LÉ TÉNICHATTE. — Tais toi [2] cinq chaoue! tais touet palâye! te fas tè bonne n'ainmes, vé t'en core les rempâts, etc.....

LE PÉRE FRANCISSE. — Allons! allons! t'en vale essez; et, si vos ne houteumes tot de hute, je vo fera enmoinnet dans lé cachematte. Vo n'en feyeu point d'autes; vo beyeu don scandale on veleige, et v'entreteneu entre vos autes ene héyenne qu'émoinne tojo de novelles disputes; hayeu devant mè, et ne vo dépoteneumes [3] tant sans quoi je séran què fare.

Les doux hauourasse so raïnt des œils comme des chaouattes, mâ n'ousint rien dire, perce que lo père Francisse, qu'ateu ica aussi deliquette què quinze ans, feyeu deyet zou des hets de treu pieux de lonjou, en tenant so bâton prat è l'y en fianquet su zoute creteure si l'évin évu lo malheur de bronchet.

En allant è lè crègne, lo père Francisse rencon-teure Méon, pâle et trembiante, que veneu de hoiet [4] devant lo motin, et que coreu en breyant.

LO PÉRE FRANCISSE. — Qué que té ica don, Méon?

MÉON. — Mon Dieu! Ça, vo pére Francisse?

[1] *Ladures.* Beaucoup de personnes croient que Ladures veu dire ordures; mais non, ladures est mis pour laideur; elle me di des ladures, c'est-à-dire: elle me dit des choses désagréables.

[2] *Toi* — prononcez touet. Quelques-uns orthographient même ainsi : mouet — moi. touet — toi. souet — soi.

[3] Dépoteneumes est un magnifique exemple des onomatopées que renferme si souvent le patois messin.

[4] *Hoïeu* ou Hoyeu (glissé), on dit Choïet ou Choyet à Failly et à Vry.

Digitized by Google

Lo pére Francisse. — Aïe, porquè que te bra don?

Méon. — Ça que j'a quiboulet èva mo covat en hoyant devant l'motin, j'a pedu mè queniaule et je n'ouse l'allet quouère. Voleuve[1] y allet, vo?

Lo pére Francisse. — Venan, j'allan lé charchet na dousse; époute tè lantène : Vale c'que ça, n'ame? si te n'coreume comme ene satte, te n'èreume chu.

Méon. — Veu ben ahiet de dire, père Francisse, vo n'èveu paoue de rien vo!

Le pére Francisse. — Et qué que te dote don té?

Méon. — Mâ, j'a paoue don sèbet, meu, est-ce que vo ne séveumes que Jeson Pierrat le ouï éheu dans lé coupe de Richard-Jacques?

Lo pére Francisse. — Tais-toi, te me saye lo doüe eva tes romeusses, je va déjà dit cent fois que torto c'let ça des bétises. Les fayes, les sorcieux, lo sébet, les revenants et lè haute-chesse, torto ces contes lè, ça des fliauves de mè grand'mére, des mentereyes, des contes que n'ont ni cul ni téte; prends ouate[2], te va ica cheur sus ce mouau de ouézons[3].

En érivant che Colas Butin, lo pére Francisse et Méon y renconteurre grande compégnêye. C'ateu les galopins qu'étandint lo pére Francisse po ly montret in ouhé de lè moüe que l'évin ettrepet dans l'atereye. Les fommes atint couéchaye desos lè toïe et deyet les ridiaux don lit, po ne point veure l'ouhé de lè

[1] *Voleuve* signifie voulez-vous, et voleuve vient de wollen (allemand) vouloir.

[2] *Ouate* (garde).

[3] *Ouézon*, de l'ancien mot Wazon ou Wœzon (indo-germ.).

Digitized by Google

mouë qu'en-z'-allin cliaouet éprès lé poute de lè grainge[1].

LO PÉRE FRANCISSE. — Lacheu so jane lè, fotu béte que vateu, créyeuves don que ç'a les crébaux, les chaouattes et les ouhé de lè mouë que poute mâlheur? je vo la déjè dit. Ne feyeu point de tourre è pèhonne, huveu vate religion comme monsieu l'curé vo leu ica preuchet dieumanche, et vo veureu que rien ne vo poteret malheur. Posque vateu tolet mes émins, essieteuves, j'allan repanre nate leçon. J'évan des mats po dire c'que jatan et c'que je feyant, ça les *verbes*. Po v'expliquet comme y faut et que vo comperninsse ben è point, je mattra lo français è coté don patois.

Quand v'en èveu :

J'a lo tringuelt[2].	J'ai.
Té.	Tu as.
Let.	Il a.
J'évan.	Nous avons.
V'éveu.	Vous avez.
L'ont.	Ils ont.

Quand vo n'en èveu point:

Je n'ame.	Je n'ai pas.
Te n'ème.	Tu n'as pas.
Y n'ème.	Il n'a pas.
Je n'évanme.	Nous n'avons pas.
V'n'éveume.	Vous n'avez pas.
Y n'ontme (n'ont-me).	Ils n'ont pas.
J'éveu de lè bir[3].	J'avais.
T'éveu.	Tu avais.
L'éveu.	Il avait.
J'évin.	Nous avions.
V'évin.	Vous aviez.
L'évin.	Ils avaient.

[1] *Grainge* (grange) mot technique — lieu où l'on rentre, où l'on bat le grain (grainge).

[2] *Tringuelt* signifie une petite gratification, un pour-boire. Ce mot vient de trinkgeld (allemand).

[3] *Bir* (bière, boisson) vient de l'allemand.

Digitized by Google

Je n'éveume.	Je n'avais pas.
Te n'éveume.	Tu n'avais pas.
Y n'éveume.	Il n'avait pas.
Jè n'évînme.	Nous n'avions pas.
V'névînme.	Vous n'aviez pas.
Y n'évinme.	Ils n'avaient pas.
J'a évu.	J'ai eu.
T'é évu.	Tu as eu.
L'et évu.	Il a eu.
J'évan évu.	Nous avons eu
V'éveu évu.	Vous avez eu.
L'ont évu.	Ils ont eu.
Je n'ame évu.	Je n'ai pas eu.
Te n'éme évu.	Tu n'as pas eu.
Y n'ème évu.	Il n'a pas eu.
Je n'évanme évu.	Nous n'avons pas eu.
V'n'éveume évu.	Vous n'avez pas eu.
Y n'ont-me évu.	Ils n'ont pas eu.

Vo woyeu ben estoure, que quand on vieu[1] dire qu'on n'en eu point y faut tojo mate *me* au bout don verbe. Per exemple : *je n'ame faim.*

J'éveu évu.	J'avais eu.
T'éveu évu.	Tu avais eu.
L'éveu évu.	Il avait eu.
J'évin évu.	Nous avions eu.
V'évin évu.	Vous aviez eu.
L'évint évu.	Ils avaient eu.
J'éra don ouëté[2].	J'aurai.
T'érez.	Tu auras.
L'éret.	Il aura.
J'éran.	Nous aurons.
V'éreu.	Vous aurez.
L'éront.	Ils auront.
J'éra évu.	J'aurai eu.
T'érez évu.	Tu auras eu.
L'éret évu.	Il aura eu.
J'éran évu.	Nous aurons eu.
V'éreu évu.	Vous aurez eu.
L'éront évu.	Ils auront eu.

[1] *Vieu* ou *Vlieu.* — Cette dernière façon d'orthographier est plus logique. Ce mot vient de l'allemand vouloir.

[2] *Ouété* ou *Woété,* gâteau (Indo-germ.). Autrefois on écrivait waster ou wastau, gâteau, wastilon, gastillon, wastelette, gastelette, galette.

Digitized by Google

J'éreu don brandevin [1].	J'aurais.
T'éreu.	Tu aurais.
L'éreu.	Il aurait.
J'érin.	Nous aurions.
V'érin.	Vous auriez.
L'érin.	Ils auraient.
J'éreu évu.	J'aurais eu.
T'éreu évu.	Tu aurais eu.
L'éreu évu.	Il aurait eu.
J'érin évu.	Nous aurions eu.
V'érin évu.	Vous auriez eu.
L'érin évu.	Ils auraient eu.
Aïe.	Aie.
Èyant.	Ayons.
Èyeu.	Ayez.
Que j'évèsse [2].	Que j'aie.
Que t'évèsse.	Que tu aies.
Que l'évèsse.	Qu'il ait.
Que j'évinsse.	Que nous ayons.
Que v'évinsse.	Que vous ayez.
Que l'évinssent.	Qu'ils aient.
Que j'évesse [3] évu.	Que j'ai eu.
Que t'évesse évu.	Que tu aies eu.
Que l'évesse évu.	Qu'il ait eu.
Que j'évinsse évu.	Que nous ayons eu.
Que v'évinsse évu.	Que vous ayez eu.
Que l'évinssent évu.	Qu'ils aient eu.

T'en vasse inc po montret qué qu'on at :

J'a.	Je suis.
T'a.	Tu es.
L'at.	Il est.
J'atan.	Nous sommes.
V'ateu.	Vous êtes.
Y sont.	Ils sont.
Je n'ame.	Je ne suis pas.
Te n'ame.	Tu n'es pas.
Y n'ame.	Il n'est pas.

[1] *Brandevin* signifie eau-de-vie et vient de l'allemand.

[2] RÈGLE GÉNÉRALE. — Les verbes patois n'ont pas d'imparfait du subjonctif, ou pour mieux dire, le présent et l'imparfait du subjonctif se conjuguent toujours de même.

[3] Au lieu de dire que *j'èvesse*, on dit que *j'èveu*, à Rouvres, près d'Étain, et dans le Barrois ; — tandis que l'on dit *j'aveu* près de Dieuze, et *j'avoüe* près de Pont-à-Mousson.

Digitized by Google

Je n'atanme.	Nous ne sommes pas.
V'n'ateume.	Vous n'êtes pas.
Y n'sont-me.	Ils ne sont pas.
J'ateu.	J'étais.
T'ateu.	Tu étais.
L'ateu.	Il était.
J'atin.	Nous étions.
V'atin.	Vous étiez.
L'atin.	Ils étaient.
J'a èti [1] ou ètu.	J'ai été.
Té èti ou ètu.	Tu as été.
Let èti.	Il a été.
J'évan èti.	Nous avons été.
V'éveu èti.	Vous avez été.
L'ont èti.	Ils ont été.
J'èveu èti.	J'avais été.
T'èveu èti.	Tu avais été.
L'èveu èti.	Il avait été.
J'évin [2] èti.	Nous avions été.
V'évin èti.	Vous aviez été.
L'évin èti.	Ils avaient été.
Je sera.	Je serai.
Te serez.	Tu seras.
Y seret.	Il sera.
Je serant.	Nous serons.
Vo sereu.	Vous serez.
Y seront.	Ils seront.
J'èra èti.	J'aurai été.
T'èrez èti.	Tu auras été.
L'èret èti.	Il aura été.
J'èrant èti.	Nous aurons été.
V'èreu èti.	Vous aurez été.
L'èront èti.	Ils auront été.
Je sereu.	Je serais.
Te sereu.	Tu serais.
Y sereu.	Il serait.
Je serin.	Nous serions.
Vo serin.	Vous seriez.
Y serin.	Ils seraient.

[1] On dit indifféremment *éti* ou *étu* sur les marchés de Metz. C'est selon les villages d'où viennent les marchandes (*étu*, Rozérieulles, Moulins, Magny ; — *éti*, de l'autre côté de la ville).

[2] La terminaison *in*, se prononce *in*, comme en français, à Ars-sur-Moselle, Ancy, Jouy, etc. Chèmin, chin, jédin, féhin, veyin ; — *inne* à Magny, Peltre, Courcelles, dans tout le canton de Verny et dans le canton de Faulquemont.

…era èti.	J'aurais été.
…eu èti.	Tu aurais été.
…eu èti.	Il aurait été.
…in èti.	Nous aurions été.
…in èti.	Vous auriez été.
…in èti.	Ils auraient été.
…	Sois.
…ant [1].	Soyons.
…	Soyez.
…atesse.	Que je sois.
…atesse.	Que tu sois.
…atesse.	Qu'il soit.
…atinsse.	Que nous soyons.
…atinsse.	Que vous soyez.
…atinsse.	Qu'ils soient.
…aie èti.	Que j'aie été.
…aie èti.	Que tu aies été.
…aie èti.	Qu'il ait été.
…evinsse èti.	Que nous ayons été.
…evinsse èti.	Que vous ayez été.
…evinsse èti.	Qu'ils aient été.
…evesse èti.	Que j'eusse été.
…evesse èti.	Que tu eusses été.
…evesse èti.	Qu'il eût été.
…evinsse èti.	Que nous eussions été.
…evinsse èti.	Que vous eussiez été.
…evinsse èti.	Qu'ils eussent été.
…	Être.
…voit èti.	Avoir été.
…	Étant.
…	Été.

CHRISTON. — Ecouteu don, t'en vale que barreuïe …e fenéte.

LES BARRIA. — Voleuve dahiet?

MÉRIANNE. — De quoi dahiet?

[1] Seyant s'emploie rarement, mais on dit : Seu brauve, seyeu …aeles, seyeu pliahant. Cette façon de parler est commune dans le … canton de Metz. Cependant certaines personnes prononcent …ajant, comme à Cheuby, Vany.

Digitized by Google

J'èreu èti.	J'aurais été.
T'èreu èti.	Tu aurais été.
L'èreu èti.	Il aurait été.
J'èrin èti.	Nous aurions été.
V'èrin èti.	Vous auriez été.
L'èrin èti.	Ils auraient été.
Seu.	Sois.
Seyant [1].	Soyons.
Seyeu.	Soyez.
Que j'atesse.	Que je sois.
Que t'atesse.	Que tu sois.
Que l'atesse.	Qu'il soit.
Que j'atinsse.	Que nous soyons.
Que v'atinsse.	Que vous soyez.
Que l'atinsse.	Qu'ils soient.
Que j'aïe èti.	Que j'ai été.
Que t'aïe èti.	Que tu aies été.
Que l'aïe èti.	Qu'il ait été.
Que j'èvinsse èti.	Que nous ayons été.
Que v'èvinsse èti.	Que vous ayez été.
Que l'èvinsse èti.	Qu'ils aient été.
Que j'èvesse èti.	Que j'eusse été.
Que t'èvesse èti.	Que tu eusses été.
Que l'èvesse èti.	Qu'il eût été.
Que j'èvinsse èti.	Que nous eussions été.
Que v'èvinsse èti.	Que vous eussiez été.
Que l'èvinsse èti.	Qu'ils eussent été.
Éte.	Être.
Awoit èti.	Avoir été.
Atan.	Étant.
Èti.	Été.

CHRISTON. — Ecouteu don, t'en vale que barreuïe è lè fenéte.

LES BARRIA. — Voleuve dahiet?

MÉRIANNE. — De quoi dahiet?

[1] *Seyant* s'emploie rarement, mais on dit : Seu brauve, seyeu honnêtes, seyeu pliahant. Cette façon de parler est commune dans le 3e canton de Metz. Cependant certaines personnes prononcent pliajant, comme à Cheuby, Vany.

Digitized by Google

LES DAHIOUX[1]. — Sope au tron et aux yeux.

FRANCISSE. — Vale don bel ovreige. Ne répondeure mè ou sinon v'éreu effare è ce baton let.

LES DAHIOUX. — Lo pére Francisse a tolet, sauvant-ne.

LO PÉRE FRANCISSE (fin fauchet). — Aïe, va sapré bounieure! mo vasse, preneu ouate è vo, perce que si vo ne fouteume lo camp, tot è l'houre, je vo rincera les quelattes; y faut tojo que je seu deranget dans mes leçons. Frameu les venclioüe[2] et feyeu attention. Les verbes so conjuguent quosiment tojo lè mainme chouse. Per exempe :

Brohiet.	Brosser.
Je brohe.	Je brosse.
Te brohe.	Tu brosses.
Y brohe.	Il brosse.
Je brohant.	Nous brossons.
Vo broheu.	Vous brossez.
Y brohent.	Ils brossent.
Je broheu[3].	Je brossais.
Te broheu.	Tu brossais.
Y broheu.	Il brossait.
Je brohin.	Nous brossions.
Vo brohin.	Vous brossiez.
Y brohin.	Ils brossaient.
J'a brohiet.	J'ai brossé.
Té brohiet.	Tu as brossé.
L'è brohiet.	Il a brossé.
J'évan brohiet.	Nous avons brossé.
V'éveu brohiet.	Vous avez brossé.
L'ont brohiet.	Ils ont brossé.

[1] *Dahioux*, ceux qui vont dahiet ou faire des dahiements. — *Dahiements*, dialogues toujours grossiers entre ceux qui frappent à la fenêtre et ceux qui sont dans l'intérieur ou à la crègne.

[2] *Venclioüe* ou vent-clioux — volets — expression technique (fermé — le vent) vent-clioux — (vent fermé). — *Clioue* vient de clore — clioue lè fenéte, ferme la fenêtre.

[3] Dans le canton de Château-Salins on dit je brohooüe.

Jeu brohiet[1].	J'avais brossé.
Teu brohiet.	Tu avais brossé.
Leu brohiet.	Il avait brossé.
Jeun brohiet.	Nous avions brossé.
Veun brohiet.	Vous aviez brossé.
Leun brohiet.	Ils avaient brossé.
Je brohera.	Je brosserai.
Te broherez.	Tu brosseras.
Y broheret.	Il brossera.
Je broherant.	Nous brosserons.
Vo brohereu.	Vous brosserez.
Y broheront.	Ils brosseront.
Jera brohiet.	J'aurai brossé.
Terez brohiet.	Tu auras brossé.
Lera brohiet.	Il aura brossé.
Jerant brohiet.	Nous aurons brossé.
Vereu brohiet.	Vous aurez brossé.
Leront brohiet.	Ils auront brossé.
Je brohereu.	Je brosserais.
Te brohereu.	Tu brosserais.
Y brohereu.	Il brosserait.
Je broherin.	Nous brosserions.
Vo broherin.	Vous brosseriez.
Y broherin.	Ils brosseraient.
Jereu brohiet.	J'aurais brossé.
Tereu brohiet.	Tu aurais brossé.
Lereu brohiet.	Il aurait brossé.
Jerin brohiet.	Nous aurions brossé.
Verin brohiet.	Vous auriez brossé.
Lerin brohiet.	Ils auraient brossé.
Brohe.	Brosse.
Brohant.	Brossons.
Broheu.	Brossez.
Que je brohesse.	Que je brosse.
Que te brohesse.	Que tu brosses.
Qu'y brohesse.	Qu'il brosse.
Que je brohinsse.	Que nous brossions.
Que vo brohinsse.	Que vous brossiez.
Qu'y brohinsse.	Qu'ils brossent.

[1] *Brohiet* à Verny, Goin et les environs, Moulins-lès-Metz, etc. *Brohieu* à Ars-la-Quenexy, dans les cantons de Pange et Faulquemont. — *Brohiet* a fait *brohou* (brosseur) et *brohouse* (bros-

Digitized by Google

J'èveu brohiet [1].	J'avais brossé.
T'èveu brohiet.	Tu avais brossé.
L'èveu brohiet.	Il avait brossé.
J'èvin brohiet.	Nous avions brossé.
V'èvin brohiet.	Vous aviez brossé.
L'èvin brohiet,	Ils avaient brossé.
Je brohera.	Je brosserai.
Te broherez.	Tu brosseras.
Y broheret.	Il brossera.
Je broherant.	Nous brosserons.
Vo brohereu.	Vous brosserez.
Y broheront.	Ils brosseront.
J'èra brohiet.	J'aurai brossé.
T'èrez brohiet.	Tu auras brossé.
L'èret brohiet.	Il aura brossé.
J'èrant brohiet.	Nous aurons brossé.
V'èreu brohiet.	Vous aurez brossé.
L'èront brohiet.	Ils auront brossé.
Je brohereu.	Je brosserais.
Te brohereu.	Tu brosserais.
Y brohereu.	Il brosserait.
Je broherin.	Nous brosserions.
Vo broherin.	Vous brosseriez.
Y broherin.	Ils brosseraient.
J'èreu brohiet.	J'aurais brossé.
T'èreu brohiet.	Tu aurais brossé.
L'èreu brohiet.	Il aurait brossé.
J'èrin brohiet.	Nous aurions brossé.
V'èrin brohiet.	Vous auriez brossé.
L'èrin brohiet.	Ils auraient brossé.
Brohe.	Brosse.
Brohant.	Brossons.
Broheu.	Brossez.
Que je brohesse.	Que je brosse.
Que te brohesse.	Que tu brosses.
Qu'y brohesse.	Qu'il brosse.
Que je brohinsse.	Que nous brossions.
Que vo brohinsse.	Que vous brossiez.
Qu'y brohinsse.	Qu'ils brossent.

[1] *Brohiet* à Verny, Goin et les environs, Moulins-lès-Metz, etc. *Brohieu* à Ars-la-Quenexy, dans les cantons de Pange et Faulquemont. — *Brohiet* a fait *brohou* (brosseur) et *brohouse* (bros-

Digitized by Google

Que j'aïe brohiet.	Que j'ai brossé.
Que t'aïe brohiet.	Que tu aies brossé.
Que l'aie brohiet.	Qu'il ait brossé.
Que j'èvinsse brohiet.	Que nous ayons brossé.
Que v'èvinsse brohiet.	Que vous ayez brossé.
Que l'èvinsse brohiet.	Qu'ils aient brossé.
Que j'èvesse brohiet.	Que j'eusse brossé.
Que t'èvesse brohiet.	Que tu eusses brossé.
Que l'èvesse brohiet.	Qu'il eût brossé.
Que j'èvinsse brohiet.	Que nous eussions brossé.
Que v'èvinsse brohiet.	Que vous eussiez brossé.
Que l'èvinsse brohiet.	Qu'ils eussent brossé.
Brohiet.	Brosser.
Awoit brohiet.	Avoir brossé.
Brohant.	Brossant.
Brohiet.	Brossé.

Vasse estoure les vérbes les pu malahiet[1]. Ecouteu ben comme y s'empliâyent è torto les temps.

Rayet. Je raye.	Arracher. J'arrache.
Hayet. Je haye.	Marcher. Je marche.
Sayet. Je saye.	Goûter. Je goûte.
Sâyet. Je sâye.	Scier. Je scie.
Rauyet (lo fohe). Je rauye.	Racler. Je racle.
Crohiet. Je croheye.	Croquer. Je croque.

seuse). — On dit aussi : nate (ou note) veiche a *brohouse*, c'est-à-dire sobre; qu'elle fait comme la brosse qui nettoie tout. Une vache *brohouse* est celle qui mange de tout, chardons, orties, etc.

[1] *Mal-agiet* — mal-ahiet ou malhahiet (1er h muet) suivant les villages. — A Norroy-le-Sec on dit malagit (malagite), tandis qu'à Metz on dit malhahiet, malahieye (h muet).

Ébéhiet[1]. J'ébéche.	Abaisser. J'abaisse.
Batiet. Je batieye.	Baptiser. Je baptise.
Gardet. Je garde.	Garder. Je garde.
Rouvet. Je rouve.	Rouler. Je roule.
Bandelet. Je bandelle.	Balayer. Je balaye.
Pâhet. Je pâhe.	Pêcher. Je pêche.
Bacquiet. Je bacquieye.	Becqueter. Je becquète.
Caffet. Je caffeye.	Écosser. J'écosse.
Bouvet. Je bouve.	Appeler. J'appelle.
Hauffiet. Je hauffe.	Chauffer. Je chauffe.
Répâhiet. Je répâhe.	Apaiser. J'apaise.
Deurriet. Je deure.	Durer. Je dure.
Seuciet. Je seuce.	Sucer. Je suce.
Fiure[2] (chure à Woippy). Je hus. Je huvant.	Suivre. Je suis. Nous suivons.
Dire. Je dis. Je dehant.	Dire. Je dis. Nous disons.

[1] *Ébéhiet*, on dit *ébéchiet* à Woippy et à Saulny, et abachi dans le pays de Longwy et dans le canton de Conflans, à Gondrecourt, à Aix; *ébéhio* ou *ébéhioux* dans le canton de Château-Salins; bachipon dans le pays de Vic et de Dieuze.

[2] Comme je l'ai fait observer dans la préface, j'ai admis la prononciation du patois de Magny (Magny-lès-Metz) et celle du Sablon, car ces deux villages ont autant de droit de revendiquer le titre de patois messin que Vrémy, patrie de Chan-Heurlin.

On a sans doute remarqué que nous avons choisi tous les verbes

Digitized by Google

Ébéhiet [1].	Abaisser.
J'ébèche.	J'abaisse.
Beptiet.	Baptiser.
Je bepteye.	Je baptise.
Ouedet.	Garder.
Je ouède.	Je garde.
Rouyet.	Rouler.
Je rouye.	Je roule.
Handelet.	Balayer.
Je handelle.	Je balaye.
Pâhiet.	Pêcher.
Je pâhe.	Je pêche.
Bacquiet.	Becqueter.
Je bacqueye.	Je becquète.
Caffiet.	Écosser.
Je caffeye.	J'écosse.
Houyet.	Appeler.
Je houye.	J'appelle.
Hauffiet.	Chauffer.
Je hauffe.	Je chauffe.
Rèpâhiet.	Apaiser.
Je rèpâhe.	J'apaise.
Deuriet.	Durer.
Je deure.	Je dure.
Seuciet.	Sucer.
Je seuce.	Je suce.
Hure [2] (chure à Woippy).	Suivre.
Je hus.	Je suis.
Je huvant.	Nous suivons.
Dire.	Dire.
Je dis.	Je dis.
Je dehant.	Nous disons.

[1] *Ébéhiet*, on dit *ébéchiet* à Woippy et à Saulny, et abachi dans le pays de Longwy et dans le canton de Conflans, à Gondrecourt, à Aix; *ébéhio* ou *ébéhioux* dans le canton de Château-Salins; ébanjiou dans le pays de Vic et de Dieuze.

[2] Comme je l'ai fait observer dans la préface, j'ai admis la prononciation du patois de Magny (Magny-lès-Metz) et celle du Sablon, car ces deux villages ont autant de droit de revendiquer le titre de patois messin que Vrémy, patrie de Chan-Heurlin.

On a sans doute remarqué que nous avons choisi tous les verbes

Digitized by Google

Méprihiet. Je méprihe.	Mépriser. Je méprise.
Dreumin. Je dreume.	Dormir. Je dors.
Souet. Je soue.	Suer. Je sue.
Mâte. Je mâts. Je mâtant.	Mettre. Je mets. Nous mettons.
Fare. Je fa. Je fayant.	Faire. Je fais. Nous faisons.
Crahe. Je crâ. Je crahant.	Croître. Je crois. Nous croissons.
Rédure. Je rédus. Je rèduhant.	Réduire. Je réduis. Nous réduisons.
Condure. Je condus. Je conduhant.	Conduire. Je conduis. Nous conduisons.
Teinde. Je teins. Je teindant.	Éteindre. J'éteins. Nous éteignons.
Ouïr. J'ouïe. J'ouïant.	Entendre. J'entends. Nous entendons.
Cheure. Je cheu. Je cheyant.	Tomber. Je tombe. Nous tombons.
Creure. Je creu. Je creyant.	Croire. Je crois. Nous croyons.
Haouet [1] ou chaouet. Je haoue. Je haouant.	Laver. Je lave. Nous lavons.

Lo rèhe a fin ahiet; ça comme lo vérbe crohiet dont la conjugaison s'écarte le plus de la conjugaison française, et que nous avons ainsi le modèle des conjugaisons de presque tous les verbes patois.

[1] H guttural. — On dit à Vany chawait ou chaouet, M. de Mory orthographie ainsi. — Mais à Magny on prononce hauouet (h guttural.)

NANNETTE. — Mâ, deheu don, pére Francisse, séreure ben que vo n'endremeu éva torto vas vérbes? tot ausse ben, là déjè tad, y faut allet coucher, ma celet ne fat rien, chanteune in poue ene chanson po nos renvaillet.

LO PÉRE FRANCISSE. — Je le vieux[1] ben, écouteu. Lo pére Francisse improvisant.

Ce seret tojo les fommes
Que feront domné les hommes,
Eulles sont comme des enfohnayes
Tant qu'eulles ne sont-me mèriayes :

Eulles v'enmouheye èva zou chaoue [2]
Et v'rayent des œils è vo fare paoue;
Mâ si v'cheyeu ene fois dans lo leck
Vo n'valeume ene pipe de tobeck.

TORTO LES CRÈGNERASSES. — Ah! per exempe, sén valle ica ene que lo pére Francisse et prin dessos so bonnat!

LES GUÉHONS. — Ça ben fat! ettrèpeu celet!

LO PÉRE FRANCISSE. — Ettendeu, ettendeu, vasse lo regingot :

Et vo janes guèhons que m'ouïeu
Fotu bétes! vo v'les herpoyeu,
Perce qu'eulles vo fiettes que torto defrâle,
Mâ eulles v'érangeront d'let moude don diâle.

TORTU. — Allans-ne-z-en! allans-ne-z-en! lo pére

[1] Quoiqu'on prononce vieux, la vrai manière d'orthographier est veiieux ou volieux, de l'allemand (vouloir).

[2] *Chaoue* s'écrit chawe, mais nous admettons la première manière d'orthographier, nous remplaçons w par ou, imitant en cela l'auteur du *Bétomme don pl'ia fei de Han Heurlin* : *reouateu* lo bei boquet, au lieu de *rewateu* (v. page 98, 6e édition).

Digitized by Google

NANNETTE. — Mâ, deheu don, pére Francisse, sèveuve ben que vo n'endremeu éva torto vas vérbes? tot ausse ben, là déjè tad, y faut allet couchet, ma celet ne fat rien, chanteune in poue ene chanson po nos renvaillet.

LO PÉRE FRANCISSE. — Je le vieux[1] ben, écouteu.

Lo pére Francisse improvisant.

Ce seret tojo les fommes
Que feront domné les hommes,
Eulles sont comme des enfohnayes
Tant qu'eulles ne sont-me mèriayes :

Eulles v'enmouheye èva zou chaoue[2]
Et v'rayent des œils è vo fare paoue;
Mâ si v'cheyeu ene fois dans lo leck
Vo n'valeume ene pipe de tobeck.

TORTO LES CRÈGNERASSES. — Ah! per exempe, t'en valle ica ene que lo pére Francisse et prin desos so bonnat!

LES GUÈHONS. — Ça ben fat! ettrèpeu celet!

LO PÉRE FRANCISSE. — Ettendeu, ettendeu, vasse lo regingot :

Et vo janes guèhons que m'ouïeu
Fotu bétes! vo v'les herpoyeu,
Perce qu'eulles vo fiettes que torto defrâle,
Mâ eulles v'érangeront d'let moude don diâle.

TORTU. — Allans-ne-z-en! allans-ne-z-en! lo pére

orthographie ainsi. — Mais à Magny on prononce hauouet (h guttural.)

[1] Quoiqu'on prononce vieux, la vrai manière d'orthographier est velieux ou volieux, de l'allemand (vouloir).

[2] *Chaoue* s'écrit chawe, mais nous admettons la première manière d'orthographier, nous remplaçons w par ou, imitant en cela l'auteur du *Bètomme don pl'ia fei de Han Heurlin* : *reouateu* lo bei boquet, au lieu de *rewateu* (v. page 98, 6e édition).

Digitized by Google

Francisse nos beyreu è chèquin nate sec. Bonne nut, pére Francisse, bonne nut!

Lo lendemain çateu dieumanche. Eprès vépes, vale torto les guèhons, les bacelles, les vieuilles fommes et les galopins qu'errêtent lo père Francisse en sourtant don motin.

— Allons, pére Francisse! allons, nate mate! rèconteune in poue ene fliauve, woyant? (ou ouoïant[1]).

Lo PÉRE FRANCISSE. — Volanti, mes afants, ma ce ne seret point de fliauve que je vo dira ènut, je va vo récontet ene belle histoire don temps pesset. Ecouteu ben.

« Vale fin longtemps que vequeu en Austraseye ene belle reine qu'on houïeu Brune-Hilde. L'ateu doux fois vave è vingt-quouètre ans[2] et gouverneu lo royaume au nom de ses petiats afants. Eulle possédeu lo vieux chèté des fayes que se treveu è l'endreu de Sœutry don côté d'Utoncot. Ç'ateu tolet qu'eulles pesseu lo chaud temps quand eulle n'ateume en gueire èva sè belle-sieu de Pèris, qu'on houïeu Fred-Gundes et que l'y charcheu tojo des pux dans lè tète, è cause qu'eulle l'y èveu voli enlevet so galant Hilperic, po lo fare mériet èva sè sieu Audovère.

Ene vaïe don que l'ateu dans so chèté, èva lo Loup de Champeigne qu'ateu lo galant de Brune-Hild, Hlod-Wuytz[3] dont l'arbe de ligne remonteu au

[1] Nous préférons woyant, car ce mot vient de veur ou voir, et ce mot woyant signifie voyons.

[2] Il est facile de se convaincre que ce récit est un mélange d'histoire et de fable, quoique le père Francisse prétende que c'est de l'histoire. Je me suis fait répéter cette fliauve par plusieurs anciens, et aucun ne s'accordait.

[3] D'autres ajoutent que ce Clovis était envoyé par Chilpéric,

Digitized by Google

grand Hlod-Her qu'èveu trente-hih fommes, errive èva des seigneurs po se remparet des èmants. Mâ c'ateu in fin renad que Hlod-Wuytz, y sèveu ben que lè reine èveu autot de leye ene dozaine de scélèrats qu'empoihenint ou que touint tot lo monde, quand eulle lous y commandeu. L'envaye donc Rayeboix, mare de Bourgogne, soi-disant po l'y palet des effares don royaume, mâ l'ont remframet lo pourre mare dans lè vieuille tot, et l'y ont fat sayet des poussates au grain, èva quinze ou soze qu'atin remframet dans lè tot devant lï. L'érint èveu toüe fâ de les empoiheuet ou de les détrure, mâ l'évint paoue qu'on leu z'y en demandesse rahon. Les gens que n'otinmes de condition, on les trangnieu (ou tranglieu) sans rien dire.

Quand l'ont èti fieu don chèté, lo Loup de Champeigne è fa mate inc des scelèrats po aouet soin des poures prihonniers, et po que pèhonne ne les ouïesse so pliendre; l'è peyet des espions qu'entorint lo chèté nut et jo. Malheur è sus qu'éprachint trap près! l'atint hure d'éte escoffiet. Lo garde don chèté sét

dont le fils Mérovée avait épousé Brunehaut. Ce qu'il y a de vrai ou de vraisemblable, c'est que Brunehaut aurait habité ce château, dont j'ai visité les ruines, et que la tradition aurait conservé, comme mémoire de cette princesse, le récit qui fait le sujet de cette fliauve.

Un fait assez curieux à citer, c'est qu'à Destry, près de Morhange, on raconte cette histoire à peu près la même chose, mais on dit que Brunehaut habitait le lieu appelé Bois-des-Seigneurs, près de Baronville, et qu'Étienne de Bar, a fait brûler ce château, ainsi que celui de Thicourt, près Faulquemont. J'ai vu les vestiges de ce dernier château, et je puis affirmer que l'oubliette est parfaitement conservée; que des inscriptions existent sur les murailles; que des monceaux d'ossements ont été retirés de ce lieu infect, ainsi que des chaînes, des épées et autres objets, dont quelques-uns, je crois, sont déposés au musée de la ville de Metz.

Digitized by Google

fat pesset po in ogre, en coupant pè mohé lo courp des gens qu'on eveu touet, et en les feyant cure au boüe dans des mermites que l'ébandonneu dans les chemins. Pèhonne n'éppracheu pu, comme vo penseu ben, don maudit chèté. Ben longtemps éprès lo chèté epperteneu ez mare d'Austraseye, mà in seul paysan n'éreu ousi s'en epprachet d'in houre è lè ronde. On deheu que ç'ateu lo chèté des fayes, et que les ogres y hébitint po z'en ouédet l'entraye. Ce n'et èti que cinq ou hih cents ans éprès, que les évêques de Metz ont héritiet lo chèté et l'ont dechermet.

Etieune de Bar, en entrant lo premin dans lè grand'salle, è treuvet endreumaye lè faye Scaprouse, qu'èveu de let mosse sus lo doüe. Lo pourre homme y è jetet de l'aoue benite sus lè tète ; mà l'évêque, en routant lo cherme, è defralet[1] lo chèté qué quiboulet d'in coup; ènut, ce n'a pu qu'in moncé de pierres au mitant de lè forêt de Remiy[2]. »

L'essemblaye treuveu lè fliauve fin belle, mà comme l'ateu in pou longe, tot chéquin boyeu et ateu hagroux d'allet se routet dans les plieumes.

Lo lendemain, les galopins don père Francisse atint, au selat meussant, devant le poute de sè grainge, po l'y demandet si vreu è le crègne chez Colas Butin.

Lo pére Francisse. — Entreu, mes émins, je va v'expliquet quèque mâts que ne chainge jémà, ceux-

[1] *Defralet* vient de déferler, terme de marine; car, de même qu'une lame se déploie avec impétuosité et se résout en écume, de même le château des fées s'est abattu, s'est effondré tout d'un coup.

[2] Les ruines de ce château portent le nom de Chété-des-Faye; à Herny, il existe une magnifique pierre retirée de ces ruines.

Digitized by Google

t'y po des chèpés ou po des biancs bonnats, çat tot ègale.

Eprès.	Après.	Ausset.	Aussi.
Èprècoue.	Après-coup.	Austant.	Autant.
Évieu.	Avec.	Fieu.	Dehors.
Cheu.	Chez.	Enco ou ica.	Encore.
Depeu.	Depuis.	Ensanne.	Ensemble.
Dèhiet.	Derrière.	Enhute.	Ensuite.
Deurant.	Durant.	Oua.	Guère.
Endreu.	Envers.	Èheu au aheu.	Hier.
Pè.	Par.	Écheu ou acheu.	di.
Po et por.	Pour.	Enjequa.	Jusqu'à.
Desos.	Sous.	Tolet.	Là.
Huvant.	Suivant.	Lon.	Loin.
Sus.	Sus.	Non ou nennin.	Non.
Delè.	Vers.	Aïe.	Oui.
Vasse.	Voici.	Ouéiasse.	Où.
Velet.	Voilà.	Trap.	Trop.
Ausset.	Aussi.	Quosiment.	Quasi.
Qua.	Car.	Tad.	Tard.
Mà.	Mais.	Toüe.	Tôt.
Ou benne	Ou bien.	Volanti.	Volontiers.
Porqué.	Pourquoi.	Ausbenne.	Aussi bien.
Posque	Puisque.	Mâlin-mâla.	Pêle-mêle.
Fusse.	Soit.	Fin-hur.	Bien sûr.
Éiou.	Ailleurs.	Sens cul-devant.	A rebours.
Élantor.	Alentour.	Estoure (qu'on devrait écrire è-c't-houre).	Maintenant ou à cette heure.
Énut.	Aujourd'hui.		
Aujed'hu.	id.		

On remarquera que le tableau ci-dessus et celui d'autre part ne comprennent que les mots invariables dont la prononciation patoise s'écarte le plus de la prononciation française.

En entrant èlè crègne, Francisse dit : « C'at dieumanche les vosnattes; on le woit benne, posque les bacelles font les poussattes po les darniets mèriets don veleige. »

LES CRÈGNERASSES. — V'en éreu, père Francisse, v'en éreu; mâ rèconteu è ces janes mèriets comment y faut qu'y s'y perninssent.

LO PÈRE FRANCISSE. — Tot de hute, mes afants.

Digitized by Google

Lo premin dieumanche de couërome, è le nut, les guèhons don veleige se ressannent tortu dans ene auberge, et les doux darniets mèriets de l'ennaye houïent les vosnates en dehant : J'y donne, j'y donne!

Les essistants répondent : A qui? à qui?

Les mériets : Lo Pierrat neuro et lè Bichon Pouëré, ene tonne de hèrengs et ene cuve de piquatte po zoute royaume! (Les essistants tirent in couë de pistolet en l'honneur des vosnates.)

Les mériets : J'y donne, j'y donne!

Les essistants : A qui? à qui? et ainsi de hute.

Lo dieumanche huvant les guèhons vont cheu zou vosnattes po charchet des pouës de pchis. (Ç'at ene petiate pâtisserie fate èva de lè férène, de lè beurre et don lassé : quand lè pâte at levaye, on lè coupe pè petiats mohés et on lè fa frire dans l'houle de féenne; mà depeu que l'at permin de mainget gras en couërôme, lè gotte remplièce l'houle, ausbenne que po lè sope.)

Lo treuhième dieumanche de couërôme les janes gens rèchetent zous vosnattes ou les breulent. Po celet, èprès aouoit rèmessiet des fèhins cheu torto les gens don veleige, prépéret ene bûle et rondiet élantor, chèque guèhon, tenant sè vosnatte pè lè main, l'y pesse ene tâte dans lo brès et in riban dans lo couë autrement, lo guèhon at obliget de panre in compon de fût et de dire : Je breule ene téle, mè vosnatte.

Lo jo de lè Passion, torto les vosnattes so rendent en palerinège è Longeau[1]. Lo moinne preuche sus in tonné po fare veure que lo vin at l'unique reus-

[1] C'est encore aujourd'hui l'usage de se rendre à Longeau, quoique depuis bien longtemps les moines l'aient quitté.

Digitized by Google

source don pays et qu'y faut priet lo bouen Dieu que les veignes ne sinmes enjalaye. Eprès les offices, les vialons errivent de Metz, ausbenne que torto les galants de lè velle èva zous métresses, et les danses et lo rèhe que s'en hut, deurent ene bonne pertie de lè nuteye.

Eprès celet ç'at fat po les fétes jusqu'é lo jo de lè Quasimodoüe éprès vépes; mà, lo jo de lè Quasimodoüe, éprès vépes commencent les rondats que deurent jusqu'è lè saint Pierre.

Bèeume ene essietaye de poussattes, je sus hadet de palet si longtemps, èjoute Francisse.

LES CRÉGNERASSES. — Teneû, pére Francisse, teneu, t'en vale ene tasse comme in pat de champe, règaleuve, j'y èvan min tot plien de seuc.

LO PÉRE FRANCISSE. — Vas poussates sont fin bonnes; et, posquè vos m'en èveu fat sayet, je vas vos chantet in rondat de mo jane temps.

[1] Quand lo couërôme at moue,
Chaud-temps t'fas in grand het :
Les p'tiats janes chantent au boüe,
Et nos j'cueillant l'mirguet.
Rondiant sus l'herbatte
Po m'néget nas solés,
Qu'verront vahes comme poratte ;
C'at enlet qu'y s'ront bés !

Torto dans lè nèture
So renvaye è l'emour,
Et jusqu'è les haudures
Que fliarront tot è l'houre.
Rondiant sur l'herbatte
Po m'néget nas solés,
Etc., etc....

[1] Rondeau inédit.

Digitized by Google

Vasse lo temps de lè renjouye,
Vasse lo bé mouës de maye,
C'at enlet que so houïe
Lo plus bé mouös de l'ennaye.
Rondiant sus l'herbatte
Po m'néget nas solés.
Etc., etc....

Les janes guéhons don v'leige
Vienront toutes nos treuvet;
Je f'rans p'téte in mèrieige :
C'at c'que j'venan charchet.
Rondiant sur l'herbatte
Etc., etc....

Médème lè châtelenne
Nos raye de grands œuils,
C'let l'y fat de lé pouenne
Qu'eulle ne sèreu rondeuil.
Rondiant sur l'herbatte.
Etc., etc....

Dans lè to d'in chèté,
Tojo éte renframaye;
Po vivre comme in p'ché,
Jèreu m'cheu éte crevaye!
Rondiant sus l'herbatte,
Po m'néget nas solés,
Qu'verront vahes comme porate;
C'at enlet qu'y s'ront bés!

E poinne lo pére Francisse èveu-t-y fat de chantet so rondat, que Joson Tenat veneu lo charchet po drassiet l'inventare des meubes de sè sieu que veneu de meuri. Il y va sus-lo-champ et répoute l'inventare huvant :

1° Ene couche en boüe de hourbi èva des ridiaux en serge vahe, ene peyesse en teule de topes, in pieumon de desos et doux quessins empoiset, in pieumon de dessus en teule de linck.

2° Ene omare en chéne èva guerniture de cuive.
3° Ene vieuille toïe torto devéhiaye.
4° Treu chir novellement retéhaye.
5° Ettireils de fût : ene pare d'anguyets, des pinattes, in vèyn, in hoffiat et in crèmeau.
6° In melu, ene pare de chandelis, ene creque, in sclaliet et treu piets en étain.
7° Hut cueïets en boüe et cinq en étain, quouëte ouattes en fé, ene crèmerasse, ene cueïet de tepin in boüe.
8° Ene couéle en térre de Champeigne.
9° Ene seye et ene seyatte en boüe, ene cuevatte in recueillou.
10° *Gad-de-roube d'homme* : In rechat en drep ché, ene cuelatte de velours-sus-penne, ene cuèque en baracan, ene grèvette en laine neure, ene demi-dozaine de cheminhes en teule de topes, ene pare de moffes en pé de lèpin, in chèpé è treu pennes, doux pares de chausses èva des biacles en étainc fé, ene pare de solés èva des biacles bianclaves en ergent, ene roubatte è sarrau, etc.....
11° *Gad-de-roube de fomme* : Compousiaye de doux cottes de droguet, ene cotte de tridaine, in vanterin comme è bèvratte, in couhat dèheuriet, in cotion en teule peintaye, ene pare de chaussattes et ene pare de solés, ene pendure è clèviet en ergent, ene pare de pendants d'arailles et une bègue en piomb, in mochu de laine defrandoyet, doux jabots et ene cortette en cliére mosseline, doux juifferasses en passe teule de linck.
12° Quouëte serviattes, ene neppe, hih lincieux, doux tayes, quouëte tayattes, nieuf mochus de nez et in creucheu en tulle.
13° In covat, ene lemire en fé, ene pélatte, in

Digitized by Google

2° Ene omare en chéne èva guerniture de cuive.

3° Ene vieuille toïe torto devéhiaye.

4° Treu chir novellement retéhaye.

5° Ettireils de fût : ene pare d'anguyets, des pinçattes, in vèyn, in hoffiat et in crèmeau.

6° In melu, ene pare de chandelis, ene creque, in saladiet et treu piets en étain.

7° Hut cueïets en boüe et cinq en étain, quouëte forchattes en fé, ene crèmerasse, ene cueïet de tepin en boüe.

8° Ene couéle en térre de Champeigne.

9° Ene seye et ene seyatte en boüe, ene cuevatte et in recueillou.

10° *Gad-de-roube d'homme :* In rechat en drep valhe, ene cuelatte de velours-sus-penne, ene cuèsèque en baracan, ene grèvette en laine neure, ene demi-dozaine de cheminhes en teule de topes, ene pare de moffes en pé de lèpin, in chèpé è treu counes, doux pares de chausses èva des biacles en bianc fé, ene pare de solés èva des biacles bianchayes en ergent, ene roubatte è sarrau, etc.....

11° *Gad-de-roube de fomme :* Compousiaye de doux cottes de droguet, ene cotte de tridaine, in vanterin jaune è bèvratte, in couhat dèheuriet, in cotion en teule peintaye, ene pare de chaussattes et ene pare de solés, ene pendure è clèviet en ergent, ene pare de pendants d'arailles et une bègue en piomb, in mochu de laine defrandoyet, doux jabots et ene cornette en cliére mosseline, doux juifferasses en passe teule de linck.

12° Quouëte serviattes, ene neppe, hih lincieux, doux tayes, quouëte tayattes, nieuf mochus de nez et in creucheu en tulle.

13° In covat, ene lemire en fé, ene pélatte, in

Digitized by Google

gadat, doux boteilles, treuh wēres, ene pinte, ene crequatte, in bérat contenant doux hattes et treuh pots, ene tinatte et hut potats.

14° Ene cheffe, doux cherpeignes, in roïe, ene fonure et in bouchaud.

15° In peigne, in decranchou, ene brohe, ene handelure, ene grande brohe po les èranteules, ene béche, ene haouatte, ene fenne, in reté, ene haule ou hieulle, in mété, ene paule, ene cevire et in quevé de bouaye.

16° Dans lé jeulnire : quoëtoure poïlles, treuh poïllattes, in jau, doux jalats et hut pussins.

17° Desos lo fohe : in brica ou jerga, hut ouïes, doux quènards, ene quenne et hih quiri.

18° Ene dine et sè covaye.

19° Ene chaouatte po les seris, doux chettes, in rau, in chin et ene quègne.

20° Dans l'étope : in ronsin, doux jements, doux honques et in polin; in ouëré, doux veiches, doux petiats godins, treuh bieux, quoëte genisses et cinque vé; in boc, ene gaïsse ou bocatte, doux boquins, in beyard ou veyrard, ene truïe, cinque hognets et sept pohés è le sereve ou pohions; in beurat, doze berbis, hut ègnés dont treuh novelattes et cinque moutons.

21° Treuh ché, doux chèraue, hih herses, quoëte chavattes franches et nieuves, ene corgeye et lo rèhe des ettireils de laborou.

Inventare des immeubles. — Doze jonos de térres è lè sahon dont hut en bied, nieuf en awène, cinque en moteule, dousse en seule, treuhe en grain ou ohe, inc en pois, et en nenteilles ou lenteignes, dousse en févattes, en pètraves et en grondbire et lo rèhe en soma.

Digitized by Google

Dix fauciès ou faucieyes de pré, ene lezenire de doux jonos, ene cheigne, doux craoües et in pèquin qu'a trèhe.

Mes èmins, je v'ennaye peut-éte èva torto mes raumeusses; je v'en prie, ne treuveure mè lo temps si longe perce que je m'en vas : je vos sohâte donc ene bonne ennaye, ene bonne santé et lo pèrèdis è lè fin!

Digitized by Google

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

HISTOIRE. — ARCHÉOLOGIE.

Digitized by Google

Digitized by Google

DES

INSTITUTIONS COMMUNALES

DANS LE

DÉPARTEMENT DE LA MOSELLE

PAR M. CHARLES ABEL.

Le Tribunal des Echevins.

En étudiant l'origine gallo-romaine de la commune de Metz, en examinant la charte du maître-échevinat et en esquissant l'histoire des populations rurales de la Moselle, nous avons rencontré l'institution des *scabini* des échevins. Nous nous étions contenté de ne pas remonter plus haut que le huitième siècle. Nous ne pensions pas alors que nous verrions fonctionner sous nos yeux des tribunaux d'échevins comme du temps du roi Pépin. Notre pays étant annexé à l'Empire d'Allemagne est appelé à voir renaître ces justices échevinales qui semblaient n'avoir plus pour nous qu'un intérêt purement historique.

Tout travail sur les échevins a donc un mérite d'actualité pour notre contrée. Il est d'autant plus urgent de l'entreprendre que bon nombre d'érudits et de juristes de la haute Allemagne, aveuglés par leur idolâtrie du pangermanisme, se font des idées fausses sur le point de départ de l'institution des

Digitized by Google

échevins et du jury en France, en Angleterre et même en Allemagne. Pour eux le jury est une importation française que tout bon Allemand doit repousser à tout prix et remplacer par cette création nationale essentiellement germaine *das Schöffen gericht,* la justice échevinale. On a beaucoup écrit sur cette question de l'autre côté du Rhin, mais le travail le plus remarquable qu'elle ait suggéré est une brochure de M. Frédéric Oscar Schwarze, ancien membre du ministère public en Saxe et aujourd'hui député saxon au Reichstag. Cette étude qui a paru en 1873, sous le titre *das Schöffen gericht,* nous apprend qu'il ne s'agirait pas (comme le prétendent les magistrats allemands des provinces rhénanes dans leur protestation analysée par le *Journal d'Alsace* en mars 1876) « de remplacer les chambres » correctionnelles des tribunaux de première ins- » tance par l'*institution surannée des échevins* qui » n'est plus en rapport avec les besoins de notre » époque. » M. Schwarze demande que des échevins soient non pas les seuls juges de répression, mais annexés à toutes les juridictions pénales depuis les tribunaux criminels jusqu'aux tribunaux de simple police; et il cite les meilleurs résultats de bonne justice distributive obtenus depuis que les échevins fonctionnent à côté des magistrats dans les royaumes de Saxe et de Wurtemberg, dans les duchés de Bade et d'Oldenbourg et dans la ville libre de Hambourg.

Mais M Schwarze n'échappe pas lui-même à la critique, dans la partie de son travail où il soutient que le jury n'est rien autre chose qu'une machine politique créée en France par les démagogues de 1793 et adoptée en Allemagne par leurs

Digitized by Google

imitateurs les démocrates de 1848. En conséquence il prétend que les échevins de la Germanie au criminel remplaceraient avec avantage les jurés venus de la Gaule. Cette opinion a été hautement combattue par les universités et les tribunaux des provinces rhénanes en Prusse et en Bavière qui ont répondu que le *jury*, comme son nom l'indique du reste, est un emprunt fait par la France à la Grande-Bretagne, et que c'est donc une institution anglo-saxonne et nullement une œuvre de circonstance, une satisfaction donnée aux passions révolutionnaires du moment.

Dans la séance du *Reichstag* du 23 novembre 1874, la discussion a été ouverte sur l'adjonction des *échevins* à tous les degrés de juridiction pénale. M. Schwarze a pu alors développer à son aise sa manière de voir. Il a demandé carrément cette adjonction et du même coup la disparition du jury de tout le territoire allemand. Un seul orateur a soutenu une thèse aussi absolue, c'était le ministre du grand-duché de Bade, M. Freydorff; mais la majorité de l'assemblée a semblé se rallier à l'opinion intermédiaire du ministre de la justice de Prusse, M. Leonardht, qui s'est déclaré partisan de l'introduction des échevins dans les tribunaux allemands, tout en se défendant du reproche de méconnaître l'importance des services rendus par les jurés au criminel; en conséquence il demanda que les échevins fonctionnassent seulement au correctionnel et en simple police.

Il est résulté de toute cette discussion la preuve que les origines de l'institution du jury et de celle du scabinat sont encore enveloppées de bien des nuages. C'est donc un devoir d'aider dans la limite

Digitized by Google

de ses forces à percer cette obscurité. Je crois qu'il ne nous serait point difficile d'établir que le jury n'est pas une importation anglaise, comme on le croit généralement, mais au moins une institution franque, ce qui vient d'être entrepris par M. Brünner [1]. Bien plus je me suis donné la tâche de faire remonter l'honneur de l'invention du jury à cette nation que l'école historique allemande voue à l'exécration de la postérité, le peuple romain. De même pour moi les *Schœffen*, les *scabini* ne sont pas autre chose qu'une importation latine qui, sur les bords du Rhin, a changé non point de nature mais de dénomination pour devenir en France les échevins des communes et rester en Allemagne dans quelques États les juges de première instance et de simple police.

Quand les soldats de César franchirent la vallée du Rhin, les Gaulois avaient pour juges leurs prêtres les druides. Cet état de choses fut modifié par les vainqueurs du jour que la Gaule fut déclarée une province romaine. En vertu des principes du droit ancien d'annexion et d'unification, les Gaulois furent désormais jugés suivant les coutumes judiciaires importées d'Italie. Le pays des Médiomatricks, des Leucks, des Trévirs fut administré par un président qui vint au centre de *Divodurum*, *Scarpona*, *Ibliodurum*, *Caranusca*, *Ricciacum*, statuer sur les causes criminelles ou civiles des Médiomatriciens, en s'entourant de juges de *judices*. Chaque année le président, dans sa province comme le préteur dans Rome, dressait publiquement la liste des citoyens qui étaient reconnus capables de l'aider dans l'exer-

[1] *Die Entstehung der Schwurgerichte*. Brünner. Prague, 1873. *De l'enquête franque et des origines du jury*. Hettier. Caen, 1873.

Digitized by Google

cice des fonctions de magistrat. Avec ces *judices* il formait cinq catégories d'après la fortune et d'après les dignités des gens. On appelait ces groupes à Rome des *decuriæ* et en province des *conventus* ou assemblées. Comme dit Bonjean [1] « ces décuries » ont une resssemblance frappante avec nos listes » du jury. »

Les noms des habitants ainsi désignés étaient inscrits sur un tableau peint en blanc, *album,* et ils restaient affichés toute l'année dans le *forum* sur la principale place de l'endroit. On appelait ces élus des *judices in albo relati.*

Les parties en cause avaient le droit de choisir elles-mêmes sur ce tableau leurs juges qui s'appelaient dès lors *judices selecti.* Le président consacrait ce choix en leur remettant la formule dans laquelle il précisait au juge la question à résoudre, lui déterminant dans quel cas il devait condamner ou absoudre.

Quand les plaideurs ne s'entendaient pas sur le choix d'un juge, le président ou son lieutenant le nommait d'office. Les parties pouvaient le récuser sans être tenues d'alléguer aucun motif. Quand elles ne pouvaient s'entendre, les *judices* étaient désignés par la voie du sort. On ne les appelait plus *judices selecti* mais bien *judices sortiti.* Ils ne pouvaient se dispenser de remplir cette charge municipale sans une excuse légitime. Ils prêtaient serment, *juramentum,* de bien remplir leur mission et à partir de ce moment on ne les nommait plus que *jurati.*

Tel est le régime judiciaire qui fut mis en pratique sur les rives de la Moselle pendant les trois

[1] *Traité des actions.* 1837-41. Paris, Videcoq.

Digitized by Google

siècles qui suivirent la conquête romaine jusque l'an 294, après la naissance de Jésus-Christ. Les Médiomatricks, les futurs Lorrains, furent ainsi jugés par leurs pairs sous la haute direction d'un magistrat parlant le pur latin de Cicéron pendant trois cents ans.

Dioclétien, ce fameux persécuteur du Christianisme, jugea à propos, dans un but autocratique, d'abolir dans toutes les provinces de l'Empire romain l'*ordo judicum*, l'institution des juges, pour remettre le tout entre les mains du *magistratus* du président. Suivant l'expression de Bonjean, « ce fut » une profonde atteinte portée à l'ancienne organisa» tion judiciaire, puisqu'il détruisait l'intervention » des jurés dans le jugement des procès. » Dioclétien enlevait ainsi aux gens du pays le droit de se juger les uns les autres. Il ordonna que le président de la province connaîtrait désormais du fond des affaires et prononcerait une sentence sans renvoyer à d'autres l'examen de la question de fait. C'est ainsi que furent condamnés tant de martyrs de la foi chrétienne.

Mais le bon sens et l'encombrement des dossiers forcèrent à revenir d'une façon détournée à l'institution primitive des juges choisis parmi les habitants de la contrée. Seulement il n'y eut plus d'*album*, ni de listes de citoyens affichés en plein forum de Metz, de Toul, de Scarpone, de Trèves. Il parait que les présidents appelèrent autour d'eux un certain nombre de notables de la localité qui se tenaient à leurs pieds. De là, présume-t-on, leur vint le nom vulgaire de *judices pedanei*.

Bonjean a remarqué avant nous qu'il nous reste tellement peu de documents historiques et juridiques

sur les *juges pédanés* que les interprètes ne sont d'accord ni sur l'étymologie du mot *pedaneus*, ni sur l'origine de ces juges, ni sur la nature de ces fonctions. Ce que nous savons de plus caractéristique, c'est que plus tard l'Empereur Zénon en fit, pour les provinces de l'Orient, des juges de première instance, et Justinien régla et augmenta leur compétence.

Je propose une nouvelle explication de ce titre de *judex pedaneus*. Comme l'étymologie l'indique, ces auxiliaires de la justice, au déclin de l'Empire, se tenaient aux pieds du président, mais pour statuer comme arbitres, comme juges conciliateurs. Ils n'étaient pas choisis par les parties ou désignés au sort comme les anciens jurés, c'était le président, le *magistratus*, qui les indiquait. Dioclétien détruisait ainsi toute l'économie républicaine de l'ancien système des *jurati*, des *selecti judices*. En dépit de leur titre les juges pédanés ne jugeaient pas, ils n'étaient que les conseils du magistrat. Aussi les appelait-on quelquefois *judices humiliores*.

C'était là les noms latins que portaient officiellement ces auxiliaires de la justice; il me semble qu'ils en portaient un autre en latin rustique qui servait comme le *pedaneus* de leur place dans le prétoire. Ce qui leur servait de siége était le marchepied du tribunal où se tenait le président. Or marchepied, en latin, se disait *scabellum*. On appela ces humbles juges des gens du marchepied, des *scabellini* et par contraction des *scabini*. Le marchepied fut ensuite remplacé par une série de siéges à quatre pieds, sans dossier et qui en conservèrent le nom de *scabellum*, d'où est dérivé notre terme d'escabeau. Ce qui confirme ma conjecture, c'est que j'ai

Digitized by Google

sur les *juges pédanés* que les interprètes ne sont d'accord ni sur l'étymologie du mot *pedaneus*, ni sur l'origine de ces juges, ni sur la nature de ces fonctions. Ce que nous savons de plus caractéristique, c'est que plus tard l'Empereur Zénon en fit, pour les provinces de l'Orient, des juges de première instance, et Justinien régla et augmenta leur compétence.

Je propose une nouvelle explication de ce titre de *Judex pedaneus*. Comme l'étymologie l'indique, ces auxiliaires de la justice, au déclin de l'Empire, se tenaient aux pieds du président, mais pour statuer comme arbitres, comme juges conciliateurs. Ils n'étaient pas choisis par les parties ou désignés au sort comme les anciens jurés, c'était le président, le *magistratus*, qui les indiquait. Dioclétien détruisait ainsi toute l'économie républicaine de l'ancien système des *jurati*, des *selecti judices*. En dépit de leur titre les juges pédanés ne jugeaient pas, ils n'étaient que les conseils du magistrat. Aussi les appelait-on parfois *judices humiliores*.

C'était là les noms latins que portaient officiellement ces auxiliaires de la justice; il me semble qu'ils en portaient un autre en latin rustique qui dérivait comme le *pedaneus* de leur place dans le prétoire. Ce qui leur servait de siége était le marchepied du tribunal où se tenait le président. Or marchepied, en latin, se disait *scabellum*. On appela ces humbles juges des gens du marchepied, des *scabellini* et par contraction des *scabini*. Le marchepied fut ensuite remplacé par une série de siéges à quatre pieds, sans dossier et qui en conservèrent le nom de *scabellum*, d'où est dérivé notre terme d'escabeau. Ce qui confirme ma conjecture, c'est que j'ai

Digitized by Google

trouvé depuis qu'en 1525 Joski, secrétaire de la ville de Cracovie, dans un commentaire du droit municipal saxon qu'il dédia à l'empereur Sigismond, fait dériver le terme *scabinus* du mot latin *scampnum*, escabeau, banc, parce que ce droit coutumier allemand exigeait que les *scabini* fussent assis sur un banc ou *scampnum* au-dessous du *judex : Scabini debent sedere in scamnis in quibus aliis sedere non licet* (Miroir de Souabe).

Judices pedanei ou *scabini* dans le principe étaient deux expressions signifiant la même chose.

C'était parmi les notables de chaque cité que les présidents de la province ou leurs suppléants leurs *vicarii* recrutaient ces juges inférieurs, c'est-à-dire parmi le dixième de la population aisée, parmi les curiales, où se choisissaient les *sévirs* les administrateurs électifs de chaque municipe gallo-romain. Les six personnages municipaux chargés d'administrer les intérêts pécuniers de leurs concitoyens et de rédiger les *gesta municipalia* se trouvèrent, par la force des choses, appelés à statuer aussi comme adjoints au tribunal de la cité, parce qu'ils étaient les plus instruits. Les sévirs, les *judices pedanei*, les *scabini* étaient donc tout un. Dans les Gaules, ce dernier terme prévalut comme étant le plus usité par les basses classes; seulement dans le Midi où les institutions romaines eurent plus de vitalité, grâce aux Wisigoths, l'expression de *jurati*, jurats, survécut au naufrage social. Quand les Francs se furent installés dans le nord des Gaules, ils respectèrent assez les institutions romaines, parce qu'ils les avaient vu fonctionner depuis des siècles quand ils n'étaient encore que troupes auxiliaires au service de l'Empire.

Les Francs laissèrent à la tête de chaque cité les

Digitized by Google

scabini qui s'y trouvaient en fonctions jouant le rôle d'administrateurs et de juges. Marculf, moine austrasien, rédigeait des formules d'actes de droit vers le septième siècle, puisqu'il dédiait son œuvre à un chorévêque de Metz, Landeric, et à un chorévêque de Trèves, Hidulfe, qui mourut à Toul vers l'an 660. C'est dans les formules de Marculf que l'on rencontre pour la première fois l'expression de *scabinus* comme se rapportant aux habitants instruits des vieilles cités qui aidaient le *comes* ou *grafio* à administrer leur ville natale.

Ainsi en résumé, aux *judices jurati* ont fait place dans les cités gallo-romaines les *judices pedanei* et ceux-ci se sont fondus dans les *scabini*. Cette génération historique avait déjà été entrevue par l'éminent Augustin Thierry, quand il dit : « Les scabins » romains, ceux de la cité, réunissaient le double » caractère de juges et d'administrateurs. C'est de » là que provient l'institution de l'échevinage, insti- » tution qui elle-même n'est qu'un nom nouveau » donné à quelque chose d'ancien, à la municipalité » gallo-romaine. »

Ces *scabini* sous les rois mérovingiens ne se voyaient que dans les cités, dans les anciens municipes où résidaient ceux que les vainqueurs appelaient *romani*, les Romains. Les Francs, les Barbares, comme ils s'intitulaient avec orgueil, habitaient au milieu des campagnes dans les anciens domaines impériaux. Ils y établirent un système de justice qui semble calqué sur celui des *judices pedanei* ou *scabini* des cités gallo-romaines, à la seule différence, comme dit Augustin Thierry, « que les scabins » francs étaient de simples juges. »

Ils avaient vu des *curiales* dans les municipes

Digitized by Google

gallo-romains constituer une curie, un conseil municipal, un sénat en miniature, et former une pépinière de *judices sortiti, jurati pedanei* ou *scabini*. Les Francs choisirent de même les hommes les plus influents de leurs tribus et ils les assemblèrent à des époques périodiques pour délibérer sur les affaires de la nation et pour rendre la justice. On les appelait hommes puissants *reich burger*, expression teutonne que les savants de l'époque ont latinisée en *rachimburgi*. Les Wisigoths leur donnèrent le nom de *recos hombres* qui avait le même sens, tandis que les Lombards les appelaient hommes honorables ou *Ahri mann*.

Le territoire était divisé en comtés ou *pagi* et subdivisé en *centenæ* ou *tungini*. Les comtes ou *graffs*, les centeniers ou *tunginі*, quelquefois toutes les semaines, au moins une fois par mois, convoquaient les *reich burger* en une assemblée qu'on appelait *mallum* quand il ne sagissait que d'affaires courantes, service militaire, transactions civiles, décision du souverain, et *placitum* quand il y avait lieu de délibérer pour une expédition sur l'ennemi, ou pour le jugement d'un criminel. Les rachimbourgs élevaient leurs framées en criant *placet! placet!* pour donner leur adhésion. C'est ainsi qu'on votait dans ces réunions barbares.

Mais pour les procès civils on procédait avec plus de précautions. Quand un Franc salien avait prêté de l'argent ou fait une convention et que le débiteur refusait de payer ce qu'il devait, le créancier devait se rendre près du comte ou *grafio* qu'on appelait en latin *judex fiscalis*, c'est-à-dire juge payé par le trésor public; ce créancier exposait son affaire et recevait l'autorisation d'aller trois fois sommer,

Digitized by Google

devant témoins, son débiteur de satisfaire à son obligation. En cas de refus le créancier allait se promener *ambulet* près du comte et en recevait un fétu de paille et lui racontait l'opiniâtreté du débiteur. Alors, dit la loi salique, le *grafio* prenait avec lui sept *rachimburgi* aptes à la chose et avec eux il se rendait à la case du débiteur, le sommait de s'exécuter et en cas de refus ou d'absence les rachimbourgs aussitôt *statim* emportaient du mobilier la valeur équivalente, d'après eux, à la dette.

Si un salien refusait de comparoir à l'assemblée publique *ad mallum,* il était condamné à une amende par les rachimbourgs, et s'il ne voulait pas payer cette amende ses biens étaient adjugés au trésor du roi, au fisc, c'est-à-dire confisqués.

Les rachimbourgs devaient dire la loi salique aux plaideurs qui leur étaient envoyés par le comte. Cette fonction était gratuite mais forcée. Elle présentait ses dangers. Si les plaideurs prouvaient que les rachimbourgs avaient refusé de leur dire la loi salique ou avaient jugé contrairement à cette loi, chacun des sept rachimbourgs était condamné à payer une forte amende. Et si la partie litigieuse qui les avait accusés n'avait pas pu fournir sa preuve, elle devait payer la même amende à chacun des sept rachimbourgs. Mais qui statuait entre les rachimbourgs inculpés et les plaideurs? Personne ne s'est jamais avisé de résoudre cette question capitale. Ce ne pouvait être le *grafio* qui homme de guerre ne connaissait pas assez les subtilités de la loi. La loi salique nous apprend qu'après le *grafio* se trouvaient dans la hiérarchie, des personnages portant un nom double signifiant hommes libres, indépendants, en celtique *ber baro,* en latin *vir*, en teuton *frei*

Digitized by Google

herr, et hommes connaissant les traditions, en scandinave *saga*, en teuton *sagen*, ou homme portant le costume viril, le *sagum*, la *saye*, en celtique notre blouse, notre sarreau gaulois. Ce titre était *sagi baro*. La loi salique punissait sévèrement après le meurtre du *grafio* celui d'un sagi-baron et prévoyait le cas où l'on voulait se poser pour un sagi-baron.

Les sagi-barons statuaient dans les *mallum* et ils ne pouvaient être que trois. Il n'était pas permis d'appeler de leur décision près du comte.

On voit bien des rachimbourgs aussi chez les Francs ripuaires. La loi de ce peuple ne parle pas de sagi-barons, mais seulement de baron avec le sens d'homme libre comme le fait la loi des Allemands. C'était tellement bien un sens distinct de celui de sagi-baron que la même loi salique qui seule mentionne les sagi-barons parle dans un autre endroit, titre XXXIII, d'un *baron* auquel on aura intercepté sa route.

Le rôle joué par les sagi-barons comme hommes de la tradition, comme cour de cassation, d'après la loi salique, n'a pas encore été aperçu. Eichorn voit[1] dans les sagi-barons des juges du droit, tandis que les rachimbourgs ne statuaient que sur le fait comme des jurés. Il n'a pas été difficile à Pardessus de démontrer que cette opinion est combattue par le texte même de la loi salique qui fait de vrais juges des rachimbourgs et oblige même, titre LVI, les rachimbourgs à citer la loi salique. Frike[2] suppose que les sagi-barons étaient les hommes instruits auxquels recouraient les rachimbourgs en cas d'incerti-

[1] *Deutsche, Staats und Rechtsgeschichte*. 1re édition.
[2] *Thesaurus rerum germanicarum* de Schilter. 2e édition.

tude sur la coutume. Pardessus présume que les sagi-barons étaient les suppléants du comte, tout en croyant qu'il est plus facile de combattre les opinions des autres que de justifier la sienne.

Nous ferons remarquer que les peuples de l'autre côté du Rhin qui n'avaient pas, comme les Francs, vécu avec les Romains, n'ont point connu cette juridiction des *sept rachimbourgs*, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant la *lex Alemanorum*, la *lex Bajorum*, la *lex Burgundionum*, Chez eux, c'est le *grafio* qui désigne un seul juge en se réservant le droit d'approuver la décision et de la faire mettre à exécution.

Comme les Francs avaient du mal à se rendre aux assemblées qu'ils trouvaient trop fréquentes, il fut décidé qu'il n'y aurait plus que trois *placita* par année. Les rachimbourgs furent délaissés et remplacés dans les campagnes par sept habitants de la localité qui se tenaient au pied du siége du comte, tout comme les *pédanei* sur le marchepied du prétoire présidentiel et qu'on appela *scabini*.

Charlemagne ordonna que désormais les Francs des *pagi* ou des *gau*, c'est-à-dire des campagnes, ne seraient plus jugés par sept *rachimbourgs* choisis pour chaque affaire par le comte, mais bien par sept *scabini* nommés d'avance à vie et jugeant sous la présidence du comte du pagus ou *gaugraff*, comme ils le faisaient dans les cités depuis des siècles sous la présidence du comte de la cité ou *burggraff*. C'est dans le capitulaire de 788 qu'apparait la première mention des *scabini* de la part de Charlemagne. Nous en trouvons une antérieure dans une charte de l'évêque de Metz, Chrodegrand, en 765. Nous avons publié déjà la traduction de cette pièce curieuse

Digitized by Google

tude sur la coutume. Pardessus présume que les sagi-barons étaient les suppléants du comte, tout en avouant qu'il est plus facile de combattre les opinions des autres que de justifier la sienne.

Nous ferons remarquer que les peuples de l'autre côté du Rhin qui n'avaient pas, comme les Francs, frayé avec les Romains, n'ont point connu cette juridiction des *sept rachimbourgs*, ainsi qu'on peut s'en assurer en consultant la *lex Alemanorum*, la *lex Boiarum*, la *lex Burgundionum*, Chez eux, c'est le *grafio* qui désigne un seul juge en se réservant le droit d'approuver la décision et de la faire mettre à exécution.

Comme les Francs avaient du mal à se rendre aux assemblées qu'ils trouvaient trop fréquentes, il fut décidé qu'il n'y aurait plus que trois *placita* par année. Les rachimbourgs furent délaissés et remplacés dans les campagnes par sept habitants de la localité qui se tenaient au pied du siége du comte, tout comme les *pédanei* sur le marchepied du prétoire présidentiel et qu'on appela *scabini*.

Charlemagne ordonna que désormais les Francs des *pagi* ou des *gau*, c'est-à-dire des campagnes, ne seraient plus jugés par sept *rachimbourgs* choisis pour chaque affaire par le comte, mais bien par sept *scabini* nommés d'avance à vie et jugeant sous la présidence du comte du pagus ou *gaugraff*, comme ils le faisaient dans les cités depuis des siècles sous la présidence du comte de la cité ou *burggraff*. C'est dans le capitulaire de 788 qu'apparaît la première mention des *scabini* de la part de Charlemagne. Nous en trouvons une antérieure dans une charte de l'évêque de Metz, Chrodegrand, en 765. Nous avons publié déjà la traduction de cette pièce curieuse

Digitized by Google

qui nous montre comment les échevins fonctionnaient à la tête des domaines ecclésiastiques. Une charte de l'abbaye de Metloch nous montre Charlemagne, en 773, recevant dans son palais de Thionville son *missus* Wicbert, avec 44 scabins de la Moselle. Bientôt les serfs ruraux échappèrent à la juridiction des *scabini* du *pagus*, d'abord par des chartes d'émunité.

Ce privilége fut ensuite accordé à tout homme d'église. Une charte de Louis-le-Débonnaire adressée à l'évêque de Trèves Hetti, le 27 août 816, défendait *ut nullus per mallobergos ecclesiæ homines admallaret.* Cette charte portait en même temps le coup de mort à l'institution des *rachimbourgs* et des *mallum* qui n'avait donc pas été complétement détruite par Charlemagne.

Charles-le-Chauve donna aux comtes le droit de changer les *scabini*, mais avec le consentement du peuple, *cum consensu populi*, et cela à la condition de leur faire prêter au préalable un serment de bien remplir leur devoir *jurare eos faciant.*

Des auteurs tels que Mably, Raynouard ont pensé qu'à cette époque les *scabini* étaient élus par le peuple. Un capitulaire de Charlemagne dit seulement *missi nostri cum consensû totius populi scabinos bonos eligant*, que nos missi élisent de bons échevins avec le consentement de tout le peuple. Mais, dit Guizot : « les publicistes se sont laissé » tromper par le langage des lois. Elles parlent, c'est » vrai, de l'élection des *scabini* dans l'assemblée du » peuple ou avec le consentement du peuple, mais » leurs termes mêmes indiquent que cette élection » n'était qu'une désignation faite par le comte ou le » centenier dans l'assemblée qu'il présidait, désigna-

tion à laquelle les assistants ne concouraient que par leur présence et en ne s'y opposant pas. »

C'était ce que nous appelerions de nos jours de la candidature officielle et du suffrage universel réglementé. Il n'y a pas à douter de l'intervention absolue de l'autorité dans l'élection des *scabini* quand on voit les missi *dominici* les destituer du moment que les échevins leur paraissent n'avoir pas les qualités requises.

Il semble que cette institution des échevins officiels ne fut pas accueillie avec faveur par les hommes libres de l'époque, puisqu'un capitulaire de l'an 805 est obligé de punir les *clamatores* et les *causidici* qui ne voulaient pas acquiescer aux jugements des échevins.

L'institution des *scabini* fut déclarée applicable à tout l'empire franc. Ce n'était donc pas, comme on le répète de nos jours, une institution purement germaine. Elle fut appliquée sur le territoire des Gaules d'autant plus facilement qu'elle y avait été précédée par les institutions analogues des *jurati sortiti*, des *judices pedanei*. Ainsi toute la France a vu pendant les siècles fonctionner, dans toutes les moindres localités, des *échevins*. Seulement dans les grandes villes du Midi qui conservèrent les traditions de leurs anciennes administrations gallo-romaines, les échevins d'abord appelés *escavins*, *escafins* au dixième siècle, recommencèrent à s'appeler *consuls* ou *jurats*, trace évidente des anciens *jurati*.

En France la forme primitive du mot *scabinus* s'est effacée devant celle d'*échevin*, tandis qu'en Allemagne on traduisit par le terme de *schöffen*.

Les juristes allemands tenant à ce que le scabinat soit une émanation de leur sol national, ont imaginé

Digitized by Google

» tion à laquelle les assistants ne concouraient que » par leur présence et en ne s'y opposant pas. »

C'était ce que nous appelerions de nos jours de la candidature officielle et du suffrage universel réglementé. Il n'y a pas à douter de l'intervention absolue de l'autorité dans l'élection des *scabini* quand on voit les *missi dominici* les destituer du moment que ces échevins leur paraissent n'avoir pas les qualités requises.

Il semble que cette institution des échevins officiels ne fut pas accueillie avec faveur par les hommes de lois de l'époque, puisqu'un capitulaire de l'an 805 fut obligé de punir les *clamatores* et les *causidici* qui ne voulaient pas acquiescer aux jugements des échevins.

L'institution des *scabini* fut déclarée applicable à tout l'empire franc. Ce n'était donc pas, comme on le répète de nos jours, une institution purement germaine. Elle fut appliquée sur le territoire des Gaules d'autant plus facilement qu'elle y avait été précédée par les institutions analogues des *jurati sortiti,* des *judices pedanei.* Ainsi toute la France a vu pendant des siècles fonctionner, dans toutes les moindres localités, des *échevins.* Seulement dans les grandes villes du Midi qui conservèrent les traditions de leurs anciennes administrations gallo-romaines, les échevins d'abord appelés *escavins, escafins* au dixième siècle, recommencèrent à s'appeler *consuls* ou *jurats,* trace évidente des anciens *jurati.*

En France la forme primitive du mot *scabinus* s'est effacée devant celle d'*échevin*, tandis qu'en Allemagne on traduisit par le terme de *schöffen.*

Les juristes allemands tenant à ce que le scabinat soit une émanation de leur sol national, ont imaginé

Digitized by Google

que le mot latin *scabinus* était dérivé d'un vieux mot allemand qui avait le sens de juge. Les uns ont inventé le mot *scapen,* les autres celui de *schaben,* d'autres celui de *sceben*; mais ce n'est qu'une pure hypothèse. Aussi des juristes étrangers à l'Allemagne ne se sont pas gênés de leur côté pour faire dériver le mot *scabinus* du chaldéen ou du syriaque *scheven,* régler. Cujas, lui, le faisait venir de l'hébreu *eschever,* surveiller; d'autres le tirent du grec σκοπος, garde de justice. Des écrivains y ont vu un dérivé de l'ancien mot celtique *schef,* tête. Paul, dans ses notes sur Festus, dit que, dans la langue des Carthaginois, *sufes* signifiait consul.

C'est ainsi que la cité de Metz, à partir de Charlemagne, fut régie par un comte assisté de sept *scabini* désignés par lui parmi les *boni homines* de la population. Tous les actes civils, tous les jugements se passèrent devant eux. Une donation de terres et de serfs faite par l'ancienne reine Richilde, à l'abbaye de Gorze, en 910, à Metz, est attestée par la présence et la marque de cinq scabins mosellans. Cette charte nous apprend que l'acte une fois rédigé a été, en signe d'abandon de possession, levé de terre par l'*advocatus* de la reine et apostillé par *Hildebrand scabin, Holram scabin, Grobald scabin, Jean scabin.* Cet écrit nous révèle en outre qu'il a été passé en public, *Metis publice,* c'est-à-dire devant le peuple messin assemblé sur la place publique conformément aux principes de l'ancien droit municipal romain. Ce diplôme semble avoir été fait pour remplacer un acte précédent qui ne s'était pas fait en public, mais dans la maison de campagne de Richilde, *Boloncias villa,* localité voisine de Metz dont il n'est pas même resté le souvenir, à moins que ce ne soit Bouligny

ı Boulay. Cet acte précédent qui avait trait à la ière donation porte bien la signature du même ei, mais c'étaient d'autres échevins qui avaient ıé au nombre de six. L'un d'eux le scabin Gotbert ıait en même temps le titre de *centenarius* d'où ous induirons que *Boloncias villa* était le siége d'un ntenu.

Cette donation accomplie en public à Metz, en 910, ulève une question neuve, celle de savoir où le ıple messin tenait ses assemblées. Du temps qu'ils ient régis en citoyens romains, ils se réunissaient ns leur *forum.* Mais où retrouver ce forum?

L'emplacement du forum des Médiomatricks est déterminé par le *men hir,* par la pierre celtique ui jusqu'en 1755 se trouvait à l'endroit où se marque aujourd'hui la statue du maréchal Fabert. Ce monument anté-historique est resté debout ıdant des siècles, portant le nom de *pierre aux chements,* parce que c'était du haut de ce rocher ıdique que se fit pendant tout le moyen âge la clamation officielle des actes publics intéressant cité, tels que déclaration de guerre, traités de ix, bannissement.

Les Romains avaient respecté ce monument qui rmait le pivot de la cité médiomatricienne. Les Médiomatricks devenus citoyens d'un municipe omain firent de leur *men hir* le centre d'un *forum* qu'ils construisirent en ce lieu avec promenoir à rcades pour s'abriter contre l'inclémence native de a température et avec bains chauds, c'est-à-dire des thermes publics. La cuve de porphyre qui se trouve à la cathédrale nous paraît provenir de ces thermes plutôt que de la prétendue naumachie qui n'a jamais existé dans Metz, ni hors de Metz.

Digitized by Google

ou Boulay. Cet acte précédent qui avait trait à la même donation porte bien la signature du même voué, mais c'étaient d'autres échevins qui avaient signé au nombre de six. L'un d'eux le scabin Gotbert portait en même temps le titre de *centenarius* d'où nous induirons que *Boloncias villa* était le siége d'un *centena*.

Cette donation accomplie en public à Metz, en 910, soulève une question neuve, celle de savoir où le peuple messin tenait ses assemblées. Du temps qu'ils étaient régis en citoyens romains, ils se réunissaient dans leur *forum*. Mais où retrouver ce forum?

L'emplacement du forum des Médiomatricks est déterminé par le *men hir*, par la pierre celtique qui jusqu'en 1755 se trouvait à l'endroit où se remarque aujourd'hui la statue du maréchal Fabert.

Ce monument anté-historique est resté debout pendant des siècles, portant le nom de *pierre aux huchements*, parce que c'était du haut de ce rocher druidique que se fit pendant tout le moyen âge la proclamation officielle des actes publics intéressant la cité, tels que déclaration de guerre, traités de paix, bannissement.

Les Romains avaient respecté ce monument qui formait le pivot de la cité médiomatricienne. Les Médiomatricks devenus citoyens d'un municipe romain firent de leur *men hir* le centre d'un *forum* qu'ils construisirent en ce lieu avec promenoir à arcades pour s'abriter contre l'inclémence native de la température et avec bains chauds, c'est-à-dire des thermes publics. La cuve de porphyre qui se trouve à la cathédrale nous paraît provenir de ces thermes plutôt que de la prétendue naumachie qui n'a jamais existé dans Metz, ni hors de Metz.

Digitized by Google

Le forum des Médiomatricks était adossé à un temple de Diane.

A côté de la *pierre aux huchements* les Romains installèrent une table de marbre sur laquelle fut hissée une chaire curule en pierre dans le genre de celle qui se trouve à la cathédrale et que la légende attribue à notre premier pasteur, saint Clément. Dans cette chaire curule venaient s'asseoir les empereurs de passage dans Divodurum et ils y recevaient les hommages, les tributs quasi-volontaires, et le serment de fidélité des Médiomatricks.

En temps ordinaire le président de la province rendait du haut de ce siége la justice comme magistrat, ayant à ses pieds les *jurati*, les *judices pedanei* ou *scabellini*.

Contre cette table de marbre on apposait l'*album* et se faisait l'*adligatio*, l'allégation des actes municipaux des *gesta municipalia*.

C'est du haut de cette table de marbre que le *tabularius*, le percepteur des impôts, appelait les contribuables et faisait condamner les récalcitrants par les *judices* de la cité.

Vers l'an 640 un pieux savant d'Aquitaine, Gœric Babbon, devenu aveugle, vint en pèlerinage avec ses deux filles s'agenouiller dans la cathédrale de Metz devant le caillou teint du sang de saint Etienne. Dieu lui rendit la vue, et en souvenir de ce bienfait Gœric crut ne pouvoir mieux faire que de bâtir une chapelle en l'honneur de saint Pierre, près de la *pierre aux huchements*. La table de marbre servit d'autel et le temple en prit le nom de Saint-Pierre-aux-Hommages ou aux Images, tandis qu'une chapelle à Marie allait surgir des ruines du temple de Diane.

Les corporations d'arts et métiers formaient du temps des Romains le fonds de la population de Divodurum. Ils se réunissaient sans doute près de la table de marbre en ce forum pour leurs affaires de communautés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moyen âge ces corporations tinrent leurs assemblées pendant plusieurs siècles dans l'église de Saint-Pierre-aux-Images, et que nous voyons la municipalité y procéder à l'élection du maître-échevin de Metz.

Le *forum*, comme tous les établissements municipaux gallo-romains de *Mettis*, fut ruiné par les hordes d'Attila lors du siége de 451, mais, comme je l'ai déjà indiqué à propos du passé de la commune de Metz, notre ville sut habilement renaître de ses cendres grâce à l'intelligente activité de son évêque Auctor, un ancien ouvrier messin qui, d'après la légende, sut en imposer au roi des Huns. Traîné en captivité avec ses ouailles des deux sexes, il sut, arrivé à *Decempagi*, obtenir la mise en liberté de tout son peuple.

Un moderne qui, pendant son séjour à Metz, s'est occupé de notre histoire locale et qui avait adopté les théories allemandes contre la persistance des institutions romaines dans les anciens municipes gaulois, a prétendu que Metz ayant été complétement détruite par Attila, rien n'a survécu de gallo-romain, pas même les institutions.

Pour Metz en particulier, dit Klippfel[1], « il n'existe » pas à notre connaissance un seul texte d'où l'on » puisse légitimement inférer cette persistance à » travers les temps barbares d'un régime municipal » romain. Loin de là, les institutions germaniques,

[1] Metz, cité épiscopale et impériale. — Bruxelles, 1867.

Digitized by Google

Les corporations d'arts et métiers formaient du temps des Romains le fonds de la population de Divodurum. Ils se réunissaient sans doute près de la table de marbre en ce forum pour leurs affaires de communautés. Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moyen âge ces corporations tinrent leurs assemblées pendant plusieurs siècles dans l'église de Saint-Pierre-aux-Images, et que nous voyons la municipalité y procéder à l'élection du maître-échevin de Metz.

Le *forum*, comme tous les établissements municipaux gallo-romains de *Mettis*, fut ruiné par les hordes d'Attila lors du siége de 451, mais, comme je l'ai déjà indiqué à propos du passé de la commune de Metz, notre ville sut habilement renaître de ses cendres grâce à l'intelligente activité de son évêque Auctor, un ancien ouvrier messin qui, d'après la légende, sut en imposer au roi des Huns. Traîné en captivité avec ses ouailles des deux sexes, il sut, arrivé à *Decempagi*, obtenir la mise en liberté de tout son peuple.

Un moderne qui, pendant son séjour à Metz, s'est occupé de notre histoire locale et qui avait adopté les théories allemandes contre la persistance des institutions romaines dans les anciens municipes gaulois, a prétendu que Metz ayant été complétement détruite par Attila, rien n'a survécu de gallo-romain, pas même les institutions.

Pour Metz en particulier, dit Klippfel[1], « il n'existe » pas à notre connaissance un seul texte d'où l'on » puisse légitimement inférer cette persistance à » travers les temps barbares d'un régime municipal » romain. Loin de là, les institutions germaniques,

[1] Metz, cité épiscopale et impériale. — Bruxelles, 1867.

Digitized by Google

» presqu'au lendemain de la conquête, nous appa-
» raissent dans Metz pures d'éléments étrangers. »
Ceci s'imprimait en Belgique pour complaire aux partisans de l'école historique allemande. Trois années auparavant le même moderne, pour me servir de ses expressions, avait dit tout le contraire dans une thèse[1] qu'il soutenait en Sorbonne et qui débutait ainsi : « Ancien municipe romain la ville de
» Metz au milieu des bouleversements qui suivirent
» la chute de l'Empire avait eu le bonheur de con-
» server quelques débris de ses libertés munici-
» pales. »

Même dans son édition belge, Klippfel convient : « qu'il n'était pas possible néanmoins qu'au milieu
» d'une population gallo-romaine d'origine en grande
» partie, quelques souvenirs du passé romain ne se
» fussent conservés, transmis de génération en géné-
» ration et particulièrement ceux qui se rapportaient
» au régime municipal de l'Empire. »

Metz fut en peu de temps rebâtie à neuf. Elle eut à nouveau des palais et des établissements publics qui en firent une ville tellement fastueuse qu'au détriment de Trèves, l'ancienne résidence des empereurs romains, Metz fut jugée digne de devenir capitale du royaume des Francs de l'Est, c'est-à-dire de l'Austrasie, *Ostrich*, en teuton.

Venance Fortunat vante les fortifications de Metz pour lesquelles on avait tiré tout le parti possible des ressources de l'art et de la nature.

Cette enceinte inexpugnable présuppose une organisation municipale excellente et un corps d'hommes disciplinés et bien exercés. C'étaient les messins qui

[1] Les Paraiges messins. — Metz, 1865.

avaient eux-mêmes relevé leurs remparts ; et aujourd'hui l'archéologue admire ces fortifications de nos pères qui ont une telle solidité que le long de la Moselle on a bâti dessus des maisons comme sur un rocher et de là le nom de *rue des Roches*. Villicus, évêque de Metz, s'était surtout occupé à encourager les habitants dans leurs travaux de défense. Il avait principalement consacré les ressources du pays à établir de hauts clochers près de chaque église. On sait qu'à cette époque les clochers faisaient partie du système défensif des villes.

Nous savons par la légende de saint Serenus que du temps de Dagobert la ville de Metz était administrée par ses principaux habitants qui jouaient le rôle de sénateurs et formaient une certaine aristocratie. C'étaient les *scabini*, les *rachimbourgs*, les *saiborons* qui se réunissaient sur la place de l'ancien forum pour rendre la justice, les *scabini* aux Romains, les *rachimburgi* aux Barbares. Les arcades du forum et les voûtes des thermes avaient disparu ainsi que le temple de Diane, mais étaient restés debout, d'après la légende, une modeste chapelle renfermant le caillou teint du sang du premier martyr saint Étienne, et à l'autre bout du forum la pierre celtique. A la fin du dix-huitième siècle on devait mettre à jour la mosaïque du temple de Diane, et les soubassements des arcades et les hypocaustes, c'est-à-dire les calorifères des thermes. C'est sur l'emplacement de l'ancien forum déterminé par la pierre aux huchements que, sous les princes mérovingiens, les Messins acclamèrent et portèrent sur le pavois leurs rois d'Austrasie. Frédégaire nous raconte qu'une sédition non petite éclata dans Metz sous Dagobert, en 639, parce que les habitants se

Digitized by Google

avaient eux-mêmes relevé leurs remparts ; et aujourd'hui l'archéologue admire ces fortifications de nos pères qui ont une telle solidité que le long de la Moselle on a bâti dessus des maisons comme sur un rocher et de là le nom de *rue des Roches*. Villicus, évêque de Metz, s'était surtout occupé à encourager les habitants dans leurs travaux de défense. Il avait principalement consacré les ressources du pays à établir de hauts clochers près de chaque église. On sait qu'à cette époque les clochers faisaient partie du système défensif des villes.

Nous savons par la légende de saint Serenus que du temps de Dagobert la ville de Metz était administrée par ses principaux habitants qui jouaient le rôle de sénateurs et formaient une certaine aristocratie. C'étaient les *scabini*, les *rachimbourgs*, les *sagibarons* qui se réunissaient sur la place de l'ancien forum pour rendre la justice, les *scabini* aux Romains, les *rachimburgi* aux Barbares. Les arcades du forum et les voûtes des thermes avaient disparu ainsi que le temple de Diane, mais étaient restés debout, d'après la légende, une modeste chapelle renfermant le caillou teint du sang du premier martyr saint Étienne, et à l'autre bout du forum la pierre celtique. A la fin du dix-huitième siècle on devait mettre à jour la mosaïque du temple de Diane, et les soubassements des arcades et les hypocaustes, c'est-à-dire les calorifères des thermes. C'est sur l'emplacement de l'ancien forum déterminé par la pierre aux huchements que, sous les princes mérovingiens, les Messins acclamèrent et portèrent sur le pavois leurs rois d'Austrasie. Frédégaire nous raconte qu'une sédition non petite éclata dans Metz sous Dagobert, en 639, parce que les habitants se

Digitized by Google

voyaient menacés de perdre leur autonomie. Le roi des Francs s'empressa d'envoyer aux Messins son fils Sigebert qui, quoiqu'âgé de deux ans, fut acclamé comme roi d'Austrasie dans l'intérieur de Metz, ce qui prouve bien que les Messins étaient les maîtres chez eux. Le jeune prince fut promené sur le bouclier tout autour de la pierre aux huchements et il alla résider dans la *domus aurea*.

Ce qui prouverait seul que notre *place d'armes* était bien l'ancien forum, c'est que jusqu'au quatorzième siècle le peuple messin ne cessa d'y tenir ses assemblées et d'y venir se faire juger par ses échevins, malgré les doléances des membres du clergé.

Ce forum avait été peu respecté par la dynastie carolingienne.

Sur l'emplacement de la chapelle de saint Étienne l'évêque Chrodegand, vers l'an 770, fit établir une église où il plaça son siége épiscopal, en grec *cathédra*. A côté de cette cathédrale s'élevèrent une chapelle ronde dédiée à Marie, et une autre dédiée à saint Pierre. L'intervalle compris entre ces édifices fut ce qui resta de l'ancien forum; c'était un espace rectangulaire fermé de murailles dans lequel d'abord on inhuma appelé *l'aître*, et dans lequel le peuple messin continua à tenir ses réunions. Cet espace fermé s'appela ensuite cloître. Les chanoines y faisaient leurs exercices de jour et de nuit conformément à la règle de saint Chrodegand.

Pour affirmer plus nettement leur droit de propriété sur leur ancien forum municipal, les Messins imaginèrent, vers cette époque, d'y faire élever une tour carrée du haut de laquelle des gardes spéciaux purent veiller contre les incendies, annoncer l'approche des ennemis, l'inondation des cours d'eaux et avertir de l'heure de jour et de nuit, dans le principe avec des porte-voix, plus tard avec une cloche. Au pied on installa les archives de la cité, l'*arche du grand moustier*, l'*arca* où se tenait l'*actuarius melensis* prêt à rédiger les actes du public et à les enfermer dans le dépôt municipal établi dans un lieu voûté et cadenassé.

Cette tour fut bâtie dans l'espace laissé libre entre la cathédrale de Chrodegand et la chapelle ronde de sainte Marie. Près de là les Messins élevèrent des maisonnettes pour servir d'habitations à leurs gardes-nuit, à leurs sonneurs. Ces maisons formèrent une rue qui sépara longtemps la cathédrale Saint-Étienne de Sainte-Marie-la-Ronde et qui s'appela au treizième siècle la *rue des Sonneurs*. Un acte de juillet 1292 cite comme appartenant au chapitre de la cathédrale une maison située *in vico campanorum*. Cette tour reçut au onzième siècle une cloche plus grosse que celles qui y étaient suspendues jusqu'alors. Elle servit à convoquer le peuple messin et tous les habitants du territoire placés sous l'autorité, sous le ban de la cité. On l'appela alors *bancloche*. Quand elle était mise en branle, les Messins se rendaient au pied de leur tour pour entendre la décision de leurs échevins, la discuter au besoin, et se faire juger par ces magistrats du cru.

L'évêque de Metz, Chrodegand, avait obtenu de son père l'empereur Charlemagne une charte d'immunité qui le dispensait lui et ses serfs de comparoir devant les *scabins* de la cité. Chrodegand, comme le prouve sa charte de donation de 765 à l'abbaye de Gorze, nomma lui-même sept échevins à la tête de ses principaux domaines. Les évêques de

Digitized by Google

proche des ennemis, l'inondation des cours d'eaux et avertir de l'heure de jour et de nuit, dans le principe avec des porte-voix, plus tard avec une cloche. Au pied on installa les archives de la cité, l'*arche du grand moustier*, l'*arca* où se tenait l'*amanuensis metensis* prêt à rédiger les actes du public et à les enfermer dans le dépôt municipal établi dans un lieu voûté et cadenassé.

Cette tour fut bâtie dans l'espace laissé libre entre la cathédrale de Chrodegand et la chapelle ronde de sainte Marie. Près de là les Messins élevèrent des maisonnettes pour servir d'habitations à leurs gardes-nuit, à leurs sonneurs. Ces maisons formèrent une rue qui sépara longtemps la cathédrale Saint-Étienne de Sainte-Marie-la-Ronde et qui s'appela au treizième siècle la *rue des Sonneurs*. Un acte de juillet 1202 cite comme appartenant au chapitre de la cathédrale une maison située *in vico campanorum*. Cette tour reçut au onzième siècle une cloche plus grosse que celles qui y étaient suspendues jusqu'alors. Elle servit à convoquer le peuple messin et tous les habitants du territoire placés sous l'autorité, sous le ban de la cité. On l'appela alors *bancloche*. Quand elle était mise en branle, les Messins se rendaient au pied de leur tour pour entendre la décision de leurs échevins, la discuter au besoin, et se faire juger par ces magistrats du cru.

L'évêque de Metz, Chrodegand, avait obtenu de son père l'empereur Charlemagne une charte d'immunité qui le dispensait lui et ses serfs de comparoir devant les *scabins* de la cité. Chrodegand, comme le prouve sa charte de donation de 765 à l'abbaye de Gorze, nomma lui-même sept échevins à la tête de ses principaux domaines. Les évêques de

Digitized by Google

Metz, depuis saint Clément, possédaient la *centena* de Saint-Arnould (le Sablon et Montigny) comme étant le domaine de la cathédrale primitive de Metz située pendant trois siècles hors des murs de la cité, près de l'amphithéâtre. Chrodegand nomma donc des *scabini* parmi les habitants de cette centaine qui eut pour centre le chatel de Saint-Blaise ou Neufchastel. Ces *scabini* administraient la justice devant la cathédrale de Metz, au pied d'une seconde tour carrée que le clergé messin fit élever en regard de la tour municipale. Au pied de cette tour, dite de Saint-Étienne ou du Chapitre, on construisit un porche sous lequel l'évêque ou son représentant, le voué de Neufchastel, venait rendre la justice assisté des *scabini* de Montigny et tenir les plaits annaux pour les serfs de la centaine. A cet effet on créa la plate-forme que nous appelons *place Saint-Étienne* et qui servit à la représentation des mystères dramatiques messins en plein moyen âge[1].

En l'an 1000, tout le monde croyait à la fin du monde à Metz comme ailleurs. Ce fut une panique générale; les habitants des campagnes, les ouvriers des villes ne voulurent plus travailler. Il y eut une famine affreuse qui dévasta toute l'Europe. En 1004, de Metz un millier de familles de laboureurs déserta en masse et se rendit en Italie. L'évêque Thierry pour parer à ce désastre ne crut pas mieux faire que d'organiser ce que nous avons appelé en 1848 des ateliers nationaux. Il imagina pour donner de l'ouvrage aux prolétaires de faire reconstruire la cathédrale de Chrodegand, mais il eut le bon esprit de

[1] Voir *Un mystère à Metz*, par Ch. Abel. — *Le mystère de saint Clément*, édité par Ch. Abel.

Digitized by Google

respecter le chœur et ses deux tourelles latérales. Thierry ne fit abattre que la nef pour pouvoir l'agrandir. Il la fit s'étendre jusqu'aux deux tours dont nous avons parlé. Ces tours se trouvèrent ainsi remplir la fonction de clochers pour cette cathédrale agrandie; et leur partie inférieure forma un porche qui jouait le rôle de lieu d'asile depuis les mérovingiens et où les prélats avaient le droit de rendre la justice, de recevoir les redevances et d'accueillir les réclamations des vassaux de l'évêché.

La *Tour de la Bancloche* n'en resta pas moins la propriété de la ville et jouant le rôle de beffroi[1]; les échevins municipaux continuèrent à tenir leurs séances au levant de cette tour dans le cloître de la cathédrale et les échevins de l'évêque au couchant de la tour du Chapitre.

Mais le cloître ne tarda pas à être rétréci par suite de la création d'une chapelle élevée en l'honneur de saint Paul. L'élection du maître-échevin ayant été enlevée au peuple messin et confiée à sept ecclésiastiques, ceux-ci firent chaque année cette élection dans l'église Saint-Pierre, c'était en quelque sorte une représentation du pays. Il vint en idée aux chefs de la cité de convoquer le peuple messin pour les grandes solennités dans un emplacement plus étendu que le cloître de la cathédrale.

[1] Un titre de l'an 1241 mentionne une maison de Metz comme appartenant au Chapitre de la cathédrale dans la *ruelle du Beffroi.* Dans son *Histoire des communes belges,* Coomans remarque que ce qui caractérisait une association communale au moyen âge dans la Flandre, c'était « un beffroi (*befridum, belfort* en flamand), un fort garni de cloche, tour élevée qui renfermait le tocsin de la ville et qui d'ordinaire servait de prison et de dépôt pour les archives. »

Digitized by Google

Du temps des Romains les Médiomatricks, devenus plus policés et plus artistes, avaient imaginé de pousser leur jeunesse à se livrer à des exercices gymnastiques. En dehors des murs de la cité, entre ceux-ci et l'amphithéâtre, on avait mis à profit un vaste terrain inondé fréquemment par la petite rivière de la Seille dont les eaux sinueuses s'écoulent très-tranquilles vers la Moselle à cause du peu de pente de la vallée. Les Médiomatricks gallo-romains mettant à profit les conseils des auteurs latins sur l'agriculture, *de re rusticâ*, avaient sablé et planté d'arbres ce terrain et l'avaient drainé en creusant un vaste bassin dans lequel le trop plein de la Seille était recueilli. Ce bassin servait de réservoir aux poissons de la corporation des pêcheurs et en même temps d'école de natation pour les jeunes citoyens de Divodurum en été, tandis que le reste de l'année ils s'exerçaient à s'endurcir le corps à la fatigue par des courses à l'ombre des arbres ou en plein soleil au milieu de la promenade. Cet endroit s'appelait *campus*, parce qu'on sous-entendait le mot *martis* le nom du dieu Mars qui présidait à ces exercices militaires. Le réservoir portait le nom de *piscina*. Nous avons retrouvé en ces derniers temps, en 1869, dans une cave de la demeure de l'hôtel de la vieille intendance, rue Tête-d'Or et rue des Bons-Enfants, l'inscription latine redoublée qui avait trait à cette institution municipale des Médiomatricks gallo-romains. Cette inscription nous apprend que le champ de Mars et la piscine avaient été établis par un personnage du nom de Celer et offerts par lui aux Médiomatricks et aux étrangers. Il est présumable que cette inscription avait été placée en signe de reconnaissance au-dessus de sa demeure

qui devint ensuite la maison de la confrérie des Bons-Enfants, c'est-à-dire le premier établissement d'instruction qu'ait possédé Metz. La *piscine* disparut avec l'administration romaine. Le *champ de Mars*, le *campus*, resta célèbre sous le nom de *campus Seille*. Jusqu'à la fin du moyen âge une partie qui longeait la Seille garda le nom de promenade de Champ-Nemmery, tandis que le Champ-à-Seille eut pour destination des grands attroupements populaires tels que les foires qui se tinrent en ce lieu au profit de la cité dès le onzième siècle.

Quand le cloître ne put plus, près de la tour de Bancloche, contenir le populaire, il fut décidé par les Messins que les *scabins* continueraient à juger dans l'ancien forum de la cité, mais que pour les autres opérations de la vie publique elles se feraient au Champ-à-Seille, telles que réceptions de souverains, tenue des plaits annaux, lecture des droits de l'Empereur, de l'évêque et de la cité, prise de bans de tréfonds.

Pour convoquer le populaire au Champ-à-Seille, on se servit d'une autre cloche que celle de la tour de la Bancloche. On la plaça dans le clocher du Chapitre Saint-Thiébaut dont l'église était voisine de la Seille. J'ai découvert ce fait dans une charte de novembre 1297 qui parle du bourdon municipal : la grange condit *lou bourdonnal devant la maxon des repenties*, c'est-à-dire les religieuses de sainte Madeleine, dans la rue de la Gendarmerie.

Un acte du 30 mai 1410 cite la pièce de jardin meix qui gist daier le beffroy de Saint-Thiébaut au lieu condit à la *bauë*. Ce clocher de Saint-Thiébaut étant situé près de la porte des Arènes (à l'entrée actuelle de la rue du Neufbourg), avait

Digitized by Google

qui devint ensuite la maison de la confrérie des Bons-Enfants, c'est-à-dire le premier établissement d'instruction qu'ait possédé Metz. La *piscine* disparut avec l'administration romaine. Le *champ de Mars*, le *campus*, resta célèbre sous le nom de *campus saliæ*. Jusqu'à la fin du moyen âge une partie qui longeait la Seille garda le nom de promenade de Champ-Nemmery, tandis que le Champ-à-Seille eut pour destination des grands attroupements populaires tels que les foires qui se tinrent en ce lieu au profit de la cité dès le onzième siècle.

Quand le cloître ne put plus, près de la tour de Bancloche, contenir le populaire, il fut décidé par les Messins que les *scabins* continueraient à juger dans l'ancien forum de la cité, mais que pour les autres opérations de la vie publique elles se feraient au Champ-à-Seille, telles que réceptions de souverains, tenue des plaits annaux, lecture des droits de l'Empereur, de l'évêque et de la cité, prise de bans de tréfonds.

Pour convoquer le populaire au Champ-à-Seille, on se servit d'une autre cloche que celle de la tour de la Bancloche. On la plaça dans le clocher du Chapitre Saint-Thiébaut dont l'église était voisine de la Seille. J'ai découvert ce fait dans une charte de novembre 1297 qui parle du bourdon municipal : la grange condit *lou bourdonnal devant la maxon des repanties*, c'est-à-dire les religieuses de sainte Madeleine, dans la rue de la Gendarmerie.

Un acte du 30 mai 1410 cite la pièce de jardin meix qui gist daier le beffroy de Saint-Thiébaut au lieu condit à la *bauë*. Ce clocher de Saint-Thiébaut étant situé près de la porte des Arènes (à l'entrée actuelle de la rue du Neufbourg), avait

Digitized by Google

sans doute pour un temps supporté la machine de guerre appelée *beffredum*, d'où est venu le nom de beffroi.

Nos chroniqueurs nous ont heureusement conservé les formules des plaits annaux tenus par les échevins messins au moyen âge. Nous y voyons que jusqu'au seizième siècle on continuait à parler comme au treizième, seulement on avait introduit quelques modifications dans la détermination des droits de l'Empereur ainsi qu'on peut s'en convaincre en faisant la comparaison avec la charte de commune que nous avons publiée précédemment.

C'est ce que li eschevin, qui dit les droitz de l'emperour, doit dire quand on list les annalz plaictz et est monté sur ung banc de costé le maistre eschevin :

Premier il doibt dire : *Maistre eschevin sire, est bien par vous que je die les droitz de messire l'emperour.*

Messire li emperour ait tel droict en cest ville que si y il luy plaict venir en cest ville il envoye son maistre maréchault devant ; si fait faire telle monnoie comme il veult et à telle fleur comme il veult et icelle monnaie doit avoir cours viij jours devant sa venue et tant comme il est en la ville et viij jours après son allée. Et celle monnaie doit on panre à la valleur qu'il le voult.

Li mareschault meisme prend les hostels aux princes, aux archevesques, aux evesques, aux ducs, aux comtes : nul ne luy doit refuser son hostel et si lui doit songnier litière come il ait avec ses chevaulx et lict et draps tel come il ait avec ses hostes et lumières de xeu ; plus ne luy doit et il doit faire à ses hostes touttes honneurs.

Messire li emperere ait teil droit en ceste ville que s'il transmet ses lettres à monsigneur l'evesque par son messaiger il descend là où il veult, et si se disne ainsois qu'il presente ses lettres à la cour. De celui disner li doient les trois maiours ses gaiges racheter si doient à lui venir, si li

doient dire : *Sire messire li evesque est là ; sus vos venes lettres présenter.* Sil y vat, bien et sil n'y vat dès donc en avant ne li doient niant.

Et si le messaiger monsigneur l'emperour ne treuve monsigneur l'evesque en ceste ville, sil veult il se fait soingnart et lui et ses chevaulx ; si sejourne trois jours.

De ses dépens li doient les trois maiours ses gaiges racheter et doient venir à lui et dire : *Sire, messire li evesque est à ceste ville là.* Si le messaiger y scait la voie, bien ; s'il ne la scait les trois maiours li doient soingner ung gairson qui la voie li doit enseignier jusqu'à la où messire li evesque est. Et cil gairson doist estre au conduit et despens du messaiger l'empereur allant et venant.

Messire li emperere ait tel droit en cest ville que s'il vient en ceste ville de quelle part qu'il viengne li postis maire c'est assauoir li maire de Porte Muselle, lui doit porter les cleifz de la ville trois lieues encontre lui ; si lui doit presenteir les cleifz de la ville.

Tout comme messire li emperere est en la ville nul homme n'y ait ne droict ne justice, si messire li empereure non, en son commandement.

Ce que dist le maistre des échevins aux annalz plaitz.

Maire de porte Muselle, bainxies vostre plait :

Je prens ban pour la chiece Deu de monseigneur sainct Estene et pour touttes aultres chieces Deu en censaulx et en albuefs.

Et dit encore ledit maistre des eschevins et prononce haut en haut :

Je prens ban pour la chiece Deu de Monseigneur Saint-Estene et pour touttes autres chiece Deu en censaulx et en albuefs.

Et li postis maire, li maire de Porte Muzelle si se lieue et dist :

Parousse nul contre ces bans ; parousse nul contre ces bans ; nul n'y parousse.

Et li maistre eschevin respond : *il cource.*

Je prens ban pour la chiece Deu de monseigneur Sainct-

Digitized by Google

doient dire : *Sire messire li evesque est là ; sus vos venes lettres présenter.* Sil y vat, bien et sil n'y vat dès donc en avant ne li doient niant.

Et si le messaiger monsigneur l'emperour ne treuve monsigneur l'evesque en ceste ville, sil veult il se fait soingner et lui et ses chevaulx ; si sejourne trois jours.

De ses dépens li doient les trois maiours ses gaiges raicheter et doient venir à lui et dire : *Sire, messire li evesque est à ceste ville là.* Si le messaiger y scait la voie, bien ; s'il ne la scait les trois maiours li doient soingner ung gairson qui la voie li doit enseignier jusqu'à la où messire li evesque est. Et cil gairson doist estre au conduit et despens du messaiger l'empereur allant et venant.

Messire li emperere ait tel droit en cest ville que s'il vient en ceste ville de quelle part qu'il viengne li postis maire c'est assauoir li maire de Porte Muselle, lui doit pourter les cleifz de la ville trois lieues encontre lui ; si lui doit presenteir les cleifz de la ville.

Tout comme messire li emperere est en la ville nul homme n'y ait ne droict ne justice, si messire li emperoure non, en son commandement.

Ce que dist le maistre des échevins aux annalz plaitz.

Maire de porte Muselle, bainxies vostre plait :

Je prens ban pour la chiece Deu de monseigneur sainct Estène et pour touttes aultres chieces Deu en censaulx et en alluefs.

Et dit encore ledit maistre des eschevins et prononce tout en haut :

Je prens ban pour la chiece Deu de Monseigneur Saint-Estene et pour touttes autres chiece Deu en censaulx et en alluefz.

Et li postis maire, li maire de Porte Muzelle si se lieue et dist :

Parousse nul contre ces bans ; parousse nul contre ces bans ; nul n'y parousse.

Et li maistre eschevin respond : *il cource.*

Je prens ban pour la chiece Deu de monseigneur Sainct-

Digitized by Google

Estene et pour touttes autress chiece Deu en censaulx et en alluefz.

Et maire de Porsaillis dit :

Parousse nul contre ces bans; parousse nul contre ces bans ; parousse nul contre ces bans ; parousse nul contre ces bans : nul n'y parousse.

Et le maistre eschevin répond : *et il cource.*

Et ledit maistre des eschevins dit encore :

Je prens ban pour la chièce Deu de monseigneur Saint-Estene et pour touttes aultres chiece Deu en censaulx et en alluefz.

Et li maire d'Oultre Muselle se lieue et dist : *parousse nul contre ces bans ; parousse nul contre ces bans ; parousse nul contre ces bans ; nul n'y parousse.*

Et li maistre échevin respond : *et il cource.*

Et tantôt qu'ilz ont dit, tuitz cilz qui sont chargiés de desmonnement et qui illec les ont apourtez, les ruent devant ledit maistre eschevin.

Et ledit maistre eschevin leur demande les uns après les autres si ilz ont ainsy trouvé par leur sairment, et ilz disent : *oy.*

Et sur ce le clerc dudit maistre eschevin et des eschevins les prend et les empourte.

Et se lieuent ledict maistre eschevin et ses eschevins et sen vont disner, etc.

Et puis les maires et leurs doyens et leur clerc s'en vont asseoir dessoulz les arvolz au Champassaille du costé devers les Celestins à trois taubles Et illec vont on pour panre les bans d'esxurement et de tresfons desquels on paye par chacun ban xiiij deniers. Et ont gens pour crier les ungs : *Porte Muselle!* et les aultres, *Oultre Muselle!* et les autres, *Porsaillis!*

Nos chroniqueurs nous apprennent que jusqu'au seizième siècle, c'est-à-dire tant que Metz resta ville libre impériale allemande, on continuait à tenir les plaits annaux de cette façon.

Ces assemblées n'avaient plus lieu qu'une fois chaque année, tandis que sous Charlemagne, les plaits annaux se tenaient trois fois l'an. Il en était resté quelque chose à Metz en ce sens que l'époque des derniers *annalz plaitz* n'était pas unique. Le maitre-échevin pouvait convoquer aux plaits annaux soit le 20e jour après Noël, soit le 20e jour après Pâques. Plus tard, ils se tenaient au mois de mai, à un jour laissé au choix du maitre-échevin, ce qui coïncidait avec les foires de la ville. On sonnait la cloche trois fois, de 6 heures à 8 heures du matin.

Cette cérémonie de la lecture des droits de l'Empereur n'avait plus lieu sur la pierre aux huchements ni au milieu du cloitre à partir de l'an 1315, mais au haut palais qu'on appelait ainsi par opposition à la partie occidentale du Champ-à-Seille (rue du Cambout), où les maires allaient faire les bans de tréfonds et d'exurement sous les arcades d'un vaste hôtel gothique appartenant à la ville, que l'on appelait le bas palais, lorsqu'il était situé au bas de la colline, tandis que le haut palais était bâti près de la cathédrale, à un point culminant de la ville.

Les Messins comptaient leur année non pas à commencer du 1er janvier, mais du 21 mai la saint Benoit. C'était à cette époque que se renouvelaient tous les fonctionnaires municipaux. Les trois derniers vendredis avant la saint Benoit, on sonnait la cloche de la Mutte trois fois et le maitre-échevin se rendait au haut palais accompagné au moins de six échevins et comme disent les chroniqueurs, pour faire lire l'appel où les bans de l'année sont escripts, publiquement pour escondire, qui escondire veult.

Le maitre-échevin était sur une chaise et les échevins sur des bancs, souvenir du *scabellum*

Digitized by Google

Ces assemblées n'avaient plus lieu qu'une fois chaque année, tandis que sous Charlemagne, les plaits annaux se tenaient trois fois l'an. Il en était resté quelque chose à Metz en ce sens que l'époque des derniers *annalz plaitz* n'était pas unique. Le maître-échevin pouvait convoquer aux plaits annaux soit le 20e jour après Noël, soit le 20e jour après Pâques. Plus tard, ils se tenaient au mois de mai, à un jour laissé au choix du maître-échevin, ce qui coïncidait avec les foires de la ville. On sonnait la Mutte trois fois, de 6 heures à 8 heures du matin.

Cette cérémonie de la lecture des droits de l'Empereur n'avait plus lieu sur la pierre aux huchements ni au milieu du cloître à partir de l'an 1315, mais au haut palais qu'on appelait ainsi par opposition à la partie occidentale du Champ-à-Seille (rue du Cambout), où les maires allaient faire les bans de tréfonds et d'exurement sous les arcades d'un vaste hôtel gothique appartenant à la ville, que l'on appelait le bas palais, puisqu'il était situé au bas de la colline, tandis que le haut palais était bâti près de la cathédrale, à un point culminant de la ville.

Les Messins comptaient leur année non pas à commencer du 1er janvier, mais du 21 mai la saint Benoît. C'était à cette époque que se renouvelaient tous les fonctionnaires municipaux. Les trois derniers vendredis avant la saint Benoît, on sonnait la cloche de la Mutte trois fois et le maître-échevin se rendait au haut palais accompagné au moins de six échevins et comme disent les chroniqueurs, pour faire lire l'appel où les bans de l'année sont escripts, publiquement pour escondire, qui escondire veult.

Le maître-échevin était sur une chaise et les échevins sur des bancs, souvenir du *scabellum*

Digitized by Google

L'importance de la population de Metz et de sa banlieue ne tarda pas à faire sentir l'insuffisance des sept échevins. Il fut reconnu nécessaire de partager la cité et la banlieue en trois circonscriptions qui prenaient leur point de départ au pied de la tour de la bancloche et qui avaient chacune pour centre une porte fortifiée de l'enceinte. Dans chacune semble s'être tenu le tribunal des sept échevins, présidé par l'un d'eux portant le titre de *major*. C'est ainsi que se formèrent les trois mairies de Metz; c'est ainsi que j'explique que le nombre des échevins à Metz fut porté à 21 au temps de la splendeur communale de cette cité. A la fin du XII^e^ siècle on sentit le besoin de donner à ces vingt-un magistrats messins un chef qui fut supérieur aux trois maires et on décida qu'un personnage aurait alors la direction avec le titre de *magister scabinorum*. Il était élu par tous ses concitoyens et à vie.

Nous sommes déjà entré dans certains détails sur cette institution à propos de la Charte du maître-échevin annuel rédigée par Bertram. Plusieurs écrivains de la localité s'étant depuis nous occupés du même document pour arriver à d'autres inductions, nous croyons devoir revenir sur ce sujet en l'approfondissant davantage. En 1180, Bertram arrivait à Metz, nommé évêque par le pape, au moment où notre ville était divisée en deux partis à propos de l'élection d'un nouveau maître-échevin. La nomination de Bertram était déjà une illégalité commandée par les circonstances, puisque conformément aux traditions de la primitive Église, cet évêque devait être élu par ses propres ouailles. Il n'y avait donc rien d'étonnant que Bertram proposât pour l'élection du magistrat des modifications aussi radicales que

pour la sienne comme évêque. Il conseilla de rendre cette fonction non plus à vie, mais annuelle et d'en laisser l'élection au primicier de la cathédrale et à six chefs d'abbaye du pays messin.

Nous disons à dessein que Bertram proposa et non pas ordonna, comme plusieurs écrivains l'ont exprimé en se fiant à l'apparence du texte de la Charte rédigé par Bertram à cette occasion. Ce prélat ne fut nullement chargé par les Messins de leur donner une nouvelle constitution municipale, et ce qui le prouve bien, ce sont les termes mêmes de la Charte, et l'absence de ratification de cette pièce de la part de la municipalité. Enfin, ce qui est irréfutable, c'est que la chronique du doyen de Saint-Thiébaut nous apprend que cette élection cléricale du maître-échevin ne fut mise en pratique que longtemps après la mort de Bertram, en 1236.

Nous avons un grand nombre de chartes de cet évêque avec sceaux admirablement conservés. Il est singulier que sa proposition du maître-échevinat annuel ne nous soit parvenue qu'en copie du quatorzième siècle, sans aucun caractère d'authenticité. Elle n'est visée ni par un notaire apostolique, ni par un chancelier épiscopal ou impérial. Bien plus, sa date est erronée, puisqu'elle porte le chiffre de XIIXIX, par erreur de copiste, je le veux bien, mais cette erreur prouve la négligence du scribe.

Cette copie, prise vers la fin du XIV^e^ siècle sur parchemin, se trouvait avant la Révolution dans les layettes du trésor des chartes de la cathédrale où elle était inventoriée sous la date de 1219. Elle est aujourd'hui conservée dans les archives de l'ancien département de la Moselle, qui en possèdent une

Digitized by Google

pour la sienne comme évêque. Il conseilla de rendre cette fonction non plus à vie, mais annuelle et d'en laisser l'élection au primicier de la cathédrale et à six chefs d'abbaye du pays messin.

Nous disons à dessein que Bertram proposa et non pas ordonna, comme plusieurs écrivains l'ont imprimé en se fiant à l'apparence du texte de la charte rédigé par Bertram à cette occasion. Ce prélat ne fut nullement chargé par les Messins de leur donner une nouvelle constitution municipale, et ce qui le prouve bien, ce sont les termes mêmes de la charte, et l'absence de ratification de cette pièce de la part de la municipalité. Enfin, ce qui est irréfutable, c'est que la chronique du doyen de Saint-Thiébaut nous apprend que cette élection cléricale du maître-échevin ne fut mise en pratique que longtemps après la mort de Bertram, en 1236.

Nous avons un grand nombre de chartes de cet évêque avec sceaux admirablement conservés. Il est singulier que sa proposition du maître-échevinat annuel ne nous soit parvenue qu'en copie du quatorzième siècle, sans aucun caractère d'authenticité. Elle n'est visée ni par un notaire apostolique, ni par un chancelier épiscopal ou impérial. Bien plus, sa date est erronée, puisqu'elle porte le chiffre de XIIXIX, par erreur de copiste, je le veux bien, mais cette erreur prouve la négligence du scribe.

Cette copie, prise vers la fin du XIV^{e} siècle sur parchemin, se trouvait avant la Révolution dans les layettes du trésor des chartes de la cathédrale où elle était inventoriée sous la date de 1219. Elle est aujourd'hui conservée dans les archives de l'ancien département de la Moselle, qui en possèdent une

Digitized by Google

autre copie libre du XVII^e siècle déjà relatée dans un inventaire de 1664.

C'est cette dernière pièce, aussi peu correcte que la première, qui a été donnée par Meurisse dans son *Histoire des évêques de Metz*, avec ses fautes de copiste, comme étant authentique et renfermée dans le trésor de la cathédrale. Ce qui prouve combien il est essentiel de remonter aux sources pour le moindre travail d'histoire, c'est que la copie informe du XIV^e siècle est donnée dans la *Biographie du Parlement de Metz*, par Em. Michel, non-seulement comme authentique, mais comme étant l'original sorti des mains de Bertram.

« Nous devons dire, — raconte cet écrivain, à » l'article Meurisse, — qu'on a accusé l'évêque de » Madaure d'avoir simulé une charte de l'évêque » Bertram. Cependant cette charte a été retrouvée » depuis à la préfecture de la Moselle, dans les » riches archives des quatre grandes abbayes béné- » dictines de Metz. »

Michel faisait allusion à Paul Ferry qui avait émis[1] des doutes très-graves sur l'authenticité de la charte attribuée à Bertram. Klippfel ignorant l'existence de cette copie du XIV^e siècle que le premier j'ai signalée aux savants, a imprimé en 1867 : disons d'abord que le texte latin original de cette charte ne nous est point parvenu.

Quant à moi, je crois que ces copies de la charte de Bertram ne peuvent être écartées du débat, mais il faut les traduire exactement ainsi que le rescrit impérial et la bulle papale qui s'y rapportent. Il faut

[1] Observations séculaires sur Metz. — XII^e siècle, § 180. (Manus. Bibl. Metz)

Digitized by Google

surtout ne pas ajouter au texte. En suivant cette méthode, on verra que l'empereur Frédéric, en 1181, donne raison à son fidèle Bertram et l'approuve d'empêcher que le maître-échevinat se perpétue dans certaines familles de Metz. Mais ce que l'on n'a pas encore remarqué, c'est que la bulle d'Urbain III est une reponse faite aux réclamations de ses chers fils les citoyens messins. Il leur envoya un légat, le cardinal Pierre, évêque de Tusculanum, qui reçut des Messins l'exhibition d'un écrit authentique, *in scripto authentico*, prouvant que depuis des siècles ils étaient régis par un maître-échevin à vie, sans que le culte en reçût du dommage. Le pape étant à Vérone, le 26 mai 1187, remit aux députés des Messins une bulle par laquelle il déclarait se rendre aux sollicitations de nos bourgeois et les autorisait à élire leur échevin d'après leur antique coutume, suivant l'usage pratiqué librement depuis des siècles, *vestrisque postulationibus annuentes scabinatum sicut ipsum juste et sine controversia possidetis, et in authentico scripto continetur*. Les Messins avaient exhibé un écrit authentique qui ne nous est point parvenu pour obtenir cette bulle papale qui est le contre-pied de la charte de Bertram.

Et, détail assez piquant, cet écrit authentique qui précisait l'ancienne coutume du maître-échevinat élu à vie par le suffrage universel, cet écrit était accompagné d'une apostille de l'évêque Bertram qui se trouvait en ce moment à Cologne, expulsé de Metz par ordre de l'Empereur. On comprend alors qu'en 1187, Bertram était revenu sur sa proposition qui avait été mal accueillie par les Messins. On comprend alors que ce ne fut que cinquante-six ans après

Digitized by Google

l'avoir formulée et sous son successeur que l'idée de Bertram fut mise à exécution.

A la même époque, dans les communes de Flandre, la même levée de boucliers eut lieu contre l'échevinat à vie. Comme à Metz, les bourgeois flamands avaient remarqué que cette fonction qui donnait une autorité souveraine à celui qui en était investie avait porté quelques familles à l'accaparer et en faire un fief héréditaire. Elles se voyaient au-dessus du populaire et se croyaient d'une autre race. Cette caste aristocratique accapara toutes les positions. En Flandre, le maître-échevin s'appelait *eerste schepenen*, le premier échevin; à Gand *opper schepenen*, haut échevin; *burgmeister* à Bruges; à Ypres, *Woogd*, de l'*advocatus*, ailleurs *scultetten*, de *Scultettus*, *Schoultheis*.

Ces chefs des municipalités flamandes devinrent autocrates. On songea, comme à Metz, à leur rappeler leur origine municipale en faisant de leur fonction une place éligible pour une année, comme Bertram le proposa aux Messins.

Il est essentiel de noter que c'est ce caractère hybride que Bertram sut donner aux institutions municipales de Metz, c'est ce mélange de l'esprit clérical et de l'esprit laïc qui fit la force et assura la durée de la constitution républicaine de Metz.

Remarquons, en outre, ce qui n'a jamais été fait avant nous, que la compétence des échevins messins s'étendait indistinctement à tous les habitants du territoire de la République. Sauf l'évêque, qui avait son tribunal échevinal spécial pour la *centaine de Montigny*, tous les tenanciers des diverses abbayes de Metz et du pays messin venaient près des échevins prendre hypothèque, ou faire rayer

leurs bans de tréfonds, ou plaider suivant la coutume locale. Les habitants des villages situés trois lieues à la ronde avaient le droit d'évoquer leurs plaits au tribunal des échevins. Dans ce cas le maître-échevin renvoyait un de ses conseillers qui se rendait aux plaits annaux du village. On lui préparait un siège avec un coussin. Il proclamait l'évocation de l'affaire, puis revenait publier la décision des échevins.

A partir de la mise en exécution de la charte de Bertram, l'élection du maître-échevin au lieu de se faire en place publique se fit désormais dans l'intérieur de l'église de Saint-Pierre-aux-Images.

Un atour du 2 avril 1300 décida que le maître-échevin serait tiré successivement d'un des paraiges. Un atour suivant du 26 novembre 1316 décida que cette élection aurait lieu par écrit au scrutin secret.

Un atour de janvier 1313 reconnaissait au maître-échevin le droit de nommer à chaque échevinage qui viendrait à vaquer par la mort d'un échevin, mais à la condition, comme pour le maître-échevinat, de choisir dans le paraige de l'échevin décédé.

Les échevins se rendaient dans le cloître pour discuter et voter les lois de la cité qui étaient déclarées applicables à tout le monde, en dedans et au dehors des murs de la cité.

En 1244, les échevins partagèrent avec d'autres magistrats appelés Treize, la mission de juger les habitants au civil et ils leur laissèrent entièrement la juridiction criminelle, comme nous le verrons un peu plus loin.

Les échevins restèrent, en quelque sorte, chargés du rôle de Cour d'appel; mais leur véritable mission fut celle d'administrateurs ou plutôt de législateurs.

Digitized by Google

leurs bans de tréfonds, ou plaider suivant la coutume locale. Les habitants des villages situés trois lieues à la ronde avaient le droit d'évoquer leurs pairs au tribunal des échevins. Dans ce cas le maître-échevin renvoyait un de ses conseillers qui se rendait aux plaits annaux du village. On lui préparait un siége avec un coussin. Il proclamait l'évocation de l'affaire, puis revenait publier la décision des échevins.

A partir de la mise en exécution de la charte de Bertram, l'élection du maître-échevin au lieu de se faire en place publique se fit désormais dans l'intérieur de l'église de Saint-Pierre-aux-Images.

Un atour du 2 avril 1300 décida que le maître-échevin serait tiré successivement d'un des paraiges. Un atour suivant du 26 novembre 1316 décida que cette élection aurait lieu par écrit au scrutin secret.

Un atour de janvier 1313 reconnaissait au maître-échevin le droit de nommer à chaque échevinage qui viendrait à vaquer par la mort d'un échevin, mais à la condition, comme pour le maître-échevinat, de choisir dans le paraige de l'échevin décédé.

Les échevins se rendaient dans le cloître pour discuter et voter les lois de la cité qui étaient déclarées applicables à tout le monde, en dedans et au dehors des murs de la cité.

En 1244, les échevins partagèrent avec d'autres magistrats appelés Treize, la mission de juger les habitants au civil et ils leur laissèrent entièrement la juridiction criminelle, comme nous le verrons un peu plus loin.

Les échevins restèrent, en quelque sorte, chargés du rôle de Cour d'appel; mais leur véritable mission fut celle d'administrateurs ou plutôt de législateurs.

Digitized by Google

Ils votaient entre eux les ordonnances que l'on appela *atours*. Mais il leur fallut, en l'an 1300, accepter l'intrusion des membres des paraiges qui se donnèrent ainsi la position d'une Chambre de représentants héréditaires. On ne prit plus aucune décision relative à la ville de Metz et au pays messin qu'avec l'adhésion des cinq paraiges. Le rôle des échevins s'en trouva effacé d'autant.

Les échevins trouvèrent un moyen de récupérer la puissance qu'ils perdaient. Ils avaient été nommés pour une année comme le maître-échevin depuis la Charte de Bertram. Ils se firent par la suite nommer à vie, et c'était parmi eux que se choisissait le maître-échevin. Celui-ci reçut le droit de nommer aux échevinats vacants. C'est ainsi que le corps des échevins se renouvela avec les fils et neveux des maîtres-échevins, c'est-à-dire avec les jeunes membres des paraiges.

Le maître-échevin de Metz devait tenir audience tous les mardis, assisté d'un maire. C'était pour oyr toutes plaintes et toutes clameurs de tous les manants de Metz et pour mettre en mainburnie les mineurs ou sortir de tutelle les mineurs émancipés.

Et doit dire le maire : *Maistre eschevin, Sire, dictes moi le droict du plaict monseigneur.* Et le maistre eschevin doit dire au maire : *Mettes y le ban.* Et li maire respond : *et je si fais.*

Quand on voulait passer un contrat de garantie, de caution par-devant le maître-échevin, les parties apportaient leurs sauvetés ; lorsqu'elles s'étaient retirées, le maître-échevin faisait lire l'écrit; puis après il demandait l'opinion de chaque échevin l'un après l'autre « et commence auquel il veult et dit le maistre eschevin qu'il en veuille dire le plus direct par son

serment. » Si les eschevins sont d'avis d'envoyer [illegible] d'entre eux pour parler aux parties et leur lire [illegible] acte, le maistre eschevin y fait aller quel eschevin qu'il vuelt : quand il revient, il fait la relation de ce qu'il ait trouvé en les parties, puis chaque eschevin émet son opinion. On doit huchier les parties qui disent avoir un aman pour le crant desdites sauvetés à pranre. Et quand ledit maistre eschevin a parlé à l'aman, l'aman doit demander : *Maistre eschevin, dictes nous aussi par droict ?* et li maistre eschevin doit respondre : *oy.* »

Les jeudis, l'audience du maître-échevin et des conseils n'était consacrée qu'aux desmonnements et aux plaidoyers. Quand ils étaient lus on allait aux voix. S'il y avait unanimité, le maistre eschevin essiet en rapport, sinon ce magistrat réunissait de nouveau le conseil pour en délibérer. Dans ce cas, il adressait d'abord à la majorité en disant : *aidez-vous à conseiller les plus direct par votre serment.*

Le maître-échevin ne pouvait statuer qu'à la condition d'être assisté de six échevins au moins, souvenir évident des sept échevins carolingiens.

C'est ainsi que pendant les derniers siècles que Metz se régissait en ville libre impériale allemande, l'aristocratie était parvenue à accaparer les fonctions d'échevins et à en faire une propriété de famille transmissible par voie d'hérédité.

Le roi de France ayant été reconnu protecteur de la ville de Metz avec le titre de vicaire de l'Empire, la première chose que fit l'administration française en entrant dans Metz ce fut de rendre au populaire le droit d'élire ses échevins, mais en réservant au souverain celui de choisir le maître-échevin.

Les échevins des paroisses de Metz, au nombre

Digitized by Google

sairment. » Si les eschevins sont d'avis d'envoyer un d'entre eux pour parler aux parties et leur lire leur acte, le maistre eschevin y fait aller quel eschevin qu'il vuelt : quand il revient, il fait la relation de ce qu'il ait trouvé en les parties, puis chaque eschevin émet son opinion. On doit huchier les parties qui disent avoir un aman pour le crant desdites sauvetés à pranre. Et quand ledit maistre eschevin ait parlé à l'aman, l'aman doit demander : *Maistre eschevin, dictes nous aussi par droict ?* et li maistre eschevin doit respondre : *oy.* »

Les jeudis, l'audience du maître-échevin et des conseils n'était consacrée qu'aux desmonnements et aux plaidoyers. Quand ils étaient lus on allait aux voix. S'il y avait unanimité, le maistre eschevin essiet son rapport, sinon ce magistrat réunissait de nouveau son conseil pour en délibérer. Dans ce cas, il s'adressait d'abord à la majorité en disant : *aidesmen à conseiller les plus direct par votre serment.*

Le maître-échevin ne pouvait statuer qu'à la condition d'être assisté de six échevins au moins, souvenir évident des sept échevins carolingiens.

C'est ainsi que pendant les derniers siècles que Metz se régissait en ville libre impériale allemande, l'aristocratie était parvenue à accaparer les fonctions d'échevins et à en faire une proprieté de famille transmissible par voie d'hérédité.

Le roi de France ayant été reconnu protecteur de la ville de Metz avec le titre de vicaire de l'Empire, la première chose que fit l'administration française en entrant dans Metz ce fut de rendre au populaire le droit d'élire ses échevins, mais en réservant au souverain celui de choisir le maître-échevin.

Les échevins des paroisses de Metz, au nombre

Digitized by Google

de 88, furent convoqués dans l'assemblée des Trois-Ordres en 1559 et y représentèrent le Tiers-État.

En 1560, les échevins de Metz eurent à prêter un serment de fidélité et de profession suivant une autre formule qui nous a été conservée :

Nous Michel Praillon, Mathelin Lefebvre, Jean Braconnier-Laisur, Collignon-Maugras, Mangin-Bachelez, Jacquemin-Remion, Humbert-Lafaille, Jean Guillaume, Jean Tranmet, Nicolas Tison, Nicolas Mouzin, Pierson-Cherdot et Antoine de Saingniez, élus et institués sous la protection dudit seigneur Roi par sieur Jean Soultain, maître échevin, cejourd'hui 9 juillet 1560, ès mains dudit sieur Soultain, maître échevin avons juré et jurons sur le saint Évangile de Dieu que nous garderons et sauverons de nostre pouvoir et en bonne foi les personnes, biens, honneurs profits de notre dit Seigneur protecteur Roi très-chrétien, sa justice, droits et autorité.

Que nous tiendrons le Conseil du maître échevin secret en quelque lieu et où que ce soit et lui aiderons toujours à conseiller le plus droit à notre loyal pouvoir, sans fraude et sans feintes.

Que nous administrerons bonne et brièvе justice cette année durant notre office et le plus sainctement et sincèrement que faire le pourront ayant Dieu devant les yeux, la veuve et l'orphelin et autres misérables personnes en recommandation et enterrerons toute avarice et dons corrompables.

Que nous aiderons à défendre et conserver de tout notre pouvoir et par tous moyens les droits, autorités, libertés et franchise de notre mère saincte Église tant du seigneur évêque de Metz, des autres prélats, abbés, abbesses, qu'autres personnes ecclésiastiques ne permettant leur être fait trouble, tort ou empêchement en leurs droits ni en leur justice soit spirituelle, soit temporelle.

Dans les derniers temps de la République messine les échevins étaient au nombre de 12.

…lesqu'en l'année 1600 le maître-échevin a conservé …droit de les nommer tous les douze, mais depuis …temps il n'en a plus nommé que quatre et insensi…ement les gouverneurs de la province des Trois-…chés lui ont totalement enlevé ce droit.

Vers l'an 1600, le roi de France rendit au peuple …essin le droit d'élire son maître-échevin. Voici …ment on s'y prenait. Au jour indiqué, le peuple …ait convoqué chaque année au son de la cloche …mmunale dans chaque paroisse et là on procédait …élection concédée sous la présidence d'un Treize. …dimanche suivant, procès-verbal de l'élection …ait remis par le Treize de la paroisse au Gouver…eur qui convoquait le maître-échevin en exercice …celui proposé; et en présence des présidents et …procureur général ratifiait l'élection qui alors …ait proclamée le lundi, et il adressait le billet …vant à l'élu : *Monsieur, le Roi fait élection de …us pour être maître-échevin de la présente ville …Metz.*

Le peuple messin avait à peine reconquis son …oit électoral pour choisir ses magistrats et ses …dministrateurs, que ces tribunaux d'échevins furent …éclarés incompatibles avec les idées modernes.

Le gouvernement français décida en 1633 que la …ridiction d'appel des échevins au civil serait …remplacée par un Parlement. Les échevins furent …conservés comme conseils du chef de la cité, mais …en moins grand nombre. La situation exceptionnelle …et aristocratique que les atours des paraiges avaient …valait au maître-échevin élu de Metz froissait les ha…itudes monarchiques de l'administration française. …Un édit du roi de France Louis XIII, en date du 11 …décembre 1640, supprima la charge du maître-éche-

Digitized by Google

Jusqu'en l'année 1600 le maître-échevin a conservé le droit de les nommer tous les douze, mais depuis ce temps il n'en a plus nommé que quatre et insensiblement les gouverneurs de la province des Trois-Évêchés lui ont totalement enlevé ce droit.

Vers l'an 1600, le roi de France rendit au peuple messin le droit d'élire son maître-échevin. Voici comment on s'y prenait. Au jour indiqué, le peuple était convoqué chaque année au son de la cloche communale dans chaque paroisse et là on procédait à l'élection concédée sous la présidence d'un Treize. Le dimanche suivant, procès-verbal de l'élection était remis par le Treize de la paroisse au Gouverneur qui convoquait le maître-échevin en exercice et celui proposé; et en présence des présidents et du procureur général ratifiait l'élection qui alors était proclamée le lundi, et il adressait le billet suivant à l'élu : *Monsieur, le Roi fait élection de vous pour être maître-échevin de la présente ville de Metz.*

Le peuple messin avait à peine reconquis son droit électoral pour choisir ses magistrats et ses administrateurs, que ces tribunaux d'échevins furent déclarés incompatibles avec les idées modernes.

Le gouvernement français décida en 1633 que la juridiction d'appel des échevins au civil serait remplacée par un Parlement. Les échevins furent conservés comme conseils du chef de la cité, mais en moins grand nombre. La situation exceptionnelle et aristocratique que les atours des paraiges avaient faite au maître-échevin élu de Metz froissait les habitudes monarchiques de l'administration française. Un édit du roi de France Louis XIII, en date du 11 décembre 1640, supprima la charge du maître-éche-

Digitized by Google

vin de Metz pour le remplacer par un simple maire. En même temps le corps des 21 échevins était remplacé par un conseil communal composé de dix membres portant titre de conseillers échevins de l'hôtel de ville. Il y eut résistance de la part des Messins.

Ce ne fut que le 11 janvier 1663 que parut un arrêt du Conseil d'État qui détermina le mode d'élection des échevins de Metz. Un édit de janvier 1704 ordonna la nomination par l'autorité d'échevins dans toutes les villes où il y en avait eu d'électifs jusqu'alors et il fut stipulé que ces échevins auraient des gages comme de vrais fonctionnaires. Ils prirent alors le titre de conseillers du roi à l'hôtel de ville de Metz et ils se crurent nobles, portant des armoiries. Ils vendirent leurs charges quand ils ne la laissaient pas à leurs enfants. Un arrêt du Conseil d'État du 9 novembre 1706 régla le costume et les préséances du maire et des échevins de la ville de Metz. On ne s'étonnera plus de rien quand on saura qu'au même moment, en janvier 1706, avait paru un édit portant établissement d'un droit de contrôle sur les perruques. La monarchie aux abois battait monnaie. Un édit de janvier 1704 confirmait les particuliers qui avaient été maires, échevins, dans les priviléges de noblesse moyennant finance. Un édit de juin 1717 supprimait les maires, échevins et autres officiers des villes. Il fallut encore débourser pour être échevin dans les villes. Une déclaration du 17 juillet 1717 réglementait l'élection des nouveaux maires et échevins.

Un édit du mois d'août 1722 créait d'autres officiers municipaux que supprimait l'édit postérieur de juillet 1724.

Digitized by Google

On se fait une idée de la figure que devaient faire à Metz et ailleurs les roturiers enrichis qui avaient acheté leur charge d'échevins et qui s'en voyaient tout à coup dessaisis.

Un édit de novembre 1733 rétablit les maires et autres officiers de l'hôtel de ville, mais cela donna lieu à de telles difficultés qu'il fallut promulguer un édit le 24 décembre 1733 pour interpréter le précédent.

Le palais de la Cité ayant été envahi par le Parlement, le maître-échevin et son Conseil en avaient été réduits à aller se réfugier dans les dépendances de la maison commune s'ouvrant sur la *rue derrière le Palais*. Mais, le maréchal Belle-Isle, le gouverneur des Trois-Evêchés, tint à créer une place d'Armes au centre de Metz et à cet effet il fit démolir en une nuit par ses soldats le cloître et les édifices religieux y attenant. Sur un des côtés de cette place qui regarde le donjon communal, la Tour de la Mutte, fut bâti un vaste hôtel de ville, et ce bâtiment, encore occupé par l'administration municipale, n'a pas laissé son nom à la place voisine que la République a dénommé place de la Loi, l'Empire français place Napoléon, l'Empire allemand *parade platz*.

Les échevins des campagnes n'ayant pas d'argent à donner pour garder leurs charges avaient été respectés. Nous les trouvons fonctionnant dans les paroisses de la Moselle, jusqu'à la Révolution, presque de la même façon qu'en plein moyen âge.

Les échevins de Metz et les Treize avaient accaparé la justice civile et la juridiction criminelle pour tout le pays messin, sans distinguer si les propriétés dépendaient de telle seigneurie laïque ou ecclésias-

Digitized by Google

tique. Les échevins ruraux avaient été conservés comme juges de simple police. Nous avons déterré les procès-verbaux très-instructifs des derniers plaits annaux tenus aux portes de Metz. Nous en citerons trois empruntés aux trois points opposés de l'horizon messin.

Ces actes nous font assister aux dernières séances de l'échevinat messin dans la banlieue, et nous montrent comment nos ancêtres en étaient venus à rédiger un excellent petit code rural.

(') Cejourd'hui, 10 juin 1734, 8 heures du matin, de l'ordre de MM. les maistre eschevin et conseillers échevins de la ville de Metz, seuls seigneurs hauts justiciers du *Ban des Treize* de Seille et Outre-Seille, les plaits annaux desdits lieux ont été tenus dans la maison de J. Niquel, hôtelier à l'image Notre-Dame, auxquels tous les habitants dudit canton sont obligés de comparaître en personne et les portériens par fondé, à peine de 5 sols d'amende contre les défaillants pour rendre leur foi et hommage auxdits seigneurs, les ouïr dans les contestations qu'ils peuvent avoir les uns contre les autres et leur être la justice rendue gratuitement et sans frais, ouïr la lecture des anciennes ordonnances et de celles qu'il conviendra de faire aux présentes et à eux enjoint de s'y conformer sous les peines y portées et ensuite a été procédé à la nomination desdits habitants et portériens après la bénédiction d'iceux au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit.

Les habitants — 12 noms.

Les portériens — 240 noms, parmi lesquels :

Le Chapitre de la Cathédrale.

(') Arch. municip. Metz. 287 (B. G.), liasse 5.

Digitized by Google

Les Pères Antonistes.
Les religieux de Saint-Clément.
— de Saint-Vincent.
— de Saint-Avold.
La Confrérie des curés.
L'hôpital Saint-Nicolas.
Les Pères Minimes.
La fabrique de Saint-Euquaire.
Le séminaire de Saint-Simon.
Les dames Ursulines.
Les habitants et portériens ayant été ainsi nommés, il a été donné défaut contre les non-comparants.

1. — Nous avons fait défense à toutes personnes de jurer le saint nom de Dieu à peine de punition exemplaire.

2. — Il est enjoint à tous particuliers possédant et cultivant des héritages dans lesdits cantons de relever et entretenir leurs fossés, désbrancher leurs hayes, et nettoier les chenilles, de les tenir en tout temps clos et fermés surtout les jardins et vignes lorsqu'elles seront mises en garde et défense à peine de 50 livres d'amende par chaque toise de fossé non relevé, ni entretenu, de haye non ébranchée, de terre non bordée et de chacun nid de chenilles; et de laisser les sentiers de 5 pieds de largeur pour pouvoir y passer facilement, à l'effet de quoi tiendront les bornes à découvert pour celles reconnues tenir lesdits chemins et sentiers suivant les bornes, à peine de 3 livres d'amende payable par chacun des contrevenants.

3. — Enjoint pareillement à tous habitants de mettre exactement leurs bestiaux à la garde du troupeau communal et de ne les lâcher de l'écurie que lorsque le pâtre assemble la herde et de les remettre le soir lorsqu'il les ramène pour qu'ils ne fassent aucun dégât à leur voisin. Leur faisant défense de faire en aucun temps troupeau à part et de les conduire dans les hayes, sentier et fossé à peine de 3 livres d'amende.

Digitized by Google

4. — Faisons défense à tout cabaretier, hostelier et gens vendant du vin de donner à boire pendant la nuit, pendant la messe et les vepres, les jours de dimanche et festes à peine de 10 livres d'amende.

Leur défendons aussi de donner à boire à des soldats, aux femmes et filles suspectes en aucun temps sous les mêmes peines.

5. — Enjoint aux maire et gens de justice de tenir la main à la présente ordonnance de faire visite chez les cabaretiers et de dresser des procès verbaux contre les délinquans.

6. — Défense auxdits cabaretiers et gens vendant vin d'en vendre et débiter sans la permission des seigneurs et des maires et gens de justice enjoignons aux uns et aux autres d'avertir le maire ou autre officier de justice pour examiner leurs mesures et leur payer leurs droits ordinaires et acoutumés à peine de 10 livres d'amende.

7. — Faisons défenses à tous particuliers de couper les herbes qui se trouveront sur les sentiers et fossés des vignes et autres héritages à l'exception des propriétaires desdits héritages qui y aboutissent à peine de 30 sols d'amende.

8. — Défense de chasser dans l'étendue du ban, de prendre de petits levreaux, ni œuf de perdrix, de se servir d'aucun aillier ou engin pour prendre du gibier sous les peines portées par l'ordonnance de 1669.

9. — Faisons défense à un chacun de faire sécher leur chanvre et lin dans leurs fours et cheminées et de les tenir en tous temps nettes et de ne se servir d'autre lumière que de lanterne pour visiter leurs écuries et greniers la nuit et de les présenter aux plaids annaux à peine de trois livres d'amende par chaque contravention, ordonnons aux maires et gens de justice de faire les visites nécessaires pour l'exécution de la présente ordonnance.

10. — Ordonnons aux maire et gens de justice de n'admettre aucun étranger dans lesdits lieux que préalablement il n'ait représenté un certificat en bonne et due forme du

Digitized by Google

curé et des maires et gens de justice des lieux d'où il sortira pour les vie et mœurs, en payant les droits ordinaires et notamment des juifs sans une permission expresse et par avis des seigneurs.

11. — Enjoint à chacun de porter respect aux maires et gens de justice et d'exécuter leur ordre à peine de 18 livres d'amende.

12. — Faisons défense à tous habitants de se servir d'aucun praticien dans leurs contestations, à tous maires et aux gens de justice de les recevoir à postuler pardevant eux à moins qu'ils ne soient approuvés par les seigneurs.

13. — Enjoignons aux fortiers et bangardes tant ceux de la gerbe que ceux des vignes de faire exactement des rapports au greffe tant de nuit que de jour, des mesus qui se commettent sur tous les héritages du ban, soit dans les terres ensemencées de quelque grain ce puisse estre et dans les prés, maisoyage, jardins, fruits et des vignes des dommages et dégâts en leurs purs et privés noms et d'estre informé contre ceux qui négligeront d'y satisfaire par leurs rapports dans les 24 heures au greffe à peine de 10 livres d'amende.

14. — Nous autorisons les maires et gens de justice de faire leurs rapports de reprise des contraventions et mesus qui peuvent se commettre dans tout ledit ban.

15. — Autorisons tous les propriétaires et gens cultivant héritage de faire des rapports dans les 24 heures au greffe chacun sur le sien en se conformant à l'article 19 de la coutume de Metz, titre 12.

16. — Défenses aux propriétaires des vignes d'entrer dans l'enclos d'icelles lorsquelles seront défendues sans être accompagnés de leurs vignerons et du bangarde et à toutes personnes, homme, femme, fille et garçon sous quelque prétexte ce puisse être à peine de 6 livres d'amende payable par corps et les père, mère, maître et maîtresse seront responsables des dommages et amende de leurs enfans et domestiques.

Digitized by Google

17. — Faisons aussi défense aux grapilleurs et grapilleuses d'entrer dans l'enclos des vignes qu'elles ne soient entièrement vendangées et la vendange en ban de tous les cantons à peine de 6 livres d'amende payable par corps, enjoint aux bangardes de les garder et de leur prendre leurs paniers ou de les faire arrêter aux portes de la ville.

18. — Faisons pareillement défense conformément à l'arrêt de la cour du 15 juillet 1741 à toutes personnes de glaner qu'après que toutes les gerbes auront été enlevées de chaque canton de la consistance au moins de 10 arpents à peine de 5 sols d'amende payable sur le champ s'ils sont inconnus au bangarde.

19. — Faisons pareillement défense à toutes personnes de creuser et enlever des terres au delà de leurs sentiers, hayes dans les terrains vagues, ni de rien défricher sans en avoir obtenu la permission des seigneurs, et des maires, et gens de justice à peine de 10 livres d'amende.

20. — Ordonnons que conformément aux réglements anciens et renouvellés à chacune tenue de plaits annaux tous les nouveaux acquéreurs d'héritages dans les cantons du ban feront leurs déclarations au greffe dans l'année des acquisitions qu'ils auront faites tant pour supporter les charges de bangarde à leur tour que pour acquitter les droits de revêture par eux due à peine de trois livres d'amende.

21. — Ordonnons à tous propriétaires qui ont des arbres dans les vignes, autres que les pêchers, de les arracher dans la quinzaine à peine de dix livres d'amende.

22. — Faisons défenses à toutes personnes de planter des saules plus près de 6 pieds de distance des héritages voisins; ordonnons que ceux qui sont dans une moindre étendue seront arrachés dans la quinzaine aussi, à peine de 10 livres d'amende.

23. — Ordonnons que pour la conservation des fruits de la terre les portériens seront tenus de fournir à leur tour chaque année des bangardes et de les présenter au

Digitized by Google

maire et gens de justice du ban des Treize pour par eux pris des bangardes les serments en tel cas requis et accoutumés et leur nom être enregistré au greffe et à cet effet de se trouver savoir : ceux chargés de la garde du mésoyage le premier jour du mardi d'après Pâques, ceux pour la garde des vignes le premier juillet et ceux pour la garde des terres ensemencées au jour de Saint Martin d'hiver, lesquels bangardes seront fournis par les nouveaux acquéreurs et à leur défaut par les anciens propriétaires au nombre de 36 dont 6 par la ville et la banlieue pour la garde des héritages de Seille, d'Outre-Seille et Delaumont, deux par le village de *Magny*, et un par le village de *Borny*, quatre par la ville et banlieue pour les cantons de *Plantières* depuis le *Rut de la Chenau* jusqu'au *Ruisseau de Saint-Julien*, six par le village de *Saint-Julien* pour les cantons de *Sorè-Champ-Fontaine* et *Saint-Julien* jusqu'au ban de *Malroy*, deux par le village de *Vantoux* et *Mey*, deux par les villages de *Malroy*, *Olgy* et *Argancy* et *Chieulle* et *Villers-l'Orme* pour la garde des cantons sur Moselle, quatre par la ville et banlieue, deux par le village de *Woippy*, deux par celui de *Lorry* un par ceux de *Plappeville* et *Tignomont* et un par ceux du *Ban Saint-Martin*, et *Longeville* pour la garde des cantons de *Dasle*, *Chaucku-la-Reine*, et *Warnimont* à peine de 20 sols d'amende contre chacun des contrevenants.

Tous lesquels bangardes chacun dans les cantons susdésignés veilleront chacun en droit soi à la conservation desdites vignes et autres héritages tant de jour que de nuit surtout lorsquelles seront en défenses pour la maturité du raisin et feront leurs rapports exactement au greffe de tous ce qu'ils trouveront en mesus aux peines portées par les précédentes ordonnances; ordonnons aux maires et gens de justice de leur donner main forte lorsqu'ils en seront requis.

Enjoignons aux maîtres des chemins de donner tous leurs soins pour découvrir et reconnaître les nouveaux acquéreurs et d'en faire à mesure de leurs découvertes

Digitized by Google

leurs déclarations au greffe à l'effet de leur faire supporter les charges de bangardes et les obliger à payer les droits de revêture.

Lecture faite des rôles des rapports faits par les fortiers et bangardes des mesus commis dans l'étendue des cantons dudit ban il a été procédé à la taxe des amendes encourues par les délinquants et ordonné qu'ils soient chacun contraints en leur particulier au paiement des articles qui les concerne dans la huitaine pour tout délai par toute voie due et raisonnable.

Ordonnons que conformément à nos réglements et notamment à celui du 26 avril 1712 les officiers du ban de la ville seront tenus de dresser procès-verbal de chacune des deux visites qu'ils sont obligés de faire, l'une au mois de mai et l'autre au mois de septembre de chacune année, qui contiendra l'état auquel ils trouveront les hayes et fossés, dans lesquels ils spécifieront les noms et surnoms des propriétaires détenteurs et réfractaires aux ordonnances, condamneront les contrevenants sur les réquisitions et en présence du procureur d'office aux amendes y portées dont ils feront remettre par leur greffier un état de trois mois en trois mois au procureur sindic de la ville ou en double au secrétaire.

Défense de faire moisson ni vendange que les bleds et vignes n'aient été vus et visités par les maire et gens de justice et le jour indiqué par les seigneurs et leur journée prisée, à peine de 10 livres d'amende.

Défense de cuire du pain ni de cueillir aucun fruit ni légume pour vendre les jours de fête et dimanche sans la permission du sieur curé, et des maires et gens de justice à peine de 10 livres d'amende.

Faisons défense à tous vignerons de planter des fèves et autres légumes dans les vignes qu'ils cultivent.

Enjoint aux maire et gens de justice de faire leur visite.

Ce fait, les présents plaits ont été clos et fermés.

Digitized by Google

(') Ce jourd'hui 27 juin 1741 les plais annaux de messieurs les maître-échevin, conseillers échevins de la ville de Metz, seigneur hauts justiciers moyens et bas en ce qui depend du ban des Treize à *Scy Chazelles* et *Lessy* ont esté ouverts par MM. Pierre Simon et Antonin Fosse, conseillers échevins de la ville de Metz, en présence de M. Jacque-Louis Perrin, écuier sieur des Almons et de Saint-Marcel, procureur syndic en la *maison de la Chenaux* où après que les portériens et habitans ont été avertis au son de la cloche auquel plais les habitants en personne et les portériens par fondé lesquels sont obligés de comparaître à peine de 5 sous d'amende chacun défaillant et d'être réassigné à leurs frais dans la huitaine; après la bénédiction faite desdits plais par trois différentes fois par le maire de nosdits seigneurs les conseillers et échevins ont continué pour maire la personne Jean Perrin et pour lieutenant de maire Nicolas Chendellié et pour échevin François Petitdidier, pour greffier Jacques Bradin et pour sergent Pierre Perrin.

Sensuivent les noms des habitans :

33 habitans de Scy dont Michel Bazaine.

4 habitans de Chazelle.

1 habitant de Lessy.

Desquels comparution constatée le procureur d'office desdits lieux a requis acte que deffaut soit donné contre les défaillans et pour le proffit qu'ils soient reassignés à leurs frais à comparaître aux arrierre plaids qui se tiendront à la huitaine pour rendre leur hommage en personne à nos dits seigneurs maître-échevin, conseillers échevins comme leur seigneur

(') Archives municipales de Metz, 285. — B. 5.

Digitized by Google

à peine de cinq sous d'amende contre chacun défaillant.

Le sieur Procureur d'office a pareillement requis que défense soit faite à toute sorte de personnes de jurer ni blasphémer le saint nom de Dieu sur les peines portées par les Edits, Déclarations du Roy, que défense soit faite à toute sorte de personnes de chasser ni de faire chasser dans l'estendue de la terre et seigneurie sans permission expresse de mesdits seigneurs à peine d'amende portée par l'Ordonnance.

Défense à tous cabaretiers de vendre ni débiter aucun vin pendant le service divin, ni pendant la nuit, en hiver après 8 heures du soir et en été après 9 heures du soir, à peine de dix livres d'amende et 20 écus en cas de récidive.

Défense à toute sorte de personnes de vendre ni débiter aucun vin dans l'étendue de ladite seigneurie sans permission des seigneurs ou de leur justice, et que leurs mesures ne soient mesurées à l'étalonnage des seigneurs et qu'ils n'aient payé le droit à ladite justice chaque fois qu'ils mettront la feuillée 7 chopines 1/2 de vin qui est le droit ordinaire, à peine de 3 livres d'amende et confiscation des mesures en cas qu'elles ne soient pas pareilles à l'étalonnage.

Défense à toute personne de faire troupeau à part ni même de mener vaine-pâturer leurs bestiaux dans l'étendue des vignes à moins qu'ils ne soient malades ou infirmes, ni d'aller couper l'herbe sur le bord des fossés, à peine de dix livres d'amende, permis cependant à ceux à qui les héritages appartiennent de faire couper l'herbe sans cependant pouvoir y envoyer leurs bestiaux pour la faire manger, auquel cas ils seront tenus de les garder et tenir à la corde.

Qu'injonction soit faite à tout portérien et riverain qui ont des terres vignes et jardin ou tout autre héritage sur les chemins et sentaines (sente) d'ébrancher et nettoyer la haie, et chenilles et relever les fossés qui sont autour et à côté et au bout de leurs héritages et retirer les ceps qui

Digitized by Google

passent les bornes, dans les sentaines chacun en droit soy.

Enjoint aux bangardes d'aller dans la huitaine de ce jour à peine de 5 sols d'amende par chacune toise de fossé et 1 sol par cep qui passerait et anticiperait dans les sentaines et chemin entre les bornes, ce qui sera exécuté comme ordonnance du palais, enjoint à gens de justice à cet effet de faire visite en la huitaine et au mois de septembre et d'en dresser procès-verbal et condamner les contrevenants à l'amende de dix livres.

Enjoint à tous habitants qui viendront faire leur résidence dans l'étendue de la seigneurie, de porter un certificat signé du maire et gens de justice du lieu de leur sortie dans la huitaine après leur arrivée suivant les ordonnances de S. M.

Défense à tous habitants de loger aucun étranger à moins qu'il ne soit muni d'un certificat, à peine d'amende, enjoint à ceux qui en seront munis d'en faire la déclaration au maire.

Enjoignons aux bangardes de la communauté de faire leur rapport au greffe de ladite justice en les 24 heures, à peine de 2 livres d'amende contre chacun des contrevenants et en outre les amendes taxées par la justice du *ban des Treize* aux plais annaux.

Les présents plais ont été clos et fermés en la maison seigneuriale à Scy, le 27 juin 1741. A l'instant, les rapports faits pendant le courant de ladite année ont été représentés, lus hautement et de rechef affirmés véritables par les bangardes du lieu.

Ce jour d'hui trois avril mille sept cent cinquante quatre dix heures du matin de l'ordre de Messieurs les Maitre Echevin et conseillers échevins de l'hôtel de ville de Metz seuls seigneurs hauts moyens et bas justiciers sans part d'autruy des vieux et nouveau Saint-Julien les plaids annaux ont été tenus après avoir été annoncés en la manière accoutumée auxquels tous les habitans sont obligés de comparaître

Digitized by Google

en personne et les portériens par fondés sous peine de cinq sols d'amende contre chaque défaillant pour rendre leurs foi et hommages auxdits seigneurs, les ouïr dans les contestations qu'ils peuvent avoir les uns contre les autres et leur être la justice rendue gratuitement et sans frais; ouïr la lecture des anciennes ordonnances et de celles qu'il conviendra faire aux présents plaids; à eux enjoint de s'y conformer sous les peines y portées; et ensuite a été procédé à la nomination desdits habitans et portériens après la bénédiction d'iceux au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit comme s'ensuit :

77 noms d'habitants Mathieu le Goulon...

54 noms de portériens M. l'abbé de Saint-Vincent...

Les habitans ayant été ainsy apellés et nommés a été donné défaut contre les non comparans et pour le profit condamné iceux chacun en cinq sols d'amende, au paiement desquels ils seront contraints par toutes voyes dues et raisonnables; ordonné qu'ils comparaîtront aux arrierre-plaids à peine du double contre les portériens et de prison contre les habitans.

Il est fait défense à toutes sortes de personnes de jurer le saint nom de Dieu à peine de punition exemplaire.

Enjoint à toutes personnes de porter respect aux maires et gens de justice et d'exécuter leurs ordres à peine de dix livres d'amende.

Défense aux cabaretiers et gens vendant vin de donner à boire pendant le service divin, ni à des soldats ou à des femmes et filles suspectes en aucun temps, et à toutes personnes après neuf heures du soir, à peine de dix livres d'amende.

Défense auxdits cabaretiers et gens vendant vin d'en vendre et débiter qu'il ne soit taxé et que leurs mesures ne soient vérifiées par les maires et gens de justice et leurs droits payés, sous peine de dix livres d'amende.

Digitized by Google

Enjoint auxdits de justice de faire exactement leurs visites chez les gens vendant vin et de dresser leurs rapports de tous les contrevenants aux justes ordonnances pour être punis selon l'exigence des cas portés.

Ordonné auxdits cabaretiers de donner au maire une déclaration portant les noms et surnoms et lieux de la résidence des particuliers qui se retireront chez eux pour y être logés, à peine de trois livres d'amende à l'exception des voyageurs.

Défense à toutes personnes de s'établir dans ladite seigneurie sans avoir au préalable représenté aux maires et gens de justice un certificat en bonne et due forme de leurs bonne vie et mœurs, signé des sieurs Curés et des Maire et gens de justice des lieux d'où ils sortiront, et surtout aux juifs de s'établir dans ladite seigneurie sans une permission expresse et par écrit des seigneurs, à peine de 20 livres d'amende.

Défense de faire troupeau à part dans l'étendue de la seigneurie, à peine de dix livres d'amende, si ce n'est pour cause de maladie des bêtes, auquel cas le maître sera tenu d'en donner avis aux Maire et gens de justice, lesquels lui indiqueront le lieu où les bêtes malades peuvent être conduites en pâture.

Défense à toute personne de chasser ni pêcher dans l'étendue de ladite seigneurie, de se servir d'aucuns halliers, engins, ni filets, de prendre aucun œuf, surtout de perdrix, non plus que des petits levreaux, aux peines portées par l'ordonnance de 1669.

Enjoint à tous ceux qui ont des chiens de leur mettre des billots au col, à peine de vingt sols d'amende par chacune fois qu'ils seront trouvés sans en avoir et dont rapports seront faits par des bangardes.

Défense de faire moisson ni vendange qu'il n'en ait été convenu en communauté assemblée avec la permission des seigneurs et que leur jour n'ait été pris, à peine d'amende arbitraire et de confiscation.

Défense aux propriétaires des vignes d'entrer dans

Digitized by Google

l'enclos d'icelles sans être accompagnés de leurs vignerons ou d'un bangarde, ni à toutes autres personnes, hommes, femmes, garçons ou filles, d'entrer dans les vignes après qu'elles auront été mises en ban, sous quelque prétexte ce puisse être, à peine de 6 livres d'amende payables par corps.

Enjoint aux pères et mères, maîtres et maîtresses, d'empêcher leurs enfants et domestiques d'y entrer sous les mêmes peines et d'en répondre en leurs purs et privés noms; enjoint aux bangardes de veiller exactement à la conservation du fruit desdites vignes tant de jour que de nuit, aux maires et gens de justice de leur donner main-forte lorsqu'ils en seront requis.

Enjoint à un chacun d'entretenir les hayes et fossés, de nettoyer les nids de chenilles, à peine de dix sols d'amende par toise de fossé non relevé, de trois sols par trou de haie non bouché et de sept sols six deniers par nid de chenilles, de tout quoy sera fait visite et reconnaissance par les Maire et gens de justice deux fois l'année, aux mois de mars et septembre de chacune année, et d'en dresser procès-verbaux sur lesquels les amendes demeureront encourues.

Défense aux glaneurs d'aller glaner dans les champs non enlevés et aux moissonneurs d'entrer dans les vignes non vendangées, à peine de vingt sols d'amende.

Défense de faire aucune anticipation sur les chemins et sentiers au-delà des bornes et enjoint de les tenir à découvert à peine de trois livres d'amende, lesquelles seront incessamment visitées et reconnues par les Maire et gens de justice et ensuite embornés.

Enjoint aux Maire et gens de justice de tenir un rôle exact de tous les nouveaux acquéreurs et héritiers pour leur faire supporter la charge de forestier ou bangarde chacun à leur tour et leur faire payer les droits de revêture.

Défense d'abandonner les porcs ny autres bestiaux que dans les temps que le pâtre fait assembler la herde communale pour les empêcher de commettre du dommage

Digitized by Google

dans les jardins et autres héritages voisins du village et enjoint de les remettre au logis lorsqu'il les ramènera, à peine de dix sols d'amende par chacune bête qui se trouvera ainsi abandonnée avant et depuis la herde assemblée.

Et sur les plaintes portées par le procureur d'office que les poules, lorsque le raisin commence à mêler, font un dégât considérable faute de tenir les portes de derrière de leurs maisons fermées, avons ordonné qu'à partir du premier aoust de chacune année il sera permis de tirer sur lesdites poules qui seront trouvées dans les vignes, tant par les propriétaires que par les bangardes en les laissant néanmoins sur place.

Ordonnons que chacun fera conduire les bêtes mortes qui leur appartiendront dans les lieux qui leur seront indiqués à cet effet par les Maire et gens de justice, de les y enterrer dans des fosses de quatre pieds de profondeur, en sorte que l'on n'en souffre aucune puanteur, à peine de trois livres d'amende.

Enjoint à chacun de se munir d'une lanterne pour fréquenter dans les granges et écuries, à peine de dix livres d'amende : ordonne que les Maire et gens de justice feront des visites exactes pour reconnaître si chacun en est fourni, lesquelles lanternes ils seront tenus de représenter chacune année à la tenue des plaids annaux.

Défense à un chacun de faire sécher les chanvres et lins dans les fours et cheminées.

Enjoint aux Maire et gens de justice de faire la visite deux fois l'année, savoir aux mois de mai et septembre pour reconnaître si lesdits fours et cheminées sont en bon état et ramonés, et d'en dresser procès-verbal pour par iceluy reconnaître ceux qui contreviendront à la présente ordonnance, et iceux être condamnés en trois livres d'amende pour chacun contrevenant.

Défense de cuire les jours de fête et dimanche sans nécessité, et sans en avoir obtenu la permission de M. le curé et des Maire et gens de justice à peine de trente sols d'amende.

Digitized by Google

Défense de défricher aucun terrain sans la permission des seigneurs à peine de dix livres d'amende.

Enjoint aux forestiers et bangardes de gager dans les jardins de même que dans tout le ban et de faire leur rapport au greffe des mesus qui s'y commettront à peine de répondre en leurs purs et privés noms des dommages qui y seront faits.

Ordonné à toutes personnes de relever leurs fumiers chacun en droit soy et de laisser les chemins libres à peine de trois livres d'amende.

Ordonné que les Maire et gens de justice feront des rapports des mesus qui se commettront sur les héritages d'autrui et permis à tout propriétaire et fermiers d'en faire sur les leurs en affirmant leurs rapports au greffe.

Faisons défense à tous praticiens de postuler et aux Maire et gens de justice de leur donner aucun décret et de les admettre à postuler pardevant eux qu'il ne leur ait apparu d'une permission expresse et par écrit des seigneurs.

Lecture des anciennes Ordonnances et Plaids annaux a été donnée et ordonnons qu'elles seront exécutées et observées comme si elles y étaient insérées.

Création des maires et gens de justice.

Nous avons créé et établi pour maire Jacques Nicolas; — pour lieutenant de maire Louis Hocquart; — pour échevin Pierre Guérard; — pour greffier François Poirotte; — pour sergent François Dary; lesquels ont prêté serment de bien et fidèlement s'acquitter de leur charge.

Ce fait, les présents plaids ont été clos et fermés dans la maison de monsieur Thionville, conseiller échevin de l'hôtel de ville de Metz à Saint-Julien ledit jour trois avril mille sept cent cinquante-quatre.

MAMIEL de MARIEULLE.
PERRIN DES ALMONS, DE BRYE, THIONVILLE[1].

[1] Archives municipales de Metz, B. 5.

Digitized by Google

Jusqu'ici nous n'avons parlé que des échevins qui fonctionnaient dans Metz et dans les villages dépendant du pays messin. Les villes, bourgades et villages situés dans la partie occidentale du département de la Moselle dépendaient au moyen âge des comtes de Bar. Une grande partie de ces localités avait aussi pour administrateurs et pour juges les plus notables de leurs habitans et cela conformément à un texte de la loi qu'on appelait la loi de Beaumont[1]. Sur la rive gauche de la Meuse, au milieu de la vaste forêt de l'Argonne, existait au XII[e] siècle un pauvre hameau appelé *Bello-Mons*. L'archevêque de Reims, Guillaume, qui venait en 1182 de rendre l'échevinage aux bourgeois de sa ville suivant une charte venue jusqu'à nous, eut l'idée de rédiger la même année une autre charte par laquelle il déterminait les droits et les devoirs de tous ceux qui viendraient peupler la solitude de *Bello-Mons* et faire le métier de charbonnier dans l'Argonne. Cette charte, que M. Guizot proclame la loi la plus libérale du moyen âge, devint le type des Constitutions des petites villes de la Champagne et des vallées de l'Aisne, de la Meuse et de la Meurthe.

Elle reconnaissait aux bourgeois de Beaumont le droit de se choisir un maire *major* et un conseil de 40 notables, *discreti burgenses*, comme administrateurs (article 51) et sept jurés *jurati* comme tribunal (article 9). Ces fonctionnaires municipaux n'étaient élus que pour une année, mais rééligibles indéfiniment. Chaque année la communauté était convoquée trois fois en plaid général pour entendre la lecture

[1] Voir l'*Histoire de la loi de Beaumont*, par M. le curé Defourny. Reims 1857.

Digitized by Google

de la loi et les rapports des gardes sur les contraventions portées à la loi. Le maire et les jurés statuaient alors comme juges correctionnels, puis ils tranchaient les procès civils soulevés entre les bourgeois.

Tout ce qui était fait sans contradiction et conclu devant les jurés était déclaré inattaquable *stabile* (article 27). On avait seulement le droit d'appeler, mais aussitôt le prononcé de la sentence (article 32). Cet appel était porté devant les jurés d'une localité voisine. Si le *judicium juratorum* était confirmé *comprobaverit,* l'appelant (article 31) devait payer 100 sous aux jurés et leurs dépenses; si au contraire les jurés de Beaumont étaient convaincus d'un faux jugement *falso judicio* ils payaient cent sols à l'appelant. Un juré (article 25) ne pouvait être interrogé sur ce qu'il avait vu ou entendu qu'un an et un jour après.

Il était défendu de porter son procès à une autre justice que celle des jurés du lieu. Le seigneur en touchait 8 sous, le maire 12 deniers et les jurés 12 deniers (article 24).

C'était ordinairement le jour de la Pentecôte que l'on se réunissait chaque année pour élire le maire et les jurés dans les villages régis par la loi de Beaumont.

Ce petit Code rural fut considéré tellement comme un bienfait que les habitants des petites villes voisines de Beaumont le réclamèrent de leurs seigneurs; Montmédy eut sa charte d'affranchissement à la loi de Beaumont en 1239, Cons Lagrandville en 1245, Marville en 1252, Serouville en 1255, Briey en 1263, Virton et Longuion en 1270, Saint-Pierrevillers en 1274, Longwy en 1280, Havange en 1288,

Digitized by Google

Sancy en 1294, et vers la même époque Fontoy et Florange.

La partie orientale du département de la Moselle dépendait jadis en partie du domaine des évêques de Metz, à savoir les vallées de la Seille et de la Rosselle, tandis que les vallées de la Nied et de la Sarre formaient un territoire appartenant aux ducs de Lorraine et ayant pour petite capitale la forteresse antique de Vaudrevange, aujourd'hui démantelée.

La charte d'affranchissement de Sarralbe, du 8 octobre 1368, prouve que les bourgeois de cette ville avaient chaque année à élire neuf d'entre eux pour les juger et les administrer. Parmi ces candidats l'évêque de Metz en choisissait un comme président qui portait le titre de Scoutète. Il en était de même à Saint-Avold.

La charte d'affranchissement de Welferding, en 1373, montre en exercice dans cette localité un maire, des échevins et des gens de justice tenant des plaids annaux.

La charte de franchises d'Albestroff, du 5 septembre 1564, établit que de toute ancienneté le maire et la justice du lieu, c'est-à-dire les sept échevins, s'assemblaient tous les samedis de la semaine pour aviser de rendre justice à qui le demandait et y appelaient le châtelain de l'évêque de Metz. Une charte de l'an 1523 règle la tenue des plaids annaux d'Altroff et nous apprend que le maire et échevins étaient nommés par le Chapitre de la cathédrale de Metz, ainsi que le doyen, c'est-à-dire le garde communal, par le comte de Bitche, en sa qualité de coseigneur du lieu. Ce n'est qu'en 1615 que les habitants du pays de Bitche furent affranchis des corvées seigneuriales et autres servitudes et qu'il leur fut ac-

Digitized by Google

cordé une maison de ville à Bitche pour y exercer la justice par des échevins recrutés parmi la population.

Ce n'est que le 21 mars 1633 que les habitants de la seigneurie de Hombourg, Kédange sur la Canner reçurent leur charte d'affranchissement des mêmes corvées et autres servitudes.

La marquise douairière de Bade, dame de Rodemack, dans une charte octroyée le 3 mai 1685, déclare : J'ai droit de créer sept *eschevins* desquels j'en fais un juge qui demeure en charge deux années consécutives; la troisième année lesdits eschevins dénomment deux bourgeois devers lesquels j'en choisis un pour être juge un an seulement, ce qui s'observe ainsi d'année en année. J'ai droit de créer les *anciens*. M'appartient de faire assembler les juges eschevins et bourgeois avec leurs armes le dimanche de Caresme auprès du chasteau à la place nommée le *lieu des bures* (les brandons de la mi-carême) auquel jour ceux qui seront faits bourgeois sont obligés de faire un grand feu avec du petit bois et marcher devant avec une botte de paille et une fourche pour allumer le feu et prendre ainsi droit de bourgeoisie.

La nomination des échevins à Rodemack se différencie des usages légaux observés dans le pays messin, dans le Barrois et dans la Lorraine, c'est que Rodemack faisait enclave dans le Luxembourg français dont Thionville était la capitale; c'était un pays régi par une coutume particulière se rapprochant du droit allemand.

En 1239, Thionville recevait sa charte d'affranchissement du comte de Luxembourg Henri. Cette pièce, rédigée en français, mentionne les échevins

Digitized by Google

comme étant en exercice depuis un temps immémorial. Elle dit que les délinquants paieront « l'amendise teile come li eschevin la jugeroit s'il avenait que aucun fourfaiz auenist. »

Non-seulement ils statuaient comme juges, mais ils administraient la commune et déterminaient « tout cil qui tient la terre come dit la terre de la » labrie et jugent comment ils doient cloure les » crovvées, feneir le foin dans le bruell, batre le » bleif en la grange du sires de Tyonville.

» Les eschevins ont le pooir et l'eswart de décider larmure que devait auoir par devers lui chaque bourgeois de Thionville, armes de fer et roncin ou au moins wambison et chapial de fer pour se rendre aux chevauchées réclamées par le comte. »

La charte ne dit pas comment les échevins étaient nommés. Il est présumable que c'était selon l'ancienne coutume des capitulaires, par voie d'élection. La charte d'Echternach en 1236 dit formellement en latin : *Scabini instituentur juxta formam hactenus observatam.* Ce qui le prouverait au besoin pour les échevins de Thionville, c'est que la charte dit nettement que le comte nomme son maire parmi les bourgeois. « Je dois faire mon maiour d'un des bour- » sois de la ville dunqueil que je voudrai. Mes maires » doit jureir mes droites à wardeir et les boursois » les lour.

La charte de Rodemack se rapprochait plus de la charte d'affranchissement octroyée aux bourgeois de Sierck en février 1294 par le duc de Lorraine Ferry. Dans cet acte rédigé en français, ce prince se réservait le droit de faire chaque année un maire et quatre échevins dans la ville de Sierck le jour de la Chandeleur, lesquels maires et jurés devaient prêter

Digitized by Google

serment de garder les droits du duc et justicier et gouverner et démener les bourgeois et les bourgeoises selon le droit et l'usage observés jusqu'à ce jour. En cas d'appel il était porté devant le duc et sa cour.

Le maire et les jurés devaient délivrer toutes les amendes et droitures qu'ils recevaient à Noël et à la Saint-Jean.

Le maire et les jurés devaient faire le prix des viandes qu'on vendait dans la ville de Sierck et désigner ceux qui étaient tenus aux chevauchées pour défendre la terre de Sierck si besoin était.

La ville de Boulay eut aussi sa charte d'affranchissement en janvier 1321. D'après ce document aussi inédit et rédigé en français cette localité était administrée par un maire, des échevins et un doyen: Saucuns fourain ou fouraine venist à ma franchise, dit le sire de Boulay Jehans, pour être boriois ou borioize mes maires et min eschaivigne tous doient li reseoir permey bonne xurteit de xl sols de pittis tornois.

Si un bourgeois voulait au contraire quitter la ville il pouvait vendre sa maison en donnant le quart denier au seigneur et sen doit aleir ai lai creux de lai franchise, pardevant lou maiour et les eschaivignes.

Li eschaivigne jugeoient celui qui venderoit vin, bled autrement qu'à la mesure locale; ils decidoient le débit d'un tonneau de vin en détail au profit du seigneur avant tout le monde.

La charte décidait que tous les manants de Boulay devaient venir aux plaids annaux trois fois l'an: à Pâques, à la Pentecôte et à Noël. C'était une obligation pour tous ceux qui avaient un héritage sur le

Digitized by Google

ban de Boulay et sur le confin de la franchise. Les échevins condamnaient les absents à l'amende. Les plaids annaux de Noël devaient durer trois jours. Le dernier jour le maire se démettait de ses fonctions, les bourgeois devaient élire neuf candidats en trois fois. Entre ci cilz nuef doit li sires panre un home keil keluy plairait et cilz doit porteir la mairie toute l'enneie. Et tout li menans et tout li bourgeois doient justicier per devant luy tant ke forse li seroit faite et qu'il ne porroit plus justicier.

Les eschevignes condamnaient à l'amende arbitraire celui qui en blessait un autre.

Les sentences des échevins de Sierck et de Boulay étaient portées en appel devant la cour des ducs de Lorraine. Nous verrons tout à l'heure ce que c'était que ce tribunal, quand nous traiterons de celui des *Treize jurés* de Metz. Mais auparavant il nous faut terminer ce que nous avons à dire sur les échevins.

A propos du tribunal des échevins de Rodemack et de Sierck, j'ai dit que l'échevinage allemand se différenciait de l'échevinat français; celui-ci avait gardé son principe démocratique et égalitaire. Je tiens à démontrer ce que j'ai avancé.

Le Miroir de Saxe, composé par Eike de Keupkow vers l'an 1250, nous apprend quel était le droit coutumier allemand au XIII^e^ siècle. Nous voyons que chaque localité avait une justice qui dépendait d'un seigneur fieffé reconnaissant l'Empereur pour suzerain. Cette justice ne se composait pas comme en France d'un certain nombre de magistrats électifs et annuels, mais d'un seul juge un *richter*, en vieux français *jusdiciour*. L'article 86 du Miroir de Saxe, sous le titre : comment l'on doit eslire un justicier, nous apprend que c'était le seigneur qui nommait

Digitized by Google

ce juge unique par suite d'un escamotage du droit des communautés. « La coutume du droit séculier est telle que la justice se doit estre créée par élection, c'est à dire que li sires du pays ne doit doner à ses gens juge *richter* for que celui qu'ils veulent.

» Un hons qui vuet estre justisier et représenter la personne d'un seigneur qui a terre a gouverner se doit garder que il ne soit parjures, ne soit escuminez ne soit an la hast le roi, et ne soit Jueis et ne soit Vaudois ne Sarasins.

» Il doit estre de léal mariage et ne doit estre vilains. Il ne doit estre contraincz ou de bras ou de mains... il ne doit avoir déage moins de XXI ans il nen doit avoir plus de 80 ans. »

Art. 88. — « Ne puet vilains estre juge ne hons qui ait perdus ses droits par son meffait.

» Un chascun juge doit par raison avoir en soi quatre vertus, la droiture, la sapience, la force, la mesure. »

Art. 121. — « Nul ne peut se accuser et juger en meme tems.

» Devant temporelle justice ne jugent mie les seigneurs qui sont assis pour oir et por faire droit. Ce fut porce establi que il ne soit mie tout sage. »

Le juge de la seigneurie statuait seul, mais en réalité il était obligé de recourir à des auxiliaires des donneurs d'avis des *rathgeben* des conseillours.

Art. 94. — « Le juge doit demander jugement à gens communéiz. Ce antendons nos ansi que il ne doit mie premièrement demander eis amis des parties ne auz parans. »

Art. 85. — « Ci dirons des conseillours, se il est uns hons si sages que il sage bien conseil doner quand aucun le requeirt que il li doit conseil de sa besoigne

Digitized by Google

il ne li doit pas doner por néant... si le consoul que li done ni li vaut hon ne li doit rien doner. Ausi est il tenuz de conseillier poures genz por Deu come li avocatz est tenus de faire leur parole en plaiz »

L'audience du juge s'appelait *Jegelich ding, Landgerithe*, assises généraux ou plaid général. Lorsqu'il y avait champ de bataille cette cérémonie était présidée par le seigneur et cela s'appelait *lanttegeding communels assises*.

Il y avait chaque année trois *landgerithe*.

Telle est l'origine de la plupart des bourgades et des villages d'Allemagne. Mais il y avait des villes qui avaient un autre système de justice, ce que le Miroir de Saxe appelle des *schefende* des jurés des bonnes villes (article 195). « Ce sont des prodomes qui sont jurez aus bones viles pour porter témoignaige de totes choses qui hont mestiers de guerantie for que de cop morteil et larrecin et roberie. » C'étaient de vrais témoins attitrés qui n'avaient avec les anciens *scabini* ou échevins de commun que le nom.

L'article 177 avoue nettement que ces prodomes ne font qu'aider la justice *gerithes helfent*. Ce même article nous apprend qu'il est de coutume en certains lieux que ces auxiliaires de la justice étaient au nombre de XII sages hommes et quand ils fonctionnent ils devaient seoir sur un banc *es sol ir jegelicher uf einen banke sitzen*.

Le juge consultait ces 12 hommes, c'était la majorité qui décidait. « Se il descordent de donner lo jugement, la plus grande partie passe et li moins est vaincue. Dor jugement qui donez par descort li juges nen doit plus avant demander. »

La partie qui perdait son procès pouvait interjeter

Digitized by Google

appel de la décision. « Si puent rapeler et mettre la cause et lo jugement pardevant le souverain segniour. »

La traduction en vieux français du Miroir de Saxe appelait ces échevins, des jurés.

Art. 146. « Qui a justice doit avoir es bones viles jans jurez *schepfenden* por rendre jugement sur tos cas et nuls autres. »

Le même article désignait le costume du juge et des échevins, des jurés ; li juges ne li jurei ne doivent avoir quand il donent jugement chapiaux ne chapiron ne huhe ne ganz ne moffles il doivent avoir mantiaux sur leur espaules et doivent être sans armes si ce n'est pour nécessité. Il doivent doner jugement devans mangier, espécialement sor cors dome c'est-à-dire, quand il s'agissait de peine capitale. Les audiences de juge *judicii* devaient durer depuis le lever du soleil jusqu'à midi (art. 120).

Cet échevinage allemand était une transformation féodale des *scabini* romains et carolingiens. Cologne, en sa qualité d'ancienne colonie romaine, avait conservé ses institutions latines, notamment son administration municipale, et si l'on peut juger des grandes choses par les petites, cette vieille cité gallo-romaine a encore, comme les Italiens, l'amour des marionnettes : qui ne connait le Cœlnischer Hænnschel, le Jeannot de Cologne ?

Pour attirer des populations stables au milieu des Saxons, Charlemagne leur avait donné le droit municipal de Cologne. Cependant ce ne fut que sous Othon que des villes furent créées en ces parages. Othon fonda la ville de Magdebourg et ordonna à ses habitants de vivre en bourgeois comme les citoyens du vieux municipe de Cologne, et par une

Digitized by Google

charte datée de 948 le *jus municipale* de Magdebourg fut établi de façon que la ville était régie par un burgraf ou comte ayant sous ses ordres un scultetus et onze échevins.

Art. 10, § 4. Scabini numero debent esse undecim et scultetus duodecimus. Scultetus etenim comiti seu burgrabis primum invenire debet sententiam, nec burgrabius aliquod exercere potest sine scultetæ judicium. Itidem scultetus sine undecim scabinis prætactis nullum legitimum habere poterit judicium in determinatis judicii temporibus.

Le droit des Souabes différait du droit saxon seulement en matière de succession et pour la façon de rendre la justice.

Le Miroir de Souabe, qui fut rédigé à la fin du XIII^e^ siècle pour le midi de l'Allemagne, a un chapitre 164 concernant les douze qui portent les sentences dans les jugements, moris est in quibusdam judiciis; dans le texte allemand c'est « il est certaines coutumes gewonhait, ut illis adhibeantur viri duodecim qui in sententiâ ferendâ judici adesse debent *dem Rihter sulen helfen hi appellantur* SCABINI SCHEPFEN.

Hi scabini debent esse homines sapientiâ præditi et de quavis causâ in judicis sententiam suam proferre, nec alius generis hominibus id licitum est. Le Miroir de Souabe montre mieux que le Miroir de Saxe la relation qu'il y avait entre les échevins et leurs siéges : *quilibet horum debet scamno insidere.* Nous avons déjà vu que c'était peut-être ce *scamnum* qui était l'origine du mot scabinus qui signifiait homme au banc.

On pouvait d'après le Miroir de Souabe, cap. 135, appeler de la sentence ad judicem superiorem qui

Digitized by Google

était l'*obern herren* le seigneur suzerain, mais défense était faite au juge ou aux échevins de revenir sur leur décision quoique frappée d'appel. Nec judex nec ille ex assessoribus qui sententiæ latæ auctor est potest sententiam mutare citrà voluntatem ejus secundum quam fuit pronunciata.

Le Miroir de Souabe, cap. 184, détermine mieux le rôle judiciaire des échevins en répétant ce qu'avait dit le Miroir de Saxe, art. 84: *Si quo in loco sunt scabini debent illi in omnibus casibus qui ibidem contingunt tanquàm testes adhiberi; excepto casu homicidæ furti et rapinæ.* Le droit de récusation était déjà pratiqué non point par les parties, mais par le juge *der Richter*, toutefois sans tirer à conséquence pour une autre affaire *quod si vero judex recusat scabinum esse testis sine justâ causâ, alteri tamen jus suum saluum manet.*

Ce mode de procéder du juge avec douze assesseurs placés au-dessous de lui sur un banc était spécial aux cités jouissant des franchises communales, aux bonnes villes du midi de l'Allemagne, comme nous l'avons vu exister dans le nord de cette même contrée.

Le chapitre 209 du *Miroir de Souabe* nous apprend qu'il était passé en habitude que le juge se faisait assister de paysans *rusticorum* dans les villages *pago aliquo*. Ce *dorfgeriht* ou *judicium paganicum* pouvait se composer d'un nombre indéterminé : *cum majori parte rusticorum*. Il était seulement défendu de prendre un *rusticus* pour *judex*.

Nous savons enfin par l'article 282 que les fonctions d'échevin étaient devenues héréditaires dans les pays qui suivaient le Miroir de Souabe : *Si quis electus est in scabinum munus hoc si moritur transit*

Digitized by Google

ad filium ejus. L'échevin pouvait se substituer quelqu'un de ses agnats ou à leur défaut quelqu'un de ses cognats, et s'il n'en avait pas lorsque son temps était écoulé il perdait son droit et un autre était mis à sa place. Les échevins devaient s'asseoir sur des bancs *scamnis*, *benken* sur lesquels il n'était pas permis à d'autres de s'asseoir.

Ils devaient aussi s'asseoir sur leurs siéges quand ils prononçaient leurs vœux et se tenir debout quand ils réprouvaient une sentence.

Mais si celui qui était échevin ne laissait pas de fils la charge d'échevin passait au plus proche agnat du défunt.

« Cela était établi parce que les tribunaux manquaient d'hommes instruits. »

Il est temps de revenir aux échevins de notre pays. En 1780 fut affiché sur les murs de Metz le placard suivant :

De par le Roy,

Vu l'ordre de Mgr de Broglie, en date du 25 février dernier, pour faire assembler les habitants de cette ville chacun dans leur paroisse, le dimanche 5 mars, à l'effet de choisir le nombre ordinaire d'électeurs des *plus notables d'entre eux, soit nobles, officiers, bourgeois* ou *marchands non mécaniques,* pour de suite par lesdits électeurs se rendre à l'hôtel de ville et y nommer 15 personnes de la qualité requise pour remplacer les *échevins* qui ont fini leur exercice; le syndic, Oui.

Nous ordonnons que les habitans de chaque paroisse s'assembleront le dimanche 5 mars, à 7 heures du matin, au devant de leur église paroissiale ou autres lieux accoutumés pour par eux élire savoir : ceux de Saint-Jacques,

Digitized by Google

Saint-Martin, Sainte-Croix, Saint-Simplice, Saint-Maximin et Saint-Eucaire, six de chacune desdites paroisses des plus notables; de la paroisse Saint-Gorgon, quatre; de celle de Saint-Marcel et Saint-Livier, trois de chacune, et par ceux de Saint-Victor, Saint-Georges, Saint-Étienne, Sainte-Ségolène, Saint-Gengoulf, Saint-Jean, Saint-Vic, et Saint-Simon, de chacune onze, de chacune qualité, faisant en tout le nombre de soixante.

Les suffrages desquels paroissiens seront reçus par le conseiller échevin commissaire de chaque paroisse.

Que le même jour, 9 heures du matin, lesdits électeurs se rendront à l'hôtel de ville pour y nommer chacun quinze personnes de la qualité requise et qu'ils croiront les plus propres à remplir les places des échevins qui sortent d'exercice.

Faisons défenses à tous habitans de se trouver dans une autre paroisse que celle où ils demeureront, et de donner leurs suffrages à des bourgeois qui ayant été domestiques ne peuvent et doivent être réputés les plus notables de la paroisse.

Mandons aux bannerots d'avertir leurs paroissiens des dispositions de la présente ordonnance, laquelle sera imprimée et affichée aux portes des églises paroissiales.

Fait à Metz, au bureau de l'hôtel de ville, le 3 mai 1780.

De Brie [1].

On le remarquera, l'administration française continuait à relier l'institution de l'échevinat à celle des paroisses comme sous Charlemagne. Cette ordonnance du duc de Broglie, comme gouverneur des Trois-Évêchés, fut le dernier acte de la monarchie française touchant les échevins de notre province. Leur dernière heure allait sonner. Le 14 décembre 1789 fut publiée la loi qui supprimait dans toute la France les magistratures municipales connues sous

[1] Arch. mun. de Metz. 285. — B. 25.

Digitized by Google

le nom d'*échevinages* dans le nord, de *jurats, consouls, capitouls* dans le midi. Elle édictait qu'il serait formé des municipalités par voie d'élections. Dans le pays mosellan le nom d'échevin est resté attribué aux marguilliers. Dans les églises paroissiales on vous montre le banc des échevins, dernier vestige de la relation qui unissait dans l'origine la paroisse et l'échevinat.

Le Tribunal des Treize.

L'édit du 11 décembre 1640 par lequel le roi Louis XIII supprimait l'institution du maître-échevin électif de Metz ordonna en même temps la suppression du tribunal des *Treize*, autre institution spéciale à la ville de Metz.

Qu'étaient-ce que ces *Treize?* C'était treize habitants de la cité que chaque année le peuple nommait sous le contrôle de l'évêque pour rendre la justice au civil en première instance et au criminel au correctionnel sans appel. Ce contrôle épiscopal s'effectuait sous forme de serment que ces magistrats étaient obligés de prêter entre les mains de l'évêque avant d'entrer en fonctions.

Qui fonda ce tribunal des Treize? Un seul de nos chroniqueurs, Philippe de Vigneules, a écrit vers 1521, nous ne savons d'après quel document, que le tribunal des Treize était une création de l'évêque Bertram.

Meurisse, dans son *Histoire des évêques de Metz,* avec son exagération habituelle en faveur de sa suprématie

Digitized by Google

épiscopale, va plus loin que Philippe de Vigneules et il imprime : « *Toutes les chroniques de Metz* portent » constamment que ce fut Bertram qui institua les » Treize. » Cependant Klippfel, qui admet la théorie de Meurisse sur la prétendue suzeraineté des anciens évêques de Metz, n'ose pas aller aussi loin que cet auteur et il imprime de son côté : « La » *tradition* attribue à l'évêque Bertram la création » des Treize, mais sans nous apprendre ni en quel » temps ni en quelles circonstances cette magistra- » ture apparaît pour la première fois. »

Au lieu du mot *tradition* il eût été plus exact de dire : Philippe de Vigneules qui vivait cinq cents ans après Bertram.

Une seule tradition concernant les Treize est restée très-vivace parmi le populaire messin. C'est que Metz renfermait treize maisons crénelées avec meurtrières et échauguettes, bâties comme de véritables forteresses. Chacune de ces maisons fortes passe pour avoir été assignée comme demeure à un *Treize*. Ils se réunissaient pour rendre la justice dans un château-fort crénelé élevé près de la cathédrale (en face de la statue du maréchal Fabert) et que l'on appelait le *palais des Treize* par opposition aux *maisons des Treize*.

Voilà la légende messine sur les *Treize*. C'est ainsi que le populaire explique la création de ces grands bâtiments du moyen âge qui, avec leurs créneaux, appellent encore l'attention du touriste et de l'archéologue en Chaplerue, rue des Piques, en Chèvremont, au haut de Sainte-Croix, au Cambout, rue des Bons-Enfants, en Nexirue. Ce sont la plupart d'anciens greniers d'abondance municipaux et ils n'ont rien de commun avec l'institution du Tri-

Digitized by Google

bunal des Treize, si ce n'est l'édifice du haut de Sainte-Croix qui fut pour un temps une prison ainsi que celui de Nexirue.

Nous avons déjà fait remarquer que Bertram est celui de nos prélats au moyen âge qui nous a laissé le plus de chartes et les mieux conservées avec son sceau qui était très-bien gravé. Je suis le premier qui en ait donné le dessin. Ce sceau est figuré très-exactement dans mon *Étude sur le pallium porté par les évêques de Metz*. Il m'a servi a démontrer que cet évêque messin portait le nom français de Bertrand que nous avons poétisé en celui de Bertram, nom sous lequel il est plus connu. Or je ne comprends pas que cet évêque qui nous a laissé en copie sa proposition de transformer les élections du maître-échevin, ne nous ait pas transmis au moins la copie de la charte par laquelle on prétend qu'il a institué les *Treize*.

J'explique cette contradiction en disant que les Treize n'ont pas été fondés par Bertram, mais qu'il n'a fait qu'en cléricaliser l'institution comme il le proposait pour le maître-échevinat.

J'ajoute que primitivement les Treize n'ont pas été des juges comme ils le devinrent par la suite, mais seulement des auxiliaires de la justice. C'est un point de vue tout nouveau que j'introduis dans le débat; on me permettra d'y insister.

La mission que se donna toujours le clergé catholique fut de prêcher la paix parmi les hommes, conformément au précepte de son divin fondateur *pax vobiscum*. Le décret du roi Chlotaire, article 13, publiait que pour tout voleur ou autre coupable les évêques avaient décidé que chaque cimetière d'église *atrium ecclesiæ* jouirait du droit d'asile et que pour les

Digitized by Google

églises dont l'*atrium* n'était pas fermé l'espace d'un arpent des deux côtés des murs serait considéré comme *atrium,* et le roi mérovingien déclara constituer cette chose *pacis tenore in Dei nomine.*

Un capitulaire voté à Ratisbonne en 788 confirme par des amendes l'obligation de respecter les veuves, les orphelins au nom de la paix de l'Église.

Ces rappels à la fraternité prêchés par le Christ eurent peu d'échos. Les tribunaux des scabins et du comte étaient délaissés pour le champ clos.

Le clergé français redoubla d'efforts pour lutter contre un tel état de choses. Il prêcha les associations pieuses. En 994, à Limoges, des bourgeois, des paysans s'engagèrent par serment à recourir à la justice en cas de contestations. Ces conventions s'appelaient *pactes de paix, pactes de justice.*

Ce mouvement fédératif religieux et pacificateur gagna la Bourgogne, puis la Flandre. En 1025 les habitants d'Amiens et ceux de Corbie convenaient d'un *pacte de paix* d'après lequel ils s'engageaient à porter leurs différends devant le comte de la cité et devant l'évêque, siégeant tous deux contre la porte de la cathédrale d'Amiens à la tête des scabins de la cité ; c'est ce qu'Yves de Chartres appelle des *judices pacis,* des juges de paix.

Ces associations de pactes de paix devenues très-puissantes ne trouvèrent rien de mieux que de recourir à la force pour se faire écouter.

Elles donnèrent des armes à leurs principaux membres et on marcha sus aux violateurs de la paix.

Cet exemple ne fut pas perdu pour les autres cités épiscopales du nord de la France qui eurent bientôt chacune leur *pacte de paix,* un tribunal de paix et en même temps une milice communale qui se réu-

Digitized by Google

nissait par section autour des bannières de chaque paroisse. Il en fut bientôt de même dans la partie de l'Allemagne qui avoisinait la France. Au commencement du XI^e^ siècle, la Flandre nous montre installé à la porte de ses églises le tribunal mixte des *jurés de la paix* à Valenciennes, à Tournay.

Les abords des églises se trouvèrent de la sorte convertis en salles d'audience, c'est-à-dire en lieux publics de disputes oratoires. Il fallut qu'un concile tenu à Rome en 1049, sous la présidence du pape Léon IX (ancien évêque de Toul, originaire d'Alsace), s'occupât de défendre à tout laïc d'exiger des coutumes, c'est-à-dire des redevances sous les porches des églises. Cela ne fut plus toléré que pour leurs évêques ou leurs représentants les voués.

En Allemagne l'autorité civile se mit à la tête de cette réaction civilisatrice. Les grands feudataires de l'empire se réunirent en 1044 pour proclamer ce qu'on appela une *loi de paix* avec des pénalités très-sévères, tandis qu'en France le clergé voyant le peu de succès de ses excommunications, transigea avec l'esprit querelleur de l'époque. Il ne fut plus défendu de se battre en duel que du jeudi soir au lundi matin de chaque semaine, avec obligation de jeûner le vendredi et de faire abstinence de chair le vendredi et le samedi. C'est ce qu'on appela la *Trêve de Dieu*, institution à laquelle le pape Urbain II donna son approbation au concile de Clermont en 1095, mais en exigeant que des prêtres seuls statuassent sur les infractions commises sous le titre d'*apaiseurs, paciarii*. C'était dénaturer l'esprit semi-laïc, semi-clérical des premières ligues de paix. Dans l'ouest de l'Allemagne on resta plus longtemps fidèle à cet esprit primordial. En 1081 une loi de paix publique

Digitized by Google

était proclamée à Liége sous l'inspiration de l'évêque Henri de Verdun, avec l'appui du comte de Namur Albert III. C'était une véritable trêve de Dieu, puisqu'elle interdisait à tous les habitants du pays de Liége de porter des armes depuis l'aurore du vendredi de chaque semaine jusqu'au lever du soleil du lundi suivant. Les nobles qui violaient cette paix se voyaient confisquer leurs fiefs; les serfs perdaient la main droite; nobles, bourgeois et serfs étaient en outre excommuniés, c'est-à-dire déclarés indignes d'être reconnus membres de l'Église de Jésus-Christ.

La mise en exécution de cette fédération pieuse était laissée à des *judices pacis* recrutés parmi les chefs des conseils de la cité de Liége et des villages voisins, et parmi les membres du clergé et de la noblesse du pays, *magistri consiliorum civitatis Leodiensis ac villarum clerus et nobiles patriæ Leodiensis.*

Ce tribunal mixte était chargé de recevoir les plaintes des victimes de violences qui se rendaient à la porte rouge du palais de l'évêque. Ils secouaient un large anneau de cuivre et par là ils arrivaient à obtenir un jour d'audience *ponere diem judicis pacis* du tribunal de paix. Au jour fixé pour le jugement de paix, l'évêque se rendait au chœur de l'église Notre-Dame et il prenait place au tribunal, ayant d'un côté les nobles du pays et de l'autre les chefs de la cité et des villages. L'affaire était exposée par le *haut parleur* de l'évêque, *prælocutor episcopi.*

Le tribunal choisissait deux hommes probes qu'il chargeait de s'enquérir de la vérité des faits. S'il y avait des témoins de la violence produits par le plaignant, l'inculpé pouvait les faire contredire par douze personnes qui prêtaient serment avec l'inculpé que

Digitized by Google

le fait reproché n'était pas vrai. S'il n'y avait pas de témoins à charge, le prévenu pouvait se disculper avec le concours seulement de sept conjureurs.

Mais particularité importante à noter, ces tribunaux de paix étaient une juridiction volontaire. L'inculpé pouvait la repousser. Dans ce cas s'appliquait le vieux dicton germain : la force prouve le droit, le *faust recht* le droit du poing. L'inculpé était tenu de se battre avec le plaignant à l'épée s'ils étaient nobles, au bâton s'ils étaient roturiers. Ce combat judiciaire avait lieu au Pré-l'Évêque, dans les environs du palais épiscopal, en présence des échevins de la cité, des juges de la paix et même de l'évêque. C'était à ce prélat qu'était réservé l'honneur de proclamer l'innocence de l'inculpé s'il tuait son adversaire et peut-être sa victime.

Nous nous sommes étendus sur les détails de cette procédure des juges de paix du onzième siècle parce que cette charte de paix de Liége est peu connue et parce que la vallée de la Moselle a pratiqué à la même époque des institutions analogues.

Ainsi jusqu'au milieu du treizième siècle les duels judiciaires ne pouvaient avoir lieu à Metz que dans la *Cour-l'Évêque* (place de la Cathédrale). C'était un droit des évêques de Metz qui devait provenir d'une charte de loi de paix. Ils présidaient à ces combats en champs clos du haut du balcon de leur palais épiscopal, quand les parties avaient refusé de se laisser juger par ce prélat assisté du comte et des échevins de Metz, sous le porche de la cathédrale, *in atrio ecclesiæ* devant le cimetière de l'église.

Metz, à l'inverse de Liége, ne peut pas exhiber sa charte de paix du onzième siècle qui est sans doute perdue. Peut-être notre vieille cité se contenta-t-elle

Digitized by Google

d'appliquer les lois de paix générales qu'à partir du douzième siècle les empereurs d'Allemagne firent voter par les assemblées politiques de leurs grands feudataires?

Henri V fit publier une paix publique en 1117. Il y en eut une autre votée à Ratisbonne en 1156 contre les nobles et en 1158 contre les serfs à Brescia, et à Roncaglia contre les bourgeois des cités.

Or puisque ces lois de paix étaient applicables à toutes les cités de l'empire d'Allemagne, Metz était donc tenue de l'appliquer et devait avoir dans son sein des fonctionnaires chargés de cette application. Nous ne les connaissons que sous leur désignation en vieux français *wardours de pais* ou *jureis de la pais*, ce qui semble la traduction du latin *conservatores pacis* des chartes de paix de Bavière et de Souabe, et *jurati pacis* des chartes du midi de la France.

Nous avons une charte que j'ai le premier démontré être datée de l'an 1215 qui porte pour intitulé : *reformation de la pais*. Cette expression suppose qu'existait une précédente loi de paix qu'il s'agissait de modifier.

La plus ancienne mention des jurés de la paix que j'ai découverte se trouve dans une charte non datée, mais passée par-devant Radulf, maitre-échevin. Nous avons eu deux maîtres-échevins qui portèrent ce nom; l'un vivait en l'an 1196, l'autre en 1205. Je penche pour l'année 1196, puisque je trouve les jurés de la paix concourant à un acte de l'an 1203 sous le maître-échevin A...

Comme ces *wardours de paix* étaient au nombre de treize à Metz, on les appela insensiblement *les treize jureis de la paix*, ainsi que cela est écrit formel-

Digitized by Google

lement dans l'atour de 1244 qui dit que *li treze jureis de la pais* sont *treize pour wardeir la pais de la ville*. Un acte du 25 avril 1222 les appelle déjà *treises jureis de Mez*, tandis qu'un atour de 1232 leur donne leur ancien titre de *wardours de pais*. La charte de franchises de la commune de Saint-Tron octroyée par le duc de Basse-Lorraine Henri III, en 1255, nous apprend que dans cette région les villes libres avaient pour juges des *magistri jurati*, indépendamment des *scabini* et du *scultetus*. A Aix-la-Chapelle une charte de franchise de 1286 mentionne des *judices scabini consules civium, magistratus*.

C'est la charte de réformation de paix de 1215 qui énumère les droits des *wardours de pais* messins, et détermine leurs devoirs. S'il se commettait un meurtre dans Metz les *wardours de la pais* en principe ne devaient pas s'en inquiéter. Les bourgeois messins avaient conservé des réminiscences de l'autorité du *pater familias*, en droit romain. Les parents du meurtrier avaient la faculté légale d'exécuter en secret celui qui venait de déshonorer sa famille par un assassinat. La loi messine allait même jusqu'à donner aux amis de la famille ce droit de justice patriarcale. On vous noyait le coupable au pont des Morts.

Si l'exécution n'avait pas lieu par les parents, les *wardours de pais* devaient se saisir de l'assassin pour le conduire devant les échevins en l'âtre de la cathédrale tout comme pour la loi de paix de Liége.

Quand un coupable avait été banni de Metz pendant une année, si à son retour il menaçait de se venger de ses juges et des plaignants, les *wardours de la pais* devaient requérir les abbés des six cou-

Digitized by Google

vents de bénédictins de Metz pour conseiller au banni de renoncer à ses projets et en cas de refus le conduire devant les échevins.

On sent dans cette intervention des six principaux membres du clergé messin le même esprit qui avait présidé à l'élection modifiée du maître-échevin par la charte de Bertram. Il est très-admissible que ce soit en cela que cet évêque avait créé la juridiction criminelle des Treize et peut-être est-ce lui, quoique rien ne le prouve, qui avait fixé le nombre de ces auxiliaires de la justice au chiffre de treize d'où ils tirèrent leur nom? Est-ce l'évêque qui les nommait? ou peut-être chaque abbé en nommait-il deux et le princier trois ? Plus tard ce fut les paraiges qui firent cette élection. Chaque paraige en nommait deux et le commun trois. Lorsqu'un pillage avait lieu en dehors de Metz parmi les habitants des faubourgs, ceux-ci devaient se plaindre aux *wardours de pais* qui cherchaient alors à obtenir du malfaiteur la réparation du dommage. En cas d'impossibilité ils autorisaient l'habitant du faubourg à se saisir d'objets appartenant au ravageur. Ils venaient ensemble en justice pour exposer le fait aux échevins et faire attribuer au lésé la propriété de l'objet saisi.

La charte de paix prévoyait un cas qui devait se présenter assez souvent. L'objet saisi pouvait ne pas appartenir à l'auteur du pillage, mais à une personne placée sous sa dépendance, un vassal ou un serf. Les *wardours de pais* avaient le devoir de procéder à une enquête sur cette question de propriété pour que les échevins pussent décider en connaissance de cause si la prise était bonne et loyale.

Digitized by Google

Si quelqu'un dans Metz frappait ses enfants, ses neveux ou ses cousins, il appartenait aux *wardours de pais* de voir si c'était dans un but de correction paternelle ou bien pour le plaisir de battre.

Les *wardours de pais* tout en étant les auxiliaires de la justice messine étaient chargés de surveiller les échevins. Nous verrons tout à l'heure où ce droit de surveillance devait conduire. Les *wardours de pais* avaient à s'assurer si le maître-échevin tenait régulièrement chaque vendredi ses audiences avec ses échevins. Quand ces magistrats n'avaient pas d'excuse légitime, ils étaient condamnés à une amende par les *wardours de pais*. Cette innovation, peut-être l'œuvre unique de Bertram, devait amener les treize à condamner les Messins à des amendes et à devenir leurs juges criminels.

Pour toutes les décisions à prendre par les *wardours de pais*, il n'y avait pas besoin de l'unanimité. C'était la majorité des voix qui l'emportait. En cas de partage ils devaient s'adjoindre l'évêque ou le chantre de la cathédrale : nouvelle disposition qui dénote la main d'un ecclésiastique et qui permet d'attribuer cet article à l'évêque Bertram.

Les *wardours de pais* avaient seuls le droit de paraître dans une mêlée un bâton à la main comme encore aujourd'hui les schérifs anglais. Mais il leur était interdit par la charte d'être porteurs d'armes offensives, même d'un couteau.

Les *wardours de pais* n'avaient pas d'appointements. Ils ne retiraient que l'honneur de leurs fonctions, et les jours d'audience les plaignants leur apportaient à boire et à manger à l'entrée de la cathédrale de Metz. Quant aux amendes édictées par les échevins, les gardes de paix n'y avaient point

Digitized by Google

part. Elles se partageaient en trois parties: un tiers en était adjugé à l'évêque, un tiers au comte impérial, un tiers à la cité. Telle était la situation sociale faite dans Metz aux *wardours de pais* par la loi de paix réformée en 1215.

Nous avons publié précédemment ce document si important pour la connaissance de notre histoire locale et pour l'étude de notre langue maternelle. Nous sommes le premier qui avons assigné une date à cette charte ; et nous avons dit qu'elle avait dû être rédigée dans les premiers jours de janvier 1215 à 1214 *more metensi,* l'année ne commençant qu'à Pâques chez les Messins au moyen âge.

Cette date de janvier 1214 (1215) a été acceptée, sans me citer, par les écrivains messins qui depuis nous se sont occupés de notre charte de paix. Mais il y a eu erreur de ma part et je tiens à la réparer pour que mes copistes corrigent la leur à leur tour. Cette loi de paix me semble avoir vu le jour dans le courant de septembre 1215, à la suite d'événements importants qui sont restés ignorés de nos historiens modernes.

L'empereur Frédéric II qui apporta à notre charte de paix plusieurs dispositions, était bien à Metz vers la fin du mois de décembre 1214, comme je l'ai dit. Il y nomma des arbitres à propos d'un procès concernant l'impôt de l'octroi communal *teloneum* dans une charte qui nous a été conservée heureusement [1].

Nous avons du même moment le diplôme par lequel Frédéric confirme les possessions du roi des

[1] Archives de l'ancien département de la Moselle, G. 60. Parch. Le sceau manque.

Digitized by Google

Danois Valdemar *datum apud Mezios per manum Conradi epi metensis. Anno Incarn. 1214.*

Le 3 janvier 1215, le roi des Romains était à Trèves. Ce fait est attesté par la signature apposée dans Trèves par Frédéric à la charte de confirmation des priviléges de la commune de Waltsassen, près d'Egra, rédigée par le chancelier l'évêque de Metz Conrad.

Le 6 janvier 1215 le roi des Romains était de retour dans Metz, où il présidait[1] une assemblée de partie des grands vassaux de l'empire à Metz, tenue sans doute dans l'intérieur du palais épiscopal; la *Cour d'or,* l'ancien palais gallo-romain des rois d'Austrasie et des empereurs des Francs, ayant été donnée depuis 936 à l'abbaye de Gorze qui en avait fait une maison de refuge.

Pendant ce temps, Othon, le compétiteur de Frédéric, soutenu par le saint-siége, était reconnu empereur par les bourgeois de Cologne et d'Aix-la-Chapelle, et il ne quittait pas les rives du Rhin, tandis que Frédéric s'éloignait de la vallée de la Moselle pour retourner en Allemagne. Le 11 février 1215 il se trouvait dans la ville de Halle, ce qui laisse supposer qu'il y avait longtemps qu'il avait quitté Metz où il ne s'était rien passé d'anormal entre l'Empereur et les bourgeois. Le 3 mai il revenait vers le Rhin présider, dans le château d'Andernach, au-dessous de Coblence, une nouvelle assemblée des principaux grands vassaux de l'empire. Il y fut décidé que l'on irait mettre à la raison les bourgeois d'Aix et de Cologne.

Après bien des pourparlers, les bourgeois d'Aix

[1] Chronique de Renier de Liége.

Digitized by Google

abandonnèrent le parti d'Othon, et le 25 juillet 1215 Frédéric était reçu par eux comme souverain. Aussi à titre de réciprocité leur délivra-t-il, le 29 juillet, une charte confirmant les priviléges municipaux de la cité.

Le 10 août l'empereur Frédéric entrait de même dans Cologne dont les bourgeois s'étaient laissé ébranler par les promesses du chef de l'Allemagne de confirmer aussi les franchises communales qu'ils s'étaient attribuées. Mettant à profit la vacance du siége épiscopal de leur cité, ils avaient depuis plusieurs années frappé de la monnaie au coin de la cité. Ils avaient en outre obligé tous les habitants, clercs et laïcs, à payer indistinctement les impôts. Ce qui nous semble si rationnel était alors exorbitant pour cette époque de priviléges et d'immunités. Frédéric qui voyait de quel côté était la science et qui avait pour chancelier un prêtre, l'évêque de Metz, ne crut pas pouvoir légitimer toutes les conquêtes démocratiques des bourgeois de Cologne. Il déclara le clergé de cette ville affranchi de toutes contributions par des chartes impériales. Frédéric ayant maté ainsi les bourgeois de Cologne se dirigea vers Metz où les bourgeois avaient de même prétendu faire partager au clergé messin le poids des dépenses communales. Nous avons déjà raconté comment en 1208 les Messins ayant reporté leur enceinte au delà de la Seille, avaient voulu faire contribuer le clergé local à cette dépense communale. Une saisie avait été opérée par la justice, mais elle avait été suivie d'une excommunication de la part de l'évêque Bertram. Cette peine, qui avait été exécutée dans toute sa rigueur, ne fut levée que lorsque les principaux magistrats messins eurent fait en

Digitized by Google

public une amende honorable. L'empereur Philippe de Souabe avait nommé pour arbitres deux ecclésiastiques étrangers et l'évêque de Metz, mais pas un bourgeois d'une cité voisine. Une sentence avait été rendue en 1209, et d'après cet acte le clergé messin fut proclamé dispensé de l'obligation de payer le moindre impôt et par voie de conséquence de concourir aux dépenses des fortifications de la cité, quoiqu'il fût obligé de prendre sa part à la défense de la ville comme les laïcs.

Cette décision était d'une partialité tellement criante que les Messins laissèrent s'écouler quelques années pour la considérer comme non avenue. Ils attendirent pour cela la mort de Bertram et l'éloignement de la cité de son successeur Conrad qui avait encore à surveiller l'autre siége de Spire et qui était appelé à la suite de l'Empereur par ses fonctions de chancelier. En 1215, à l'imitation des bourgeois de Cologne, les citains messins, comme ils se désignaient eux-mêmes, imposèrent de nouveau au clergé sa part dans les frais des nouvelles fortifications, de la *porte des Allemands* et de la *porte Mazelle*. Cette bourgeoisie peu endurante se composait en grande partie de gens de métiers qui s'étaient organisés en puissantes confréries ayant chacune son patron, sa chapelle, sa bannière, sa caisse de secours, son chef, son lieu de ralliement. Ces associations se sentaient fortes par leur union mutuelle; de plus, excités par les chevaliers, par les nobles du pays, par les membres des paraiges, les roturiers en 1215 avaient expulsé de Metz le haut clergé messin qui avait couru implorer l'assistance de l'Empereur.

Cette assistance ne pouvait faire défaut puisque le

Digitized by Google

chancelier était évêque de Metz; il ne put qu'appuyer les doléances de son clergé.

A peine les bourgeois de Cologne étaient-ils replacés sous l'autorité de leur évêque, que Frédéric accourut à la tête de ses vassaux dans la vallée de la Moselle. Les citains de Metz à cette nouvelle prirent les armes et volèrent derrière leurs remparts, chaque corporation étant chargée de la défense spéciale d'une tour. Les portes de la cité confiées aux gens des paraiges, aux nobles du pays, restèrent fermées aux émissaires impériaux.

Frédéric se voyant refuser l'entrée de Metz s'en alla avec sa cour s'installer dans la châtellenie de Hombourg sur la Rosselle, pendant que de sa personne il vint résider dans le palais que l'évêque de Metz possédait dans Saint-Avold.

Cet incident curieux de nos luttes communales nous est révélé par une charte que j'ai eu la bonne fortune de découvrir dans les archives de l'hôpital Saint-Nicolas de Metz. Cette pièce nous apprend que le XI des calendes de septembre (22 août) de l'année 1215 le roi des Romains Frédéric, se trouvant dans Saint-Avold, enjoignit par écrit aux échevins, aux maires et à la commune *universitas* de Metz d'avoir à restituer au clergé la part de l'impôt auquel la précédente sentence de décembre 1214 lui donnait droit. En même temps il avertissait les Messins qu'il venait de délivrer aux membres du chapitre de Metz une charte confirmant leur privilége d'immunité d'impôts. J'ai été assez heureux pour aussi rencontrer cette autre charte inédite. Elle est datée du X des calendes de septembre 1215 (23 août), à Saint-Avold. Ce document est dans un état de conservation qui laisse beaucoup à désirer pour plusieurs

Digitized by Google

mots du texte. Mais il m'a été donné de pouvoir restituer celui-ci à l'aide d'un autre parchemin non moins inédit qui porte une confirmation du privilége d'immunité donné par Philippe de Souabe en 1208 et que Frédéric II n'avait fait que recopier littéralement.

C'est lorsque cet empereur se trouvait à Saint-Avold qu'il adressa au maire et aux bourgeois de Marsal une lettre pour réprimer leurs exactions contre les moines de l'abbaye de Clairvaux qui de leur côté se prétendaient exempts de payer les droits imposés sur le sel.

Des bourgeois envoyés par la cité de Metz vinrent trouver l'Empereur à Saint-Avold et ils lui présentèrent la loi de paix réformée que les Messins venaient de rédiger. Frédéric II comme souverain de la cité, Conrad comme évêque, n'y apposèrent leur sceau à côté de celui de la cité que lorsqu'on y eut ajouté plusieurs clauses. La plus essentielle portait que de par l'Empereur toutes les frairies seraient abattues et les principaux chefs de la cité des nobles la plupart seraient condamnés au bannissement et leurs biens confisqués. L'un était membre du paraige de Port-Sailly, les autres exerçant des droits de seigneurs dans les villages voisins en avaient pris le nom tels que Pelerin d'Augny, Albert et Jacomin de Marly, Arnoult de Norroy.

Le chroniqueur Renier de Liége résume cette phase révolutionnaire de nos histoires communales par ces deux lignes trop laconiques : « Frédéric vint » de Cologne à Metz où il fit la paix entre les habi- » tans non sans dommage pour ceux qui lui avaient » fait de l'opposition. » C'est évidemment une allusion à la charte de paix réformée qui fut donc

Digitized by Google

rédigée au mois d'août 1215 et non pas au mois de janvier ainsi que nous l'avions cru d'abord.

Comme c'étaient les gens de paraiges qui avaient été à la tête de ce que le gouvernement d'alors appela des rebelles et des violateurs de la paix publique, ce fut surtout parmi la noblesse messine que durent sévir les *wardours de pais* pour les traduire devant le tribunal des échevins comme les simples roturiers, ce qui était une grande révolution dans le droit féodal, ainsi que nous l'avons déjà dit.

C'est la charte de paix de 1215 qui la première s'étend en grands détails sur cette institution judiciaire des *wardours de pais*. Nous devons faire remarquer que la charte ne fonde pas cette institution, mais qu'elle en parle comme d'un rouage administratif déjà mis en pratique depuis un certain temps dans la cité.

Nous avons vu que les treize jurés fonctionnaient déjà à Metz dès l'année 1196. Il est permis de supposer qu'ils ont été créés à la suite d'une commotion populaire qui éclata dans Metz. Or ces événemens n'ont pas manqué à notre malheureuse cité, surtout du jour que la brûlante question des investitures épiscopales fut posée entre la papauté et l'empire. Souvent des agents du gouvernement étaient envoyés pour ameuter la populace contre les prêtres et la presser à ravager le palais de l'évêque de Metz et à piller les greniers du Chapitre et des abbayes.

Nos annales insistent sur trois événements de ce genre. L'un se passa en 1075 sous l'évêque Herimann, ami de la comtesse Mathilde, la protectrice de Grégoire VII. Cent ans plus tard, en 1171, Frédéric de Pluvoise était obligé de s'enfuir devant les Mes-

Digitized by Google

sins qu'avait exaspérés la prétention de leur évêque à les faire participer malgré eux à la reconstruction de la cathédrale et à faire disparaître du même coup le beffroi communal et le forum messin. Il en résulta une telle perturbation parmi la population qu'elle ne put se mettre d'accord pour l'élection de son évêque. Après une année de vacance, en 1180, le pape nomma de sa pleine autorité au siége épiscopal de Metz un jeune Saxon qui était venu en Italie profiter de la découverte des fameux Pandectes et avait suivi avec profit les leçons du célèbre professeur Irnerius à Bologne. Ce jeune prêtre, si instruit en droit romain et en droit canon, était l'évêque Bertram dont nous avons déjà parlé. Il arriva dans Metz au moment où cette ville était très-agitée par le choix d'un nouveau maître-échevin. Le clergé avait rendu à la bourgeoisie la réciproque de l'élection épiscopale. Peut-être est-ce alors que Bertram conseilla de créer des *conservatores pacis* à l'imitation de l'évêché de Liége. Il y était d'autant plus poussé qu'il n'y a rien d'impossible à ce que les Messins eussent conservé des souvenirs et peut-être des traces d'une institution analogue qui dut fonctionner dans *Divodurum* quand cette cité était un municipe gallo-romain. Le Code théodosien, au titre *de pignoribus*, nous apprend qu'au quatrième siècle de l'ère chrétienne se voyait dans chaque municipe un *prefectus pacis*, un préfet de la paix. C'est ce fonctionnaire qui ensuite donna sans doute l'idée de créer les *defensores civitatum*, les défenseurs de la cité, charge que remplirent plusieurs évêques chrétiens. Au sixième siècle ces *prefecti pacis* se retrouvent encore employés en Orient, mais sous le nom grec d'ειρηναρχοι, chefs de la paix.

Digitized by Google

Bertram n'eut donc pas de mal d'implanter dans Metz cette institution en admettant qu'elle n'eût pas survécu aux vicissitudes politiques par lesquelles avait passé la capitale des Mediomatricks pour devenir capitale d'abord de l'Austrasie, puis de la Lotharingie, et enfin de la Mosellane.

Bertram ne voulut pas reconnaître l'autorité de l'Empereur ; celui-ci le fit chasser de Metz avec défense de reprendre possession de son siége épiscopal. Pendant que Bertram se retirait à Cologne, son palais de Metz et ses revenus de grains étaient en 1186 abandonnés, par l'agent impérial, en pillage à la populace messine.

Ce n'est qu'après la mort de Frédéric Ier que son successeur autorisa Bertram à rentrer dans Metz, en 1189, sans même que la cité eût à l'indemniser du pillage de sa demeure épiscopale. Peut-être fut rédigée en ce moment une loi de paix et en même temps on organisa le système des *conservatores pacis*.

En 1208, comme nous l'avons vu, il y eut lutte intestine entre le clergé et la population laïque de Metz à propos de l'impôt des fortifications. Il y eut saisie et pillage des greniers des chanoines, suivis d'une sentence arbitrale qui ordonna la restitution Les arbitres décidèrent même que si un bourgeois messin avait accepté en gage un objet ayant été la propriété d'un ecclésiastique de Metz, on devait rapporter cet objet au juge, c'est-à-dire au voué de la cité pour qu'il le fît restituer au propriétaire par les échevins. Il est singulier qu'on ne chargeait point de cette opération les *wardours de pais* qui existaient déjà, puisqu'on en parle en 1196.

Leur mission n'est pas nettement définie tout

Digitized by Google

d'abord comme elle le sera en 1215. Une charte du XII des calendes de janvier 1207 (20 décembre 1206) nous montre les *tredecim jurati civitatis mettensis* jouant le rôle de témoins authentiquant une donation faite à l'abbaye de Saint-Symphorien, près de Metz, comme le devaient faire de véritables scabins. L'acte donne même les noms de ces treize Messins.

Cette pièce de 1207, connue de nos historiens, a jusqu'à ce jour été citée comme le plus ancien titre où il soit fait mention des Treize. Notre découverte de l'acte de 1196 lui retire cette importance.

Une charte du 2 mai 1208 s'adresse à l'université des fidèles, aux jurés, *juratis*, aux villici et à l'université des citoyens de Metz. Un document de 1209, tiré des archives de l'abbaye de Sainte-Croix, dit qu'il a été déposé *in archa communi juratorum*.

Le maître-échevin Hugo, en 1215, s'adjoint les *jurés* pour prendre une décision au nom de l'université messine, tandis que la même année les *treize jurés* authentiquent avec le maître-échevin une donation faite à la cathédrale.

Nous ne saurions trop insister sur ce point capital démontré par la charte de 1215 et non encore remarqué, savoir, que les treize jurés n'étaient pas tout d'abord des juges mais des auxiliaires de la justice municipale pour la répression plus prompte des crimes contre les personnes et les propriétés.

Les treize jurés dans les premières années de leur création jouaient un rôle qui tenait à la fois du commissaire de police et du ministère public dans nos temps modernes. Aussi concouraient-ils à la confection des règlements de police. Ils présidaient à la levée des amendes et des impôts.

Digitized by Google

Quand et à quelle occasion les Treize se transformèrent-ils en magistrats? C'est en 1244 qu'ils commencèrent à statuer au criminel comme de véritables juges et qu'ils furent comme tels admis à partager les amendes. Le comte de la cité avait disparu à la suite d'événements que nous avons été le premier à raconter. Les Treize furent toujours, comme dit la charte de paix de 1244, reconnus constitués pour *Wardeir la pais de li ville*, mais ils touchèrent le tiers des amendes autrefois réservé au comte et ils prirent sa place au tribunal de la cité à côté des échevins.

Un acte de 1279 nous montre les Treize permettant d'actionner devant eux seuls pour les questions de vols et d'attaques à la propriété foncière. C'était un empiétement sur la compétence des échevins.

Insensiblement les Treize furent amenés à statuer au civil, mais seulement sur les questions de saisie et d'expropriation forcée.

A la fin du treizième siècle ils formaient le véritable tribunal criminel des Messins, une espèce de jury annuel dans lequel les Messins étaient jugés par leurs pairs.

Les Treize portaient alors, comme le conseil des Dix de Venise, une robe de velours mi-partie noir et rouge. Ils se donnèrent un sceau de justice que j'ai le premier découvert non pas au bas des sentences, mais authentiquant des actes secrets de la municipalité.

Voici la reproduction exacte d'un des rares spécimens les moins mutilés de ce sceau que le populaire messin appelait le *scel aux causes*.

Digitized by Google

De même que le sceau communal de Metz que nous avons déjà fait connaître, le sceau de la justice messine avait un cachet clérical, il représentait saint Étienne debout avec son caillou et la palme du martyre d'une main, l'évangile de l'autre ; et saint Clément, le premier évêque de Metz, tenant en laisse avec son étole le graoully, le symbole du paganisme.

Saint Étienne, patron de la cathédrale, représentait la cité de Metz; saint Clément, le premier apôtre des Médiomatricks, représentait tout le pays messin. La légende nous met au courant de l'usage auquel était destiné ce sceau dès le treizième siècle :

Digitized by Google

✝ S(igillum) IVSTICIE ✱ METENSIS ✱ ADLITERAS ✱ INCLVSAS ✱. Sceau de la justice messine, pour les lettres closes.

Ce sceau avait de plus que celui de la cité un contre-scel, représentant l'apôtre saint Paul le glaive à la main et en légende S. (igillum) *Secretum*. Le style de l'arcade ogivale sous laquelle est placé le saint et le caractère des lettres, nous apprennent que ce contre-scel est relativement plus récent que le sceau de justice qui nous semble avoir été gravé au douzième siècle, peu de temps après le sceau communal. Saint Paul était le patron du Chapitre de la cathédrale.

Digitized by Google

Ce qui explique que l'on n'a pas trouvé beaucoup d'empreintes de ce sceau, c'est que les dossiers des sentences des Treize ne nous sont point parvenus. C'est une grande perte, puisque c'est là que se trouvait le commentaire complet du droit anté-coutumier méssin.

Un atour du 21 janvier 1373 nous apprend que les Treize, quoique devenus uniques juges au criminel et touchant par suite les amendes, avaient jusqu'alors continué à percevoir des gâteaux, de l'huile, des couteaux et les harengs nouvellement apportés comme ils le faisaient quand ils n'étaient que *wardours de pais*. Ce droit leur fut ôté. Néanmoins ils gardèrent quelque chose de leur point de départ comme gardes de paix ou apaiseurs. Ils chargeaient l'un d'entre eux de se tenir les jours d'audience sur la *place du palais*, non loin de la *pierre aux huchements*. Et là, *coram populo*, ce Treize accueillait tous les plaideurs qui se présentaient et il devait faire tous ses efforts pour les renvoyer conciliés. En cas d'insuccès il les renvoyait devant les Treize ou devant les échevins, suivant la question en litige.

Sur une partie de l'emplacement de l'ancien forum de Metz, au couchant de la *pierre aux huchements*, fut élevée une chapelle en l'honneur de saint Gall, vers l'an 800 et qui servit pendant des siècles de lieu de sépulture aux évêques. C'est dans cette chapelle que les évêques, la veille de la Chandeleur, c'est-à-dire le jour de l'élection des Treize, recevaient le serment de ces magistrats.

Ils leur prononçaient une allocution formulée d'avance; nous ne connaissons que celle qui était encore pratiquée au seizième siècle[1].

[1] Chronique de Lahière.

Digitized by Google

Vous jureis par le sairement qu'on ait célébreis sur cest aultez que vous porteres et uzereis cest presente année de votre office, de la trezorie bonnement et lealement à l'onnour et au prouffit de la cité et que vous gardereis et maintanreis les atours et ordonnances de la cité a vostre bon pouoir saulf le grand Atour [1] et l'atour du mariage.

Notre chroniqueur Philippe de Vigneules nous a heureusement conservé *in extenso* le serment, « quel sairment iceulx *Trese jurés* sont tenus de faire et qu'ils font tous les ans à la *Purification nostre Dame* en entrant en leur office. » [2]

Premier jurent iceulx *Treses* sur les Sainctes Evangiles de Dieu qu'ilz garderont et saulveront de tout leur povoir monseigneur l'Evesque de Mets, son corps, son honneur, sa justice spirituelle et temporelle. et tous ses biens par tout où ilz porront, en bonne foy.

Item, qu'ilz aideront a deffendre en touttes le manières qu'ilz porront la franchise de la sainte Eglise de Mets et de l'eveschié de Mets et la juridiction spirituelle et les droitz monseigneur l'Evesque : et deffenderont à leur povoir les empeschemens si on en ait nulz fait, ou si on en faisait nulz.

Item qu'ils soient aidant à monseigneur l'Evesque et à ses lieutenans par quoy les devises soient accomplies et que les rendaiges soient faites ainsi que les bonnes gens l'ont commandé et commanderont en leur testament.

Item que monseigneur l'Evesque, ses hostelz et ses biens, sa court, l'Official de Mets, ses clercs, ses chevaliers, ses escuiers qui sont à ses robes et toute sa maignie soit bien esxuriez en jusques à la Chandelleur qui serait d'or en ung an. Et est cest esxurement escript dans les tables du clerc.

Item que ceulx qui amoineront sel des salines monsei-

[1] Œuvre d'une révolution démocratique qui dura l'année 1405.
[2] Chronique de Metz, par Philippe de Vigneules.

Digitized by Google

gneur de Mets soit exsuriez en jusques à la Chandelleur qui or vient en un an.

Item qu'ilz feront et maintiendront justice bien et loialement toute l'année en laquelle ilz seront entrés.

Item qu'ilz feront esxurier de viij jours à aultres ceulx que monseigneur l'Evesque dessusdit, et ses lieutenans leur requerront à leur povoir, à la sauveté de la ville.

Item que toutes les fois que messire l'Evesque ou ses Officials ou aultres ses lieutenans les requerront de constraindre les chanoines de Sainct-Saulveur, de Sainct-Thiebault, et les abbés et les abbesses, les moines et les nonnains de Mets et des bourgs de Mets de chanter en leurs églises et de faire le service nostre seigneur qu'ilz les aideront à constraindre en touttes manières qu'ilz porront à ce que le service de nostre Seigneur y soit fait.

Item que de nulz plaits entamés, ou commenciés, ou à commencer par devant les ordinaires ou leurs Officiaulx, ilz ne s'en mesleront ne ne feront estainchier.

Item qu'ilz ne mettront mains à nulz clercs ne à nulles personnes de Sainct Eglise qu'ilz ne les rendent aux ordinaires tantot qu'ilz sçauront qu'il soit personne de Saincte Eglise ou qu'ilz en soient requis et qu'ilz n'en feront point de justice.

Item que si les dits ordinaires mettoient mains à leurs clercs ou à leurs notaires ou à aultres personnes de Saincte Eglise ou à aultres procureurs de la court pour leurs meffaits que les *Treses* en soient aidant ausdits ordinaires et qu'ils ne subtiennent nulz tant que justice se fasse.

Item qu'ilz ne feront nulluy absoudre par force de nulle sentence desdits ordinaires.

Item qu'ilz ne feront nulles alliances entre eulx, ne ne souffriront à leur povoir que nulles alliances soient faictes à duc, ne à comte, ne à nulz seigneurs ne entre les citains de Mets ne entre les manans de Mets que Monseigneur l'Evesque de Mets n'en soit s'il luy plait.

Digitized by Google

Philippe de Vigneules, sans indiquer la source de ce document, termine sa citation en disant : Tous lesquels articles cy devant escripts sont anciennement esté ordonné et par meure délibération et bon advis institues. » Et chaque Treize prêtait serment l'un après l'autre sur le livre des évangiles. La chapelle Saint-Gall fut démolie en 1609 ; la cérémonie de la prestation du serment des Treize entre les mains de l'évêque eut lieu désormais dans l'intérieur de la cathédrale, dans la chapelle Saint-Nicolas, le jour de la Chandeleur, mais la veille cette prestation de serment avait eu lieu dans l'intérieur de la nouvelle chapelle Saint-Gall, reconstruite dans les bâtimens de l'évêché.

Les citoyens messins tenaient de leur côté à revendiquer leur intervention dans l'élection de leurs magistrats criminels. Nous avons présumé tout d'abord, puisque la charte de 1215 n'en dit rien, que les *wardours de paix* avaient d'abord été élus par les six abbés bénédictins du pays et par le Princier, sinon par l'évêque. Les paraiges reprirent ce droit d'une façon indéniable, puisque l'atour de jeudi, après l'apparition de 1346, modifie le droit d'élection des Treize par les paraiges. Il était passé en usage que le maître-échevin devenait chaque année premier Treize, c'est-à-dire le président du tribunal. Les autres membres, au lieu d'être élus tous les ans ne devaient plus l'être que tous les dix ans, en ce sens que les paraiges nommaient un Treize qui avec le maître-échevin renouvelaient l'assemblée.

Nous avons une charte par laquelle, à la date du 5 octobre 1393, l'évêque Raoul de Coucy vendit pour 6,000 livres aux citoyens de Metz la faculté d'élire eux-mêmes pendant huit années treize bonnes per-

Digitized by Google

sonnes « y dones et suffisans que on veult dire vulga-
» lement les *Treize jureis de Metz* à la condition
» qu'ils seraient de lignage de père et mère, âgés de
» 20 ans et qu'ils prêteraient serment à l'évêque
» comme ils avaient usé et accoutumé de le faire. »

En prenant cet acte à la lettre on pourrait croire que c'était l'évêque qui élisait les Treize; rien n'est moins démontré ; bien au contraire, puisque nous voyons les paraiges en possession du droit d'élire les Treize dès 1346. Seulement il est incontestable que les *Treize jurés de Metz* n'ont jamais pu entrer en fonctions sans au préalable avoir prêté serment entre les mains de l'évêque. Ce prélat, omnipotent en matière religieuse, se reconnaissait-il le droit de ne pas admettre à la prestation de serment les Messins qui lui paraissaient indignes? L'acte de 1393 prouve que cette hypothèse ne serait pas exagérée, puisque Raoul, digne membre de la fière famille de Coucy, repoussait comme indigne de remplir cette fonction tout Messin qui n'était pas noble de père et de mère.

A partir de l'année 1393, les paraiges formèrent une liste de quatre candidats chacun, ce qui donnait vingt noms appartenant à l'aristocratie, tandis que le commun n'avait le droit que d'indiquer six candidats. Ces vingt-six noms étaient placés dans un chaperon et on tirait au sort treize noms qui formaient le tribunal de première instance des Messins pour l'année. Le maitre-échevin venait proclamer cette élection du haut de la pierre aux huchements. Cet usage antique s'exécutait encore en l'an 1517.

Vers le même temps la forme de l'élection des Treize avait été encore modifiée. Je constate qu'en l'an 1537 on choisissait huit Treize dans les paraiges et trois dans le commun: comme il en restait encore

Digitized by Google

deux à élire, ce droit était attribué aux paraiges à tour de rôle.

Lorsque Metz fut annexée au royaume de France, les paraiges disparurent et le peuple messin rentra en possession du droit d'élire des juges. Ce retour à l'ancien état de choses dura un siècle, jusqu'en 1640, époque à laquelle le tribunal messin des Treize fut remplacé par un bailliage français comme tribunal civil et par une cour de parlement comme juridiction criminelle. Le territoire de la banlieue de Metz, sur lequel s'exerçait immédiatement la compétence du tribunal des échevins et du tribunal des Treize, resta connu dans le populaire sous le nom de *ban des Treize*. Il était indiqué par des bornes aux armes de la ville, quelques-unes existent encore à *Queuleu*. Deux cents ans plus tard le parlement et le bailliage de Metz devaient disparaître eux-mêmes devant l'institution des cours d'assises et des tribunaux de première instance.

Cela nous amène, en terminant, à comparer notre ancien tribunal et nos échevinages avec le jury moderne.

Les Médiomatricks reçurent des Romains les *Judices selecti* et *jurati* inscrits sur l'*album* du président de la province. Cette institution, qui rappelle beaucoup l'institution du jury, fonctionna plusieurs siècles à *Divodurum* et ne fit que se transformer sous Dioclétien avec les *judicis pædanei*. Les décisions des *Rachimbourgs* des Francs n'étaient pas autre chose qu'un jugement par ses pairs. C'étaient de véritables *Rachimbourgs* qu'Alfred-le-Grand réorganisait quand il créa dans chaque canton un tribunal composé d'hommes libres ou de francs tenanciers..... Tous les auteurs anglais sont unanimes à reconnaître, dans

Digitized by Google

cette organisation, l'origine de cette grande institution du jury à laquelle le peuple anglais attribue le maintien de ses libertés nationales et la bonne administration de sa justice. Aussi la *charta magna* que les barons forcèrent Jean-sans-Terre de leur signer en 1215 renferme l'article 46 qui stipule qu'aucun homme libre ne peut être arrêté en Angleterre, emprisonné, dépouillé de ses biens, ou mis à mort que par le jugement de ses pairs.

C'est ce titre de pairs que la coutume de Metz, article 7, titre II, donne aux échevins comme étant les égaux du maître-échevin. On retrouve ce nom de *pares* donnés dans plusieurs chartes à nos *scabini* de Metz, d'où quelques écrivains ont cru devoir faire dériver le mot de l'institution des *paraiges messins.*

Quoi qu'il en soit, les *scabini,* qui étaient chaque année élus par les autres bourgeois pour statuer sur les procès civils et criminels, présentaient une analogie certaine avec les jurés modernes. Seulement on ne voit pas que nos aïeux aient exercé le principe de la récusation non motivée.

Dans les villages régis par la loi de Beaumont ces *jurati* élus chaque année par les habitants étaient bien aussi de véritables jurés.

On pourrait même admettre que l'institution des *Treize jurés* de Metz, transformée en tribunal criminel vers l'an 1215, n'a pas été autre chose qu'une copie de la loi de Beaumont que les Messins voyaient pratiquer à quelques lieues de leurs remparts, du côté de Briey et de Pont-à-Mousson.

Nos *Treize jurés* messins élus chaque année formaient bien un tribunal criminel recruté au sein de la population comme le jury, mobile, impressionnable comme lui. Nos jurés messins étaient au nombre de

Digitized by Google

treize, y compris leur chef, qui jouaient le rôle de président chaque mois à tour de rôle; c'est le chiffre du jury moderne avec le président de la cour d'assises.

Nos *Treize jurés*, d'après les quelques sentences qui nous sont parvenues ne motivaient pas leurs décisions comme notre jury moderne; et comme lui ils ne voyaient pas leur sentence frappée d'appel. Le maître-échevin seul avait ce droit et encore était-ce une exception, quand il rencontrait par hasard un condamné qu'on conduisait au pont des Morts pour le jeter à la Moselle dans un sac, ce qu'on appelait faire un *voyage à Noyon*.

Ainsi avec ses *Treize jurés*, avec ses *échevins* élus par chaque communauté, le pays mosellan pratiquait le système du jury au moyen âge en même temps que les Anglais. De son côté la Lorraine avait une institution se rapprochant du jury dans ses échevinats. La charte d'affranchissement de Commercy porte en 1324 : Ly maire et ly echevins tanront la justice de tous plais et de toutes querelles qui seront entre leurs bourgeois et leurs manans, et devront jugier de tout ce qui en droit sera mis sur eulx. Ayant été mis à la loi de Beaumont en 1245 Nancy avait depuis lors son tribunal électif d'échevins qu'on appelait vulgairement *le change*. Il jugeait même les nobles accusés. Les chevaliers lorrains accusés d'un méfait n'étaient donc point jugés par leurs pairs, mais par des roturiers; en échange la chevalerie réunie en assises statuait sur l'appel de ceux-ci. Les Lorrains avaient encore une autre espèce de jury, mais qui était spéciale à la noblesse. Des nobles lorrains réunis en assises formaient ce qu'on appelait la cour du duc de Lorraine. Ces assises

Digitized by Google

se tinrent d'abord partout où le prince résidait, mais par la suite des temps il y eut des assises à Saint-Mihiel pour la Lorraine, à Épinal pour les Vosges et à Vaudrevange pour l'Allemagne. Le plus ancien document date de 1061, *Consilio atque judicio nobiliorum meorum confirmavi,* dit un duc de Lorraine, à propos d'une question religieuse tranchée par le pape Nicolas. Les assises se tenaient parfois à Nancy pour statuer sur des questions de successions féodales, comme nous l'apprend un jugement rendu le 20 janvier 1526 et concernant les villages du *Ban-Saint-Pierre, Vaucremont, Villers-Stoncourt, Autrey, Servigny, Hameling, Plappecourt* et *Chanville.*

Nous savons d'après un règlement de l'an 1622 comment se tenaient les assises de la Lorraine allemande, c'est-à-dire la cour d'appel d'où ressortissaient tous les échevinages des vallées de la Sarre, de la Nied et de la Rosselle. Il y avait six sessions : la première avait lieu à Vaudrevange, le cinquième lundi après l'Epiphanie ; la seconde, le lundi avant la semaine sainte ; la troisième, le cinquième lundi après la Quasimodo, c'est-à-dire en moyenne le lundi avant la Pentecôte ; la quatrième session avait lieu le sixième lundi après la Pentecôte ; la cinquième session, le cinquième lundi après la Saint-Barthelemy ; la sixième, le cinquième lundi après la Saint-Martin.

Les chevaliers lorrains allemands qui composaient ces assises étaient les seigneurs de Morhange, de Forbach, de Freistroff, de Pappelsdorff, de Hansiny, de Bérus, de Warsberg, de Strombourgh, de Schmitbourg, de Radendorff, de Créhange ; les abbés de Villers-Bethnach, de Bouzonville, de Tholey, de Saint-Vincent-de-Metz, de Longeville-lès-Saint-

Digitized by Google

Avold, de Métloch ; les abbesses de Sainte-Marie-de-Metz, de Freistroff, de Wadgasse; les prieurs d'Amange, de Rozérieulles ; le prévôt de Marienfloss.

Les assises de la chevalerie lorraine furent supprimées en 1634 par Louis XIII.

C'est un jésuite italien qui le premier fit connaître sur le continent l'institution du jury anglais. Il s'appelait le père Daniel Bartholi. Dans une *Histoire de la compagnie de Jésus*, il divisa les missions de la société par pays d'infidèles et en fit autant de volumes. L'Angleterre figurait en tête. Dans ce volume qui parut en 1667, Bartholi raconte la condamnation à mort d'un missionnaire de la compagnie qui fut traduit devant un tribunal extraordinaire composé d'employés du gouvernement. Il n'en eût pas été de même, dit Bartholi, si notre missionnaire eût été traduit devant les tribunaux ordinaires qui se composent de la manière suivante. Et dans une vingtaine de lignes cet habile prosateur italien, précurseur de Machiavel et Manzoni, décrit très-nettement l'institution du jury anglais. Cet ouvrage imprimé à Rome a été traduit en latin à Lyon en 1671 et l'institution du jury a pu enfin se faire jour parmi les érudits et les jurisconsultes français. Le président Montesquieu, cent ans plus tard, donna à cette institution anglaise l'appui de sa plume incisive dans son beau livre si persécuté alors et qu'on appelle aujourd'hui « l'immortel ouvrage de l'*Esprit des lois.* »

Montesquieu avait séjourné pendant deux années en Angleterre pour y étudier en jurisconsulte les mœurs et les institutions de ce peuple si avancé au point de vue des libertés publiques. C'est ainsi que

Digitized by Google

l'auteur de l'*Esprit des lois* put remarquer l'analogie qu'il y avait entre le jury anglais et les juges romains. « A Rome, dit-il, les juges prononçaient seulement » que l'accusé était coupable d'un certain crime et la » peine se trouvait dans la loi. De même en Angle- » terre les jurés décident si l'accusé est coupable ou » non du fait qui a été porté devant eux et s'il est » déclaré coupable le juge prononce la peine que la » loi inflige pour ce fait et pour cela il ne lui faut » que des yeux.

» La puissance de juger ne doit pas être donnée à » un sénat permanent, mais exercée par des per- » sonnes tirées du corps du peuple dans certains » temps de l'année de la manière prescrite par la » loi pour former un tribunal qui ne dure qu'autant » que la nécessité le requiert.

» Il faut même que dans les grandes accusations » le criminel concurremment avec la loi se choisisse » des juges ou du moins qu'il en puisse récuser un » si grand nombre que ceux qui restent soient » censés être de son choix.

» Il faut même que les juges soient de la condi- » tion de l'accusé ou ses pairs pour qu'il ne puisse » pas se mettre dans l'esprit qu'il soit tombé entre » les mains de gens portés à lui faire violence. »

Ceci était placé sous la rubrique *Constitution d'Angleterre*. Dans un autre chapitre intitulé de la *Puissance de juger dans le gouvernement de Rome*, Montesquieu reconnaît plus ouvertement la similitude du jury anglais avec les institutions romaines, quoiqu'il ait dit en plaisantant que les libertés anglo-saxonnes avaient été trouvées dans les bois de la Germanie. « Chaque année, poursuit Montesquieu, le préteur formait une liste *album judicum* ou

Digitized by Google

tableau de ceux qu'il choisissait pour faire les fonctions de juges pendant l'année de sa magistrature. On en prenait le nombre suffisant pour chaque affaire. Cela se pratique à peu près de même en Angleterre. Et ce qui était très-favorable à la liberté, c'est que le préteur prenait les juges du consentement des parties. Le grand nombre de récusations que l'on peut faire aujourd'hui en Angleterre revient à peu près à cet usage. Ces juges ne décidaient que des questions de fait. A Rome les préteurs étaient annuels et les juges n'étaient pas même pour un an, puisqu'on les prenait pour chaque affaire. On a vu plus haut combien cette disposition était favorable à la liberté. »

C'est à Montesquieu en 1748 qu'appartient l'honneur d'avoir le premier en France préconisé l'institution du jury anglais. Aussi l'*Esprit des lois* fut-il l'objet de critiques de la part de la magistrature française et ce livre dut s'imprimer en cachette. On reprocha à l'auteur de ne pas aimer sa patrie. « L'Anglais, dit-on, doit » être flatté en lisant l'ouvrage de l'*Esprit des lois*, » mais cette lecture n'est capable que de mortifier » les bons Français. »

En 1769, Emmery, alors simple avocat, osait faire devant l'Académie de Metz un examen de la loi observée chez les peuples qui donnent aux juges des assesseurs choisis. Et Lacretelle communiquait à la même Société en 1786 ses « Réflexions sur la réforme des lois criminelles », travail qui complétait les critiques que cet avocat avait fait connaître en 1782 sur l'institution du ministère public.

La dernière heure des Parlements en France allait sonner. Le décret du 3 novembre 1789 décidait qu'ils resteraient en vacances, et le 24 mars 1790 parut

Digitized by Google

le décret qui décidait que l'ordre judiciaire en France serait reconstitué en entier.

L'Assemblée nationale décida, le 31 mars, qu'avant de régler l'organisation du pouvoir judiciaire les questions suivantes seraient discutées et décidées :

Établira-t-on des jurés? etc.

L'Assemblée nationale entendit les voix éloquentes et autorisées des Thouret, Duport, Tronchet, et le 30 avril elle votait un décret portant : 1° qu'il y aurait des jurés en matière criminelle; 2° qu'il n'en serait point établi en matière civile.

C'est ainsi que le jury passa des Romains en Angleterre et en France, et de ces pays en Allemagne.

Amans de Metz.

Tous les écrivains messins jusqu'à ce jour ont considéré Bertram comme le fondateur des Amans de Metz. Et cependant il en est ici comme des Treize *wardours de paix ;* ces Amans sont bien antérieurs à l'arrivée de Bertram à Metz.

Avec un peu de recherches dans le passé, il m'a été possible de retrouver leur point de départ dans les institutions que nos ancêtres, les Médiomatricks, reçurent des Romains.

Ceux-ci avaient pour coutume de porter pendues à la ceinture des tablettes enduites de cire sur lesquelles on traçait avec la pointe d'un stylet tout ce que l'on trouvait bon d'inscrire. Ces carnets étaient empilés dans un coffre *arca*. Le droit romain avait accepté cet usage comme légal, et, en certains cas,

Digitized by Google

ces tablettes servaient de preuves pour des marchés et le plus souvent comme manifestation de dernière volonté.

La découverte du manuscrit mutilé des Institutes de Gaïus nous apprend que les vieux Romains avaient imaginé des obligations littérales, qui n'existaient qu'à la condition d'être rédigées par écrit.

Le luxe introduisit une modification importante dans cet usage de tenir des archives domestiques.

Les Grecs passent pour avoir inventé l'art d'écrire aussi vite que la parole, la tachygraphie. Les Latins l'ont perfectionné en inventant des signes qui représentaient des syllabes entières, signes que l'on appela *notæ*. L'écrivain qui possédait ce talent en reçut le nom de *notarius*, d'où le mot français notaire, qui depuis a changé de sens. Par opposition le scribe qui rédigeait les actes en caractères alphabétiques s'appelait, chez les Grecs, un chirographe, qui écrit avec sa main, ce qu'en latin on a traduit par l'équivalent *amanuensis*, expression que nous trouvons, pour la première fois, dans Suétone.

Tout homme politique avait, parmi ses esclaves, un *notarius*. Cicéron avait le fameux Tyro, qui a laissé son nom aux abréviations dites *notæ tyroniennes*. Chaque personnage était toujours suivi de ce que nous appellerions un secrétaire, un *amanuensis*. Mais les pauvres gens avaient pour ressource d'aller près de l'agent comptable que chaque cité chargeait de percevoir les impôts. Ces fonctionnaires écrivant les noms des contribuables sur des tables de bois blanc, en avaient reçu le nom de *tabularii*. Une loi d'Ulpien nous apprend [1] qu'ils

[1] Digeste. — T. *de tabulis exhibendis*.

Digitized by Google

avaient le droit d'écrire les testaments des particuliers.

Chaque cité comptait en outre, parmi ses employés, un *amanuensis,* un *calligraphe,* chargé de mettre par écrit les décisions de la curie, les événements de la localité et les noms des habitants. Comme ces réunions de documents renfermaient l'exposé des choses et des faits, des *res* et des *gesta* du pays, on les intitula *resgesta,* d'où est venu le terme de registre. Le tout était rangé dans un coffre, *arca* ou *scrinium,* et ce gardien des *gesta municipalia* était dénommé *arcarius* ou *scriniarius,* d'où est dérivé le titre d'archiviste. Il passa en habitude de relier par des ficelles les tablettes domestiques avec les actes municipaux; c'était ce qu'on appelait *adligare ad gesta municipalia.*

Cette annexion de documents privés à des titres publics devient une obligation légale pour certains actes de la vie civile, tels qu'une adoption, une reddition de comptes de tutelle. Constantin, dans un but fiscal, alla plus loin. Il exigea que toute donation, pour être valable, fût écrite dans le corps des registres municipaux, dans le sein, *in sinu,* des *acta.* Aussi appela-t-on cette transcription une *insinuatio ad acta.*

Pour qu'un titre pût faire foi en justice, il ne suffisait pas qu'il ait été enregistré parmi les actes du municipe, il fallait en outre que l'insinuation ait eu lieu au moins en présence de trois membres de la curie.

En sa qualité de municipe gallo-romain Metz eut des archives où les Médiomatricks furent conviés à déposer leurs titres, que rédigeaient leurs *amanuenses.* Pourquoi faut-il qu'Attila ait livré aux flammes notre vieille cité et ses actes municipaux?

Digitized by Google

Sans ces hordes dévastatrices nous connaîtrions dans ses moindres détails l'histoire du pays mosellan. Les Francs remplacèrent les Romains à la tête de l'administration et ils conservèrent l'usage de l'*alligatio ad gesta*. Les formules d'insinuation retrouvées dans les cartulaires de l'abbaye de Fulde et des abbayes Saint-Arnould et Saint-Vincent à Metz nous montrent l'*alligatio* et les *gesta* encore pratiqués sous les derniers Mérovingiens, avec le concours de l'*amanuensis* municipal pour les donations et même pour un mandat. Ces formules mentionnent les cités d'Angers, de Tours, de Bourges, mais elles s'appliquent aussi à l'Austrasie. Marculf, le rédacteur d'un recueil de formules, était un moine mosellan qui vécut à Metz, à Toul et à Trèves vers l'an 650. Une charte concernant l'abbaye de Prüm, près de Trèves, et datée de l'an 804, nous montre que, même sous les Carolingiens, les cités du pays mosellan avaient conservé leurs curies, leur défenseur et leur *amanuensis*. Ceci est confirmé par le livre des *Traditiones* de l'abbaye de Vissembourg, qui nous montre un *amanuensis* transcrivant dans les *gesta municipalia* du pays des actes de donations de biens situés dans les vallées de la Sarre, de la Seille et de la Moselle en l'an 699.

Un *amanuensis* du nom de Ludwinus, en l'an 700, transcrit et insère aux actes municipaux de Metz une donation faite à l'abbaye de Gorze de biens-fonds situés sur les bords de la Sarre. Le cartulaire de la même abbaye de Gorze nous montre dans ses fonctions d'*amanuensis* en 760 un prêtre qui était en même temps lecteur. Ce greffier municipal messin eut pour successeur un *amanuensis* du nom d'Haruvos qui exerçait encore cette fonction en 848.

Digitized by Google

Metz semble avoir eu plusieurs *amanuenses* à la fois. En même temps qu'Haruvos, était *amanuensis* à Metz en 835 un prêtre du nom de Rigbrandus. Cet office était occupé en 849 par un nommé Hildemann, en 851 par l'ecclésiastique Arleleus.

C'était tellement bien une fonction qu'en 857 le prêtre Godefroid déclare, au bas de l'acte rédigé par lui, qu'il n'a procédé à l'insinuation de la donation faite à l'abbaye de Gorze qu'avec l'autorisation de l'*amanuensis* Haymenga.

En 865 la charge d'*amanuensis* de la cité de Metz était entre les mains d'un nommé Engelbert. Le P. Sirmond a trouvé dans les archives de l'abbaye Saint-Arnould de Metz les recueils des formules usitées par ces amans messins. Ce savant jésuite a publié ces documents de droit carolingien en se gardant bien d'en indiquer le lieu d'origine, craignant les revendications de nos bénédictins [1]. Ce recueil est daté par une lettre de Robert, évêque de Metz, qui vivait en 886. Baluze a publié, sans l'emprunter, un formulaire de l'abbaye Saint-Vincent, daté par une lettre d'Advence, vers 870.

A partir de la fin du neuvième siècle les rédacteurs d'actes publics semblent délaisser le titre d'*amanuensis* pour prendre celui de *notarius,* qui était d'un rang plus élevé, supposant plus d'habileté. S'était développée la coutume d'introduire, dans les lettres principalement, des signes secrets, des notes, soit au milieu du contexte de l'écrit, soit autour de la signature. On commençait à se défier des faussaires. En outre s'établissait l'usage d'écrire

[1] Plusieurs manuscrits empruntés par le P. Sirmond aux archives religieuses de Metz sont aujourd'hui en Angleterre.

Digitized by Google

sur une même feuille de parchemin l'acte en double, séparé seulement par le mot *cyrographe,* écrit en majuscules. On coupait ce mot et l'acte ne faisait foi qu'à la condition de rapporter les deux parties du parchemin, qui prenait alors le titre de *scindula scedula,* d'où nous avons fait le mot cédule. Pour ces derniers écrits on continua à se servir de l'alphabet sans abréviation, mais le titre d'*amanuensis* disparut des actes pour faire place à un autre, qui est resté dans notre langue, celui de *cancellarius,* chancelier.

Dans les audiences des jurés gallo-romains le greffier se tenait à la disposition du public, derrière une balustrade supportée par des barreaux, en latin *cancelli.* C'était cette balustrade contre laquelle s'appuyaient les plaideurs et leurs avocats. Cicéron nous parle, à plusieurs reprises, des *cancelli forenses,* des barreaux du forum, témoins de ses triomphes oratoires. Ce sont ces *cancelli* qui ont valu le nom de *barreau* à l'ordre des avocats en France.

L'usage vint d'appeler *cancellarii* les fonctionnaires qui, protégés par les *cancelli,* transcrivaient à la fois les plaintes des parties, les incidents d'audience et les jugements.

Or, quand en France, sous les Carlovingiens, les jugements furent rendus par les *scabini* de chaque municipalité, forcément la fonction de chancelier (c'est-à-dire du greffier du tribunal de la cité) dut se confondre avec celle d'*amanuensis*, c'est-à-dire d'archiviste et de secrétaire municipal.

Aussi voyons-nous en 717 un testament comprenant des biens situés à Sarralbe, à Sarraltorff et d'autres villages de la vallée de la Sarre, rédigé par un scribe qui s'intitule chancelier ou Aman *Cancellarius sive immanuensis.*

Digitized by Google

En 769, le rédacteur d'une donation de biens dans la Woëvre faite à l'abbaye de Gorze, prend le titre de chancelier que nous trouvons porté en 770 par un Rainardus, en 793 par un Libgasius, en 771 par Bodina, en 878 par Wuolfram, en 890 par Haimar, en 895 par Herbert, en 898 par Harduin. Cette série de noms ajoutée à celle des *Amanuenses* précédents, nous donne la liste des Amans du pays messin pendant les premiers siècles de la monarchie. Cette liste, que nous sommes le premier à composer et que des découvertes ultérieures pourront rendre plus complète, montre combien il faut se défier des assertions de Meurisse quand il s'agit pour lui d'exalter le mérite de nos évêques.

« Avant Bertram, — dit-il, dans son *Histoire des évêques de Metz* — « on nescrivait rien, et le plu- » part des différents se rendaient en champ de ba- » taille et à coups de main. »

Cette exagération avait déjà frappé P. Ferry qui se posait cette question : « L'évêque de Madaure » veut faire passer les Messins pour des gens sau- » vages et barbares jusqu'à l'évesque Bertrand, mais » est-il croyable que les Messins aient esté dès ce » tems ignorant des lois romaines et des bonnes » mœurs. »

En 910, les fonctions de chancelier messin étaient remplies par un ecclésiastique du nom de Guillard qui a soin d'ajouter au bas d'un acte de donation qu'il l'a rédigé, lu et relu en présence des deux *scabini* qui ont apposé leurs signatures. En présence de cette insinuation faite par deux membres de la municipalité, on ne peut nier que nous avons là l'ancienne *alligatio apud acta* des Romains.

C'est un devoir pour nous de montrer que les

Digitized by Google

Messins avaient conservé le moyen de garder la trace de leurs conventions par le concours de scribes municipaux. En 912, était chancelier de Metz Goleman, en 914, Maillard, prêtre, en 922, Astagnus, en 933, Evernus, en 936, Adelardus, en 949, Nortmann, en 995, Adelardus, en 1032, Regaminus, en 1055, Arnulfus qui a soin d'ajouter qu'il a écrit l'acte entièrement de sa main, réminiscence des *Amanuenses*.

En 1095, André, chancelier, nous apprend que lui il a dicté l'acte et qu'il l'a scellé.

Un manuscrit provenant des archives de la cathédrale de Metz [1], rédigé à la fin du onzième siècle sous le pape Urbain II, nous montre que dans la rédaction des conventions ordinaires de la vie, on se servait encore à Metz des formules mérovingiennes des *Amanuensis* austrasiens. Il a pour titre ces mots : *Syngtama dictandi.*

Mais ce qui est aussi important à signaler, c'est que nous trouvons en 1143 un chancelier à Metz, le sire Theodwin ; en 1158, c'est Fulcon qu'il se nomme ; vers 1160, Hugo. Mais en 1170, Godefried prend le titre plus modeste de rédacteur de chartes *Chartularius.*

Nous avons vu, à propos des défenseurs de la cité de Metz, comment les archives municipales furent déposées dès l'époque gallo-romaine à la cathédrale. Jusqu'au dix-huitième siècle, ces archives restèrent placées au-dessus du portail sous la surveillance d'un ecclésiastique appelé *Custos*, gardien, d'où nous avons fait le mot coutre. Il avait sa demeure à côté des archives.

Cette confusion séculaire des archives de la cité

[1] Bibliothèque impériale de Paris.

Digitized by Google

et des archives de l'évêché devait avoir pour conséquence, que l'aman de la cité ou le chancelier municipal avaient fréquemment à remplir les mêmes fonctions près de l'évêque et de son clergé pour leurs actes religieux. De là une difficulté insurmontable de distinguer parmi les rédacteurs d'actes si l'on à affaire au chancelier de l'évêque ou à celui de la cité.

Quoi qu'il en soit, l'élément laïc et l'importance de la municipalité se font jour dans les actes à partir du dixième siècle pour le pays messin.

On ne se contente plus de déclarer que tel scribe a rédigé l'acte, mais on désigne les noms des *Scabini* devant lesquels l'acte a été passé, ainsi que nous pourrions l'établir par une série de chartes. Il nous suffira de mentionner celle de 1055 qui relate le concours du premier échevin Amalbert; celle de 1090 qui désigne le premier échevin Wipald et plusieurs bourgeois de Metz que l'on décore du titre républicain de citoyen; et un acte passé en 1150, dans lequel les intérêts d'habitants de Gorze et de Metz étaient en jeu, on a soin d'indiquer la présence de deux échevins de chacune de ces localités.

L'ancienne colonie des Ubiens, fondée par Agrippine sur la rive gauche du Rhin et devenue l'important municipe de Cologne, fut une des rares villes d'Allemagne qui sut en plein moyen âge conserver ses institutions gallo-romaines. Il exista dans cette antique cité un corps de citoyens privilégiés rappelant les membres de la curie et qui prétendaient en descendre. Comme à Metz, les archives municipales de Cologne restèrent très-longtemps déposées à la cathédrale, dans une *arcâ publicâ* ou coffre un *scrinium*..

En 1169, les bourgeois de Cologne voyant leur

Digitized by Google

archevêque obtenir des empereurs des concessions qui détruisaient les franchises municipales de leur cité, réclamèrent la communication de leurs titres. Le prélat s'y opposa. Les bourgeois ourdirent un complot qui leur permit d'ouvrir de force le fameux coffre communal. Ils mirent la main sur leurs parchemins qui étaient tellement vieux que l'écriture en était devenue illisible. Les droits municipaux des bourgeois furent alors momentanément reconnus.

Le *scrinium* communal et épiscopal fut conservé dans la cathédrale de Cologne pour recevoir les titres généraux. Mais les citoyens eurent l'idée d'établir un coffre analogue dans chaque église paroissiale pour y placer une espèce de statistique et une espèce de registre cadastral. Ce document consistait en de grands rouleaux de parchemins sur lesquels on transcrivit rue par rue les noms des propriétaires de chaque maison, de la paroisse et les mutations de propriété avec leurs dates. L'*amanuensis* de Cologne reçut le nom tudesque de *Stadts-Schreiber*, écrivain de la cité, en latin *scriptor civitatis*, et le mot *scrinium* fut germanisé en *schrein*.

Les chartes communales de la ville de Sœst en 1120, de Medebach en 1165, et surtout celle de Fribourg en Brisgau en 1120, prouvent que la plupart des localités des bords du Rhin tinrent à vivre en associations municipales conformément aux droits et coutumes de Cologne *secundum jura Coloniæ liberam constituit fieri civitatem*.

Les bourgeois de Mayence, plus précautionneux, ne se fiaient pas aux parchemins ni aux archives; ils gravèrent sur le bronze de la porte de leur cathédrale leurs principales franchises communales. Cette belle charte d'airain existe encore. Il n'en est pas de

Digitized by Google

même de la plaque d'airain analogue que les bourgeois de Worms avaient fait encastrer au-dessus de la porte méridionale de leur cathédrale pour perpétuer le souvenir de la charte de franchise octroyée en 1183 par l'empereur Frédéric Ier.

J'ai trouvé la preuve que sous les Carolingiens les citoyens de Mayence recouraient encore à des *amanuenses* comme lorsqu'il dépendait d'un municipe gallo-romain. Au bas d'un acte de vente faite *publicè* d'une vigne *infrà murum civitatis Moguntiæ,* en 754, le scribe communal a soin de s'indiquer en ces termes : *ego Wuolframmus amanuensis rogatus scripsi* le VIII des kalendes de janvier la première année du règne du roi Pépin. Le même *amanuensis* a écrit l'acte de vente d'un terrain situé *intrà muros Moguntiæ civitatis* faite l'année suivante 755. A Worms fut aussi conservé l'usage des *amanuenses* à la même époque, comme le prouve une charte de l'an 756 du même Wolfram se donnant le titre de *manuensis*, à propos d'une vigne *in pago Vuormaciense* et dans plusieurs testaments faits par les notables de Worms en faveur de l'abbaye voisine de Fulde. En l'an 767 apparaît un *Hacelo presbiter* portant en même temps le titre plus correct d'*amanuensis*, tandis que Wolfram le répudia dans des actes de l'an 771 pour prendre celui de *notarius moguciensis.*

Sous les premiers temps de la monarchie franque, Metz ne cessa de jouir des principales franchises municipales dont l'avait doté le régime gallo-romain. Comme la cité de Cologne, Metz avait gardé ses *amanuenses* ainsi que nous l'avons établi plus haut pour l'époque carolingienne. Ce n'est donc point l'évêque Bertram qui les installa dans notre ville. Comme Cologne, Metz ayant un *amanuensis* attitré,

Digitized by Google

avait aussi une archive publique, un *scrinium* dès le neuvième siècle, installé à l'entrée de la cathédrale, c'est-à-dire dans la tour de la cité que l'on a exhaussée depuis le quinzième siècle et qu'on appelle la *tour de Mutte*. Ce n'est qu'au quatorzième siècle, lorsque la cathédrale fut doublée par l'englobement de la chapelle ronde de Sainte-Marie, c'est seulement en 1346 que l'arche du grand moustier, c'est-à-dire les archives de la cité, furent transférées du bas de la tour de la bancloche dans un réduit plus vaste construit au-dessus de la porte d'entrée nouvellement bâtie à l'angle méridional de l'édifice, contre le chœur de Sainte-Marie la ronde.

Metz, jusqu'à l'arrivée de Bertram dans ses murs au douzième siècle, possédait donc des archives communales dans la tour du beffroi, qui jouait ainsi le rôle d'hôtel de ville au petit pied, c'est-à-dire de lieu de refuge suprême en cas d'explosion populaire.

J'ai compendieusement démontré qu'avant que nos aïeux aient eu pour évêque le célèbre Bertram, ils avaient des *amanuenses* à la tête de leurs archives communales. Or, *amanuenses* en latin c'est *amans* en vieux français. Donc, Bertram n'a importé chez nous ni le nom, ni la chose; mais il nous est parvenu une traduction d'une charte scellée de Bertram en 1197, qui nous prouve que si ce savant ecclésiastique n'a pas créé les amans de Metz, il leur a donné de précieux auxiliaires en créant des dépôts de pièces dans chaque paroisse, à l'imitation de ce qu'il avait vu faire à Cologne où il avait été chanoine du chapitre de Saint-Gévréon. Seulement il ne s'agissait plus d'organiser une espèce de registre cadastral de chaque maison. Comme les maires des trois mairies de Metz avaient imaginé d'écrire sur des

Digitized by Google

rouleaux de parchemin [1] la demande de saisie des immeubles de la localité, la *prise de ban de tréfonds* dont les plus anciens connus rédigés en français remontent vers l'an 1220. Je m'explique ainsi que cet usage messin ait empêché de recourir aux longues feuilles de parchemin rédigées d'après le système de Cologne.

Ce que Bertram introduisit dans Metz (détail que nos écrivains n'ont pas remarqué), c'est le retour à une ancienne pratique des juristes messins. Ce jeune prélat, très-laborieux, avait, comme les érudits du temps, étudié avec empressement ces lois anciennes un peu oubliées, que la découverte du Digeste, par Irnérius de Bologne, avait tout à coup remises en lumière. Bertram dut être frappé en venant à Metz qu'au milieu de tant d'institutions conservées des Romains, nos ancêtres avaient abandonné ce principe du droit romain : qu'à un écrit on ne peut opposer un témoignage verbal. Bertram proposa au clergé et au peuple messin de revenir à la mise en exercice de ce principe, qui faisait la base des tribunaux gallo-romains, et il soumit aux habitants de sa ville épiscopale une charte qui sanctionnait ce principe par plusieurs applications raisonnées.

La charte présentée par Bertram établissait tout d'abord que les dépositions de témoins ne seraient acceptées en justice qu'à la condition de présenter toutes les garanties de sincérité désirable, *tesmoignaige fiables, tesmoignage fidelz, tesmoignage féable.*

[1] On peut en voir au musée de Metz un superbe spécimen de l'an 1231, qui a été donné à la ville par M. de Bouteiller. Il a été acheté a la vente de la collection de M. Emmery, sénateur.

Digitized by Google

Un contrat, marché ou convention quelconque, ne pouvait être valable qu'à la condition d'être mis par écrit comme les anciennes obligations littérales du temps de Gaïus.

En chaque église paroissiale de Metz, il devait y avoir une arche, c'est-à-dire un coffre destiné à renfermer les actes écrits des conventions passées par les habitants de la paroisse. Notre cité était alors divisée en paroisses, en y comprenant la banlieue, savoir : Saint-Gorgon, Saint-Jacques, Saint-Simplice, Saint-Maximin, Saint-Étienne le dépanné, Saint-Eucaire, Sainte-Ségolène, Saint-Hilaire, Saint-Ferroy, Saint-Georges, Saint-Livier, Saint-Marcel, Saint-Victor, Saint-Jean, Saint-Vit, Saint-Gengoulf, Saint-Martin.

Ces arches avaient chacune deux serrures, avec des clefs différentes et ces clefs devaient être confiées à deux hommes intègres, *ij prodomes de bonne renomeie, de bonne opinion notables,* qui en prendraient le titre de *wardours d'arches* et non pas d'*amans,* qu'on le remarque bien, ce qui était alors tout autre chose.

Tout écrit sortant d'une arche d'une paroisse de Metz devait faire foi par lui-même. Si cet écrit était contesté en justice, le maire de la circonscription devait faire comparaître par devant lui les deux wardours d'arche. Si ceux-ci ne reconnaissaient pas la pièce comme provenant du dépôt de leur paroisse, elle n'avait pas d'authenticité.

Si le défendeur qui avait argué de faux la pièce produite ne revenait point devant le maire faire la preuve de son allégation, il devait être banni et le voué le forçait, quarante jours après, à quitter le territoire du pays. S'il se cachait, le demandeur

Digitized by Google

devait, passé les quarante jours, aller trouver le curé de la paroisse pour qu'au prône prochain il prononçât une sentence d'excommunication contre le défaillant et contre sa maison, avec menace de contraindre par la force, le banni à exécuter sa condamnation, qu'on le trouvât mort ou en vie, et comminant les mêmes peines contre ceux qui l'aideraient à se dérober à la justice.

Si quelqu'un présentait devant des magistrats un écrit qui n'avait point été enfermé dans une arche de paroisse, le défendeur pouvait opposer son simple serment, il n'était plus tenu d'accepter le duel à l'appui de son refus.

Quiconque empêcherait des contractants de recourir aux arches des paroisses, quiconque violerait ces dépôts publics, serait condamné à mort et exécuté suivant l'usage messin, c'est-à-dire précipité dans un sac du haut du pont des Morts qui existait alors, un peu plus en aval de celui qui porte actuellement ce nom sinistre.

Il est au moins singulier et surtout peu explicable, que la charte latine de la fondation des gardeurs d'arches ne nous soit parvenue ni en original ni en copie. Ce sont ces fonctionnaires de paroisses qui étaient chargés de garder les écrits des particuliers et ils n'ont pas su conserver leur pacte fondamental.

La plus ancienne traduction que j'ai découverte, est de J. Perratius en l'an 1372. Elle se trouve dans le cartulaire en parchemin de la cité de Metz [1], page iiij ^{xx} vii, avec le titre : *li premiers estaublissement des amans*. Nous avons trouvé, dans le même

[1] Bibliothèque de la ville de Metz, I, n° 105.

Digitized by Google

recueil [1], une autre traduction plus récente et contenant dix lignes de plus à propos du duel judiciaire. Elle est intitulée : *Institution des amants nouvellement translatée du latin en français sur l'original et principal venant de l'arche au grand moustier le 10 octobre 1545, comme par le vidimus apparet.*

Ce manuscrit a appartenu à Dupré de Geneste, secrétaire perpétuel de l'ancienne Académie de Metz, qui en a donné une traduction moderne dans son mémoire sur les *institutions judiciaires messines*, travail resté manuscrit. C'est cette traduction dont s'est aidé Huguenin, dans ses Chroniques de Metz, en passant les mots difficiles *postaubis, scey*, etc.

Nous trouvons une traduction analogue dans les *Lois de police générale à Metz sous les empereurs*, manuscrit [2] in-folio en papier du seizième siècle, qui a appartenu au bénédictin dom Jean François, un des auteurs de l'Histoire de Metz, en six volumes in-quarto.

Nous avons découvert une autre traduction, d'une écriture plus récente, qui a été copiée sur un titre plus ancien. Elle porte à la fin l'attestation suivante : *Collation des lettres de l'établissement des Amants de Metz et de la confirmation d'icelle ci-dessus écrites a été faite sur un vieux titre écrit en caractères anciens sur parchemin sain et entier et concordant par le soussigné amant de Saint-Gergonne audit Metz ce douzième jour du mois de febvrier mil six cent quarante et un.* RUPIED. Cette pièce figure dans une collection [3] de documents juridiques, composée

[1] Bibliothèque de Metz, nº 149.
[2] Idem, 5. Mss.
[3] Idem, 165. Mss.

Digitized by Google

par Gabriel, avocat, auteur d'un commentaire estimé sur la Coutume de Metz.

Ce vidimus de la traduction française de la charte des Amans a été recopié au dix-huitième siècle par le président de Lançon et se trouve dans un manuscrit de lui qui est aujourd'hui à la Bibliothèque de Metz [1], sous l'intitulé *Ancienne traduction du titre d'établissement des Amans de Metz.*

Les archives de l'ancien département de la Moselle renferment [2] une copie authentique d'une traduction analogue à celle de l'an 1545 et qui est déclarée prise le 4 novembre 1664 d'après l'original de l'arche de l'abbaye Saint-Clément. Cette expédition porte tous les caractères de l'authenticité, grâce à la mention finale suivante : « Collationné à l'original par » nous, commissaire de Sa Majesté, en présence du » procureur du Roy, en la commission qui s'est » trouvé conforme et faict iceluy rendu à dom An- » toine Joly, procureur de l'abbaye de Saint-Clé- » ment, pour le remettre dans l'arche de ladite » abbaye. Fait à Metz, le quatrième novembre mil » six cent soixante-quatre. RAVAULX, com^re de S. M., » COCHONNET, OUDART, dom Anthonius JOLY. »

Paul Ferry, vers la même époque, constatait que, d'après l'inventaire du Trésor de la Cathédrale, n° 192, il était dit que les lettres originales de la création des Amans de Metz avec celles de confirmation faites par l'empereur, scellées, gisent en un écrin qui est en la volte des chanoines de la grande église, dedans une layette de bois, signée dessus par D.

[1] Bibliothèque de Metz, 464. M^ss.

[2] Arch. dép. Moselle. Cour royale B. 53. — Ancien inventaire de la Chambre royale, n° 2880.

Digitized by Google

Mais Paul Ferry assure n'avoir pas pu voir cette charte originale et il faut le regretter, car il nous en aurait au moins conservé le texte.

N'ayant pas ce texte latin à offrir à nos érudits, voici la traduction française inédite du seizième siècle et qui est la seule notée comme étant une translation du latin en français :

Au nom de la saincte et indivisée Trinité, Amen. Bertrand, par la grâce de Dieu evesque de Metz auls très chiers ses fils fidelz en Jesu Crist borgeois de Mets à toujours mais pour aultant que le peuple fidel poldra lors plus facillement en devotion transquil se resjouir sy par ordre divin le court de se monde luy soit dressé paysiblement il appartient à nous spécialement qui avons prins l'office d'entendre sur ledit pueple et oster dilligemment et par bon estude les occasions des debatz et contention avec universel semencier de caption pernicieuse. De ce est-il que quand les bourgeois de Metz ont heu longuement receu en jugement aulcunes coustumes moins juste pour droiet commung et par ce souventeffois la justise de plussieurs estoit en péril, à la fin leur veuillans prouuoir des droitz plus utilz tant plus facillement et voluntier leur auons accordes en ceste partie d'aultant que nous avons preueu par ce comoditez et securitez de plussieurs pour aultant de nostre auctorité avec le conseil faueur et approbation de tout le clergié et de nostre pueple, lesdits bourgeois ont receu pour tousiourmaix d'obseruer pour eux et leurs posteritez la manière plus amyable ou plus conuenanble pour terminer les affaires des soubjets à eulx. Il ait esté ordonnés et ainsy qu'il a esté dict receu par ung consentement universel que ung tesmoignage fidelz aueroit lieu par toutte la cité et que les contractz ou pactions q. se feroient par la cité se rédigeraient par escript pour gardeir le memoir des choses faictes et otter à l'aduenir la calumpnie. Et pour la garde desdites escriptures il y aura une arche en chescune parroiche hayants deulx

[illegible]ures et autant de cleifs commises à deux hommes [illegible]eiz par bonne opinion notables en chescune paroiche [illegible] garderont un chescun lesdites cleifs sans doubte.

Sy par aduenture debat en aduenoit tout ce que lesdit [illegible]tres contiendront sera tenu aggréables et stables en [illegible]cunes desdites airche seront trouuées, touteffois s'il [illegible] auoist quelque téméraire qui voulust obuenir aus lettres [illegible]rouuées en l'arche [et[1] qu'il ne désisteroit sa malvisties par l'admonition desdtz hommes ilz appartiendra au maire [illegible]e rappeller en sa présence et luy estant présent sy lesdits [illegible]hommes gardes des lettres pourtent tesmoignage pour [illegible]ung aultre, la sienne chose luy doit estre restituée selon [illegible]e contenu desdites lettres. Et sy tant estoit que luy admo[illegible]neste du maire mespriseroit de venir et qu'il se laisseroit [illegible]amnir et qu'il ne seroit prins du voués dedans quarante [illegible]ours, les quarante jours passés à l'amonestement de [illegible]l'ueur, son prebstre sera tenus d'eycommunier le delin[illegible]quant et toutte sa maison à les constraindre en la vie et [illegible]en la mort. En oultre cela ne s'en doit taire] que s'il y [illegible]ait quelcung que demande à ung aultre quelques choses [illegible]par merchié faict par escript et non mis en arche, celuy [illegible]à qui lon demande sera quicte par son simple sairement [illegible]s'il nie la demande sans aulcun object de duel. Et affin [illegible]que doresnavant telle forme de ordonnance demoure [illegible]inviolatement nous les avons faict coroboreir par l'auc[illegible]thorité de nostre Scel et subscriptions des tesmoings sous [illegible]la destroite malédiction d'excommuniement en deffendant [illegible]qu'il n'y ait aulcuns qui par sa dampnable legiereté ou [illegible]quelconque maluistié ouse corompre enffraindre ou cas[illegible]seir nosdites ordonnances. Et celluy qui se attempterait [illegible]pour telle transgression et meffait sy dont n'estoit que [illegible]tost et dignement il se repentoit saiche qu'il encourrerroit [illegible]le jugement de la dernière ultion. Tesmoings : Hugues [illegible]poncier, Gérard doyen, Berthold sourchantre de l'égli[illegible]

[1] Le passage compris entre les deux crochets [] ne se trouve pas dans la traduction de 1372.

Digitized by Google

serures et autant de cleifs commises à deux hommes esleuz par bonne opinion notables en chescune paroiche qui garderont un chescun lesdites cleifs sans doubte.

Sy par aduenture debat en aduenoit tout ce que lesdit lettres contiendront sera tenu aggréables et stables en quelcunes desdites airche seront trouuées, touteffois s'il y auoist quelque téméraire qui voulust obuenir aus lettres trouuées en l'arche [et[1] qu'il ne désisteroit sa malvisties par l'admonition desdtz hommes ilz appartiendra au maire de lappeller en sa présence et luy estant présent sy lesdits hommes gardes des lettres pourtent tesmoignage pour ung aultre, la sienne chose luy doit estre restituée selon le contenu desdites lettres. Et sy tant estoit que luy admoneste du maire mespriseroit de venir et qu'il se laisseroit bannir et qu'il ne seroit prins du voués dedans quarante jours, les quarante jours passés à l'amonestement de l'acteur, son prebstre sera tenus d'eycommunier le delinquant et toutte sa maison à les constraindre en la vie et en la mort. En oultre cela ne s'en doit taire] que s'il y ait quelcung que demande à ung aultre quelques choses par merchié faict par escript et non mis en arche, celuy a qui lon demande sera quicte par son simple sairement s'il nie la demande sans aulcun object de duel. Et affin que doresnavant telle forme de ordonnance demoure inviolatement nous les avons faict coroboreir par l'aucthorité de nostre Scel et subscriptions des tesmoings sous la destroite malédiction d'excommuniement en deffendant qu'il n'y ait aulcuns qui par sa dampnable legiereté ou quelconqne maluistié ouse corompre enffraindre ou casseir nosdites ordonnances. Et celluy qui se attempterait pour telle transgression et meffait sy dont n'estoit que tost et dignement il se repentoit saiche qu'il encourrerroit le jugement de la dernière ultion. Tesmoings: Hugues princier, Gérard doyen, Berthold sourchantre de l'église

[1] Le passage compris entre les deux crochets [] ne se trouve pas dans la traduction de 1372.

Digitized by Google

de Mets, François abbé de Saint-Vincent, Bouchard abbé de Saint-Arnoulph, Richard abbé de Saint-Symphorien et Warin, abbé de Saint-Clément. Raoul, escuier, Wathier maréschal, Simon boutillier, Pierre maulvais uisin, Hugues son frère et Rembauld de Nomenei chevallier, Remy maitre eschevin, et tous les autres eschevins de Metz, Vgo de Porsaillis, Hugues de Porte Muselle et Geraird d'Oultremuzelle maire et plusieurs autres. Donné à Metz par la main de Guillaume sire chancelier à l'yde huitième de Julet l'an de l'incarnation N. S. mil cent quatre-vingt-dix-sept l'indiction epacta concurrente l'an dix-septième de nostre pontifficat. Amen.

En 1198 l'empereur Philippe se trouvait à Worms et le 3 des kalendes de juillet il y concluait un traité d'alliance avec le roi de France. Bertram avait servi d'intermédiaire entre les deux potentats. Il était donc à Worms et il en profita pour faire approuver par l'empereur sa charte de création des archives des paroisses de Metz. Il en obtint une charte latine qui, pas plus que la précédente, ne nous est parvenue que traduite en français à différentes époques. Nous avons la traduction de 1372 par Jean Perratius, qui a été reproduite dans un vidimus du 12 février 1641 délivré par l'aman de Saint-Gorgon, et dans une copie du président de Lançon, au dix-huitième siècle. Il est une autre traduction du 10 octobre 1545 déclarée faite du latin d'après l'original et principal venant de l'arche au grand moustier. Elle a été recopiée le 4 novembre 1664 d'après un original tiré de l'arche de l'abbaye Saint-Clément.

La première traduction a déjà été imprimée, voici la seconde qui n'a pas encore vu le jour.

Philippe par la grâce de Dieu Roy des Romains touiours auguste etc. ces feables bourgeois de Mets sa grâce et

vent bien les choses qui sont pour otter les greifs de vous
de vos successours es plaits et causes par usaiges
contrevenantes au droict escript lesquelles vous auieus
coutumés auoir pour droict par la louenge et consen-
ement de nostre très chier et féable notre prince Bertrant
vénérable evesque et seigneur par la communication du
conseil tant de la grande église comme aussi d'abbés et
du clergé de Mets aues ordonnés en bonne intention
assuioir que adfin que tesmoignaige fidel ait lieu dores-
auant par toutte la cité nous auons approuués la digne
traudition et demande dudit euesque que touttes les
choses contenues en l'escript authentiique d'icelui, nous
les confirmons de nostre aucthorité roiale et voulons que
doresnavant elles demourent a tousjours fermes sans estre
enfranctes aussy et de ladite auctorité nous deffendons
fermement et destroitement que toutallement n'y ait per-
sonne ecclésiastique ne seculiers qui aucunement présume
l'obuier à cette nostre confirmation. Données à Wormbs
le cinquiesme kalende de Julet l'an de l'incarnation nostre
seigneur mil cent quatre-vingt-dix-huit l'an premier de
nostre règne. Amen.

Cette charte de confirmation prouve une fois de plus que Bertram avait eu nettement l'intention de ramener les Messins à la pratique du droit écrit, du droit romain. Ce diplôme impérial se tait aussi sur le nom des amans et prouve, comme la charte de Bertram, que cette institution fonctionnait au centre de la cité pour les actes municipaux. Il paraitrait que les particuliers y avaient peu recours pour la rédaction de leurs contrats, ils aimaient mieux se provoquer mutuellement en champ clos dans la cour de l'évêché. C'est à cet abus de la force, le *Faus Recht* le droit du poing, comme disent les Allemands, c'est à cette coutume barbare que Bertram a porté le premier coup dans nos murs en forçant à passe

Digitized by Google

tout bien les choses qui sont pour otter les greifs de vous et de vos successours es plaits et causes par usaiges contrevenantes au droict escript lesquelles vous auieus accoutusmés auoir pour droict par la louenge et consentement de nostre très chier et féable notre prince Bertrant vénérable evesque et seigneur par la communication du conseil tant de la grande église comme aussi d'abbés et du clergé de Mets aues ordonnés en bonne intention assauoir que adfin que tesmoignaige fidel ait lieu doresnauant par toutte la cité nous auons approuués la digne exaudition et demande dudit euesque que touttes les choses contenues en l'escript authentiique d'icelui, nous les confirmons de nostre aucthorité roiale et voulons que doresnavant elles demourent a tousjours fermes sans estre enfrainctes aussy et de ladite auctorité nous deffendons fermement et destroitement que toutallement n'y ait personne ecclésiastique ne seculiers qui aucunement présume d'obuier à cette nostre confirmation. Données à Wormbs le cinquiesme kalende de Julet l'an de l'incarnation nostre seigneur mil cent quatre-vingt-dix-huit l'an premier de nostre règne. Amen.

Cette charte de confirmation prouve une fois de plus que Bertram avait eu nettement l'intention de ramener les Messins à la pratique du droit écrit, du droit romain. Ce diplôme impérial se tait aussi sur le nom des amans et prouve, comme la charte de Bertram, que cette institution fonctionnait au centre de la cité pour les actes municipaux. Il paraîtrait que les particuliers y avaient peu recours pour la rédaction de leurs contrats, ils aimaient mieux se provoquer mutuellement en champ clos dans la cour de l'évêché. C'est à cet abus de la force, le *Faust Recht* le droit du poing, comme disent les Allemands, c'est à cette coutume barbare que Bertram a porté le premier coup dans nos murs en forçant à passer

Digitized by Google

toutes les conventions par écrit devant l'*amanuensis* de la cité ou tout autre scribe public ou particulier, le plus souvent un moine quand on était hors de la ville, près d'une abbaye.

Mais quand on recourait à l'*amanuensis* municipal, pour donner une authenticité incontestable, ce fonctionnaire ne se désignait pas comme sous les Carolingiens, mais il apposait le sceau de la cité. Nous notons comme très-instructif que les ecclésiastiques usaient fréquemment de ce moyen. Ainsi les chanoines de la cathédrale achètent quatre maisons Outre-Seille devant l'église Saint-Maximin le petit, ils ont soin de demander pour ceu kesoit ferme et estaule chose sont ses lettres sailées du saël de la citeit de Metz en testimoine de veriteit.

Par la suite des temps, les *wardours d'arches* apprirent à écrire convenablement, et ils purent au besoin suppléer l'*amanuensis* municipal. Et un demi-siècle n'était pas écoulé que déjà on n'appelait pas autrement les gardiens des arches des paroisses que des amans.

Quand la ville n'avait pas encore de sceau, on se présentait devant la municipalité pour obtenir l'authenticité. J'ai découvert un chirographe latin de la dernière année de l'épiscopat de Bertram, l'an 1212, qui porte vente d'une maison rue des Sonneurs, passée par-devant le maître-échevin, les échevins et les maires de Metz.

Le premier acte[1] où nous apparaissent les gardeurs d'arches avec le titre d'*amans*, est daté de

[1] Paul Ferry nous parle bien d'une charte de Hugues de Davillers sire de Fontoy qui fut *faite et mise en arches par main d'aimans* en mars 1203. Mais P. Ferry cite d'autres chartes du même personnage qui sont datées de l'an 1304. C'est donc 1303 qu'il fa lire et, du reste, le sceau armorié qui accompagnait la cha prétendue de l'an 1204 prouvait bien qu'il y avait erreur.

245. C'est une caution donnée par l'évêque de Metz, Guillaume de Traisnel, à un de ses vassaux, Henri de Salm, et qui se termine par cette clause : « Et » por ce ke ceste chose soit ferme et estauble sont » ces présentes lettres saielées de mon saiel et mise » en l'*arche des amans* en tesmoignage de vérité. »

Un acte concernant les lépreux de Saint-Ladre, en 1246, se sert de la même formule : *mis en l'arche des amans*, et une obligation passée en 1250, au profit de la collégiale Saint-Thiébaut, est aussi *mise en l'arche des amans*.

Vers l'an 1270 cette clause se modifia un peu, de façon à rappeler le rôle antique des amans, c'était par leur main que l'acte devait passer avant d'entrer dans le coffre. Un parchemin de l'an 1273 porte : Ce sont ces lettres saiellées de mon saiel et mises en *mains des amans*. Ce que répète en 1276 une vente par la confrérie des Bons-Enfants : Sont ces lettres saielées du commun seil de la mason devant dite et mises *an mains d'amans* en tesmoignage de veriteit.

Il n'est pas indifférent de noter que c'est à partir de l'an 1260 que les actes ne sont plus mis *en l'arche des amans*, mais bien aux *mains des amans*.

Le 15 juillet 1260, le maître-échevin et les treize jurés avaient pris la résolution de forcer les amans à résider dans leurs paroisses respectives, et chaque église paroissiale devait avoir son arche. C'est la première fois que le mot aman figure dans nos documents officiels. Il semble qu'on peut induire d

Digitized by Google

1245. C'est une caution donnée par l'évêque de Metz, Guillaume de Traisnel, à un de ses vassaux, Henri de Salm, et qui se termine par cette clause : « Et » por ce ke ceste chose soit ferme et estauble sont » ces présentes lettres saielées de mon saiel et mise » *en l'arche des amans* en tesmoignage de vérité. »

Un acte concernant les lépreux de Saint-Ladre, en 1246, se sert de la même formule : *mis en l'arche des amans*, et une obligation passée en 1250, au profit de la collégiale Saint-Thiébaut, est aussi *mise en l'arche des amans*.

Vers l'an 1270 cette clause se modifia un peu, de façon à rappeler le rôle antique des amans, c'était par leur main que l'acte devait passer avant d'entrer dans le coffre. Un parchemin de l'an 1273 porte : Ce sont ces lettres saiellées de mon saiel et mises en *mainsides amans*. Ce que répète en 1276 une vente par la confrérie des Bons-Enfants : Sont ces lettres saielées du commun seil de la mason devant dite et mises *an mains* d'*amans* en tesmoignage de veriteit.

Il n'est pas indifférent de noter que c'est à partir de l'an 1260 que les actes ne sont plus mis *en l'arche des amans*, mais bien aux *mains des amans*.

Le 15 juillet 1260, le maître-échevin et les treize jurés avaient pris la résolution de forcer les amans à résider dans leurs paroisses respectives, et chaque église paroissiale devait avoir son arche. C'est la première fois que le mot aman figure dans nos documents officiels. Il semble qu'on peut induire de

sonnage qui sont datées de l'an 1304. C'est donc 1303 qu'il faut lire et, du reste, le sceau armorié qui accompagnait la charte prétendue de l'an 1204 prouvait bien qu'il y avait erreur.

Digitized by Google

la comparaison des clauses finales des actes, que jusqu'au milieu du treizième siècle les gardeurs d'arches ont fonctionné depuis Bertram, conformément à la charte de l'an 1198, se contentant de recueillir les actes sortis de la main de l'*amanuensis*, de l'aman municipal. Ce dépôt, qui aurait dû s'appeler l'arche des amans, portait le nom vulgaire d'arche ou grand moustier. Vers l'an 1245, les archivistes des paroisses ayant pris l'habitude de rédiger les actes comme l'aman municipal, reçurent du peuple le nom d'*aman*, qui est bien la traduction du mot latin *amanuensis*.

Au lieu d'avoir un aman municipal préposé seulement aux archives de la cité, sur le portail de la cathédrale, on eut désormais à Metz des amans paroissiaux faisant en même temps l'office de gardes-notes et obligés à résider près de leurs archives paroissiales.

Le dépôt municipal garda toujours son ancien nom d'arches au grand moustier [1], à grant moustier [2] au grant mostier [3].

Il fermait à huit clefs dont le maître-échevin avait une. On continua à indiquer que l'acte avait été mis *en arche par main d'aman* comme nous le notons sur des chartes de l'évêque Renaud de Bar et du comte Erard de Bar, en l'an 1304.

Plus tard l'aman indiqua non-seulement son nom, mais l'arche paroissiale où se trouvait déposé le double de l'acte rédigé.

Un atour du mois d'avril 1304 indique les précau-

[1] Actes du 25 mai 1222, de 1288.
[2] 1291, 1295.
[3] 1296, 1500, 1566.

tions à prendre pour réunir les paroissiens et leur faire élire un aman en cas de décès d'un titulaire. Ce qui nous apprend que ces charges électives étaient devenues à vie.

Par la suite elles devinrent héréditaires et transmissibles à prix d'argent. Les amans restèrent dans les paroisses, mais ils prirent leurs archives dans leurs maisons où ils les placèrent dans un petit réduit voûté avec une porte en fer fermant à deux clefs, éclairée par une petite fenêtre, armée à l'extérieur d'une grille ouvragée et défendue à l'intérieur par un volet en fer J'ai vu démolir en 1868 l'arche de la paroisse Sainte-Croix, en Jurue, et existe encore la fenêtre artistique de l'arche de la paroisse Saint-Jacques, dans la rue des Bons-Enfants. Voilà tout ce qui reste de l'institution des amans de Metz, institution qui fit faire à notre cité des grands pas dans la voie de la civilisation.

Il est à noter que les scribes de la vieille cité de Metz n'avaient pas de sceau; nous présumons, sans en avoir de preuves, qu'ils se servaient du scel aux causes.

Digitized by Google

tions à prendre pour réunir les paroissiens et leur faire élire un aman en cas de décès d'un titulaire. Ce qui nous apprend que ces charges électives étaient devenues à vie.

Par la suite elles devinrent héréditaires et transmissibles à prix d'argent. Les amans restèrent dans les paroisses, mais ils prirent leurs archives dans leurs maisons où ils les placèrent dans un petit réduit voûté avec une porte en fer fermant à deux clefs, éclairée par une petite fenêtre, armée à l'extérieur d'une grille ouvragée et défendue à l'intérieur par un volet en fer J'ai vu démolir en 1868 l'arche de la paroisse Sainte-Croix, en Jurue, et existe encore la fenêtre artistique de l'arche de la paroisse Saint-Jacques, dans la rue des Bons-Enfants. Voilà tout ce qui reste de l'institution des amans de Metz, institution qui fit faire à notre cité des grands pas dans la voie de la civilisation.

Il est à noter que les scribes de la vieille cité de Metz n'avaient pas de sceau; nous présumons, sans en avoir de preuves, qu'ils se servaient du *scel aux causes*.

Digitized by Google

SCIENCES.

Digitized by Google

SCIENCES.

Digitized by Google

QUELS SONT

LES PREMIERS OBSERVATEURS DES INFUSOIRES?

PAR M. L'ABBÉ FLECK.

Messieurs,

La communication que j'ai l'honneur de faire à l'Académie n'est qu'une simple note ayant pour but de rectifier une erreur assez grave échappée à M. Dujardin dans la partie historique de son ouvrage sur les infusoires. Il m'a semblé que plus l'ouvrage en question est digne d'estime, plus il importe de signaler cette erreur, d'autant plus que l'honneur scientifique de la France s'y trouve quelque peu engagé. Voici de quoi il s'agit :

Après avoir signalé les travaux de Leeuwenhoek (1680-1723), de Baker (1743) et de Tremblay (1744), M. Dujardin ajoute ces paroles : « Hill, en 1752, fut » le premier qui essaya de donner des noms scienti- » fiques aux animalcules microscopiques. Joblot, » quelque temps après, en 1754, publia des obser- » vations microscopiques assez bonnes pour cette » époque, et qui ne sont point encore sans valeur, » malgré le ridicule des dénominations, etc. » Ajoutons, qu'en note, M. Dujardin cite ainsi qu'il suit le titre de l'ouvrage de Joblot : « Observations d'histoire » naturelle faites avec le microscope, par Joblot » 1754-1755. »

Digitized by Google

QUELS SONT
LES PREMIERS OBSERVATEURS DES INFUSOIRES?

PAR M. L'ABBÉ FLECK.

Messieurs,

La communication que j'ai l'honneur de faire à l'Académie n'est qu'une simple note ayant pour but de rectifier une erreur assez grave échappée à M. Dujardin dans la partie historique de son ouvrage sur les infusoires. Il m'a semblé que plus l'ouvrage en question est digne d'estime, plus il importe de signaler cette erreur, d'autant plus que l'honneur scientifique de la France s'y trouve quelque peu engagé. Voici de quoi il s'agit :

Après avoir signalé les travaux de Leeuwenhock (1680-1723), de Baker (1743) et de Tremblay (1744), M. Dujardin ajoute ces paroles : « Hill, en 1752, fut » le premier qui essaya de donner des noms scienti- » fiques aux animalcules microscopiques. Joblot, » quelque temps après, en 1754, publia des obser- » vations microscopiques assez bonnes pour cette » époque, et qui ne sont point encore sans valeur, » malgré le ridicule des dénominations, etc. » Ajoutons, qu'en note, M. Dujardin cite ainsi qu'il suit le titre de l'ouvrage de Joblot : « Observations d'histoire » naturelle faites avec le microscope, par Joblot, » 1754-1755. »

Digitized by Google

17 août 1759. — COLLIN (François), avocat au Parlement, devint président du Tribunal de Metz, administrateur du département, né 1740, guillotiné 1793.

Id. — CHENU (Louis), avocat au Parlement, bibliothécaire de l'ordre des avocats, censeur royal, inspecteur de la librairie, procureur du roi au siége de la Monnaie.

Id. — LALANCE (Gaspard-Michel), avocat au Parlement, né 1737.

Id. — HENRY (Pierre), professeur de mathématiques, passe membre correspondant à Paris 17 août 1764.

MEMBRES TITULAIRES NON FONDATEURS.

. . . Mai 1762. — L'abbé DUBOUZET (N.), chanoine de la cathédrale de Metz.

30 mars 1765. — MICHEL DU TENNETAR (Henri), docteur en médecine, membre de la Société royale 1779, né 1740, mort 1802.

15 mai 1765. — JUZAN DE LA TOUR (Jean-Baptiste), avocat au Parlement, membre de la Société royale 1789.

. . . 1767. — MATHIS (Antoine), lauréat de la Société royale 1769.

4 septembre 1767. — BERTEAUX (Nicolas-François), commissaire de police, devint secrétaire général du département et député, né 1743, mort 1820.

3 mars 1769. — MALHERBE DE MARIMBOIS (Pierre-Joseph), avocat au Parlement, devint assesseur au Conseil de l'île de France, né 1740, mort 1785.

5 mai 1769. — READ, médecin de l'hôpital militaire, membre de la Société royale 1774.

5 mai 1769. — DUPRÉ DE GENESTE (Henri-Marie), avocat, receveur des domaines, né 1717, mort 1801, fondateur de la Société royale 1757.

5 mai 1769. — LEROUX (N.), professeur de mathématiques.

28 août 1769. — BLOUET (Jean-François-Nicolas), avocat, conseiller échevin de l'hôtel de ville, membre de la Société royale 1778, né 1745, mort 1809.

Digitized by Google

23 novembre 1770. — Bon DE TSCHOUDY, bailli de Metz, membre de la Société royale 1761, né 1734, mort 1783.

1er décembre 1770. — VAULTRIN, avocat, lauréat de la Société royale 1770-1771.

12 janvier 1771. — GARDEUR LE BRUN (Claude-Louis), ingénieur-architecte de la ville, membre de la Société royale 1759.

. . . 1772. — L'abbé FAVRE.

29 avril 1775. — Dom TABOUILLOT (Nicolas), bénédictin, membre de la Société royale 1757, né 1734, mort 1799.

10 mai 1775. — LAJEUNESSE, avocat.

MEMBRES CORRESPONDANTS.

. . . 1760. — DE GRANDJEAN (Jean-François-Charles), avocat à Nancy.

. . . 1760. — JADELOT, doyen de la Faculté de médecine de Pont-à-Mousson.

. . . 1760. — OLRY.

. . . 1761. — DAUDET, à Strasbourg.

. . . 1761. — DE BUSSENNE D'IGNEY ET BAPTLÉMONT (Marie-Joseph-Michel), avocat.

. . . 1761. — CHAPPÉ, à Pont-à-Mousson.

. . . 1761. — MILLIN DE GRANDMAISON, à Cassel.

Janvier 1762. — BENOIST (Nicolas-Elzéar), homme de lettres, à Pont-à-Mousson.

. . . 1762. — DESHAYES, religieux minime, à Metz.

. . . 1762. — HENRION DE PANSEY (Pierre-Paul), avocat, à Pont-à-Mousson, devint l'intendant particulier à la prévôté royale de Ligny, premier président de la Cour de cassation, né 1742, mort 1829.

3 janvier 1763. — D'OBERVIST (Bertrand).

. . . 1763. — DELAMARRE, religieux minime, à Laon.

. . . 1763. — LANTY, à Versailles.

. . . 1764. — Bon DE CROUHIELM, mort 1767.

. . . 1764. — GRANDJEAN DE BOUZANVILLE, avocat, bailli à Crévic.

Digitized by Google

17 août 1764. — HENRY (Pierre), professeur de mathématiques.

2 mai 1765. — Dom TABOUILLOT (Nicolas), bénédictin, né 1734, mort 1799.

. . . 1765. DUFORT, à Phalsbourg.

. . . 1765. — GRANDJEAN le jeune, à Pont-à-Mousson, avocat, devint bailli de Villacourt.

. . . 1768. — DE VERNEUIL.

17 août 1768. — SIMON, prêtre, principal du collége de Metz, maître ès arts en l'université de Paris, membre de l'Académie d'Arras.

1768. — CUISLIN, chanoine régulier de la congrégation du Sauveur, professeur de philosophie au collége royal de Bar.

5 mai 1769. — L'abbé REMY, à Paris.

26 février 1770. — L'abbé Bon DE LAUGIER, ancien chanoine de la métropole et membre de l'Académie de Florence.

. . . 1770. — TARDIF.

. . . 1771. — FRATREL, peintre.

27 mars 1773. — DE PRILLE, ingénieur à Metz.

. . . 1773. — DE RICARD DE BIGNICOURT.

13 novembre 1773. — LECLERC DE LAMOTTE, à Plombières.

DIRECTEURS.

1759. LE PAYEN.	1765. LE PAYEN.
1761. BERTRAND.	1769. BERTRAND.
1762. HILLAIRE.	1773. LE PAYEN.
1764. BERTRAND.	1775. DUPRÉ DE GENESTE.
1765. DE BUSSENNE.	

Secrétaire perpétuel, 1759 à 1775, EMMERY.

TABLES GÉNÉRALES

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES PHILATHÈNES

De 1761 à 1773.

Année 1761.

4 mars. — Bécœur. Proposition d'un emblème pour la Société : Une machine électrique avec cette devise : *Electrum esto* ou *Electrum amulare* ou *Electrum amutamini*. — Repoussée.

31 août. — Le Payen. Sur l'utilité de l'étude des sciences.

16 décembre. — Bécœur. Réflexions sur l'étude des mathématiques.

18 novembre. — Olry. Sur différents sujets de morale et de littérature.

23 décembre. — Bardou-Duhamel. Sur les représentations théâtrales des anciens.

Sans date. — Bardou-Duhamel. Sur la manière de lire l'histoire utilement.

Sans date. — Grandjean. Mémoire sur Abdolonyme.

TRAVAUX DES CLASSES.

Cours de philosophie spéculative, de mathématiques, de physique et de belles-lettres. Rapports et critiques sur les ouvrages nouveaux, etc.

Année 1762.

7 janvier. — Bertrand de Boucheporn. Sur le danger d'avoir de l'esprit.

Digitized by Google

TABLES GÉNÉRALES

DES

TRAVAUX DE LA SOCIÉTÉ DES PHILATHÈNES

De 1761 à 1773.

Année 1761.

4 mars. — Bécœur. Proposition d'un emblème pour la Société : Une machine électrique avec cette devise : *Electrum esto* ou *Electrum amulare* ou *Electrum amutamini*. — Repoussée.

31 août. — Le Payen. Sur l'utilité de l'étude des sciences.

16 décembre. — Bécœur. Réflexions sur l'étude des mathématiques.

18 novembre. — Olry. Sur différents sujets de morale et de littérature.

23 décembre. — Bardou-Duhamel. Sur les représentations théâtrales des anciens.

Sans date. — Bardou-Duhamel. Sur la manière de lire l'histoire utilement.

Sans date. — Grandjean. Mémoire sur Abdolonyme.

TRAVAUX DES CLASSES.

Cours de philosophie spéculative, de mathématiques, de physique et de belles-lettres. Rapports et critiques sur les ouvrages nouveaux, etc.

Année 1762.

7 janvier. — Bertrand de Boucheporn. Sur le danger d'avoir de l'esprit.

Digitized by Google

17 février. — Bardou-Duhamel. Des représentations théâtrales des anciens. (Deuxième article.)

21 janvier. — Grandjean, bachelier en droit. Ode sur la maladie d'un ami.

3 mars. — Henrion de Pansey. Étude sur les Égyptiens.

22 mars. — Deshayes, minime. Épître à M. Bertrand.

4 mai. — Deshayes, minime. Épître sur le printemps.

7 mai. — De Bussenne. Dissertation philosophique.

9 juin. — Millin de Grandmaison. Poésie.

28 juillet. — Grandjean. Ode sur l'établissement de chaires de mathématiques et d'histoire dans la ville de Nancy, par le roi Stanislas.

17 août. — Lepayen. Sur la manière de faire les recherches pour l'histoire et la philosophie.

24 novembre. — Deshayes. Épître à la Société.

24 novembre. — Hillaire. Discours sur le but de la Société.

Année 1763.

. . . janvier. — Grandjean de Bouzanville. Sur l'âge heureux, ode suivie d'un madrigal sur l'amour.

5 janvier. — D'Obervist. Discours de réception.

11 et 23 février. — Bardou-Duhamel. Quels sont les grammairiens qui ont paru dans les premiers temps jusqu'à la naissance d'Aristote.

23 février. — Bertrand de Boucheporn. Sur les grammairiens qui ont vécu avant Aristote.

12 janvier. — Chenu. Sur l'étude de la grammaire.

20 juillet. — Lalance. Examen du livre de l'esprit d'Helvétius.

5 août. — Bécœur. Réflexions sur les études littéraires.

7 décembre. — Benoist. Sur la manière de juger un ouvrage.

Sans date. — Bardou-Duhamel. Étymologie du mot grammaire.

Sans date. — Bardou-Duhamel. Notice sur différents peintres.

Année 1764.

25 janvier. — Bécœur. Description d'un cabinet d'histoire naturelle.

1er février. — Bon de Crouhielm. Jugement sur le livre intitulé : De la nature.

11 mars. — Bardou-Duhamel. Manière d'étudier l'histoire.

11 avril. — Bertrand de Boucheporn. Sur l'origine des différents livres du droit civil.

29 juin. — Bardou-Duhamel. Sur les réglements de la Société.

17 août. — Henry. Discours de réception.

17 août. — Hillaire. Discours sur les jouissances de l'étude.

14 novembre. — Bon de Crouhielm. Analyse des ouvrages de Scudéry.

15 novembre. — Lalance. Mon radotage ou celui des autres.

18 juillet. — Bécœur. Projet de réglement d'études.

Sans date. — Bon de Crouhielm. Analyse du Contrat social de J.-J. Rousseau.

Année 1765.

9 janvier. — Bécœur. Examen d'un mémoire de M. M du Tennetar, sur la génération.

31 janvier. — Henry. Étant donné le rapport de deu arcs, trouver le rapport de leur cosinus.

31 janvier. — Emmery. Succession chronologique d comtes de Champagne.

31 janvier. — Bardou-Duhamel. Extrait des mémoir de l'Académie des inscriptions.

31 janvier. — Bardou-Duhamel. Mémoire sur le spécial de la classe des belles-lettres.

Digitized by Google

Sans date. — Bardou-Duhamel. Notice sur différents peintres.

Année 1764.

25 janvier. — Bécœur. Description d'un cabinet d'histoire naturelle.

1er février. — Bon de Crouhielm. Jugement sur le livre intitulé : De la nature.

11 mars. — Bardou-Duhamel. Manière d'étudier l'histoire.

11 avril. — Bertrand de Boucheporn. Sur l'origine des différents livres du droit civil.

29 juin. — Bardou-Duhamel. Sur les réglements de la Société.

17 août. — Henry. Discours de réception.

17 août. — Hillaire. Discours sur les jouissances de l'étude.

14 novembre. — Bon de Crouhielm. Analyse des ouvrages de Scudéry.

15 novembre. — Lalance. Mon radotage ou celui des autres.

18 juillet. — Bécœur. Projet de réglement d'études.

Sans date. — Bon de Crouhielm. Analyse du Contrat social de J.-J. Rousseau.

Année 1765.

9 janvier. — Bécœur. Examen d'un mémoire de M. M. du Tennetar, sur la génération.

31 janvier. — Henry. Étant donné le rapport de deux arcs, trouver le rapport de leur cosinus.

31 janvier. — Emmery. Succession chronologique des comtes de Champagne.

31 janvier. — Bardou-Duhamel. Extrait des mémoires de l'Académie des inscriptions.

31 janvier. — Bardou-Duhamel. Mémoire sur le but spécial de la classe des belles-lettres.

Digitized by Google

6 mars. — De Bussenne. Compte rendu de trois ouvrages nouveaux.

6 mars. — Henry. Mémoire sur la manière de faire les observations météorologiques, minéralogiques et lithologiques.

11 avril et 8 août. — Michel du Tennetar. Essai sur le mouvement musculaire.

23 avril. — Henry. S'il y a autant de racines que de degrés à la plus haute puissance de l'inconnu, et si toutes ces racines représentent toutes en même temps la valeur de l'inconnu.

23 avril. — Henry. Trouver le centre d'oscillation d'un solide quelconque.

25 avril. — De Grandjean. Considérations sur les Belges.

25 avril. — Collin. Réflexions sur la législation.

2 mai. — Dom Tabouillot. Mémoire sur les bains publics découverts à Metz en 1754, lors de la construction de la nouvelle place d'Armes.

2 mai. — Bardou-Duhamel. Réflexions sur le bonheur et le malheur.

2 mai. — Collin. Remarques sur l'article Gouvernement du dictionnaire encyclopédique.

2 mai. — Collin. Différence entre l'intérêt et l'avarice.

2 mai. — Emmery. Définition de la liberté.

15 mai. — Lalance. Histoire de l'éloquence chez les Grecs et les Romains.

17 mai. — Henrion de Pansey. Synonymes mots : disgrâce, traverse, guignon, infortune, adversité, revers, calamité, catastrophe.

17 mai. — Lalance. Critique des synonymes de M. de Pansey.

13-20 juin, 18 juillet, 14 novembre. — Bardou-Duhamel. Mémoire sur l'ancienne chevalerie de La Curne de Saint-Palaye.

4 juillet. — Bertrand de Boucheporn. Extraits des principes du droit naturel de Burlamaqui.

4 juillet. — D. Tabouillot. Mémoire sur l'histoire de Metz.

Digitized by Google

8 juillet. — Le Payen. Mémoire sur le but spécial de la classe des belles-lettres.

11 juillet. — Le Payen. Extraits de l'histoire critique de M. Du Bos.

11 juillet. — Collin. Sur le discours préliminaire de l'Encyclopédie.

25 juillet. — Hillaire. Sur un mémoire de M. Réaumur, sur les insectes.

1er août. — Emmery. Mémoire historique sur la Société des Philathènes.

8 août. — Dom Tabouillot. Critique du mémoire de Michel du Tennetar, sur le mouvement musculaire.

17 août. — Le Payen. Mémoire sur les fiefs, terres fiscales et biens militaires.

17 août. — Juzan de la Tour. Examen de cette question : Le législateur doit-il avoir plus d'indulgence pour les fautes vers lesquelles la nature nous porte avec empire?

17 août. — Bardou-Duhamel. Réflexions sur le sentiment et la sensibilité.

17 août. — Bertrand de Boucheporn. Sur les travaux de la Société.

17 août. — Bardou-Duhamel. Nouveau système de bibliographie dans lequel les livres sont disposés selon la méthode développée dans l'arbre encyclopédique des connaissances humaines.

17 août. — Juzan de la Tour. Réflexions sur l'esprit philosophique.

13 novembre. — Juzan de la Tour. Analyse du discours préliminaire de l'Encyclopédie.

13 novembre. — Emmery. Sur la direction à donner aux études.

Sans date. — Henry. Observations météorologiques.

Année 1766.

23 avril. — Henry. Problèmes de géométrie.

17 août. Juzan de la Tour. Questions philosophiques.

Digitized by Google

22 août, 5 septembre, 19 décembre. — Bécœur. Observations sur l'histoire naturelle.

5 décembre. — M. du Tennetar. Sur l'ossification.

5 décembre. — Bardou- Duhamel. Sur le Trésor des chartes.

28 novembre. — Collin. Réflexions sur un passage de J.-J. Rousseau.

12 décembre. De la Tour. Entretiens entre Voltaire et J.-J. Rousseau.

12 décembre. — Emmery. Mémoires sur les travaux de la Société royale de Metz.

Année 1767.

3 et 24 janvier et 17 novembre. — M. du Tennetar. Observations sur la classe de physique.

9 janvier. — Hillaire. Questions de physique.

16 janvier. — Bertrand de Boucheporn. Sur l'utilité des sociétés littéraires.

16 janvier. — Henry. Mémoire sur une question de mécanique.

17 janvier. — Le Payen. Du but spécial de la classe de physique.

30 mars et 8 mai. — M. du Tennetar. Analyse des éléments de philosophie de d'Alembert.

29 mai. — Bertrand de Boucheporn. Observations sur le traité des délits et des peines.

17 juillet. — Bertrand de Boucheporn. Recherches sur la déposition d'Arnould, archevêque de Reims, sous Hugues Capet.

17 juillet. — Bardou-Duhamel. Remarques sur le commencement de la troisième race.

17 août. — Bardou-Duhamel. Fragments égyptiens.

9 septembre. — Berteaux. Sur la manière d'étudier l'histoire.

9 septembre. — Mathis. Sur l'apiculture.

9 septembre. — M. du Tennetar. Sur les études des colléges.

[illegible] novembre. — M. du Tennetar. Des moyens de faire [illegible]ourir les études des colléges au but d'une bonne [illegible]cation.

[illegible] novembre. — Le Payen Recherches sur les revenus [illegible]'empire romain dans les Gaules.

Sans date. — Bardou-Duhamel. Mémoire sur le plan et [illegible]écution d'un ouvrage intitulé : Recherches sur l'état des [illegible]ences et des arts, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

Année 1768.

5 février. — Bardou-Duhamel. Recherches sur l'état [illegible]s arts et des sciences de Jésus-Christ à nos jours.

5 février. — M. du Tennetar. Sur les maladies des so[illegible]les traitées pathologiquement.

4 mars. — Verneuil. Sur le siége de l'âme.

4 mars. — M. du Tennetar. Réflexions sur le premier [illegible]tre de Florus.

4 mars. — Bécœur. Sur la teigne.

24 mars. Verneuil. Démonstration anatomique du cer[illegible]eau.

20 juin. — Le Payen. Doit-on regarder la différence des [illegible]erroirs comme cause de la différence des vins?

20 juin. — De Goiffon, de l'Académie de Lyon. Lettre [illegible]à l'occasion de la question soulevée par M. Le Payen.

8 juillet. — Berteaux. Sur les principes de la critique.

8 juillet. — M. du Tennetar. Sur la pulmonie.

8 juillet. — Mathis. Sur les abeilles.

17 août. — Emmery. Éloge de M. le baron de Crouhielm.

7 novembre. — Mathis. Que cette proposition : La cire [illegible]est faite des poussières d'étamine, avancée par M. de Réau[illegible]mur, n'est pas prouvée.

7 novembre. — Collin. Réflexions métaphysiques sur [illegible]l'âme.

2 décembre. — Bécœur. Sur les moyens de perfec[illegible]tionner le lait.

29 décembre. — Le Payen. Réglement pour les Phila-

Digitized by Google

18 novembre. — M. du Tennetar. Des moyens de faire concourir les études des colléges au but d'une bonne éducation.

27 novembre. — Le Payen Recherches sur les revenus de l'empire romain dans les Gaules.

Sans date. — Bardou-Duhamel. Mémoire sur le plan et l'exécution d'un ouvrage intitulé : Recherches sur l'état des sciences et des arts, depuis Jésus-Christ jusqu'à nos jours.

Année 1768.

5 février. — Bardou-Duhamel. Recherches sur l'état des arts et des sciences de Jésus-Christ à nos jours.

5 février. — M. du Tennetar. Sur les maladies des solides traitées pathologiquement.

4 mars. — Verneuil. Sur le siége de l'âme.

4 mars. — M. du Tennetar. Réflexions sur le premier livre de Florus.

4 mars. — Bécœur. Sur la teigne.

24 mars. Verneuil. Démonstration anatomique du cerveau.

20 juin. — Le Payen. Doit-on regarder la différence des terroirs comme cause de la différence des vins?

20 juin. — De Goiffon, de l'Académie de Lyon. Lettre à l'occasion de la question soulevée par M. Le Payen.

8 juillet. — Berteaux. Sur les principes de la critique.

8 juillet. — M. du Tennetar. Sur la pulmonie.

8 juillet. — Mathis. Sur les abeilles.

17 août. — Emmery. Éloge de M. le baron de Crouhielm.

7 novembre. — Mathis. Que cette proposition : La cire est faite des poussières d'étamine, avancée par M. de Réaumur, n'est pas prouvée.

7 novembre. — Collin. Réflexions métaphysiques sur l'âme.

2 décembre. — Bécœur. Sur les moyens de perfectionner le lait.

29 décembre. — Le Payen. Réglement pour les Phila-

Digitized by Google

thènes étrangers. Établissement d'un bureau de correspondance à Nancy, dont Grandjean de Bouzanville est directeur.

29 décembre. — Bardou-Duhamel. Les vacances de Marivaux.

Année 1769.

3 février. — Bardou-Duhamel. État des lettres dans les Gaules (analyse de l'ouvrage des Bénédictins).

3 février. — Grandjean. Sur les justices des seigneurs (discours prononcé à la première assemblée académique du bureau de Nancy, le 18 janvier).

3 mars. — Malherbe. Discours de réception.

5 mai. — M. du Tennetar. Des fluides.

5 mai. — Leroux. Sur le toisé des dômes.

5 mai. — Read. Sur le seigle ergoté.

14 juillet. — Read. Examen des tables pathologiques de M. Michel du Tennetar.

21 juillet. — Bertrand de Boucheporn. Sur les causes majeures réservées au pape.

21 juillet. — Bécœur. Sur le mot chymie, article de l'Encyclopédie.

17 août. — Collin. Du choix des livres et de la manière de les lire.

17 août. — Le Payen. Traduction de divers entretiens de Socrate, tirés du livre de Xénophon, sur les choses mémorables des philosophes.

17 août. — Emmery. Distinction entre le droit naturel, le droit public et le droit des gens.

17 août. — Le Payen. Sur la philosophie de Socrate.

18 août. — Mathis. Quelle est la meilleure manière de faire et gouverner les vins dans le pays messin.

22 septembre. — Leroux. Problèmes de mécanique.

8 décembre. — Dupré de Genest. Discours de réception. Considérations générales sur la livre sous Charlemagne et sur l'évaluation des monnaies de ce monarque.

Digitized by Google

8 décembre. — Dupré de Geneste. Description d'un écu d'or de François Ier.

8 décembre. — B. Duhamel. Mémoires relatifs à l'histoire de France.

22 décembre. — Blouet. A-t-il été un temps où l'éloquence a été portée à son plus haut point de perfection possible.

Sans date. — Henrion de Pansey. Éloge de Dumoulin, mort le 3 juin 1769.

Sans date. — Grandjean de B. Ode sur l'établissement des chaires de mathématiques et de philosophie à Nancy.

Sans date. — Grandjean. Essai sur le célibat et le mariage.

Année 1770.

12 janvier. — Bertrand de B. Sur le droit ecclésiastique.

19 janvier. — Dupré de Geneste. Remarques sur quelques ouvrages nouveaux.

19 janvier. — Le Payen. Traduction du traité des fiefs de Dumoulin.

19 janvier. — Dupré de Geneste. Observations sur la manière de travailler au dictionnaire de droit public.

19 janvier. — Dupré de Geneste. Mémoire sur la physique.

25 janvier. — Lacretelle. Mémoire sur les avantages de l'histoire. Manière de la considérer et de l'apprendre.

25 janvier. — Chandellier. Idem.

25 janvier. — Périn. Idem.

25 janvier. — Colchen. Idem.

1er février. — Rœderer. Critique de la comédie du Déserteur.

1er février. — Lacretelle. Sur le goût.

9 février. — Emmery. Réflexions sur le droit public.

16 février. — Le Payen. Sur l'origine de la seigneurie féodale universelle.

16 février. — Dupré de Geneste. Sur la vie et les ouvrages de plusieurs jurisconsultes.

Digitized by Google

23 février. — Michel du T. Peut-on confier l'éducation publique aux moines?

28 février. — Lacretelle. Essai sur la morale de d'Alembert.

28 février. — Colchen. Essai sur le traité de la puissance de Locke.

28 février. — Colchen. Diatribe.

28 février. — Emmery. Notice sur Mézeray.

30 mars. — Collin. Sur l'éducation.

14 juillet. — Dupré de Geneste. Tables pour trouver la fête de Pâques, depuis la réformation du calendrier jusqu'en 1880.

17 août. — Bertrand de B. Sur le droit d'aubaine.

17 août. — Emmery. État des finances du clergé de France.

17 août. — Read. Préjugés en médecine.

17 septembre. — Dupré de Geneste. Compte rendu des expériences faites pour constater la quantité de son que les boulangers de Metz font entrer dans la composition du pain bis.

1er décembre. — Read. Sur les causes d'une épidémie locale de dyssenterie.

1er décembre. — Read. Notice historique sur le feu Saint-Antoine ou des Ardents dans le Dauphiné.

Année 1771.

12 janvier. — Vaultrin. Dictionnaire du droit public, mot : Avocat.

12 et 26 janvier. — Le Brun le cadet. Résolution des principaux problèmes de mécanique dans lesquels on a eu égard aux principales circonstances physiques où se trouvent les machines dans la pratique.

19 janvier. — Bon de Tschoudy. Sur le mot : institution.

19 janvier. — Dupré de Geneste. Mémoire sur un liard de France à l'effigie de Charles II, duc de Mantoue.

19 janvier. — Dupré de Geneste et Collin. Sur la manière de travailler au dictionnaire de droit public.

Digitized by Google

26 janvier. — B.-Duhamel. Règlement de Pierre Ier sur les moines.

26 janvier. — Read. Du seigle ergoté.

9 février et 16 mars. — Le Payen. Dictionnaire de droit public. Mots : cession, cessionnaire, abandonnement, bonnet verd, déguerpissement.

23 mars. — Collin. Idées générales sur la police.

23 mars. — Henry. Théorie des plans d'aplanissement économique des terres.

4 mai. — Bertrand de B. — Sur la puissance temporelle ecclésiastique.

4 mai. — Blouet. Mémoire sur l'agriculture.

9 novembre. — Bon de Tschoudy. Catéchisme de morale fait pour les enfants de 8 à 9 ans où se trouvent les grands principes sur la justice, le courage, la bienfaisance et la formation des sociétés.

9 novembre. — Collin. Examen du catéchisme de morale.

23 novembre. — B.-Duhamel. Description du tableau allégorique peint par M. Fratrel pour sa réception dans la Société.

23 novembre. — B.-Duhamel. Faut-il écrire pour son siècle ou pour l'avenir?

30 novembre. — Emmery. Du système de M. de Boulainvilliers dans ses mémoires sur l'histoire du gouvernement de la France.

14 décembre. — Blouet. Sur les biens-fonds de commune.

14 décembre. — Collin. De l'homme. — Fondements du droit d'après Burmalaqui.

30 décembre. — Henry. Sur les pompes aspirantes.

Sans date. — B. Duhamel. Sur les divers modes de change.

Sans date. — B.-Duhamel. Sur les Égyptiens.

Digitized by Google

Année 1772.

Sans date. — Bécœur. Mémoire instructif sur la manière d'arranger les différents animaux pour les mettre en état d'être préparés et de servir à l'ornement des cabinets d'histoire naturelle.

Année 1773.

30 janvier. — Bon de Tschoudy. Buscus, en anglais Boxtree, en allemand Buchsbaum.

30 janvier. — L'abbé Favre. Plan d'une table chronologique de l'histoire universelle.

31 janvier. — L'abbé Favre. Mémoire sur la mendicité.

6, 20, 27 février et 13 mars. — Bon de Tschoudy. Sur la mendicité.

27 mars. — De Prille. Discours de réception.

27 mars. — L'abbé Favre. Mémoire sur l'histoire de France.

29 mai. — Bon de Tschoudy. Des femmes publiques.

15 mai. — Bon de Tschoudy. Des finances.

12 juin. — Bécœur. Théorie de la fermentation vineuse.

5 juin. — G. Le Brun. Problèmes de géométrie pratique.

26 juin. — Leclerc de Lamotte. Fables.

26 juin. — L'abbé Du Bouzet. Essai sur l'histoire de Lorraine.

26 juin. — L'abbé Favre. Du caractère et des mœurs des Français.

26 juin. — L'abbé Favre. Mémoire sur l'administration de Colbert.

3 juillet. — Leclerc de Lamotte. Épitre à ma jambe gauche.

14 août. — Ricard de Bignicourt. De l'influence des droits sur le commerce.

13 novembre. — Leclerc de Lamotte. Discours de réception.

... novembre. — Bertrand de Boucheporn. Sur le droit

...ront les puissances à la promotion des cardinaux de leur nation.

4 décembre. — Ricard de Bignicourt. Mémoire pour la ville de Lorient.

9 décembre. — Blouet. Sur le commerce du Luxembourg.

Sans date. — Ricard de Bignicourt. Mémoire sur la nécessité de favoriser les transports.

Sans date. — Ricard de Bignicourt. Mémoire sur la nécessité d'atteler plus de trois mulets aux voitures et sur les moyens de pourvoir à la conservation des chevaux sans nuire au commerce.

Sans date. — Collin. Mémoire sur la police des Égyptiens.

Sans date. — Collin. Sur la police des Hébreux.

Sans date. — Henry. Examen de la puissance nécessaire pour arrêter les fardeaux les plus considérables au moyen de plusieurs tours de corde autour d'un cylindre fixe.

Sans date. — Lalance. Prospectus de mon cours de rhétorique.

Digitized by Google

qu'ont les puissances à la promotion des cardinaux de leur nation.

4 décembre. — Ricard de Bignicourt. Mémoire pour la ville de Lorient.

9 décembre. — Blouet. Sur le commerce du Luxembourg.

Sans date. — Ricard de Bignicourt. Mémoire sur la nécessité de favoriser les transports.

Sans date. — Ricard de Bignicourt. Mémoire sur la nécessité d'atteler plus de trois mulets aux voitures et sur les moyens de pourvoir à la conservation des chevaux sans nuire au commerce.

Sans date. — Collin. Mémoire sur la police des Égyptiens.

Sans date. — Collin. Sur la police des Hébreux.

Sans date. — Henry. Examen de la puissance nécessaire pour arrêter les fardeaux les plus considérables au moyen de plusieurs tours de corde autour d'un cylindre fixe.

Sans date. — Lalance. Prospectus de mon cours de rhétorique.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

FONDÉE LE 22 JANVIER 1770.

Le Règlement de la Société est de MM. Emmery et Lacretelle.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

LACRETELLE l'aîné, *directeur*.
REDERER, *secrétaire*.
CHANDELLIER.
COLCHEN,
EMMERY.
LE PAYEN.
LERMINA.
PÉRIN.

Cette Société n'a rien publié et doit n'avoir duré que fort peu de temps.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ D'ÉTUDES

FONDÉE LE 22 JANVIER 1770.

Le Règlement de la Société est de MM. Emmery et Lacretelle.

MEMBRES DE LA SOCIÉTÉ.

LACRETELLE l'aîné, *directeur*.
RŒDERER, *secrétaire*.
CHANDELLIER.
COLCHEN,
EMMERY.
LE PAYEN.
LERMINA.
PÉRIN.

Cette Société n'a rien publié et doit n'avoir duré que fort peu de temps.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ, EN 1874,

PAR M. SCHUSTER,

PROFESSEUR DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE INDUSTRIELLE DE METZ.

TROISIÈME ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE.

Nature et position des instruments.

BAROMÈTRE.

Position géographique de sa cuvette.	Latitude.....	49° 07′ 15″
	Longitude, à l'est de Paris.....	3° 50′ 23″
	Altitude, d'après le nivellement de M. Barbey.....	193m,56

Ce baromètre est de Fortin; le diamètre intérieur de son tube est de 7mm,7. La flèche du ménisque est de 0mm,75. Après chaque observation, la hauteur de la colonne mercurielle est ramenée à la température de la glace fondante. La correction capillaire est égale à 0mm,47 d'après les données précédentes; mais elle se trouve faite au moment de la lecture par le mode de graduation appliqué à l'instrument.

Ce baromètre est placé dans une salle chauffée, au deuxième étage. Son vernier est au vingtième.

THERMOMÈTRES.

Les thermométrographes sont fixés sur une lame de glace, à 10 mètres au-dessus du sol. Dans aucune saison, les rayons du soleil n'atteignent ni eux, ni le mur au-dessous d'eux. Une lame de verre les abrite de la pluie. Ils ont été vérifiés à la température de la glace fondante, et leurs indications sont toutes corrigées de l'écart qu'on a constaté à cette température. Ils sont exposés au NO.

Digitized by Google

OBSERVATIONS MÉTÉOROLOGIQUES

FAITES A METZ, EN 1874,

PAR M. SCHUSTER,

PROFESSEUR DE PHYSIQUE ET DE CHIMIE A L'ÉCOLE INDUSTRIELLE DE METZ.

TROISIÈME ANNÉE DE LA TROISIÈME SÉRIE.

Nature et position des instruments.

BAROMÈTRE.

Position géographique de sa cuvette.
- Latitude ..... 49° 07′ 15″
- Longitude, à l'est de Paris..... 3° 50′ 23″
- Altitude, d'après le nivellement de M. Barbey 193m,56

Ce baromètre est de Fortin ; le diamètre intérieur de son tube est de 7mm,7. La flèche du ménisque est de 0mm,75. Après chaque observation, la hauteur de la colonne mercurielle est ramenée à la température de la glace fondante. La correction capillaire est égale à 0mm,47 d'après les données précédentes ; mais elle se trouve faite au moment de la lecture par le mode de graduation appliquée à l'instrument.

Ce baromètre est placé dans une salle chauffée, au deuxième étage. Son vernier est au vingtième.

THERMOMÈTRES.

Les thermométrographes sont fixés sur une lame de glace, à 10 mètres au-dessus du sol. Dans aucune saison, les rayons du soleil n'atteignent ni eux, ni le mur au-dessous d'eux. Une lame de verre les abrite de la pluie. Ils ont été vérifiés à la température de la glace fondante, et leurs indications sont toutes corrigées de l'écart qu'on a constaté à cette température. Ils sont exposés au NO.

Digitized by Google

UDOMÈTRE.

L'udomètre dont on se sert est celui qui a été prescrit par l'Association scientifique de France. Il est placé sur la terrasse du réservoir des eaux de la ville, à 17 mètres au sud-est d'un bâtiment qui a 15 mètres de longueur et 4 mètres de haut. A l'est de l'udomètre se trouve une tour de 16 mètres de hauteur; elle est à 12 mètres du poteau de soutien.

L'altitude de l'udomètre est 195m,32.

TENUE DES REGISTRES.

Les thermométrographes sont observés chaque jour à dix heures. On attribue invariablement le minimum au jour de l'observation, et le maximum à la veille. C'est à huit heures du matin qu'on observe l'udomètre ; la quantité de pluie mesurée est inscrite au jour de l'observation. Les hauteurs barométriques sont calculées à un centième de millimètre près. Toutefois, comme cette approximation est certainement illusoire, on n'a conservé que le chiffre des dixièmes en le forçant d'une unité, lorsque celui des centièmes surpasse cinq. Dans le calcul des moyennes, la hauteur barométrique est évaluée à un centième de millimètre près; les températures le sont à un centième de degré près.

GIROUETTE.

La girouette observée est celle qui se trouve au sommet de la flèche de la cathédrale, flèche dont la pointe est à 89m,25 au-dessus du pavé de l'église.

Notations adoptées dans le registre.

CONFIGURATION DES NUAGES.

Cr.....	*Cirrus*.....	Nuages en filaments déliés.
Cm	*Cumulus*	Nuages en forme de balle de coton.
St.....	*Stratus*.....	Couche étendue, continue, horizontale.
Cr-Cm..	*Cirro-Cumulus*..	Ciel pommelé, petites balles serrées.
Cr-St...	*Cirro-Stratus* ...	Pommelures en couches horizontales.
Nim....	*Nimbus*.....	Nuages à pluie, à teinte sombre.
Cm St..	*Cumulo-Stratus*.	Réunion d'un grand nombre de Cumulus.

Nota. La première indication est celle des nuages qui dominent.

NÉBULOSITÉ.

Les chiffres placés dans cette colonne expriment le nombre de dixièmes du ciel qui sont couverts par les nuages ou la brume.

VENTS.

Le chiffre qui suit leur direction exprime leur force : 1, vent faible ; 2, vent ordinaire ; 3, vent fort ; 4, bourrasques ; 5, tempête ; 6, ouragan.

Autres abréviations employées pour représenter les phénomènes météorologiques.

Pour plusieurs d'entre eux, les chiffres de 1 à 3 indiquent leur intensité.

S	Serein, ciel sans nuages.	R	Rosée.
V	Ciel voilé.	G bl	Gelée blanche.
V_1,V_2	— légèrement ou fortement.	Gv.	Givre.
Bl	Brouillard.	Grs	Grésil.
Bl_1,Bl_2	— léger ou dense.	Grl	Grêle.
P	Pluie.	Or	Orage voisin.
P_1,P_2	— fine ou très-forte.	Tn	Tonnerre éloigné.
N	Neige.	Hs	Halo solaire.
N_1,N_2	— légère ou abondante.	Hl	Halo lunaire.

? Désigne une observation douteuse.

! Désigne une observation sûre, quoiqu'elle paraisse anomale.

» Les guillemets sont mis à la place d'une observation qu'on n'a pas pu faire, — ou qu'il n'y avait pas lieu de faire, comme celle de l'udomètre, par exemple, lorsqu'on est certain qu'il n'a pas plu.

Digitized by Google

NÉBULOSITÉ.

Les chiffres placés dans cette colonne expriment le nombre de dixièmes du ciel qui sont couverts par les nuages ou la brume.

VENTS.

Le chiffre qui suit leur direction exprime leur force : 1, vent faible ; 2, vent ordinaire ; 3, vent fort ; 4, bourrasques ; 5, tempête ; 6, ouragan.

Autres abréviations employées pour représenter les phénomènes météorologiques.

Pour plusieurs d'entre eux, les chiffres de 1 à 3 indiquent leur intensité.

S	Serein, ciel sans nuages.	R	Rosée.
V	Ciel voilé.	G bl	Gelée blanche.
V_1,V_3	— légèrement ou fortement.	Gv.	Givre.
Bl	Brouillard.	Grs	Grésil.
Bl_1,Bl_3	— léger ou dense.	Grl	Grêle.
P	Pluie.	Or	Orage voisin.
P_1,P_3	— fine ou très-forte.	Tn	Tonnerre éloigné.
N	Neige.	Hs	Halo solaire.
N_1,N_3	— légère ou abondante.	Hl	Halo lunaire.

? Désigne une observation douteuse.

! Désigne une observation sûre, quoiqu'elle paraisse anomale.

» Les guillemets sont mis à la place d'une observation qu'on n'a pas pu faire, — ou qu'il n'y avait pas lieu de faire, comme celle de l'udomètre, par exemple, lorsqu'on est certain qu'il n'a pas plu.

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			TEMPÉRATURES EXTRÊMES
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	[illegible]-mum.
	mm	°		mm	°			mm	°		°
1	750,6	3,8	»	»	»	»	»	»	»	»	4,0
2	754,3	2,9	SSO 1	753,3	2,6	»	10	752,0	2,6	SSE	1,0
3	744,1	4,5	SSO 2	742,0	4,5	»	10	740,2	5,0	SO	1,2
4	741,5	3,0	SO 3	741,7	3,3	»	10	742,0	3,5	SO	1,0
5	746,2	2,0	SSO 2	747,4	2,6	»	10	748,8	2,6	ONO	4,0
6	757,9	0,0	SO 2	758,5	1,0	»	10	758,8	- 0,2	?	1,2
7	756,8	- 0,4	OSO	755,3	- 0,3	»	10	754,0	- 1,2	NE	0,0
8	751,3	- 2,5	ESE	751,8	- 1,0	Cir	1	751,1	0,0	SE	1,0
9	750,8	- 2,0	SSE	751,1	0,1	Cir	2	750,7	0,0	OSO	1,0
10	751,7	- 1,0	ENE	752,4	0,2	Cm	7	751,7	0,3	NNE	1,0
11	750,3	0,2	NNE 2	749,7	0,3	Cm	5	749,9	0,0	NE	2,0
12	748,4	1,2	O 1	748,3	2,2	»	10	747,5	2,3	SE	5,0
13	750,6	3,3	SSO 1	751,1	4,0	»	10	750,0	5,0	SO	5,4
14	750,0	6,6	SO 1	750,0	7,0	»	10	749,9	7,2	SO	8,0
15	751,1	6,1	S 1	750,4	6,3	»	10	749,3	5,0	SO	7,0
16	745,5	2,4	S 2	743,0	6,5	Cm	7	741,0	7,2	SSO	8,1
17	739,5	5,6	SO 3	740,7	5,5	»	10	740,3	6,1	S	7,0
18	749,0	1,8	SSO 2	748,3	2,3	Cm	5	747,5	1,8	S	4,0
19	745,5	3,8	S 2	744,8	5,0	»	10	743,3	6,0	S	7,0
20	748,4	9,8	SO 2	748,5	10,5	»	10	748,8	10,1	S	11,0
21	750,7	9,2	O 1	»	»	»	»	»	»	»	»
22	758,0	2,2	NNO 2	758,0	5,0	»	0	757,3	8,0	NE	10,0
23	757,1	7,0	S 3	756,2	8,8	Cr Cm	7	756,0	8,2	SO	10,0
24	754,2	8,0	SSO 2	753,6	8,9	»	10	752,2	»	SO	10,3
25	757,1	2,8	NE 1	757,6	3,7	»	5	758,1	4,2	N	5,0
26	760,8	0,5	NE 1	759,7	2,8	»	0	758,8	3,0	SO	4,3
27	754,8	5,0	SO	755,3	6,8	»	8	755,0	8,0	ONO	10,0
28	756,8	4,4	N 1	757,7	4,2	Cm	10	757,1	4,2	NO	6,0
29	757,5	2,2	NNO 2	757,3	2,5	»	0	»	3,2	NO	5,0
30	754,2	2,5	ONO 2	754,2	3,5	»	10	754,4	4,8	ONO	5,2
31	757,5	2,5	NO	757,7	3,8	Cm	2	756,7	3,3	SO	5,0
				Moyennes.							
1 à 10	750,52	1,03		750,39	1,44		7,7	749,92	1,40		[illegible]
11 à 20	747,83	4,08		747,48	4,96		8,7	746,75	5,07		[illegible]
21 à 31	756,24	4,21		756,73	5,00		5,2	756,18	5,12		[illegible]
1 à 31	751,68	3,14		751,87	3,88		7,2	750,80	3,90		[illegible]

Digitized by Google

ÉR. EXTRÊMES.			PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
i-n.	Maxi-mum.	Moyen		
	o	o	mm	
0	6,0	3,0	»	
0	5,0	3,0	»	
0	6,2	3,6	»	Tempête nuit du 3 au 4.
0	5,0	3,5	10,9	Neige abondante.
0	4,0	2,5	6,1	Neige.
4	1,2	– 0,1	»	Bl_3. Le brouillard ne permet pas à 4 heures du soir d'apercevoir la girouette.
5	0,0	– 1,2	»	Beau temps. Ciel presqu'entièrement découvert.
7	1,0	– 1,3	»	Beau temps.
6	1,0	– 1,3	»	Temps clair à midi.
0	1,0	– 2,0	»	
5	2,0	– 0,7	»	Beau.
5	3,0	0,7	»	Bl_3.
6	5,4	3,0	»	Pluie. Bl_1.
5	8,0	5,2	0,2	
5	7,0	5,7	»	
0	8,1	3,5	»	Beau temps.
0	7,0	4,5	3,0	Tempête dans la soirée.
0	4,0	2,0	4,0	
0	7,0	4,0	5,0	
0	11,0	7,0	3,7	Temps relativement chaud, mais humide.
»	»	»	»	
0	10,0	5,0	»	Bl_3. A midi très-beau temps.
0	10,0	5,5	»	
0	10,3	8,1	»	
0	5,0	3,5	»	Beau temps.
5	4,5	1,0	»	Beau temps.
0	10,0	5,0	»	
0	6,0	4,0	»	
5	5,0	1,7	»	Bl_1.
0	5,2	2,6	»	Bl_1. — Il bruine à midi. — Pluie à 4 heures.
0	5,0	2,5	0,2	Bl_2. — Gelée blanche.
Moyennes.			Somm	
12	3,04	0,97	17,0	
76	6,28	3,49	15,9	
70	7,10	3,89	0,2	
11	5,46	2,78	33,1	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.			EXTRÊMES.	
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Minimum.	Maximum.
	mm	°		mm	°			mm	°		°	°
1	756,0	3,8	NNE 1	755,8	7,5	Cm	9	755,4	5,9	N	2,0	7,9
2	756,3	2,5	N 1	755,6	4,9	»	10	754,6	5,3	N	1,9	7,9
3	755,4	4,0	NNO 1	755,3	6,4	»	10	755,2	5,0	N	2,0	7,0
4	759,2	2,5	NNE 1	759,8	4,3	»	10	760,4	4,5	NNE	1,5	8,8
5	761,1	- 2,0	NNE 2	760,9	- 1,0	»	10	760,4	0,2	NNO	- 1,0	4,0
6	759,0	- 3,0	NNE 1	758,8	0,5	»	0	»	»	»		
7	755,0	- 1,2	ENE 1	754,5	1,4	»	0	752,0	4,0	O	0,9	4,9
8	746,6	2,4	SO 3	745,2	2,5	»	10	»	»	»	2,5	3,0
9	751,2	0,0	OSO 3	750,6	2,2	Cm	7	749,1	2,0	O	0,2	4,5
10	755,0	- 6,0	NNE 3	757,5	- 4,5	Cr-Cm	3	759,1	- 5,5	NNE	- 6,0	3,2
11	755,5	- 5,0	ENE	755,0	- 3,6	»	3	754,0	- 3,2	ENE	- 5,0	2,0
12	755,1	- 5,2	NE 1	755,0	- 2,0	»	0	755,5	1,4	E	- 3,0	2,0
13	754,7	- 0,5	E ?	754,4	2,5	»	10	753,1	5,0	SE	- 2,2	7,2
14	750,8	5,3	SE 2	750,0	7,0	»	10	747,0	7,5	SE	2,0	10,0
15	742,3	7,9	S 3	741,5	8,5	»	10	740,7	8,8	SSO	5,5	10,5
16	742,1	6,3	S 1	742,0	7,0	»	8	740,4	6,8	SE	5,0	10,0
17	738,0	6,8	S 1	736,3	8,8	»	9	735,0	8,9	SSE	6,5	9,8
18	738,5	4,5	S 2	738,6	4,6	»	10	738,6	5,5	O	3,9	6,9
19	743,6	3,0	NO 2	744,2	4,0	»	10	745,5	4,5	NNO	2,2	6,2
20	750,4	0,5	NO	750,6	4,5	Cr-Cm	3	750,0	5,1	NNE	2,0	7,0
21	749,2	1,0	NE 2	748,6	4,0	Cr	1	747,2	6,0	NE	1,2	6,2
22	»	»	ENE 2	745,0	3,2	»	0	»	»	»		
23	746,0	1,0	ENE 2	745,8	2,5	»	10	745,2	4,2	E	1,2	5,1
24	747,6	3,5	ONO 1	747,0	5,0	»	10	746,0	5,5	NO	3,2	5,2
25	745,3	1,5	N 2	744,5	2,5	»	10	745,2	4,0	NE	1,0	6,4
26	739,7	4,0	ESE 1	738,7	8,0	»	0	»	»	»		
27	735,1	10,2	SSO 2	736,0	12,2	»	10	737,0	11,8	S	8,9	12,8
28	745,3	6,5	NE 1	744,6	8,5	»	5	744,7	10,0	NE	11,3	11,3
						Moyennes.						
1 à 10	755,48	0,92		755,20	2,42		6,9	755,77	2,14			
11 à 20	747,10	2,36		746,76	4,13		7,5	745,78	3,01			
21 à 28	743,74	5,95		743,77	5,73		5,7	743,88	6,88			
1 à 28	749,33	2,24		748,92	3,97		6,7	748,63	4,70			

Digitized by Google

R. EXTRÊMES. Maximum.	R. EXTRÊMES. Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
°	°	mm	
9,0	5,5	»	Belle journée.
7,0	3,7	»	Bl_1.
7,0	4,0	»	
5,8	3,4	»	Aurore boréale à 7 heures du soir.
1,0	- 2,0	»	Bl_2.
4,9	- 0,3	»	Beau temps.
5,0	0,0	»	
4,5	1,2	»	Neige. — Grand vent.
3,2	- 0,4	3,1	Gelée blanche. — Vent.
- 4,0	- 5,5	3,2	Neige.
- 3,0	- 7,6	»	La Moselle est prise.
2,0	- 4,1	»	Temps clair, — pourtant le froid diminue.
7,2	0,6	»	Bl_2.
10,0	4,5	»	
10,3	5,6	»	Grand vent.
10,0	7,0	»	
9,5	7,5	1,0	
6,9	5,0	»	
6,2	3,6	»	Bl_2
7,0	2,5	»	Bl_3
6,2	1,8	»	Beau temps.
5,1	1,5	»	Idem.
5,2	1,8	»	Neige.
6,4	3,3	6,7	Bl_2. — Temps humide.
5,0	2,0	»	Bl_1.
8,9	3,7	»	Beau temps.
12,8	8,4	»	
11,3	7,9	»	
Moyennes.			Somm
,46	4,34	0,94	6,3
,79	6,61	2,46	1,0
,02	6,09	3,04	6,7
,51	6,08	2,65	14,0

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	MIDI. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	4 HEURES DU SOIR. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	EXTRÊMES. Minimum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim.	REMARQUES JOURNALIÈRES.
	mm	o		mm	o			mm	o		o	o	mm	
1	»	»	»	»	»	»	»	749,5	9,4	NNE	10,0	7,0	»	
2	755,4	2,5	»	755,8	5,5	»	10	755,5	9,5	N	10,2	4,6	»	Bl[illegible].
3	756,9	5,9	NE 2	756,5	7,2	»	1	756,9	8,6	NNE	8,5	5,0	»	Beau temps.
4	758,5	1,6	NNE 2	758,1	7,0	Cr	1	757,0	9,0	NE	10,2	4,4	»	Idem. Quelques rares cirrus à midi.
5	758,5	1,0	NNE 2	758,3	5,8	»	0	757,2	8,5	NE	9,5	3,5	»	Idem. Ciel très-pur à midi.
6	759,8	0,3	NNE 2	759,6	7,0	Cr St	4	758,8	7,4	N	9,0	2,8	»	
7	758,8	5,6	NNE 1	757,4	8,1	Cm	8	755,4	9,0	NNO	10,5	5,1	»	
8	750,6	5,8	NE	»	»	»	0	»	»	»	10,0	6,1	»	Le 8 à 10 h. du mat.: NE vent supr.; SO vent infér.
9	742,2	4,9	S 2	740,0	9,2	Cm	8	737,6	10,2	SO	11,2	7,1	»	Tempête; — Neige.
10	734,7	3,8	SO 4	735,7	1,7	Cm	10	738,5	2,9	ONO	4,0	4,0	2,0	Grand vent.
11	741,3	0,0	ONO 2	742,2	- 0,8	»	10	743,0	0,0	NO	»	»	5,9	Neige.
12	748,5	- 5,0	O 2	»	»	»	»	751,5	1,5	SO	3,0	- 3,5	3,2	
13	752,0	1,4	NE 2	755,9	3,0	Cm	9	755,2	2,5	NE	4,0	0,0	»	
14	759,2	- 2,2	SE 1	759,0	3,1	Cm	2	757,8	3,0	SO	6,2	0,1	»	
15	752,8	3,2	OSO 2	752,5	5,8	»	10	»	»	»	9,0	3,0	»	
16	754,2	6,7	ONO 1	754,6	7,4	»	10	754,5	8,5	OSO	11,0	7,5	»	Temps très-humide.
17	757,0	7,4	SO 2	756,8	5,8	»	10	756,2	9,1	SO	10,0	7,7	»	Temps couvert.
18	750,7	10,2	SSO 2	749,3	12,5	Cm	8	747,5	12,5	O	14,0	10,0	»	
19	749,8	7,7	ONO 3	749,5	6,8	»	10	746,6	9,6	OSO	11,0	6,5	»	Vent assez fort.
20	744,7	6,3	ONO 4	744,9	8,2	»	10	746,0	7,7	ONO	9,0	7,0	»	Grand vent.
21	753,1	6,0	NE 2	753,7	9,5	Cm	7	753,0	10,7	ONO	11,0	7,0	»	
22	753,5	8,5	S 3	»	»	»	»	»	»	»	13,0	7,7	»	Pluie dans la soirée.
23	752,7	9,8	ENE 2	752,6	12,0	Cm	9	752,2	12,4	NNE	13,0	10,0	2,1	
24	754,0	7,0	ENE 1	753,4	12,2	Cm	5	752,0	13,0	NE	14,0	8,1	»	
25	751,5	6,8	NO 2	750,7	6,3	Cm	10	750,3	10,0	N	11,0	7,5	»	
26	754,3	6,6	NNE 2	754,2	9,3	»	0	»	»	»	13,9	7,5	»	Beau temps; ciel pur à midi.
27	753,1	7,5	ENE 3	752,0	12,4	Cr	1	750,7	13,5	SO	14,8	8,0	»	
28	750,0	9,4	O 2	751,0	7,8	»	10	751,0	11,0	NO	13,0	9,0	»	Pluie par intervalles.
29	750,5	10,4	SO 3	750,0	11,1	»	10	749,4	11,5	SO	13,0	8,3	1,0	Rafales violentes.
30	748,7	10,2	SSO 4	748,7	10,6	»	10	748,0	9,7	OSO	14,0	10,6	2,9	Averse à 4 heures du soir. — Tempête.
31	749,7	11,5	SO 5	749,2	12,2	»	10	747,5	12,0	SO	14,6	10,5	2,9	
												Moyennes.		Somm
1 à 10	752,82	3,48		752,67	6,43		4,6	751,82	8,23		9,61	4,96	2,0	
11 à 20	751,02	3,77		751,41	5,97		8,7	750,90	6,26		8,46	4,28	9,1	
21 à 31	751,91	8,51		751,55	10,36		7,2	750,45	11,35		13,21	8,35	8,9	
1 à 31	751,89	3,42		751,85	7,73		6,8	751,06	8,68		10,38	5,87	20,0	

Digitized by Google

MPÉR. EXTRÊMES. ni- m.	Maxi- mum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
1,0	10,0	7,0	»	
1,0	10,2	4,6	»	Bl[illegible].
1,6	9,3	5,0	»	Beau temps.
1,4	10,2	4,4	»	Idem. Quelques rares cirrus à midi.
2,5	9,3	3,3	»	Idem. Ciel très-pur à midi.
5,4	9,0	2,8	»	
0,3	10,3	5,1	»	
2,2	10,0	6,1	»	Le 8 à 10 h. du mat.: NE vent supr.; SO vent infér.
3,0	11,2	7,1	»	Tempête; — Neige.
2,0	6,0	4,0	2,0	Grand vent.
4,4	»	»	3,9	Neige.
8,7	2,0	- 3,3	3,2	
4,0	4,0	0,0	»	
6,0	6,2	0,1	»	
5,0	9,0	3,0	»	
4 0	11,0	7,3	»	Temps très-humide.
3,4	10,0	7,7	»	Temps couvert.
6,0	14,0	10,0	»	
2,0	11,0	6,3	»	Vent assez fort.
5,0	9,0	7,0	»	Grand vent.
5,0	11,0	7,0	»	
2,3	13,0	7,7	»	Pluie dans la soirée.
7,0	13,0	10,0	2,1	
2,2	14,0	8,1	»	
4,0	11,0	7,3	»	
1,1	13,9	7,3	»	Beau temps; ciel pur à midi.
1,2	14 8	8,0	»	
3,0	13,0	9,0	»	Pluie par intervalles.
4,0	13,0	8,3	1,0	Rafales violentes.
7,0	14,0	10,6	2,9	Averse à 4 heures du soir. — Tempête.
6,0	14,6	10,3	2,9	
Moyennes.			Somm	
0,32	9,61	4,96	2,0	
0,07	8,46	4,28	9,1	
3,90	13,21	8,33	8,9	
1,31	10,38	5,87	20,0	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	752,5	9,5	SO 3	751,8	11,5	Cm	5	751,4	12,7	SO
2	746,3	12,5	SO 2	745,5	13,0	Cm	3	742,0	14,8	SO
3	736,1	13,7	SO 3	735,6	14,4	»	9	733,0	14,5	ONO
4	741,3	10,0	SO 2	741,1	12,1	»	10	740,3	13,0	SE
5	737,6	10,4	NE 1	736,8	12,0	»	9	740,5	11,0	NE
6	741,3	8,3	NE 2	»	»	»	»	743,5	11,0	NO
7	747,2	8,8	NE 2	746,9	10,8	Cm	5	746,4	13,0	NNE
8	745,2	9,4	NNE 1	744,8	12,5	Cm	»	744,4	13,5	O
9	743,9	9,2	NO	743,0	11,0	»	10	746,4	14,2	E
10	736,0	9,2	O	734,7	11,0	»	0	734,5	15,2	SE
11	731,5	10,5	ESE 2	729,5	12,0	»	10	729,3	13,8	E
12	728,2	12,5	NNE 2	»	»	»	»	730,0	17,0	NO
13	738,4	11,0	NO 2	737,5	12,0	»	10	735,3	12,0	SSE
14	732,1	9,0	NO 3	731,8	9,5	»	10	732,5	11,0	N
15	737,8	10,5	N 2	738,3	12,0	»	10	739,5	12,0	NNO
16	742,7	10,5	NNE 2	743,0	11,0	»	10	743,4	12,5	N
17	746,0	9,3	SO 3	746,1	11,3	»	10	746,3	12,0	O
18	748,5	11,0	SSO 2	748,6	11,2	»	10	748,0	13,3	O
19	750,8	15,5	NO	750,5	16,1	»	7	750,3	17,0	NO
20	750,7	13,0	NE	749,4	17,0	Cm	5	748,6	18,2	NE
21	749,0	15,2	NE 1	748,1	19,4	»	0	746,8	21,5	NE
22	748,3	16,8	ESE 1	747,9	20,5	»	0	747,5	22,2	O
23	750,0	18,1	SE 2	749,4	21,2	Cm	1	748,5	22,0	O
24	750,6	16,5	NNE 2	749,9	20,6	Cm	1	749,1	22,0	N
25	750,2	13,8	NNE 2	749,5	20,0	»	0	749,4	22,8	N
26	749,7	19,6	NNE 2	749,8	22,9	»	0	750,1	23,7	N
27	751,3	14,6	N 2	750,1	18,4	»	0	750,0	20,0	N
28	751,1	12,1	NE 4	751,1	13,2	»	0	750,6	15,1	NE
29	752,4	9,3	NE 3	751,7	9,5	»	0	750,0	10,1	NE
30	746,1	9,0	NNE	745,2	12,6	»	0	743,2	15,0	O
				Moyennes.						
1 à 10	742,74	10,10		742,24	12,01		6,3	742,42	15,49	
11 à 20	740,67	11,28		741,63	11,21		8,2	740,28	13,88	
21 à 30	749,87	14,60		749,27	17,83		0,2	748,52	19,84	
1 à 30	744,43	11,99		744,55	14,23		5,0	743,74	15,73	

Digitized by Google

R. EXTRÊMES.			PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
	Maximum.	Moyen		
	°	°	mm	
5,0	14,0	9,5	4,1	
7,0	16,0	11,5	»	
10,0	17,0	13,5	»	
5,0	13,0	9,0	8,1	
2,5	14,0	8,2	»	
	13,0	7,7	»	
3,0	14,2	8,6	»	Pluie fine.
2,0	15,1	8,5	1,3	
5,0	13,3	9,1	»	
2,0	15,9	8,9	»	Beau temps.
7,0	14,0	10,5	»	
6,1	19,2	12,6	»	
6,3	15,5	9,9	»	Pluie.
6,2	12,8	9,5	0,7	Pluie et grand vent.
7,2	13,1	10,1	5,3	Grand vent à midi.
7,1	12,6	9,8	»	
7,3	12,7	10,0	»	
6,3	15,3	10,8	»	Pluie fine dans la matinée.
7,5	18,5	13,0	1,6	
7,1	19,9	13,5	»	
8,0	24,0	16,0	»	
10,0	26,5	18,2	»	
11,5	24,5	18,0	»	Orage lointain vers 3 heures de l'après-midi.
10,1	24,0	17,0	3,7	
11,1	27,0	19,0	»	Brume légère le matin.
10,2	24,2	17,2	»	Beau temps.
8,2	22,2	15,2	»	Idem.
9,1	17,1	13,1	»	Vent fort, venant du NE.
2,3	11,6	6,9	»	Idem.
0,5	16,1	8,3	»	
Moyennes.			Somm	
4,39	14,55	9,45	13,5	
6,81	15,16	10,97	5,6	
8,10	21,72	14,89	3,7	
6,43	17,14	11,77	22,8	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR			EXTRÊME
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Minimum.
	mm	°		mm	°			mm	°		°
1	741,9	10,0	NO 2	742,3	12,6	»	10	742,5	11,6	NO 2	11,2
2	744,5	6,8	N 2	744,0	9,3	Cm	6	745,7	11,3	NE 2	12,1
3	739,6	8,2	N 2	»	»	Cm	5	735,6	10,0	N	13,0
4	739,6	10,0	NO 2	739,4	11,7	Cm	5	739,4	10,3	NO	13,3
5	741,0	5,5	NNE 2	741,0	7,1	Nim	8	741,2	8,0	NNO	10,1
6	743,7	9,0	N 1	743,3	11,2	Cm	8	742,4	10,2	NO	11,3
7	742,0	11,6	ESE	741,3	13,8	Cm	9	739,0	13,7	SO	16,1
8	737,7	9,4	SO	737,3	12,2	Cm	8	737,0	10,0	OSO 3	15,4
9	736,0	11,8	ESE	»	»	Nim	9	735,4	11,0	NNO	12,2
10	738,8	10,2	»	739,3	11,0	Cm	9	738,0	12,0	»	15,2
11	745,3	10,3	N 3	745,2	13,5	Cm	9	745,2	11,5	NO	14,0
12	743,8	8,8	N 4	743,7	10,3	Cm	10	743,6	9,0	ONO	12,0
13	743,8	8,7	NNO 2	746,8	11,0	Cm	10	748,4	9,3	NO	13,2
14	754,0	12,8	N	753,6	10,8	Cm	7	753,0	13,0	N	13,3
15	747,3	10,1	SO 3	743,3	10,6	Nim	10	740,0	10,0	OSO 4	15,1
16	752,0	8,3	N 2	752,1	11,6	Cm	10	751,3	13,0	NO	14,1
17	751,3	10,6	NO	751,2	11,3	Cm	7	750,9	11,3	NO	12,2
18	749,3	9,6	NNO	749,2	10,3	Cm	10	749,0	9,7	NO	12,0
19	749,2	11,7	NE 2	748,8	13,0	Cm	5	748,2	14,0	NE	13,2
20	749,9	14,3	NE 1	749,7	16,3	Cm	5	748,3	17,4	NE	18,1
21	746,0	16,3	NE 2	744,0	17,0	Cr	1	742,7	21,3	ENE	15,2
22	740,2	18,0	SE 2	739,6	19,0	»	10	739,0	20,0	SE	21,3
23	736,4	18,0	SE 1	735,7	22,0	Cm	9	735,6	22,7	SE	24,1
24	736,7	19,4	SE 2	»	»	»	»	»	»	»	»
25	740,4	18,3	NE 2	740,2	18,5	Cm	9	740,0	18,9	NNO 2	20,4
26	742,3	17,0	NE 2	741,8	18,3	Cm	»	740,7	20,0	E	21,3
27	743,8	16,0	NE	743,8	19,3	Cm	4	744,6	21,2	NNO	22,4
28	748,3	19,4	NO	748,4	21,0	Cm	9	748,3	22,2	OSO	25,0
29	749,3	20,1	ONO	748,6	20,0	Cm	6	748,3	20,3	O	22,1
30	746,3	24,0	SO	746,0	24,3	»	3	743,8	26,3	SO	27,1
31	749,3	23,3	SO	»	»		»	»	»	»	27,3
				Moyennes.							Moyenn
1 à 10	740,48	9,23		741,03	11,13		7,7	739,42	11,03		12,9
11 à 20	748,83	10,36		748,36	11,91		8,3	747,81	11,84		13,7
21 à 31	743,80	19,11		743,34	19,97		5,1	742,82	21,30		23,2
1 à 31	744,33	13,17		744,31	14,00		7,3	743,36	14,56		16,6

Digitized by Google

...ER. EXTRÊMES.			PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
...i-m.	Maxi-mum.	Moyen		
°	°	°	mm	
...2	14,2	10,2	»	
...0	12,1	6,5	»	
...2	12,0	4,9	»	
...5	13,3	7,8	»	
...1	10,1	6,1	0,6	Grêle.
1,1	12,5	6,8	4,3	
1,2	16,1	9,6	»	
1,1	13,4	8,7	»	Grand vent ; pluie par intervalles.
1,2	12,2	7,2	1,0	Pluie par intervalles.
1,2	15,2	7,2	3,0	
3,1	14,0	8,5	0,2	
4,0	12,0	8,0	0,9	
5,2	13,2	9,2	1,4	
5,1	13,3	9,2	1,5	
7,3	13,1	10,2	0,5	Violente tempête à 3 heures de l'après-midi.
2,1	14,1	8,1	3,7	
3,2	12,2	7,7	»	
4,0	12,0	8,0	»	Grêle à 7 heures du soir.
1,0	15,2	8,1	1,5	
5,3	18,1	11,7	»	
6,0	23,2	14,6	»	
0,0	21,3	16,6	»	Temps couvert.
2,2	24,1	18,1	0,5	Pluie par intervalles.
2,3	»	»	0,9	Orage et grêle vers midi et demi.
0,2	20,4	15,3	8,3	Violent orage avec grêle après midi.
1,1	21,3	16,7	26,4	
8,2	22,4	15,3	0,2	
2,1	25,0	17,5	1,2	
0,3	22,1	16,2	»	
2,1	27,1	19,6	»	Beau temps.
5,5	27,3	21,4	»	Idem.
Moyennes.			Somm	
2,12	12,91	7,50	8,9	
4,05	13,72	8,87	9,7	
0,90	23,22	17,06	37,5	
5,85	16,62	11,13	56,1	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SO		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	V
	mm	o		mm	o			mm	o	
1	752,4	21,3	SE 1	752,0	26,0	Cm	1	750,8	26,3	E
2	751,7	21,2	SE 1	749,8	23,2	Cr Cm	3	748,2	25,0	ES
3	749,4	23,0	SSE 1	749,7	23,5	Cr	2	750,7	23,5	SO
4	755,8	21,5	NE 2	757,1	24,0	»	0	»	»	»
5	754,1	18,9	SE 2	753,2	22,2	Cr Cm	7	»	»	»
6	748,9	19,5	NNE 2	748,7	23,2	»	0	747,4	25,3	NE
7	746,6	22,7	NNE 1	»	»	»	»	»	»	»
8	749,5	21,3	NE	749,1	23,0	Cm	7	749,0	26,5	NE
9	750,4	23,5	NE	749,8	26,0	Cr	2	748,8	27,3	SO
10	749,9	23,1	SO 2	749,6	26,3	Cm	3	749,3	27,1	SO
11	752,1	13,5	NO	751,1	21,1	»	0	749,7	22,5	NO
12	750,0	17,3	NO 1	750,0	18,2	Cm	9	749,9	17,5	ONO
13	752,0	13,1	NO	751,6	14,0	Cm	6	750,8	15,1	N
14	751,1	12,5	N	751,0	15,5	Cm	6	750,6	15,2	»
15	751,7	13,9	NO 2	751,1	14,3	Cm	9	750,4	14,2	N
16	746,0	9,8	NO 1	746,0	10,1	»	10	746,5	10,6	ONO
17	750,1	14,5	ESE 1	749,8	15,2	»	2	749,3	17,9	NE
18	750,6	18,3	ENE 2	749,9	20,6	Cm St	9	749,2	21,3	NE
19	749,8	19,9	NNE	749,0	21,6	Cr Cm	3	747,3	24,5	NNO
20	749,4	14,0	NNE	749,0	16,2	Cr Cm	2	748,1	18,7	NE
21	745,8	16,3	NE 1	744,8	18,6	Cr St	4	743,5	20,2	NE
22	740,9	15,7	NNE 1	742,4	19,1	St Cm	9	743,5	20,5	NNO
23	748,9	17,9	NNE 2	748,5	19,9	»	0	747,7	20,5	ESE
24	746,0	20,8	OSO 2	745,8	21,0	Cm	9	745,3	20,2	O
25	747,8	16,7	OSO 2	747,4	17,5	Nim	10	746,2	19,3	SO
26	741,5	13,1	S 3	741,0	16,2	»	9	739,9	16,5	S
27	739,6	18,9	SO 1	739,5	17,6	»	10	739,0	19,2	SE
28	738,8	19,1	NE 2	738,5	20,2	Cm	10	739,5	»	SSE
29	746,8	16,6	OSO 2	747,6	16,1	Cm St	10	747,8	18,6	SO
30	749,4	18,0	SO 2	750,1	18,4	Cm Ni	10	750,6	19,9	SO
				Moyennes.						
1 à 10	750,87	21,60		751,00	24,17		2,9	749,17	26,14	
10 à 20	750,28	14,68		749,85	16,68		5,6	749,18	17,75	
20 à 30	744,55	17,31		744,56	18,46		8,1	744,50	17,47	
1 à 30	748,56	17,86		748,38	19,61		5,5	747,57	20,50	

Digitized by Google

R. EXTRÊMES. Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
°	°	mm	
27,6	20,3	»	
26,1	21,6	»	Pluie dans la matinée.
26,6	20,3	0,5	Tonnerre à 3 et à 4 heures du soir.
26,3	20,9	»	
24,3	18,1	»	
26,0	19,6	»	
25,5	19,6	»	
27,5	20,8	»	
27,8	22,4	»	
28,0	22,2	»	
23,2	16,7	»	Grand vent.
20,5	16,5	»	Vent NO à midi.
16,3	12,6	»	Vent NNE à midi.
16,1	12,4		Pluie par intervalles.
15,5	12,5	8,5	
14,7	9,4		
18,5	12,9	»	
22,7	16,9	»	
25,2	19,3	»	
20,0	15,2	9,1	
22,1	18,2	»	Vent des nuages : S, à 4 heures du soir.
22,2	16,6	»	
22,7	15,5	»	
21,3	17,2	»	Pluie vers 1 heure et demie du soir.
21,5	16,5	3,5	Pluie par intervalles.
17,6	14,5	5,6	Grand vent. — Pluie par intervalles.
20,5	17,2	1,5	
20,7	16,9	»	
19,6	16,4	13,6	
20,8	17,7	0,3	
Moyennes.		Somm	
26,59	20,58	0,5	
18,97	14,42	17,6	
20,90	16,67	24,5	
22,15	17,22	42,6	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.				MAXIMUM.
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.		Maximum.
	mm	°		mm	°			mm	°			°
1	750,9	21,6	SO 3	750,4	21,7	Cr Cm	3	749,9	22,5	SO		25,1
2	750,4	22,4	ESE 2	749,6	26,1	»	0	748,0	27,4	SE		28,5
3	750,5	26,3	SO 2	750,1	26,9	Cr	1	750,0	27,6	NO		28,7
4	751,2	24,7	SO 3	751,2	24,7	Cr-Cm	5	750,9	25,0	OSO		26,1
5	753,0	21,0	NO 2	752,6	23,5	Cr-Cm	5	752,3	22,3	ONO		23,6
6	752,4	20,3	NE 2	752,0	22,2	»	0	750,9	22,7	NE		22,7
7	748,9	22,0	NE 2	748,5	25,3	Cm	9	747,4	25,5	NNE		26,7
8	749,3	24,5	NE 1	749,0	27,4	Cm	1	748,8	27,5	NE		28,0
9	750,9	26,3	NNE 1	750,0	29,0	Cm	1	749,7	27,0	SO		30,0
10	750,0	26,7	N 1	748,8	28,5	Cr-Cm	5	749,9	25,7	NNE		29,3
11	747,8	24,6	NNO 1	747,7	26,8	Cm	8	745,9	26,7	SO		27,9
12	747,1	22,2	O 1	747,2	23,2	Cm	7	747,2	25,5	SO		26,6
13	750,3	22,9	SO 1	750,2	25,0	Cm	5	750,3	26,8	O		27,9
14	749,2	24,6	O 1	748,4	26,8	Cr-Cm	2	747,6	28,5	OSO		29,6
15	748,2	25,5	SO 2	748,1	28,3	Cr-Cm	5	747,5	29,5	NO		30,7
16	748,4	26,3	»	748,2	28,7	Cr-Cm	5	747,5	28,6	NNE		29,8
17	750,1	20,4	NE 2	750,4	22,4	»	10	750,3	24,7	NE		25,9
18	750,4	23,9	NNE	749,8	26,1	Cr	2	749,1	27,0	NE		28,3
19	749,1	24,5	NE 2	748,5	26,5	»	0	747,2	27,5	NE		28,6
20	745,4	24,1	NE 2	744,7	26,9	St	9	745,6	17,4	SE		28,3
21	744,2	25,0	O 3	744,3	25,5	»	7	744,3	24,6	ONO		25,7
22	747,8	20,2	SO 3	747,4	23,3	»	7	746,7	25,7	SO		24,8
23	746,0	22,7	SO 3	745,7	23,4	»	7	744,7	24,4	SO		25,1
24	744,6	18,6	OSO 3	744,3	20,0	»	6	745,3	21,5	SO		22,3
25	742,9	19,1	N	742,6	19,7	»	5	742,8	20,1	NE		21,0
26	744,8	21,2	NE	743,9	22,0	»	9	744,1	20,2	SE		21,4
27	743,8	22,3	SSE	743,3	23,8	»	9	742,4	25,0	SSO		26,1
28	742,3	18,3	SE	741,1	20,1	»	10	739,0	20,7	SE		21,1
29	739,9	15,6	NO 2	740,0	17,0	»	10	740,4	16,5	NNO		17,1
30	744,7	18,7	NO 2	744,8	20,0	»	3	»	»			21,1
31	749,3	19,3	N	748,8	20,0	»	2	748,1	21,2	N		23,5
				Moyennes.								Moyen
1 à 10	750,75	23,88		750,22	25,53		2,8	749,78	25,54			27,45
11 à 20	748,60	23,90		748,32	26,07		4,8	747,62	26,22			28,80
21 à 31	744,57	19,91		744,20	21,34		6,8	745,80	21,79			24,77
1 à 31	747,86	21,73		747,79	24,21		4,8	747,07	24,43			26,00

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES.			PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
Mini-mum.	Maxi-mum.	Moyen		
o	o	o	mm	
15,3	25,1	19,2	»	
13,3	28,3	20,8	»	
14,5	28,7	21,6	»	
19,2	26,1	22,6	»	
14,1	23,6	18,8	»	
11,3	22,7	17,0	»	
12,3	26,7	19,5	»	Éclairs et pluie d'orage entre 9 et 10 heures du soir.
17,1	28,0	22,5	1,0	
18,2	30,0	24,1	1,0	Tonnerre vers 2 heures du soir.
19,0	29,5	24,2	»	
19,0	27,9	23,4	»	
19,0	26,6	22,8	»	Temps orageux.
16,2	27,9	22,0	»	
15,0	29,6	22,3	»	
17,3	30,7	24,0	»	
19,1	29,8	24,4		
16,2	25,9	21,0	33,0	Violent orage le 17.
15,1	28,3	21,7		
16,1	28,6	22,3	»	
15,0	28,5	21,7	»	
18,5	25,7	22,1	»	Rafales le soir vers 9 heures.
15,4	24,8	20,1	1,0	
15,2	25,1	20,1	»	
14,3	22,3	18,3	5,0	Pluie nuit du 23 au 24.
10,5	21,0	15,7	»	
12,4	21,1	16,7	»	Tonnerre vers 5 heures du soir.
15,5	26,1	20,8	1,1	Violent orage vers 8 heures du soir.
15,0	21,1	18,0	12,8	
14,1	17,5	15,8	6,2	Pluie abondante.
14,0	21,3	17,6	11,9	
12,8	23,0	17,9	»	
Moyennes.			Somm	
15,43	26,67	21,03	2,0	
16,80	28,38	22,56	33,0	
15,77	24,90	20,31	38,0	
16,00	25,79	20,61	73,0	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	747,8	18,9	ONO 1	747,5	19,6	»	10	746,6	21,3	OSO
2	746,6	19,8	NO 1	746,5	20,5	»	»	746,0	22,3	O
3	744,2	24,5	SO 2	744,1	24,5	»	10	744,0	24,5	ONO
4	748,8	18,2	NNE 2	748,0	19,5	Cr	7	746,4	21,2	»
5	745,0	18,0	SSO 1	744,1	20,1	Nim	10	743,6	20,0	SO
6	743,5	19,6	SO 3	744,0	18,5	Cr Cm	5	745,1	20,0	OSO
7	747,4	18,8	ENE 2	746,6	20,5	Cr	1	745,7	21,2	SO
8	741,8	19,1	SO 3	741,3	18,7	»	10	741,6	20,5	SO
9	746,5	15,5	SO 3	746,4	16,3	Cm	9	746,4	17,5	SO
10	742,7	14,8	S 2	741,8	17,0	Cr Cm	7	740,4	18,5	SO
11	745,1	17,6	SO 2	745,1	17,9	Cm	5	744,8	18,7	SO
12	745,8	17,0	SO 2	745,7	17,5	Cr-Cm	7	745,7	19,3	SO
13	744,7	18,6	SO 1	743,5	20,7	Cr-Cm	7	743,0	20,5	SO
14	741,7	18,0	SO 1	741,5	19,2	Cr-St	8	742,1	16,1	SO
15	748,5	15,8	ONO 1	»	»	»	»	»	»	»
16	752,9	17,6	ONO 1	»	»	»	»	»	»	»
17	750,5	18,1	N 2	750,1	21,5	Cm	10	750,5	22,2	N
18	754,2	16,4	N 2	754,1	18,3	Cm	5	752,9	19,5	NNE
19	755,8	17,7	N 3	755,3	20,1	Cr	3	755,0	20,5	NNE
20	754,8	17,8	NE 3	754,2	19,5	»	0	753,4	20,6	NE
21	754,5	19,6	N 2	754,1	22,2	Cr	2	753,8	21,7	NNE
22	755,2	17,6	NE 2	754,8	19,0	»	0	752,9	20,5	NE
23	752,5	18,1	N 2	752,4	21,5	»	0	752,5	21,5	N
24	752,8	15,2	N 2	751,6	16,5	Cr-St	1	750,8	18,0	NO
25	»	»	NNE 1	748,0	16,7	Cr-St	4	747,4	18,2	NE
26	748,2	16,4	NE 1	748,0	17,4	Cm	7	747,4	18,5	N
27	746,8	15,4	NE 1	746 1	17,5	»	0	744,3	18,5	NE
28	744,6	19,5	NE 2	744,6	17,5	»	10	744,5	20,0	OSO
29	745,2	15,5	SSO 3	745,1	17,7	Cm	10	745,2	18,0	SSO
30	748,4	17,5	SO 2	»	»	»	»	»	»	»
31	749,1	18,8	SO 3	749,2	19,5	Cm	5	749,0	20,5	SO
				Moyennes.						
1 à 10	745,43	18,72		745,03	19,52		6,9	744,58	20,68	
11 à 20	749,40	17,46		748,68	19,33		5,6	748,42	19,67	
1 à 31	749,71	17,36		749,59	18,53		3,9	748,76	19,48	
21 à 31	748,18	17,85		747,63	19,11		3,6	747,7	19,96	

Digitized by Google

R. EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
Maximum.	Moyen		
o	o	mm	
24,0	18,5	»	
23,2	19,6	»	
25,0	21,1	»	
23,0	17,6	»	Pluie dans la soirée.
22,0	18,0	3,8	
22,3	18,2	»	Pluie par intervalles.
21,4	16,3	3,0	
21,1	17,0	14,8	Pluie par intervalles ; — tempête dans la soirée.
18,9	15,0	0,5	
20,5	16,2	»	Orage à 8 heures et demie du soir.
20,2	16,3	12,0	Pluie par intervalles.
21,0	16,1	1,5	
20,2	16,3	»	
19,0	16,5	»	Pluie par intervalles.
21,2	16,9	1,5	
19,0	15,0	»	
23,1	17,2	»	
20,5	15,6	»	
21,0	17,2	»	
21,0	15,8	»	
22,3	16,7	»	
21,1	15,4	»	
23,1	17,4	»	
20,4	15,1	»	
19,5	14,0	»	
19,3	15,8	»	
19,2	14,2	»	
21,1	16,5		Éclairs et tonnerre à 7 heures et demie du soir.
19,3	15,7	7,3	Orage à 6 heures et demie du matin.
21,0	16,5		
22,3	16,1	»	
Moyennes.		Somm	
22,14	17,75	22,1	
20,62	16,29	15,0	
20,78	15,76	7,3	
21,16	16,59	44,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	MIDI. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	4 HEURES DU SOIR. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Extrêmes. Minimum.	Maximum.
	mm	o		mm	o			mm	o		o	o
1	749,6	18,2	ESE 1	747,6	23,0	Cr	2	746,9	24,3	SSE	16,0	25,0
2	748,1	23,4	SSE 1	748,2	24,0	Cm	5	748,4	24,6	SO	15,0	27,0
3	748,5	19,6	NNE 1	746,3	21,5	Cr-St	3	745,6	23,4	SE	13,5	24,5
4	750,7	18,7	SO 3	750,3	19,1	Cr-St	6	749,3	19,3	SO	11,5	19,5
5	749,4	16,3	SO 2	749,3	17,4	Cm	10	749,0	18,3	SO	10,6	18,6
6	749,6	17,8	N 1	749,4	18,5	Cm	8	748,2	19,3	O	11,8	19,8
7	749,8	17,7	E 1	749,5	19,0	Cm	9	748,9	19,1	O	12,3	19,5
8	749,1	17,6	NNO	748,4	19,8	Cr-Cm	4	747,1	20,2	»	15,0	20,2
9	741,8	17,8	E	740,2	21,6	Cm-St	9	740,1	20,2	SSO	12,4	20,2
10	745,3	13,7	SSO	743,2	14,0	Cm-St	9	745,6	14,1	SO	13,3	14,1
11	748,3	14,8	SO 4	747,4	15,2	»	10	746,2	14,1	S	10,3	15,2
12	741,7	18,1	SO 4	741,5	15,5	»	10	740,5	15,3	SO	10,0	15,5
13	749,1	13,5	NO 2	749,5	14,7	Cm	5	750,1	15,2	NO	10,0	15,2
14	755,8	13,6	NE	755,7	15,2	Cm	5	755,5	15,5	NNO	10,9	15,5
15	754,0	10,3	NNE	748,6	15,9	»	0	751,2	16,1	NE	17,1	16,1
16	748,6	12,4	N	747,4	15,1	»	0	746,5	15,2	NE	17,3	15,2
17	745,3	14,5	NE	745,0	16,3	Cm	9	744,5	16,8	SO	13,3	16,8
18	748,4	14,6	O	748,2	16,0	Cm	5	748,1	16,7	SO	13,4	16,7
19	750,7	14,0	N	749,6	16,1	Cr	1	748,7	16,4	NNE	17,5	16,4
20	746,5	15,2	N	745,7	20,3	Cr-Cm	5	744,1	20,9	»	21,8	20,9
21	744,5	18,5	SE 3	744,7	21,4	Cr-Cm	7	»	»	»	24,0	»
22	748,6	17,9	NE 1	748,3	21,5	Cr-Cm	7	747,9	22,2	ESE	24,5	22,2
23	747,8	18,2	NNE 1	746,0	22,0	Cr	1	744,8	22,7	ENE	24,8	22,7
24	753,1	18,4	SE 2	753,1	21,1	Cr-Cm	5	752,7	20,7	S	25,5	20,7
25	756,6	16,0	N 2	755,9	17,5	»	0	755,0	18,5	NE	20,6	18,5
26	754,9	16,7	N 2	753,5	20,3	Cr	2	752,4	20,5	NE	22,3	20,5
27	750,2	17,6	SE 1	749,6	21,3	Cr-Cm	7	748,6	21,0	SE	23,4	21,0
28	749,5	19,9	S 1	748,5	21,5	Cr	1	747,1	22,5	SE	25,6	22,5
29	747,4	19,3	SO 2	747,5	19,8	Cr	1	747,4	19,5	SO	22,2	19,8
30	746,2	16,3	SE 2	745,2	19,0	Cm	8	744,4	21,0	S	25,1	21,0
				Moyennes.								
1 à 10	747,99	18,08		747,21	19,79		6,5	746,31	20,28			
11 à 20	748,84	15,80		747,86	16,03		4,6	747,54	16,04			
21 à 30	749,88	17,88		749,21	20,54		3,9	748,92	20,95			
1 à 30	748,90	16,58		748,09	18,78		5,0	747,61	19,02			

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	mm	
26,0	19,0	»	
23,0	17,6	»	
25,3	21,4	»	Grand vent dans la soirée.
21,3	17,8	»	Grand vent pendant la journée.
19,6	16,3	»	
21,8	16,3	»	
22,3	16,9	»	
23,0	18,2	»	
22,4	17,2	»	Éclairs au SO, dans la soirée.
15,3	14,0	1,3	Pluie par intervalles.
16,3	13,4	3,1	Tempête pendant la nuit.
19,0	15,4	10,2	Grand vent. — Averses matin et soir.
16,0	12,3	11,7	
16,9	12,0	»	
17,1	11,3	»	
17,3	11,8	»	
18,3	13,0	»	
18,4	14,8	»	
17,3	12,1	»	
21,8	14,6	»	
24,0	19,0	0,3	Grand vent dans la matinée.
24,3	18,7	»	Grand vent dans la soirée.
24,8	19,0	»	Temps orageux le soir; — bourrasques.
23,3	19,0	»	
20,6	16,4	»	Brume légère.
22,3	16,3	»	Cette fin du mois de septembre est exceptionnellement
23,4	17,7	»	chaude et belle. La température y est comparable à
23,6	19,4	»	celle de l'été.
22,2	19,2	4,1	
23,1	17,3		
Moyennes.		Somm	
22,02	17,31	1,3	
17,90	13,09	23,0	
23,22	18,22	4,6	
21,05	16,27	31,1	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN.			MIDI.				4 HEURES DU SOIR.		
	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.
	mm	°		mm	°			mm	°	
1	740,9	19,2	SSO 3	741,3	17,7	Cm	10	741,3	16,0	SO
2	743,3	13,7	SO 3	742,0	14,0	»	0	740,1	14,3	SO
3	734,3	11,7	SO 4	735,1	10,3	Cm St	9	736,6	12,0	SO
4	739,2	11,2	S 3	736,6	12,2	»	10	732,6	11,7	SO
5	745,4	10,1	OSO 3	746,9	10,3	Cm-Cr	3	747,7	11,8	»
6	751,2	7,9	ENE 2	749,1	11,3	Cr	2	748,4	10,3	E
7	740,6	10,2	S 4	739,3	13,0	Cr	4	739,6	14,3	SSO
8	746,6	12,3	OSO 2	747,0	13,2	Cm	7	747,2	13,7	SO
9	750,2	8,4	NE 2	750,1	12,3	»	10	750,0	11,9	ESE
10	752,7	8,3	NE 1	752,3	13,0	Cr	4	752,3	14,2	ONO
11	753,6	9,3	»	753,4	10,7	Cm	3	753,0	13,8	O
12	753,6	7,7	O	753,3	10,3	»	10	752,2	10,2	»
13	749,6	8,3	O ?	748.1	12,1	»	0	747,1	13,6	SE
14	747,2	8,0	NE 2	745,7	12,7	Cr-St	1	744,9	13,8	SE
15	742,0	13,6	S 2	741,0	14,0	»	10	740,3	13,0	ESE
16	741,3	13,1	NNE 1	741,6	14,9	Cr-Cm	3	742,7	13,3	NNE
17	748,3	12,0	NE 1	748,2	13,2	Cm	9	747,6	13,7	ESE
18	751,7	13,3	S 2	751,3	13,8	Cm	3	750,6	13,8	SSE
19	747,8	14,2	S 2	747,3	17,2	Cr-Cm	3	746,3	19,3	SO
20	751,3	11,3	N 1	751,7	11,3	»	10	752,3	11,1	NO
21	748,3	7,8	ONO 3	746,3	10,4	Cr-St	9	743,2	10,3	SO
22	741,7	8,3	SO 3	741,4	9,3	»	10	741,3	9,0	SO
23	742,6	8,0	N 2	743,4	9,2	»	3	745,3	9,0	O
24	753,0	4,3	NE 2	753,4	8,9	Cm	8	752,8	8,0	NE
25	755,1	4,0	NE 1	754,4	8,4	»	0	754,3	8,3	NE
26	756,0	8,1	NE 1	754,6	11,1	»	3	753,7	11,3	ESE
27	752,7	7,3	NE 2	751,3	11,3	»	0	750,6	10,0	E
28	751,3	2,3	NE 2	750,3	8,2	»	0	749,7	7,6	NE
29	750,3	6,3	NNE 2	749,3	9,0	Cr-Cm	8	»	»	»
30	750,3	8,0	NE 3	750,2	10,1	Cr-St	3	750,0	10,3	NE
31	752,9	»	NE 2	752,6	7,0	»	2	752,3	6,3	NNE
				Moyennes.						
1 à 10	744,48	11,32		745,97	12,97		6,1	743,60	13,06	
11 à 20	748,66	11,34		748,16	13,46		6,0	747,70	14,36	
21 à 31	750,43	6,46		749,78	9,37		4,8	749,36	9,05	
1 à 31	747,94	9,70		747,58	11,85		5,4	746,88	12,18	

Digitized by Google

...IPÉR. EXTRÊMES.		PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
Maximum.	Moyen		
o	o	mm	
20,2	15,9	»	Bourrasques dans la soirée.
16,5	13,8	3,2	
14,6	11,9	9,8	Grand vent.
13,3	10,7	0,9	Idem.
14,1	10,8	0,1	Idem.
12,4	8,7	»	
17,1	10,3	»	Bl_1.
15,3	12,1	1,3	Bl_2.
15,3	10,2	2,7	Bl_3.
16,1	10,3	»	Bl_1.
16,1	11,8	»	Bl_3. Le brouillard empêche de voir la girouette le matin.
11,4	9,0	»	Bl_3.
14,3	10,0	»	Bl_3.
14,8	9,3	»	Bl_1.
16,4	11,7	»	Bl_1. P_1.
16,7	13,6	0,1	
16,9	12,3	»	
17,2	14,6	»	
20,8	15,3	»	Temps orageux. — Averse le soir à 8 heures.
15,2	12,1	3,9	
9,7	8,0	2,1	Grand vent après midi ; tempête le soir.
10,2	7,8	3,7	
10,0	8,1	5,0	
10,0	6,6	»	
9,4	4,9	»	Bl_1. — V_1 à midi.
14,1	8,8	»	Bl_2.
12,3	8,1	»	V_1.
9,5	4,3	»	Bl_2.
11,3	6,7	»	Bl_2.
11,3	8,6	»	Bl_2.
8,3	5,8	1,2	Bl_1. — V_1
Moyennes.		Somm	
15,19	11,51	18,0	
15,78	12,03	4,0	
10,55	7,08	10,0	
15,83	10,10	32,0	

Digitized by Google

DATES.	10 heures du matin. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	Midi. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Config. des nuages.	Nébulosité.	4 heures du s[oir]. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	[Temp.] extrêmes. …mum.	Moyen	Pluie en 24 h. et en millim.	Remarques journalières.
	mm	°		mm	°			mm	°		°	°	mm	
1	753,6	3,5	NE 2	752,5	5,2	Cr	2	752,0	6,1	NE	7,2	5,1	»	V_1 à midi. — Bl_1 le matin.
2	752,9	2,5	NE 2	752,0	4,1	»	10	751,6	4,5	NE	5,3	4,0	»	Bl_1.
3	752,3	2,0	NE 2	751,7	3,0	»	10	751,5	3,0	N	4,0	2,0	»	Bl_2.
4	754,3	4,0	NE	753,6	6,3	»	0	753,3	5,2	N	7,1	4,2	»	Bl_1 le matin. — Bl_3 le soir.
5	754,1	3,0	NE	753,2	5,0	Cr	10	753,1	5,1	NE	6,0	4,0	»	Bl_1.
6	755,8	3,0	ENE	755,6	5,2	»	0	755,5	6,0	NE	7,1	4,2	»	
7	757,3	6,0	NE	756,8	8,2	»	10	756,9	8,2	N	9,5	5,9	»	Bl.
8	758,7	6,5	NE	758,3	10,5	»	10	758,1	10,5	NNE	11,1	8,3	»	Bl_2.
9	757,6	7,5	NE	756,4	8,0	»	10	755,6	8,0	NNE	9,0	7,7	»	Temps sombre.
10	751,3	6,5	NO	749,4	7,5	Cm	7	748,4	7,2	SO	8,5	6,6	»	A 10 h. du mat. vent supérieur NO, vent inférieur SO.
11	747,1	4,0	NO	745,7	4,9	Cm	5	744,5	4,5	ONO	6,0	4,7	»	
12	740,7	0,0	SO	739,8	3,0	Cr Cm	5	»	»	»	4,0	1,5	»	G bl.
13	741,4	- 0,5	SE	740,1	0,3	»	10	738,8	0,5	S	1,0	- 1,0	»	Neige.
14	745,4	- 0,3	N	745,3	1,0	»	0	745,8	2,0	N	5,0	0,5	0,5	G bl.
15	746,5	0,9	»	746,3	1,2	»	0	745,8	1,5	S	2,0	- 0,6	»	
16	735,4	4,0	O 3	736,0	5,5	Cm	5	737,6	4,5	O	6,2	3,1	9,3	Dégel ; — Tempête pendant la nuit.
17	735,5	6,5	ONO 3	736,9	4,5	Cm-Ni	8	739,2	5,0	NO	7,1	5,1	17,2	Tempête.
18	746,0	3,0	SO 2	743,7	4,6	»	10	742,7	5,2	SO	6,3	4,1	0,2	P_1 ; — Bl_2. — Tempête pendant la nuit.
19	741,0	7,5	O	739,8	8,0	»	10	738,6	»	O	8,5	5,7	4,2	Tempête après midi.
20	738,0	4,0	O	738,7	6,0	Cm	5	739,9	5,0	O	7,1	5,5	5,0	
21	746,4	3,0	ONO	746,1	5,5	Cr-St	8	746,3	4,1	NO	6,0	2,0	»	Très-sombre le matin, le ciel s'éclaircit de plus en plus l'après-midi.
22	747,2	3,2	NO	747,3	3,8	Cr-Cm	5	747,4	4,0	NN[…]	4,4	2,7	»	
23	747,8	- 1,5	NNO	747,2	1,6	Cr-St	7	747,0	1,8	NN[…]	2,5	- 0,5	»	
24	751,0	- 2,0	N	750,3	0,0	»	0	750,6	0,2	NE	0,5	- 1,2	»	Temps clair.
25	750,3	- 3,2	NNE	748,6	- 1,2	Nim	10	748,2	- 2,5	NE	- 1,0	- 2,9	»	
26	744,8	- 3,0	NE	744,0	- 2,7	Cr	4	743,6	- 2,5	NE	- 2,0	- 4,0	»	
27	741,8	- 5,2	NE	740,8	- 2,5	»	10	740,4	- 2,0	NO	- 1,5	- 4,4	»	Neige.
28	739,1	- 1,2	NE	738,4	0,2	»	10	737,7	0,7	NE	1,0	- 1,2	2,5	Dégel.
29	728,7	6,5	SO 4	729,1	7,3	»	10	729,8	7,5	SO	8,1	4,1	8,4	Tempête ; vent soufflant avec violence.
30	731,2	7,0	SSE	730,1	8,4	Cr-Cm	2	729,5	8,5	SO	9,0	5,1	1,1	
				Moyennes.							Moyennes.		Somm.	
1 à 10	754,79	4,45		753,95	6,30		6,9	753,60	6,56		7,46	5,20	»	
11 à 20	741,70	2,91		741,23	3,90		4,8	741,43	5,50		5,12	2,86	36,4	
21 à 30	742,80	0,16		742,19	2,04		6,6	742,05	1,98		2,70	0,03	12,0	
1 à 30	746,43	2,50		745,79	4,08		6,1	745,84	5,97		5,09	2,69	48,4	

TEMPÉR. EXTRÊMES. Minimum.	Maximum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
°	°	°	mm	
1,0	7,2	5,1	»	V_1 à midi. — Bl_1 le matin.
2,5	5,5	4,0	»	Bl_1.
0,0	4,0	2,0	»	Bl_1.
1,5	7,1	4,2	»	Bl_1 le matin. — Bl_3 le soir.
2,0	6,0	4,0	»	Bl_1.
1,3	7,1	4,2	»	
2,5	9,3	5,9	»	Bl_1.
3,6	11,1	8,3	»	Bl_2.
6,4	9,0	7,7	»	Temps sombre.
5,0	8,5	6,6	»	A 10 h. du mat. vent supérieur NO, vent inférieur SO.
3,5	6,0	4,7	»	
1,0	4,0	1,5	»	G bl.
3,0	1,0	- 1,0	»	Neige.
2,0	3,0	0,5	0,5	G bl.
3,2	2,0	- 0,6	»	
0,0	6,2	3,1	9,3	Dégel ; — Tempête pendant la nuit.
3,1	7,1	5,1	17,2	Tempête.
2,0	6,3	4,1	0,2	P_1 ; — Bl_2. — Tempête pendant la nuit.
3,0	8,5	5,7	4,2	Tempête après midi.
4,0	7,1	5,5	5,0	
2,0	6,0	2,0	»	Très-sombre le matin, le ciel s'éclaircit de plus en plus l'après-midi.
1,0	4,4	2,7	»	
3,3	2,5	- 0,5	»	
5,0	0,5	- 1,2	»	Temps clair.
4,8	- 1,0	- 2,9	»	
6,0	- 2,0	- 4,0	»	
7,3	- 1,5	- 4,4	»	Neige.
3,4	1,0	- 1,2	2,5	Dégel.
0,2	8,1	4,1	8,4	Tempête ; vent soufflant avec violence.
1,2	9,0	5,1	1,1	
Moyennes.			Somm	
2,96	7,46	5,20	»	
0,64	5,12	2,86	36,4	
2,76	2,70	0,03	12,0	
0,28	5,09	2,69	48,4	

Digitized by Google

DATES.	10 HEURES DU MATIN. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	MIDI. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Contig. des nuages.	Nébulosité.	4 HEURES DU SOIR. Bar. à 0°.	Temp. extér.	Vent.	TEMPÉR. EXTRÊMES. Maximum.
	mm	°		mm	°			mm	°		°
1	729,4	7,4	SO	730,2	7,0	»	10	731,8	6,0	OSO	7,8
2	738,4	3,5	NNO	739,5	4,2	»	10	741,4	3,9	NNO	3,1
3	746,9	1,2	NO	747,9	1,5	»	10	748,5	2,3	NO	3,1
4	750,4	- 2,3	NNO	749,5	0,6	Cm	2	749,1	- 1,3	NO	0,0
5	746,6	- 4,1	SE	746,1	- 1,1	»	10	745,4	0,0	SE	1,0
6	743,8	3,0	SE	743,7	3,8	»	10	743,0	3,7	SE	4,2
7	747,7	2,5	SO 4	746,7	4,4	Cm	7	747,1	4,2	SO	5,0
8	748,5	2,1	SO 4	747,1	4,0	»	10	745,9	4,1	SE	4,5
9	723,9	6,5	SO 5	723,6	6,4	»	10	723,7	4,5	SO	6,8
10	739,0	1,5	NO	738,9	2,4	»	10	738,8	2,5	»	3,3
11	731,1	0,0	SE	728,1	0,0	»	10	723,4	0,0	SSE	0,0
12	720,6 !	4,0	SO 5	720,4	4,4	»	10	721,3	3,3	SO	4,8
13	725,5	2,5	SO	726,4	2,8	»	10	727,3	2,7	SO	3,0
14	734,1	1,0	SO	734,5	1,7	»	10	735,5	1,9	O	2,8
15	742,4	1,5	NO	742,5	1,4	»	10	743,0	1,2	NO	1,6
16	737,2	0,7	NE	735,4	1,4	»	10	735,5	1,0	ENE	1,6
17	739,9	0,0	NO	740,5	0,1	»	10	741,7	0,0	N	0,4
18	747,0	0,2	N	747,2	0,5	»	10	747,8	0,5	N	0,6
19	744,7	- 0,5	»	741,9	0,1	»	10	739,3	- 1,3	SO	0,2
20	»	»	»	733,7	- 1,4	Cr-St	5	734,3	»	»	»
21	731,4	- 1,5	SE 2	731,6	- 1,3	»	10	732,0	- 1,5	»	- 1,1
22	738,5	- 2,4	ONO 2	738,7	- 1,6	»	10	739,5	- 1,5	NO	- 1,2
23	744,0	- 3,1	ONO 3	744,3	- 2,4	»	10	745,4	- 2,5	ONO	- 2,2
24	745,0	- 1,6	»	742,4	- 1,9	»	10	740,8	- 2,0	ESE	- 1,0
25	741,7	0,8	O 3	741,6	1,0	»	10	741,3	1,3	O	1,[illegible]
26	742,0	- 2,5	SO 2	743,5	- 2,5	»	10	745,6	- 2,2	O	- 2,[illegible]
27	»	- 3,8	»	749,5	- 3,0	»	10	»	»	»	- 2,[illegible]
28	753,5	- 3,8	NO 2	753,2	- 4,3	Cr	6	753,7	- 6,0	N	- 3,[illegible]
29	753,4	-14,2	N 2	752,0	-11,1	»	0	751,3	-10,0	N	-10,[illegible]
30	751,5	-12,0	N 2	751,3	- 9,5	»	0	752,7	- 9,5	NNO	- 9,[illegible]
31	752,3	- 8,8	N 1	751,4	- 6,8	»	0	»	»	»	»
				Moyennes.							
1 à 10	741,46	2,11		741,32	3,32		8,9	741,27	2,97		4.[illegible]
11 à 20	732,25	1,04		733,06	1,10		9,5	734,91	0,98		1[illegible]
21 à 31	744,33	- 5,29		745,40	- 4,34		6,9	744,70	- 3,37		- 3[illegible]
1 à 31	741,04	- 0,73		740,73	0,00		8,5	740,14	0,19		0[illegible]

Digitized by Google

TEMPÉR. EXTRÊMES. Mini-mum.	Maxi-mum.	Moyen	PLUIE en 24 h. et en millim	REMARQUES JOURNALIÈRES.
o	o	o	mm	
4,0	7,8	5,9	0,5	
2,1	5,1	3,6	0,7	
0,3	3,1	1,7	»	
4,0	0,0	- 2,0	»	Beau temps. — G bl.
6,5	1,0	- 2,7	»	G bl.
1,0	4,2	1,6	2,0	Tempête avec grêle nuit du 6 au 7.
0,5	5,0	2,7	15,0	Tempête.
1,5	4,5	3,0	8,1	Tempête.
3,0	6,8	4,9	8,4	Tempête violente.
0,5	3,3	1,9	10,2	L'eau couvre les parties basses du pré St-Symphorien.
1,5	0,0	- 0,7	6,5	Neige ; tempête.
2,8	4,8	3,8	5,6	
2,1	3,0	2,5	5,0	Temps très-humide.
0,0	2,8	1,4	3,4	Neige abondante à 10 heures du matin.
0,8	1,6	1,2	»	
0,5	1,6	0,5	»	Temps sec.
1,4	0,4	- 0,5		Neige.
0,8	0,6	- 0,1		Neige.
1,0	0,2	- 0,4	4,0	Neige. — Grand vent à partir de 1 h. de l'après-midi.
4,2	»	»		
2,5	- 1,1	- 1,8	»	
3,0	- 1,2	- 2,1	»	Neige pendant la nuit.
5,0	- 2,2	- 3,6	1,0	Neige.
3,6	- 1,0	- 2,3	1,1	Neige. Le vent souffle avec force du SE vers midi.
2,2	1,5	- 0,3	1,3	Brume.
3,0	- 2,0	- 2,5	»	Neige très-abondante.
4,5	- 2,5	- 3,5	36,8	
4,5	- 3,0	- 3,8	»	Pâle soleil.
5,0	-10,0	-12,5	»	Ciel voilé.
3,2	- 9,2	-11,2	»	Soleil à 1 heure.
0,2	»	»	»	Idem.
Moyennes.			Somm	
0,04	4,08	2,06	44,9	
0,57	1,67	0,85	24,5	
6,06	- 3,07	4,36	40,2	
2,26	0,86	- 0,53	109,6	

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1874.

Pressions atmosphériques.

MOIS.	MOYENNES DES PRESSIONS, à 10 heur.	à midi.	à 4 heures	Différences de 10 h. à 4 h.	PRESSIONS EXTRÊMES, minima absolus.	DATES.	maxima absolus.	DATES.	Différences des pressions extrêmes.
	mm	mm	mm	mm	mm		mm		mm
Janvier...	751,68	751,57	750,80	0,88	739,5	17	761,8	26	21,3
Février...	749,33	748,92	748,63	0,70	735,0	17	761,1	5	26,1
Mars.....	751,89	751,83	751,06	0,83	734,7	10	759,8	6	25,1
Avril.....	744,43	744,55	743,74	0,69	728,2	12	752,5	1	24,3
Mai.....	744,35	744,51	743,36	0,99	735,4	9	754,0	14	18,6
Juin.....	748,56	748,58	747,37	1,19	738,5	28	757,1	4	18,6
Juillet....	747,86	747,79	747,07	0,79	739,0	28	753,0	5	14.0
Août.....	748,18	747,63	747,17	1,01	740,4	10	755,8	19	15,4
Septembre	748,90	748,09	747,61	1,29	740,1	9	756,6	25	16,5
Octobre..	747,94	747,58	746,88	1,06	734,5	5	756,0	26	21,5
Novembre	746,45	745,79	745,84	0,59	728,7	29	758,7	8	30,0
Décembre.	741,04	740,75	740,14	0,90	720,4	12	755,7	28	35,3
Moyennes	747,55	747,26	746,64	0,91	734,55	..	756,59	..	22,0
Moyennes de 10h et de 4h : 747,09				Ext: 720,4	12 Déc.		761,1	8 Févr.	35,3

Différence des pressions extrêmes de l'année :
761,1 — 720,4 = 40,7.

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1874.

Températures.

MOIS.	MOYENNE DES TEMPÉRATURES à 10 h.	à midi.	à 4 h.	TEMPÉRATURES minima de chaque mois.	DATES.	TEMPÉRATURES maxima de chaque mois.	DATES.	Écart des tempér. extrêmes.
Janvier....	3,14	3,88	3,90	- 5,0	10	11,0	20	16,0
Février....	2,24	3,97	4,70	-12,2	11	12,8	27	25,0
Mars.....	5,42	7,75	8,68	- 8,7	12	14,8	27	23,5
Avril.....	11,99	14,23	15,73	0,5	30	27,0	25	26,5
Mai.....	13,17	14,00	14,56	- 2,2	3	27,3	31	29,5
Juin.....	17,86	19,61	20,50	7,1	16	28,0	10	20,9
Juillet.....	21,73	24,21	24,45	10,5	25	30,7	15	20,2
Août.....	17,85	19,11	19,96	8,5	25	25,0	3	16,5
Septembre.	16,58	18,78	19,02	6,1	16	25,3	5	19,2
Octobre ...	9,70	11,85	12,18	- 0,6	28	20,8	19	21,4
Novembre .	2,50	4,08	5,97	- 7,5	27	11,1	8	18,4
Décembre..	-0,75	0,00	0,19	-15,0	29	7,8	1	22,8
Moyennes.	10,12	11,79	12,32	- 1,5	...	20,1	...	21,6

Moyennes : 9,3

Extrêmes..... — -15,0 { 29 déc. | 30,7 { 15 juillet | 26,5

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1874.

Températures (*Suite*).

TEMPÉRATURES JOURNALIÈRES EXTRÊMES.

MOIS.	MOYENNES		DIFFÉRENCES.	MOYENNES.
	des minima.	des maxima.		
Janvier	0,11	5,46	5,35	2,78
Février	— 1,31	6,08	7,39	2,65
Mars.....	1,51	10,58	9,07	5,87
Avril	6,43	17,14	10,71	11,78
Mai.....	5,85	16,62	10,77	11,13
Juin.....	12,37	22,15	9,78	17,22
Juillet	16 00	25,79	9,79	20,89
Août.....	12,02	21,16	9,14	16,59
Septembre	11,50	21,05	9,55	16,27
Octobre.....	6,38	13,83	6,45	10,10
Novembre.....	0,28	5,09	4,81	2,68
Décembre.....	— 2,26	0,86	3,12	— 0,70
	5,72	13,81	8,01	
Moyenne annuelle : 9,76				9,77

Digitized by Google

Résumé des Observations météorologiques faites à Metz en 1874.

Vents et Nébulosité.

MOIS.	Nombres de jours où, à 10 h. du matin, le vent a été								Nébulosité moyenne à midi exprimée en centièmes.
	N	NE	E	SE	S	SO	O	NO	
Janvier...	4	2	2	»	11	6	4	1	0,72
Février...	8	3	6	1	6	1	1	2	0,67
Mars.....	7	4	1	»	5	4	7	1	0,68
Avril.....	9	7	2	1	1	5	1	4	0,50
Mai.....	10	6	2	5	»	4	1	4	0,75
Juin	7	5	2	3	2	3	3	5	0,55
Juillet....	6	7	1	1	1	7	4	3	0,48
Août.....	8	5	1	»	3	10	3	1	0,56
Septembre	10	3	3	4	3	5	1	1	0,50
Octobre ..	4	11	1	»	6	3	5	»	0,54
Novembre	4	11	1	1	1	3	5	3	0,61
Décembre.	6	1	»	3	1	8	3	5	0,83
Sommes..	83	65	22	17	40	59	38	30	0,74
	233	183	62	48	113	167	107	85	Nébulosité moyenne pour l'année.
	Nombres proportionnels pour 1000 vents.								

Résumé des observations météorologiques faites à Metz en 1874.

Hydrométéores.

MOIS.	Nombres de jours de							Pluies sur la terrasse.						
								Par les vents.				Totales.	Maxima en 24 heures.	Dates.
	pluie.	grêle.	neige.	gelée.	tonn., orages.	tempête.	brouillard.	NE	SE	SO	NO			
Janv.	8	»	2	10	»	2	7	»	6,3	26,6	0,2	33,1	10,9	4
Fév..	4	»	3	16	»	»	7	3,3	4,4	6,3	»	14,0	6,7	24
Mars.	7	»	2	10	»	2	1	»	1,0	12,1	6,9	20,0	5,9	12
Avril.	7	»	»	»	1	»	»	2,9	1,5	14,8	3,6	22,8	8,1	4
Mai..	17	4	»	1	2	1	»	4,3	5,7	4,7	41,2	56,1	26,4	26
Juin.	8	»	»	»	1	»	»	4,6	14,9	10,1	13,0	42,6	15,6	29
Juill..	11	»	»	»	3	»	»	35,0	7,3	17,8	12,9	73,0	12,8	28
Août.	10	»	»	»	3	1	»	3,8	»	40,6	»	44,4	14,8	8
Sept.	6	»	»	»	1	1	»	»	9,7	21,4	»	31,1	11,7	15
Oct..	12	»	»	1	»	»	15	1,2	0,1	28,6	2,1	32,0	9,8	3
Nov..	9	»	2	11	»	3	7	8,4	4,8	21,4	13,8	48,4	17,2	17
Déc..	19	»	10	20	»	3	»	1,0	31,0	48,3	29,3	109,6	36,8	27
Somes	118	4	19	69	15	17	37	64,7	86,7	252,7	125,0	527,1	Plus grand maximum en 24 h. : 36mm,8 le 27 déc.	

Moyenne tombée par jour de pluie.. $\frac{527,1}{118} = 4^{mm},467.$

DEGRÉ D'HUMIDITÉ DE L'AIR

AUX DIFFÉRENTS JOURS DE L'ANNÉE 1874.

A partir du 1er janvier 1874, on a mesuré l'état hygrométrique de l'air, chaque matin à dix heures, par la méthode psychrométrique. A cet effet, on s'est servi d'un thermomètre dont la graduation donne les dixièmes de degré. Le réservoir de ce thermomètre est enveloppé d'une gaze légère. On l'observe sec ; on le mouille immédiatement après ; puis, au bout d'un intervalle de quelques minutes, on l'observe de nouveau. Connaissant la différence des deux températures, on peut aisément, en consultant des tables psychrométriques données par l'Annuaire météorologique, trouver l'état hygrométrique.

Les nombres inscrits dans le tableau suivant, divisés par 100, donnent la fraction de saturation de l'air.

Digitized by Google

DEGRÉ D'HUMIDITÉ DE L'AIR

AUX DIFFÉRENTS JOURS DE L'ANNÉE 1874.

A partir du 1er janvier 1874, on a mesuré l'état hygrométrique de l'air, chaque matin à dix heures, par la méthode psychrométrique. A cet effet, on s'est servi d'un thermomètre dont la graduation donne les dixièmes de degré. Le réservoir de ce thermomètre est enveloppé d'une gaze légère. On l'observe sec ; on le mouille immédiatement après ; puis, au bout d'un intervalle de quelques minutes, on l'observe de nouveau. Connaissant la différence des deux températures, on peut aisément, en consultant des tables psychrométriques données par l'Annuaire météorologique, trouver l'état hygrométrique.

Les nombres inscrits dans le tableau suivant, divisés par 100, donnent la fraction de saturation de l'air.

Digitized by Google

E

enment

de Metz.
, E. Réau.
73.
rtificiels.
y, E. Réau.
873.
le l'ancien
noms des
36, sous les
ologie de la
onnes.
nationale, 1874.
de la chlo-
gie, en toxi-
32 p. et 1 pl.
ult et Cie, 1873.
Nancy, année 1871-

rguignons au
rain d'Alsace :
elle de rentrée
1874. Broch.
on, Durantier, 1874.

Digitized by Google

OUVRAGES IMPRIMÉS
OFFERTS A L'ACADÉMIE
PENDANT L'ANNÉE 1874-1875.

I. — Ouvrages divers.

A. — Ouvrages dont les auteurs appartiennent à l'Académie.

ABEL (Ch.) : *Deux bas-reliefs gaulois du musée de Metz.* Broch. in-8°, 11 p. Nancy, E. Réau.
Extrait des Mémoires de l'*Académie de Metz*, année 1872-1873.

— *Les vignobles de la Moselle et les nuages artificiels.* Broch. in-8°, 50 p. Nancy, E. Réau.
Extrait des Mémoires de l'*Académie de Metz*, année 1872-1873.

BOUTEILLER (de) : *Dictionnaire topographique de l'ancien département de la Moselle, comprenant les noms des lieux anciens et modernes, rédigé en 1866, sous les auspices de la Société d'histoire et d'archéologie de la Moselle.* 1 vol. in-4° de LV-316 p., à 2 colonnes.
Paris, imprimerie nationale, 1874.

CHAUTARD (J.) : *Quelques mots sur les raies de la chlorophylle et leurs applications en physiologie, en toxicologie et en pharmacie.* Broch. in-8°, 32 p. et 1 pl.
Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1873.
Extrait des Mémoires de la *Société de médecine de Nancy*, année 1871-1872.

CLÉRY (Robinet de) : *Les magistrats bourguignons au Parlement de Metz et au Conseil souverain d'Alsace : discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée de la cour de Dijon, le 3 novembre 1874.* Broch. in-8°, 72 p. Dijon, Durantier, 1874.

Digitized by Google

DELMAS (L.) : *Assurances sur la vie. Conseils aux personnes qui veulent s'assurer.* 4e édit. Broch. in-18, 21 p. Châlons-sur-Marne, T. Martin, 1874.

DIDION (le général) : *Progrès des sciences et de l'industrie appliquées à l'artillerie : discours de réception à l'Académie de Stanislas, le 28 mai 1874.* Broch. in-8°, 29 p. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874.
Extrait des Mémoires de l'*Académie de Stanislas.*

FLECK (l'abbé) : *Discours sur les devoirs de la science.* Broch. in-8°, 29 p. Nancy, E. Réau, 1874.
Extrait des Mémoires de l'*Académie de Metz*, année 1873-1874.

— *Démonstration nouvelle des propriétés fondamentales des fonctions circulaires, suivie d'une démonstration élémentaire de la formule relative à la durée des oscillations du pendule.* Broch. in-8°, 33 p. avec fig. dans le texte. Nancy, E. Réau, 1874.
Extrait des Mémoires de l'*Académie de Metz*, année 1873-1874.

FRIREN (l'abbé) : *Quelques mots sur une bélemnite du lias moyen.* Broch. in-8°, 12 p. et 1 pl. Metz, J. Verronnais, 1868.
Extrait du Bulletin de la *Société d'histoire naturelle de la Moselle*, année 1868.

GERANDO (G. de) : *Morale pratique enseignée par l'exemple à la jeunesse française.* 1 vol. in-8°, 240 p. Tours, Alfred Mame et fils, 1875.

GOULIER (C.-M.) : *Niveau à collimateur et son emploi comme horizon de brume. — Sur les cadrans orométriques applicables surtout aux baromètres de poche.* In-4° de 7 p. Paris, Gauthier-Villars, 1874.

GUILLAUME (l'abbé) : *Nouveaux documents inédits sur la correspondance de dom Calmet, abbé de Senones.* Broch. in-8° de 115 p. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1874.
Extrait des Mémoires de la *Société d'archéologie lorraine.*

LECADRE (le Dr Ad.) : *Dicquemarre et Lesueur.* Broch. gr. in-8°, 17 p. Le Havre, Lepelletier, 1874.

LEDAIN (l'abbé) : *Lettres et notices d'archéologie, de numismatique, de topographie gallo-romaine et d'his-*

Digitized by Google

toire. 1 fort vol. gr. in-8° de 654-LXV p., avec 6 pl.
Metz, Nouvian, 1869.

LÉVY (Isaac) : *Inauguration de la synagogue de Porrentruy (Suisse); sermon et bénédiction.* Broch. in-8°, 19 p. Vesoul, L. Cival, 1874.

— *Éloge funèbre de Léon Tréfousse, prononcé à Chaumont, le 23 novembre.* Broch. in-8°., 12 p.
Vesoul. A. Suchaux, 1874.

MICHEL (Ém.) : *Des arts du dessin dans leurs rapports avec l'industrie.* Broch. in-8°, 56 p.
Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874.
Extrait des Mémoires de l'*Académie de Stanislas.*

QUETELET (A.) : *Congrès international de statistique. Session de Bruxelles (1853), Paris (1855), Vienne (1857), Londres (1860), Berlin (1863), Florence (1867), La Haye (1869) et Saint-Pétersbourg (1872).* 1 vol. in-4°, 138 p. Bruxelles, F. Hayez, 1873.

— *Observations des phénomènes périodiques pendant l'année 1872.* In-4°, 75 p.
Extrait du t. XLI des Mémoires de l'*Académie royale de Belgique.*

— *Note sur l'aurore boréale du 4 février 1874.* Broch. in-8°, 6 p. Bruxelles, F. Hayez.
Extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique,* 2e sér., t. XXXVII, n° 2, fév. 1874.

— *Les observations météorologiques simultanées sur l'hémisphère terrestre boréal.* Broch. in-8°, 8 p.
Bruxelles, F. Hayez.
Extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique.* 2e série, t. XXXVII, n° 4, avril 1874.

— *Rapport sur l'Aréographie, ou étude comparative des observations faites sur l'aspect physique de la planète mars,* par M. F. Terby. Broch. in-8°, 6 p.
Bruxelles, F. Hayez.
Extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique,* 2e série, t. XXXVIII, n° 7, juillet 1874.

— *La comète de Coggia observée à Bruxelles.* Broch. in-8°, 10 p. Bruxelles, F. Hayez.
Extrait des Bulletins de l'*Académie royale de Belgique,* 2e sér., t. XXXIII, n° 8, août 1874.

Digitized by Google

LANIER (Bon T.) : *Rapport de la Commission*[1] *des distilleries agricoles*. In-8°, 8 p. Metz, Ch. Thomas, 1874.

SAULCY (F. de) : *Species des paussides, glavigérides, pselaphides et scydménides de l'Europe et des pays circonvoisins*. Broch. in-8°, 132 p. Metz, J. Verronnais, 1874.

Extrait du 13e Bulletin de la *Société d'histoire naturelle de Metz*.

SCHNEIDER (Dr Félix) : *La doctrine des engrais naturels*. Broch. in-8°, 105 p. Metz, A. Rousseau et Cie, 1874.

Extrait des Mémoires de l'*Académie de Metz*.

TERQUEM (O.) et JOURDY (E.) : *Monographie de l'étage bathonien dans le département de la Moselle*. In-4°, 175 p. avec 15 pl. Paris, F. Savy, 1869.

Fascicule du t. IX de la 2e série des Mémoires de la *Société géologique de France*.

B. — Ouvrages dont les auteurs sont étrangers à l'Académie.

CHANTRE (Ernest) : *Projet d'une légende internationale pour les cartes archéologiques préhistoriques. Rapport présenté au congrès international d'anthropologie et d'archéologie préhistoriques. Session de Stockholm*. Très-gr. in-8° de 25 p., avec une carte et 2 tableaux. Lyon, Pétrat aîné, 1874.

COMBETTES-LABOURELIE (Louis de) : *Velleda*, tragédie en 5 actes. Gr. in-8°, 80 p. Gaillac, P. Dubourg, 1874.

Divers : *Funérailles de Lambert - Adolphe - Jacques QUETELET, secrétaire perpétuel de l'Académie royale de Belgique*. In-8° de 24 p. Bruxelles, F. Hayez, 1874.

JAMES LONG (M. A.) : *Rapport de la répartition des secours faite par la Société anglaise des amis [quakers] aux victimes innocentes de la guerre en France [1870-1871]*. 1 vol. in-4° de 68 p., carte. Paris, Adolphe Lainé, 1872.

[1] Commission du Comice agricole de Metz.

Digitized by Google

LAPOINTE (Maurice) : *Faucheuses et moissonneuses en 1875.* In-8°, 8 p. Nancy, E. Réau, 1875.

LE JOLIS (Auguste) : *De la rédaction des flores locales au point de vue de la géographie botanique.* In-8° de 8 p. Cherbourg, Bedelfontaine et Syffert.

REUTER (F.) : *Observations météorologiques faites à Luxembourg.* 2e vol. In-8° de 135 p. Luxembourg, V. Buck, 1874.

II. — Publications officielles.

MINISTÈRE DES TRAVAUX PUBLICS DE FRANCE. *Rétablissement sur le territoire français des voies navigables interceptées par la nouvelle frontière. Loi du 24 mars 1874 et Statuts du syndicat.* In-fol. de 8 p. avec carte. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874.

— *Canal de l'Est. Rapport de l'ingénieur ordinaire sur l'alimentation de la ville de Nancy à l'aide des eaux de la Moselle.* Gr. in-8° de 16 p. avec carte. Nancy, Berger-Levrault et Cie, 1874.

MAIRIE DE METZ. *Procès-verbaux des séances du Conseil municipal de la ville de Metz.* 17 nov.-16 déc. 1873; année 1874. In-4°. Nancy, E. Réau.

III. — Recueils des Académies, des Sociétés savantes, etc.

EUROPE.

ALSACE-LORRAINE, **Colmar.** *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Colmar.* 13e et 14e année, 1873 et 1874. 1 vol. in-8°, 553 p., une carte. Colmar, C. Decker, 1874.

— **Metz.** *Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Metz.* 13e cahier. 1 vol. in-8°, 224 p. Metz, J. Verronnais, 1874.

Digitized by Google

— — *Comice agricole de Metz. Rapport de la Commission des distilleries agricoles.* In-8°, 8 p. Metz, Ch. Thomas, 1874.

— — *Société de prévoyance et de secours mutuels de Metz.* In-8°, 35 p. Metz, A. Rousseau et Cie, 1874.

— **Mulhouse.** *Bulletin de la Société industrielle de Mulhouse.* T. XLIV, avril à déc. 1874; t. XLV, janv. et fév. 1875. Gr. in-8° avec pl. Mulhouse, veuve Bader, 1874-1875.

ANGLETERRE, **Manchester.** *Proceedings of the litterar and philosophical Society of Manchester.* Vol. VII à XII. 5 vol. in-8°. Manchester, Sowler and Sons, 1869-1873.

Memoirs of the litterary and philosophical Society of Manchester. Third series, fourth volume. 1 vol. in-8°, 352 p., 8 planches. London, H. Baillière, 1871.

AUTRICHE-HONGRIE, **Buda-pest.** *Beitrage zur Geschichte der Preise ungarischer Landesproducte in neunzehnten Iahrhundert nach den Notirungen des Pestes Marktes, herausgegeben von der Budapester Handels und Geverbe Kammer.* 1 vol. de texte in-fol. de 353 p. et un atlas gr. in-fol. de 32 tableaux graphiques coloriés. Buda-pest, Pester Buchdruckerei-Actien-Gesellschaft, 1873.

— **Graz.** *Mittheilungen des historischen Vereines für Steiermark.* XXII Heft. Graz, 1874.

Beitrage zur Kunde Steiermarkischer Geschichtsquellen. II Iahrgang. Graz, 1874.

BAVIÈRE, **Munich.** *Kœnigliche-Bayerische Akademie der Wissenschaften zu München : Sitzungberichte der Mathematisch-physikalischen Classe.* 1873, Heft III; 1874, Heft I, II, III, 4 fasc. In-8°. — *Sitzungberichte der philosophisch-philologischen und historischen Classe.* 1873, Heft IV; 1874 Heft 1 bis IV; Bd. II, Heft 1 und II, 7 fasc. in-8°. München, F. Straub, 1873-1874.

Abhandlungen der mathematisch-physikalischen Classe. XI^ten Bd., 2^e abth. In-4°, 173 p. — *Abhandlungen*

Digitized by Google

der philosophisch-philologischen und historischen Classe, XIII^ten Bd., 2^te abth. In-4°, 301 p.
München, K. Akademie, 1874.

Uber den Einfluss des freiherrn Iustus von Liebig auf die Entwicklung der reinen Chemie; von D^r Emil Erlenmeyer. In-4°, 65 p. München, K. B. Akademie, 1874.

Uber Deutschland Weltstellung, Rede, etc.; von Franz von Lœher. In-8°, 48 p.
München, K. Akademie, 1874.

BELGIQUE, **Bruxelles.** *Bulletin de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.* 42^e année, 2^e série, t. XXXV et XXXVI, 1873; 43^e année, 2^e série, t. XXXVII, 1874. 3 vol. in-8°, 963, 853 et 916 p. avec pl. Bruxelles, F. Hayez, 1873-1874.

Mémoires couronnés et autres Mémoires publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique. Collection in-8°, t. XXIII, 663 p.
Bruxelles, F. Hayez, 1873.

Mémoires couronnés et Mémoires des savants étrangers, publiés par l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, t. XXXVII et XL. 2 vol. in-4°, 564 et 573 p. Bruxelles, F. Hayez, 1873.

Annuaire de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 40^e année. 1 vol. in-12, 441 p. avec portraits. Bruxelles, F. Hayez, 1874.

— — *Annales de l'Observatoire royal de Bruxelles*, t. XXII. In-4°. Bruxelles, F. Hayez, 1873.

Annales météorologiques de l'Observatoire royal de Bruxelles, années 1872 et 1873. 2 vol. in-4°, 106 et 104 p. Bruxelles, F. Hayez, 1874.

Annuaire de l'Observatoire royal de Bruxelles, 1874, 41^e année. 1 vol. in-18, 400 p.
Bruxelles, F. Hayez, 1873.

— — *Annales de la Société malacologique de Belgique.* T. I, années 1863, 1864-1865; t. II, ann. 1866-1867; t. III, ann. 1868; t. IV, ann. 1869; t. V, ann. 1870;

Digitized by Google

t. VI, ann. 1871; t. VII, ann. 1872; t. VIII, ann. 1873. 8 vol. gr. in-8° avec pl. coloriées. Bruxelles, veuve Nys.

Bulletin des séances de la Société malacologique de Belgique. Année 1874, p. CXIX à CCX. Gr. in-8°.

— **Liége.** *Mémoires de la Société royale des sciences de Liége.* 2e série, t. V. Gr. in-8°, 630 p. et 2 pl. Bruxelles, F. Hayez, 1873.

— **Mons.** *Mémoires et publications de la Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.* Année 1873. 1 vol gr. in-8°, 342 p. Mons, Dequesne-Masquillier, 1874.

BRÊME (République de). *Abhandlungen herausgegeben von naturwissenschaftlichen Vereine zu Bremen.* Bd. 4, 2, 3 Heft mit 2 Tafeln, gr. in-8°. Bremen, C.-Ed. Muller, 1874-1875.

Beilage, n° 4, zu den Abhandlungen des naturwissenschafligen Vereine zu Bremen. Tabellen. In-4°, 15 p. Bremen, C Ed. Muller, 1874.

FRANCE :

AISNE, **Saint-Quentin.** *Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.* 3e série, t. XI, 1872-1873. Gr. in-8°, 524 p. Saint-Quentin, Ch. Poette, 1874.

ALPES-MARITIMES, **Nice.** *Annales de la Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes.* T. II. Gr. in-8°, XV-335 p., 10 pl. et une carte géologique du delta du Var. Nice, Caisson et Mignon, 1873.

AUBE, **Troyes.** *Mémoires de la Société académique d'agriculture des sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.* T. XXXVII de la collection, t. X, 3e série, année 1873. Gr. in-8°, 352 p., 2 pl. Troyes, Dufour-Bouquot.

AVEYRON, **Rodez.** *Mémoires de la Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.* T. X, 1868-1873. In-8°, 350 p., 12 pl. Rodez, N. Ratery, 1874.

Digitized by Google

BOUCHES-DU-RHÔNE, **Marseille.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Marseille.* Années 1872-1873-1874. 1 vol. in-8°, 435 p.
Marseille, Barlattier-Feissat, 1874.

CALVADOS, **Caen.** *Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen.* 2 vol. in-8°, 506 et 530 p. Caen, Le Blanc-Hardel, 1873-1874.

CÔTE-D'OR, **Dijon.** *Mémoires de l'Académie des sciences. arts et belles-lettres de Dijon.* 2e série, t. XV et XVI, années 1868-1869 et 1870; 3e série, t. I, ann. 1871-1873. 3 vol in-8°, 472, 363 et 574 p.
Dijon, Lamarche, 1869, 1871, 1873.

DOUBS, **Besançon.** *Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon :* séance publique du 25 août 1873. 1 vol. in-8°, 188 p. Besançon, Dodivers et Cie, 1873.

GARONNE (HAUTE-), **Toulouse.** *Mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.* 7e série, t. VI. Gr. in-8°, 739 p., planches.
Toulouse, Douladoure, 1874.

— — *Bulletin de la Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.* T. I, année 1872-1873. Gr. in-8°, p. 209 à 476, 2 pl. Toulouse-Paris.

— — *Bulletin de la Société archéologique du midi de la France,* 1870, 1871, 1872. In-4°, p. 55 à 86.
Toulouse-Paris, 1875.

— — *Journal d'agriculture pratique et d'économie rurale pour le midi de la France.* 4e série, t. I, oct. et déc. 1873; t. II, janv. et févr., avril, mai, juin, août, sept., oct., 1874. In-8°. Toulouse, Douladoure.

GIRONDE, **Bordeaux.** *Actes de l'Académie nationale des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.* 3e série, 34e année, 3e et 4e trim. In-8°. Paris, E. Dentu, 1873-1874.

INDRE-ET-LOIRE, **Tours.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.* 112e année, t. LII, nos 8 à 10 de 1873. Gr. in-8°. Tours, Ladevèze, 1873.

Digitized by Google

ISÈRE, **Grenoble.** *Bulletin de l'Académie delphinale.* 3e série, t. IX, 1873. In-8°, XXIII-216 p.
Grenoble, Prudhomme, 1874.

JURA, **Lons-le-Saunier.** *Mémoires de la Société d'émulation du Jura.* Année 1873 et année 1874. 2 vol. in-8°, 435 et 200 p., planches.
Lons-le-Saunier, Gauthier frères, 1873-1874.

LOIRE, **Saint-Étienne.** *Annales de la Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.* T. XVII, année 1873. In-8°, 512 p.
Saint-Étienne, veuve Theolier, 1873.

LOIRE (HAUTE-), **Le Puy.** *Annales de la Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.* T. XXX, 1869 et t. XXXI, 1870-1871. 2 vol. in-8°, 302 p. et 435 p., avec pl. Le Puy, Marchessou, 1870-1874.

LOIRE-INFÉRIEURE, **Nantes.** *Annales de la Société académique de Nantes.* 5e série, t. III, 1873, 2e semest., t. IV, 1874, 1er trim. Deux fasc. in-8°.
Nantes, veuve Mellinet.

LOIRET, **Orléans.** *Bulletin de la Société archéologique et historique de l'Orléanais.* T. VI, n° 80, 1er trim. 1874; n° 81, 2e trim. 1874. 2 fasc. In-8°.
Orléans, Georges Jacob, 1874.

Mémoires de la Société archéologique de l'Orléanais. T. XII. 1 vol. gr. in-8°, 548 p. et un atlas in-4° de 16 pl.
Orléans, Herluison, 1873.

LOZÈRE, **Mende.** *Bulletin de la Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.* T. XXIV, 1873. Six fasc. in-8°. Mende, C. Privat, 1873.

MAINE-ET-LOIRE, **Angers.** *Mémoires de la Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.* Nouvelle période: t. XVI, 1873, nos 1 à 4; t. XVII, 1874, n° 1. 3 fasc. in-8°. 516 et 176 p. Angers, P. Lachèse.

— — *Bulletin de la Société industrielle d'Angers et du département de Maine-et-Loire.* 2e série, VIIe année, janv. à déc., 1856; 3e série, VIe ann., 1865; VIIe ann.,

Digitized by Google

1866; XI^e ann., 1870; XII^e ann., 1871; XIII^e ann., 1872; XIV^e ann., 1873; XV^e ann., 1874. 17 fasc. in-8°. Angers, P. Lachèse, 1856-1874.

MANCHE, **Cherbourg.** *Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles de Cherbourg.* T. XVIII, 2^e série, t. VIII. Gr. In-8°, 404 p. Paris-Cherbourg, 1874.

MARNE, **Châlons.** *Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.* Année 1873-1874. In-8°, 220 p. Châlons, F. Thoille.

MAYENNE, **Mayenne.** *Bulletin de la Société d'agriculture de l'arrondissement de Mayenne.* 14^e année. In-8°, 100 p. Mayenne, A. Derenne.

MEURTHE-ET-MOSELLE, **Nancy.** *Journal de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain.* 22^e ann., 1873. In-8°, 232 p. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1873.

Mémoires de la Société d'archéologie lorraine et du musée historique lorrain. 3^e série. 2^e vol. In-8°, 720 p., 10 pl. et une carte. Nancy, G. Crépin-Leblond, 1874.

— — *Annales de la Société centrale d'agriculture et du Comice de Nancy.* 2^e série du *Bon Cultivateur.* T. I, 1870-1873, 432 p.; t. II, 1^er fasc., 168 p. In-8°. Nancy, Berger-Levrault, 1874.

MEUSE, **Verdun.** *Mémoires de la Société philomathique de Verdun.* T. VIII, n° 1. In-8°, 56 p., 8 pl. Verdun, Ch. Laurent, 1874.

NORD, **Cambrai.** *Mémoires de la Société d'émulation de Cambrai.* T. XXXII : 2^e part., 562 p., 11 dessins; 3^e part., 148 p. In-8°. Cambrai, Simon, 1873-1874.

— **Douai.** *Mémoires de la Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai.* 2^e série, t. XI, 1870-1872. Gr. in-8°, 570 p., 23 pl. et une carte. Douai, Lucien Crépin, 1873.

Bulletin agricole de l'arrondissement de Douai. Années 1866, 1867, 1868, 1869, 368 p.; ann. 1873, n° 1, 112 p. Gr. in-8°. Douai, Lucien Crépin, 1869-1873.

Digitized by Google

— **Lille.** *Mémoires de la Société des sciences, de l'agriculture et des arts de Lille.* Année 1872, 2e part., 3e série, t. XI. In-8°, 538 p., 56 pl. Paris-Lille, 1873.

RHÔNE, **Lyon.** *Annales de la Société académique d'architecture de Lyon.* T. IV, exercice 1873-1874. Gr. in-8°, 596 p., 10 pl. Lyon, Louis Perrin, 1875.

SAÔNE (HAUTE-), **Vesoul.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône.* 3e série, n° 5. In-8°, 224 p. Vesoul, A. Suchaux, 1874.

Catalogue des ouvrages composant la bibliothèque de la Société d'agriculture, sciences et arts du département de la Haute-Saône. In-8°, 40 p. Vesoul, A. Suchaux, 1874.

SAÔNE-ET-LOIRE, **Autun.** *Mémoires de la Société Eduenne,* nouv., série, t. III. Gr. in-8°, 496 p., 65 pl. Autun, Dejussieu, 1874.

SARTHE, **Le Mans.** *Bulletin de la Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.* 2e série, t. XIV, 1873-1874. 6 fasc. gr. in-8°, 108 p. Le Mans, Edmond Monnoyer, 1873-1874.

SEINE, **Paris.** *Bulletin hebdomadaire de l'Association scientifique de France.* T. XV, oct. 1874 à mars 1875, nos 361 à 387, 432 p.; t. XVI, nos 388 à 392, p. 1 à 80. In-8°. Paris, Gauthier-Villars, 1874-1875.

— — *Bulletin des séances de la Société centrale d'agriculture de France,* 3e série, t. IX, nos 4 à 10, fév. à août 1874, p. 231 à 914 et une carte. 7 fasc. in-8°. Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1874.

Programme général des concours pour 1875 et années suivantes. In-8°, 55 p. Paris, veuve Bouchard-Huzard, 1874.

— — *Journal mensuel des travaux de l'Académie nationale agricole, manufacturière et commerciale, et de la Société française de statistique universelle.* 44e année, juin à août 1874; 47e année, fév. à mars 1875. 4 fasc. gr. in-8° à 2 col. Paris, 1874-1875.

Digitized by Google

SEINE-ET-OISE, **Versailles.** *Mémoires de la Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.* T. X. In-8°, 476 p. Versailles, E. Aubert, 1874.

SEINE-INFÉRIEURE, **Le Havre.** *Recueil des publications de la Société nationale havraise d'études diverses.* 39e année, 1872. Gr. in-8°, 644 p., 15 pl. avec cartes. Le Havre, Lepelletier, 1874.

— **Rouen.** *Extrait des travaux de la Société centrale d'agriculture de la Seine-Inférieure.* T. II, cah. 4 et 6 à 10; t. III, cah. 11 à 15; t. IV, cah. 26; t. VI, cah. 36 et 39, table; t. VII, cah. 44 à 47 et 51, table; t. VIII, cah. 53 à 56 et 59, table; t. IX, cah. 67; t. X, cah. 72, table; t. XI, table; t. XII, cah. 91; t. XIII, cah. 92, 93 et 95 à 99, table; t. XIV, cah. 100 et 101, table; t. XV, cah. 108 et 109; t. XVII, cah. 128 à 130; t. XX, table; t. XXII, cah. 163 à 165, table; t. XXIII, cah. 166 à 173, table; t. XXIV, cah. 174 à 176 et 178, table; t. XXV, cah. 179 et 180, table; t. XXVI, cah. 181 et 182, table; t. XXVII, cah. 183 et 184, table; t. XXVIII, cah. 185. 76 fasc. in-8°. Rouen, H. Boissel.

— — *Société des amis des sciences naturelles de Rouen.* 9e année 1873, 2e sem.; 10e année, 1874, 1er sem. 2 fasc. in-8°, 112 p., 1 pl. et 116 p. Rouen, Léon Deshays, 1874.

— — *Bulletin de la Société libre d'émulation du commerce et de l'industrie de la Seine-Inférieure.* Exercice 1873-1874. In-8°, 226 p. Rouen, H. Boissel, 1874.

— — *Bulletin de la Société centrale d'horticulture du département de la Seine-Inférieure,* t. XVI, 4 cah. de 1874. In-8°, 114 p. Rouen, H. Boissel, 1875.

SÈVRES (DEUX-), **Niort.** *Bulletin de la Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.* Nos 1 et 2, 11 et 12, janv., fév., nov. et déc. 1874. 2 fasc. gr. in-8°, 20 et 28 p. Niort, L. Clouzot.

Notice des peintures, sculptures et dessins du Musée

Digitized by Google

départemental de Niort, par M. Louis Germain. Gr. in-8°, 132 p. Niort, L. Clouzot.

SOMME, **Amiens.** *Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.* 1re série, t. VII et t. VIII; année 1854-1855, 1re liv.; 2e sér., t. X; 3e sér., t. 1er. 4 vol. et 1 fasc. in-8°. Amiens, Duval, Yvert, 1847-1874.

— — *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie.* Année 1874, nos 1 à 4; ann. 1875, no 1. 5 fasc. in-8°. Amiens, Glorieux, 1874-1875.

Mémoires de la Société des antiquaires de Picardie. 3e série, t. III. In-8°, 584 p., 30 pl. Amiens, Glorieux, 1873.

— — *Société linnéenne du nord de la France. Bulletin mensuel.* Nos 17 à 32, 1er nov. 1873 — 1er fév. 1875. 16 feuilles in-8° Amiens, Delattre-Lenoel.

Mémoires de la Société linnéenne du nord de la France. T. III, années 1872 et 1873. In-8°, 230 p. Amiens, Lenoel-Herouard, 1873.

VAR, **Toulon.** *Bulletin de la Société académique du Var. Concours de poésies, d'histoire et d'archéologie: poésies et mémoires couronnés.* 1 vol. in-8°, 524 p. avec un plan de la ville de Toulon. Toulon, L. Laurent, 1873.

VIENNE, **Poitiers.** *Bulletin de la Société académique d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Poitiers.* Nos 182 à 190, août 1873 à juin 1874. 6 liv. in-8°. Poitiers, Henri Oudin, 1873-1874.

VOSGES, **Épinal.** *Annales de la Société d'émulation du département des Vosges.* T. XIV, 2e cah., année 1872. 1 vol. in-8°, 354 p. Épinal, Gley, 1872.

HOLLANDE, **Harlem.** *Tijdschrift uitgegeven door de Nederlandsche Maatschappij ter bevordering van Nijverheid.* 1874, t. XV, nos 3 à 6; 1875, t. XVI, nos 1 et 2. 5 fasc. in-8°. Harlem, 1874-1875.

Nederlandsche Maatschappij ter bevordering van

Digitized by Google

Nijverheid. Handelingen en Mededeelingen. 1874 et 1875. 2 fasc. in-8°, 184 et 50 p. Harlem, 1874-1875.

LUXEMBOURG (grand-duché de), **Luxembourg.** *Publications de la section historique de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg.* Année 1869-1870, XXV ; ann. 1873, XXVIII ; ann. 1874, XXIX. 3 vol. in-4°, 312, 316 et 370 p. avec pl. Luxembourg, V. Buck, 1870-1874.

Publications de l'Institut royal grand-ducal de Luxembourg ; section des sciences naturelles et mathématiques. T. XIV. 1 vol-in-8°, 98 p. et 12 pl. Luxembourg, V. Buck, 1874.

— — *Recueil des Mémoires et des travaux publiés par la Société de botanique du grand-duché de Luxembourg.* N° 1 — 1874. In-8° de 80 p. Luxembourg, Th. Schrœil, 1874.

PRUSSE, **Brandebourg.** *Iahresbericht uber den historischen Verein zu Brandebourg a. d. H.* I bis VI, 1870-1874. 3 fasc. in-8°, 298 p. Brandenburg, Muller.

— — *Vorgestchichte der Stadt Brandenburg, a. d. H. bis zum Ausgange der Ludolfinger.* In-4°, 16 p. Brandenburg, J. Wiesike.

— **Gœrlitz.** *Neues Lausitziches Magazin.* 50ter Bd, 2ter Heft ; 51ter Bd. 2 fasc. in-8°, 224 et 310 p. Görlitz, Remer, 1873-1874.

— **Trèves.** *Iahresbericht der Gesellschaft für nützliche Forschungen zu Trier.* Von 1872 und 1873. In-4°, 106 p. et 6 pl. Trier, F. Lintz, 1873.

SUÈDE, **Lund.** *Acta universitatis Lundensis. Lunds Universitets Ars-Skrift.* 1869 : 1. Mathématiques et sciences naturelles, 2. Philosophie, linguistique et histoire ; 1870 : 1. Théologie, 2. Mathématiques et sciences naturelles ; 1871 : 1. Théologie, 2. Mathématiques et sciences naturelles, 3. Philosophie, linguistique et histoire ; t. IX, 1872 : 1. Mathématiques et sciences

Digitized by Google

naturelles, 2. Philosophie, linguistique et histoire. 9 vol. in-4°. Lund, 1859-1873.

— *Lunds universitets-Biblioteks accessions-Katalog.* 1872 et 1873. 2 broch. in-12, de 82 et 80 p. Lund, 1873-1874.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS :

COLUMBIA, **Washington.** *Smithsonian contributions to Knowledge.* Vol. XIX. In-4°, 625 p. et 31 pl. coloriées. Washington, 1874.

Smithsonian miscallaneous collections. Vol. X, XI, XII. 3 forts vol. gr. in-8° avec dessins dans le texte. Washington, 1873-1874.

Annual report of the board of regents of the Smithsonian institution. For the year 1871, and. 1872. 2 vol. in-8°, 474 p. une carte, et 456 p. avec fig. et bois dans le texte. Washington, 1873.

— — *Twenty-Sixth report of the board of Trustees of public schools of the City of Washington.* 1872-1873. 1 vol. in-8°, 224 p. Washington, 1873

— — *Annual report of the chief signal-officier to the secretary of War for the year 1872.* 1 vol. in-8°, 292 p. avec 20 cartes. Washington, 1873.

CONNECTICUT, **Hartford.** *First, second, third, fifth, sixth annual report of the secretary of the Connecticut board of agriculture.* 1866, 1867, 1868-9, 1871-72, 1872-73. 5 vol. in-8°, 243, 223, 274, 386, 434 p. Hartford, 1867-1873.

— **New Haven.** *Transactions of the Connecticut Academy of arts and sciences.* Vol. I, part 2; vol. II, part 1 and 2. 3 vol. gr. in-8°, 368, 208, 202 p. avec planches. New Haven, 1870-1873.

MISSOURI, **Saint-Louis.** *The transactions of the Aademy of sciences of St. Louis.* Vol. III, n° 1. 1 vol. gr. in-8°, 192-XCVIII p. St.-Louis, R. P. Studley 1873.

Digitized by Google

OHIO, **Columbus.** *Twenty-seventh annual report of the Ohio state board of agriculture.* For the year 1872.
Columbus, Neveris et Myers, 1873.

PENNSYLVANIE, **Philadelphie.** *Fifty-fourth annual Report of the board of public education of the first school district of Pennsylvania.* Year 1872. 1 vol. gr. in-8°, 294 p. avec plans de maisons d'école. Philadelphie, 1873.

IV. — Revues et Journaux.

Le Cabinet historique, Revue mensuelle. 16 année, t. XVI; 17e année., t. XVII,; 18e année, t. XVIII; 19e année, t. XIX; 20e année, 1re à 6e liv. 1 vol. et 13 fasc. in-8°.
Paris, 1870-1874.

Le Courrier de la Moselle. 46e et 47e année, du 31 mai 1874 au 23 mai 1875. In-f°. Nancy, E. Réau.

Le Moniteur de la Moselle. 23e et 24e année, du 10 nov. 1874 au 23 mai 1875. In-f°. Metz, Ch. Thomas.

Le Vœu national. 27e et 28e année, du 31 mai 1874 au 23 mai 1875. In-f°. Metz, Rousseau et Cie

Digitized by Google

TRAVAUX MANUSCRITS

DÉPOSÉS AUX ARCHIVES DE L'ACADÉMIE

PENDANT L'ANNÉE 1874-1875.

(L'astérisque indique les travaux dont l'Académie a voté l'impression dans ses Mémoires.)

ABEL (Ch.) : Notice sur Colombey.

— Rapport au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires présentés au concours d'histoire de l'année 1874-1875.

— * Recherches sur quelques points obscurs de l'histoire de Metz. Les Échevins, les Treize, les Amans.

Anonyme : Un poëme de la Charité. — Le Châtiment. — Mère et fiancée; poëmes.
Concours de 1874-1875.

— Aveugle. — *C'nam po tojo*, etc.; poésie.
Concours de 1874-1875.

— Le demi-deuil; élégie.
Concours de 1874-1875.

— Les Fourmis, le Papillon et le Jasmin. — Les divers emplois de Jap; fables.
Concours de 1874-1875.

— Enfance et jeunesse. — Le Soleil couchant. — Le Pauvre. — *De profundis clamavi*. — Le Graully. — Aptitude enfantine. — La jeune fille surprise par l'orage; poésies.
Concours de 1874-1875.

— La Chévrière de Gravelotte; nouvelle.
Concours de 1874-1875.

Digitized by Google

— La Nuit du Capitaine, poëme.
Concours de 1874-1875.

— Observations météorologiques de décembre 1868 à novembre 1869. — Observations météorologiques et phénomènes particuliers relatifs à la végétation, de novembre 1869 à décembre 1874.
Concours de 1874-1875.

BAUDELET (G.) : Histoire de la collégiale de Saint-Sauveur de Metz.
Concours de 1874-1875. — Ment. hon.

BELLEVOYE (A.) : * Rapport au nom de la Commission chargée d'examiner le mémoire sur Sébastien Le Clerc, présenté au concours des beaux-arts de l'année 1874-1875.

— Rapport au nom de la Commission chargée de l'achat de tableaux, de gravures et de dessins d'artistes messins.

— Rapport sur la candidature de M. l'abbé Friren, professeur de sciences naturelles, à la place de membre titulaire de *l'Académie*.

— Rapport sur la candidature de M. Remoissenet, agrégé-artiste de l'*Académie*, à la place de membre titulaire.

— Rapport sur la candidature de M. Félicien de Saulcy, membre de la *Société entomologique de France*, à la place de membre titulaire de l'*Académie*.

BLANC (F.) : * Notice nécrologique sur M. Bodin, membre titulaire de l'*Académie de Metz*.

BOUROTTE (Mlle MÉLANIE) : En forêt; pièce de vers.
Concours de 1874-1875. — Ment. hon.

BURTAIRE : Discours prononcé à la distribution des prix de l'école supérieure municipale de la ville de Metz, le 25 août 1874.

FLECK (l'abbé) : * Quels ont été les premiers observateurs des infusoires?

Digitized by Google

— Rapport au nom de la Commission chargée de l'examen des mémoires de sciences pures ou appliquées présentés au concours de l'année 1874-1875.

FRIREN (l'abbé) : * Rapport sur la candidature de M. l'abbé Bérard, professeur de rhétorique, à la place de membre titulaire de l'*Académie.*

LEDAIN (l'abbé) : Rapport sur quelques monnaies d'or et d'argent, découvertes au village d'Eguelshardt (Lorraine), en 1847.

LORRAIN : * Glossaire du patois messin.

MEAUME (E.) : * Sébastien Le Clerc et son œuvre.
Concours de 1874-1875. — Méd. d'or.

MIGETTE (A.) : Rapport sur la candidature de M. Graffe au titre d'agrégé-artiste de l'*Académie.*

ORBAIN : * De l'Éducation. Discours prononcé à la séance annuelle de l'*Académie,* du dimanche 23 mai 1875.

SCHUSTER (A.) : * Compte rendu des travaux de l'*Académie* pendant l'année 1874-1875.

— * Observations météorologiques faites à Metz pendant l'année 1874.

THILLOY (J.) : Rapport au nom de la Commission chargée de l'examen des poésies présentées au concours de l'année 1874-1875.

A. M.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Digitized by Google

SIGNES ABRÉVIATIFS.

⁂. Chevalier de la Légion d'honneur.
O. ⁂. Officier — —
C. ⁂. Commandeur — —
G. O. ⁂. Grand officier — —
G. C. ⁂. Grand-croix — —
Ⓜ. Médaille militaire.
A. ❶. Officier d'Académie.
I. ❶. Officier de l'Instruction publique.

Digitized by Google

TABLEAU

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE

Bureau pour l'année 1875-1876.

Président titulaire :	M. CH. ABEL.
Président honoraire :	M. ORBAIN.
Vice-Président :	M. E DE SAULCY.
Secrétaire :	M. A. SCHUSTER.
Secrétaire-Archiviste :	M. A. MARCUS.
Trésorier :	M. A. BELLEVOYE.

Agent : M. E. COLON, directeur de LA MESSINE.

Admissions et Mutations pendant l'année 1874-1875.

Membre honoraire : M. L. C. MARÉCHAL, O. ✱, peintre d'histoire, membre correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), associé-libre de l'*Académie*, élu le 30 juillet 1874.

Membres titulaires : M. l'abbé FRIREN, professeur de sciences naturelles, élu le 26 novembre 1874. — M. le docteur F. SCHNEIDER, ✱, président du *Comice agricole de Thionville*, élu le 31 décembre 1874. — M. F. DE SAULCY, membre de la *Société entomologique de France*, élu le 28 janvier 1875. — M. REMOISSENET, ingénieur-opticien, agrégé-artiste de l'*Académie*, élu

Digitized by Google

25 février 1875. — M. l'abbé BÉRARD, professeur de rhétorique, élu le 13 mai 1875.

Associés-libres non résidants : Les membres titulaires suivants sont passés dans la classe des associés-libres non résidants, soit sur leur demande, soit en vertu des dispositions de l'article 9 du règlement : M. CH. PETRE, statuaire, le 30 juillet 1874. — M. le colonel VIRLET, le 25 février 1875. — M. TARATTE, ancien professeur, le 25 mars 1875. — M. G. RÉMOND, avocat, le 13 mai 1875.

Agrégé-artiste : M. GRAFFE, peintre-décorateur, élu le 25 février 1875.

Membres décédés pendant l'année 1874-1875.

Agrégé-artiste : M. CORDIER, architecte, décédé à Metz le 16 mars 1855.

Membres correspondants : M. L. A. FÉE, membre de l'Académie de médecine, décédé à Paris en mai 1874. — M. L. BENOIT, conservateur de la bibliothèque municipale de Nancy, décédé le 4 septembre 1874. — M. Jules SIMONNET, conseiller à la Cour d'appel de Dijon.

LISTE DES MEMBRES

DES DIVERSES CLASSES DE L'ACADÉMIE

A LA DATE DU 23 MAI 1875.

Membres honoraires.

MM.

1845. BARRAL (J. A.), O. ✻, ancien élève et répétiteur de l'École polytechnique, secrétaire perpétuel de la Société centrale d'agriculture de France, rue de Rennes, 66, à Paris.

1841. DAUBRÉE (AUGUSTE), C. ✻, I. ◐, membre de l'Ins-

Digitized by Google

titut (Académie des sciences), directeur de l'École des mines, boulevard Saint-Michel, 62, à Paris.

1827. DIDION (ISIDORE), C. ✱, général de brigade d'artillerie du cadre de réserve, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue des Chanoines, 1 bis, à Nancy.

1853. HENNOCQUE, C. ✱, colonel d'artillerie en retraite, à Longeville-lès-Metz.

1831. LE JOINDRE (CHARLES), C. ✱, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, rue des Saints-Pères, 52, à Paris.

1861. LEMUD (AIMÉ-GEORGES de), ✱, peintre, rue Mazagran, 9, à Nancy.

1866. LE VERRIER (URBAIN), G. O. ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur de l'Observatoire de Paris.

1853. MALHER (le comte), C. ✱, ancien préfet de la Moselle, préfet honoraire, rue de l'Orangerie, 7, à Versailles.

1836. MARÉCHAL (L. C.), O. ✱, peintre d'histoire, correspondant de l'Institut (Académie des beaux-arts), rue Charée 4, à Bar-le-Duc.

1836. MORIN (ARTHUR), G. O. ✱, général de division d'artillerie du cadre de réserve, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur du Conservatoire des arts et métiers, à Paris.

1846. ROBERT (CHARLES), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), intendant général inspecteur, rue des Saints-Pères, 9, à Paris.

1873. ROLLAND (E.), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des sciences), directeur général des manufactures de l'État français, rue Belle-Chasse, 21, à Paris.

1832. SAULCY (L. FÉLICIEN J. CAIGNART de), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), rue de la Baume, 1, à Paris.

Digitized by Google

1833. SUSANE (LOUIS)[1], G. O. ✱, général de division, membre du Comité d'artillerie et du Comité de défense, à Paris.

1860. THOMAS (AMBROISE), C. ✱, membre de l'Institut (Académie des beaux-arts), directeur du Conservatoire de musique, à Paris.

1847. WOIRHAYE (CHARLES-FR.), O. ✱, conseiller à la Cour de cassation, rue Bonaparte, 18, à Paris.

Membres titulaires.

MM.

1858. ABEL (CHARLES), docteur en droit.

1858. BELLEVOYE (ADOLPHE), graveur.

1875. BÉRARD (l'abbé), professeur de rhétorique.

1830. BLANC (F.), publiciste.

1837. BOUCHOTTE (ÉMILE), ✱, ancien maire de Metz.

1865. CAILLY (Charles), docteur en droit.

1865. CUVIER (OTHON)[2], pasteur de l'Église réformée.

1871. DIDION (JULES)[3], ✱, docteur en médecine.

1874. DURAND DE DISTROFF (ANATOLE), avocat.

1869. FLECK (l'abbé), professeur de mathématiques.

1858. FRÉCOT (HENRI), O. ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées.

1874. FRIREN (l'abbé), professeur de sciences naturelles.

1873. GILBRIN, docteur en médecine.

1837. GRELLOIS (EUGÈNE), C. ✱, I. ⓘ, docteur en médecine, médecin principal de première classe en retraite.

1836. HARO, docteur en médecine.

1872. LANIER (le baron)[4], ancien inspecteur des forêts.

1867. LEDAIN (l'abbé ADOLPHE).

1868. LEJEUNE (JULES), avocat.

1864. MAGUIN (HENRI)[4], avocat.

[1] Décédé le 28 septembre 1876.

[2] Passe associé-libre non résidant le 27 janvier 1876.

[3] Passe associé-libre non résidant le 25 novembre 1875.

[4] Décédé le 14 mai 1876.

Digitized by Google

1871. MARCHAL (EUGÈNE), docteur en médecine.
1863. MARCUS (ADOLPHE), ✻, ancien officier du génie.
1863. MICHEL (ÉMILE), peintre.
1872. MIGETTE (AUGUSTE), A. ✪, peintre.
1873. ORBAIN[1], ✻, président de chambre honoraire à l'ancienne Cour d'appel de Metz.
1858. PETSCHE (CHARLES)[2], ✻, ingénieur des ponts et chaussées.
1847. PROST (AUGUSTE), homme de lettres.
1843. PUYMAIGRE (le comte THÉODORE de), homme de lettres.
1872. REMOISSENET, ingénieur-opticien.
1849. SAULCY (ERNEST M. J. CAIGNART de)[1], ✻, ancien lieutenant de vaisseau.
1875. SAULCY (FÉLICIEN de), membre de la Société entomologique de France.
1874. SCHNEIDER (E.), ✻, docteur en médecine, président du Comice agricole de Thionville.
1873. SCHUSTER (AIMÉ), professeur de mathématiques et de physique.
1862. THILLOY (JULES), A. ✪, conseiller de Cour d'appel.
1871. VIANSSON (LOUIS), ✻, ancien maire de Plappeville.
1873. WINSBACK (ERNEST), docteur en médecine.

Associés-libres résidants.

MM.

1843. DUFRESNE (ANTOINE), ✻, conseiller de préfecture honoraire.
1849. SALIS (le baron de)[3].

Associés-libres non résidants.

MM.

1863 ADERER. (ADOLPHE), A. ✪, professeur de rhétorique au lycée de Versailles.

[1] Passe associé-libre résidant le 25 novembre 1875.
[2] Passe associé-libre non résidant le 24 février 1876.
[3] Élu membre honoraire le 29 juillet 1875.

Digitized by Google

1863. ALMERAS LATOUR (le baron Louis-M.), O. ✱, conseiller à la Cour de cassation, quai Saint-Michel, 23, à Paris.

1864. BABINET (Léon), O. ✱, A. ✪, chef d'escadron d'artillerie, à Vincennes.

1867. BARRÉ (Adolphe), ingénieur des mines, à Vienne (Autriche).

1837. BÉGIN (Émile), docteur en médecine, rue Fabert, 42 *bis*, à Paris.

1850. BOILEAU (Prosper), O. ✱, lieutenant-colonel d'artillerie en retraite, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), rue de la Bibliothèque, 7, à Versailles.

1856. BOUCHOTTE (Émilien), ✱, ingénieur civil, place Saint-Michel, 6, à Paris.

1847. BOULANGÉ (Georges), ✱, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Arras.

1863. BOURGEOIS, I. ✪, inspecteur d'académie, à Beauvais.

1856. BOUTEILLER (Ernest de)[1], ✱, I. ✪, ancien capitaine d'artillerie, rue du Regard, 7, à Paris.

1846. CAZALAS (L.), C. ✱, médecin inspecteur, membre du conseil de santé, impasse Sainte-Marie, rue du Bac, à Paris.

1853. CHABERT (F. M.), quai Claude-le-Lorrain, 22, à Nancy.

1853. CHASTELLUX (de), ✱, ancien sous-préfet.

1847. CLERCX (Joseph)[2], ancien conservateur de la bibliothèque de la ville de Metz, à Belletanche, près Metz.

1864. COLLIGNON (Claude), I. ✪, principal émérite, faubourg Stanislas, 1, à Nancy.

1864. CROVA (André), A. ✪, professeur à la faculté de Montpellier.

1870. DEMOGET, architecte-ingénieur de la ville de Nantes.

[1] Elu membre honoraire le 24 juin 1875.

[2] Décédé le 27 décembre 1875.

Digitized by Google

1847. DIEU (SOSTHÈNE), O. ✱, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite, à Dunkerque.

1863. DOMMANGET (J. PH.), ✱, ancien doyen des avocats à la Cour de Metz, à Sainte-Menehould.

1857. DU COLOMBIER (MAURICE), directeur du télégraphe, à Amiens.

1863. DUFRESNOY, directeur de la manufacture des tabacs, à Bordeaux.

1836. DURUTTE (le comte CAMILLE).

1864. FOURNIER (J. B.), G. O. ✱, général de brigade du génie du cadre de réserve, à Paris.

1869. GÉHIN, ancien pharmacien, à Remiremont.

1855. GERANDO (le baron GUSTAVE de), O. ✱, premier président honoraire près la Cour d'appel de Nancy, boulevard Saint-Michel, 113, à Paris.

1863. GOULIER (C. M.), O. ✱, I. ◐, colonel, directeur du génie, à Marseille.

1855. GUÉPRATTE (l'abbé LOUIS), directeur du collége de Bitche.

1864. HANRIOT (CHARLES), ✱, I. ◐, inspecteur d'académie, à Troyes.

1835. HANRIOT (THÉODORE), ✱, I. ◐, professeur à la Faculté des sciences de Lille.

1870. HUMBERT, C. ✱, colonel du génie en retraite, bibliothécaire de l'École d'application de l'artillerie et du génie de Fontainebleau.

1862. ISNARD (AUGUSTIN)[1], O. ✱, médecin principal de première classe en retraite.

1864. JACQUET (AUGUSTIN), A. ◐, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand, à Paris.

1851. JACQUOT (E.), O. ✱, inspecteur général des mines, rue de Berlin, 12, à Paris.

1858. LACOULONCHE (de), ✱, A. ◐, professeur de rhétorique au lycée Charlemagne, rue de Seine, à Paris.

[1] Décédé en juin 1875.

Digitized by Google

1847. LANGLOIS, O. ✻, docteur en médecine, pharmacien principal de première classe en retraite, à Paris.

1848. LAVERAN, C. ✻, médecin inspecteur, dir^r de l'École de médecine et de pharmacie militaires, à Paris.

1859. LECLERC (LAURENT), O. ✻, premier président de la Cour d'appel de Nancy.

1837. LUCY (ADRIEN), O. ✻, ancien receveur général, rue de Clichy, 47, à Paris.

1844. MAILLOT (FRANÇOIS-CLÉMENT), C. ✻, médecin inspecteur, ancien président du Conseil de santé des armées, à Paris.

1858. MAUROUARD, ✻, directeur de la poudrerie de Sevran, à Livry (Seine-et-Oise).

1847. MENGIN-LECREULX (GABRIEL), G. O. ✻, général de division du génie du cadre de réserve, à Paris.

1843. MICHEL (le chevalier EMMANUEL), ✻, conseiller honoraire de Cour d'appel, à Tulle (Corrèze).

1857. MOUZIN (ÉDOUARD), professeur au Conservatoire de musique, à Paris.

1872. MULLER (N.), directeur de l'école municipale d'apprentis, boulevard de la Villette, 60, à Paris.

1856. PETRE (CHARLES), A. ✪, statuaire, Grande-Rue (ville vieille), à Nancy.

1843. PLASSIARD, ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lorient.

1857. RAILLARD (EMMANUEL), ✻, ingénieur en chef des ponts et chaussées, à Lille.

1873. RÉMOND (Gustave), avocat, à Nancy.

1868. RIOLACCI, O. ✻, médecin-major de première classe au 4^e régiment de ligne.

1862. RIVES (THÉODORE des), O. ✻, sous-intendant militaire en retraite, à Nancy.

1844. SAINT-VINCENT (le baron PAUL de), ✻, conseiller à la Cour d'appel de Nancy.

1856. SALMON (AUGUSTE)[1], O. ✻, A. ✪, conseiller à la

[1] Élu membre honoraire le 29 juin 1876.

Digitized by Google

Cour de cassation, correspondant de l'Institut (Académie des sciences et belles-lettres).

1863. SEROT (ÉDOUARD), O. ✱, conseiller à la Cour d'appel de Paris.

1851. STRATEN-PONTHOZ (le comte FRANÇOIS Van der), rue de la Loi, 13, à Bruxelles.

1873. TARATTE, ✱, A. ✪, ancien professeur, rue Monge, 118, à Paris.

1835. TARDIF DE MOIDREY (l'abbé RENÉ), au château d'Hannoncelles (Meuse).

1863. TERQUEM (ALFRED), I. ✪, professeur de physique à la faculté des sciences de Lille.

1836. TERQUEM (OLRY), ancien pharmacien, rue de la Tour, 78, à Paris-Passy.

1862. TRAUTMANN, ✱, ingénieur en chef des mines, à Dijon.

1852. VIAL (JULES), O. ✱, lieutenant-colonel d'état-major, professeur à l'École d'état-major, à Paris.

1858. VIGNOTTI (AUGUSTE), O. ✱, lieutenant-colonel d'artillerie, à Saint-Omer.

1847. VINCENOT, O. ✱, lieutenant-colonel du génie en retraite, à Bordeaux.

1847. VINCENOT (L. L.), ancien professeur de mathématiques, à Pont-à-Mousson.

1847. VIRLET (ÉDOUARD), O. ✱, colonel d'artillerie en retraite, rue Saint-Nicaise, 24, à Châlons-sur-Marne.

1865. WELTER (J. B.), ✱, chef d'escadron d'artillerie, à Arras.

1857. WOLF (C.) ✱, I. ✪, astronome à l'Observatoire de Paris.

1849. WORMS (JUSTIN), banquier, rue du Conservatoire, 10, à Paris.

Agrégés-Artistes.

MM.

1867. BAUR (F.), professeur de dessin à l'École d'application de l'artillerie et du génie, à Fontainebleau.

Digitized by Google

1849. BELLIENI, opticien, rue de la Pépinière, 25, à Nancy.
1873. ÉTIENNE (HENRY), artiste lithographe, rue de Ladoucette, 24.
1875. GRAFFE, peintre-décorateur, rue des Huiliers, 10.
1838. NOUVIAN, artiste lithographe, rue Neuve-Saint-Louis, 1.
1873. SIMON (LÉON), peintre, rue du Moyen-Pont, 3.

Agrégés-Cultivateurs.

MM.

1873. ANTOINE [1], médecin vétérinaire, place Saint-Louis, 32.
1849. SAMSON, médecin vétérinaire, rue de la Paix, 1 bis.

Correspondants.

MM.

1856. ABORD (HYPPOLYTE), avocat, à Autun.
1861. ANCELON (É.-AUGUSTE), docteur en médecine, à Dieuze (Lorraine).
1861. AUBURTIN-LALLEMAND (ERNEST), docteur en médecine, rue Bonaparte, 18, à Paris.
1833. AUDOY (J.-VICTOR), C. ✱, général de brigade, à Lavaur.
1859. BEAUDOIN (JULES), ✱, géologue, à Châtillon-sur-Seine.
1854. BELHOMME, ancien directeur du jardin botanique de Metz, rue Mouffetard, à Paris.
1861. BELLIN (GASPARD), juge suppléant au tribunal de première instance de Lyon.
1855. BENEYTON (AMÉDÉE), percepteur, à Besançon.
1867 BERIGNY, A. ✪, docteur en médecine, membre de la Société de météorologie de France, à Versailles.

[1] Élu membre titulaire le 29 juillet 1875.

Digitized by Google

1865. BONVALLOT (ÉD.)[1], ✱, conseiller à la Cour d'appel de Dijon.
1869. BONVARLET, ancien négociant, consul de Danemarck, à Dunkerque.
1835. BOUILLET (J. B.), ✱, naturaliste, directeur du musée de Clermont-Ferrand.
1832. CAHEN (SAMUEL), hébraïste, à Paris.
1868. CARRA DE VAUX (le baron A. F.), juge au tribunal de la Seine, rue de Tournon, à Paris,
1845. CARPENTIN (le major), O. ✱, commissaire près le premier conseil de guerre de Marseille.
1859. CASTAN (AUGUSTE), A. ❶, bibliothécaire de la ville de Besançon.
1843. CHAMPIGNEULLE, propriétaire, à Thury (Lorraine).
1867. CHAUTARD (J.), I. ❶, doyen de la faculté des sciences de Nancy.
1826. CHENOU, ✱, I. ❶, doyen de la faculté des sciences de Poitiers.
1873. CLÉRY (ADRIEN ROBINET de), Ⓜ, procureur général près la Cour d'appel de Lyon.
1870. COLIN (LÉON), C. ✱, I. ❶, médecin principal de première classe en retraite, à Briey.
1866. COLNET D'HUART (de), docteur ès sciences, professeur de physique à l'athénée de Luxembourg.
1852. COLSON, ✱, docteur en médecine, à Noyon.
1862. DEBLAYE (l'abbé), à Lunéville.
1821. DELCASSO (LAURENT), O ✱, I. ❶, recteur émérite, à Strasbourg.
1835. DELMAS (LOUIS), I. ❶, agent général de *la Nationale*, compagnie d'assurances sur la vie humaine, à Reims.
1868. DUBOIS (ÉDOUARD), ancien officier de marine, professeur d'hydrographie à l'École navale de Brest.

[1] Décédé.

Digitized by Google

1845. DUMONT, ✱, vice-président du tribunal de Saint-Mihiel.
1852. ENGLING, professeur à l'athénée de Luxembourg.
1845. FISTIÉ (JOSEPH), cultivateur, à Grosbliederstroff (Lorraine).
1846. FLORENCOURT (de), président de la Société des recherches utiles de Trèves.
1837. FRANCK, docteur en médecine, à Montpellier.
1866. FROMONT (AUGUSTE), homme de lettres, à Lille.
1845. GÉNOT[1], directeur du dépôt de mendicité de Gorze (Lorraine).
1866. GENTIL (ÉMILE), A. ❶, fabricant de papier, à Mainbottel (Meurthe-et-Moselle).
1829. GLŒSENER (MICHEL), membre de l'Académie royale de Belgique (sciences), à Liége.
1859. GOMART (CHARLES), ✱, secrétaire général du Comice agricole de Saint-Quentin.
1851. GIRARDIN (JEAN), O. ✱, A. ❶, correspondant de l'Institut (Académie des sciences), doyen de la faculté des sciences de Lille.
1839. GUERRIER DE DUMAST (le baron AUG.-PROSPER), C. ✱, ancien sous-intendant militaire, correspondant de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), à Nancy.
1843. GUILLAUME (l'abbé), chanoine honoraire, aumônier de la chapelle ducale de Nancy.
1872. HAILLECOURT, inspecteur d'Académie, à Chambéry.
1850. HÉRICOURT (le comte ACHMET d'), ✱, secrétaire perpétuel de l'Académie d'Arras, à Souchez, près Arras.
1863. HUARD (ADOLPHE), homme de lettres, secrétaire général de l'Institut, protecteur de l'enfance, rue de l'Ancienne-Comédie, 18, à Paris.
1870. HUBER (ÉMILE), ancien élève de l'École centrale

[1] Décédé en janvier 1876.

Digitized by Google

des arts et manufactures, ingénieur civil, à Sarreguemines (Lorraine).

1868. HUBERT (Louis), receveur des domaines, à Crèvecœur (Oise).

1857. HUMBERT (Gustave), A. ✪, ancien sous-préfet, professeur de droit romain à la faculté de droit de Toulouse.

1873. HYVER (l'abbé), professeur de rhétorique au séminaire de Pont-à-Mousson.

1854. KERVYN DE LETTENHOVE (le baron), membre de l'Académie royale de Belgique (lettres), à Bruges.

1861. LACRETELLE (Henri), homme de lettres, rue du Colysée, 19, à Paris.

1870. LAPAIX (Constant), graveur héraldique, à Nancy.

1854. LARCHEY (Lorédan), bibliothécaire à la bibliothèque Mazarine, rue de Londres, 29, à Paris.

1836. LASAUSSAYE (Louis PETIT de), O. ✱, I. ✪, membre de l'Institut (Académie des inscriptions et belles-lettres), ancien recteur de l'Académie de Lyon, à Paris.

1830. LAURENT (Jules), conservateur du musée d'Épinal.

1856. LECADRE (Ad), ✱, docteur en médecine, au Havre.

1860. LE GENTIL, juge au tribunal civil d'Arras.

1860. LENOIR (Victor), architecte du gouvernement français, boulevard de la Madeleine, 17, à Paris.

1844. LEPAGE (Henri), ✱, I. ✪, archiviste du département de Meurthe-et-Moselle, à Nancy.

1865. LERAS (Napoléon), ✱, I. ✪, docteur ès sciences, inspecteur d'Académie, à Auxerre.

1831. LEVALLOIS, O. ✱, inspecteur général des mines, rue Saint-Dominique-Saint-Germain, 91, à Paris.

1864. LÉVY (Isaac), rabbin, à Vesoul.

1872. LUCAS (Charles), architecte du gouvernement français et des monuments historiques, à Nîmes.

Digitized by Google

1865. MAHON DE MONAGHAN (EUGÈNE), ✱, consul de France, rue des Ternes, 88, à Paris.

1843. MANSUY, médecin vétérinaire, à Frouard (Meurthe-et-Moselle).

1852. MATHÉRON (PH.-P.-ÉMILE), ✱, ingénieur civil, à Marseille.

1873. MATHIEU (AUGUSTE), sous-inspecteur des forêts, à Bar-le-Duc.

1867. MATHIEU (ÉMILE), docteur ès sciences, professeur à la faculté des sciences de Nancy.

1856. MEAUME (E.), ✱, avocat, ancien professeur à l'École forestière de Nancy, avenue de Neuilly, 45, à Paris.

1838. MERSON (M. L.), ✱, major en retraite, à Paris.

1863. MÉZIÈRES (ALFRED)[1], ✱, A. ❶, membre de l'Institut (Académie française), professeur de littérature étrangère à la faculté des lettres de Paris.

1862. MICHELANT (HENRI), ✱, bibliothécaire au département des manuscrits de la bibliothèque nationale, avenue Trudaine, 10, à Paris.

1862. MILLIEN (ACHILLE), homme de lettres, à Beaumont-la-Ferrière (Nièvre).

1863. MIRCHER (HYPPOLYTE), C. ✱, colonel d'état-major au 12e corps d'armée.

1830. MOREAU (CÉSAR), ancien vice-consul de France à Londres, directeur de l'Académie de l'industrie, à Paris.

1863. MOUGENOT (LÉON), archéologue, à Nancy.

1841. MUNARET, docteur en médecine, à Lyon.

1843. NEYEN (AUGUSTE), docteur en médecine, à Vianden (grand-duché de Luxembourg).

1837. NICOLAS (MICHEL), ✱, I. ❶, professeur de philosophie à la Faculté protestante de Montauban.

1846. NOTHOMB (de), propriétaire à Longlaville (Meurthe-et-Moselle).

[1] Élu membre honoraire le 29 juin 1876.

Digitized by Google

1870. OLRY, instituteur à Allain (Meurthe-et-Moselle).
1857. ORDINAIRE DE LACOLONGE (Louis), ✱, chef d'escadron d'artillerie en retraite, allée de Tourny, 22, à Bordeaux.
1869. PASSY (Frédéric), professeur d'économie politique, à Neuilly, près de Paris.
1843. PELTE, ✱, agronome, à Woippy, et rue du Pont-Moreau, à Metz.
1844. PERREY (Alexis), ✱, I. ❶, professeur de mathématiques à la Faculté des sciences de Dijon.
1841. PIROUX (Joseph), ✱, A. ❶, directeur de l'École des sourds-muets de Nancy.
1845. POULMAIRE [1] (Alexis), propriétaire-viticulteur à Guentrange (Lorraine).
1868. QUETELET (Ernest), membre de l'Académie royale de Belgique, à Bruxelles.
1850. QUIQUANDON (Jacques), O. ✱, colonel du génie en retraite, à Clermont-Ferrand (Puyde-Dôme).
1868. REBOULLEAU, docteur en médecine, médecin des hôpitaux civils, à Constantine (Algérie).
1872. REHM (Léon), ingénieur civil, à Thionville.
1836. REICHENSPERGER, conseiller à la Cour de cassation du royaume de Prusse, député au Parlement allemand, à Berlin.
1867. RENARD (N. A.), I. ❶, professeur de mathématiques à la faculté des sciences de Nancy.
1872. REVOIL (Henri), I. ❶, architecte diocésain et des monuments historiques, à Nimes.
1851. ROISIN (le baron Ferdinand de), ✱, à Trèves.
1849. SCHIAVETTI, opticien, à Brest.
1857. SCOUTETTEN (Louis), ✱, médecin-major de première classe au 34e régiment d'artillerie.
1837. SELYS LONGCHAMPS (le baron Edmond de), sénateur, membre de l'Académie royale de Belgique (sciences naturelles), à Liége.

[1] Décédé le 18 janvier 1876.

Digitized by Google

1866. STAAF (le lieutenant-colonel F. N.), ✻, attaché militaire à la légation de S. M. le roi de Suède et de Norvége, à Paris.

1825. TASTU (Mme AMABLE), à Paris.

1860. TRANCHARD, O. ✻, sous-intendant militaire, à Perpignan.

1830. TRÉLAT (ULYSSE), ✻, docteur en médecine, hospice de la Salpétrière, à Paris.

1827. VILLEROY (FÉLIX), ✻, agronome, au Rittershoff, commune de Hasselt (Bavière).

1842. VIOLLET (J. B.), ingénieur civil, rue Saint-Louis, au Marais, 79, à Paris.

1854. VION (MICHEL), A. ❖, chef d'institution, à Amiens.

1828. WAHU, O. ✻, docteur en médecine, médecin principal, quai du Midi, à Nice.

1859. WOGUE (L.), gradué grand rabbin, professeur de théologie et d'hébreu au séminaire israélite, rue Ville-Hardouin, 16, à Paris.

1852. WURTH-PAQUET, président de la cour supérieure de justice de Luxembourg.

A. M.

Digitized by Google

ACADÉMIES, SOCIÉTÉS SAVANTES, etc.,

AVEC LESQUELLES L'ACADÉMIE DE METZ ÉCHANGE SES PUBLICATIONS

Sociétés avec lesquelles l'Académie est entrée en relations pendant l'année 1874-1875.

Autriche-Hongrie. Historische Verein für Steiermark, le 27 août 1774.

— Budapester Handels und Geverbe Kammer, le 26 novembre 1874.

Luxembourg (grand-duché de). Société de botaniqne du Luxembourg, le 26 novembre 1874.

France. Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse, le 25 février 1875.

Liste des Sociétés de divers pays avec lesquelles l'Académie se trouve en relations à la date du 23 mai 1875.

EUROPE.

Alsace-Lorraine, *Colmar.* Société d'histoire naturelle de Colmar.

— *Metz.* Société d'histoire naturelle de Metz.

— — Comice agricole de Metz.

— — Le *Moniteur de la Moselle.*

— — Le *Vœu national.*

— *Mulhouse.* Société industrielle de Mulhouse.

— *Strasbourg.* Société des sciences naturelles de Strasbourg.

Angleterre, *Cambridge.* Cambridge philosophical Society.

— *Londres.* Zoological Society of London.

— *Manchester.* Litterary and philosophical Society of Manchester.

Autriche-Hongrie, *Budapest.* Budapester Handels und Geverbe Verein.

— *Gratz.* Historische Verein für Steiermark.

Digitized by Google

Bavière, *Munich*. Königliche bayerische Akademie der Wissenschaften.

Belgique, *Anvers*. Académie d'archéologie de Belgique.

— *Arlon*. Institut archéologique du Luxembourg.

— *Bruxelles*. Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

— — Observatoire royal.

— — Société malacologique de Belgique.

— *Liége*. Institut archéologique liégeois.

— — Société libre d'émulation.

— — Société royale des sciences de Liége.

— — Université de Liége.

— *Mons*. Société des sciences, des arts et des lettres du Hainaut.

Brême (République de). Naturwissenschaftlichen Verein zu Bremen.

FRANCE :

Ain, *Bourg*. Société d'émulation, sciences, lettres et arts de l'Ain.

Aisne, *Laon*. Société académique de Laon.

— *Saint-Quentin*. Société académique des sciences, arts, belles-lettres, agriculture et industrie de Saint-Quentin.

— — Comice agricole de Saint-Quentin.

Allier, *Moulins*. Société d'émulation de l'Allier.

Alpes-Maritimes, *Nice*. Société des lettres, sciences et arts du département des Alpes-Maritimes.

Aube, *Troyes*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Aube.

Aveyron, *Rodez*. Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron.

Bouches-du-Rhône, *Aix*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

— *Marseille*. Société de statistique de Marseille.

Calvados, *Caen*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.

— — Société des antiquaires de Normandie.

— — Société linnéenne de Normandie.

— — Société d'agriculture et de commerce de Caen.

Charente-Inférieure, *La Rochelle*. Société d'agriculture de La Rochelle.

— *Rochefort*. Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts de Rochefort.

Digitized by Google

Côte-d'Or, *Dijon*. Académie des sciences, arts et belles-lettres de Dijon.

Doubs, *Besançon*. Académie des sciences et belles-lettres de Besançon.

Drôme, *Valence*. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme.

— — Société départementale d'agriculture de la Drôme.

Eure, *Evreux*. Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure.

Finistère, *Brest*. Société académique de Brest.

Gard, *Nimes*. Académie du Gard.

Garonne (Haute-), *Toulouse*. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse.

— — Académie des jeux floraux.

— — Société des sciences physiques et naturelles de Toulouse.

— — Société d'archéologie du midi de la France.

— — Société d'agriculture de la Haute-Garonne et de l'Ariége.

Gironde, *Bordeaux*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.

— — Société linnéenne de Bordeaux.

— — Commission des monuments et documents historiques et des bâtiments civils du département de la Gironde.

Indre-et-Loire, *Tours*. Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département d'Indre-et-Loire.

Isère, *Grenoble*. Académie Delphinale.

Jura, *Lons-le-Saulnier*. Société d'émulation du Jura.

Loire, *Saint-Étienne*. Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.

Loire (Haute-), *Le Puy*. Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy.

Loire-Inférieure, *Nantes*. Société académique de Nantes et de la Loire-Inférieure.

Loiret, *Orléans*. Société d'archéologie de l'Orléanais.

Loire-et-Cher, *Blois*. Société des sciences et des lettres de la ville de Blois.

Lozère, *Mende*. Société d'agriculture, industrie, sciences et arts du département de la Lozère.

Digitized by Google

Maine-et-Loire, *Angers*. Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

— — Société industrielle d'Angers et de Maine-et-Loire.

Manche, *Cherbourg*. Société des sciences naturelles de Cherbourg.

Marne, *Châlons*. Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne.

— — Le Cultivateur de la Champagne, Bulletin des travaux des Comices agricoles de la Marne.

— *Reims*. Académie de Reims.

— *Vitry-le-François*. Société des sciences et arts de Vitry-le-François.

Meurthe-et-Moselle, *Briey*. Société d'archéologie et d'histoire de la Moselle.

— *Nancy*. Académie de Stanislas.

— — Société d'archéologie lorraine.

— — Société centrale d'agriculture de Nancy.

— — Le *Courrier de la Moselle*.

— *Pont-à-Mousson*. Société philotechnique de Pont-à-Mousson.

Meuse, *Bar-le-Duc*. Société du musée de Bar-le-Duc.

— *Verdun*. Société philomathique de Verdun.

Nord, *Cambrai*. Société d'émulation de Cambrai.

— *Douai*. Société d'agriculture, de sciences et d'arts, séant à Douai.

— *Dunkerque*. Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, des lettres et des arts.

— *Lille* Société des sciences, de l'agriculture et des arts.

— — Commission historique du département du Nord.

Oise, *Beauvais*. Société académique d'archéologie, sciences et arts du département de l'Oise.

Pas-de-Calais, *Arras*. Académie d'Arras.

Puy-de-Dôme, *Clermont-Ferrand*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Clermont-Ferrand.

Pyrénées (Basses-), *Pau*. Société d'agriculture du département des Basses-Pyrénées.

Pyrénées-Orientales, *Perpignan*. Société agricole, scientifique et littéraire des Pyrénées-Orientales.

Rhône, *Lyon*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon.

— — Société des sciences physiques et naturelles, d'agriculture et d'industrie de Lyon.

Digitized by Google

Rhône, *Lyon*. Société littéraire, historique et archéologique.
— — Société académique d'architecture de Lyon.
Saône (Haute-), *Vesoul*. Société d'agriculture de la Haute-Saône.
Saône-et-Loire, *Autun*. Société Éduenne.
— *Châlon-sur-Saône*. Société d'histoire et d'archéologie de Châlon-sur-Saône.
Sarthe, *Le Mans*. Société d'agriculture, sciences et arts de la Sarthe.
Seine, *Paris*. Société des antiquaires de France.
— — Société centrale d'agriculture de France.
— — Société zoologique d'acclimatation.
— — Association scientifique de France.
— — Académie nationale, agricole et manufacturière, et Société française de statistique universelle.
— — Société française de numismatique et d'archéologie.
— — Société philotechnique.
— — Institut des provinces des sociétés savantes et des congrès scientifiques, rue de la Clé, **27** bis.
— — Le Cabinet historique, revue publiée par M. L. Paris.
Seine-Inférieure, *Le Havre*. Société havraise d'études diverses.
— *Rouen*. Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen.
— — Société libre d'émulation de la Seine-Inférieure.
— — Société des sciences naturelles de Rouen.
— — Société d'agriculture du département de la Seine-Inférieure.
— — Société d'horticulture de Rouen.
Seine-et-Oise, *Versailles*. Société d'agriculture et des arts de Seine-et-Oise.
— — Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise.
Sèvres (Deux-), *Niort*. Société de statistique, sciences et arts du département des Deux-Sèvres.
Somme, *Abbeville*. Société d'émulation d'Abbeville.
— *Amiens*. Académie des sciences, belles-lettres, arts, agriculture et commerce du département de la Somme.
— — Société des antiquaires de Picardie.
Var, *Toulon*. Société académique du Var.

Digitized by Google

Vienne, *Poitiers*. Société académique d'agriculture, belles-lettres et arts de Poitiers.

Vosges, *Epinal*. Société d'émulation du département des Vosges.

Hollande, *Harlem*. Nederlandsche Maatschappij ter bevordering van nijverheid. (Société néerlandaise pour le progrès de l'industrie.)

Luxembourg (grand-duché de), *Luxembourg*. Institut royal grand-ducal de Luxembourg.

— — Cercle agricole et horticole du grand-duché de Luxembourg.

— — Société de botanique du Luxembourg.

Norvége, *Christiania*. Kongeliche norske Fredericks universitet.

— — Observatoire de Christiania.

Prusse, *Görlitz*. Oberlausitzische Gesellschaft der Wissenschaften.

— *Königsberg*. Königliche physikalisch-œkonomische Gesellschaft zu Königsberg.

— *Trèves*. Gesellschaft fur die nützliche Forschungen zu Trier.

Russie, *Moscou*. Société impériale d'agriculture de Moscou.

— *Saint-Pétersbourg*. Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg.

— — Observatoire physique central de Russie.

— — Société d'archéologie et de numismatique de Saint-Pétersbourg.

Suède, *Lund*. Lunds universitet.

Suisse, *Zurich*. Antiquarischen Gesellschaft in Zurich.

AMÉRIQUE.

ÉTATS-UNIS :

Columbia, *Washington*. Smithsonian institution.

— — Coast Survey office.

— — Department of agriculture.

— — Patent office.

Connecticut, *Hartford*. Connecticut State agricultural Society.

— *New-Haven*. Academy of sciences of Connecticut.

Massachusetts, *Boston*. American academy of arts and sciences.

— *Cambridge*. Museum of comparative zoologie at Harvard collége.

Digitized by Google

Michigan, *Détroit*. Agricultural society of the state of Michigan.
Missouri, *Saint-Louis*. Academy of sciences of Saint-Louis.
New-York, *New-York*. University of the State of New-York.
Ohio, *Columbus*. Ohio State board of agriculture.
Pennsylvanie, *Philadelphie*. Academy of natural sciences.
Wisconsin, *Madison*. Wisconsin State agricultural society.

A. M.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Séance annuelle.

PAGES.

Discours prononcé par M. Orbain, président..... 3
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1874-1875, par M. Schuster, secrétaire..... 19
Rapport de la Commission chargée d'examiner le mémoire intitulé. « Sébastien Le Clerc et son œuvre », envoyé au concours ouvert par l'Académie de Metz sur la biographie d'artistes messins, par M. A. Bellevoye..... 47
Sébastien Le Clerc et son œuvre, par M. E. Meaume..... 53
Notice nécrologique sur L. F. M. Bodin, membre titulaire de l'Académie de Metz, par M. F. Blanc..... 393
Programme des concours ouverts pendant l'année 1875-1876. 407
Bureau de l'Académie de Metz pour l'année 1875-1876..... 411

Philologie.

Glossaire du patois messin, par M. Lorrain..... 415
Lo pére Francisse ou petiat ovreige renframant les rèques don bouen patois, ausbenne que tot plien de bouen conseils édrassiet ez hébitants de nas veleiges, par M. Justin Dosda. 473

Histoire. — Archéologie.

Des Institutions communales dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel..... 515

Sciences.

Quels sont les premiers observateurs des infusoires? par M. l'abbé Fleck..... 651
Société des Philathènes de Metz, fondée en 1759 par M. Emmery. — Liste générale et par ordre de réception des membres ayant fait partie de la Société..... 655

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES.

Séance annuelle.

PAGES.

Discours prononcé par M. Orbain, président..... 3
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1874-1875, par M. Schuster, secrétaire..... 19
Rapport de la Commission chargée d'examiner le mémoire intitulé . « Sébastien Le Clerc et son œuvre », envoyé au concours ouvert par l'Académie de Metz sur la biographie d'artistes messins, par M. A. Bellevoye..... 47
Sébastien Le Clerc et son œuvre, par M. E. Meaume..... 53
Notice nécrologique sur L. F. M. Bodin, membre titulaire de l'Académie de Metz, par M. F. Blanc..... 393
Programme des concours ouverts pendant l'année 1875-1876. 407
Bureau de l'Académie de Metz pour l'année 1875-1876..... 411

Philologie.

Glossaire du patois messin, par M. Lorrain..... 415
Lo pére Francisse ou petiat ovreige renframant les rèques don bouen patois, ausbenne que tot plien de bouen conseils édrassiet ez hébitants de nas veleiges, par M. Justin Dosda. 473

Histoire. — Archéologie.

Des Institutions communales dans le département de la Moselle, par M. Ch. Abel..... 515

Sciences.

Quels sont les premiers observateurs des infusoires? par M. l'abbé Fleck..... 651
Société des Philathènes de Metz, fondée en 1759 par M. Emmery. — Liste générale et par ordre de réception des membres ayant fait partie de la Société..... 653

Digitized by Google

Tables générales des travaux de la Société des Philathènes, de 1761 à 1773..... 657
Société d'études fondée le 22 janvier 1770..... 671
Observations météorologiques faites à Metz, en 1874, par M. Schuster, professeur de physique et de chimie à l'École industrielle de Metz..... 673
Degré d'humidité de l'air aux différents jours de l'année 1874, 705

Ouvrages imprimés offerts à l'Académie pendant l'année 1874-1875..... 707
Travaux manuscrits déposés aux archives de l'Académie pendant l'année 1874-1875..... 724
Tableau des membres de l'Académie..... 729
Académies, Sociétés savantes, etc., avec lesquelles l'Académie de Metz échange ses publications..... 745

Gravure, Fac-simile.

Frontispice pour divers ouvrages (portrait de Richesource), gravé par Séb. Le Clerc. — Pl. V..... 177
Fac-simile de la première page du manuscrit du *Traité de perspective* de Séb. Le Clerc. — Pl. VI..... 585

FIN DE LA TABLE.

Digitized by Google

ERRATA

			Au lieu de :	Il faut lire :
Page	36,	ligne 32,	20	20e
—	42,	— 3,	millimètres	millimètre
—	51,	— 7,	incrites	inscrites
—	64,	— 32,	*parachianam*	*parochianam*
—	67,	— 16,	ui	qui
—	85,	— 32,	(nos 142 à 151), du Catalogue de 1874,	(nos 142 à 151 du Catalogue de 1874),
—	139,	— 21,	royales	du roi
—	157,	— 25,	nouve	nouvel
—	172,	— 21,	*et sculps,*	*et sculps.*,
—	372,	— 10,	*nonalter*	*non alter*
—	390,	— 31,	*laudaviteam*	*laudavit eam*

— 414, aux abréviations indiquées il faut ajouter les suivantes :

a. h. a.	ancien haut allemand.	onom.	onomatopée.
apoc.	apocope.	pat. all.	patois allemand.
aug.	augmentatif.	pej., pejor.	pejoratif.
Bourg.	Bourgogne.	pop.	populaire.
F. C.	Franche-Comté.	pr.	pour, pronom.
Fr.	Forez, France.	Prov.	Provence.
Gall.	Gallois.	Rn.	Rennes.
Gasc.	Gascogne.	Tr.	Trévoux (dictionn.).
Germ., germ.	Germanie, germanique.	tud.	tudesque.
Gr., gr.	Grèce, grec.	v.	vieux, verbe.
Isl.	Islande.	v. basq.	vieux basque.
Lim.	Limousin.	v. Lorr.	vieux Lorrain.
néol.	néologisme.	v. pr.	verbe pronominal.
n. pr.	nom propre.		

			Au lieu de :	Il faut lire :
Page	415,	au mot Acis	St achets	St. achets
—	417,	— Aumare	Voy Omare	Voy. Omare
—	419,	— Bat	Isl. a. h. a. batte	Isl. podda ; a. h. a. batte
—	432,	— Couèche	o. qwetsch. all.	o. all. qwetsch.
—	440,	— Frayer	se des poissons	se dit des poissons
—	447,	— Jambier	gam.	gam-

Digitized by Google

Page	455,	au mot	Pachou	r. n. pachu
—	458,	—	Preme	v. fr. presme. En preme ;
—	467,	—	Totogne	c. l.
—	—	—	Trecatte	Lorr. tricotte, dim. de all. strick, corde; stricken, tricoter.
—	473,	au titre		D'UN
—	474,	lignes 10 et 11		(*Le renvoi 3 doit se reporter du mot* té *au mot* Francisse.)
—	488,	— 5,		déthurant
—	505,	— 11,		di
—	605,	— 10,		fameux Pandectes
—	712,	— 10,		*the litterar*
—	726,	— 4,		(*supprimer l'astérisque.*)
—	732,	*ad notam*		28 septembre
—	740,	ligne 33,		de l'Institut, protecteur de l'enfance,
—	745,	— 4,		1774
—	—	— 27,		Verein

Rn. pachu.
v. fr. presme, en preme;
cf. l.
Lorr. tricotte ; dim. de all. strick corde, stricken tricoter.
DON
detrubant
id.
fameuses Pandectes
the litterary
30 septembre
de l'institut protecteur de l'enfance,
1874.
Kammer.

Nancy. — Imprimerie E. RÉAU, rue Saint-Dizier, 51. — 1876.

Digitized by Google

Digitized by Google

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE METZ.

PREMIÈRE SÉRIE.

Société des Lettres, Sciences et Arts de Metz.

ANNÉES.		ANNÉES.	
Ire et IIe,	1819-1821, 1 fascic.	Ve,	1823-1824, 1 fascic.
IIIe,	1821-1822, 1 —	*VIe,	1824-182., 1 —
IVe,	1822-1823, 1 volume		

Société des Lettres, Sciences et Arts, et d'Agriculture de Metz.

ANNÉES.		ANNÉES.	
*VIIe,	182.-1826, 1 volume.	IXe,	1827-1828, 1 volume.
*VIIIe,	1826-1827, 1 —		

Mémoires de l'Académie royale de Metz.

ANNÉES.		ANNÉES.	
Xe,	1828-1829, 1 volume.	*XXe,	1838-1839, 1 volume.
XIe,	1829-1830, 1 —	XXIe,	1839-1840, 1 —
XIIe,	1830-1831, 1 —	XXIIe,	1840-1841, 1 —
XIIIe,	1831-1832, 1 —	XXIIIe,	1841-1842, 1 —
XIVe,	1832-1833, 1 —	XXIVe,	1842-1843, 2 volumes
XVe,	1833-1834, 1 —	XXVe,	1843-1844, 1 volume.
*XVIe,	1834-183., 1 —	*XXVIe,	1844-184., 1 —
XVIIe,	183.-1836, 1 —	XXVIIe,	184.-1846, 1 —
XVIIIe,	1836-1837, 1 —	*XXVIIIe,	1846-1847, 1 —
XIXe,	1837-1838, 1 —		

Mémoires de l'Académie nationale de Metz.

ANNÉES.		ANNÉES.	
XXIXe,	1847-1848, 1 volume.	*XXXIIe,	18.0-1851, 1 volume.
*XXXe,	1848-1849, 1 —	*XXXIIIe,	18.1-1852, 2 volumes
*XXXIe,	1849-18.0, 1 —		

DEUXIÈME SÉRIE.

Mémoires de l'Académie impériale de Metz.

ANNÉES.		ANNÉES.	
XXXIVe,	18.2-18.3, 2 volumes	XLIIIe,	1861-1862, 1 volume.
XXXVe,	18.3-18.4, 1 volume.	XLIVe,	1862-1863, 2 volumes
*XXXVIe,	18.4-18.., 1 —	XLVe,	1863-1864, 1 volume.
*XXXVIIe,	18..-18.6, 1 —	XLVIe,	1864-186., 1 —
XXXVIIIe,	18.6-18.7, 1 —	XLVIIe,	186.-1866, 1 —
XXXIXe,	18.7-18.8, 1 —	XLVIIIe,	1866-1867, 1 —
XLe,	18.8-18.9, 1 —	XLIXe,	1867-1868, 2 volumes
XLIe,	18.9-1860, 1 —	Le,	1868-1869, 1 —
XLIIe,	18.0-1861, 1 —	LIe,	1869-1870, 1 —

Mémoires de l'Académie de Metz.

ANNÉE.			
LIIe,	1870-1871, 1 fascic.	Tables générales : 1819 à 1871.....	1 volume.

TROISIÈME SÉRIE.

Mémoires de l'Académie de Metz.

ANNÉE.		ANNÉE.	
LIIIe,	1871-1872, 1 volume.	LVe,	1873-1874, 1 volume.
LIVe,	1872-1873, 1 —	LVIe,	1874-1875, 1 volume.

NOTA. Les années marquées d'un astérisque sont *épuisées*.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

327